1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 917988
Sala Grande
Scaffale 12 Palchetto 8 stip
N.° d'ord. A 5

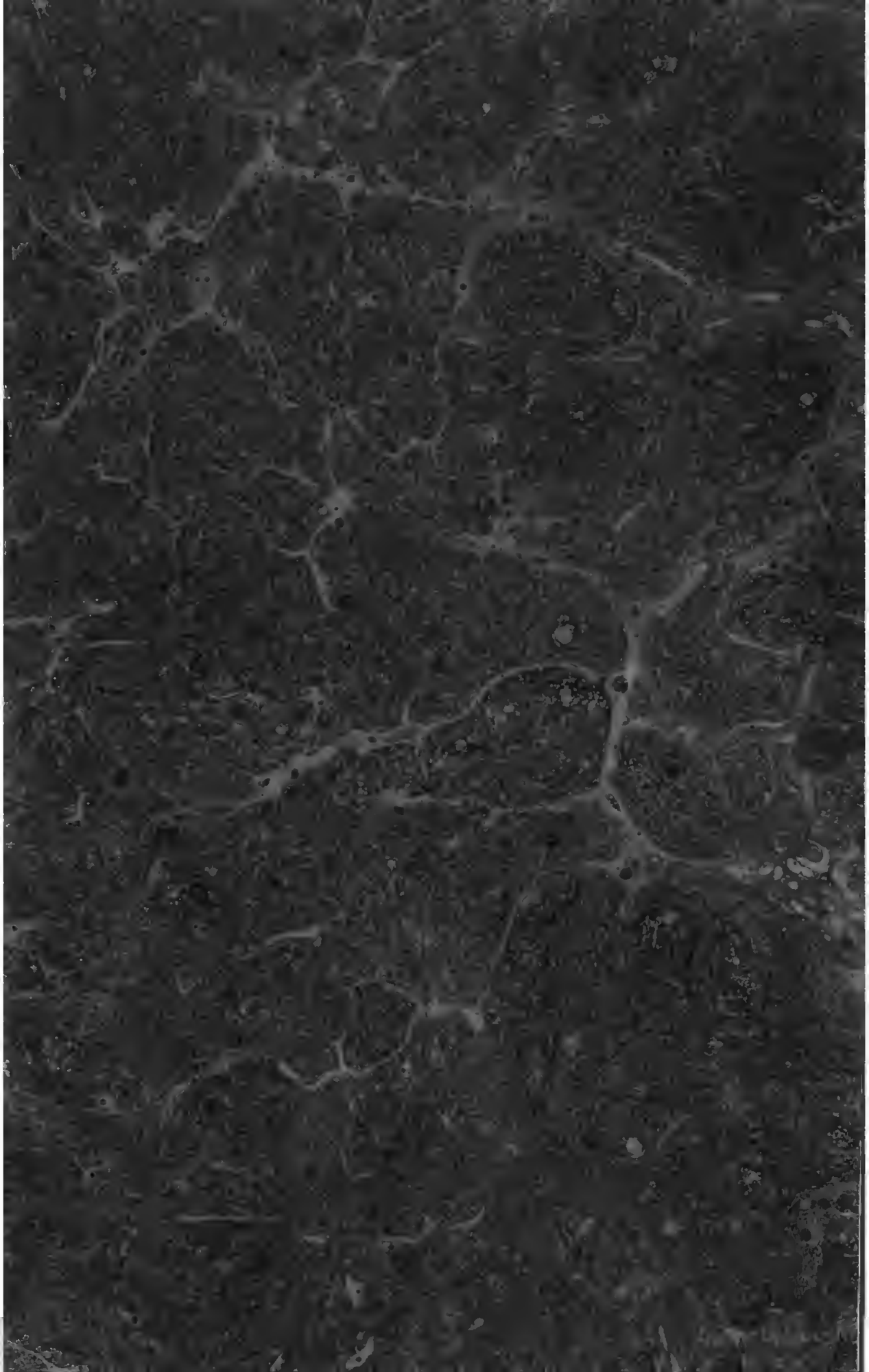

43. 5. 19.

Fasc. XVI. Plate 5

CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE

TOUS LES PEUPLES

DU MONDE.

TOME CINQUIEME.

CET OUVRAGE SE TROUVE

AU BUREAU DU LAVATER, RUE DES MARAIS,
FAUBOURG ST.-GERMAIN.

DE L'IMPRIMERIE DE PRUDHOMME FILS.

58 2111

CÉRÉMONIES
ET
COUTUMES RELIGIEUSES
DE
TOUS LES PEUPLES
DU MONDE,

REPRÉSENTÉES PAR DES FIGURES DESSINÉES DE LA MAIN

DE BERNARD PICART;

AVEC DES EXPLICATIONS HISTORIQUES ET DES DISSERTATIONS CURIEUSES.

NOUVELLE ÉDITION,

ENTIÈREMENT CONFORME A CELLE DE HOLLANDE,

CORRIGÉE; augmentée de notes curieuses; du cérémonial de la procession d'Aix, etc.; de la description de certaines messes singulières; d'une dissertation complète sur l'origine de la Franc-Maçonnerie, et sur le culte du Feu; d'articles supplémentaires sur les Sectes qui ont pris naissance depuis 1723, et qui existent soit en Europe, soit dans les États-Unis de l'Amérique; de dissertations nouvelles sur le culte et les cérémonies de plusieurs peuples de l'Asie et de l'Afrique; de la description des usages religieux des diverses Nations qui habitent l'Océan pacifique et le continent de la Nouvelle-Hollande; de tous les renseignemens que les voyageurs du dix-huitième siècle nous ont donnés sur la religion des Peuples qu'ils ont connus les premiers, ou qu'ils nous ont mieux fait connaître; enfin d'une dissertation sur la conformité générale, etc., etc.; avec plusieurs planches nouvelles.

TOME CINQUIEME.

RELIGION DES MAHOMÉTANS, etc.

PARIS.

L. PRUDHOMME, ÉDITEUR.

M. DCCC. VIII.

INTRODUCTION

A L'HISTOIRE

DU MAHOMÉTISME.

J'AI averti le lecteur des raisons qui peuvent justifier la (*a*) séparation que je fais ici du Mahométisme d'avec toutes les autres religions ; mais, avant que de le décrire, il est, ce me semble, nécessaire de donner quelqu'idée de la nation chez qui Mahomet a pris naissance. Deux ou trois (*b*) auteurs que je copierai souvent me serviront à former cette Introduction, et d'avance, j'avouerai de bonne foi qu'ils ont droit de la réclamer. Cet aveu est premièrement dû aux auteurs, et après eux à tout le public, pour me mettre à couvert du crime de vol ; crime si commun aujourd'hui qu'à peine peut-on faire quatre pas dans la République des Lettres sans rencontrer des auteurs plagiaires, et des libraires qui s'offrent à recéler leurs larcins.

L'Arabie doit son nom à un petit canton de la province de *Tehama*, nommé *Araba*, d'Ya'arab fils de Kahtân, et père des anciens Arabes. D'autres ont prétendu que le nom de cette vaste contrée vient de ses déserts, ou du mélange de ses peuples, etc. Les anciens auteurs Chrétiens ont appelé généralement tous les peuples de l'Arabie *Sarrasins*. Le nom de *Sarrasin* vient d'un mot qui signifie *Orient*, ou, selon Bochart, d'un mot qui signifie *piller*. On verra ci-après que cette étymologie déplaît à M. Gagnier.

I. DE L'ORIGINE DES ARABES.

Les historiens de cette nation divisent les *Arabes* en trois classes, qui sont :

I. Les *Arabes primitifs* ou *anciens*. Ceux-ci habitèrent les premiers l'Arabie après le déluge, et leur postérité s'est ou perdue ou confondue avec les Arabes qui sont venus après eux.

II. Les *Arabes purs*, et *non mélangés*, c'est-à-dire, ceux qui, après la confusion des langues, vinrent s'établir dans cette partie de l'Arabie, appelée *Yemen*, ou *Arabie heureuse* : et ceux-ci furent les descendans de

(*a*) Voy. l'*Avert.* qui est à la tête du vol. précédent.

(*b*) Le discours qui précède la traduction anglaise du *Koran* que M. Sale a publiée à Londres in-4° en 1734 ; les deux dernières Vies que nous ayons de Mahomet, l'une de M. le professeur Gagnier, encore vivant ; et l'autre, posthume, de M. de Boulainvilliers.

Kathân ou Yoktan. Kathân eut deux fils, Ya'arab et Giorham. Ya'arab fut le fondateur du royaume d'*Yemen*; Giorham, de celui d'*Heyaz* ou *Hegjáz*.

III. Les *Mostarabes*, par où l'on entend ceux qui se sont faits *Arabes*, soit en se mêlant, soit en s'alliant avec les *Arabes purs*. Ces *Mostarabes* sont la postérité d'Ismaël, fils d'Ibrahim ou d'Abraham, de qui Mahomet se disait descendu en ligne directe. Commençons par les deux premières classes d'*Arabes :* je n'en parlerai qu'autant que cela est nécessaire pour connaître le commencement du Mahométisme.

Selon M. Gagnier. « Le premier des Arabes primitifs ou anciens qui » habita l'Arabie, immédiatement après le déluge, fut ce Giorham, que » j'ai nommé, et que l'on appelle Giorham Ier., pour le distinguer d'un » autre Giorham. Ce Giorham Ier. était un des descendans de Seth, fils » d'Adam. Il fut du nombre de ceux qui se sauvèrent dans l'arche de Noé. » Les historiens Arabes, continue-t-il, veulent qu'il y ait eu dans l'arche » jusqu'à quatre-vingts personnes, quoique l'Ecriture ne fasse mention que » de huit. Au sortir de l'arche, Giorham alla s'établir dans l'Arabie, et » c'est tout ce que l'on sait de son histoire. Il ne reste pas même la » moindre trace de sa postérité ». On n'est obligé de croire cette tradition qu'autant que l'on croit les choses dénuées de preuves certaines, et de monumens authentiques. Telles sont aussi les origines des Chinois, des Suédois, etc.

On comprend aussi sous le nom d'*Arabes primitifs* ou *anciens*, quatre tribus qui ont formé quatre peuples ; les *Adites*, les *Thamudites*, les *Giadisites* et les *Tasmites*, tous descendans de Sem, fils de Noé ; et c'est ce qui a été cause que l'on a appelé Sem le père des Arabes. Rapportons en peu de mots l'histoire de ces quatre peuples, que le Koran cite comme des exemples de la vengeance divine sur les impies.

1. Ad, père des *Adites*, était fils d'Aws appelé Uz dans la Bible, fils d'Aram, fils de Sem, fils de Noé. Après la confusion des langues, il s'avança jusques dans la partie méridionale de l'Arabie, appelée *Hadramawt*, dans un quartier nommé *Al-Alkaf;* c'est-à-dire, *Sables mouvans*. Ce quartier s'étend depuis l'*Yemen* jusqu'au pays d'*Oman*.

Schedad, fils d'Ad, fut le premier chef, ou roi, si l'on veut, de ces *Adites*. Il régna, selon les auteurs orientaux, avec beaucoup de magnificence et d'éclat, et porta l'orgueil jusqu'à se flatter que ses sujets le regarderaient comme un Dieu. Ces mêmes auteurs sont aussi prodigues en fables à l'égard de ce Schedad, que les anciens Grecs à l'égard de leurs héros : mais le détail en est inutile ici. Il n'y a rien de certain touchant les successeurs de ce Schedad : tout ce que l'on sait, c'est que les *Adites* s'étant abandonnés à l'idolâtrie, Dieu leur envoya, selon le témoignage du Koran, leur frère Hûd pour leur prêcher l'unité de l'Etre Suprême. On prétend généralement que ce prophète Hûd est Heber. Abulfeda raconte l'histoire de la mission de Hûd de la manière suivante : Hûd, ou, pour se conformer à l'idée générale, Heber, que les Juifs tiennent aussi pour un grand prophète, fut envoyé de Dieu aux *Adites*, qui adoraient trois idoles. On nous dit que ces peuples, de même que les *Thamudites*, étaient des géans d'une grandeur démesurée, et c'est à quoi le Koran (*a*)

(*a*) Que le Français écrive *Coran*, *Koran*, *ou Qoran*, ces différences sans doute n'importent guères, puisque la prononciation des consonnes *C*, *K* et *Q* est (en ce cas) la même chez

fait allusion, quand il dit : *Souvenez-vous du tems auquel Dieu vous fit succéder au peuple de Noé, lorsqu'il augmenta votre stature* (*a*).

Hûd prêcha donc aux *Adites;* mais ils rejetèrent sa mission, et persévérèrent dans l'impiété. Dieu punit ces incrédules ; il envoya contre eux un vent étouffant, qui souffla sept nuits et huit jours consécutifs. Ce (*b*) vent était si brûlant et si dangereux, qu'en le respirant, il causait une entière dissolution du corps. C'est ainsi que périrent tous ces incrédules, à l'exception de Hûd, et de ceux qui crurent à ses prophéties. Hûd vécut encore plusieurs années, et son tombeau est, selon les uns, dans le pays d'Hadramawt, et selon les autres à Heg'r, dans le territoire de la Mecque.

La même tradition porte aussi qu'il y avait parmi les *Adites* un grand personnage nommé Locman, différent du philosophe Locman, qui vivait du tems de David le prophète. Le Locman dont il s'agit ici était dans une telle réputation à cause de sa sainteté, que ses compatriotes, affligés d'une extrême sécheresse, qui détruisait et les hommes et les bêtes, le crurent seul capable de fléchir la colère de Dieu par ses prières.

Après que les *Adites* incrédules eurent été exterminés, ce Locman resta dans le territoire sacré de la Mecque. Dieu lui dit : *Choisis ce que tu aimerais le mieux ; je te l'accorderai excepté l'immortalité.* Il répondit : *Seigneur, accordez-moi de vivre l'âge de sept aigles.* Dieu lui accorda sa demande : il prit un aiglon sortant de l'œuf, et après la mort de celui-ci il en prit un autre, et ainsi de suite jusqu'au nombre de sept. Chacun de ces aigles vécut quatre-vingts ans, et Locman mourut avec le dernier.

Le vulgaire, conclut Abulfeda, historien Mahométan, croit tout uniment cette fable. Répondons-lui avec ingénuité que la même simplicité se trouve ailleurs. Les poètes Arabes n'ont pas manqué non plus de célébrer cette fable dans leurs vers.

D'autres auteurs de la même nation font mention de ces *Adites*, qui, étant restés à la Mecque avec Locman, évitèrent pour lors d'être enveloppés dans la ruine de leurs compatriotes ; mais qui ne finirent pas moins tragiquement dans la suite que les premiers, puisque Dieu, irrité contre eux à cause de leur méchanceté, les métamorphosa en singes : et c'est ce qu'on trouve dans un passage du Koran, que l'on pourrait bien regarder comme une fiction allégorique très-conforme au génie des Orientaux. Au reste, c'est la coutume parmi les *Arabes* que, quand on parle d'une chose ancienne, ou de quelque vieux conte du tems passé, on dit en proverbe : *ce sont des choses arrivées du tems d'Ad,* comme l'on a dit chez les anciens Grecs : *ce sont des choses arrivées du tems de Saturne, et d'Ogyges.*

2. Thamud, père des *Thamudites*, fils de Gether, fils d'Aram, fils de Sem, fils de Noé, vint, après la confusion des langues, s'établir dans le pays de Heg'r, situé entre la province de Hegjâz, et la Syrie. Sa postérité s'abandonna comme celle d'Ad à l'idolâtrie ; et l'on rapporte qu'ayant ouï dire que les *Adites* avaient été presque tous détruits par un vent impétueux

---

nnus. Mais il était souverainement ridicule de dire sans cesse *l'Alcoran*, car c'est comme si l'on eût dit *le le Coran*. Nous avons pourtant conservé cette expression dans *l'Almanach*, *l'Alchimie*, par laquelle certaines gens voudraient bien nous faire entendre : *la chimie par excellence*.

(*a*) Gelaleddin explique ainsi ces paroles : *le plus haut d'entre eux était de cent coudées, et le plus petit de soixante.*

(*b*) Voy. dans Chardin et autres voyageurs la description de ce vent et de ses dangereux effets.

et étouffant, ils se creusèrent des maisons dans les cavernes des rochers, pour se mettre à couvert de cet effroyable fléau. *Les Adites, disaient-ils insolemment, n'ont péri, que parce que leurs maisons étaient bâties sans ciment.* Dieu, pour les ramener dans le droit chemin, leur envoya leur frère Sâleh, qu'on nous avertit de ne pas confondre avec Selah, comme l'a fait (*a*) d'Herbelot dans sa Bibliothèque Orientale; mais qu'on pourrait prendre probablement pour Phaleg, comme l'a cru le savant Bochart.

Abulfeda, cité par MM. Sale et Gagnier, raconte ainsi cette histoire : Dieu, dit-il, envoya Sâleh aux *Thamudites*. Sâleh était fils d'Obaïd, fils d'Asaf, fils de Mâsakh, fils d'un autre Obaïd, fils de Hadher, fils de Thamud. Sâleh leur prêcha l'unité de Dieu; mais très-peu de ces *Thamudites* crurent, et, qui plus est, ce peu de croyans ne se trouva que dans la lie du peuple. Les autres demandèrent au prophète un miracle capable de les convaincre, promettant de croire à cette condition. Ils voulaient que Sâleh fît sortir une *chamelle* (la femelle du chameau) d'un certain rocher qu'ils lui marquèrent. Sâleh se mit donc en prière, et demanda ce miracle à Dieu. Aussitôt il sortit de ce rocher une *chamelle* qui venait de mettre bas. Mais bien loin de croire, comme ils l'avaient promis, les incrédules *Thamudites* coupèrent les jarrets à la *chamelle* (*b*). Dieu irrité les détruisit trois jours après par des tempêtes effroyables et des tremblemens de terre mêlés de tonnerres, au milieu desquels, selon la tradition Arabe, la voix de l'ange Gabriel se faisait entendre, et criait d'une manière épouvantable: *périssez tous*. Après cette destruction, Sâleh se retira dans la Palestine; mais il revint dans la suite s'habituer en Hegjâz, et il y persévéra dans le culte de Dieu jusqu'à sa mort, qui arriva la cinquante-huitième année de son âge. La tribu des *Thamudites* n'est pas moins citée que celle des *Adites* aux peuples Mahométans pour montrer les effets de la colère de Dieu sur les impies et les incrédules.

3. Gjadis, frère de Thamud, et père des *Gjadisites*, vint, après la confusion des langues, habiter le pays qui est situé entre l'une et l'autre (*c*) Kablah, c'est-à-dire, entre la Mecque et Médine, et tout le plat pays de la presqu'île d'Arabie, appelé Al-Yemâm.

4. Tasin, fils de Lûd, fils de Sem, fils de Noé, père des *Tasmites*, vint aussi s'habituer dans les mêmes pays que les *Gjadisites*: et ces tribus restèrent confondues ensemble sous le gouvernement de Tasm.

Abulfeda raconte l'histoire de ces deux tribus de la manière suivante: « Un des descendans de Tasm, qui régnait sur les deux tribus des *Tas-* » *mites* et des *Gjadisites*, prince méchant et voluptueux, fit une loi, par » laquelle il défendait de marier aucune fille des *Gjadisites*, avant qu'il » en eût pris ce qu'on appelait autrefois (*d*) le *droit* (*e*) *du Seigneur*. Cet » excès ayant infiniment déplu aux *Gjadisites*, ils conspirèrent entre eux » pour se défaire de ce tyran; et, dans la résolution d'exécuter ce projet, » ils invitèrent le roi et les principaux de sa cour à un grand festin qu'ils

(*a*) Cette remarque est de M. Sale.

(*b*) Mahomet répète souvent cette imputation dans le Koran.

(*c*) Voy. ci-après touchant la signification de ce mot.

(*d*) Je substitue ces paroles à la traduction que nous donne de ce passage d'Abulfeda, un des auteurs de la Vie de Mahomet, qui connaît sans doute infiniment mieux la politesse de l'Arabie, que celle de la France, son pays natal.

(*e*) Sans alléguer à perte de vue l'étendue de ce droit établi dans les Indes Orientales, en Europe, en Afrique, etc., je remarquerai seulement que l'Angleterre et l'Ecosse en reconnaissaient l'autorité sous le nom de *Culiage ou Cullage*.

» avaient fait préparer en pleine campagne. Lorsque la joie eut commencé » d'animer ces misérables conviés, les *Gjadisites*, qui avaient caché leurs » épées dans le sable, se jetèrent sur le tyran, et le massacrèrent avec » tous les conviés. Ils en firent autant aux *Tasmites*. Ceux qui échappèrent » du massacre implorèrent le secours du roi de l'Yemen, autrement » l'*Arabie heureuse :* le roi qui régnait alors était Hasan, fils d'Asaad. Ce » prince, ayant écouté leurs plaintes, attaqua les *Gjadisites*, et les dé- » truisit de telle manière que, depuis ce tems-là, il ne fut plus parlé ni » des *Gjadisites*, ni des *Tasmites :* en sorte que, quand on veut parler de » quelque chose d'incroyable, ou de douteux, on dit, par manière de » proverbe : *ce sont des fables de Tasm*, c'est-à-dire des contes faits à » plaisir ».

Voilà tout ce que l'on peut dire des anciennes tribus perdues des premiers Arabes. Il n'en reste que les monumens incertains et fabuleux que l'on vient de rapporter; et c'est cependant sur ces monumens que les poètes Arabes, et en général les écrivains de la nation, établissent leurs fictions, leurs allusions et leurs proverbes. Les plus graves historiens citent fort sérieusement ces fables, et le Koran même (supposé qu'il faille le prendre à la lettre) les regarde souvent comme le fondement de sa morale. Passons de ces tems fabuleux aux commencemens de la certitude historique. Il s'agit des Arabes purs.

Les *Arabes purs* sont les descendans de Kahtân, fils d'Eber, fils de Schalekh, fils d'Arfaxad, fils de Sem, fils de Noé. Ce Kahtân, fils d'Eber est le même que Yoktan, fils d'Eber, et frère de Phaleg, dont il est parlé dans la Genèse. Un Arabe, nommé Saadiah Gaon, tient ce fait pour si certain qu'il n'a fait nulle difficulté, comme l'a remarqué Pocock, de substituer le mot de *Kahtân* à celui de *Yoktan*, dans sa version arabe du Pentateuque, et Elmacin, auteur chrétien, a fait aussi la même chose dans son histoire. Il y dit qu'Eber eut plusieurs fils, entr'autres Kahtân, qui fut le père des Arabes, et qu'il est aussi appelé *Yoktan*. Ce Yoktan, qui eut plusieurs enfans, établit sur eux trois principaux chefs : le premier s'appelait *Sama;* le second *Awfar*, et le troisième *Hawîla*. Les enfans de Kahtân habitèrent l'Yemen.

Kahtân eut deux fils; le premier fut Ya'arab, le père des Arabes qui ont habité l'Yemen. J'ai déjà dit que quelques-uns croient que le nom des *Arabes* vient d'*Ya'arab*. L'autre fils de Kahtân fut Gjorham second, surnommé ainsi pour le distinguer du premier dont on a parlé. Ce Gjorham second fut le père des Gjoramites, qui habitèrent le pays d'Hegiâz, les mêmes chez qui Ismaël, fils d'Abraham prit alliance en épousant une femme Gjorhamite.

Ya'arab eut un fils nommé *Saba*, dont il est parlé dans le Koran. Dans les généalogies de la Genèse, Saba, ou Scheba, se trouve immédiatement entre le fils de Yoktan; au lieu que les historiens Arabes le reculent jusqu'à la troisième génération.

Le nom propre de Saba est Abd Schems, c'est-à-dire, serviteur du soleil. C'est ainsi que le dit Abulfeda, qui ajoute qu'ayant remporté plusieurs victoires et emmené un grand nombre de ses ennemis captifs, il fut surnommé *Saba*, c'est-à-dire, faiseur de captifs. De ce Saba sont sorties toutes les tribus des Arabes de l'Yemen; et voici le détail de ces tribus et de leurs familles pour ceux qui voudraient s'y amuser.

Saba eut plusieurs fils, entr'autres Hamiar, Cahlân, Amru, Ash'ar et Amelah.

Les tribus issues d'*Hamiar*, fils de Saba, sont les Kodhaïtes, descendus de Kodha'a, fils de Mâlec, fils d'Hamiar, fils de Saba. D'autres veulent que ce Kodha'a fut le fils de Mâlec, fils d'Amru, fils de Zaïd, fils de Mâlec, fils d'Hamiar, fils de Saba. Kodha'a était roi de la province de Shagr; et l'on voit encore son tombeau sur le sommet d'une montagne du même nom.

De Kodha'a sont issus les Calbites, descendans de Calb, fils de Wabra, fils de Tha'alba, fils de Holwân, fils d'Amrân, fils d'Al-Haf, fils de Kodha'a. Les Calbites s'établirent dans les tems du Paganisme à Dawnato'l-Gjandal, à Tabuc'et sur les frontières de la Syrie.

Zobaïr, fils de Habab le Calbite, tirait son origine d'une des familles des Calbites, de même que le fameux Zaïd, fils de Haretha le Calbite. Ce Zaïd fut esclave, ensuite affranchi et fils adoptif de Mahomet.

De Kodha'a, sont encore issues les tribus des Marahaites et des Gjohaïnites. Cette dernière tribu était très-nombreuse, et se subdivisait en plusieurs grandes familles. Elles occupaient les parties septentrionales de la province d'Hegjâz, vers les côtes de la mer de Gjodda. Les Balutes et les Tanuchites avaient la même origine, ainsi que la tribu des Salihites, qui habitaient dans les déserts de Syrie. Ceux-ci furent vaincus et détruits par les rois de Gassan.

De Kodha'a sortaient les Nahdites; et de ceux-ci descendait Al-Sakbab, fils d'Amru le Nahdite, qui fut père de Châled; et les Odhraïtes, de qui descendait Arwa, fils de Haram.

Des Hamiarites sortit la tribu des Shaabanîtes, issue de Shaaban, fils d'Hamiar.

Les tribus issues de *Cahlan*, fils de Saba, sont nombreuses. On en remarque sept considérables, savoir : 1°. Al-Azd, 2°. Taï, 3°. Madhegj, 4°. Hamdân, 5°. Kenda, 6°. Morâd, 7°. Ammar.

I. Al-Azd, de qui sont sortis les Azdits, était fils d'Al-Gawth, fils de Nabet, fils de Mâlek, fils d'Azd, fils de Zaïd, fils de Cahlân, fils de Saba.

Les principales familles venues d'Al-Azd, sont :

1°. Les Gassanites, roi de Syrie, descendus d'Amru, fils de Marân, fils d'Al-Azd.

2°. Les Awsites, habitans d'Yathreb, depuis appelée Médine.

3°. Les Khazregjites, aussi habitans d'Yathreb. Ces deux familles se convertirent au Mahométisme et furent les (*a*) Ansariens, c'est-à-dire, les Auxiliaires du faux prophète Mahomet.

D'Al-Azd, sont encore sortis les Khozaïtes, les Barekites, les Dawsites, les Atikites, les Gafekites.

Les Khozaïtes ont reçu leur nom d'un mot qui signifie *séparation* ou *division*, parce qu'étant séparés des autres tribus de l'Yemen par la grande inondation que le Koran appelle *Sîl Al-Arem*, laquelle causa une espèce de déluge, et mit sous l'eau beaucoup de terrain, ils furent obligés de se réfugier dans le pays d'Hegjâz, où ils se fixèrent dans un lieu nommé *Batn-Marr*, voisin de la Mecque. Dans la suite, ils y devinrent si puissans qu'ils s'y rendirent maîtres de l'intendance du temple et de la prin-

(*a*) Ansar, protecteur, ou défenseur. Voy. d'Herbelot, articles d'Ansar.

cipauté de la Mecque, par une supercherie qu'ils firent aux enfans d'Ismaël, qui la possédaient depuis la destruction des Gjoramites. Ce sont là ces mêmes Khozaïtes qui, dans le tems que Mahomet négociait la paix avec les Koraïshites, en l'anoée de la campagne d'Hodaïbia, se rangèrent de son parti, et firent alliance avec lui. Ils se maintinrent toujours daos la possession de l'inteodance du Temple, jusqu'à ce qu'étant échue à l'un d'entr'eux nommé *Abu-Gabshân*, qui vivait du tems de Cosa, fils de Kelâb; ce Cosa, qui était nn des ancêtres de Mahomet, suivant l'arbre géoéalogique du prophéte, trouva moyen d'enlever, par supercherie, les clefs du Temple à Abu-Gabshân, et de se maintenir ensuite par la violeoce dans l'usurpation de cette intendance. On raconte cette usurpation de la maniére suivante. Cosa et Abu-Gabshân s'étant rencontrés dans la ville d'Al-Taïef, se mirent à faire la débauche ensemble. Cosa résolut alors d'enivrer le Khosaïte, et quand il vit que celui-ci commençait d'être en belle humeur, il lui proposa adroitement de lui vendre les clefs de la (*a*) Caaba pour une outre d'excellent vin. Abu-Gabshan convint avec lui à ce prix, et livra sur-le-champ les clefs. Aussitôt après le marché conclu, Cosa envoya son fils Abdo'ldâr porter les clefs à la Mecque, et celui-ci étant arrivé dans la ville se mit à crier de tonte sa force : *O Koraïshites, voici les clefs du Temple de votre père* Ismaël. *Je vous les apporte. Dieu vous les livre par mes mains, de bonne foi, sans fraude, sans supercherie.* Abu-Gabshân, revenu de son ivresse, se ressouviot de sa faute et s'en repentit; mais il n'en était plus tems; et de là est venu, dit-on, un proverbe dont le sens est, que se repentir après coup, c'est se repentir comme Abu-Gabshân. Les poètes, nous dit encore Abulfeda, se sont égayés sur cette aventure, et il rapporte à cette occasion des vers arabes fort ingénieux en cette langue, mais qui, selon M. Gagnier, très-savant en littérature Arabesque, ne plairaieot pas en français, et il faut l'en croire sur sa parole. Cependaot Cosa ne perdit point de tems et profita du désordre que cette nonvelle répandue par toute la ville y avait causéc; il assembla promptement les principaux Koraïshites, attaqua à l'improviste les Kbozaïtes, les cbassa de la Mecque, et les obligea de se retirer dans leur ancien quartier de Batn-Marr.

De ces mêmes Khozaïtes étaient sortis les Al-Mostalekites, qui furent vaincus par Mabomet.

Les Barekistes étaient de la postérité d'Amru-Mazikia Al-Azdite; ils habitaieot daos les montagnes situées au midi de l'Yemeo, et c'est du nom de ces montagnes qu'ils ont été appelés *Barekites*.

Les Dawsites étaient enfans de Daws, fils de Adthân, fils d'Abdo'llah, de Wahisân, fils de Caab, fils d'Al-Haretb, fils de Caab, fils de Mâlec, fils de Nafr, fils d'Azd; ils ont eu des rois, qui ont régné sur les frontiéres de l'Yerac. Le célèbre Abu-Horaïra, ami particulier du prophète Mahomet, et l'un des six auteurs des traditions, était de la tribu des Dawsites. On ne s'accorde pas sur son nom, quoique la plupart cooviennent qu'il s'appelait *Amir*, fils d'Amer.

Les Atikites et les Gâfékites ont deux tribus, qui se sont aussi rendues célèbres au tems des commencemeos du Mahométisme.

D'Al-Azd soot encore descendus les Al-Gjolandites de qui sortirent les rois d'Oman, qui tous portaient le surnom d'Al-Gjolandi. Ce royaume d'Oman subsista jusqu'au tems du Mahométisme. Alors leurs derniers rois

(*a*) Le Temple de la *Mecque*. Voy. ci-après.

Gjifar et Abda se convertirent, et firent leur profession de foi devant Amru, fils d'Al-As.

II. Al-Taï fait la seconde branche des enfans de Cahlan, d'où sont descendus les différentes tribus des Taïtes. Au tems de l'inondation d'Al-Arem, dont il a déjà été parlé, ces tribus se réfugièrent en Nag'd, qui est une province de l'Hegjâz, et s'établirent aux environs des montagnes d'Agja et Salma, que dans la suite l'on nomma les montagnes de *Taï*, nom qu'elles portent encore aujourd'hui. Taï lui-même s'appelait *Odad*. Odad était fils de Zaïd, fils de Cahlan, fils de Saba.

Il y avait six familles principales de Taï, qui portaient les noms de leurs chefs, à savoir : de *Gjodailah*, de *Nabhân*, de *Bowlan*, de *Salaman*, de *Hana*, de *Sodus*. On prononçait Sodus pour mettre de la différence entre ce nom et Sadus, qui est celui du chef d'une autre tribu descendue de Rabiah, fils de Nazar.

De Salaman sont issus les Bohtarites; de Hana descendait Aias, fils de Kalaïsah, qui régna après Nooman.

Entre les familles de Taï, l'on compte les Thoalites de qui descendait un certain Amru, le plus habile archer de son tems, un Zaïd Al-Khaïl, c'est-à-dire, le Cavalier, que le prophète des Musulmans appela *Zaïd Al-Chaïr*, c'est-à-dire le Bon.

De Taï descendait Hattem, dont on vante l'extrême générosité chez les Arabes; aussi a-t-il donné lieu à ce proverbe très-commun chez eux : *plus libéral que Hattem*.

III. Madhegj : son nom était Malec, fils d'Odad, fils de Zaïd, fils de Cahlan, fils de Saba.

De Madhegj sont sorties les familles de Kawlan et de Gjanb. De cette dernière était Moawi Al-Khaïr Al-Gjanbi.

De Madhegj est issue la tribu d'Awa.

De Madhegj sont issus aussi les enfans de Sa'ad. Ce Sa'ad fut surnommé Ab Al-Aschira, c'est-à-dire, le père de la nombreuse famille, parce qu'il eut la satisfaction, avant sa mort, de voir ses enfans, et les enfans de ses enfans, tous à cheval avec lui, jusqu'au nombre de trois cents hommes. Voilà, disait-il, ma famille; elle est capable d'inspirer la terreur à l'envie même, et de là leur est venu le surnom de *nombreuse famille*, qui leur est particulier. De ces Saladites sont aussi sortis les Gjosites et les Zobaïdites.

Des familles de Madhegj étaient issus les Al-Nachaïtes, entre lesquels Al-Asthar est remarquable; son nom était Malec, fils d'Al-Hareth, compagnon de Mahomet, et ensuite Ali, fils d'Abu-Taleb.

Des Nachaïtes était issu Sonan, fils d'Anas, qui tua Hosaïn, fils d'Ali, et le Cadhi, ou juge Shoraïch.

De Madhegj descendait encore Anas, père d'une tribu, de laquelle était Al-Aswad le menteur, ou le faux prophète, qui s'attribua le don de prophétie dans l'Yemen. De cette même tribu d'Anas sortait encore Amar, fils d'Yaser, compagnon du prophète Mahomet.

IV. De Hamdam était issue la postérité de Rabia, fils de Malec, fils de Zaïd, fils de Cahlan; qui furent en réputation avant et après l'établissement du Mahométisme.

V. Kenda : son nom était *Thawr*, fils de Gofaïr, fils d'Al-Hareth de la postérité de Zaïd, fils de Cahlan; il fut surnommé *Kenda*, mot qui signifie *ingrat*, parce qu'il fut ingrat et méconnaissant envers son père. Le pays

de Kenda est dans l'Yemen, joignant la province d'Hadhramut. Hagjar, fils d'Ada, compagnon d'Ali, était issu de Kenda. Il fut mis à mort par Moawia; et de cette tribu était aussi le Cadhi, ou juge Shoraïch.

Des Kendites sortirent les familles de Sacasec, et de Sacun, fils d'Asbras, fils de Kenda. Moawia, fils de Gjodbage, qui tua Mohammed, fils d'Abu-Beere, était aussi originaire des Sacunites; et de ces mêmes Sacunites était encore Hosaïn, fils de Nomaïr, qui commanda l'armée de Yezid, fils de Moawia, après Moslem, fils d'Okba, son lieutenant.....

VI. De Morad sont descendus tous les Moradites de l'Yemen. Leur pays est aux environs de Zabid, dans les montagnes de l'Yemen.

VII. D'Anmar sont descendus les Anmarites, divisés en deux branches, à savoir : les Bagjalites et les Chata'anites. Des Bagjalites descendait Gjoraïr, fils d'Abdo'llah le Bagjalite, compagnon du prophète des Musulmans. Il fut appelé le Joseph de sa nation, à cause de sa grande beauté. Un poète Arabe a loué ce Gjoraïr dans des vers dont M. Gagnier a rendu le sens de la manière suivante : « Si Gjoraïr n'était point de la tribu de » Bagjala, elle mériterait de périr ». O le beau garçon! ô la méchante tribu! cela ne frappe nullement l'oreille de nos Français; mais qui sait à quel point l'élégance arabesque est portée dans l'original?

Les tribus sorties d'*Amru*, fils de Saba, ont eu pour chef:

1. Lachm, fils d'Ada, fils d'Amru. De ce Lachm sont descendus les enfans d'Al-Dar : et de cette famille était Tamim le Darite, autre compagnon de Mahomet. Du même Lachm sont issus les Mondars, rois de Hirah, savoir : les enfans d'Amru, fils d'Ada, fils de Nasr, le Lachmite.

2. Gjodham, frère de Lachm : il eut deux fils Gjosm, et Gjoram, père d'une tribu nombreuse et illustre. De Gjosm était issu Atib fils d'Aslam.

D'*Ashaar*, fils de Saba, descendait la tribu des Ashaârites, Abu-Musa l'Ashaârite était de cette tribu : on l'appelle communément Abdo'llah, fils de Kaïs.

Les tribus sorties d'*Amela*, fils de Saba, étaient du nombre des huit que l'inondation d'Aram força de se retirer en Syrie dans le voisinage de Damas, sur la montagne appelée encore aujourd'hui Amela. L'époque de cette inondation, que les écrivains Arabes ont décrite comme une espèce de déluge, se place à peu près au tems d'Alexandre-le-Grand.

Telle est la généalogie des tribus des vrais *Arabes*, de la postérité de Saba, petit-fils de Kahtan ou Yoktan, qui ont habité l'Yemen, et plusieurs autres provinces.

On voit, par ce petit détail, que toutes ces tribus ont eu leurs rois pendant plusieurs siècles; et il serait inutile d'en dire davantage ici. Ceux qui entendent l'Arabe ne manqueront pas d'aller aux sources, et ceux qui l'ignorent s'embarrasseront peu de pénétrer plus avant dans des origines obscures et incertaines, qui ne peuvent faire plaisir qu'à des personnes consommées dans l'érudition arabesque.

Mahomet et ses successeurs convertirent ces Arabes à leur nouvelle religion : les uns se rendirent par la persuasion et la douceur, les autres par la force des armes; et plusieurs, par les idées dont le Mahométisme flatte les sens. Le Paganisme n'était pas la seule religion établie en Arabie avant Mahomet. Les Juifs s'y trouvaient aussi en grand nombre, et le commencement de leur établissement était, nous dit-on, dès le tems de Moïse et de Josué; mais il est plus raisonnable de le mettre au tems de leur dis-

persion. Ils firent alors un si grand nombre de prosélytes dans l'Arabie, qu'en peu de tems ils y occupèrent des villes et des forteresses. On prétend qu'Abu-Carb Asab, dont il est fait mention dans le Koran, et qui régnait 700 ans avant Mahomet dans l'Yemen, introduisit le premier le Judaïsme dans son pays. Quoi qu'il en soit, ces Juifs étaient divisés, comme les autres Arabes, en tribus; et, comme eux, ils avaient des princes qui les gouvernaient. Mahomet, leur implacable ennemi, les chassa de leurs forteresses, et les contraignit enfin, par toutes sortes de persécutions et d'outrages, d'abandonner l'Arabie. Environ 70 ans avant Mahomet, un certain Joseph surnommé Dhu-Nowas, prince Arabe et Juif, avait traité les Chrétiens avec la même violence.

Pour ce qui est des Chrétiens, Mahomet les traita plus humainement; car il se contenta de leur imposer un tribut, et il leur permit le libre exercice de leur religion.

Parlons présentement des Arabes de la troisième classe : il s'agit des *Most-Arabes ou Arabes mêlés*. On va voir leur origine et leurs progrès dans la généalogie de Mahomet telle que je la rapporte ici : nous entrerons en même tems dans le détail de leurs différentes tribus; et j'y observerai le même ordre que j'ai suivi en parlant des deux premières classes des Arabes.

GÉNÉALOGIE DE MAHOMET.

Mahammed, ou Mahomet (*a*), selon la prononciation ordinaire à laquelle il est bien juste de se conformer, descendait en droite ligne d'Ismaël, fils d'Ibrahim (Abraham) : et voici l'ordre de sa généalogie en remontant de Mahomet à Ismaël. Comme M. Gagnier a donné, dans l'introduction qui précède sa vie de Mahomet, le détail historique de ce qui concerne les ancêtres de ce législateur Arabe, je rapporterai ce détail dans les propres termes de cet historien qui n'a puisé que dans les sources Orientales.

» *Mahomet* surnommé Abul-Kasem, comme qui dirait père de Kasem : » son fils premier né (*b*), était fils d'Abd'Allah, fils d'Abed et Motalleb, » fils de Hashem, fils d'Abd Menaf, fils de Cosa (Caci), fils de Kelab, fils » de Morrah, fils de Caab, fils de Lowa, fils de Ghaleb, fils de Fehr, fils » de Malek, fils d'Al-Nadar, fils de Kenanah, fils de Hozaimah (Khazima), » fils de Modréka, fils d'Al-Yas (Elias), fils de Modhar, fils de Nazar, fils » de Moad, fils de Adnan.

» Cette généalogie, continue M. Gagnier, qui remonte depuis Mahomet » jusqu'à Adnan, est certaine, selon tous les chronologistes Arabes, qui con- » viennent pareillement qu'Adnan était un des descendans d'Ismaël : mais » les historiens ne s'accordent pas sur le nombre des générations entre » Adnan et Ismaël. Les uns en comptent environ quarante, et d'autres » n'en marquent que sept. Quoi qu'il en soit, en voici le nombre dans

---

(*a*) Les Arabes ne prononcent jamais son nom sans y ajouter les épithètes *Elnabi* qui signifie *le Prophète, ou Racoul-Alla*, l'Apôtre de Dieu.

(*b*) Par un usage très-ancien chez les Arabes, les pères prenaient leur surnom du nom de leur fils aîné.

» l'ordre le plus probable, au sentiment d'Abulfeda, et des plus habiles » chronologistes.

» Adnan était fils d'Odd (Ad), fils d'Adad, fils d'Al-Yesa (Elicé), fils d'Al-» Homaïsa (Elhomaieé), fils de Sàlaman, fils de Nabet, fils de Hamal, fils » de Kidàr, fils d'Ismaël, fils d'Ibrahim. Cette généalogie est fondée sur » une tradition attribuée à Omm-Salaman, qui était une des femmes du » prophète de Dieu; et qui assurait lui avoir entendu dire, qu'Adnan était » fils d'Adad, fils de Zeïd, fils de Beradi, fils d'Arako'l-Tharam. Par Zeïd, » ajoute Omm-Samalan, le prophète entendait Homaïsa, Bera est Nabet, » et Aarako'l-Tharam signifie Ismaël. Cette expression, qui veut dire Veines » ou sources d'eau, fait allusion à la source d'eau que Dieu fit sortir dans le » désert (*a*) pour étancher la soif d'Ismaël. On croit que c'est ce puits, qui » s'appelle aujourd'hui Zem-zem, proche de la Caaba, (c'est ainsi que les » Musulmans appellent ce fameux temple de la Mecque, dont on parlera » dans la suite).

» Passons à l'ordre direct de la généalogie, depuis Ismaël jusqu'à Ma-» homet. (*b*) Ismaël, fils d'Ibrahim, naquit dans le pays de Canaan, lors-» que son père était âgé de quatre-vingt-six ans. Sa mère Hagar était servante » d'Ibrahim. A l'âge de treize ans, il fut circoncis avec son père Ibrahim. » Ibrahim étant âgé de cent ans, il lui naquit un autre fils nommé *Isaac*, » que lui donna sa femme Sara. Alors il relégua Ismaël, avec Hagar sa » mère, à la Mecque. La jalousie de Sara lui fit faire cette démarche. Elle » lui dit: (*c*) *chassez* Ismaël *et sa mère*; *car le fils d'une servante n'héritera* » *point avec mon fils*. Ibrahim prit donc Hagar, avec son fils Ismaël (*d*): il » les conduisit en Arabie dans la province d'Hegjàz (*e*), et il les laissa à » la mecque. Cette ville, comme son territoire, était alors habitée par les » Gjorhamites, descendus de Gjorham, fils de Khatan, ou Yoctan, fils » d'Eber, père des Arabes purs. Ismaël s'allia parmi ces peuples (*f*): il » prit pour femme Raala, fille de Madhàdh, douzième roi des Gjorha-» mites. Il eut de Raala douze fils, d'où sont descendus ceux qu'on appela » depuis Most-Arabes; c'est-à-dire, Arabes entés ou mêlés; mais, plus » communément, Ismaélites, du nom de leur Père, et Hagareniens, de » Hagar, mère d'Ismaël. Mais, quant au mot de Sarrazins, il n'y a au-» cune raison pour croire qu'il vienne de Sara, femme d'Abraham, d'autant » plus qu'il n'y a aucun rapport, ni dans l'étymologie, ni dans la chose. » L'opinion la plus commune voulait autrefois qu'il fût dérivé d'un mot » qui signifie *voler*, *commettre des brigandages*; ce qui convenait assez au » naturel des Arabes, comme S. Jérôme l'a remarqué. Mais le savant

---

(*a*) Gen. Ch. XXI, vs. 19.

(*b*) *Abulfeda*, Hist. *Vie d'Ismaël*, p. 9. Gen. XVI. 16. Gen. XVII. 23-24-25. Cette citation et celles qui suivent sont de M. Gagnier.

(*c*) *Abulfeda*, ibid. Vie d'*Ibrahim*, p. 3.

(*d*) *Ismaël*, selon le Koran, *Surat*. Chapitre 37, vs. 103 et suiv., est celui qui devait être sacrifié.

(*e*) *Elmacin*, *Part. I de son Hist.*, p. 35, parle en ces termes: » Et *Ibrahim* les envoya tous deux [Hagar et Ismaël] dans la terre d'*Hegjáz*, où *Ismaël* s'habitua, et épousa une des filles des Arabes d'*Hegjáz*; et *Ismaël* parla Arabe. Ses enfans furent appelés *Ismaélites*. Des femmes Arabes [qu'il épousa], il eut deux fils puissans portant l'arc, comme l'Ange l'avait prédit à Agar.

(*f*) L'Écriture Sainte dit au contraire: *Habitavit in deserto Pharan, et excepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.*

» Édouard Pococke a découvert le premier, et prouvé invinciblement que » la véritable origine (*a*) de ce nom vient d'un autre mot arabe qui si- » finie l'Orient, à cause de la situation de l'Arabie, qui tire vers l'orient » de la Terre-sainte. Ainsi les Sarrazins sont proprement les Orientaux. On » remarquera aussi que ce mot de Sarrazin n'est en usage que parmi les » Grecs, d'où les Latins l'ont tiré. Les Arabes, en parlant d'eux-mêmes ne » s'en servent jamais; et pour ce qui est du mot d'Arabe et d'Arabie, on » peut voir ce qu'en dit le même Pococke.

» Hagar, mère d'Ismaël, mourut à la Mecque quelque tems après le » mariage de son fils. Elle fut enterrée dans un lieu nommé Hagira. En- » suite Dieu ayant commandé à Ibrahim de bâtir la Caaba (*b*) . . . . , il » partit de Syrie, vint trouver Ismaël son fils à la Mecque, et lui dit : O » Ismaël, mon fils, Dieu m'a commandé de lui bâtir une maison. Ismaël » répondit : *Me voici tout prêt de vous obéir, seigneur.* Dieu, reprit Ibra- » him, vous commande de me fournir ce qui est nécessaire pour cela. » Commandez, reprit Ismaël, et je le ferai. Ismaël donc se mit en devoir » de lui obéir : Ibrahim commença de bâtir, et Ismaël, conjointement » avec lui, travaillait au bâtiment et fournissait la pierre. Quand ils eu- » rent achevé le bâtiment, ils se mirent à prier et dirent : (c) *Dieu ! in-* » *telligence suprême, daigne recevoir cette sainte demeure.*

» *Fais que nous soyons de vrais Musulmans, fais que notre postérité soit* » *attachée à ton culte. Enseigne-nous nos devoirs sacrés. Daigne tourner* » *tes regards vers nous. Tu es clément et miséricordieux.*

» *Envoie un apôtre de leur nation pour leur annoncer tes merveilles, pour* » *leur enseigner le Koran et la sagesse* (la sonna) *et pour les rendre purs.* » *Tu es puissant et sage.*

» Ibrahim se tenait debout sur une pierre dans le tems qu'il bâtissait le » temple, et c'est cette pierre qui est appelée encore aujourd'hui le mar- » chepied d'Ibrahim, où les vestiges de ses pieds demeurèrent imprimés. » Ce temple a subsisté dans l'état qu'Ibrahim l'avait bâti jusqu'à ce que les » Koraïshites le démolirent l'année 35e de la naissance de l'apôtre de » Dieu, et le rebâtirent de nouveau. L'édifice de la Caaba fut fait depuis » l'an centième de l'âge d'Ibrahim; et, entre cet édifice et l'époque de l'hé- » gire ou fuite du prophète, il y a environ deux mille sept cents quatre- » vingt-treize ans. Ensuite Dieu envoya Ismaël aux tribus Arabes de la » province de l'Yemen (l'Arabie heureuse), et aux Amalekites, pour leur » prêcher l'Islamisme (la religion Musulmane), ce qu'il fit durant l'espace » de 50 ans; mais cependant peu crurent en lui. Enfin Ismaël, après avoir » vécu cent trente-sept ans, mourut à la Mecque, et fut inhumé dans le » tombeau de sa mère Hagar. La mort d'Ismaël arriva 48 ans après celle » d'Ibrahim.

» 1. Des douze fils d'Ismaël, les historiens Arabes n'en nomment que » deux, dont l'aîné était *Nabet*. Il succéda à son père dans la charge de » préfet intendant ou garde du temple, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort. » Après lui, les Gjorhamites s'emparèrent de la garde du temple, qu'ils con-

---

(*a*) Voy. Pococke, Not. p. 53, 54 et 55.

(*b*) Les Arabes placent la fondation de la Caaba 993 ans avant celle du temple de Jérusalem, plus de 2,000 ans avant l'Ere chrétienne.

(*c*) *Koran, Sur.* 2. *v.* 128 *et suiv.*

» servèrent l'espace de trois cents ans ou environ, jusqu'à ce qu'ayant prévariqué dans l'observation des lois de Dieu, et s'étant écartés du droit chemin, Dieu leur envoya diverses maladies, comme l'hémorragie et diverses sortes d'ulcères. Les enfans d'Ismaël s'étant au contraire multipliés et fortifiés, ils attaquèrent les Gjorhamites leurs oncles, les battirent, les chassèrent de la Mecque, et les poursuivirent jusques dans le pays de Gjohaina, où ils périrent tous de maladies, et surtout du flux de sang, que Dieu leur envoya en punition de leurs crimes.

» 2. Le second des enfans d'Ismaël fut *Kidàr* (*a*) Kidàr est le même que » Kedar, ou Cedar, dont il est parlé dans la (*b*) Genèse entre les fils d'Ismaël, et dans la prophétie de Jérémie. Il est joint avec les enfans » d'Orient, et c'est par lui que continue la généalogie des ancêtres du prophète depuis Ismaël. Cela se connaît par la lumière prophétique qui » éclatait sur sa face, comme elle avait éclaté de père en fils sur tous ses » prédécesseurs depuis Adam. Outre cela, Dieu l'avait orné de sept avantages particuliers; savoir: la vertu guerrière, la force du corps, la vigueur dans l'exercice de la lutte, l'adresse et l'agilité à la danse, l'art » de la chasse, la science de monter à cheval, et la vigueur (surtout la vigueur conjugale). Il épousa cent femmes d'entre les filles d'Isaac, dans » l'espérance qu'étant pures il en aurait lignée; mais il se trouva qu'elles » furent toutes stériles, et ne conçurent point. Enfin il lui fut dit ce qui » suit en songe: *Certainement Dieu a imprimé sur ta face la lumière prophétique de son bien-aimé et de son mustapha* (Elu): *or il doit être* Arabe » *de nation; ainsi tu ne dois point prendre d'autres* femmes *qu'elles ne soient* » Arabes. *Cherches-en donc une qui soit* Arabe, *et qui porte le nom de* » FAKHERA (*c*). S'étant réveillé, il s'appliqua tout entier à la recherche » d'une telle fille, et enfin il la trouva. C'était la fille du roi des Gjorhamites, issu du patriarche Seth. L'ayant épousée, il en eut un fils nommé

» 3. *Hamal*: il naquit du tems de *Jacob* . . . . . Son père surpris » d'admiration dit: *Je n'avais point trouvé dans le Livre de l'Horoscope » du Capricorne, qui est signe ascendant d'*Ibrahim *l'ami de Dieu, que la » lumière* (*d*) *prophétique du bien-aimé*, (*du* Mustapha *et* Elu) *se dût » communiquer aux hommes ou aux femmes issues de la race de* Seth, » *avec lesquels aucun de la race de Cabil* (Caïn) *n'a été mêlé. Hamal* eut » pour fils

» 4. *Nabet*. La lumière prophétique de l'apôtre de Dieu éclata manifestement sur son visage. Il marcha dans la bonne voie. Il aimait la chasse, » et suivait les traces de ses pères. Il lui naquit un fils nommé

» 5. *Salaman*.

» 6. *Homaïsa*.

» 7. *Al-Yesa'*.

» 8. *Odad*, ainsi nommé à cause qu'il avait la voix forte. Il était de » haute stature, robuste et magnifique. On dit qu'il fut le premier des » descendans d'Ismaël qui apprit à se servir du roseau pour écrire. Odad

---

(*a*) *Abulfeda*, *Vit. Mahom.*, p. 15, rapporte les plaintes pathétiques que fit *Amer*, fils d'*Al Arath Gjorhamite*, sur le désastre de sa Tribu.

(*b*) Gen. XXV. 13. Jérém. XLIX. 28. Esa. LX. 7. 1. Chron. I. 29. Ezech. XXVII. 21. Ps. CXX. 5. Jérém. II. 10.

(*c*) C'est-à-dire, *Précieuse*.

(*d*) Voy. ci-après touchant la *lumière prophétique*.

» excella par-dessus tous ses contemporains dans l'art de l'écriture (*a*). Il » lui naquit un fils nommé

» *Od*, qui eut pour fils

» *Adnan*, sur la face duquel était empreinte la lumière prophétique de » l'apôtre de Dieu : néanmoins, on ne sait pas quelle fut sa religion. Il eut » deux fils, dont l'un fut Acc, de qui sont sortis les Accites. Le second, » dans la ligne de la généalogie prophétique, fut

» 11. *Ma'ad*. La lumière prophétique parut aussi sur sa face : on ne sait pas de quelle religion il était. Il fut nommé *Ma'ad*, nom qui signifie *ravisseur* et *brigand*, parce qu'il se rendit fameux par ses combats et ses courses contre les Israélites. Il n'allait jamais à la guerre qu'il n'en revînt victorieux et chargé des dépouilles de ses ennemis. Zohari rapporte..... que Moïse ayant eu nouvelle que les enfans de Ma'ad, au nombre de vingt, avaient donné une alarme dans le camp des Israélites; qu'ils y avaient causé bien du désordre, et fait un grand butin, invoqua Dieu contre eux; mais qu'il n'en eut point de réponse, quoiqu'il priât par trois fois. Sur quoi il dit : *Seigneur je vous ai invoqué contre ce peuple, et vous ne m'avez point répondu !* Le Seigneur lui dit : *O Moïse, tu m'as invoqué contre un peuple duquel doit naître à la fin des tems le meilleur des miens*, (le prophète Mahomet). On rapporte aussi que Bocht-Naser (*b*) (Nebucadnesar) ayant résolu de conquérir le pays des Arabes, afin de mettre ensuite à mort leurs prophètes, et de détruire leur temple, ordonna au prophète Jérémie de se saisir de Ma'ad, de qui devait naître Mahomet, (Mustapha, ou l'élu par excellence), de l'emmener en syrie, et de le séparer d'avec sa femme, de crainte qu'il ne couchât avec elle; et c'est ce qui fut exécuté par Jérémie. Mais Nebucadnezar, après avoir subjugué l'Arabie, le renvoya en liberté dans la province de Tehemah, où est située la Mecque. Quelques-uns disent que cela arriva à Adnân; mais il est plus probable que ce fut à Ma'ad, qui eut pour fils Kodha'ah, hors de la ligne généalogique, duquel sont sortis les Kodaïtes; et dans la ligne de la généalogie,

» 12. *Nazâr*, qui surpassait en esprit et en beauté tous ceux de son tems. La lumière prophétique de l'apôtre de Dieu parut sur sa face : mais on ne sait point (non plus que des précédens) quelle était sa religion. Nazâr eut quatre fils, entre lesquels on trouve, dans la ligne de la généalogie prophétique,

» 13. *Modhar* sur le visage duquel la lumière prophétique de l'apôtre de Dieu était imprimée, (comme on l'a déjà remarqué de ceux qui l'ont précédé). Il se faisait aimer de tous ceux qui le regardaient, et surpassait le reste des hommes par la douceur et la beauté de sa voix. Il fut, aussi-bien que Rabia'h son frère, musulman sincère et fidèle dans la religion d'Ibrahim l'ami de Dieu. Leurs deux frères étaient Anmar, et Ayâd Modhar, quoique cadet de Ayâd, qui était l'aîné de tous, fut établi par son père Nazâr préfet ou garde de la Caaba. Quant au partage de ses biens, Nazâr, se voyant près de sa fin, en fit la distribution entre ses quatre fils, de la manière que la tradition le rapporte dans le livre qui a pour titre : *Al. Eckfa*.

(*a*) Hors de la Ligne, *Odad* eut pour fils *Taï*, dont *Hatem* fut un des descendans, etc. *Vita Mahom.*

(*b*) Ce trait d'ignorance est remarquable. On y voit *Nebucadnezar* et *Jérémie* contemporains de Moïse.

Voici les propres termes de son Testament, et comment il fut expliqué ensuite : 1. *Je légue à Modhar ma tente rousse, faite de peaux de chameau, et aussi, de mes autres biens, tout ce qui ressemble en couleur à ma tente.* 2. *Je légue à Rabi'ah mon tapis noir, et, de mes autres biens, tout ce qui lui ressemble en couleur.* 3. *Je donne à Ayâd cette housse de chameau piquée, qui est de couleur grise, d'un gris blanc ou blanchâtre, et, de mes autres biens, tout ce qui lui ressemble en couleur. Je laisse enfin à Anmar ce coussin brun avec son siége, et, de mes autres biens, tout ce qui lui ressemble en couleur.* Puis il ajouta : *S'il survient quelque difficulté entre vous sur l'explication des termes de mon testament, vous n'aurez qu'à consulter* Al-Afa'a *le* Gjorhamite, *qui demeure dans la ville de Nagjran.* Après sa mort, ses enfans, qui ne pouvaient s'accorder entre eux, partirent pour aller trouver Al-Afa'a. Mais, comme ils étaient en chemin, Modhar voyant l'herbe broutée d'une certaine manière, dit (*a*) : *le chameau qui a brouté cette herbe est louche ou borgne.* Rabi'ah son frère dit : *ce chameau est épaulé et boiteux.* Ayâd dit : *il a la queue coupée.* Anmar dit : *il a le goût dépravé.* S'étant un peu avancés, il vint à leur rencontre un homme, qui leur demanda des nouvelles de son chameau qu'il avait perdu. Modhar prenant la parole : *N'est-il pas borgne?* dit-il. — *Cela est vrai*, répondit l'homme. Rabi'ah dit ensuite : *N'est-il pas épaulé et boiteux?* — *Oui*, répondit-il. Ayâd dit : *N'a-t-il pas la queue coupée?* — *Cela est encore vrai*, dit l'homme. Enfin Anmar lui demanda *s'il n'avait pas le goût dépravé?* — *Par Dieu, il est ainsi*, s'écria cet homme : *ce sont là toutes les marques particulières auxquelles je le reconnais certainement.* Alors ils lui protestèrent qu'ils n'avaient point vu un tel chameau (*b*); mais lui au contraire insista, disant : comment pourrais-je vous croire, puisque vous me dépeignez mon chameau par toutes ses propriétés, et tel qu'il est en effet? ils continuèrent leur chemin vers Nagjran, et dès qu'ils furent arrivés chez Al-Afa'a roi des Gjorhamites, cet homme les prit à partie devant lui: *O roi*, dit-il, *faites-moi justice contre ces gens qui m'ont enlevé mon chameau, et ne veulent pas me le rendre.* Ils répondirent : *Sire, nous ne l'avons pas seulement vu.* — *Comment donc*, leur dit le roi, *avez-vous pu le dépeindre aussi exactement que vous avez fait, si vous ne l'avez point vu?* Alors Modhar, prenant la parole, dit : *j'ai remarqué que l'herbe n'était broutée que d'un côté, d'où j'ai conclu qu'il est borgne.* Ensuite Rabi'ah dit : *j'ai observé qu'un de ses pieds de devant appuyait plus fortement sur l'herbe que l'autre, par où j'ai connu qu'il est épaulé, et boiteux.* Ayâd s'expliqua ainsi : *j'ai vu qu'il avait rendu ses excrémens en un tas, d'où j'ai conclu qu'il ne devait point avoir de queue.* . . . . . Anmar ajouta : *j'ai pris garde que le chameau avait passé par les endroits de l'herbe les plus agréables et les plus odoriférans sans y toucher, et qu'ensuite, étant venu à d'autres endroits où l'herbe était sèche et mauvaise, il l'avait broutée; ce qui m'a fait juger qu'il doit avoir le goût dépravé.* Al-Afa'a, après avoir entendu les parties, prononça ainsi son jugement,

---

(*a*) M. d'*Herbelot* rapporte cette histoire avec des circonstances différentes, et comme l'ayant tirée du *Nigjaristan*. Voy. la *Biblioth. Orient.*, pag. 121, col. 1. Il la donne comme un échantillon de l'esprit subtil des Arabes, et dit qu'elle a été mise en vers très-élégans, par *Mir Chosrou*, poète persan du premier rang.

(*b*) On voit que Voltaire n'a pas tiré de son cru le trait du chien de la reine et du cheval du roi dans *Zadig*.

s'adressant à l'homme : *Mon ami, ces gens parlent avec sincérité; ils ne se sont point emparés de votre chameau. Allez donc le chercher ailleurs.* Après cela, le roi s'entretint avec eux, et leur demanda le sujet de leur voyage....

» Ils le lui apprirent, et le roi leur répondit : *Soyez les bien venus. Proposez-moi vos raisons; je déciderai selon le droit et la justice.* Nous allons les proposer, *répondirent-ils*, nous nous reposons entièrement sur votre équité. Après qu'ils eurent produit le testament de leur père, et allégué leurs raisons, il décida la cause, et leur partagea l'héritage en la manière suivante. Il adjugea à Modhar la tente rousse, et tout ce qui lui ressemblait en couleur; savoir: l'or, avec les chameaux de couleur rousse; et, de là, Modhar fut surnommé le *Roux*. Il assigna à Rabia'h tout ce qui ressembait en couleur au tapis noir, comme les bêtes noires, les meubles de cette couleur, et les chevaux noirs; d'où il fut appelé le cavalier noir. Il mit Ayâd en possession de la housse de couleur de gris blanchâtre, avec l'argent, les troupeaux de brebis, et les chameaux blancs ou gris blancs. Enfin il déclara qu'Anmar aurait, avec le coussin brun, la terre d'Hamyar ou le pays des Homerites, outre les mulets, tous les effets, et tous les bestiaux qui tiraient sur le brun, d'où il fut surnommé le *Brun*.

» Le procès étant ainsi terminé à la satisfaction des parties, le roi les introduisit dans la salle du festin, y fit entrer ses plus familiers courtisans, et leur recommanda de s'entretenir avec eux, leur ordonnant en même tems de lui rendre un compte exact de cette conversation ingénieuse. Cependant il enjoignit au grand maître de ses troupeaux de faire apprêter un agneau des plus gras; et à son échanson de fournir le meilleur vin, et de présenter du miel le plus exquis..... Après le repas, la conversation recommença. Ils dirent unanimement que la viande était très-bonne et très-grasse: sur quoi Rabi'ah répondit : *cela est vrai*, mais Calba (*a*) l'avait soufflée et sucée auparavant. Ensuite ils dirent tous que le vin était excellent, à quoi Modhar reprit : *vous avez raison, mais la vigne d'où ce vin est sorti était plantée sur un sépulcre.* De même, ils dirent du miel qu'il était exquis, et Ayâd répliqua : *j'en tombe d'accord; mais les abeilles qui ont fait ce miel, avaient le crâne d'un géant pour ruche.* Enfin ils louèrent tous la magnificence et la libéralité du roi. A quoi Anmar dit : *j'en conviens avec vous, mais, après tout, Sa Majesté s'est écartée de la louable coutume qu'elle avait apprise de son père.* Le grand maître d'hôtel ayant rapporté au roi de point en point ce qui s'était dit, Sa Majesté fit appeler le maître des troupeaux, et lui demanda de quelle sorte de viande il avait servi; il répondit: Sire, c'est de l'agneau que nous, qui sommes les enfans de Calba vos serviteurs, avons soufflé et sucé en l'apprêtant, et il ne peut se trouver de viande ni plus grasse ni plus délicate que celle-là. Le roi interrogea de même l'échanson sur le vin, et celui-ci répondit. Le vin que j'ai en ma garde est très-bon : la vigne d'où il est sorti est plantée sur le tombeau de Gjadac. Il interrogea aussi celui qui avait servi le miel; et il répondit: oui, je leur ai présenté le miel le plus exquis que j'aie; parce que j'avais mis les abeilles qui l'ont fait dans un crâne d'homme. Le roi ayant admiré la subtilité de leurs équivoques, et curieux de savoir comment ils avaient appris toutes ces particularités, qui n'étaient connues que de ses

(*a*) *Calba*, en Arabe, signifie une *chienne*; et c'est aussi le nom d'une Tribu des Arabes. En cela consiste l'équivoque.

officiers, leur envoya secrètement un homme pour les questionner sur les choses qu'ils avaient dites. Modhar répondit : *Si j'ai parlé de la manière que j'ai fait, en voici la cause : quand on boit du vin, la joie s'empare du cœur, et dissipe en un moment par ses vapeurs les soucis et les chagrins ; mais, en buvant de votre vin, j'ai senti en moi un effet tout contraire, d'où j'ai conclu que ce vin devait être d'une vigne plantée sur un sépulcre, qui, comme on le dit communément, ne produit que de la tristesse et de la mélancolie.* Rabi'ah répondit : *J'ai parlé comme j'ai fait, parce que la chair de brebis ressemble à celle des autres bêtes dont on mange, qui d'ordinaire ont de la graisse sur la chair ; mais il en est tout autrement de celle de chien, qui n'a point de gras au dessus. Or j'ai vu que la viande qu'on nous a servie était entièrement semblable à la chair de chien ; et vous savez que l'on dit en proverbe* (Arabe) *d'une personne de qui on n'a reçu aucune faveur :* je n'ai pas même flairé de lui l'odeur de la chair de chien. Ayad répondit : *Je me suis exprimé de la manière que j'ai fait, parce que je vous proteste qu'en mangeant de votre miel, j'ai été saisi de l'odeur d'un crâne de tête d'homme, et que cela m'a causé un grand dégoût.* Enfin Anmar répondit : *il est vrai que j'ai taxé le roi d'une chose en quoi il ne ressemble pas à son père. C'est qu'après nous avoir fait préparer un festin, il n'a point mangé avec nous ; par où j'ai connu qu'il ne ressemble pas à son père, qui n'en usait pas de la sorte.* Al-Afa'a entra ensuite lui-même dans la salle du festin, et, après leur avoir fait bien des caresses, les congédia. Quand ils furent sortis, il dit, admirant la vivacité de leur esprit : « Ces gens-là sont des démons transformés en hommes ». J'ai hasardé de rapporter tout de suite cette histoire de Modhar et de ses pères, en employant les propres termes de M. Gagnier. Le lecteur la regardera sans doute comme une espèce d'amusement qu'on veut lui donner au milieu de la sécheresse de ces détails historiques. M. Gagnier interrompt ensuite la ligne directe de Modhar, et rapporte les lignes collatérales. Je passe cela comme inutile à ce qui concerne uniquement Mahomet.

« Modhar, avancé en âge, eut pour fils Al-Yas. Ce nom signifie *désespoir*. Il lui fut donné parce que Modhar son père, étant vieux, désespérait d'avoir un fils. L'autre nom d'Al-Yas était *Habib*, c'est-à-dire, *Bien-aimé*. Al-Yas fut fidèle ; la lumière prophétique de l'apôtre de Dieu était empreinte sur sa face. Ayant appris par révélation quelle devait être la dévotion du prophète dans la célébration du pèlerinage de la Mecque, il en fut ravi d'admiration. Il a été celui des enfans d'Ismaël qui s'est opposé le plus vigoureusement à ceux qui s'écartaient de la tradition et de la religion de leurs pères ; et il fit tant, par sa vertu et ses bons exemples, qu'il les..... ramena à l'observance des traditions de leurs ancêtres. Il fut aussi le premier qui rétablit l'honneur et la dignité du temple de la Mecque ; c'est pourquoi les Arabes le révérèrent et l'honorèrent comme un défenseur de la véritable sagesse, et comme un aussi grand philosophe que Locman. Aussi fut-il appelé comme lui le *prince du peuple et le seigneur de sa tribu*. Aucune affaire ne se décidait sans lui.

» Hors de la ligne généalogique, Modhar eut pour fils Kaïs, surnommé *Aïlan*. Quelques-uns disent qu'Aïlan est le nom du cheval, d'autres disent du chien de Modhar. Il y en a qui prétendent qu'Aïlan était fils de Modhar et frère d'Al-Yas ; que Kaïs était fils de cet Aïlan. Quoi qu'il en soit, Dieu rendit Kaïs illustre par de grandes choses. On compte entre ceux de sa postérité les tribus des *Hawdzenites*, d'où sont sortis les enfans de Sa'ad,

fils de Beere, fils de Hawâsen, chez lesquels Mahomet, l'apôtre des Musulmans, a été nourri et élevé dans son enfance.

» On met encore entre les tribus issues de Kaïs celle des enfans de Kelâb, d'où sont descendus les seigneurs de Haleb, ou Aleppe, le premier desquels fut Saleb, fils de Merdâs; et les tribus d'Okaïl, d'où sont sortis les rois de Meusel. Du même Kaïs, sont venus aussi les enfans d'Amer, de Saàsaà, et de Chafagja; ceux-ci ont été de toute ancienneté, et sont encore aujourd'hui (à ce que nous dit M. Gagnier, qui parle comme contemporain d'Abulfeda son auteur) seigneurs dans la province d'Erak.

» D'Hawâzen, sont sortis les enfans de Rabia, fils d'Amer, fils de Saâsaà, fils de Mo'awiâ, fils de Beer, fils d'Hwâzen; ainsi que la tribu de Gjosm, fils de Mo'awiâ, fils de Beer, fils d'Hawâzen. De Gjosm est aussi sorti Doraïd, fils d'Al-Semma.

» De Kaïs, sont encore issus les enfans d'Helâl, et de Thakif: le nom propre de Thakif était Amrou, fils de Monbah, fils de Beere, fils d'Hawâzen. Quelques-uns font descendre les Thakifites d'Ayâd, d'autres disent des restes des anciens Thamudites. Les Thakifites étaient les habitans de la ville de Tâïef.....

» De Kaïs, sont aussi sortis les enfans de Nomaïr, de Bâhela, de Mâzen, et de Gatfân, qui était fils de Sa'ad, fils de Kaïs'-Aïân; et les enfans d'Abas, fils de Bogaïdh, fils de Raïth, fils de Gathfân, fils de Sa'ad, fils de Kaïs-Aïlân.

» Entre les enfans de Kaïs fut Antara Abasite..... qui, dès qu'il commença de porter le turban, signala sa bravoure dans les guerres de Dâhés et Gabra. De Kaïs, sont issus les Asgjaites; de Kaïs venaient aussi les tribus de Solaim.

» De Kaïs, sortirent encore les enfans de Dhobiân, fils de Bogaidh, fils de Raith, fils de Gatfan, fils de Sa'ad, fils de Kaïs-Aïlân.

» Entre les enfans de ce Dhobiân, étaient les enfans de Fazara, parmi lesquels fut Hesn, fils de Hodhaifa, fils de Bedr, dont la libéralité est célébrée par le poète Zohaïr, un des sept fameux auteurs des Moallakaks: *Vous le verrez*, dit le poète que M. Gagnier a la complaisance de nous citer, avec cette satisfaction que donne une érudition peu commune, et peu à portée du goût des lecteurs ordinaires; *vous le verrez lorsque vous approcherez de lui, sautant de joie et aussi gai, que si vous lui donniez la chose que vous lui demandez.* Ilesn se fit Musulman, et fut apostat ensuite.

» Il s'alluma une longue guerre entre les Dhobiânites, et les Abasides. Cette guerre fut appelée la guerre de Dâhés et Gabra: ce sont les noms des deux chevaux, qui coururent contre deux autres nommés Al-Chatat et Al-Fana. Une querelle étant survenue touchant ceux de ces chevaux qui avaient eu l'avantage, on en vint aux mains, et ensuite aux armes. La guerre en question dura quarante ans. De là est venu le proverbe: *c'est la guerre de Dâhés et Gabra*, quand on veut parler de procès difficiles à accommoder.....

» Du même Kaïs, descendait Adwân, fils d'Amron, fils de Kaïs-Aïlân. Ceux de sa tribu habitaient dans la ville de Taïef avant les Thakifites.....

» Voilà ce qui regarde Kaïs, fils de Modhar, hors de la ligne généalogique. Pour revenir à Al-Yas, il eut pour fils Mudrecab dans la ligne généalogique.

» Son nom était Amer, mais il fut surnommé *Modrecah*, mot qui signifie *poursuivant*, ou *obtenant*, parce qu'il avait comme recueilli en sa

personne toutes les vertus de ses pères. La lumière prophétique ne manqua pas d'être empreinte sur sa face. Il fut quelques années sans pouvoir se déterminer sur le choix d'une femme, jusqu'à ce qu'enfin il fut averti en songe de prendre sa cousine germaine.....

» Hors de la ligne généalogique, Al-Yas eut un autre fils nommé *Tâbecha*.... Celui-ci et Modrecah son frère furent appelés *Khendafites*, aussi-bien que les tribus qui en sont descendues, du surnom de leur mère *Chendaf* (*a*), dont le nom propre était *Lili*, fille de Holwân, fils d'Amrân, fils d'Al-Hâf, fils de Kodha'ah.

» Les tribus descendues de Tâbecha sont les enfans de Tamin, de Rabbab, de Dhabbah, et de Mozaina, tous appelés *Khendafites* du nom de leur mère. Modrecah eut pour fils, dans la ligne généalogique,

» Khozaïmah, dont on ne dit rien, sinon qu'on assure de lui, comme de tous les autres, que la lumière prophétique paraissait sur son visage.

» Hors de la ligne généalogique, Modrecah eut pour fils Hodhaïl, d'où sont sorties toutes les tribus appelées *Hodhaïlites*. Du nombre de ceux-ci, était Abdo'llah, fils de Mas'oud, compagnon de l'apôtre Mahomet, et aussi Abu-Dhowaib le poète, Galeb, Sa'ad, et Kaïs (*b*). Khozaïmah, dans la ligne généalogique, eut pour fils

» Kenâna, honoré aussi de la lumière prophétique. Il fut nommé *Kenâna* du mot Ken, qui signifie *ombrage*, ou *couverture*, parce qu'il fut le protecteur et l'asile de son peuple.

» Hors de la ligne généalogique, Khozaïmah eut deux fils, Al-Hawn, et Asad. De Hawn sont sorties la tribu d'Adhal, et celle d'Al-Daish frère d'Adhal. Ces deux tribus portent conjointement le nom d'*Al-Karch*, parce qu'elles étaient jointes et comme liées ensemble.

» D'Asad, sont venus les Câhelites, les Dowdanites, et autres, tous compris sous le nom d'*Asadites*. Kenana eut pour fils, dans la ligne généalogique,

» Al-Nadhr : il fut ainsi appelé à cause..... de sa beauté. C'est lui, dit *Gjannabi*, que Dieu, à cause de sa simplicité et de sa candeur, appela *Koraïsch*, d'où vient que tous ceux qui sont issus de Al-Nadhr, portent le nom de *Koraïshite*. Cependant, continue M. Gagnier, Abulfeda, qui écrivait avant Gjannabi, soutient que le nom de Koraïsch appartient à Fehr... et non point à Ald-Nahr; et il semble que Gjannabi en convienne en parlant du même Fehr. Ald-Nahr eut une vision pendant son sommeil....; il vit un térébynth sortant de son dos, étendant ses branches selon le nombre de ses ancêtres et de ses descendans : entre ces rameaux, il en vit un qui s'élevait jusqu'au Ciel, brillant d'une lumière semblable à celle dont il avait lui-même le visage illuminé. Sur ce rameau, paraissait comme suspendu un personnage ayant le visage blanc, et sortant de derrière son dos. Dès qu'il fut éveillé, il alla trouver une Pythonisse, (c'est-à-dire, tout court une sorcière) à laquelle il raconta son songe. Elle lui dit : *Si tant est que votre vision soit véritable, elle signifie que Dieu vous élevera à de grands honneurs, en vous faisant père d'un petit fils, qui vous touchera de plus près et plus particulièrement qu'aucun de ceux qui vous ont précédé.*

(*a*) C'est-à-dire, *qui marche fièrement*.

(*b*) M. *Gagnier* remarque ici qu'au lieu de ces trois que *Pocock* nomme *Abulfeda*, met un, etc. La plus grande partie des lecteurs se souciera fort peu de cette remarque.

» Hors de la ligne généalogique, Kenânah eut plusieurs autres fils, à savoir : Malkân, Abd-Manah, Amrou, Amer, et Mâlek.

» De Malkan, sont issus les Malkanites.

» D'Abd-Manah, sont sortis plusieurs Tribus, entre autres les enfans de Gafar, ou les Gafarites, de qui venait la famille d'Abu Dhar, et les enfans de Becr. De ceux-ci, sont sortis les Doïlites, qui ont donné l'origine à la famille d'Abul-Aswad le Doïlite.

» Des Tribus d'Abd-Manah, étaient aussi sortis les enfans de Laïth, les enfans d'Al-Hâreth, les enfans de Madhage, et les enfans de Dhamrah.

» D'Amru, fils de Kenâhah, sont issus les Amruïtes.

» D'Amer, fils de Kenânah, les Amerites.

» De Mâlek, fils de Kenânah, les enfans de Ferâs.

» Des Tribus de Kenânah, sont venus les Al-Ahabishites.

» Le chef de ces Al-Ahabishites fut Al-Habasch, fils d'Amru. Ces deux mots Al-Habasch, qui est le nom propre d'un homme, et Al-Habascha, qui est le nom du pays des Abissins, étant prononcés de la même manière, il est arrivé (nous dit ici M. Gagnier après son garant Abulfeda) qu'en entendant prononcer l'un, on l'a pris souvent pour l'autre. On s'est même imaginé que ceux de cette tribu étaient originaires d'Al-Habasha, qui signifie l'Ethiopie, et par conséquent étaient Abissins ou Ethiopiens.....

» Mâlek fut orné aussi de la lumière prophétique; il fut appellé *Mâlek*, c'est-à-dire, roi, parce qu'il régna sur les Arabes; et il eut pour fils unique, dans la ligne généalogique,

» Fehr à qui la lumière prophétique ne manqua point; c'est lui qui proprement fut surnommé *Koraïsch*. Tous ceux qui descendirent de lui furent appelés *Koraïshites*, à l'exclusion des autres qui n'en étaient point descendus. Quand à l'origine du mot Koraïsch, on dit que Fehr fut surnommé de cette manière à cause de sa bravoure et de sa hardiesse; en quoi, ajoute-t-on, il ressemblait à un monstre marin dont le nom Arabe est *Koraïsch*, qui mange les autres monstres marins..... D'autres tirent l'origine de ce mot du verbe Karasha, qui signifie recueillir, amasser, assembler; et le rapportent à l'action de Cosa, fils de Kelab, arrière-petit-fils de Fehr, qui, pour se rendre maître de la Caaba, assembla tous les descendans de Fehr, pour venir à bout avec leur secours de l'usurpation qu'il en voulait faire. Cela étant, ... le nom de Koraïsch convient mieux aux enfans de Fehr qu'à Fehr lui-même, et c'est comme qui dirait une troupe de gens ramassés.

» Fehr eut pour fils, dans la ligne généalogique,

» Galeb : la lumière prophétique était empreinte sur son visage.

» Hors de la ligne généalogique, Fehr eut deux autres fils, Mohâreb et Al-Hâreth.

» De Mohâreb sont descendus les Mohârebites, ou les enfans de Shaibân.

» D'Al-Hâreth sont issus les enfans d'Al-Chologe, d'où est sorti Abu-Obaïdah, fils d'Al-Gjarâh, un des dix martyrs dont il est parlé dans l'histoire de Mahomet. Galeb eut pour fils, dans la ligne généalogique,

» Lowa : la lumière prophétique était empreinte sur sa face. Hors de la ligne généalogique, Galeb eut pour fils

» Taiem, surnommé *Al-Adram*, c'est-à-dire, Sans barbe, d'où ceux de sa postérité furent appelés les *Adramites*. Lowa eut six fils, entre lesquels, dans la ligne généalogique, fut

» Ca'ab : la lumière prophétique était empreinte sur sa face. Il fut le

premier qui changea le nom du sixième jour de la semaine, que nous appelons le vendredi. Avant ce tems-là, le vendredi se nommait *Arnba* chez les Arabes (*a*). Il l'appela *Gjama'a*, c'est-à-dire, jour de congrégation ou d'assemblée. Par conséquent, d'un jour profane il en fit un jour consacré au service divin. Il assemblait le peuple (nous dit-on, sur la foi des légendes mahométanes, ou des légendaires arabes) tous les vendredis de la semaine, et leur faisait un sermon, dans lequel il prédisait la mission future du nouveau prophète de Dieu. Il assurait en même tems que le prophète serait un de ses descendans; il exhortait et recommandait de le suivre, et d'avoir la foi en lui. Il récitait à cette occasion des vers de sa composition, dont voici un petit fragment : *O plût à Dieu que je fusse moi-même le temoin oculaire du mystère de sa vocation. Mais, hélas! ce sera alors que les* Koraïshites, *niant la vérité qu'il leur annoncera, se révolteront contre lui, et machineront sa perte par la trahison*, etc.». Le sublime de ce fragment ne frappera pas beaucoup ceux qui ont le malheur d'être nés privés du goût arabesque.

« Tant que Ca'ab vécut, il eut une grande autorité sur les Arabes : mais, après sa mort, ils se relâchèrent du culte qu'ils devaient à Dieu. Toutes les belles exhortations de Ca'ab, et ce qu'il leur avait appris fut enseveli dans l'oubli, jusqu'à l'année de la guerre de l'Eléphant. Depuis la mort de Ca'ab jusqu'à l'année de cette guerre, qui fut aussi celle de la naissance de Mahomet, on compte 520 ans, et jusqu'à la mission du prophète, selon Gjannabi 560 ans. D'où il suit que Ca'ab vivait dans le prémier siècle de l'Eglise chrétienne, avant la ruine de Jérusalem, et qu'il était contemporain des apôtres.....; mais on ne sait ni le jour de sa naissance, ni combien il a vécu.

» Hors de la ligne généalogique, Lowa eut, selon Abulfeda, cinq autres fils, savoir : Sa'ad, Hozaima, Al-Hareth, Amer et Asàma. De quatre d'entre eux sont sorties autant de Tribus; Al-Hareth n'a point eu de postérité. De la tribu d'Amer était Amru, fils d'Abdud ou Abd-wodd Amérite, cavalier Arabe, qui fut tué par Ali dans la guerre du Fossé.... Ca'ab, dans la ligne généalogique, eut pour fils

» Morra : la lumière prophétique fut empreinte sur sa face.

» Hors de la ligne généalogique, Caab eut pour fils Hosais et Ada. D'Hosais sont sortis les enfans de Gjemach. Entre les plus remarquables de ceux-ci, fut Omaia, fils de Chalaf, ennemi de l'apôtre de Dieu, et son frère Obba, fils de Chalaf, qui lui ressemblait par la haine qu'il avait pour le prophète.

» De Hosais sont encore issus les enfans de Saham, desquels descendait Amru, fils d'Al-As.

» D'Ada, fils de Ca'ab, sortaient les Adites, d'où Omar tirait son origine. Omar était fils d'Al-Chettàb, et fut un des successeurs de l'apôtre de Dieu au Califat. De la même origine était Sa'id, fils de Zaid, un des dix martyrs. Morra, dans la ligne généalogique, eut pour fils

Kelàb. Son nom était Hakim, ou selon d'autres Adwa : le surnom de Kelàb signifie *Chien*; ce qui donna occasion..... de faire cette question à un Arabe : *Pourquoi avez-vous la coutume de donner à vos enfans des*

(*a*) *Arnba* veut dire, *jour de joie et de plaisir*.

noms qui signifient quelque chose de mauvais, comme ceux de chien, *de* loup, *et d'autres semblables animaux? Au contraire, vous donnez à vos esclaves des noms de choses agréables. Par exemple: vous les appelez* associé, familier, gain, *etc.* L'arabe répondit (avec fort peu de justesse, pour ne rien dire de pis) : *Nous donnons de tels noms à nos enfans, par rapport à nos ennemis, afin qu'ils les traitent en* chiens, *en* loups, *en* ours, *etc.; pour nos esclaves, nous leur imposons des noms qui ont du rapport à nous : nous leur insinuons qu'ils doivent se conduire envers nous, comme étant dans nos intérêts, et qu'ils doivent nous faire le bien que portent leurs noms.*

» Hors de la ligne généalogique, Morra eut deux fils, Taïem, et Yokdha.

» Des Taïemites descendait Abu-Becr, surnommé *Al-Seddik* (le témoin fidèle), beau-père de l'apôtre de Dieu, et ensuite son successeur au Califat; de ces Taïemites descendait aussi Talha, un des dix martyrs.

» De Yokdha sont issus les enfans de Makhzum, desquels tirait son origine Khàled, fils d'Al-Walid; et aussi Abu-Gehel, fils de Heshàm, qui s'appelait en son nom propre *Amru*, fils de Heshàm le Makhzumite. Kelàb, dans la ligne généalogique, eut pour fils

» Cosa : son nom était *Zaïd* : la lumière prophétique était empreinte sur sa face. Le surnom de *Cosa* lui fut donné, ou pour marquer son extrême activité et son amour pour la vérité, ou parce qu'on l'éloigna pour un tems de sa patrie, et qu'il fut emmené par sa mère Fatima dans le pays des Kodbaïtes après la mort de son père, et peu de tems après qu'elle l'eut sevré. Il revint enfin au mois de Moharram en pèlerinage à la Mecque, accompagné des mêmes Kodbaïtes, grand, beau et bien fait, orné de sagesse, et le plus savant des Koraïshites, qu'il confirma dans le culte du vrai Dieu. Ayant résolu de se mettre en possession de la garde de la Caaba, voici comment il s'y prit.....

» La garde de la Caaba (j'ai déjà dit que la Caaba (*a*) est le temple de la Mecque) fut premièrement entre les mains des Gjorhamites, après Nabet, fils d'Ismaël. Depuis la décadence de ceux-ci, et leur fuite précipitée de la Mecque, les enfans d'Ismaël rentrèrent en possession de cette charge. Dans la suite, les Khosaïtes s'en emparèrent, avec le secours des enfans de Becre, fils d'Abd-Mana, fils de Kenàna. Celui d'entre eux qui obtint cette dignité fut Amru, fils d'Al-Hareth le Gabschadite. Les Koraïshites, qui n'étaient pas les plus forts, furent contraints de se tenir en repos, quoiqu'ils ne manquassent pas d'ambition.. .. Les Khosaïtes jouissaient donc paisiblement de la garde du temple, qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres par droit d'héritage de père en fils (*b*), lorsque Kosa demanda à Halil, qui fut le dernier de ces gardiens, Haia sa fille en mariage. Halil, connaissant la noblesse de l'extraction de Kosa, et voyant d'ailleurs la grande passion qu'il témoignait pour sa fille, la lui accorda. Outre l'intendance du temple qu'avait Halil, comme je l'ai dit, il gouvernait aussi la Mecque, et y administrait la justice, etc.

(*a*) *Elcaaba* signifie *le carré*. Ce temple n'est, en effet, autre chose qu'un carré de quatre murailles.

(*b*) Remarquez que M. *Gagnier* a rapporté tout autrement cette histoire sur la foi d'*Abulfeda*. Voy. ci-dessus, pag. 6.

» Cependant Cosa demeurait chez son beau-père, sa femme Haïa lui donna trois fils; savoir : Abdo'l-Dar, Abd-Menàf et Abdo'l-Ozza. Cosa, se voyant soutenu d'une... famille, de plus ayant acquis de grandes richesses avec une autorité considérable, et, d'autre côté, les affaires de Halil étant allées en décadence, forma le desseiu de se rendre maître du gouvernement de la Mecque, et d'enlever aux Khosaïtes et aux enfans de Becre l'intendance de la Caaba, sous prétexte que les Koraïshites, dont il était le chef, devant être seuls reconnus pour la véritable postérité d'Ismaël, ils avaient seuls par conséquent le droit de rentrer en possession de l'intendance, etc. Il choisit pour l'exécution de cette entreprise le tems de la fête du pèlerinage; il assembla secrètement ses Koraïshites, et les ayant postés aux environs du lieu appelé *Mozdaleſa*, où se fait la course, entre le mont Araſa et la vallée de Muna, il attendit le jour que l'on fait la cérémonie de jeter les cailloux dans cette vallée de Muna. Les officiers intendans, ou maîtres de cérémonies de la Caaba, ayant achevé de jeter les cailloux, et donné au peuple la permission d'en faire autant, comme on commençait de se retirer vers les côtés de la colline d'Al-Akaba, et tout le peuple étant occupé à l'exercice de la course, Cosa et les siens prirent ce moment pour sortir de leurs embuscades, et attaquèrent, à l'improviste, les Khosaïtes et les Becrites. Ils en firent un si grand carnage qu'ils les obligèrent à la fin de leur demander quartier. Ensuite on en vint à un pourparler, dans lequel, après avoir choisi pour arbitre un nommé *Ya'amer*, fils d'Awf Kenanite, la souveraine puissance, c'est-à-dire, le gouvernement de la Mecque, etc., fut adjugée à Cosa, et les parties obligées à se faire une mutuelle satisfaction pour tout le sang répandu. Cosa, devenu maître du gouvernement et de l'intendance du temple, prit le titre de roi, et reçut le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. En même tems, ils se mit en possession des vaisseaux et meubles sacrés; c'est-à-dire, du voile, du gobelet à boire pour les pèlerins, du tapis, de la piscine et du drapeau : en un mot, il se rendit maître du temporel et du spirituel de la Mecque. Il y régla la police, distribua la ville en quatre quartiers, et assigna au-dedans de son enceinte des maisons à ceux des Koraïshites qui lui avaient prêté main forte dans son expédition.

» Hors de la ligne généalogique, Kelàb eut pour fils Zahra, de qui sont issus les Zahrites.

» De cette tribu, était Sa'ad, fils d'Abu-Wakkàs, un des dix martyrs, comme aussi Amenah, mère de l'apôtre de Dieu, et Abdo'l-Ramam, fils d'Awf. Cosa, dans la ligne généalogique, eut pour fils

» Abad-Menàf : son nom propre était *Al-Moghaira*. Il fut déclaré prince du vivant de son père, et les Koraïshites lui prêtèrent le serment de fidélité. Il eut encore pour surnom celui d'Al-Kamar, c'est-à-dire la Lune, à cause de sa beauté. Il recommandait la piété envers Dieu, et l'usage de la prière. La lumière prophétique ne manqua pas d'être empreinte sur sa face. Il portait d'une main le drapeau de Nazàr, et de l'autre l'Arc d'Ismaël. Il mourut à la Mecque, et fut enterré sur la colline dit Al-Hagiun, lieu de sépulture qui dans la suite devint commun.

» Hors de la ligne généalogique, Cosa eut deux autres fils, Abdo'l-Dàr, et Abdo'l-Ozza.

» D'Abdo'l-Dàr sont sortis les enfans de Shaiba, qui furent les portiers du temple. Du même Abdo'l-Dàr tirait aussi son origine Al-Nadhre, fils d'Al-Hàreth, un des plus grands ennemis du saint apôtre de Dieu, Maho-

met. Al-Nadhre fut mis à mort par son ordre après la bataille de Bedr.

» D'Abdol-Ozza était issu Al-Zobair, fils d'Al-Awâm un des dix martyrs. Du même Abdol-Ozza, tirait son extraction Khadigja, fille de Chowailed, femme du prophète, de même de Waraka, fils de Nawfal.

» Abd'-Menâf, dans la ligne généalogique, eut

Hâsbem : celui-ci fut l'aïeul du prophète, son nom propre était *Amru*, nom qui était accompagné du surnom *d'Al-Olà*, ou le *Sublime*, à cause de sa haute dignité. Il fut surnommé *Hâshem*, c'est-à-dire, celui qui rompt du pain, parce que, comme on va le voir, dans le tems de la cherté, il distribua libéralement du pain aux habitans de la Mecque. Hâshem, après la mort de son père, entra en possession du gobelet et du tapis. A l'égard du gobelet et de la piscine qui avaient servi à l'usage des confédérés de Kosa, il les remit dans le vestibule de la Caaba, et il s'en servait ordinairement pour boire de l'eau fraîche de puits avec les pèlerins. Quant au tapis, il le destina à l'usage du public. Dans ces tems d'idolâtrie, les Koraïshites avaient accoutumé de tirer le saint tapis à chaque fête du pèlerinage : ils le déposaient entre les mains des Khosaites. Ceux-ci préparaient, sur le saint tapis, un festin pour ceux des pèlerins qui n'avaient ni argent, ni autres moyens. Ils étaient les bien venus, et ils pouvaient manger sans qu'il leur en coûtât rien. C'est ainsi qu'Abda-Menâf en avait usé après Cosa, et que Hâshem en usa après Abd-Menâf, jusqu'à ce qu'une grande disette étant survenue, Hâshem, voulant subvenir aux besoins publics, amassa une grosse somme d'argent, fit un voyage en Syrie, et y acheta une grande quantité de farine dont il fit faire des gâteaux. Étant revenu à la Mecque, il distribua ces pains ou gâteaux, fit tuer et apprêter des chameaux, dont il fit un festin au peuple, lequel fut soulagé par ce moyen de la grande famine qu'il avait soufferte.....

» Ata, un des auteurs des traditions mahométanes en rapporte une, venue d'Abdo'llah, fils d'Abbâs : dans le tems, dit-il, que les Koraïshites souffraient une grande famine, Hâshem les divisa en deux caravanes, toutes deux montées sur des chameaux. Il en envoya une durant l'hiver en Yemen (l'Arabie heurense), vers le midi, et l'autre durant l'été en Syrie, vers le Nord. A leur retour, il distribua au peuple le profit qu'elles avaient fait ; ce qui ramena une telle abondance que les pauvres, au rapport de la tradition, devinrent aussi riches que les riches mêmes.

» Après Hâshem, Abdol-Motalleb se servit du *tapis* dans toutes les fêtes du pèlerinage, et après lui, Abu-Taleb en fit de même, jusqu'au tems que l'Islamisme, ou la religion Musulmane, fut établie, ou plutôt rétablie, suivant Mahomet. Le prophète lui-même continua cette pieuse pratique, et particulièrement l'an neuvième de l'hégire, lorsque, pour célébrer la fête du pèlerinage, il envoya Abu-Beere de Médine à la Mecque, avec une grosse somme d'argent, pour être distribuée aux pauvres. Il fit lui-même cette cérémonie en personne l'année suivante, en faisant son dernier pèlerinage à la Mecque, qui fut appelé, pour cette raison, le *pèlerinage d'adieu*. Après lui, ses successeurs les Califes, Abu-Becre, Omar, Othman et Ali, se servirent du même tapis à toutes les fêtes du pèlerinage, et firent aussi le festin. Plusieurs Califes continuèrent la même pratique, jusqu'à ce qu'enfin cet usage se fût aboli.

» Mais, pour revenir à Hâshem, on peut dire que, par sa sage conduite, il releva l'éclat de son peuple jusqu'au plus haut point. Il avait continuellement table ouverte, et fournie de toute sorte de mets, soit en tems

de joie, soit en tems de calamité. Ebn Al-Sobaïl avait soin de servir les viandes : tout le monde y était admis, surtout si l'on était reconnu gens de bien et craignant Dieu. La lumière de l'apôtre de Dieu ne pouvait manquer d'être empreinte sur le visage d'Hâshem, et il en venait de si grands rayons qu'il semblait que c'étaient ceux du soleil, tant ils dardaient la lumière de tous côtés, et jusques-là que les grands qui s'approchaient de lui étaient obligés de mettre leurs mains devant les yeux, pour n'en être pas éblouis. Les plus grands seigneurs des pays voisins venaient à l'envi faire leur cour à Hâshem, le priant avec instance de prendre leurs filles en mariage ». Ceux qui connaissent les usages orientaux n'ignorent pas qu'une des plus grandes marques d'estime que puisse donner un prince, ou quelque autre grand seigneur que ce soit, c'est d'accepter de la main d'un père la fille qu'il lui offre, pour être enfermée dans son sérail.

« On nous dit aussi que l'empereur Héraclius envoya des ambassadeurs à Hâshem, avec une lettre, dont voici les termes : *J'ai une fille qui surpasse en beauté toutes les personnes de son sexe; elle n'a aucune tache sur le visage, qui la disgracie. Venez donc me trouver, afin que je vous la donne en mariage; car la renommée de votre bonté, de votre excellence, et de votre dignité est parvenue jusqu'à moi.* Le dessein de cet empereur (nous disent gravement les auteurs Arabes) était d'attirer par cette alliance dans sa famille la lumière de l'apôtre de Dieu, si célébrée dans l'Evangile ». Deux choses méritent d'être remarquées ici, l'une est l'ignorance des Arabes, qui fait Héraclius contemporain d'Hâshem, aïeul de Mahomet, tandis que celui-ci l'était au contraire d'Héraclius, et que l'hégire, ou fuite de Mahomet, tombe dans l'année douze du règne de cet empereur. L'autre est la hardiesse avec laquelle ces mêmes Arabes inventaient les fables les plus grossières, pour faire honneur aux héros et propagateurs du Mahométisme.

« Hâshem mourut à Gaza en Syrie. Sa mort arriva vingt ou vingt-cinq ans avant la guerre de l'Eléphant. Entre les traditions extraordinaires et fabuleuses de ces Arabes, il y en a une qui porte que Hâshem et son frère Abd-Shems naquirent jumeaux, et que leurs fronts étaient joints ensemble: en sorte qu'après y avoir appliqué tous les médicamens possibles pour les séparer, on n'en put venir à bout qu'en les séparant d'un coup d'épée. Cette action ayant été rapportée à un des sages de l'Arabie, il dit : *Puisqu'ils ne se sont point divisés d'eux-mêmes, et qu'il a fallu une cause étrangère pour les séparer, c'est une marque qu'il y aura une inimitié perpétuelle entre leurs enfans, et que l'épée mettra la division entr'eux.* La tradition ajoute que cela arriva, comme il avait été prédit.

» Dans le livre qui porte pour titre : *le Jardin* ou *Verger des Amans*, et dans celui qui est intitulé : *la Médecine des Maladies*, il est dit que Hâshem vint au monde le premier; que son bras était attaché au front de son frère, et que l'incision pour les séparer étant faite, il en coula du sang; d'autres disent qu'il coula seulement du sang entre eux deux, sans qu'il se fît aucune incision ». Fable pour fable, la dernière est aussi bonne que la première.

« Hors de la ligne généalogique, Abd Menâf eut pour fils Abd-Shems, Al-Motalleb et Nawfal.

» D'Abd-Shems naquit Ommaïah, ou Ommiah, de qui sont sortis les Ommaïades, ou Ommiades, entre lesquels fut Othmân, fils d'Affan, fils d'Abu'l-As, fils d'Ommaïa, fils d'Abd-Shems, et aussi Moawiah, fils d'Abu-Sofiân, fils de Harb, d'Oommaïa; Said, fils d'Al-As, fils d'Ommaia;

Okba, fils d'Abu-Moait, fils d'Abu-Amru, fils d'Ommaia; Okba, fils de Rabïa, fils d'Abd-Shems; et la fille de cet Okba, nommée Hend, mère de Moahia. L'apôtre de Dieu fit mourir Okba de mort violente, après la bataille de Bedr.

» D'Al-Motalleb, fils d'Abd-Menâf, sont issus les Al-Motallabites, de qui descendait l'Imam Al-Shafei.

» De Nawfal, sont descendus les Nawfalites.

» Hashem, dans la ligne généalogique, eut pour fils unique (car on ne sait pas qu'il en ait eu d'autre)

» Abdo'l-Motalleb; son nom était *Shaïba Al-Hamd*, c'est-à-dire *vieillesse vénérable*, parce qu'en naissant il avait la tête toute blanche; et il fut surnommé *Abdo'l-Motalleb*, parce qu'étant encore enfant, il perdit son père, et fut élevé par son oncle Al-Motalleb. La lumière de l'apôtre de Dieu se manifesta sur sa face. Il fut le premier des Arabes, au rapport d'Al-Sohail, qui teignit sa chevelure en noir. On dit aussi qu'il avait accoutumé, au commencement du mois de Ramadhân, de monter sur la plate-forme de sa maison, et d'y faire un festin aux pauvres; qu'ensuite, il faisait transporter la table, encore chargée de viandes, sur le sommet des montagnes, pour servir de pâture aux oiseaux et aux bêtes sauvages. Il fut appelé pour cette raison le *prodigue* et le *libéral*, puisqu'il avait tant de bonté que de régaler ainsi les oiseaux du ciel. Il était doux, affable, de facile accès, prompt à écouter et à accorder ce qu'on lui demandait, d'un naturel excellent, et tout-à-fait généreux.

» Ce fut par lui que Dieu révéla l'endroit où était l'eau du puits de Zem-Zem, environ cinq cents ans depuis les Gjorhamites. Pendant tout ce tems-là, l'eau et le puits étaient demeurés ensevelis. Pour ce qui concerne l'origine du mot de Zem-Zem, (*a*) voici ce qu'en dit un auteur Arabe cité par M. Gagnier. Ce puits a reçu son nom du verbe *Zem*, qui signifie *sourdre*, ou *sortir hors de terre;* et, selon d'autres, en redoublant la syllabe *Zem*, sourdre avec un murmure, ou une espèce de gazouillement qui se fait entendre au fond du puits. Zem-Zem, dit un autre auteur, est le puits d'Ismaël, que Dieu fit sourdre miraculeusement de terre pour étancher la soif de ce patriarche des Arabes. La découverte du puits est rapportée par l'auteur du livre intitulé : *les Dons agréables*, et voici ses termes : Lorsque Dieu voulut punir les Gjorhamites des sacriléges qu'ils avaient commis dans le temple de la Mecque, leur prince Amru, fils d'Al-Hareth prit les épées de Kolaah avec les cuirasses, les deux Gazelles (*b*) d'or, qui avaient été consacrées dans le temple par un roi d'Arabie, la pierre noire, et plusieurs autres choses précieuses, et jeta le tout au fond du puits de Zem-Zem. Ensuite il le fit combler jusqu'au haut, et s'enfuit avec ses gens vers l'Arabie heureuse. Depuis ce tems-là, ce puits resta entièrement inconnu jusqu'à Abdo'l-Motalleb, lequel, dans une vision qu'il eut, entendit une voix qui lui ordonna de creuser le puits de Zem-Zem, suivant certains indices que cette même voix lui donna. Abdo'l-Motalleb se mit donc en devoir de creuser, accompagné d'Al-Hâreth, le seul fils qu'il avait alors. Mais les Koraïsbites s'opposèrent à son entreprise et interrompirent son travail, en disant : *Ne creuse pas dans cette terre, qui est le lieu de notre ado-*

(*a*) Voy. encore ci-après.
(*b*) Animal de la grandeur d'un chevreuil.

ration. Alors Abdo'l-Motalleb fit vœu à Dieu, que, s'il lui envoyait à son secours dix fils, il lui en offrirait un en sacrifice. Cependant il continua toujours de disputer le terrain contre les Koraïshites avec le seul fils qu'il avait, jusqu'à ce qu'enfin, dans le cours de certain nombre d'années, Dieu le fit père de onze autres fils, ce qui le persuada entièrement de la vérité de sa vision. Il recommença donc..... à creuser le puits, malgré toute l'opposition des Koraïshites. D'abord il trouva les trésors que les Gjormahites avaient jetés dans ce puits; ensuite creusant plus avant, il trouva de l'eau. Il fit fondre les épées, il en fabriqua une porte de fer pour la Caaba; et ayant pareillement fondu les deux gazelles d'or, il en fit des lames dont il revêtit la porte. C'est le premier or dont la Caaba ait été ornée. Dans la suite du tems (dit un autre auteur cité aussi par M. Gagnier, c'est celui du livre intitulé : *la Médecine des Maladies*), quelques Koraïshites idolâtres, entre lesquels était Abu-Lahal, tous gens sans conscience et sans religion, se unirent à faire la débauche durant plusieurs nuits. Emportés par la chaleur du vin, ils enlevèrent la porte et les lames d'or, et les vendirent à des marchands étrangers, pour avoir de quoi satisfaire à leur ivrognerie; mais leur crime ne demeura pas long-tems impuni, car ayant été découverts et pris, les uns furent fustigés, les autres eurent les mains coupées.

» Abdo'l-Motalleb, dans la ligne généalogique, eut

» Abdo'llah, le plus beau de tous les Koraïshites : toutes les filles des Koraïshites l'aimaient si éperdument (à ce que racontent les Arabes), qu'elles en devenaient folles à l'extravagance; en sorte qu'il eut des aventures semblables à celle de Joseph avec la femme d'Azir ou Putifar ». Ecoutons une historiette arabesque au sujet de cet Abdo'llah.

« Un jour, Abdo'llah raconta à son père un miracle des plus surprenans : *O mon père*, dit-il, *après m'être promené dans le champ des Cailloux de la Mecque, comme j'étais au haut du mont* (*b*) Yathreb, *il sortit deux lumières de mon dos; l'une s'éleva vers l'orient, et l'autre vers l'occident. En même tems, ces deux lumières, après avoir fait dans l'air plusieurs cercles entrelacés l'un dans l'autre, se rejoignirent ensemble sous la forme d'une nuée subtile et rarefiée, qui se dissipa vers le ciel, et disparut à mes yeux. Un moment après, cette nuée ressortit du ciel et se rapprocha de moi en un clin d'œil. Comme je m'assis au même lieu, tout saisi d'étonnement, j'entendis une voix, qui semblait sortir de dessous moi, et qui me disait : paix soit à toi, ô Abdo'llah, dans le dos duquel est renfermée la lumière de Mahomet. Puis, ayant cherché un endroit sec pour m'y asseoir sous un arbre, il me parut que l'arbre reverdissait et recourbait ses branches sur moi; et que, quand je m'en éloignais, la terre où il était planté semblait se mouvoir vers moi, comme pour me féliciter.* Abdo'llah-Motalleb, après avoir écouté ce récit, s'écria : *O mon fils, je tire un bon augure de cette vision; j'espère que ton dos sortira enfin ce précieux dépôt. J'ai eu moi-même une vision qui me présageait la même chose.*

» Cependant le vœu qu'avait fait Abdo'l-Motalleb pensa faire évanouir en un moment toutes ses grandes espérances; car, quand le nombre des dix fils qu'il avait demandés à Dieu fut complet, il voulut accomplir le

(*a*) *Yatreb* est le nom d'une montagne proche la Mecque; et c'est aussi l'ancien nom de la ville de Médine.

vœu qu'il avait fait de lui en sacrifier un. Pour cet effet, il écrivit les noms de ces fils, afin de tirer au sort celui qui devait être la victime. Les ayant jetés dans le creux de la Caaba, le nom d'Abdo'llah sortit. Aussitôt, Abdo'l-Motalleb le prit par la main pour l'immoler en sacrifice. Mais les Koraïshites effrayés, lui crièrent : « Attendez, peut-être trouverons-nous » quelque moyen de satisfaire votre Dieu; car enfin, si vous venez à » commettre un tel meurtre, chacun croira qu'il lui sera permis de se » jeter sur son fils et de l'immoler; cela passera en loi. Allez donc trouver » la Pythonisse (c'est-à-dire, la devineresse ou la sorcière) qui habite dans » la province d'Hegjâz : sans doute elle vous prescrira quelque chose qui » pourra vous consoler ». Ils allèrent donc en Hegjâz, et lorsqu'ils eurent raconté à la Pythonisse le sujet de leur voyage : Combien, leur dit-elle, avez-vous de chameaux pour l'expiation du vœu? — Dix, répondirent-ils : « Retournez donc, reprit-elle, dans votre pays, faites venir votre jeune » maître d'un côté, et les dix chameaux de l'autre. Jetez le sort sur lui et » sur les dix chameaux. Si le sort tombe sur votre maître, augmentez le » nombre de dix autres chameaux, et recommencez à jeter le sort : et s'il » tombe encore sur votre maître, ajoutez dix chameaux à ces deux pre- » mières dixaines. Recommencez toujours de même jusqu'à ce que votre » Dieu soit appaisé : et quand enfin le sort tombera sur les chameaux, » égorgez-les aussitôt pour en faire un sacrifice. C'est ainsi que vous » appaiserez votre Dieu, et que votre maître sera sauvé ». Etant de retour, ils exécutèrent ponctuellement tout ce que la Pythonisse avait ordonné. Il arriva effectivement que le sort continuant de tomber toujours sur Abdo'llah il fallait ajouter dixaine à dixaine jusqu'à ce qu'enfin le sort tomba sur les chameaux, qui se trouvèrent au nombre de cent (*a*). C'est ainsi qu'Abdo'llah fut racheté pour cent chameaux, et de là est venue la loi du prix de cent chameaux, pour l'expiation d'un meurtre. C'est aussi à cause de ce vœu d'Abdo'llah-Motalleb, et du rachat de son fils Abdo'llah, que l'apôtre Mahomet, qui était fils d'Abdo'llah, avait coutume de dire de lui-même : *je suis fils de deux hommes, qui avaient été destinés à être immolés en sacrifice*. Le premier de ces deux hommes était Ismaël, et le second Abdo'llah.

» Abdo'llah étant parvenu à l'âge de vingt-cinq ans, ou de trente-cinq (*b*), son père lui donna pour femme Amenah, fille de Waheb, fils d'Abdo'l-Menâf. Elle avait été recherchée en mariage par les plus nobles d'entre les Koraïshites; mais elle les avait tous refusés. Dieu avait orné cette dame d'une très-grande beauté, et de tant de vertu, qu'elle fut appelée la plus sage d'entre les femmes de son peuple.

» Il y a une tradition d'Ebn Abbas, qui porte que, la nuit même qu'Abdo'llah consomma son mariage avec Amenah, l'on compta jusqu'à

(*a*) M. *Gagnier* remarque, sur la foi des écrivains Arabes, que, pour plus de certitude, *Abdo'llah-Motalleb* jeta lui-même le sort par trois fois consécutives, et qu'il tomba constamment sur les chameaux.

(*b*) (Cette remarque qui suit est aussi de M. *Gagnier*). « Selon Abulfeda, il devait être de » beaucoup plus jeune, puisqu'il naquit vingt-cinq ans seulement avant la guerre de l'Eléphant, » qui fut l'année de la naissance de Mahomet. *Ahmet-Ben-Joseph* fait naître *Abdo'llah* dans la » vingt-quatrième année d'*Anusherwan*, d'où il s'ensuivrait que Mahomet étant né l'an qua- » rante-deuxième du même *Anusherwan*, *Abdo'llah* n'était âgé que de dix-huit ans, quand » Mahomet vint au monde.

deux cents filles d'entre les enfans de Makhzum, d'Abd-Shems, d'Abd-Menâf, qui moururent sans avoir été mariées. La tristesse et le chagrin qu'elles eurent de ce qu'Abdo'llah les avait négligées, et leur avait préféré Amenah, fut la cause de la mort de ces pauvres filles.

» Il se passa quelques années depuis le mariage d'Abdo'llah, avant que Dieu permit que la lumière de l'apôtre de Dieu se manifestât au monde. Voyons donc les choses merveilleuses qui précédèrent, ou qui furent les avant-coureurs de la naissance de cet apôtre.

» Hors de la ligne généalogique, Abdo'l-Motalleb eut douze fils, tous oncles de l'apôtre de Dieu. Les voici dans l'ordre (*a*) qu'Abulfeda les met: 1. Hamza. 2. Al-Abbàs. 3. Abu-Tàleb. 4. Abu-Lahab. 5. Al-Ghidak, quelques-uns veulent que celui-ci soit le même que Gjahel, que l'on verra ci-après. 6. Al-Hareth, celui-ci était certainement l'aîné de tous les fils de d'Abdo'l-Motalleb, selon Gjannabi, comme nous l'avons vu. 7. Gjahel. 8. Al-Mokawam. 9. Dherâr. 10. Al-Zobaïr. 11. Kalhem surnommé le *gros Courtaut*, ou le *Trapu*. 12. Abdo'l-Ca'aba. Selon quelques-uns, celui-ci est le même qu'Al-Mokawam. Gjannabi (auteur Arabe cité fréquemment par M. Gagnier) observe que, de tous ces oncles du prophète, il n'y en a eu que quatre qui soient parvenus jusqu'au tems de l'Islamisme, savoir Abu-Tàleb, Abu-Ca'ab (il veut dire Abdo'l-Ca'abah), Haniza, et Al-Albas. Il ajoute, qu'Abdo'l Motalleb eut six filles, desquelles il n'y en a eu qu'une qui ait survécu aux autres, jusqu'au tems de l'Islamisme. Elle s'appelait *Safiá*.....

» Le tems où le prophète de Dieu devait être conçu étant venu, Abdo'llah coucha pour cet effet avec sa femme Amenah dans une maison de campagne d'Abdo'l-Motalleb, la nuit d'un vendredi (jour remarquable par la circonstance du projet). Ce vendredi était l'un des trois jours de la fête en laquelle on immolait les victimes dans la vallée de Muna, et cela précisément au moment que l'on faisait la cérémonie de jeter les cailloux contre Satan, autre circonstance remarquable. Cette année était la 881 de l'Ère d'Alexandre le Grand».

Le jour qui précéda cette conception, Abdo'llah, passant dans la vallée de Muna, rencontra, dit-on, une certaine dame de qualité nommée *Fatema*, la plus belle femme que l'on pût voir. D'abord il ne fit aucune attention à elle; mais cette dame, qui avait lu les livres qui prédisaient qu'il devait naître d'Abdo'llah un grand prophète, s'approcha de lui; et, voyant reluire sur sa face la lumière prophétique, elle lui dit civilement: *Je vous prie de me dire qui vous êtes*. Quand il lui eut répondu qu'il était Abdo'llah; *vous plairait-il*, continua-t-elle avec la même politesse, *de coucher avec moi cette nuit, et je vous donnerai cent chameaux?* Mais il lui tourna brusquement le dos en la refusant, et s'en alla rendre à sa femme Amenah le devoir que *Fatema* avait exigé de lui. Le lendemain, Abdo'llah ne put s'empêcher de se ressouvenir avec plaisir de la dame qu'il avait vue; et, sans doute plus charmé de sa beauté que le jour d'auparavant, il retourna au même endroit où *Fatema* l'avait abordé si librement. Il ne manqua pas de l'y trouver, et pour lors, en l'abordant à son tour, d'un air plus galant, il lui demanda si elle serait d'humeur d'accepter le parti qu'elle lui avait offert le jour précédent. *Je le voulais bien alors*, répondit-elle; *mais il n'en est pas de*

(*a*) (M. *Gagnier* remarque ici que) M. d'*Herbelot*, dans sa *Bibliothèque Orientale*, p. 598 et 599, renverse entièrement cet ordre.

même aujourd'hui. Qu'avez-vous fait depuis notre entrevue d'hier ? Je me suis, répondit-il, approché comme mari d'Amenah ma femme. *Par Dieu*, s'écria-t-elle, *ce n'est plus ma faute, et personne ne me peut blâmer. Ayant vu briller la lumière prophétique sur votre visage, je souhaitais avec passion de pouvoir l'attirer en moi; mais Dieu ne l'a pas voulu, il l'a portée ailleurs. Tel était son bon plaisir.* Ils se séparèrent ainsi.

Les Arabes remarquent qu'il n'y avait aucune Pythonisse (prophétesse ou devineresse) parmi les Koraïshites, ni même parmi les tribus de la nation, qui ne sût la conception de l'apôtre des Musulmans. En ce même jour, finit l'année des rois qui avaient fait en vain des efforts pour empêcher l'heureuse conception du prophète. Le trône d'Éblis, ou de Satan, fut précipité avec lui au fond de l'enfer ; et toutes les idoles des Gentils furent renversées. On raconte que les Koraïshites souffraient alors une disette extraordinaire, et étaient réduits à une extrême nécessité, lorsque tout à coup la terre reprit sa vigueur : les arbres se trouvèrent chargés de fruits, et on apporta de toutes parts abondance de provisions à ces Koraïshites affamés. Un événement si extraordinaire changea le nom de l'année : elle fut appelée *l'année de la délivrance et de la joie* (des Koraïshites). Dès que Dieu permit que cette année commençât, il n'y eut plus de femme au monde qui ne souhaitât d'accoucher d'un enfant mâle, (*a*) dans l'espérance que la majesté du futur prophète viendrait résider en lui. Alors aussi, Dieu, en vertu de la glorieuse conception de son prophète et de son apparition, détruisit miraculeusement les maîtres des éléphans, et rendit leur perfidie vaine. Tels sont les propres termes, que M. Gagnier, nous (*b*) rapporte du Koran, et tels furent les grands et miraculeux événemens, si célebrés dans l'histoire arabe, et attribués par tous les historiens de cette nation à la naissance de Mahomet, laquelle arriva deux mois après. Reprenons M. Gagnier pour raconter cette histoire. « L'éléphant, dont il s'y agit, fut amené devant la Mecque, au milieu du mois de Moharram de cette année-là.

» En ce tems-là, les Habashites, ou Abissins, que nous appelons aujourd'hui *Ethiopiens*, étaient les maîtres de la partie méridionale de l'Arabie, et en avaient chassé et subjugué les Hemiarites, après avoir vaincu (*c*) Dhu-Nowas, le dernier de leurs rois, environ soixante-dix ans avant la naissance de Mahomet. Ce malheureux prince, ayant embrassé le Judaisme, exerça sa cruauté envers les Chrétiens, d'une manière si barbare qu'il les faisait jeter dans une fournaise de feu creusée dans la terre, où ils étaient brûlés tous vifs : ce qui obligea le Nagjashis ou Negus, roi d'Ethiopie, d'envoyer une puissante armée contre lui. Elle le défit et le réduisit à une telle extrémité, qu'emporté par le désespoir, plutôt que de se rendre, il poussa son cheval dans la mer, et y périt.

» Le vice-roi, qui, au tems dont nous parlons, commandait pour le Negus dans l'Arabie, était Abrahah, surnommé *Al-Ashram*, c'est-à-dire, le Balafré, à cause de la cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue au visage. Le siége de son gouvernement était la ville royale de Sana'ah (Sannaa), capitale de toute l'Arabie heureuse. Il est appelé par les historiens le Seigneur ou le maître de l'éléphant. Ce prince, jaloux et envieux de la gloire

(*a*) Imitations de l'espérance qu'avaient les femmes Juives de voir naître le Messie dans leur famille.

(*b*) Koran, Sur. 105, v. 2. Le texte porte : Ignore-tu comment Dieu traita les conducteurs des éléphants ? Ne tourna-t-il pas leur perfidie à leur ruine ?

(*c*) Il a été parlé de ce *Dhu-Nowas*, ci-devant page.

du temple de la Mecque, si respecté dans toute l'Arabie, à cause du fameux pèlerinage (des Musulmans) bâtit une église magnifique dans sa ville capitale, et publia en même tems un édit par lequel il ordonnait à tous les Arabes d'y faire leur pèlerinage au lieu d'aller à la Mecque.

» Il arriva cependant qu'un certain Arabe de la tribu de Kenân (Canana), étant entré secrètement dans cette église, eut l'insolence d'y faire ses nécessités. Abrahah, indigné de cette profanation, jura d'en tirer vengeance en détruisant le temple de la Mecque; et, pour exécuter ce dessein, se mit en campagne avec son armée. Un éléphant (*a*) d'une prodigieuse grandeur, sur lequel Abrahah était monté, rendait cette armée encore plus formidable.

» Quand Abrahah fut arrivé jusqu'à Taïef, environ à une journée de la Mecque, il envoya un de ses officiers, nommé *Al-Aswad*, fils de Maksud, pour se saisir des bestiaux et des effets appartenant aux habitans, autant qu'il en trouverait à la campagne. Il donna à cet officier une lettre, dans laquelle étaient ces mots : Je n'ai pas dessein de faire la guerre; je veux seulement détruire le temple de la Caaba. Abdo'l Motalleb, prince des Koraïshites, répondit : *Par Dieu, nous ne consentirons jamais que cette maison soit détruite. Nous en laissons la défense à Dieu lui-même, puisque c'est lui qui en est le maître. Que cette querelle se vide donc entre Dieu et votre roi, si notre faiblesse ne nous permet pas de nous opposer à votre violence.*

» Abdo'l-Montalleb, accompagné de l'envoyé, alla ensuite trouver le roi dans son camp. Il fut introduit auprès d'Abrahah : ce prince le reçut honorablement. Il descendit même du trône, le fit asseoir auprès de lui, l'interrogea fort civilement sur le sujet de sa venue. Abdo'l-Motalleb lui demanda la restitution des bestiaux qu'on lui avait enlevés. *Je croyais, dit le roi, que vous me prieriez de ne point détruire la Caaba, qui est l'objet de votre culte religieux.* Abdo'l-Motalleb répondit : *Sire, ces bestiaux m'appartiennent; je les redemande. A l'égard de la maison de Dieu, c'est à lui qui en est le maître à la défendre.* Abrahah ordonna donc que les bestiaux lui fussent rendus. Abdo'l-Motalleb les ayant reçus s'en retourna vers les Koraïshites, et leur ordonna de se retirer dans les lieux fortifiés, et sur le sommet des montagnes, pour éviter la fureur du soldat, quand les ennemis seraient entrés dans la ville. Après cela, Abdo'l-Motalleb s'en alla à la Caaba, et en embrassant l'anneau de la porte fit cette prière : *O Dieu, défendez vous-même votre asile, puisque nous sommes hors d'état de repousser la violence par la force. Ne permettez pas que la croix triomphe aujourd'hui de vos serviteurs : nos ennemis sont les vôtres. Détruisez-les, et conservez notre Caaba.*

» Cependant Abrahah ayant commandé la marche, l'armée s'avança plus près de la Mecque. Mais, comme il faisait des efforts pour y entrer, il se trouva arrêté tout court, toutes les fois qu'il poussait son éléphant vers la ville. Cet éléphant, dont le nom était *Mahmoud* (c'est-à-dire *Loué*), pliant les genoux, se jetait à terre comme assoupi ou endormi, et refusait d'avancer. Dès qu'on lui commandait de se relever, il le faisait promptement; mais il tournait le dos à la Mecque. On le frappa rudement pour le faire retourner, mais il se mit en fureur. On tâcha même de le tromper, en lui faisant faire volte face vers l'Yemen, comme pour s'en retourner, et en effet il marcha de ce côté-là. Mais, quand on tourna la bride vers la Syrie, et

(*a*) Quelques auteurs disent qu'il y en avait jusqu'à treize.

vers l'Orient, l'éléphant se mit à faire des bonds, et ne cessa d'être rétif. Enfin l'on tâcha plusieurs fois et toujours en vain de le rameuer vers la Mecque. L'élépbant fut toujours désobéissant et opiniâtre.

» Dans cette confusion, Dieu, pour punir l'obstination téméraire des Abissins, envoya contre eux une armée d'oiseaux (*a*) qui parut en l'air comme une nuée venant du côté de la mer. Ces oiseaux fondirent tout d'un coup sur l'armée d'Abrahah. Ils ressemblaient à des hirondelles, et étaient de couleur blanche et noire, entremêlée de vert et de jaune. Cbaque oiseau était armé de trois petites pierres de la grosseur d'un pois, ou d'une lentille : ils en tenaient une au bec et deux dans leurs pieds. La pierre portait en écrit le nom de celui qu'elle devait frapper. En même tems, les oiseaux lancèrent ces pierres sur la tête des ennemis; elles tombèrent sur eux avec tant de force et d'impétuosité, qu'elles les percèrent du haut en bas. *Gelaleddin* dit qu'elles *brûlaient* casques, hommes, et élépbants. Tous ceux qui en furent frappés périrent misérablement de cette manière; le reste de l'armée Ethiopienne fut mis en fuite; une partie fut entraînée dans la mer par un torrent d'eau que Dieu envoya; les autres fuirent vers l'Yemen avec Abrahah, leur roi, et périrent en chemin. A l'égard d'Abrahah, Dieu le frappa d'une plaie, laquelle, courant par toutes les jointures de ses membres, les fit peu à peu tomber par morceaux, jusqu'à ce qu'elle pénétra au cœur, et lui fendit la poitrine en deux. C'est ainsi qu'expira ce malheureux roi, dès qu'il fut arrivé dans sa capitale, suivant la merveilleuse légende des Mahométans.

» Cependant les Koraïshites, qui, du haut des montagnes, avaient aperçu cette nuée d'oiseaux, et la déroute de toute l'armée ennemie, se trouvaient en suspens entre la crainte et l'espérance : mais Abdo'l-Motalleb envoya son fils Abdo'llah (le père de Mahomet) monté sur un bon cheval, pour reconnaître les ennemis, et savoir ce qui se passait. Abdo'llah ne tarda guères à revenir, et revint à bride abattue en criant : L'armée ennemie est détruite. Abdo'l-Motalleb sortit avec tout son monde. On s'enricbit tout à son aise des dépouilles de l'ennemi.

» Les légendes Arabes assurent encore que, de toute cette armée, il ne réchappa qu'un seul homme, qui fut Abu-Yaksum. Celui-ci se mit à fuir au moment qu'un de ces funestes oiseaux voltigeait sur sa tête et l'allait tuer, et il ne cessa de courir qu'après avoir passé la mer. Etant arrivé en présence de Negus, il lui rendit compte de la déroute de l'armée ». Abu-Yaksum eut à peine achevé son récit, que l'oiseau qui l'avait poursuivi le frappa, et le fit tomber mort aux pieds du roi.

Telle fut, suivant les Légendaires Arabes, la fin malheureuse de l'entreprise d'Abrahah contre le temple de la Mecque. Cette histoire est citée dans le Koran, au chapitre de l'éléphant. Si le lecteur demande quel jugement on doit faire de ce récit, la première idée, et celle qui paraît la plus naturelle, c'est de le mettre au rang des fables. Cependant le fond peut en être vrai, et ce ne serait pas le premier événement extraordinaire qui se serait trouvé digne d'être métamorpbosé en miracle. Un habile homme, tel que l'a été Mahomet ne manquait pas de moyens pour ajuster certaines circonstances à ses intérêts, et de revêtir le tout d'uu merveilleux, qui frappe plus ou moins les peuples, selon les climats où ils naissent. Les Dissertations suivantes prouveront la vérité de ce que je dis.

(*a*) C'étaient des corneilles, dit M. de *Boulainvilliers*, qui n'en sait pas plus que les autres. *Vie de Mahomet*, p. 97; mais, après tout, qu'est-ce que cela fait au lecteur ?

GENEALOGIE DE MAHOMET

Depuis Ismael Fils du Patriarche Abraham, tiree des Memoires les plus nouveaux de la Tradition des Mahometans.

1 Ismael. 2 Kedar. 3 Selam. 4 Jessjab 5 Hemaisa. 6 Jase 7 Ader. 8 Ad 9 Ednan. *qui fut d'une rare beauté* 10 Moud *Grand Capitaine Ennemi des Juifs* 11 Nisar *dont les Turcs disent avoir encore l'Etendart* 12 Modar. 13 Elias. 14 Medrike 15 Chazaima 16 Ganane 17 Nodar. 18 Malic. *celebre entre les Prophetes* 19 Phahir 20 Galib. 21 Lowy 22 Kaab

Digitized by Google

PREMIÈRE

DISSERTATION

SUR

LE MAHOMÉTISME.

ABRÉGÉ DE LA VIE DE MAHOMET (*a*).

JE ne ferai point ici la fonction d'un simple copiste : dans tout ce que je vais rassembler de remarquable de l'histoire de Mahomet, je prendrai la liberté d'y répandre mes raisonnemens et mes réflexions, de la manière que je l'ai fait dans les autres dissertations. Réunissons donc les matériaux, suivant la méthode que j'ai employée; et, sans affecter de condamner avec un zèle aveuglément orthodoxe le redoutable fondateur d'une religion qui, semblable à un torrent, a débordé avec une fureur incroyable du fond de l'Arabie dans l'Asie, l'Afrique et l'Europe, voyons si, dans la hardiesse de ses projets, Mahomet a manqué de proportionner sa nouvelle religion aux idées communes des hommes, et principalement de ses compatriotes Arabes; s'il n'a pas su profiter adroitement de leurs passions, de leurs mœurs, de leurs usages, ajoutons même, et du tempérament, soumis au climat comme tout le reste de la nature; s'il a manqué de se prévaloir de l'état du Christianisme de son tems; et enfin s'il a manqué d'employer à propos l'enthousiasme et les miracles.

L'introduction que l'on vient de lire est chargée de choses fabuleuses : tout au moins, elle est un tissu d'incertitudes. Cela se prend pour bon chez les Musulmans, de la même manière que toutes les autres nations prennent leurs premières origines et les choses extraordinaires qui ont suivi leur fondation. Si, après être sorti de ces incertitudes, le lecteur daigne passer à cet abrégé de la vie de Mahomet, qu'il ne croie pas y trouver des choses exactement vraies dans toutes leurs circonstances, ni de merveilles plus sûres et mieux (*b*) prouvées dans toute leur étendue. Ici comme ailleurs,

(*a*) Dans les nouveaux supplémens, nous en ferons connaître une autre, plus moderne, où ce législateur conquérant est peint de main de maître.

(*b*) Il n'y a sorte de fable et d'exagération qui n'ait été mise en œuvre par les *Musulmans* pour faire valoir leur prophète; et d'autre côté, les historiens chrétiens l'ont noirci par divers mensonges qu'ils ont crus favorables au Christianisme.

le nouveau législateur a su travailler, sans autre miracle, sur les dispositions des peuples. Ici comme ailleurs, l'enbousiasme a bien servi un prétendu missionnaire céleste : le préjugé, l'ignorance, l'intérêt et la politique se sont rencontrés pour établir le prophète, et maintenir son système. A la bonne heure qu'une religion, qui paraît du premier abord si charnelle et si humaine, n'ait pu se dispenser de mêler la fable, l'incertitude, et l'erreur aux vérités qui la concernent; mais il est bien fâcheux que le Christianisme ait été comme forcé de subir plus d'une fois le même sort, sous la tyrannie des hommes.

Presque personne n'ignore que Mahomet naquit à la Mecque. Il naquit en cette *année de l'éléphant*, dont on a parlé (*a*), qui est la 578e. (*b*) de J. C. et la 4e du règne de l'empereur Justin le jeune. Les Arabes en nous marquant le jour et l'heure de cette naissance, nous apprennent que ce missionnaire céleste, sortant du sein de sa mère, eut l'honneur d'être annoncé à l'Arabie et aux pays circonvoisins, par une lumière extraordinaire qui frappa les villes et les villages. Je m'imaginerais volontiers que ce miracle a dû imiter l'étoile qui annonça aux Mages orientaux la venue de J. C. dans le monde. Mahomet, sorti du sein de sa mère, se mit à genoux, montra le Ciel de sa main, et, regardant en même tems cette habitation lumineuse où nous fixons la demeure de l'Être Suprême et des bienheureux, il annonça en ces mots toute la religion des Musulmans : » Dieu est grand, » il n'y a point de Dieu que Dieu seul, et je suis, moi seul, l'apôtre de » Dieu ». A ces deux merveilles, il faut en ajouter d'autres, sans compter, nous dit-on, l'avantage qu'eut l'apôtre Arabe de naître sans prépuce; preuve manifeste qu'il naissait fidèle. Les Juifs avaient attribué le même avantage à quelques-uns de leurs patriarches et prophètes, etc., avant que les Arabes l'attribuassent à Mahomet. Satan et ses anges furent précipités du haut des étoiles, et, par leur chute, les oracles, les divinations, les sortiléges, etc., dûrent cesser. Ceci est encore une prérogative qu'on pourrait supposer que *le Koran* a volée à J. C., s'il était bien prouvé que les oracles cessèrent à la naissance du rédempteur du genre humain. Un second miracle fut l'extinction du feu sacré des Mages. Je passe un grand lac tari (le lac *Sawa*), un tremblement de terre violent qui fendit les murailles du palais de Cosroës, roi de Perse, et lui prédit la prochaine destruction de la monarchie Persane par un Arabe.

Sept jours après la naissance de *Mahomet*, *Abdo'l-Motalleb* son ayeul fit un festin aux *Koraïshites*. C'était le festin du nom : le petit enfant y reçut celui de (*c*) Mahomet. A peu près dans ce tems-là, ou, suivant quelques auteurs, deux mois après sa naissance, le petit Mahomet perdit son père, et ce père le laissa sans bien. *Halima* fut sa nourrice : Dieu la combla de bénédictions pour l'amour de son nourrisson, et même tout le pays se ressentit à cette occasion des bienfaits du Ciel. Plusieurs merveilles caracté-

---

(*a*) Voy. ci-dessus, p. 30, et M. *Gagnier*, vie de Mahomet.

(*b*) La 571 de J. C., dit le comte de *Boulainvilliers*. Vie *de Mahomet*, etc., p. 194, à la pointe de l'aurore du lundi 8 du mois de Rabie premier, qui revient exactement au 9 d'avril de cette année 571. On peut voir dans *Bayle*, article de *Mahomet*, note (*a*), les variations des auteurs sur l'année de cette naissance.

(*c*) *Mahammed loué* ou *glorifié*. Il fut le quatrième *Islamite* qui porta le nom de *Mahomet* ou *Mahammed*.

risèrent aussi l'enfance du petit prophète ; par exemple : sa pureté religieuse fut prouvée par une netteté constante, qui n'arrive jamais aux petits enfans. Mais, pour mettre véritablement le sceau à une pureté qui devait aller au-delà de tous les efforts humains, deux anges, l'un desquels était Gabriel, allèrent prendre Mahomet à la campagne, où il était avec son frère de lait auprès des troupeaux. Ils le couchèrent par terre, lui fendirent le ventre, et lui ouvrirent la poitrine, d'où ils ôtèrent une tache noire. Ensuite ils le lavèrent par tout le corps avec de l'eau de neige qu'ils avaient apportée tout exprès dans un bassin, et lui ayant rempli la poitrine de lumière, ils la refermèrent, et il resta aussitôt guéri. Qui sait au reste s'il n'y a pas là de l'allégorie ? pour la *tache noire*, je croirais que c'est le péché originel, dont *le Koran* (*a*) nous parle comme d'un fardeau qui avait pesé sur le dos de Mahomet avant cette purification. Le fardeau dont il s'agit pourrait bien être aussi cette chaleur criminelle, cette iniquité que les SS. Ecritures placent dans les reins de l'homme. Mais alors, ce serait à tort qu'on attribuerait au prophète l'inestimable avantage d'avoir été soulagé d'un fardeau que les plus grands héros anciens et modernes ont supporté volontiers, et que le législateur Arabe a soutenu avec tant de force et de dignité, qu'on peut bien dire qu'il n'a pas cédé à (*b*) Hercule sur cet article. Disons donc que la purification ne servit qu'à diminuer la pesanteur du fardeau, et revenons à la suite du miracle de cette purification angélique. (*c*) Il frappa, comme on peut bien croire, le petit camarade de Mahomet (il s'appelait Masrouh) ; et il ne manqua pas de l'annoncer à sa mère. Pour Mahomet, il était resté debout, les yeux levés au ciel, et le corps tout brillant de lumière. *Halima* le trouva dans cet état, et ne manqua pas de le dire à son mari, qui, bien loin d'admirer la chose, conclut que Mahomet avait eu une attaque de mal caduc. C'est ici la première origine de la tradition qui a fait attribuer cette maladie au prophète des Musulmans. D'autres prétendent que Mahomet était hypocondre, d'autres qu'il était enthousiaste et énergumène, ou possédé. Au reste, il me paraît assez étrange qu'on ait pu s'imaginer qu'un homme, attaqué d'épilepsie, pouvait profiter, à point nommé, des accès du mal, pour persuader que Dieu l'inspirait alors. C'est trop prendre les Arabes pour dupes. Croyons donc plutôt avec Bayle que le fanatisme et l'enthousiasme de Mahomet étaient une véritable imposture, et ajoutons-y que, comme on l'a vu de nos jours, il savait se donner cet enthousiasme. Ce prétendu mal fut cause qu'*Halima* rendit l'enfant à sa mère en lui disant qu'elle craignait *que le diable se fût saisi de lui*

La cicatrice de la plaie faite par les anges au ventre ou sur la poitrine du petit Mahomet lui resta toute sa vie. Cette cicatrice réguait, à ce que nous dit plus d'une légende arabe, depuis le creux de l'estomac jusqu'au bas du ventre. Supposé que l'on regardât cette vision comme une allégorie, qui a pour objet la source du *Péché originel*, il sera bien permis au lecteur de faire ici telles réflexions qu'il jugera convenables.

Mahomet resta sans mère à peine âgé de six ans ; il n'en avait que huit

(*a*) Ch. 94.

(*b*) *Mahomet* faisait bien du chemin en une heure. Le frère *Fredon de Rabelais* n'en approchait pas ; et, pour le pauvre Horace, avec son *Inachiam ter nocte potes*, à quoi serait-il bon ici ?

(*c*) Le P. *Maracci* raconte cet histoire avec d'autres circonstances.

lorsqu'il perdit *Abdo'l-Motalleb* son aïeul, agé de 110 ans, et pour lors il passa sous la tutelle d'un (*a*) oncle, qui le mena en syrie quelques années après. Il y fut reconnu *apôtre de Dieu* d'un nommé *Bohaïra* (*Baluira*) que l'on croit être le même (*b*) qui, avec un autre méchant moine nommé Sergius, complota pour le nouveau fanatisme. A l'égard de Sergius, connu dans l'histoire ecclésiastique par ses hérésies, quelques écrivains ont voulu que non-seulement il ait aidé à la fondation du Mahométisme; mais aussi à fabriquer le *Koran*. On verra ce qui en est dans la note (*c*). Quoi qu'il en soit, *Bohaïra* trouva quelque chose de divin à la figure de Mahomet, et outre cela vit une nuée qui couvrait la tête du petit prophète et la garantissait du soleil. Le moine remarqua aussi que, lorsqu'il lui prenait en gré de s'asseoir, les arbres qui l'environnaient se couvraient d'un nouveau feuillage pour le mettre mieux à l'ombre. Outre des indices si certains du caractère prophétique de cet enfant, *Bohaïra* voulut l'examiner de plus près, et il trouva le sceau de prophétie imprimé entre les épaules du prophète. *Retourne avec ton neveu à la Mecque*, dit-il à *Abu-Taled oncle et tuteur de l'enfant; mais crains la perfidie des Juifs. Veille sur ses jours. L'avenir présage des évènemens glorieux au fils de ton frère. Abu-Taleb* suivit le conseil du moine, et retourna à la Mecque.

L'adolescence du prophète fut marquée par la sagesse, la modestie et l'esprit. A cet esprit, se joignaient la beauté du corps, et la décence dans les actions. Ces qualités lui firent donner le nom d'*Al-Amin*, c'est-à-dire, le fidèle ou plutôt l'*homme* sûr. A quatorze ans, d'autres disent à vingt, il porta les armes sous *Abu-Taleb* dans une guerre des *Koraïshites* (*d*). A vingt-cinq, il devint facteur de *Khadigja*, qui était une riche marchande de la tribu de ces mêmes Koraïshites, et fit pour elle un second voyage en Syrie. A *Bosra*, où était le monastère du moine Bohaïra, il fit de nouveaux miracles (*e*) qui eurent pour témoins, outre ce Bohaïra, le moine

---

(*a*) *Abu-Taleb*.

(*b*) D'autres ne font qu'un même homme de *Sergius* ou *Sargïous* et de *Bohaïra*. (Voy. *Boulainvilliers*, ubi sup., p. 264), contre M. Prideaux, auteur d'une *Vie de Mahomet*.

(*c*) Voici ce que le comte de Boulainvilliers raconte dans sa *Vie de Mahomed*, p. 222. « On » suppose vulgairement un complot de *Mahomed* et du moine *Sergius*, par lequel on prétend » que celui-ci lui apprit les moyens de réformer la religion de son pays, et de rendre celle qu'il » annoncerait plus croyable et plus conforme au goût général des peuples en prenant sa morale » dans le Judaïsme et dans le Christianisme, rejetant néanmoins ce qu'il trouverait dans l'une » et dans l'autre de trop contraire aux inclinations naturelles des hommes vers le plaisir et » l'usage des femmes. On prétend encore qu'il lui apprit à mettre en usage l'épilepsie, en » faisant accroire que c'était l'effet d'une espèce de ravissement....., pendant lequel un pigeon, » dressé à venir prendre quelques grains de ris dans son oreille, faisait croire qu'il recevait » alors, par le ministère d'un Ange » (c'est l'Ange Gabriel dont il est si souvent fait mention dans le Koran), les différens chapitres et versets du Koran qu'il prononçait ensuite au peuple, mais que le moine apostat lui envoyait secrètement, après les avoir composés..... Ce conte paraît grossièrement inventé à M. de Boulainvilliers. Il ne lui paraît pas possible d'y ajouter foi après avoir fait réflexion sur le caractère des Arabes si adroits et si clairvoyans. Voyez ce que j'ai dit plus haut sur l'épilepsie de Mahomet, et ce qu'on remarquera dans la suite touchant la compilation du Koran.

Bernard embrouille un peu tout ceci. *Bahira* et non pas *Bohaira*, signifie en Arabe, *Marin, qui a traversé la mer*. Par suite de cette étymologie, on a fait du moine un Romain, et l'on a supposé qu'il s'appelait *Sergius*. Le reste est une fable grossière, inventée par *Vincent de Beauvais, Pierre Paschase, Prideaux et autres*.

(*d*) Guerre du nombre de celles dites *défendues* par les Arabes, parce qu'elle se fit pendant un de leurs quatre mois sacrés, tems auquel il est défendu de faire la guerre. Ces mois sont : *Moharram, Rajeb, del Caada, del Hajj*.

(*e*) Pendant qu'il traversait les déserts brûlans de l'Arabie, un Ange étendait au-dessus de

Nestor. Les deux moines, frappés d'admiration, avec deux autres personnages de même valeur, crurent au prophète, quoique non manifesté encore, puisqu'il n'était qu'un simple facteur : et voilà les seuls qui eurent la foi au prophète avant sa manifestation. Ils sont donc les premiers Musulmans.

Mahomet, ayant réglé ce qui concernait les affaires de *Khadigja* en Syrie, revint à la Mecque à cheval, escorté de deux anges, qui le couvraient de leurs ailes. *Khadigja* les vit, et les fit voir à ses compagnes. Une vision si merveilleuse suffisait pour exciter l'estime et l'admiration d'une veuve déjà un peu surannée, (*a*) et sans doute née avec un tempérament susceptible d'une passion qui, quand elle prend les femmes sur le commencement du retour, est bien propre à leur faire voir des choses étranges, et tout autrement qu'elles ne sont vues du reste du genre humain; mais disons plutôt qu'elle découvrit bien des secrets dans la physionomie avantageuse (*b*) de Mahomet jeune et robuste. Les merveilles que voyait la veuve se trouvèrent fortifiées de celles qu'un esclave de Mahomet avait vues. Des moines, des femmes, des esclaves, voilà les premiers témoins de la mission de cet apôtre. La veuve amoureuse ne put tenir trois mois entiers contre sa passion; car il n'y en avait que deux et vingt jours que Mahomet était de retour. Forcée par la violence de son amour, elle fit faire une déclaration au prophète; et, quoique le prophète eut répondu favorablement, l'impatiente *Khadigja*, pressée sans doute, lui fit une seconde déclaration très-énergique en ces termes : *épousez-moi*.

Laissons le détail de ce mariage, (*a*) si avantageux à l'apôtre, par les grands biens qu'il lui procurait. D'abord Mahomet ne pensa qu'à jouir d'une si bonne fortune, et d'un loisir qui pouvait être semblable à celui de ces ecclésiastiques, qui, dans quelques pays où sont établies certaines sectes du Christianisme, n'ont guères d'autre occupation que celle de *prêcher et de faire des élus*. Comme eux, il pouvait bien ne penser d'abord qu'à mettre des enfans au monde, et il le pouvait beaucoup mieux qu'eux, dans cette heureuse oisiveté que donnent les grandes richesses; à quoi sans doute l'amoureuse *Khadigja* contribuait aussi de son mieux, puisqu'elle lui donna huit enfans, quatre garçons et quatre filles. Pour les garçons, ils moururent tous quatre en bas âge; les filles vécurent et furent mariées ensuite. Mahomet passa environ quinze ans dans l'oisiveté; du moins on parla si peu de lui qu'on n'en remarque qu'un amour constant pour la retraite et la solitude; et voilà justement cette fameuse retraite, semblable à celle de *Numa* le législateur des Romains; cette lacune, dans son histoire, pareille à celle qu'on remarque dans la légende de J. C., et que le sieur M.....

---

lui ses ailes pour le garantir des feux du soleil. Un arbre desséché, sous lequel il s'assit à Bosra, reverdit aussitôt, et se revêtit de feuilles et de fleurs, etc.

(*a*) Mahomet n'avait que vingt-cinq ans, et Khadigja en avait quarante.

(*b*) Voy. *Bayle*, Dict., art. de *Mahomet*.

(*c*) Voici la formule nuptiale prononcée par Abulfeda dans cette circonstance :

« Louange à Dieu, qui nous a fait naître de la postérité d'Abraham et d'Ismaël! Louange à » Dieu, qui nous a donné pour héritage le territoire sacré, qui nous a établis les gardiens de » la maison du pélerinage, et les juges des hommes! Mahammed, fils d'Abdallah, mon neveu, » est privé des biens de la fortune, de ces biens qui ne sont qu'une ombre passagère, et un » dépôt qu'on rendra tôt ou tard; mais il l'emporte sur tous les Coreishites en beauté, en » vertu, en intelligence, en gloire et en pénétration d'esprit. Mahammed, mon neveu, étant » amoureux de Cadige, et Cadige amoureuse de lui, je déclare, quelle que soit la dot néces- » saire pour la conclusion de ce mariage, que je me charge de la payer ».

Cette dot fut de vingt chameaux.

a voulu remplir par un roman assez médiocre. Observez en passant que vous trouverez une lacune semblable dans l'histoire de presque tous les grands fondateurs de religion. Nous développerons ailleurs les raisons de cette particularité. La retraite de Mahomet a procuré au monde une religion qui n'a été que trop funeste à l'Orient, quoiqu'il faille lui rendre cette justice que, parmi beaucoup de *mauvaises choses*, elle en a conservé d'excellentes; et c'est ce qu'on verra mieux dans la suite. Mahomet faisait ses retraites dans une caverne près de la Mecque (*a*). Enfin, à l'âge de quarante ans, Dieu le décida prophète. Il alla en cette qualité au *rouge* et *au noir*. Par les *rouges*, il faut entendre toute nation, qui n'est ni noire ni basanée. Dans M. Gagnier, on trouve (*b*) que le rouge pourrait bien signifier Edom, qui en langage hébraïque signifie *rouge*. Cela étant, le *noir* signifiera simplement les Nègres et les Éthiopiens.

La mission de Mahomet consistait à établir la loi de Dieu, selon qu'elle est contenue dans le Koran, et cette loi devait abolir les lois anciennes, par où il faut entendre principalement l'abolition du Paganisme. Ce n'est pas que Mahomet n'en voulut aussi au Judaïsme et au Christianisme, surtout au dernier, que son principe de l'Unité de Dieu attaquait assez directement; car il s'imaginait, faute d'entendre apparemment le Christianisme, ou égaré dans les détours de la controverse qui régnait depuis plusieurs siècles sur la Divinité de J. C.; que les Chrétiens adoraient trois Dieux; à cause de quoi, et lui et ses successeurs ont attribué hardiment le nom *d'infidèle* aux Chrétiens. Selon M. Gagnier (*c*), Mahomet ne prétendait que réformer le Judaïsme et le Christianisme, sans les abolir entièrement. Cependant, tous les docteurs Musulmans ne prêchent qu'une religion dans laquelle leur Mahomet a comme fondu les deux que je viens de nommer, sans les faire absolument disparaître. Selon M. de Boulainvilliers, Mahomet (*d*) attaqua violemment le Christianisme, plongé dans le déréglement, à peine en état d'être distingué du Paganisme, rempli de superstitions honteuses, déchiré par les divisions de l'État, et si profané entre les mains des ecclésiastiques de ce tems-là, que J. C. et ses apôtres n'auraient pu le reconnaître, s'ils étaient revenus au monde. Était-il si difficile de substituer alors une religion à une autre? de commencer de prêcher un *Évangile nouveau* (si j'ose appeler ainsi ce Koran moitié spirituel et moitié charnel) dans un pays et chez des peuples entièrement propres à favoriser la nouvelle religion, et de l'étendre ensuite, la force à la main, chez d'autres où les désordres du siècle pouvaient réduire en problème, *s'il valait mieux rester Chrétien que de se soumettre à la Loi de Mahomet*? A Dieu ne plaise pourtant que je prétende, en parlant ainsi, *plaider* pour le Mahométisme. Pourvu que l'on ne perde point de vue la distinction qu'il faut mettre entre *se dire Chrétien et vivre comme Chrétien*, on ne trouvera rien de *mauvais* dans ce que je viens de rapporter, et je veux croire aussi, contre l'opinion que paraît en avoir (*e*) M. Gagnier, que le comte de Boulainvilliers n'a nullement prétendu humilier le Christianisme devant Mahomet. En tous cas, je déclare avec toute la sincérité possible, que je suis bien éloigné d'un dessein si *criminel*.

Soit donc que ce nouveau prophète ait prétendu abolir entièrement le

---

(*a*) Abulfeda dit dans une grotte du mont *Hara*.
(*b*) Vie, etc., Livre I, Ch. 7.
(*c*) Vie, etc., ubi sup. Ch. 7, Liv. I.
(*d*) Vie de Mahomet, p. 237 et suiv.
(*e*) *Préface* de M. *Gagnier*, à la tête de la *Vie de Mahomet*.

Paganisme et refondre seulement les religions juive et chrétienne, ou les détruire également avec les Idolâtres et les Gentils, il est toujours sûr qu'il n'a appelé *vrais croyans* que ceux qui croyaient au Koran, par lequel il se déclarait le restaurateur de l'Islamisme, c'est-à-dire, selon lui, de l'ancienne et véritable religion professée par Abraham et les prophètes, comme cela se trouve écrit au Ch. 2. du Koran. Le prophète reçut dans une vision nocturne, et en la nuit connue sous le nom de *nuit du décret*, les véritables dons prophétiques avec la mission. Il avait coutume d'aller en retraite dans sa caverne, au mois de Ramadhan. Au tems du décret, il y resta jusqu'à ce que la nuit où Dieu devait lui donner la mission fût arrivée. On place communément la nuit du décret entre le 23 et le 24 de Ramadhan, et vers la mi-Janvier. Alors l'ange Gabriel apparut à Mahomet, et lui dit (*a*) : Lis; à quoi le futur prophète répondit : *Je ne sais pas lire.* Mais Gabriel reprit aussitôt :

Lis, au nom du Dieu créateur.
Il forma l'homme en réunissant les sexes.
Mot à mot, avec du sang congelé (*b*).
Lis, au nom du Dieu adorable.
Il apprit à l'homme à se servir de la plume.
Il mit dans son ame le rayon de la science.

Cela se passait sur la montagne de (*c*) *Hara*, qu'on peut appeler le *Sinaï* de Mahomet; et c'est là aussi qu'était la caverne qui servait de lieu de recueillement à cet Arabe. Après ces paroles, il s'avança jusques vers le milieu de la montagne, et il entendit une voix du ciel, qui lui déclara qu'il était l'apôtre de Dieu, et que celui qui lui parlait était Gabriel. Après cette vision, Mahomet tomba en faiblesse, n'ayant pu supporter l'éclat de l'ange; mais, pour prévenir cet accident, (*d*) l'ange n'apparut dans la suite au prophète des Musulmans que sous une forme humaine. Mahomet ne manqua pas de communiquer la vision à Khadigja, qui, munie d'une vraie foi pour un prophète que l'amour lui avait fait choisir pour époux, répandit bientôt la nouvelle de cette vision. Waraka, qui la reçut immédiatement de cette femme, rendit témoignage au prophète, et fut comme le précurseur de sa loi. Ce fut aussi après cette première vision que Dieu, et les anges, par la volonté de Dieu, se communiquèrent intimement au législateur Arabe : mais n'oublions pas que, dans le tems même de cette première vision, l'apôtre reçut le rit de l'ablution avec la prière; et que Khadigja s'acquitta la première de ces deux pratiques, sous les yeux de Mahomet.

Les Prosélytes suivirent bientôt après que la grande vision nocturne eut passé de bouche en bouche. Ali, Zaïd esclave de Mahomet, Abu-Becr et nombre d'autres, dont les noms sont rapportés par les écrivains de la *Vie de Mahomet*, furent les premiers. Cependant le nouveau prophète ne manifesta véritablement sa vocation que trois ans après la vision, soit qu'il

---

(*a*) L'Ange tenait à la main le commencement du Ch. 96 du *Koran*.
(*b*) Voy. *Sale*, p. 496 de sa traduction anglaise du *Koran*, note sur le Ch. 96.
(*c*) Autre imitation prise de Moïse.
(*d*) Dans toutes les visions de Mahomet, l'Ange Gabriel représente le Saint-Esprit; puisque, selon les écrivains Musulmans, cet Ange est le dépositaire et le ministre de tous les mystères divins, et des graces que Dieu répand sur les hommes, etc. Voy. d'*Herbelot*, Bibl. Orientale.

préparât sous main ses ressorts, soit que la politique ne lui permît point encore de se manifester trop ouvertement. Mais il est plus vraisemblable que les mêmes motifs qui forcent les historiens de se taire sur une infinité d'événemens, et les peuples, de se déguiser à eux-mêmes et à leur postérité les erreurs et les abus que leurs chefs autorisent sur des principes établis de longue main, qu'on leur fait goûter dès la naissance, et que peu à peu les hommes prennent pour bons et solides; il est, dis-je, vraisemblable que ces motifs ont influé sur l'histoire des commencemens du Mahométisme, et fait omettre diverses choses qui développeraient beaucoup mieux les moyens qui furent employés à l'établir. Quoi qu'il en soit, au bout des trois ans une nouvelle vision suivit, laquelle l'effraya de telle manière qu'il (*a*) descendit précipitamment du Mont Hara en criant à ses gens: *Enveloppez moi.* (*b*) Mais l'ange Gabriel l'arrêta de la part de Dieu, et lui remit entre les mains ces paroles du Koran (*c*):

» O toi qui es couvert d'un manteau!
» Lève-toi et prêche,
» Glorifie le Seigneur,
» Purifie tes vêtemens,
» Fuis l'abomination (l'idolâtrie).
» Ne donne point à dessein de recevoir davantage.
» Attends patiemment ton Dieu ».

Après cet ordre, Mahomet, qui jusques-là n'avait qu'appelé, invité presque toujours indirectement, ou comme ami, les hommes à la vérité, la leur prêcha publiquement et avec autorité. Il trouva les premières oppositions à sa mission dans sa famille; mais il ne se rebuta pas. Il reprocha l'idolâtrie et annonça la damnation à ses compatriotes qui lui refusèrent de se convertir, et même se déclarèrent ses ennemis jusqu'à menacer de proscrire tous ceux qui se soumettraient à la nouvelle mission.

Ici commence l'époque appelée la première *hégire* ou *fuite des Musulmans*. Persécutés par les Koraïshites, ils se sauvèrent en petit nombre en Ethiopie: pour Mahomet, qui était resté à la Mecque, il reçut dans une vision (*d*) le chapitre 35 du Koran. Ses compatriotes continuant à le persécuter par toutes sortes de moyens, il se retira dans une maison, qui depuis est devenue une espèce de chapelle, sous le nom de (*e*) *Maison du Roseau*, en vertu du respect qu'elle a mérité pour avoir logé Mahomet avec ses disciples et ses prosélytes, qui, sans compter ceux qui s'étaient réfugiés en Ethiopie, étaient 39 en tout. Là, il se fit une recrue de nouveaux fidèles, malgré les outrages qu'il recevait continuellement, et l'imputation de magie dont on chargait ses miracles. On n'ose presque pas douter que ce trait de calomnie n'ait été copié de l'histoire de Jésus-Christ ou de celle de Moïse. Cependant il est bien permis de croire aussi que, dans un pays où l'on

(*a*) Voy. Boulainvilliers, ubi sup., p. 280.

(*b*) Bernard fait ici un lourd contre-sens. A l'apparition de l'Ange, Mahomet se revêtit ou se fit mettre par ses gens son manteau; en un mot, il se *couvrit*, ou, si vous voulez, *s'enveloppa* PAR RESPECT, suivant la coutume des Arabes.

(*c*) C'est le commencement du Ch. 74 du *Koran*, sur quoi l'on peut voir les notes de M. *Sale*, ubi, sup. Cette révélation y est rapportée avec quelques différences. Voy. aussi la note du même auteur sur le Ch. 73.

(*d*) Ce chapitre tomba du Ciel par le ministère de l'Ange Gabriel.

(*e*) *Baith-Soran*, située sur la Colline de *Safa*.

avait de très-fortes préventions sur le pouvoir de l'art magique, il était tout naturel de s'imaginer que Mahomet pouvait opérer beaucoup de merveilles par le pouvoir de cet art. Après tout, quelle nécessité y a-t-il de vouloir qu'en tout et partout Mahomet n'ait jamais été qu'un copiste de Moïse et de Jésus-Christ. Il a pris en tant d'occasions des voies si différentes, et sans passer ici à d'autres exemples que son histoire nous fournit, les conversions qu'il a faites sont dues à des moyens si opposés (*a*) à ceux que Jésus-Christ mit en œuvre pour la propagation du Christianisme, qu'il est impossible de faire ressembler les deux religions l'une à l'autre, par l'établissement et par l'agrandissement. Qu'on lise les premiers chapitres de l'histoire de Mahomet, on y verra, par des exemples sensibles, la différence des commencemens, et la nécessité où s'est trouvé l'apôtre des Musulmans de convertir les gens tout autrement que n'ont fait les apôtres de Jésus-Christ.

On nous dit bien que l'apôtre de l'Islamisme ne faisait aucune difficulté d'exposer sa vie pour la propagation de sa doctrine; qu'avec une éloquence vive et persuasive, il a gagné un grand nombre d'ames à la nouvelle croyance, que, soit adresse ou autre chose, il faisait des opérations merveilleuses; qu'il avait des élévations d'esprit et de cœur qui ne pouvaient qu'étonner ses ennemis comme ses amis, tant elles paraissaient dignes de l'esprit de Dieu : mais il n'en est pas moins certain qu'il aurait trouvé malgré cela des difficultés insurmontables, si ses premiers sectateurs n'eussent enfin ajouté la force des armes à ses visions prophétiques, à ses miracles, prestiges ou illusions, à cette communication qu'il disait avoir avec Dieu, par la médiation de l'ange Gabriel. J'oserais bien dire de lui qu'il ne pouvait être que par cette voie des armes vrai *prophète dans son pays*.

S'il est permis de trouver quelque rapport du prophète Arabe à Jésus-Christ, le voici : Ils avaient l'un et l'autre une généalogie d'illustres ancêtres, qui remontaient jusqu'aux premiers siècles du monde; ils étaient l'un et l'autre pauvres, et dans une condition obscure; Jésus-Christ réputé par les Juifs fils de charpentier; le faux prophète des Arabes, réduit à garder des troupeaux, et ensuite à être petit facteur d'une petite marchande. Enfin la tache de naissance que les Juifs reprochèrent si insolemment à Jésus-Christ, sous le nom de *Galileisme*, ne pouvait pas moins être reprochée à Mahomet. Finissons ce petit parallèle par une remarque. Si l'histoire de l'Arabe était aussi simple que celle de J. C. et de l'Evangile; aussi dépouillée de ces narrations pleines d'hyperholes qui règnent dans le style de ceux qui ont écrit en faveur de l'établissement du Mahométisme, il ne serait pas difficile de sentir que l'humilité, la patience, la résignation ne pouvaient jamais toutes seules fonder cette religion.

Nous verrons bientôt comment il fallut faire là (*b*) guerre pour l'autoriser; mais, avant cela, elle resta toujours assez resserrée; et Mahomet, nous dit-on, ne put éviter des persécutions continuelles, au milieu desquelles il nous est dit aussi que l'ange Gabriel le consolait par des promesses et des prophéties, d'un caractère qui me paraît tout pareil à celui

(*a*) Voy. Boulainvilliers, ubi sup., p. 145 et suiv., p. 176 et suiv., p. 243 et suiv., et alibi.

(*b*) Dieu dit à Mahomet, dans le *Voyage Nocturne* : O Mahomet, *je t'envoie avec l'épée*. Voy. *Gagnier*, ubi sup., p. 241.

des *mille et une nuit*. Entre ces promesses, il y en avait une qui le flattait de la conversion des Arabes et des Barbares, au nombre desquels il y a apparence qu'elle mettait une partie des Romains d'Asie, quoique Mahomet se fût réjoui quelque tems auparavant d'une grande victoire remportée par les Romains sur Cosroës, roi de Perse; mais sa joie se réfléchissait sur l'entière décadence des Perses et de leur religion, par où il espérait de mieux élever la domination de la sienne. Une des plus périlleuses épreuves que subit l'apôtre fut celle qu'il soutint devant un certain Habib, fils de Malec, à qui il annonça par un esprit, ou par un pressentiment prophétique, la guérison miraculeuse de sa fille, sourde, muette, aveugle et paralytique des pieds et des mains. Cette prédiction se rencontra avec une éclipse de lune, où l'artificieux Mahomet profita d'une ignorance qui en avait servi bien d'autres long-tems avant lui. Il est vrai que le miracle de l'éclipse était accompagné d'une longue broderie; mais, outre que les superstitieux et les ignorans ne voient jamais un phénomène, quel qu'il soit, sans y voir d'autres merveilles, on sait assez que, par une faiblesse d'esprit ordinaire au peuple, la vue est contagieuse, et que les ignorans et les idiots croient qu'il est de leur honneur de voir ce que d'autres voient, ou qu'ils disent voir. A cela se doivent ajouter toutes les exagérations arabesques, et les tours d'adresse dont Mahomet et ses suppôts ont pu se servir (*a*).

Mais, quoi qu'il en soit, il s'agit ici de raconter et non pas de réfuter. La suite du miracle fut une ample moisson de nouveaux fidèles. Elle leur donna bientôt la supériorité sur les Arabes idolatres, Juifs et Chrétiens.

Mahomet perdit sa femme Khadigja dans la dixième année de sa *mission prophétique*. Il la remplaça fort peu après par une autre qui ne resta pas sa seule femme. On nous raconte qu'il fit alors la conquête spirituelle des Génies de Nisibe, et qu'il les rendit Islamites ou Musulmans. Les Génies, selon les Arabes (*b*), sont des êtres ou des esprits mitoyens entre les anges et les hommes; agens libres, non assujettis à un corps comme nous le sommes, capables de bien et de mal, *convertibles* par l'exhortation et la repentance comme notre espèce. Ces Génies étaient auparavant Juifs.

L'an onzième de la mission, se fit la conversion des Chasregiites, qui étaient d'entre ceux qu'on appelait *Arabes purs*. Mahomet leur donna le nom d'*Ansariens* (auxiliaires) (*c*), à cause qu'ils aidèrent puissamment l'apôtre à maintenir la nouvelle religion. En l'an 12, il fut transporté de la Mecque à Jérusalem et ensuite aux plus hauts cieux, en une nuit. Au moins il le dit ainsi lui-même dans son Koran, et ce fut Gabriel qui l'accompagna pendant ce voyage, tenant par la bride (*d*) El-Borack, sur lequel Mahomet était monté. A Jérusalem, il rencontra Abraham, Moïse et Jésus; mais, avant que d'y arriver, il fut appelé par des voix, dont l'une l'invitait au Judaïsme, l'autre au Christianisme, et la troisième à la vanité du monde. El-Borack, heureusement conduit par l'ange Gabriel, le sauva

---

(*a*) Bernard s'est plu, je ne sais pourquoi, à rassembler toutes les rêveries débitées par Gagnier sur la foi de visionnaires Arabes, et que Prideaux et Maracci ont très-ennuyeusement pris la peine de réfuter. Il eût bien mieux fait de prendre pour guide le judicieux *Abulfeda*.

(*b*) Voy. touchant les *Genies* des Orientaux, *Bibl. Orient.* d'*Herbelot*, article *Genn* et ailleurs.

(*c*) *Gagnier*, Vie, etc., ubi sup. L. I, Ch. dern.

(*d*) La jument *gris argenté* de Mahomet, laquelle était d'une vitesse extraordinaire; *El-Borack* signifie l'étincelante.

de ces dangers. Passons le reste de cette vision nocturne (*a*), dans laquelle il y a des traits fort ingénieux, parmi (*b*) quelques-uns qui paraissent ridicules et extravagans, et d'autres qui semblent défier (*c*) le plus outré fanatisme de nos Quiétistes. Au reste, les auteurs Arabes sont partagés au sujet de ce voyage. Les uns croient que Mahomet a voulu persuader qu'il l'avait fait corporellement, et les autres qu'il ne l'avait fait qu'en esprit. On pourrait peut-être ajouter que ce voyage n'était qu'une fiction allégorique.

La nouvelle foi fit de grands progrès à Médine. Je n'en donnerai aucun détail; mais en l'an 13 de la mission, Mahomet, après avoir obtenu de ses prosélytes un nouveau serment de fidélité, et la promesse de faire la guerre pour lui au *noir* et au *rouge*, c'est-à-dire, aux ennemis de sa loi, fut obligé de fuir (*d*) de la Mecque à Médine pour se sauver des mains des Koraïshites, qui cherchaient à le faire périr. Il fut reçu à Médine avec respect et vénération. Ce qu'il y fit d'abord de plus remarquable fut de bâtir une mosquée, ensuite des maisons pour ses femmes, avec une desquelles, âgée seulement de neuf ans, le prophète, qui n'était plus jeune, consomma dévotement son mariage. Il y réunit aussi deux sortes de Musulmans, qui étaient les Mohageriens ou réfugiés de la Mecque, et les Ansariens ou auxiliaires de Médine : et, pour se les attacher plus fortement, il établit entre eux une espèce de fraternité, dans laquelle un Mohagerien avait pour frère un Ansarien, et ils devaient s'assister mutuellement, comme s'ils eussent été réellement frères.

En la même année, l'apôtre prit les armes avec les croyans, et commença la guerre sainte contre les infidèles de la Mecque, ce qui ne l'empêcha pas de penser aussi au spirituel et de régler le culte religieux. Il fixa la (*e*) Kebla; c'est-à-dire qu'il ordonna aux fidèles faisant leurs prières de se tourner toujours vers la Caaba, qui est le temple de la Mecque, en quelque endroit du monde qu'ils fussent. Ce commandement fut substitué par Mahomet à l'usage qu'il avait observé jusqu'alors lui-même de faire la Kebla vers Jérusalem. Le changement de Kebla ne manqua pas d'être confirmé par des visions et par des oracles du ciel. L'apôtre établit aussi la manière d'appeler ses croyans à la prière. Il rejeta le son du cor en usage chez les Juifs, pour qui l'on prétend qu'il eut au commencement des égards par politique et par intérêt, et la cresselle usitée chez les Chrétiens : une révé-

---

(*a*) Voy. la relation de ce *Voyage nocturne* dans la *Vie de Mahomet*, ubi sup., L. II, Ch. 1 et suiv. jusqu'au 12 inclusiv.

(*b*) Voy. dans *Gagnier*, ubi sup., Ch. 10, p. 259, les entretiens de Mahomet avec Dieu, etc.

(*c*) Voy. dans *Gagnier*, ubi sup., Ch. 10, la manière dont Dieu se manifesta au Prophète après que les Anges eurent ôté le voile de l'unité par ordre de Dieu.

(*d*) La première année de l'*Hégire* est mise au commencement de l'an 14 de la Mission dans d'*Herbelot*, art. *Hegrah*. On peut voir aussi dans cet article les variations des auteurs à l'égard de l'année de J. C., en laquelle l'*Hegire* ou fuite de Mahomet doit être fixée. On dit que cette fuite se fit en plein midi. Les Mahométans la commencent au mois de *Moharram* dont le commencement répond au 16e de notre mois de juillet. Voy. dans le même d'*Herbelot*, les circonstances miraculeuses de cette fuite, les complots de Satan avec les Mecquois contre Mahomet, etc. Voy. aussi *Sale*, traduction anglaise du *Koran*.

(*e*) Voy. d'*Herbelot*, Biblioth. Orient, sur ce mot, qui se prend littéralement pour la partie du monde que l'on regarde en faisant sa prière : sur quoi il rapporte un passage pris d'un poète Persan, dont le sens est, qu'il n'y a point de *Kebla* pour le vrai fidèle, parce que Dieu est partout, et qu'il faut l'adorer d'esprit et de cœur.

lation lui fit donner la préférence à la publication de la prière à haute voix du haut des tours des mosquées.

Ensuite fut institué le grand jeûne de Ramadhan, ce qui arriva environ dix-huit à dix-neuf mois après la seconde fuite de Mahomet, qui fixe l'Ère des Mahométans connue sous le nom d'*hégire*. C'est dans ce mois de Ramadhan, nous dit Mahomet lui-même, que le Koran est tombé (ou descendu) du ciel. Cela seul ne devait-il pas justifier l'établissement de ce jeûne solennel, pour mieux inspirer aux croyans le respect, la vénération, la crainte et le préjugé pour sa loi? On nous parle aussi des règlemens qu'il fit concernant l'aumône, les choses licites et illicites, la police, etc.

Une victoire remportée sur les Koraïshites justifia pleinement, selon les Arabes, et la justice et la vérité de la religion Musulmane. Beder, qui est ou était un puits voisin de la côte d'Arabie, fut le lieu où se donna la bataille, pendant que le prophète, sous un dais de feuillage que ses soldats avaient façonné, priait Dieu pour les fidèles, comme (*a*) Moïse, qu'il voulut sans doute imiter encore, avait prié Dieu autrefois sur une colline, pendant que les Juifs combattaient les Amalécites. Au milieu du combat, Mahomet se lève avec précipitation, s'écrie : Voici les secours du ciel, prend une poignée de sable et la jette contre les Koraïshites, en disant : Que leurs yeux soient couverts de ténèbres, la victoire est à nous. A ces mots, les Musulmans firent un dernier effort, et l'armée ennemie fut mise en déroute. Ici les Arabes crédules, enivrés toujours de cet enthousiasme religieux auquel l'éducation nous dispose, et que l'exemple d'autrui cultive, ne manquent pas de vanter ce miracle et de nous parler de plusieurs escadrons d'anges commandés par Gabriel, lesquels se joignirent aux Musulmans.

La défaite des Koraïshites arriva un vendredi 17 du mois de Ramadhan. Abu-Gjehel y périt misérablement. Cet Abu-Gjehel était le chef des Koraïshites, le défenseur de la vieille religion du pays, et sans doute aussi des biens et de la fortune de sa patrie contre les usurpations de Mahomet. Nous pouvons supposer tout cela et même le croire, quoique privés des monumens qui pourraient nous certifier la vérité; mais, au défaut de ces monumens qui n'existent plus, disons hardiment que Mahomet n'a pas été moins prévoyant que tant d'autres chefs de sectes et de partis, d'usurpateurs d'États, de conquérans de monarchies, et de fondateurs de nouvelles lois, etc. La force majeure a noirci pour jamais cet Abu-Gjehel dans l'esprit des Musulmans, et il sera appelé chez eux jusqu'à la consommation des siècles (*b*), le *Pharao de la Nation*. Ajoutons ici une petite circonstance sur laquelle on pourra faire une réflexion qui est applicable à tous les partis; c'est que les Musulmans qui périrent dans le combat furent mis au rang des martyrs.

Mahomet victorieux poussa vivement les conquêtes temporelles et spirituelles, malgré l'échec que ses fidèles reçurent dans une bataille donnée entre Médine et le mont Ahed (c'est-à-dire (*c*), seul), bataille qui aurait ruiné entièrement la nouvelle religion et son fondateur, si la terreur panique ne s'était emparée des Koraïshites victorieux. Il fit aussi avec avantage la guerre à la tribu des Nadhirites, Juifs de religion, et il est à remarquer

---

(*a*) *Exode*, Ch. XVII.

(*b*) Voy. une citation dans la Vie de Mahomet, ubi sup., L. III, Ch. 4.

(*c*) Parce qu'il est séparé des autres montagnes d'Arabie

ici en passant que, quelque tems auparavant, l'alliance des Juifs et des Musulmans (*a*) s'était rompue; et qu'ensuite de cette rupture, Mahomet prit pour les Juifs une aversion dont il ne revint jamais.

La défense (*b*) de boire du vin et d'employer le sort (on comprend aussi sous ce terme les jeux de hasard) descendit du ciel dans le tems de la destruction des Juifs Nadhirites. On prétend que l'apôtre fit cette défense à ses fidèles, à cause qu'il avait couru risque de perdre la vie dans un festin où (*c*) il s'était trouvé avec des Juifs Nadhirites. Ceux-ci complotèrent avec les Koraïshites, les Kenanites et les Koraïdites, et renouvelèrent la guerre contre Mahomet. Les Arabes l'ont nommée *guerre des nations et des ligues*, et aussi *guerre du fossé*, à cause du retranchement qu'il fit autour de Médine pour la garantir de l'ennemi. Les miracles foisonnèrent à cette guerre comme aux précédentes, et présagèrent une victoire que les prières réitérées de Mahomet donnèrent aux armes de ses croyans. Dieu envoya la division dans l'armée des ligués; mais, comme les écrivains Arabes ajoutent qu'un vent d'orient, mêlé de pluie et de grêle, incommoda extrêmement l'armée des Arabes ligués, croyons que le miracle de leur défaite fut uniquement dû à cette cause toute simple, toute naturelle. Aussi est-il dit dans le Koran que Dieu envoya le vent contre les infidèles : à la vérité, le Koran ajoute que Dieu envoya aussi des légions d'anges. Mais une tradition fait dire au prophète des Musulmans : « J'ai » remporté la victoire par le moyen du vent d'orient, et j'ai succombé » lorsque celui d'occident soufflait ».

L'ange Gabriel incita l'apôtre Arabe à une nouvelle guerre qui fut contre les Juifs Koraïdhites. Il ordonna aux croyans qu'en vertu des ordres donnés de la part de Dieu ils dirigeraient leurs prières contre les Juifs à qui cette guerre fut très-funeste. Ayant eu le malheur de combattre avec les anges, comme tous les autres ennemis de Mahomet, ils ne purent éviter d'être défaits, et Mahomet les fit égorger (*d*); en quoi il voulut peut-être imiter les ancêtres de ces Juifs, qui avaient traité de même les Cananéens et leurs autres ennemis. La preuve de ce que je dis se trouve dans ces paroles (*e*) du Koran, qui paraissent copiées sur celles qu'on lit de Moïse dans le livre du *Deuteronome* (*f*) : « Vous avez fait mourir une » partie des Koraïdhites, vous avez fait le reste captif et esclave. Dieu » vous a donné leur pays en héritage avec leurs maisons et leurs richesses. » Il vous a donné un pays dans lequel vous n'étiez jamais entrés, etc. ». Diverses expéditions suivirent celle-ci, dont je ne donnerai aucun détail,

---

(*a*) Vie de Mahomet, ubi sup., L III, Ch. 4, où l'on peut lire ce qui occasionna cette rupture.

(*b*) *Koran*, Ch. 2 et Ch. 5.

(*c*) Voy. *Gagnier*, Vie, etc., ubi sup., L. III, Ch. 11.

(*d*) Ce ne fut point Mahomet qui prononça leur sort, ce fut *Saad*, Prince des *Awarsites*, qu'ils avaient pris pour arbitre.

(*e*) Ch. XXXIII.

(*f*) Voici le passage du Deuteronome, Ch. 2.

Et tradidit (Schon) *Dominus Deus noster nobis; percussimusque eum cum filiis suis et omni populo suo.*

Cunctasque urbes in tempore illo cepimus, interfectis habitatoribus earum, viris ac mulieribus et parvulis; non reliquimus in eis quidquam.

Absque jumentis quæ in partem venere prædantium, et spoliis urbium quas cepimus, etc.

pour parvenir à la première tentative que fit Mahomet pour attirer les Chrétiens à son Islamisme. Ce fut en l'an sixième de l'hégire qu'il essaya de persuader les Chrétiens, non pas, nous dit-on, par la force et par les armes; il n'était encore ni assez établi, ni assez puissant pour les attaquer de cette manière, et son enthousiasme véritable ou supposé, par lequel il se procurait si souvent des visions d'anges et des révélations du ciel, n'aurait pu le soutenir contre les forces de l'Empire chrétien, quoique déchu de son ancienne vigueur. Il commença donc par l'invitation et par la persuasion. Abdo'l-Rahman, ou selon notre prononciation, Abderam fut le pacifique missionnaire qu'il leur choisit; mais on peut bien juger par les paroles que prononça le législateur des Musulmans, en donnant à Abdo'l-Rahman la charge de missionnaire, que, si dès lors il n'était pas armé en guerre, c'est que la faiblesse ou la politique ne le permettait pas encore. La vocation de missionnaire fut adressée à Abdo'l-Rahman en (*a*) ces termes : « Marche et fais la guerre saiute au nom de Dieu, et pour la voix (c'est-à-dire, pour la religion) de Dieu. Quiconque niera Dieu (par là il faut entendre l'Islamisme), tu le combattras. N'agis point en perfide, ne tue point les enfans en bas âge..., car il arrivera qu'un jour ils se rendront obéissans, etc. »

Le prophète Mahomet avait résolu de faire le pèlerinage de la Mecque, et il avait fait un (*b*) songe tout à propos pour y encourager les siens : cependant ce que les historiens Arabes appellent la *guerre* ou *la visite sacrée d'Al-Hodaïbia*, précéda ce pèlerinage avec quelques autres événemens. Hodaïbia est un bourg dépendant de la Mecque, situé à l'entrée du territoire sacré de cette ville, à une journée de la Caaba. Le prophète y fit sourdre de l'eau d'un puits par le moyen d'une flèche qu'il commanda d'y jeter; et, par ce miracle, appaisa les murmures de ses Musulmans pressés de la soif. Je suppose le lecteur persuadé que tant de miracles, ou, pour ne pas avilir la dignité de ce mot que je n'ai peut-être que trop employé jusqu'à présent, tant d'opérations merveilleuses, ne pouvaient qu'augmenter de jour en jour la confiance des peuples : aussi nous fait-on remarquer deux choses; c'est que le respect et la vénération pour Mahomet étaient portés au plus haut point chez ces Musulmans. Par exemple, après qu'il avait fait l'ablution sacrée, ils se jetaient presque sur lui pour recevoir l'eau dans laquelle il s'était lavé; ils ramassaient avec soin les poils de sa barbe et les cheveux de sa tête, etc. L'autre chose remarquable est qu'un certain Arwa, que les Koraïshites avaient député vers Mahomet, fut si frappé de ces marques de vénération et de la soumission religieuse que le peuple lui témoignait, qu'il ne put s'empêcher de dire avec une espèce d'enthousiasme aux Koraïshites : « J'ai vu les Kosroës de Perse, les » Césars de Rome, les Negus d'Ethiopie avec toute leur magnificence; » mais je n'ai jamais vu de roi au milieu de ses sujets semblable à Maho- » met au milieu de ses compagnons. Outre cela, j'ai vu un peuple qui ne » le trahira jamais, de quelque manière que les choses puissent aller. Ainsi, » pensez à ce que vous avez à faire ». Un autre député après Arwa, frappé comme lui d'admiration et d'un respect accompagné du même enthou-

(*a*) Gagnier, Vie, etc., ubi sup., L. IV, Ch. 5. Tout ce paragraphe est de l'invention de Gagnier.

(*b*) *Idem*, Liv. V, Ch. 1.

siasme pour cet extérieur éclatant et superstitieux qui environnait Mahomet, ne manqua pas de le représenter avec ces exagérations qu'il est si difficile de retenir après avoir vu des choses extraordinaires. C'est certainement à de telles descriptions que la foi nouvelle dut l'acquisition d'un grand nombre de prosélytes qui entrèrent dans le Mahométisme plus qu'à moitié persuadés par ces ouï-dire merveilleux, et cela établit une foi aveugle, par laquelle les propagateurs de cette religion se sont soutenus, et qui a distingué généralement tous ceux qui l'ont suivie. Il est donc incontestable qu'avec ce merveilleux et le préjugé qu'il a fait naître, il n'a nullement été difficile de préparer d'avance les cœurs de ceux que la force des armes n'avait pas encore conquis. Un des premiers effets de cette disposition des cœurs envers Mahomet, fut le serment que lui prêtèrent unanimement ses fidèles. C'est cette cérémonie qui est connue dans l'histoire Arabe sous le nom d'*Inauguration volontaire*, et qui se fit auprès d'un arbre nommé *Hodba*, d'où le bourg Hodaïbia a pris son nom. Mahomet y prêta aussi le serment aux siens. L'inauguration fut suivie de la paix que les Koraïshites lui demandèrent. Ils furent frappés, nous dit-on, d'un trait de générosité de Mahomet, qui sans doute connaissait très-bien la situation où les esprits de ces Arabes se trouvaient, prévenus déjà par tant de bruits qui s'étaient répandus en sa faveur. Ce trait de générosité fut qu'il leur renvoya quatre-vingts prisonniers que les Musulmans avaient faits sur eux. La paix (ce ne fut point une paix, mais une trêve de dix ans) ne se fit néanmoins qu'à condition que le prophète s'abstiendrait une année entière d'aller à la Mecque et d'y faire son pèlerinage; que cependant après l'année révolue, il lui serait permis de s'acquitter de cet acte de dévotion, mais qu'il séjournerait tout au plus trois jours dans la ville, de même que ceux de sa suite; et que, pendant ce tems-là, ils n'auraient d'autres armes que leur épée dans le fourreau. Cette paix déplut d'abord aux Musulmans, mais Mahomet eut l'adresse de les réconcilier, par quelques nouveaux prodiges. Un des plus dignes d'être remarqué fut (*a*) le *Chapitre de la conquête ou de la victoire*, qui descendit du ciel tout à propos pour la consolation des Musulmans, et par lequel la conquête de la Mecque leur était promise : à la vérité cette conquête n'arriva que deux ans après. En attendant, il se convertit un grand nombre de femmes à l'Islamisme, et Mahomet les reçut au nombre de ses fidèles; quoique cela parut contraire à la convention, qui portait, dit-on, que ceux des Koraïshites qui s'échapperaient pour se rendre Musulmans seraient renvoyés; mais une équivoque sauva ces femmes. L'apôtre refusa de les rendre aux Koraïshites, sous prétexte qu'elles n'étaient pas nommément comprises dans la convention. Au reste, en fait d'établissement de religion, une recrue de femmes n'est nullement méprisable; toute l'histoire ancienne et moderne, sacrée et profane nous apprend qu'elles retiennent ou gagnent les ames par plus d'un moyen. D'ailleurs, de quelle utilité ne devaient pas être les femmes dans ces climats méridionaux? dans une religion qui en admettait la pluralité? sous un chef que le tempérament disposait à cette pluralité? en sorte qu'elle devenait un des articles de la nouvelle foi. Cependant le prudent apôtre jugea devoir éprouver ces femmes parce qu'il ne se fiait pas aveuglément à ces conversions. L'épreuve consistait à leur faire faire une abjuration

(*a*) Ch. 48 du Koran.

solennelle, et à jurer qu'elles n'avaient quitté leur religion que par un motif de conscience, et avec un désir sincère d'embrasser la foi musulmane. En vertu de ce serment, le prophète séparait la femme devenue fidèle de son mari infidèle, et permettait de se remarier à celles dont il avait cassé le mariage.

L'évasion (*a*) d'un prosélyte Koraïshite, qui se rendit ensuite chef de nouveaux Musulmans avec lesquels il ravageait le pays, fut sans doute secrètement favorisée par le prophète. Quoi qu'il en soit, cette évasion lui fut très-avantageuse, puisqu'elle fit annuler l'article par lequel les Koraïshites transfuges étaient renvoyés, et qu'il fut accordé à Mahomet qu'à l'avenir, ceux qui se retireraient vers lui pourraient y rester en sûreté.

En l'an septième de l'hégire, Mahomet prêchant aux fidèles leur annonça la résolution qu'il avait prise d'envoyer des ambassadeurs aux souverains étrangers, et de les inviter solennellement à se faire Musulmans. Sur le cachet avec lequel il ferma les lettres qu'il leur écrivit, il fit graver ces paroles: Mahomet, apôtre de Dieu. (*Mahammed Raçoul Allah.*) D'abord, nous disent les historiens, il écrivit à Kosroës, roi de Perse, qui déchira la lettre, bien loin de la lire; et cette action donna lieu à Mahomet de lancer une (*b*) prophétie contre ce roi, laquelle portait : *Que Dieu déchirerait le royaume de Kosroës, comme il avait déchiré la lettre.* Le vice-roi d'Arabie eut ordre de saisir Mahomet et de le livrer à Kosroës; mais les historiens rapportent que ce vice-roi, bien loin de lui nuire, se rendit Musulman lui-même, après avoir été convaincu, par la vérité des prédictions du (c) prophète, de la vérité de sa mission.

Les mêmes Arabes nous disent qu'il écrivit aussi à l'empereur Héraclius, et que ce prince, après avoir reçu la lettre avec beaucoup de respect, renvoya l'ambassadeur comblé de présens. Ils ajoutent enfin que Mahomet écrivit de semblables lettres au sultan d'Égypte, au grand Negus (*Najashi Ashama*) d'Ethiopie, au sultan de la partie de l'Arabie la plus voisine de la Syrie, et à deux ou trois autres petits souverains Arabes.

Passons rapidement sur le prétendu ensorcellement de Mahomet qui, au rapport des écrivains de sa vie, était l'ouvrage des Juifs, et n'est au fait qu'une grossière imposture contre ce conquérant. Je n'en dirai rien, sinon que ce fut un nouveau prétexte pour leur faire la guerre et achever de les détruire. A cette guerre contre les Juifs, appelée la *guerre de Kaïbar* (*d*), Ali et quelques autres héros Musulmans se signalèrent par des prodiges de valeur. On nous raconte aussi que le prophète manqua de mourir du poison qu'une Juive lui donna avec de la chair de brebis rotie, après l'expédition de Kaïbar. Il lui fut inspiré que le mets était empoisonné,

---

(*a*) Voy. *Vie de Mahomet, par Gagnier.* Liv. V, Ch. 3.

(*b*) Voy. dans Boulainvilliers, ubi sup., p. 354 et suiv., l'histoire de cet événement, et ce qu'il dit de la prophétie de Mahomet contre les Perses. M. de Boulainvilliers fait beaucoup valoir l'accomplissement de cette prédiction de Mahomet, laquelle est contenue dans le commencement du Ch. 30 du Koran, intitulé : *les Grecs.* Mais, quoi qu'il en dise, cette prophétie n'était qu'une suite de la sagacité de Mahomet, et même M. de Boulainvilliers semble convenir de cela vers la fin de son récit. Voy. aussi les notes de M. Sale, dans sa traduction anglaise du Koran.

(*c*) Les Arabes disent qu'il apprit au vice-roi la mort de son maître, et la manière dont son propre fils Siroës l'avait assassiné, et ce, quelques-heures après que ce meurtre eut été commis.

(*d*) Voy. Gagnier, ubi sup. L. V, Ch. 6 et autres.

ainsi il n'en mangea pas ; mais il en avait goûté (*a*), et il se ressentit toujours de cet accident pendant les trois années qu'il vécut encore.

Mahomet fit son al-Kadha ou sa visite de consommation (ou, selon une autre manière de traduire, d'accomplissement) l'an 7 de l'hégire. Cet al-Kadha est, en termes vulgaires, le pèlerinage de Mahomet à la Mecque, dont il ne lui était permis de s'acquitter qu'à l'année révolue, selon le traité.

On met en l'année huitième de l'hégire la première guerre des Musulmans contre les Romains. On compreuait alors sous ce uom tous les sujets de l'Empire Grec. Cette guerre commença la grande destruction de l'Empire d'Orient par les Musulmans, qui, depuis ce tems-là, ne cessèrent de s'élever sur ses ruines. Il se donna une bataille près de Muta, ville dépendante de la Syrie. D'abord la victoire semblait vouloir se déclarer pour les Grecs ; mais les généraux Musulmans plus heureux ou plus habiles restèrent enfin victorieux. Les historiens Musulmans nous parlent ici de la prévoyance de leur apôtre, qui connut que les Koraïshites violeraient bientôt la trêve ou le traité fait avec lui, et, pour cet effet, envoya des troupes vers la mer, pour être à portée d'enlever les caravanes. Dans le style de nos guerres, cela s'appellerait tout au moins chercher un prétexte à rompre, et même commencer la rupture. Quoi qu'il en soit, ils nous disent que cette rupture commença par des alliés des Koraïshites; mais on reconnaît, dans le récit de ces historiens, que Mahomet ne voulut pas manquer de profiter d'un motif si précieux de venger ses alliés, par lequel il étendait infailliblement ses conquêtes et se rendait maître de ces lieux saints qui étaient les premiers objets de la dévotion des fidèles. Aussi, nous dit-on, que son armée grossit en s'avançant vers la Mecque; qu'il ne trouva sur sa route que des peuples consternés, ou prévenus, par conséquent hors d'état de s'opposer à ses progrès ; et que, par la voie des armes, par les menaces, et par la persuasion, il fit en chemin divers prosélytes de distinction, très-propres à en faire d'autres parmi le vulgaire..... Au milieu de ces heureuses dispositions, ses généraux, ne trouvant presque point de résistance, entrèrent dans la Mecque les armes à la main, et s'en rendirent facilement maîtres.

« Mahomet fit son entrée à la Mecque au moment où le soleil paraissait sur l'horison. Ali portait devant lui l'étendard de l'Islamisme. Abubecr était à sa droite, Ozaid à sa gauche. Derrière lui, marchait Ozama, fils de Zaïd. Il s'inclina profondément pour remercier le ciel qui le rendait maître du territoire sacré, et du sanctuaire d'Abraham. Il récita à haute voix le chapitre quarante-huitième du Koran, qui commence ainsi : *Nous t'avons accordé une victoire éclatante. Dieu t'a pardonné tes fautes ; il a accompli ses graces, et il te conduira dans le sentier de la justice.* Tandis qu'il soumettait un peuple qui n'avait jamais connu de maître, il ne paraissait occupé que d'idées religieuses. La tête ceinte d'un turban noir, le corps couvert du manteau de pèlerin, il semblait plutôt un fervent Musulman, que le conquérant de la Mecque. Il marcha droit au temple. Son premier soin fut de faire abattre trois cent soixante idoles placées à l'entour. Il les frappait du bâton qu'il portait à la main, en prononçant ces mots : *La vérité a paru, le mensonge va disparaître et il ne se montrera plus.* Lorsque les

(*a*) La brebis rotie parla, suivant une légende arabesque.

Divinités des Arabes eurent couvert la terre de leurs débris, il accomplit les sept circuits sacrés autour du temple, et toucha avec un respect religieux l'angle de la pierre noire. Avant d'entrer dans le saint édifice, il en fit arracher des peintures d'anges sous la forme de femmes, objets d'un culte sacrilége. A la vue des tableaux où Abraham et Ismaël étaient représentés, tenant en main les flèches du sort, il s'écria : *Malheur aux idolâtres, ils ont peint nos respectables patriarches d'après leurs idées superstitieuses. Qu'ont de commun avec Abraham et Ismaël les flèches du sort?* Après avoir détruit tous les objets encensés par la superstition, il s'avança dans le temple, prononça la formule : *Dieu est grand*, etc., et fit la prière, avec deux inclinations. De là, il se rendit au puits de Zemzem, découvert par l'ange à Agar. Il s'y désaltéra, et fit l'ablution sacrée. Ces diverses cérémonies terminées, il assembla les Koraïshites, et leur dit : *Il n'y a qu'un Dieu. Il a accompli ses promesses, et secouru son serviteur. Lui seul a renversé les bataillons des ennemis. Il n'a donné l'empire sur vous, et s'est servi de mon ministère pour vous faire abjurer l'idolâtrie. Vous n'accorderez plus les honneurs divins à des pierres insensibles, vous ne décernerez plus un culte sacrilége à nos pères Abraham et Ismaël, qui sont des hommes comme nous. Mortels, nous vous avons formés d'un homme et d'une femme; nous vous avons partagés en peuples, en tribus, afin que l'humanité règne au milieu de vous. Le plus estimable aux yeux de l'Éternel est celui qui le craint.* Mahomet devait la prise de la Mecque à la force de ses armes. La conquête lui donnait le droit de réduire tous les habitans en esclavage. S'étant donc tourné vers l'assemblée, il leur dit : *Qu'attendez-vous de moi. Comment pensez-vous que je vous traite? Comme un frère généreux*, lui répondit-on. — *Allez donc, vous êtes affranchis, reprenez votre liberté* » (*a*).

Mahomet disposa ensuite des charges sacrées de la Caaba. Il renouvela le serment de fidélité aux croyans, et ceux-ci le lui renouvelèrent aussi, tant hommes que femmes. Après la destruction des idoles dans la Mecque, il n'attaqua pas avec moins de zèle celles des autres lieux d'Arabie, et ses officiers coururent par tout le pays pour le seconder dans l'exécution de ce dessein. Tels furent les moyens qui procurèrent la conversion des habitans de la Mecque, et enfin de la plus grande partie des tribus Arabes. La prise de la Mecque eut lieu le 21 du mois de ramadhan, l'an de l'hégire 8, de Mahomet 60, et de J. C. 638.

La réputation des armes de Mahomet augmentant de jour en jour la crainte et le respect de ses voisins, plusieurs d'entre eux s'offrirent d'eux-mêmes au Mahométisme : et c'est ainsi que, même dans le Christianisme, la prospérité a souvent donné plus de crédit à la foi, que la controverse. L'an 9 de l'hégire est mémorable, dans l'histoire du Mahométisme, par le grand nombre d'ambassadeurs et de députés, etc., qui vinrent rendre leurs hommages à l'apôtre de la nouvelle foi, dans Médine, la ville de sa naissance. A cause de cela, les Musulmans donnèrent à cette année le nom d'année des Ambassades. Le sort des Koraïshites étant décidé, les autres Arabes le regardèrent aussitôt comme la décision du leur, parce que les Koraïshites tenaient le plus haut rang entre ces Arabes, en qualité de maîtres et gardiens du saint temple, possesseurs de la Mecque et du territoire sacré, véritable postérité d'Ismaël, etc. Tous ces avantages avaient

(*a*) Savary, vie de Mahomet, en tête de sa traduction du Koran.

établi un autre préjugé pour eux, qui était d'avoir plus de lumières que les autres, comme étant tout près du sanctuaire divin. Ainsi les Koraïshites étant, si l'on peut le dire, vaincus en corps et en ame, chacun comprit que, par cette double victoire, la foi islamite allait devenir nécessairement la meilleure.

Tout cela fut suivi d'une proclamation de la *guerre sainte* contre les Romains. Les préparatifs pour cette guerre, qui n'eut point d'effet, soit par la crainte que le nom de Mahomet inspirait déjà aux Romains, ou pour d'autres raisons qu'on ignore, sont aussi de l'an 9 de l'hégire. Au retour de cette guerre, projetée seulement, et connue pourtant dans les historiens Musulmans, sous le nom de (*a*) guerre de Tabuc, Mahomet fit la conquête spirituelle des Thakisites, peuple voisin des Arabes. D'abord ils ne voulaient se soumettre qu'à condition de conserver leur Idole, et d'être exempts de la prière (celle des Musulmans). L'apôtre refusa ces deux conditions, et, sur la prière, ajouta ces paroles dignes d'être remarquées : « Il » ne peut y avoir rien de bon dans une religion dans laquelle on ne fait » point de prière ».

J'attribue à la prospérité des armes spirituelles et temporelles de Mahomet cette révocation des priviléges et édits accordés aux idolâtres, contenue dans quelques versets (*b*) du Koran. La révocation dont il s'agit est aussi de l'an 9. Mahomet voyait sa religion assez bien établie pour oser substituer la force et l'autorité aux raisons. Sous le nom d'idolâtres, dont il est parlé dans cette révocation, il faut comprendre les Chrétiens comme les Païens. Aux uns et aux autres, l'apôtre annonçait une ruine prochaine en ces termes : « Voyagez avec sécurité pendant quatre mois, et songez » que vous ne pouvez arrêter le bras du Tout-Puissant qui couvrira d'op» probre les infidèles.

» Dieu et son envoyé déclarèrent qu'après les jours du pèlerinage, il » n'y a plus de pardon pour les idolâtres. Il vous importe de vous convertir... » Les mois sacrés écoulés, mettez à mort les idolâtres, par tout où vous » les rencontrerez..... S'ils se convertissent, s'ils accomplissent la prière, » s'ils paient le tribu sacré, laissez-les en paix. Le Seigneur est clément » et miséricordieux ». La lecture de cette déclaration céleste fut faite en public à la Mecque, pendant la solennité du pèlerinage sacré, toutes les tribus des Arabes étant assemblées. A cet oracle, prétendu divin, qui pouvait tout simplement désigner la réprobation temporelle des idolâtres, il en fut ajouté un autre encore plus efficace, et qui pouvait seul rendre légitimes devant Dieu et devant les hommes toutes les violences qui seraient faites aux infidèles. Ali déclara, par ordre du prophète Mahomet, qu'aucun infidèle n'entrerait jamais dans le paradis. Comme infidèles, il leur fut défendu de s'approcher du temple sacré, parce que, dit Mahomet, il n'appartient pas aux idolâtres de visiter la maison de Dieu. C'est en vertu de cette défense que tout infidèle qui ose approcher de la Caaba doit être sur le champ puni de mort.

Je passe les ambassades d'obédience que le prophète reçut de divers princes voisins en l'année dixième de l'hégire, avec plusieurs nouvelles conversions dont l'histoire fait mention : mais je dois remarquer que ce même

(*a*) Tabuc est à moitié chemin de Médine et de Damas.
(*b*) Ch. 9, intitulé : *la Conversion.*

Ali, dont je viens de parler, fut revêtu la même année de la qualité de missionnaire. Le prophète lui donna l'étendard, et lui mit le turban sur la tête pour marque de sa mission, qui fut en Yemen (l'Arabie heureuse). Le missionnaire partit à la tête de trois cents hommes qui battirent les idolâtres Arabes, et par conséquent les convertirent. Ali fit tout de suite plusieurs autres couversions.

Cette même année, le prophète fit le pèlerinage de la Mecque, qui est un article fondamental de la religion des Musulmans, et d'une telle importance pour les fidèles, que celui qui est en état de le faire, si tout au moins il ne le fait pas une fois en sa vie, est regardé comme un infidèle. Cette pratique religieuse est incomparablement plus ancienne que Mahomet, jusques-là même que les Arabes prétendent qu'elle a été observée par les plus anciens patriarches. A en juger par ce que j'ai rapporté de la visite de Mahomet, il semble qu'on ne doit pas confondre la solennité du pèlerinage (*a*) avec la visite. Le prophète entreprit ce pèlerinage avec toute la magnificence possible. Il avait cent mille hommes pour escorte : toutes ses femmes suivaient dans des litières, et l'on conduisait un nombre infini de chameaux ornés de banderoles, couronnés de fleurs pour le sacrifice solennel. Pendant la route, le prophète fit plusieurs fois la prière et les inclinations ordinaires, loua Dieu et répéta la formule de sa foi. En faisant le vœu du pèlerinage (*b*), il paraît qu'il le distingua particulièrement de ce que nous avons appelé visite. Quoi qu'il en soit, voici la description de cette cérémonie. « L'apôtre de Dieu entra dans la Mecque par les mêmes endroits par où il avait passé à la prise de la Mecque..... D'abord il baisa dévotement l'angle de la (*c*) pierre noire, puis il fit les sept circuits autour de la Caaba..... Les trois premiers d'un pas précipité, les autres en marchant gravement, d'un pas ordinaire. Après cela, il s'approcha du marche-pied d'Ibrahim (Abraham) et revint à l'angle de la pierre noire qu'il baisa pour la seconde fois..... Ensuite, sortant de la ville par la porte des fils de Mahdoun, il monta sur la colline Safa, d'où contemplant la Caaba, et se tournant vers le point de la Kebla, il prononça la formule de l'unité de Dieu, (que je rapporterai ici toute entière pour la faire connaître au lecteur). *Dieu est grand, il n'y a point de Dieu que Dieu seul. Il n'a point de compagnon. Le règne est à lui : louange soit à lui seul. Il est puissant par-dessus toute chose. Il est le seul fort.* Ensuite il descendit vers le mont Merva, pressa sa marche dans la vallée et monta lentement. Parvenu au haut de la colline, il tourna vers le mont Arafat. Y étant arrivé un peu avant le coucher du soleil, il y fit un discours au peuple pour l'instruire des rits et des cérémonies du pèlerinage, et lui en expliquer le sens. Il continua sa route jusqu'à ce que l'astre eût entièrement disparu. Il vint ensuite à Mosdalefa (le lieu du concours) situé entre le mont Arafat et la vallée Mena. Il y publia la *prière du soir* et *celle de la nuit*. Il y coucha sur la terre, et, dès le point du jour, il annonça la *prière de l'aurore*. Il se rendit à l'enceinte d'Elharans, et s'y tint debout jusqu'au lever du soleil. Alors, prenant le pas, il descendit dans la vallée Mohasser (profonde); de là, passant à la vallée Mena, où sont les cailloux, il ramassa de ces cailloux

(*a*) Voy. d'Herbelot, etc.
(*b*) Voy. Gagnier, Vie, etc. L. VI, Ch. 16.
(*c*) Touchant la *pierre noire*. Voy. ci-après.

jusqu'au nombre de sept, et les jeta (l'un après l'autre) contre Satan, récitant à chaque fois la formule : *Dieu est grand*, etc. Enfin il vint à l'endroit où l'on immole les victimes, et il fit là un discours au peuple pour lui enseigner les rits et les cérémonies de l'immolation.... Alors, descendirent du ciel ces paroles qui sont le sceau et la ratification du Koran : *Malheur à ceux qui ont renié votre religion..... C'est aujourd'hui que je l'ai mise dans sa perfection, et que j'ai accompli sur vous ma grace..... Il m'a plu de vous donner l'islamisme...* Selon les docteurs Musulmans, il faut entendre, par le mot de religion, les décisions, les statuts et les commandemens de la loi... et ils ajoutent que, depuis ce tems-là, il ne descendit du ciel aucun précepte négatif, ni affirmatif». Dans ce fameux pèlerinage, l'apôtre immola soixante-trois chameaux de sa propre main, conformément au nombre des années qu'il avait vécu. Ali en immola trente-sept pour accomplir la centaine, et donna, par son ordre, la liberté à soixante-trois captifs. Après la cérémonie, l'apôtre se rasa la tête, commença cette opération par le côté droit, et la finit par le côté gauche. Ensuite il jeta sa chevelure. Khaleb, un de ses officiers, la recueillit, l'attacha à son turban, et cette sacrée relique le secourut puissamment dans tous les combats où il se trouva dans la suite. La cérémonie se termina par un saint repas du prophète en public, où l'on mangea les restes des chameaux immolés, après quoi Mahomet fit la prière *de midi*, but de l'eau de Zemzem, fit encore une fois les sept tours, et fournit la carrière entre les collines de Safa et de Merva. J'oubliais le pèlerinage au mont Arafat, où Mahomet alla prier le neuvième jour de la solennité. Le mont est à un mille de la Mecque, et très-révéré des Musulmans, à cause que, suivant eux, Adam et Eve, après leur péché, furent condamnés à une séparation de cent vingt ans, pendant laquelle ils se cherchaient sans se trouver, jusqu'à ce qu'à la fin de cette rude pénitence Dieu permit qu'ils se rencontrassent sur le sommet du mont Arafat. Ce mot, en Arabe, signifie *connaissance* ou *reconnaissance*. D'autres disent qu'il fut ainsi nommé, parce que ce fut sur cette montagne que Gabriel initia Abraham dans la connaissance des rits sacrés. Le prophète y pria Dieu pour ses péchés, et pour ceux de ses fidèles. Cette dévotion se trouve expressément recommandée dans (*a*) le Koran.

Dans le cours de ce fameux pèlerinage, que j'ai décrit assez au long à cause de son importance, Mahomet entreprit de réformer le calendrier des Arabes, et le remit à douze mois, en y supprimant l'intercalation, qui, chez ces Arabes, faisait de chaque troisième année une année de treize mois. Le savant d'Oxford (*b*), qui a compilé, d'après les écrivains Arabes, cette *Vie de Mahomet* que je cite si constamment, ajoute « que cette coutume s'était établie chez les Arabes à l'occasion du pèlerinage de la Mecque..... lequel, dans les anciens tems, se célébrait toujours durant les dix premiers jours de d'Hul-Hagija (le mois du pèlerinage), d'où il arrivait dans l'année, qui était seulement de douze mois lunaires, que le tems du pèlerinage tombait successivement dans toutes les saisons de l'année, à cause de la différence qu'il y a entre le mois lunaire et le mois solaire, différence qui fait l'année lunaire d'environ onze jours plus courte que l'année solaire. Les Arabes, pour remédier à cet inconvénient du changement des saisons, et pour fixer le pèlerinage à la saison d'automne, qui est la

(*a*) Koran. Ch. 2. Voy. aussi la note de M. Sale sur ce passage.
(*b*) M. Gagnier.

plus commode, tant à cause que la chaleur est plus modérée...., que parce que les fruits de la terre sont dans leur maturité, se servirent de l'intercalation qu'ils avaient apprise des Juifs, et ainsi leur année devint solaire.... Mahomet, préférant l'institution divine à la commodité des hommes, rejeta et abrogea l'intercalation, et rétablit l'année, telle que les Musulmans la suivent encore aujourd'hui, purement lunaire et vague », en sorte que le même mois, selon la remarque du père Maracci, se trouve dans toutes les saisons.

Le prophète réforma un autre abus que je vais rapporter aussi dans les propres termes du même savant. « Les Arabes éludaient le précepte... qui leur ordonnait de tenir quatre mois de l'année pour saints, à savoir : Moharram, Regjeb, d'Hu'l-Ka'ada et d'Hu'l-Hagija. Pendant ces quatre mois, il leur était défendu de combattre, ni de faire aucun acte d'hostilité : quand ils étaient contraints à faire la guerre dans quelqu'un de ces mois, ils ne faisaient pas difficulté de violer le précepte...., ils en transféraient l'observation au mois suivant. Si, par exemple, ils avaient la guerre au mois de Moharram....., (ils suppléaient au précepte violé par la substitution du mois de Safar à Moharram, et l'on réparait ainsi un péché commis par une nécessité absolue). Cette translation s'appelait *Al-Nasa*, c'est-à-dire, délai..... Le prophète condamna cette frauduleuse translation, comme une innovation que l'infidélité avait inventée » ; et d'autre côté, pour éviter les malheurs qui pouvaient suivre la trop scrupuleuse observance de ces mois sacrés, il permit aux Musulmans de combattre et de se défendre dans ces mois, selon ces paroles du Koran : « Combattez contre les infidèles dans tous les mois de l'année, puisqu'ils ne font pas difficulté de combattre contre vous pendant ce tems-là ».

Nous voici arrivés au dernier période de la vie de Mahomet. La dernière ambassade qu'il reçut fut de la part des Arabes d'Yemen, dans le mois de Moharram, l'an 11 de l'hégire : la dernière expédition qu'il ordonna fut du mois de Safar, qui, dans le calendrier mahométan, suit Moharram. Deux jours après avoir ordonné cette expédition, il tomba malade d'une maladie, qui était proprement la suite du poison qu'il avait pris trois années auparavant. Je passe ici l'assemblée qu'il fit alors de toutes ses femmes, ses entretiens avec une de celles qu'il considérait le plus, les discours qu'il tint à sa fille Fatima ; je passe, dis-je, tout cela, pour rapporter des traits bien plus remarquables de sa fin ; c'est qu'étant consumé d'une fièvre ardente, il se fit verser (*a*) une prodigieuse quantité d'eau sur le corps, afin de rappeler ses esprits par ce rafraîchissement extraordinaire, et, par ce moyen, se mettre en état de parler dans son bon sens aux fidèles ; qu'ensuite il se fit porter à la Mosquée ; qu'après y avoir récité tout haut la formule de l'unité, autrement la formule des croyans, il demanda pardon à Dieu ; qu'il offrit à chacun de lui faire réparation des injures et du dommage qu'il pouvait lui avoir fait ; que cette réparation publique étant faite, il récita la prière de midi, et restitua une petite somme d'argent (trois drachmes) avec l'intérêt à un homme qui se porta pour son créancier, ajoutant ces paroles véritablement dignes d'un chrétien, après avoir satisfait cet inconnu : *Il est beaucoup plus facile* (ou plutôt il est bien plus supportable) *de souffrir le déshonneur de ce monde que celui de l'autre*. On

(*a*) Sept grandes outres toutes pleines. Citation prise dans la *Vie de Mahomet*, ubi sup. L. VI. Ch. 18. Ce fait est une fable grossière.

ajoute qu'il pria Dieu pour les martyrs Musulmans et pour les morts enterrés dans un certain cimetière; *intercédant pour eux*, nous dit l'auteur qui me fournit cette particularité, *selon le pacte et la communion qui est entre les vivans et les morts*. Ses historiens rapportent aussi qu'il pria publiquement dans la Mosquée, tant que ses forces le lui permirent, et qu'en particulier comme en public, il s'attacha constamment aux exercices de piété.

Mahomet, dans le fort dans sa maladie, laissa quelques ordres que les Musulmans respectent comme des articles essentiels du testament du prophète. Voici ces articles : 1. Chassez les Idolâtres de l'Arabie. 2. Laissez jouir les prosélytes des priviléges que je leur ai accordés. 3. Soyez constans et assidus à la prière. Sur ces trois articles, on observe 1. que les Musulmans ne souffrent aucune religion que la leur dans l'Arabie, 2. que les Musulmans n'emploient pas moins les Renégats que ceux qui sont nés et élevés croyans, jusques-là même qu'on en voit de placés dans les plus importantes dignités de la monarchie Ottamane : ce qui cependant n'empêche pas que les Renégats ne soient généralement aussi méprisés chez eux que le sont chez nous ceux que nous appelons *prosélytes*. Les Mahométans sont trop bien persuadés, par la raison et par les exemples, que les préjugés d'enfance et les habitudes contractées restent dans le cœur, pour regarder comme vrais fidèles les prétendus convertis à la foi de Mahomet. Chez eux comme chez nous, le grand motif des conversions de ceux qui passent à eux est (*a*) dû au vice et au déréglement. 3. La prière est dans une telle estime chez les Musulmans qu'ils ne croient pas qu'on puisse être mis au nombre des vrais fidèles si l'on ne prie exactement et de cœur dans les tems prescrits, et, outre cela, mentalement dans toutes les actions de la vie, même dans celles qui paraissent le plus opposées à la prière. Au reste, aucun Chrétien n'ignore que le Christianisme ne s'exprime pas moins fortement sur cet article. S. Paul, après J. C., ordonne de prier sans cesse.

A ces ordres, renfermés dans les trois articles que je viens de rapporter, le prophète ajouta un dernier témoignage de sa haine pour les Juifs. *Que Dieu*, dit-il, *maudisse les Juifs, car ils ont changé en temples les sépulcres de leurs prophètes!* Dans les derniers jours de sa vie, il affranchit tous ses esclaves et fit quelques autres actions plus ou moins mêlées de bien et de mal, selon que l'état de son corps, et celui de son esprit lui en laissaient la liberté. Enfin le dernier moment arriva, lequel lui fut annoncé par l'ange Gabriel, qui avait laissé *l'ange de la mort* à la porte de la chambre du mourant. Cependant cet ange n'osant entrer sans la permission du du prophète agonisant, ni lui demander son ame, il fallut que le prophète lui permît d'entrer et d'exécuter sa commission. Tout l'entretien de

---

(*a*) La Hollande et l'Angleterre peuvent donner de beaux témoignages de la bonne foi, de la probité et des autres vertus chrétiennes de ces prosélytes, déserteurs de leur religion, pour dans la suite n'en avoir aucune. Si, après les avoir examinés sur les devoirs de la religion, on passait à ceux que la société civile doit attendre d'eux, on les trouverait propres à toutes sortes de manœuvres : espions auprès des ambassadeurs, comme un certain directeur de la politique moderne ; maq..... charitables et généreux pour l'amour des jeunes gens de famille, comme l'auteur de C..... ; ravisseurs des enfans d'autrui pour les convertir à la foi qu'ils n'ont pas eux-mêmes, comme le distillateur le V..., qui s'est fait historien à A..... ; ardens à fournir par des voies licites et illicites de nouveaux citoyens à l'Etat ; ardens à l'éclairer des lausses lumieres de leur esprit par des livres composés sur toutes sortes de sujets ; livres conçus, formés et produits presqu'en même tems ; en sorte qu'on peut fort bien les comparer à des *impromptu*. Effets surprenans de cette grace qui les a convertis !

Mahomet avec les deux anges est fort édifiant pour les Musulmans; mais, comme il le serait fort peu pour des Chrétiens, j'en supprime les particularités, et je me contente de dire après les premiers, qu'il pria constamment Dieu dans son agonie.

Mahomet sortit du monde le lundi 12 du mois appelé le premier Rabbi en l'année onzième de l'hégire. On remarque qu'il naquit un lundi, qu'il commença l'exercice prophétique un lundi, qu'il s'enfuit de la Mecque pour se retirer à Médine un lundi, qu'il fit son entrée à Médine un lundi, qu'il prit la Mecque un lundi. On en croira ce qu'on voudra : mais, quoi qu'il en soit, il n'est pas le seul à qui l'on ait attribué une semblable *fatalité de jours*.

Mahomet a tout au moins vécu soixante-trois ans : apôtre seulement désigné, ou si l'on veut prédestiné jusqu'à l'âge de quarante ans, que la révélation prétendue descendit sur lui ; apôtre exerçant l'apostolat à Médine, à la Mecque, et dans les expéditions militaires, vingt-trois ans depuis la révélation. Je ne décris ni les prodiges, ni les visions, ni les mouvemens de tristesse qui suivirent cette mort ; mais les Musulmans convinrent unanimement qu'elle n'était pas ordinaire, et l'on décida qu'il fallait l'appeler une *assomption*. *Il n'est pas mort*, dit l'un d'eux, *il a été enlevé, ravi en extase comme Jésus. Il est allé vers son Seigneur*, dit un autre, *il y est allé comme Moïse, qui s'absenta quarante jours de son peuple, et revint ensuite*. On ajoute enfin qu'il s'éleva des disputes très-sérieuses sur cet article ; les uns niant absolument que le prophète fût mort, et les autres assurant qu'il l'était. *Abu-Beker*, *Calife* ou successeur de Mahomet appaisa ces contestations : il décida que Mahomet était mort, et que l'arrêt de mort lui avait été prononcé comme à tous les autres apôtres, prophètes, etc. ; mais sa mort, comme je l'ai dit, fut distinguée de toute autre par des circonstances merveilleuses et extraordinaires.

La mort de Mahomet étant reconnue unanimement, on fit l'ablution générale de son corps; on oignit d'aromates les parties du corps qui touchent la terre dans l'adoration, qui sont les pieds, les mains, les genoux et le front. On lui fit cette autre ablution que les Musulmans appellent (*a*) *Wodhu*, laquelle consiste à laver la face, les bras, le creux de la main, la plante des pieds. Enfin l'on embauma le corps avec du camphre. Ali, continue-t-on, fit la cérémonie de l'ablution, et cela par le commandement du prophète qui avait déclaré que tout autre que lui qui verrait sa nudité deviendrait aveugle. Pour éviter ce malheur, ceux qui aidaient à faire l'ablution sous la direction d'Ali avaient un bandeau sur les yeux. Ceci est encore un conte ridicule.

Après l'ablution et les obsèques qui la suivirent, on fit la prière pour Mahomet lui-même, et la famille du prophète pria la première. Tous les autres Musulmans suivirent selon leur rang et dans l'ordre convenable. On récita soixante et douze prières. A l'égard de la sépulture, la Mecque, Médine et Jérusalem furent les trois villes en faveur desquelles on disputa; mais Médine l'emporta sur les deux autres. Voici ce qu'on nous dit sur le tombeau de Mahomet. Copions encore ici le professeur d'Oxfort (*b*), qui

(*a*) On en parlera plus amplement dans la suite.

(*b*) *Vie*, etc., ubi sup. L. VI. Ch. 20.

lui-même a copié les docteurs Arabes. » On creusa la terre dans la maison » d'Ajesha (qui était une de ses femmes), sous le lit dans lequel il avait cou- » ché. . . . . Ali fut le premier qui descendit dans cette fosse après qu'on » y eut descendu le corps : après lui, descendirent successivement tous ceux » qui avaient eu soin des funérailles..... On avait pavé le fond de la fosse » de briques au nombre de neuf, et l'on jeta de tous les côtés du cercueil la » terre pour remplir les cavités ; en sorte que le tombeau devint bossu ou » convexe..... Ou a donc eu raison de se moquer de l'opinion populaire » (si répandue chez les Chrétiens) que le corps de Mahomet fut mis » dans un cercueil de fer et demeura suspendu en l'air par la force des » pierres d'aimant dont la voute (du monument) était formée. . . . . » Les Arabes ont eu grand soin de recueillir les complaintes, qui recom- mencèrent après la cérémonie des funérailles : et il ne faut pas douter que l'enthousiasme de ces auteurs ne les ait fort embellies. Passons aux qualités personnelles de l'apôtre des Musulmans (*a*).

D'abord le portrait que l'on nous fait de son corps est plus ou moins flatté, selon que les auteurs de sa vie ont eu plus ou moins de cet enthousiasme : mais, quoi qu'il en soit, laissant à part les ridicules excès de ceux dont il a échauffé l'imagination, il paraît que le prophète n'était ni beau, ni laid, ni trop bien fait, ni trop mal fait. Tous les Arabes lui attribuent cette lumière prophétique, dont il a été parlé dans l'introduction. Cette lumière, qui avait passé de père en fils depuis Adam jusqu'à lui, rendait son visage aussi éclatant que le soleil, à ce que nous disent ces Arabes. N'oublions pas la salive du saint prophète, qui était, disent-ils encore, si douce, si savoureuse, qu'on en aurait pu nourrir les petits enfans ; ni le prétendu sceau de prophétie, qui disparut à sa mort. Ce sceau était une loupe que le prophète avait entre les deux épaules. Enfin n'oublions pas le respect que lui portaient les mouches et les moucherons ; en sorte que ces insectes lui laissaient la liberté toute entière de se promener à l'air et au soleil sans crainte : et, par ce moyen, sa peau restait toujours douce et luisante.

Si l'imagination des Musulmans a trouvé de quoi s'échauffer dans la description du corps de Mahomet leur apôtre, elle n'a pas moins trouvé dans les qualités de son esprit. Le moins qu'ils en disent est qu'il surpassait tous les hommes en intelligence, en raison, en mémoire, en pénétration, en bonté, en vertu. Il y a tout lieu de présumer que, du côté de l'esprit, il surpassait infiniment ses compatriotes ; qu'il l'avait extraordinairement souple et adroit ; qu'avec cette adresse, il avait beaucoup d'éloquence naturelle, une douceur et une affabilité qu'il employait à propos, et qui ne l'empêchaient pas d'user quelquefois de sévérité, puisqu'on en trouve des exemples assez remarquables dans sa vie. Il paraît aussi qu'il savait se rendre maître de son humeur : et, pour ses défauts, il les a déguisés avec un artifice inimitable, s'il est vrai que, des accès de mal caduc auquel il était sujet, il ait eu l'habileté d'en faire des saillies et des accès prophétiques, et qu'il ait su convertir en révélation du ciel une extravagance périodique à laquelle il était sujet. Outre cela, il possédait des vertus qui ne pouvaient

(*a*) Nous donnerons dans les supplémens un autre portrait de Mahomet, bien plus exact et plus éloquent que celui-ci.

presque manquer de lui attirer un grand nombre de sectateurs : telles étaient la justice et l'amour de la vérité, qu'il manifestait dans toutes ses actions, la popularité qui le rendait civil, patient et complaisant à l'excès, la charité qui, selon ce qu'on nous en raconte, a pu le faire appeler le *Père des pauvres*. Il distribuait perpétuellement des aumônes, et ne pouvait jamais se résoudre à en refuser. Outre cela, il entretenait constamment quarante pauvres à ses dépens. En un mot, sa charité, ou pour ne rien dire de trop en faveur de l'ennemi des Chrétiens, sa libéralité était telle que souvent il ne lui restait rien du tout dans sa maison. Le faste et le luxe étaient entièrement bannis de chez lui, et, malgré les grands biens dont il pouvait être maître quand il lui plaisait, on assure qu'il ne se réservait que ce qui était absolument nécessaire à l'entretien de sa famille. On voit par ce petit détail que Mahomet, en qui l'on reconnaît de grands vices, avait aussi de grandes vertus. Oserons-nous dire de cet ennemi du nom chrétien, à la face de plusieurs milliers de dévots, qu'avec ce mélange de vices et de vertus c'était un grand homme ? Eh ! pourquoi ne rendrait-on pas justice à ce héros de l'Arabie ? Ne la rend-on pas aux Alexandres et aux Césars ? On dira que la différence est grande entre le héros Arabe et ceux-ci. Alexandre et César n'ont été ni persécuteurs, ni tout à la fois *conquérans de corps et d'ames*. Or n'est-il pas démontré depuis plusieurs siècles qu'on ne saurait être tout ensemble vertueux et persécuteur ? C'est un axiome de religion.

Finissons la description des bonnes qualités de Mahomet ; vraies ou fausses, affectées ou naturelles, qu'importe ? On dit des choses si étonnantes de son abstinence et de sa sobriété, qu'on pourrait fort bien les mettre de pair avec celles de plusieurs anachorètes d'Égypte et des environs de l'Arabie, qu'il avait pour contemporains : et qui sait, ajoutera-t-on, si, de même que certains dévots aussi peu mesurés dans leurs idées que dans leur style ont appelé *Satan le singe de Dieu*, on ne devrait point appeler le faux prophète des Turcs le *Singe des Saints de son siècle* ? On ne peut nier que Mahomet n'ait mis à profit tout ce qui pouvait éblouir les peuples. Quoi qu'il en soit, on nous apprend qu'il ne vivait que de dattes et d'eau fraîche pendant quelques mois de l'année ; que, pour réprimer sa faim, il se liait une pierre sur le ventre ; que, s'il était obligé de s'asseoir pour prendre son repas, il se ceignait les reins et les cuisses d'une forte bande ; mais que presque toujours il mangeait et buvait debout et dans une situation incommode ; que, par humilité, il mangeait avec son valet ; qu'il n'était vêtu que de laine ; qu'il faisait lui-même ses souliers et ses habits, balayait sa maison, apprêtait à manger à ses gens, etc.

Au milieu d'une vie si dure, le prophète qui avait onze femmes, d'autres disent quinze, dix-sept, vingt-une (*a*) et même jusqu'à vingt-cinq, se consolait dans son petit sérail, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre. On lui fait dire : *Que les femmes réjouissaient son œil et excitait sa ferveur dans la prière*. Il pouvait être dans le principe de ceux qui se permettent les plaisirs du mariage pour leur santé. Une trop rude abstinence leur causant

(*a*) On remarque, touchant ces femmes, qu'il en mourut cinq avant lui, que six furent répudiées, et que les dix autres restèrent veuves après la mort du Prophète. Ceux qui font cette remarque ne lui comptent pourtant que quinze, ou dix-sept femmes, mais ils lui comptent des concubines. Voy. *Vie de Mahomet* de M. *de Boulainvilliers*, p. 257 et suiv.

certaines obstructions. . . . . il s'élève des vapeurs. Ces vapeurs attaquent l'imagination, troublent l'attention, etc. Mais les docteurs Mahométans (*a*) justifient leur prophète d'une manière plus sérieuse que cela.

A la mort de Mahomet, il se trouvait à sa suite cent vingt-quatre mille Musulmans, lesquels pouvaient être appelés ses compagnons. Ils étaient distribués en plusieurs classes, dont (*b*) le lecteur se souciera peu de savoir l'ordre et le rang. Seulement je parlerai de ceux que l'auteur que je cite appelle *assesseurs*. Ces assesseurs étaient, nous dit-il, de pauvres gens étrangers, qui n'avaient ni feu, ni lien, ni parens, et vivaient sous la protection de Mahomet, qui leur fournissait l'asile et la subsistance. Le nom d'assesseur leur fut donné, parce que, d'ordinaire, ils étaient assis sur un banc, autour de la Mosquée du prophète, laquelle leur servait de retraite. Le prophète, à l'heure de ses repas, les appelait et les faisait manger avec lui; mais, si le nombre de ces pauvres était trop grand, le prophète recommandait à ses compagnons ceux dont il ne pouvait prendre soin lui-même. Après tous ces compagnons de Mahomet, on trouve les *Tabeïtes*, dans les écrivains Arabes; c'est-à-dire, ceux qui suivaient sa doctrine, sans être proprement ses compagnons et ses amis. Ils n'étaient que ses contemporains, mais ils n'avaient jamais eu l'honneur de le voir ni de converser avec lui. A la vérité, ajoute-t-on, quelques-uns d'entr'eux avaient eu commerce de lettres avec le prophète, et cela les rendait sans doute très-respectables. C'est cette même idée de vénération et de respect que l'on ne manque jamais d'attacher scrupuleusement à tout ce qui a été sous la dépendance des prophètes et des saints, et qui persuade qu'il se fait des *écoulemens de leur sainteté sur tout ce qui les environne*; c'est, dis-je, cette même idée qui a fait passer jusqu'à nous le catalogue des domestiques du prophète des Musulmans, entre lesquels on remarque son grand muletier, celui qui lui donnait l'oreiller, les souliers, le cure-dent, etc.; la liste exacte de ses valets, de ses esclaves, de ses bergers, de ses palfreniers, de ses crieurs. Et jusqu'où ne va pas le dénombrement scrupuleux des choses que le saint attouchement de l'apôtre a sanctifiées? Puisqu'on nous a conservé le nom de ses mules, de ses chevaux, de ses ânes et de ses chameaux, avec des particularités sur leur âge et sur leur mort, sans y oublier diverses merveilles. Les Arabes parlent aussi avec dignité du coq du prophète. Ce coq était blanc: il chantait une hymne tous les matins,

---

(*a*) Voy. la même auteur, p. 261 et suiv. On y trouve que les docteurs disent gravement que l'ardeur de Mahomet était un don tout particulier, par lequel Dieu le consolait dans les disgrâces auxquelles il s'exposait pour l'amour et à la gloire de Dieu. Ils opposent l'incontinence de Mahomet à cette double incontinence des Chrétiens, qui consiste dans l'adultère et la fornication, etc. Qui ne croirait, en lisant cela, que les Mahométans valent beaucoup mieux que les autres sur cet article? et que, dans leurs familles, on n'y voit jamais de fruit bâtard enté au préjudice du fruit légitime. Ils prétendent, et c'est toujours M. de Boulainvilliers qui parle, que Mahomet a voulu donner aux Musulmans par son propre exemple le moyen de repeupler le monde, auquel les superstitions chrétiennes avaient ôté une partie de ses habitans des deux sexes, pour faire habiter des déserts et des monastères, et frustrer la nature de la postérité qu'elle en devait attendre. Enfin ces bons docteurs nous assurent « que la force de l'ame est si relative à celle du » corps, que Dieu, en donnant la première au prophète, n'a pu lui refuser des qualités qui sont » des effets de la plus parfaite constitution des croyans ». Remarquons ici qu'il semble que les ecclésiastiques des autres religions, tant ceux qui peuplent légitimement par un mariage permis dans leurs sectes, que ceux qui violent la défense qui leur en est faite, ont obtenu aussi quelque petite portion de cette perfection des organes corporels, pour accompagner en eux la force de l'ame dont ils ont besoin.

(*b*) Voy. *Vie*, etc., ubi sup., L. VII, Ch. 5.

et c'est cette hymne que tous les coqs de la terre répètent en abrégé après le coq Musulman. Les ennemis de Mahomet trouveront ici de quoi jurer contre ses folies, et les dévots de quoi soupirer; mais j'aime mieux croire que tout ce qui concerne ce coq n'est qu'une fiction allégorique, et je crois aussi que la vision de ce coq dans le voyage du prophète au ciel est une autre allégorie. Ces témoignages exagérés de respect et d'admiration sont au reste bien naturels et faciles à concevoir, de la part de croyans aussi zélés que les Musulmans.

Toutes les armes du prophète ont mérité aussi un détail exact. Nous savons, par le témoignage des Arabes, qu'il avait neuf ou dix épées merveilleuses, deux lances, trois arcs, un carquois, qui certainement ne l'étaient pas moins; qu'entre ses cuirasses, il s'en trouvait une qui avait servi au géant Goliath et au roi David son vainqueur. Les Juifs avait précieusement conservé cette relique, jusqu'à ce que Mahomet la leur enleva après leur défaite. Renvoyons à cette *vie de Mahomet* très-détaillée (*a*) qui nous est venue d'Oxford les lecteurs qui voudront savoir des particularités touchant les boucliers, les casques, les piques, les bâtons, les calottes, les turbans, etc., de cet apôtre des Musulmans. Le merveilleux n'est nullement épargné dans ce que les Arabes en disent.

Je resserre ici en peu de mots, et pour conclusion, ce que les légendaires Mahométans ont eu soin de recueillir fort au long pour montrer les autres prérogatives surprenantes de l'apôtre, et la manière admirable avec laquelle Dieu l'a distingué du reste du genre humain. Outre que le Diable fut précipité du ciel, quand l'apôtre Mahomet naquit, que l'ange fendit la poitrine à l'apôtre et que le sceau de prophétie fut mis entre ses deux épaules, etc., il a fait lui seul plus de miracles que tous les autres prophètes ensemble, et le moins qu'on en compte de sa façon c'est un millier: aussi a-t-il eu plus de sectateurs que tous les prophètes qui l'ont précédé, et les anges même sont venus pour l'entendre et profiter de ses instructions. Au sortir du sein de sa mère, les idoles des nations furent renversées, et, pour lui, il commença de vivre en adorant Dieu. Il naquit circoncis, il parla et pria dans son berceau; la nature lui fut si affectionnée, que les nuées se rendaient autour de lui pour le garantir du soleil. Dieu lui donna la science universelle, à l'exception de cinq mystères, que même il lui communiqua dans la suite; à condition néanmoins de les tenir cachés au reste des hommes. Il le fit prince et seigneur de tous les enfans d'Adam, il lui donna quatre anges pour conseillers. C'est par le prophète Mahomet que la nation des Arabes ses compatriotes est devenu l'élite des nations; aussi subsistera-t-elle la dernière. Tous ceux qui restent fidèles à sa doctrine jouissent d'un nombre infini de priviléges, dont Dieu a privé tous les autres peuples; et les anges combattent uniquement pour eux. Le Koran distingue ces fidèles d'une manière excellente, en les appelant seuls *riches*, *puissans*, *fidèles*, *croyans*, etc., tandis que le reste des hommes ne mérite de sa part que les noms d'*infidèles*, de *pauvres*, de *chiens*, etc. Ces fidèles Musulmans auront la prééminence sur tous les peuples au jour de la résurrection. Ils sortiront du tombeau sous les auspices de Mahomet, qui ressuscitera avant tous les autres, et se rendra à la place où se tiendra le jugement, escorté

(*a*) *Vie de Mahomet*, etc. L. VII, Ch. 8.

de soixante et dix mille anges, et monté sur son *Al-Borab*. Ses fidèles se rangeront sous ses étendards, munis de leurs bonnes œuvres, et même de celles qui auront été faites pour eux, et à leur intention : au lieu que les nations qui l'ont précédé n'auront pour tout mérite que le peu de bien qu'elles pourront produire. Heureuses encore de pouvoir se présenter avec un peu de bien ! tandis que les infidèles ses contemporains, et tous ceux qui, dans la suite des siècles, n'auront pas cru à sa doctrine seront traités comme des pauvres et des misérables.

Tous ces priviléges sont admirables : j'en omets un grand nombre qui certainement ne le sont pas moins : mais je n'en dois pas oublier deux particuliers que le prophète, si souvent charnel, s'il est permis de se servir ici de ce terme, eut soin de se réserver. Ce fut d'embrasser une femme en un jour de jeûne, et même de faire quelque chose de plus, supposé que le besoin fût trop pressant : et, comme quatre femmes ne lui suffisaient pas, bien que, selon les Musulmans, les prophètes ses prédécesseurs en aient eu assez de quatre, il lui fut non-seulement permis de passer ce nombre; mais encore de regarder amoureusement toutes les femmes étrangères, et de se retirer secrètement avec elles. Qu'on ne s'imagine pas que ces excès de convoitise diminuassent, ni devant Dieu, ni devant les hommes, la sainteté et la pureté du prophète. Outre qu'il nous est représenté exempt de toutes sortes de péchés, et qu'il n'était pas possible qu'il commît aucune action malhonnête, tout ce qui sortait de son corps était pur, même jusqu'aux moindres superfluités, comme son urine, ses cheveux, etc. Il n'est donc pas surprenant que ce corps ne se corrompît point après sa mort; et c'est ce qui, selon les Arabes, est arrivé à d'autres prophètes qu'à lui. Il lui fallait donc quelque chose de plus qu'à eux, parce qu'un tel privilége n'aurait pas assez distingué l'apôtre des Musulmans. Voici des distinctions excellentes. Un ange garde son tombeau, et, dans ce tombeau, l'apôtre, qui y vit encore, ne manque jamais de prier, dans le tems de la prière de ses fidèles. L'ange qui garde le tombeau l'avertit exactement des prières qu'ils font pour lui, et lui rend compte de toutes les fautes qu'ils commettent, afin qu'il intercède pour eux, et leur en obtienne la rémission.

Ceci me donne occasion de placer ici tout ce qui concerne la visite du tombeau de Mahomet. Les Musulmans la mettent au rang des plus importans devoirs de leur religion ; et cela n'est pas étonnant. Outre que, suivant les traditions des docteurs Arabes, Mahomet l'a recommandée, on sait assez que, dans une religion fondée au milieu de l'ignorance, le respect extérieur ne pouvait que prévaloir sur l'intérieur. Le dévot qui se prépare à cette visite doit réciter en chemin des prières pour le prophète, la face tournée vers Médine, lieu de sa naissance. Il est obligé de redoubler sa dévotion, aussitôt qu'il aperçoit le sommet des arbres du territoire de cette ville, et de répéter alors sans interruption la formule des prières, dans le style, si je l'ose dire, et presqu'à l'imitation de ce qu'on appelle *Indulgence;* demandant à Dieu que cette visite lui soit utile, que ce sanctuaire du saint prophète soit capable de le garantir (lui pécheur) du feu de l'enfer, etc. Avant que d'entrer dans la ville, il faut se laver, se parfumer, prendre ses plus beaux habits, et distribuer des aumônes. Une prière jaculatoire suit l'entrée dans la ville; et une autre prière, l'entrée dans la Mosquée. Dans cette dernière prière, on prie pour Mahomet, et pour toute sa famille. Après cela, le dévot se met en marche vers le tom-

beau; mais il s'arrête en chemin, à l'endroit où le prophète priait. Cette station n'est pas la seule, il s'en fait d'autres à la discrétion du pèlerin. Arrivé près du tombeau, il faut se prosterner à terre, adorer Dieu, le remercier de ce qu'on est enfin arrivé dans ce lieu très-saint. Au tombeau même, c'est-à-dire, à trois ou quatre coudées de distance du tombeau, et du côté de la tête du prophète, il faut encore prier et pour le prophète, et pour ses deux successeurs, Abu-Beker et Omar, le visage tourné vers le midi, c'est-à-dire, vers la Mecque, debout, sans s'appuyer contre le mur qui environne le tombeau, et sans même le toucher: ce qui serait manquer au respect qui est dû à la sainteté du lieu. On nous décrit l'acte de dévotion du pèlerin de la manière suivante, et selon la rubrique des rituels Mahométans: « (*a*) quand le pèlerin salue le prophète, il doit se » tenir debout, la vue baissée vers la terre, la prunelle de l'œil fixe, dans » un état de vénération, de respect, de recueillement, le cœur entièrement » détaché de toute affection mondaine, l'esprit uniquement occupé de la » majesté du lieu, comme doit l'être celui qui pense sérieusement qu'il est » devant Dieu, en préseoce du prophète, exposé à sa connaissance, au » même endroit où il était autrefois présent et debout. Il (le dévot) le » saluera du plus intime de son cœur, d'un ton . . . , doux et affectueux ». Le style des prières dont on nous doone la traduction approche beaucoup du mystique de certaines prières qui sont en usage chez les Chrétiens. On remarque aussi quelques évolutions toutes pareilles à celles de nos dévots : mais il faut se taire. Les comparaisons sont odieuses, et surtout à ceux qui ont pour principe de religion d'être extérieurement réguliers devant les bommes, et d'une manière qui puisse leur persuader qu'ils le sont intérieurement devant Dieu.

« Après que le pèlerin aura achevé la visite du tombeau . . . , il aura la » dévotion de se transporter, le vendredi d'après la visite, à un cimetière » nommé *Al-Baki* (c'est un cimetière où sont enterrés un grand nombre » de compagnons du prophète); il visitera de même les sépulcres des » principales dames de la famille du prophète, de ses domestiques, de » ses successeurs, etc. . . . ; il visitera aussi les autres lieux saints dignes » d'être visités, et les plus célèbres sépulcres..... Tels sont les tombeaux » de *Fatima*, fille du prophète, d'*Ibrahim* son fils, et d'un grand nombre » de martyrs Mahométans.....: en revenant de faire ces tours dévots, il » passera au puits nommé *Aris*, dans lequel le prophète cracha..... Le » pèlerin y fera l'ablution sacrée, et boira de l'eau de ce puits. . . . . ; il » n'oubliera pas une trentaine de mosquées et d'oratoires de Médine, et » divers puits où le prophète se lavait, d'où l'on puisait l'eau qui lui servait » de boisson ».

Pour mieux sentir l'importance de cette dévotion, il faut écouter l'oracle de Mahomet. *Une seule prière faite dans ma mosquée* (à Médioe) *vaut mieux*, dit-il, *que mille prières faites dans toute autre mosquée* (excepté le saint temple de la Mecque). On lui fait dire aussi qu'il intercédera tout particulièrement auprès de Dieu pour celui qui finira ses jours à Médine. Peut-on douter après cela de l'excelleuce de cette visite sacrée que j'ai décritc? Je parle en Mahométan.

(*a*) Gagnier, Vie, etc., ubi sup. L. VII. Ch. 19.

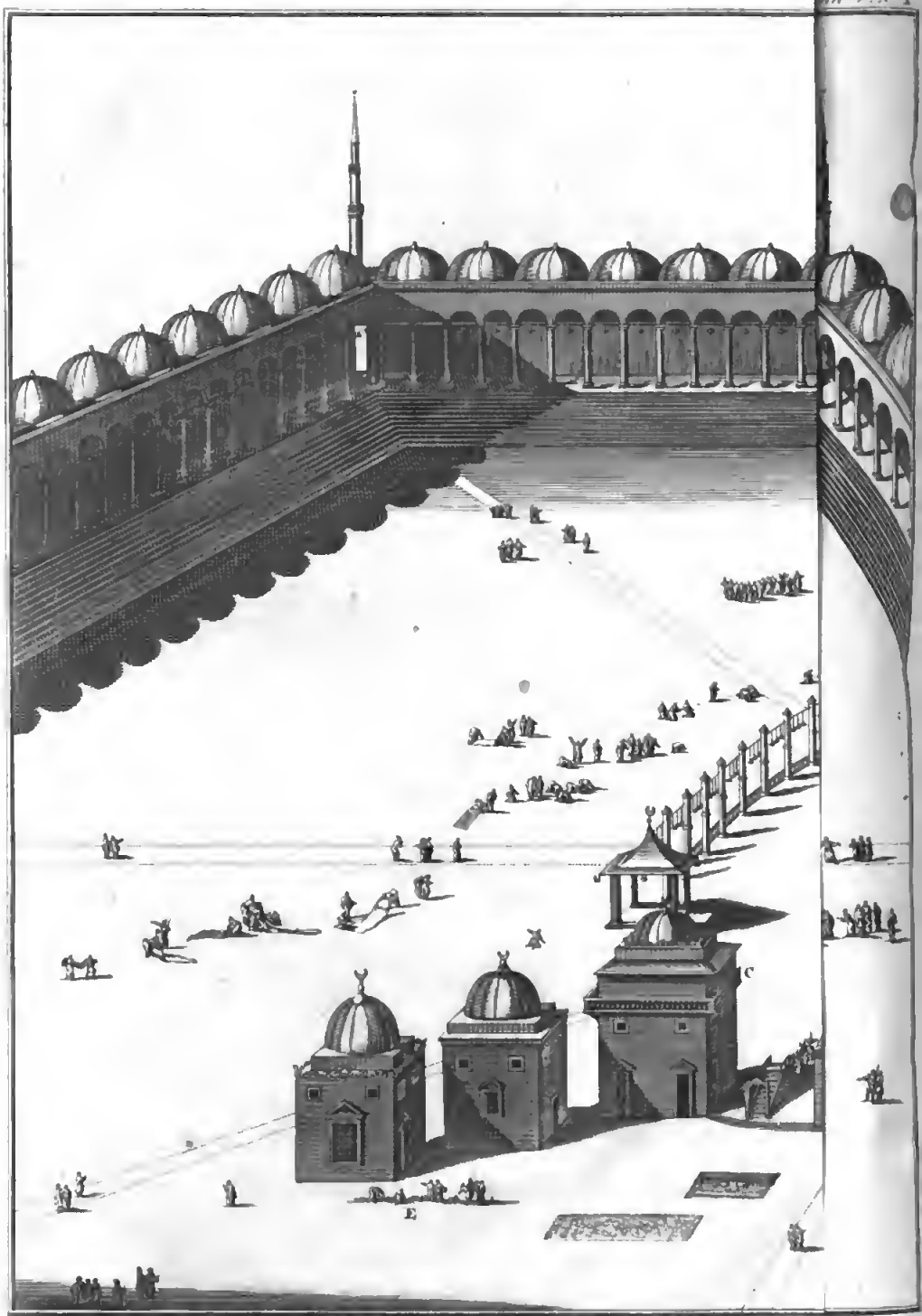

A. *La pierre noire enchassée dans le mur de la Caaba* B. *Endroit ou l'on montre des vestiges des pre aux Pelerins*

DISSERTATION

SUR LES COMMENCEMENS

DU MAHOMÉTISME,

ET SUR LES CAUSES DE SON ETABLISSEMENT.

ON a pu remarquer, par l'abrégé que je viens de donner de la vie de MAHOMET, plusieurs circonstances qui favorisèrent son nouveau système de religion. Divers auteurs insistent beaucoup sur une de ces circonstances; c'est la corruption du Christianisme, qui, depuis qu'il avait gagné la supériorité sur le Paganisme, non-seulement s'était revêtu des superstitions dont il avait travaillé auparavant à dépouiller les Païens, sans craindre même de (*a*) les conduire à d'autres excès, parce qu'on avait pour prétexte de les attirer au Christianisme en rendant les deux religions un peu plus semblables au moyen de certaines pratiques; mais, outre cela, n'avait cessé de se charger de controverses inutiles et de fausses subtilités sur des choses inintelligibles à l'esprit humain: en quoi ils avaient eu l'art de surpasser ces mêmes Païens, qui leur avaient paru si méprisables, et par leurs disputes sophistiques, et par leur culte absurde et superstitieux. Les habiles gens du Paganisme ne manquèrent pas de récriminer contre les Chrétiens, (*b*) lorsqu'ils les virent se jeter dans tous ces excès, et chercher à les soutenir par l'autorité des princes du siècle, qui leur permettaient de se donner (*c*) tous les mouvemens convenables à l'ambition.

(*a*) En voici un exemple assez remarquable. S. Grégoire-le-Grand, pour gagner les Anglais au Christianisme, leur accorda fort prudemment, selon lui, pour les fêtes du Christianisme, les bœufs qu'ils employaient aux fêtes de leur Paganisme. V. Ep. 71. L. 9. *In operib. S. grég.*, le passage qui commence: *Quia boves in sacrificiis Dæmonum multos occidere solent*, etc. Il ne leur était donc plus permis de sacrifier des bœufs au Démon, mais seulement de se gorger de leur chair, pour suppléer à ces sacrifices: et cela s'est pratiqué fort heureusement jusqu'à notre tems.

(*b*) V. l'Epigramme de *Claudien*, qui commence: *Per cineres Pauli, per cani limina Petri*, etc., et, dans *Ammien Marcelin*, à la fin du L. 21, le caractere qu'il donne de l'empereur *Constance*, si propre à autoriser les superstitions et les subtilités. *Christianam religionem absolutam et simplicem anili superstitione confundens; in qua scrutanda..... excitavit dissidia plurima, quæ progressa fusius aluit concertatione verborum.*

(*c*) *Catervæ antistitum..... discurrentes per Synodos..... omnem ritum ad suum trahere conabantur arbitrium.* Id. lb.

Un auteur moderne, moins distingué par sa naissance que par son esprit, s'est beauconp plu (*a*) à représenter les excès de cette corruption, et il l'a fait trop pathétiquement, s'il faut ainsi dire, pour n'être pas soupçonné d'irréligion chez les dévots, et même chez les dévots Protestans. C'est sur cette description pathétique qu'un Anglais a dit, (*b*) conformément aux préjugés de sa secte, que le culte des saints et des images était si outré dans ce tems-là qu'on peut dire qu'il surpassait tout ce qui se pratique aujourd'hui chez les Romains. Cette réflexion porte sans doute sur l'usage établi alors de faire présent d'une image à des officiers distingués, comme pour leur servir de préservatif dans les emplois auxquels ils étaient destinés; de munir les armées d'images, qui en étaient les protectrices; et de faire marcher ces images à la tête des cohortes et des légions, dans de petites chapelles ambulantes, etc. : usages que M. de Boulainvilliers, et le Protestant Anglais après lui, n'avaient garde d'oublier. Outre cela, l'hérésie des Collyridiens, née en Arabie, ou tout au moins dans le voisinage, a pu paraître un principe d'idolâtrie aux Chrétiens Arabes, et à ceux des environs. Ces Collyridiens attribuaient la divinité à la Sainte Vierge, et lui offraient une espèce de gâteau nommé (*c*) *Collyris*, d'où ils avaient reçu le nom de Collyridiens. Ainsi je crois devoir avouer sans peine que Mahomet a pu affecter d'opposer à ces cultes pleins d'excès l'unité de Dieu, le précepte de n'adorer que lui seul, pour mieux persuader aux ames simples la sincérité de ses intentions dans l'établissement du nouveau système, comme les Juifs le firent jadis à l'égard des Egyptiens, et, postérieurement, les fondateurs du Christianisme, à l'égard des Romains, quoique ces quatre religions ne soient au fond que la même; je crois aussi que cela put encore l'autoriser à ruiner le mystère de la Trinité, etc., selon que cela se voit dans (*d*) le Koran.

L'intolérance des Chrétiens put aussi favoriser les progrès du Mahométisme. Quelques années (*e*) avant Mahomet, Justinien, pour montrer qu'il ne voulait point céder au zèle de quelques prélats persécuteurs, s'avisa de brûler les hérétiques, c'est-à-dire, ceux qui ne se rendaient pas aux opinions dominantes. En vertu de ce zèle, il détruisit les Samaritains de la Palestine : et l'on peut bien croire que les descendans de ces Samaritains, détruits et persécutés, ne manquèrent pas de favoriser Mahomet, en haine du Christianisme; outre que les désordres du gouvernement des Chrétiens dans ce pays-là ne pouvaient qu'aigrir les peuples contre eux et leur faire souhaiter de se soustraire à quelque prix que ce fût à l'avarice, à la luxure et à toutes les autres méchancetés des Chrétiens, tant ecclésiastiques que séculiers. Au reste, ces Samaritains ne furent pas les seuls persécutés, conformément à la rigueur des édits impériaux. Il se trouva, dans la Palestine et dans les pays voisins, divers hérétiques, qui, pour se sauver des persécutions, se réfugièrent en Arabie. Mahomet leur emprunta divers dogmes, et les inséra dans son système.

Mais tout cela ne suffisait pas encore : il fallait, avec les désordres de

---

(*a*) *Boulainvilliers*, ubi sup., p. 224, p. 237 et 238, p. 243 et 244, etc.
(*b*) *Sale*, dans la Dissertation qui précède la traduction du Koran, sect. 2, p. 55.
(*c*) ou Collyra, terme de même signification dans Aristophane.
(*d*) Chap. 6.
(*e*) Dans le milieu du sixième siècle.

l'Eglise chrétienne, et des mœurs de ceux qui s'appelaient alors Chrétiens, la décadence de l'empire Grec ou Romain, et celle de la monarchie Persanne; sans quoi, le Mahométisme aurait été étouffé dans son berceau : car quelque spécieux que paraissent plusieurs dogmes de Mahomet, et une partie de ses préceptes moraux, il est pourtant vrai que sa religion ne pouvait se maintenir que par la force, et que, tôt ou tard, il fallait avoir recours à l'épée pour la prêcher efficacement aux nations. Mais qu'aurait pu faire cette épée, si les forces de ces monarchies eussent été aussi saines, aussi vigoureuses qu'autrefois? La faiblesse de la monarchie des Perses contribua surtout aux grands succès de Mahomet, et l'on voit aussi que la prospérité des Musulmans commença par des conquêtes sur la Perse. On prétend avec raison que des brouilleries intestines, causées par la doctrine de Manes (le *Dualisme*) (*a*), et les opinions d'un certain (*b*) Mazdac hâtèrent beaucoup la ruine de cet Empire : et, si l'on y ajoute les *détrônemens* continuels des derniers souverains de la monarchie, les parricides, et les intrigues des enfans contre leurs pères, on sera moins surpris de voir un petit facteur, devenu prophète, causer, par la réunion de tous les Arabes sous sa loi, la chute entière de la plus grande monarchie de l'Orient. Cette réunion fut d'autant plus fatale à la Perse, qu'avant cela même les Arabes ne pouvaient que s'attirer le respect des étrangers (*c*), par l'état florissant de leur pays. Outre cela, ils avaient des qualités toutes propres à faire des conquérans et des vainqueurs. On nous les représente comme accoutumés à une vie dure, ennemis du luxe et de la mollesse des Grecs et des Perses : ils étaient extrêmement sobres dans le manger, et ne faisaient point d'usage du vin. L'Arabie était peuplée par elle-même, et l'était encore aux dépens de l'empire Grec, d'où la persécution, comme je l'ai déjà dit, avait chassé beaucoup de sujets qui s'étaient réfugiés en Arabie.

Mahomet, né dans ces favorables circonstances, eut tout le génie et tout le bonheur nécessaires pour en profiter. A ce que j'ai déjà remarqué sur cet article, il faut ajouter que la division de l'Arabie en tribus indépendantes lui fut extrêmement avantageuse ; que, dans cette chaleur d'imagination si ordinaire aux climats méridionaux, et qui prédominait en lui, il peut être vraisemblable qu'une espèce de piété ou de dévotion l'ait porté à se faire le restaurateur de la foi d'Abraham et des (*d*) prophètes, sans en excepter J. C. même; que, semblable à Dom Quixote, et *réparateur*

(*a*) On peut dire que, depuis que les hommes s'égarent dans de vaines questions théologiques, le *Dualisme* de Manes, et le *Naturalisme* de Spinosa sont les deux opinions les plus raisonnables que l'on ait émises sur ce sujet.

(*b*) Voy. Sale, Dissert., etc., ubi sup., p. 56. Ce Mazdac prêchait la communauté des femmes et celle des biens, sous prétexte que, les hommes étant descendus d'un même père, ils sont tous frères. Il prétendait éteindre par ce moyen des divisions que les femmes et les richesses causent dans le monde : ce qui n'arriverait plus, disait-il, lorsque ces deux choses seraient aussi communes que l'eau, le feu et l'herbe. Cet imposteur se fit un grand nombre de sectateurs, entre lesquels était le roi de Perse *Cobades*, qui lui offrit sa propre femme, pour gage de sa conversion. Après la mort de *Cobades*, la religion des Mages ayant été rétablie en Perse, il fut ordonné que ceux qui étaient nés du commerce illégitime que le roi avait autorisé par son exemple seraient faits esclaves : et l'on croit assez que ces ordres ne causèrent pas moins de brouilleries que la doctrine impie du faux prophète Mazdac. Voy. cette histoire tout au long dans *Poccockii* specimen, etc, p. 70.

(*c*) *Sale*, ubi sup. Sect. 2, p. 57.

(*d*) Voy. Ch. 2 du *Koran*.

des torts comme lui, il ait voulu, en vrai chevalier errant, venger sur les religions qu'il appelait fausses les outrages qu'elles lui paraissaient faire à Dieu. Qu'ensuite l'ambition se soit mêlée dans ses projets, et qu'il ait cherché à devenir chef politique et chef spirituel de l'État, cela est encore assez vraisemblable; et, sans doute, il ne l'est pas moins que son enthousiasme ait été plus artificiel que naturel; parce que, comme nous l'avons déjà dit, il a marqué trop de sagesse et trop de prudence dans la conduite de ses projets, pour les croire des fruits d'une maladie d'hypocondre, ou des suites de convulsions, etc.

Un auteur Anglais (*a*) semble insinuer qu'il ne manquait à Mahomet que des lumières acquises, et une véritable connaissance des principes du Christianisme, pour en faire un réformateur. Au contraire, nous le regardons généralement comme l'ennemi le plus capital de la religion, après Satan. A la vérité, la haine est moins forte, depuis que divers savans ont travaillé à développer les principes de ses dogmes et de sa morale. Ce qui nous irrite le plus contre Mahomet, c'est cette effroyable destruction des églises d'Orient, ces usurpations des plus religieux monumens de la chrétienté, et la prodigieuse rapidité avec laquelle les Arabes et les Sarrasins portèrent le Croissant jusques dans le cœur de l'Europe. Mais la première cause de ces destructions d'églises, etc., était due aux Chrétiens eux-mêmes. Ils facilitèrent aux Mahométans les moyens de s'emparer du bien d'autrui: et, soit pour se venger d'une injure, ou pour d'autres motifs aussi peu dignes de l'Évangile de J. C., des Chrétiens introduisirent les Mahométans jusques dans le cœur de l'Espagne et de la France.

Les ennemis domestiques de Mahomet (j'appelle ainsi ceux de ses compatriotes qui se déclarèrent contre lui) doivent être regardés aussi comme des instrumens de sa grandeur. Quelque désir qu'il eût d'être reconnu pour un homme extraordinaire, député ou ambassadeur de Dieu pour apprendre aux hommes la volonté de cet être suprême, il y a toute apparence qu'il serait resté simple prophète, si les ennemis dont je parle ne l'avaient forcé de prendre les armes pour se défendre contre eux, et de s'enfuir avec précipitation pour aller chercher du secours et s'empêcher d'être opprimé. Le succès surpassa certainement l'espérance du prophète. En se défendant, il défit ses ennemis, et, ces premiers avantages formant un parti pour lui, il se vit bientôt chef d'armée, et en état d'être conquérant. Telles sont les oppositions qui, de tous tems, ont formé les héros et les grands hommes. Les Césars ne se sont pas faits autrement; et qui ignore que, de nos jours, quelque chose de pareil a donné un prince *Eugène* à l'Empire? Ce fut alors que Mahomet, tout à la fois prophète, législateur, chef d'armée et conquérant, disposa, s'il faut ainsi dire, de l'enthousiasme des vainqueurs et des vaincus. Dès qu'il eut surpris l'admiration des uns et des autres, tout devint surnaturel en lui, et l'on crut toutes ses actions mystérieuses. Était-il dans la retraite au fond d'un rocher, il y recevait les conseils de Dieu. On chercha dans les tems les plus reculés les oracles et les prédictions qui le promettaient au monde: on le trouva même prédit dans les (*b*) pseaumes, sous le nom de (*c*) *Couronne*

(*a*) *Sale*, ubi sup., p. 40

(*b*) *Pseau.* 50. Voy *Poccock.*, not. *in Abulphar. de orig. Arab.*, p. 183, 184 et 185, touchant ces prétendues prophéties.

(*c*) *Corona laudata*: ce dernier mot se dit en Syriaque *Mahmud*.

de gloire, ou de *Mahomet*; et dans un passage du Deuteronome, où il est dit que Dieu est venu du mont de Sinaï, qu'il s'est levé de Sair, qu'il s'est manifesté de *Paran*. Ces trois manifestations, disent les Mahométans, signifient la loi donnée à Moïse, l'Évangile donné à J. C., et le Koran révélé à Mahomet. Enfin on le trouva dans l'Évangile, sous le nom de *Paraclet* (*a*), que J. C. promit à ses disciples après son départ de ce monde. Je ne doute pas même que les Arabes, pour mieux distinguer leur prophète du reste des hommes en dons merveilleux, n'aient inventé en sa faveur (*b*) cette lumière prophétique qui s'est répandue sur tous les ancêtres de Mahomet, quoique d'une manière extraordinairement inférieure à l'éclat qu'elle a eu en lui. Après cela, pour donner une autorité tout-à-fait légitime à sa mission, il n'a pas seulement fallu justifier ses vices et ses défauts, on a dû y trouver aussi des (c) principes de vertu.

S'il faut rabattre beaucoup des éloges excessifs que les Musulmans ont donnés à leur prophète, il est pourtant bien permis de lui accorder d'excellentes qualités. Il est absurde de s'imaginer (*d*), nous dit un Anglais, qu'un misérable bandit, dénué de toute vertu, sans principes, sans lumières, ni acquises ni naturelles, ait pu se mettre à la tête du plus surprenant projet qui soit jamais entré dans l'esprit humain. Je suis forcé de répéter ici ce que j'ai déjà dit en d'autres termes. S'il n'avait pas du savoir, il avait au moins de l'esprit et de la pénétration; s'il n'avait pas de la religion, il avait au moins une hypocrisie pleine d'adresse : accordons lui aussi quelque connaissance des devoirs moraux, de ces devoirs dont on n'a pas refusé la pratique à divers Païens, qui valaient moins que Mahomet.

Pour achever le caractère de ce prophète, voici ce que l'auteur de la traduction anglaise du Koran a recueilli sur cet article. Il avait le jugement excellent et la mémoire très-heureuse. Par l'expérience qu'il s'était acquise dans ses voyages, il avait extrêmement profité dans la connaissance des hommes, c'est-à-dire, des Arabes, des Syriens et des autres voisins de l'Arabie. Il parlait peu; il avait beaucoup d'affabilité, beaucoup d'égalité dans l'humeur; il avait de grands égards pour ses inférieurs. Sa conversation était gaie et libre, mais cependant sans y rien mêler d'offensant pour ses amis. A tout cela on ajoute qu'il était extraordinairement préve-

---

(*a*) Consolateur. Voy. touchant *Mahomet Paraclet*, d'*Herbelot*, ubi sup., artic. *Paraclitha*.

(*b*) La *lumière prophétique* des Arabes n'est, ce me semble, que le seul effort de la raison, par lequel les hommes s'élèvent sans révélation jusqu'aux plus sublimes devoirs de la religion naturelle, ou plutôt jusqu'à la prévoyance des événemens futurs. Ces efforts de raison suppléent en eux à la révélation des Juifs et des Chrétiens. On pourrait comparer ces efforts à de petits ruisseaux, qui conduisent à Dieu ces fidèles inconnus et cachés aux yeux des hommes, tandis que les fidèles déclarés arrivent au Ciel par le fleuve de la grace. Voy. aussi *Vie de Mahomet* de *Boulainvilliers*, ubi sup., p. 201, où l'on trouve que, selon les Musulmans, cette lumière ne s'éteindra jamais entièrement parmi les hommes; que, par elle, on acquiert *une habitude de prudence et de sagacité, qui découvre souvent l'avenir à l'homme, et même le fond des cœurs de ceux qui lui parlent*. Cependant ils la distinguent du don de prophétie, etc.

(*c*) Par exemple, on justifie la polygamie de Mahomet par l'usage des Arabes de son tems, et par l'excessive chaleur du pays qui porte à l'incontinence. On a aussi déguisé cette incontinence sous le saint prétexte de peupler la terre des Musulmans, et de créer des élus. Pour accomplir un si légitime dessein, il fallait, outre plusieurs femmes, quelques concubines, et même autoriser les jeunes gens à fructifier dès qu'ils le pourraient, ainsi que l'a remarqué Chardin. Voy., sur ce qu'on avance pour justifier Mahomet, ce que j'ai dit ci-dessus. *Sale*, ubi sup., p. 40 et 41. *Boulainvilliers*, ubi sup., p. 168 et suiv.; cet auteur s'y étend beaucoup sur les motifs qui peuvent avoir porté Mahomet à permettre la polygamie et le concubinage.

(*d*) *Sale*, ubi sup., p. 41.

nant et officieux envers ceux qu'il voulait gagner. C'est en vain qu'on chercherait dans ce caractère le fanatisme involontaire et les convulsions épileptiques.

Mahomet, ajoute le même auteur, crut devoir commencer le nouveau système de religion dans son domestique; il convertit d'abord sa famille, et même, par des vues politiques qu'il est inutile d'expliquer, il commença les conversions par sa femme, et continua par ceux qui lui étaient les plus dévoués après elle. La mission prophétique ne fut divulguée qu'après avoir fait une petite recrue de gens affidés, entre lesquels se trouvaient un Abu-Beer, qui était un personnage d'autorité à la Mecque; mais, avant que de déclarer publiquement sa vocation, il voulut s'assurer d'Ali son proche parent, jeune homme dont le caractère lui parut propre à défendre des nouveautés de religion; car, outre qu'on nous le dépeint comme présomptueux, entreprenant et hardi, il était né d'un tempérament si plein de feu, que cela seul était capable de tourner son imagination vers les excès du faux zèle et du fanatisme. Lorsque Mahomet, en déclarant hautement son apostolat à toute sa parenté, lui demanda de l'assistance, personne ne daignant répondre aux pressantes exhortations de l'apôtre, Ali seul ne refusa pas d'être son second. Il se leva, et lui promit, en présence de cette assemblée, de l'assister dans toutes les occasions, menaçant en même tems avec une espèce d'enthousiasme d'exterminer ceux qui s'opporaient à lui; mais tout cela n'empêcha pas l'assemblée de se moquer du prétendu apostolat de Mahomet, et même de s'en divertir ouvertement, jusqu'à ce que les prédications publiques de l'apôtre et les prosélytes qu'il faisait commencèrent de donner de l'ombrage aux Koraïshites. Alors on passa, du mépris et de la raillerie, aux persécutions, et ces persécutions ne manquèrent pas de hâter encore les progrès de l'Islamisme. Comme j'ai déjà donné l'abrégé de ces progrès, je ne les répéterai point ici, et je me contenterai de faire quelques remarques qui acheveront de convaincre le lecteur de l'habileté de Mahomet.

Personne n'ignore que, de tout tems, la divination et l'astrologie ont eu un crédit extraordinaire parmi les Orientaux. Mahomet profita de cette faiblesse. Il mit dans ses intérêts (*a*) un astrologue Arabe, pour prêcher au peuple de grands changemens, et l'établissement d'une nouvelle religion. Ainsi, quand Mahomet vint à point nommé accomplir la prédiction, les esprits des peuples étaient déjà préparés à l'événement.

Lorsque ce prophète apprit que les Koraïshites s'étaient ligués contre sa nouvelle religion, il travailla d'abord à les diviser par le moyen de ses émissaires; et peut-être n'en serait-il pas venu à bout sans une fraude pieuse qui lui réussit. L'acte de ratification de la ligue des Koraïshites avait été déposé dans la Caaba, sans doute pour le rendre plus respectable et plus solennel; mais les vers en rongèrent toute l'écriture, excepté le nom de Dieu. Cela était encore ignoré des Koraïshites, lorsque Mahomet, qui fut instruit de cet accident par quelqu'un de ses espions, déclara à son oncle Abu-Taleb que Dieu témoignait par des signes évidens combien cette ligue lui était désagréable; et en même tems il lui raconta ce qui était arrivé. Ne pourrait-on pas croire que Mahomet avait trouvé des gens assez dévoués à ses intérêts pour faire eux-mêmes en sa faveur ce

(*a*) *Bayle* dans ses *Pensées sur les Comètes*, §. 81, n'a pas oublié cette circonstance.

qu'il attribuait à des vers? Abu-Taleb lui-même, si accrédité chez les Koraïshites, ne pouvait-il pas avoir contribué à la fraude? Quoi qu'il en soit, Abu-Taleb ne manqua pas de publier cet accident, comme une marque certaine de la colère de Dieu; et, parce qu'il paraissait impossible que son neveu en eût connaissance, il le fit valoir en cette occasion comme un homme extraordinaire, à qui Dieu révélait les choses les plus cachées. Les Koraïshites envoyèrent examiner l'acte, qui se trouva effectivement dans l'état que Mahomet l'avait dit; et ce fut par ce stratagème qu'Abu-Taleb fit rompre une ligue qui pouvait être fatale aux projets du nouveau prophète. Regardons cette fraude pieuse comme un véritable coup d'État.

Mahomet ne proposa de la part de Dieu à ses Musulmans le pouvoir d'attaquer et de se défendre, qu'après s'être assuré de leur fidélité par des sermens réitérés; mais cette fidélité ne fut exigée et ces sermens renouvelés, qu'alors qu'il fallait mettre nécessairement les Musulmans à l'épreuve, et dans des circonstances où le chef n'ignorait pas qu'il était impossible de reculer. Alors aussi, presque toutes les apparences étaient pour lui, et il commençait à sentir ses forces. En cet état, la révélation vint l'autoriser fort à propos à prendre les armes contre ses compatriotes idolâtres, et même contre tous les infidèles, au nombre desquels étaient les Chrétiens, ainsi qu'il est connu de chacun. A la vérité, on prétend qu'il affecta d'éviter le caractère de persécuteur, surtout à l'égard de ces derniers, dont cependant la conduite aurait pu autoriser l'intolérance de Mahomet, puisqu'ils se persécutaient les uns les autres pour de simples mots : au lieu que le faux prophète pouvait se justifier par la promesse qu'il faisait de réformer des erreurs bien plus capitales que des mots équivoques ou inexplicables. Selon (*a*) Ricaut, ce fut un trait de politique inévitable que d'offrir la paix aux Chrétiens; et il ajoute « que, pour mieux faire paraître » qu'il n'avait pas dessein de les persécuter, il fit un traité avec eux, dont » l'original a été trouvé (*b*) dans le monastère des religieux du mont » Carmel près du mont Liban ». L'auteur que je cite a inséré ce curieux traité dans son livre. Il est daté du dernier jour de la lune du quatrième mois, dans la quatrième année de l'hégire, à Médine. Mais Ricaut ajoute avec raison que la date du traité dont il s'agit prouve que c'était le tems de l'enfance de l'Islamisme. « Mahomet faisait alors la guerre aux Arabes, » et il craignait que les Chrétiens ne se déclarassent contre lui ». Le traducteur Anglais du Koran a remarqué (*c*) judicieusement que la patience et l'humilité de Mahomet diminuèrent à mesure que ses forces s'accrurent, et qu'il était trop habile pour ignorer que des projets comme le sien ne font du chemin qu'avec l'épée; sans quoi, leur progrès est si lent et si incertain qu'ils risquent à tout moment d'être renversés. Après cela, il cite l'autorité de ce fameux (*d*) politique du seizième siècle, pour prouver

(*a*) Voy. le raisonnement de cet auteur, dans son *Etat de l'Emp. Ottoman.* L. II, p. 306. Edit. de Rouen, 1677.

(*b*) *Ricaut* ajoute que les Turcs nient que ce Traité soit de Mahomet. Il est certain qu'il a des marques visibles de supposition. Telle est, par exemple, le soin extrême que Mahomet y prend des monastères, des Chapelles, des lieux de pèlerinage, etc., la tendresse qu'il témoigne pour les intérêts du clergé chrétien, etc.

(*c*) *Sale*, ubi sup., 49.

(*d*) *Machiavel.*

que tous les prophètes, armés comme Thésée, Cyrus, Romulus, etc.; ont bien réussi dans leurs desseins, tandis que ceux qui ont essayé de prophétiser sans armes ont (*a*) (généralement) échoué.

Mahomet, après sa seconde fuite à Médine, bâtit un temple, ou une mosquée dans cette ville pour l'exercice de sa nouvelle religion. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut moins un acte de piété, que de politique, semblable peut-être à celui que nous lisons de Jeroboam dans les Saintes Écritures : non que Mahomet prétendît faire oublier la Caaba aux Arabes qu'il convertissait; mais, comme l'état de ses affaires le forçait de céder encore au tems, il fallait les fixer dans un changement si subit d'idées, les distraire de tout autre culte, et, pour ainsi dire, avoir la dévotion de ses nouveaux convertis sous ses yeux. Mahomet, n'ayant cessé de prêcher qu'il était envoyé de Dieu pour réformer l'Islamisme, c'est-à-dire, selon lui, la religion des anciens patriarches, n'avait garde de vouloir négliger la conquête de la Caaba, qui était le plus ancien monument de cette religion. Vraisemblablement si Jeroboam avait eu ou la force, ou les moyens, ou l'habileté de Mahomet, il n'aurait nullement méprisé le temple de Jérusalem, qui n'était pas moins respecté des Juifs, que la Caaba l'était des anciens Arabes, et l'est aujourd'hui (*b*) de tous les Mahométans.

Je ne renverrai pas plus loin la description de ce fameux temple de la Mecque, dont plusieurs relations ont fait mention sous le nom de *Maison carrée*. Les Arabes l'appellent constamment la *Caaba*, et les Musulmans, en général (*c*), *Mezged Al-Haram*, c'est-à-dire, la maison sacrée, et *Beit-Allah*, c'est-à-dire, maison de Dieu. Disons en passant qu'après la Caaba, le second temple en dignité, c'est la mosquée de Médine; cette mosquée que Mahomet lui-même fonda, comme je viens de le dire. Ce temple est appelé par excellence *Mezged-Al-Nabi*, la maison du prophète, et doit être visité après la Caaba par les pèlerins véritablement dévots. Selon la tradition des Arabes, ce sanctuaire, destiné de tems immémorial aux sacrifices et aux prières, et à tout ce qu'il y a de plus solennel dans l'ancien et dans le moderne Islamisme, a été bâti par Abraham et Ismaël. Si cela était bien vrai, il serait au moins respectable par une antiquité qui surpasserait tous les monumens que nous connaissons, sans même excepter les pyramides d'Égypte. Voici donc la description de ce temple, telle que je la trouve dans un (*d*) auteur très-moderne.

« Nous devons, dit-il, à la recherche et aux soins d'un (*e*) ecclésiastique Suédois qui a voyagé long-tems en Égypte, la description particulière de ce temple fameux, dont aucun Chrétien n'avait jamais approché; laquelle a été depuis quelques années rendue publique par le célèbre *Reland*, et traduite depuis en français, avec un plan représentatif; par lequel on pré-

(*a*) Je mets ce petit correctif, parce que la remarque de l'Anglais et de Machiavel n'est pas absolument juste.

(*b*) Voy. d'*Herbelot*, Bibl. Orient., art. *Caaba*, au sujet de deux autres temples que les Arabes d'*Yemen* et de *Chorasan* voulurent fonder pour détourner les dévots d'aller à la *Caaba*: ceux d'*Yemen* par jalousie, les autres par excès de dévotion.

(*c*) *Mezged* signifie une Mosquée, et delà, par corruption, les Italiens ont fait Mesquita, et les Français Mosquée.

(*d*) *Boulainvilliers*, ubi sup., p. 59 et suiv. La planche que l'on voit ici achevera de mettre le lecteur au fait. Elle est gravée d'après le plan que RELAND a publié.

(*e*) *Michel Eneman*, professeur à Upsal.

tend que, dans la partie méridionale de la ville et presque au pied de la montagne, il y a une étendue considérable, renfermée par des portiques, lesquels ne paraissent au dehors que comme de simples murailles sans aucun ornement, et dans une élévation de quinze à vingt pieds seulement. Cette muraille est de marbre blanc; les pierres qui en sont taillées en carré sont toutes égales et portent deux coudées sur chaque face. Il y en a deux pour former l'épaisseur de la muraille, qui, par ce moyen, se trouve avoir quatre coudées de large. Le marbre est poli en dedans des portiques, et paraît brute au dehors, tant dans la structure entière de la muraille, que dans l'entablement, qui n'est autre chose qu'un quart de rond d'environ une coudée et demie d'épaisseur, sur lequel sont assises les coupoles dorées qui surmontent cette muraille et qui couvrent toute l'étendue des portiques au dedans. L'espace renfermé par cette muraille est un carré parfait, qui porte quatre-vingts toises ou environ sur chaque face, et dont l'intérieur n'est pourtant précisément que de soixante-quinze toises. Mais, à chaque angle du quart extérieur, il se trouve un bâtiment élevé en forme de minaret, avec trois balcons en étages différens, où on est conduit par un escalier qui est pratiqué en dedans. L'usage de ces minarets est pour appeler le peuple à la prière, aux heures du jour et de la nuit destinées à cela.

» Chacun de ces minarets est surmonté d'une aiguille d'environ deux cents pieds de hauteur, laquelle est dorée à la pointe et surmontée d'un croissant qui fait à peu près l'effet de nos girouettes. Leurs balcons sont toujours ornés pendant la nuit de plusieurs lampions, que l'on y tient allumés, par une espèce de bienséance et de considération pour les pèlerins qui peuvent arriver pendant la nuit. Entre chacun de ces minarets, et au milieu de chaque façade de la muraille extérieure, se trouve un bassin carré de douze toises de face, revêtu de marbre et profond de quelques pieds, dans lequel il y a de l'eau pour servir aux purifications légales, nécessaires avant les différentes prières des Musulmans. L'eau y est conduite de fort loin par un aquéduc, qui est l'ouvrage du calife Moktader XVIII, empereur de la race des Abassides, et ne provient néanmoins que d'un réservoir pratiqué dans la montagne de Gassouan, qui est entretenu par la fonte des neiges, de sorte qu'elle n'est d'aucun usage pour la boisson. Mais, comme elle est réputée eau courante, on s'en sert pour les fréquentes ablutions auxquelles tout Musulman est obligé. Chaque face de la muraille a trois portes, construites en arc surbaissé, lesquelles donnent entrée dans le dedans du portique. Il y en a une précisément au milieu, et les deux autres aux extrémités et près de chaque minaret. Leurs battans sont de cuivre, d'une pesanteur immense, sans autre ornement que des feuillages de diverses formes, qui ont servi à déterminer les noms de ces différentes portes. On les ouvre et on les ferme à certaines heures; mais, en tout tems, on observe toujours d'en laisser quatre ouvertes vers chaque partie du monde, afin que l'on ne puisse pas dire qu'il y ait aucun tems où les pécheurs, de quelque pays qu'ils soient, ne puissent parvenir à l'asile universel, on, comme ils le nomment, au sein de la miséricorde. Quand on est entré sous les portiques, on aperçoit d'abord un espace creux de douze cents toises de superficie, dans lequel on descend par seize grandes marches de marbre qui règnent dans toute la longueur des mêmes portiques, et environ le même espace. Ces marches sont peu élevées, et la descente en a été rendue très-aisée, pour éviter les accidens

que l'inattention ou l'enthousiasme des personnes transportées de dévotion pourrait causer.

» Au milieu de cet espace, on découvre un bâtiment d'une structure toute particulière. C'est un édifice carré, un peu plus haut qu'il n'est long et large, où l'on ne voit qu'une étoffe noire dont les murailles sont entièrement couvertes, à l'exception de la plate-forme, qui est d'or coulé en table, laquelle reçoit les eaux du ciel, qui n'en verse que très-rarement en ce pays-là: C'est là ce bâtiment célèbre, préféré à tous les édifices que les maîtres du monde ont élevé avec tant de travaux et de dépenses; l'humble maison d'Abraham, l'ami de Dieu, construite dans le tems de ses persécutions, lorsqu'étant pèlerin et errant sur la terre, Dieu révéla qu'il avait choisi ce lieu de toute éternité pour y placer sa bénédiction, et y recevoir les vœux et les prières de ceux qui, rendant hommage à sa puissance et à la vérité de son Être, lui demanderaient les choses nécessaires pour le bonheur éternel. C'est le même bâtiment qu'Ismaël a reçu de son père, comme son héritage et la portion due à son aînesse, dans lequel il a habité jusqu'à sa mort, et près duquel il a voulu reposer jusqu'à la résurrection, comme le témoigne son sépulcre, qu'on y voit encore, sans aucun changement depuis tant de siècles. Enfin, c'est là cette sainte maison, connue sous le nom de *Caaba*, ou de *maison carrée*, vers laquelle les Arabes adressent non-seulement les vœux les plus ardens, mais vers laquelle toutes les nations du monde, qui reconnaissent la vérité et l'unité d'un Dieu, tournent (*a*) leur visage au tems de la prière, et dirigent leur intention en conséquence de ce choix éternel qu'en a fait la Divinité. Mais, au reste, cette Caaba n'est construite que de pierres du pays, assemblées et liées par un simple mortier de terre rouge, qui s'est endurci par le tems. Elle est posée assez exactement par rapport aux points cardinaux du globe. Sa hauteur est de vingt-quatre coudées, non compris l'appui qui règne autour de la terrasse : sa longueur nord et sud-est pareillement de vingt-quatre coudées; mais sa largeur de l'orient au couchant n'est que de vingt-trois, et l'on compte la coudée sur le pied de quatre pour la hauteur d'un homme ordinaire. La terrasse de pierres plates, qui sert de couverture à cette maison, a été revêtue d'or : on y a joint une gouttière de même métal, qui rejette l'eau vers le septentrion, précisément sur la pierre qui couvre le tombeau d'Ismaël. L'appui qui règne autour de cette terrasse, à la hauteur de trois coudées, est pareillement d'or massif, ce qui chargerait prodigieusement une autre muraille moins solide que celle-ci.

» Le côté oriental de cet édifice est une ouverture en forme de porte; et c'est le seul jour qu'il puisse recevoir du dehors. Cette ouverture est placée loin du milieu, et précisément à trois coudées de l'angle exposé au sud-est.

» Elle n'est point non plus au rez-de-chaussée du terrain, mais à la hauteur de 4 ou 5 coudées : ce qui pourrait faire penser que le plancher inférieur renferme une espace vide, s'il n'était plus naturel de croire qu'il est soutenu par un massif, qui, selon l'idée de l'ancienne structure des bâtimens, élevant le plancher fort haut au-dessus du niveau de la terre, le rend beaucoup plus sain pour l'habitation. Cette porte est fermée par deux battans d'or massif, attachés à la muraille par des gonds et des pentures du même métal : mais le seuil n'est fait que d'une seule pierre naturelle,

(*a*) Selon les Mahométans.

sur laquelle tous les pèlerins viennent humilier leurs fronts, et la baisent avec le plus grand respect. Les monarques de l'Orient ne s'exemptaient point de cette vénération, et remplissaient avec zèle tous les autres devoirs des pèlerins ordinaires, avant qu'ils eussent pris la coutume de s'acquitter de ce pèlerinage par commission. Haron le justicier, qui vivait au tems de Charlemagne, est le dernier des Califes qui l'ait fait en personne : il l'avait fait huit fois pendant sa vie. Plusieurs autres grands princes s'en sont néanmoins acquittés depuis ce tems-là, et, entre eux, on cite principalement Bajaseth II, empereur des Turcs, qui apprit dans le cours de son voyage la mort de son père Mahomet II, en 1483. La porte de la Caaba s'ouvre rarement, parce qu'il n'y a rien dans l'étendue de la chambre qui puisse augmenter la dévotion des pèlerins. On n'y voit que l'or dont les deux planchers d'en haut et d'en bas, aussi-bien que les murailles, sont entièrement couverts. Les Arabes avaient autrefois placé des idoles dans ce lieu saint : mais, depuis que Mahomet les en a proscrits, quelque profanation que la guerre et les discordes civiles aient attiré dans le temple de la Mecque, on n'a point fait un pareil outrage à la sainteté de ce lieu.

» A l'égard du dehors de l'édifice, il est caché aux yeux du peuple par le moyen d'une tenture de soie noire, qui le couvre en entier. On la renouvelle tous les ans à la fête de Bairam, qui est la Pâque des Musulmans; et les plus puissans princes de cette religion se chargent tour à tour de cette dépense. Au surplus, la tenture dont je parle laisse voir la balustrade qui s'élève autour de la plate-forme supérieure, vraisemblablement pour frapper davantage les yeux des spectateurs. On pose encore au-dessous de cette balustrade, à la descente de six pieds ou environ, une bande composée d'un tissu d'or, qui environne tout le bâtiment, et en relève la majesté par son extraordinaire richesse. Il ne faut pas oublier de dire ici que c'est de ce voile de couleur noire que Mahomet prit l'idée, après qu'il eut forcé la ville de la Mecque, de changer la couleur de ses étendards, qui étaient blancs auparavant. C'est aussi par une imitation de ce même voile de la sainte maison, que les Califes, successeurs de Mahomet, prirent l'usage de faire couvrir la principale entrée de leur palais d'une pareille étoffe : elle était tendue du faîte de la maison jusqu'à terre, et couvrait le seuil de la porte, sur lequel tous les fidèles, sans en excepter les rois, étaient obligés de s'humilier en le touchant de leur front, avant que d'approcher de la personne sacrée des Califes.

» Quant aux autres circonstances qui accompagnent cette maison, la description de *Reland* nous apprend qu'elle est entourée d'un pavé de marbre fort étroit; et que, vers l'angle du sud-est, mais proche du mur méridional, hors de l'enceinte du pavé, est posée une très-grosse pierre, qui paraît être un bloc de marbre noir non poli ni taillé, qui est nommé du nom absolu de *Pierre Sainte*, en arabe *Brachtan*, mot qui signifie *luire, briller* ou *être blanc* ; parce que l'on suppose qu'elle n'a perdu son éclat qu'à cause des péchés des hommes. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle est le reste de quelque ancien simulacre, conservé par la superstition des premiers Arabes; d'autant plus qu'il est prouvé, tant par la Sainte Écriture que par une infinité d'autorités profanes, que ces sortes d'idoles étaient informes, et ne représentaient aucune figure. Les uns croient que celle-ci pouvait être consacrée à Saturne, qui est appelé *le Dieu Remphan*, et honoré, à cause du mal dont on le croyait auteur.

» D'autres veulent que c'ait été un simulacre de Vénus, qui a toujours

été l'une des principales divinités de l'Orient : non celle que les Grecs ont honorée, et les Latins après eux ; mais bien cette étoile brillante et lumineuse qui devance ou suit le soleil, et à laquelle nous appliquons le nom de *Vénus*. Mais, quoi qu'il en soit, Mahomet, en détruisant les idoles qui profanaient ce lieu saint, n'osa, par crainte du peuple, toucher à celle-ci. Il se contenta de lui supposer une origine religieuse, capable de détourner les idées vulgaires à un autre objet : ce qu'il fit en persuadant à ses disciples que les péchés des hommes avaient privé cette pierre de sa blancheur, et qu'elle ne la reprendrait qu'après le jugement final qui doit purifier toute la nature.

» Du même côté oriental, presque vis-à-vis le milieu, mais à trois coudées de distance, se voit un autre édifice carré ; dont les faces, qui sont à jour, ont chacune dix coudées, et à peu près autant d'élévation jusqu'au haut. Le toit est placé sur quatre colonnes qui sont aux quatre angles du bâtiment : il est plat et néanmoins composé de trois étages, dont le dernier est surmonté d'une petite coupole, terminée par un croissant d'un argent doré et surdoré, qui a autant d'éclat que l'or pur, et a été donné par un Calife, pour couvrir une fameuse pierre qui y est révérée. C'est celle qui conserve les vestiges miraculeux des pieds d'Abraham, laquelle s'amollit sous les pas du patriarche pour en recevoir l'impression, qui s'y voit encore. Cette pierre est encore comptée par les interprètes du Koran comme l'un des signes évidens que Dieu a donnés aux fidèles pour marquer le choix qu'il a fait de ce temple pour se rendre favorable à leurs vœux. Au dessus de ce bâtiment, mais en tirant vers le nord, on voit encore un édifice ancien, dans lequel on entre par une porte assez élevée. On y trouve à l'entrée un escalier de 18 marches, qui conduit à une espèce de tribune couverte, et surmontée d'une pyramide. C'est de cette tribune, que les imans, ou prêtres de ce temple, ont coutume de faire leurs prédications au peuple et aux pèlerins : fonction dans laquelle ils ont succédé aux premiers hérauts de leur religion, et à Mahomet lui-même, qui a annoncé au peuple, de ce même endroit, la plus considérable partie de son Koran. A peu de distance de cette tribune, et en tirant vers le Nord, se voit la fin de la belle colonnade qui forme l'enceinte intérieure de la Caaba, et de laquelle nous parlerons incontinent. Mais, en ce même lieu, commence un mur d'appui, construit de marbre comme tout le reste ; lequel, formant une espèce de carré long au dehors de la ligne de la colonnade, renferme la tribune dont il vient d'être parlé, le monument d'Abraham, et une espèce d'escalier de bois porté sur des roues, par lequel on approche de la porte de la Caaba, lorsqu'on veut l'ouvrir pour la satisfaction de quelques pèlerins zélés, qui désirent en considérer l'intérieur.

» Au milieu de ce carré, et en face de la partie orientale de la Caaba, s'élève une porte antique, appuyée sur deux jambages fort épais et massifs, élevés d'environ 15 coudées, et terminés par une voûte qui en est soutenue ; laquelle est construite en arc surbaissé, si mince au milieu qu'il n'y demeure pas un quart de coudée d'épaisseur. Cette porte qui est appelée la vieille, était autrefois la seule entrée pour parvenir à la sainte maison. C'est celle où Mahomet faisait afficher ses ordonnances religieuses et civiles, et dont les clefs étaient confiées depuis plusieurs siècles à la tribu des (*a*) Koraï-

(*a*) On a vu que ces Koraïshites, de la tribu desquels Mahomet descendait, étant devenus

shites. Elle avait autrefois de gros battans d'airain, que le calife Moktadir fit enlever pour en former son cercueil, et il donna à leur place l'argent doré qui couvre le monument d'Abraham.

» A la gauche de cette porte, mais à la distance de trente coudées, pendant lesquelles le mur d'appui est continué, se trouve un gros bâtiment carré, qui présente un de ses angles à celui de la Caaba qui regarde le sud-est : il est orné de chaque côté de deux portes et de deux fenêtres, qui dénotent une construction étrangère et imitée de l'architecture des Grecs. Elle n'a d'ailleurs rien de plus remarquable que son toit, qui est doré et orné de quatre étages, surmontés d'une coupole et d'un croissant. Ce bâtiment couvre la principale ouverture du puits nommé *Zemzem*, que la tradition et la doctrine des Musulmans supposent être le même que l'Ange découvrit à Agar mère d'Ismaël, lorsqu'ils furent chassés dans le désert. Plus bas, il y a encore deux bâtimens de même forme, qui présentent pareillement leurs angles sur une même ligne, lesquels donnent d'autres entrées pour arriver au même puits, construits sans doute pour prévenir les inconvéniens que pourrait causer la foule des pèlerins qui se rendent à ce même endroit. Chacun de ces bâtimens a des toits de structure semblable au premier, et à peu près de même élévation, et sont tous également bâtis de marbre blanc. Du côté du nord, on trouve un mur de marbre, élevé de six coudées, et qui est tracé en demi-cercle, de telle façon que chacune de ses extrémités déborde la largeur de la Caaba d'environ trois coudées. Dans l'enceinte de ce mur est le sépulcre d'Ismaël, qui n'est autre chose qu'une tombe de marbre à plate terre et sans inscription, laquelle est arrosée des eaux qui découlent de la plate-forme de la Caaba. C'est là tout ce qui se voit à l'orient et au nord de cette sainte maison. Les côtés du couchant et du midi sont entièrement vides.

» Mais ce qui attire davantage la surprise et l'attention des spectateurs, c'est la magnifique colonnade disposée en cercle autour de la Caaba; de telle sorte néanmoins qu'elle n'en enferme qu'une partie; puisque, commençant au sud-est, vis-à-vis la pierre noire, elle vient se terminer au nord-est auprès de l'ancienne tribune dont il a été parlé. Ainsi on peut estimer qu'elle ne remplit à peu près que les trois quarts du cercle; et toutefois, cette distance se trouve être de sept cent quatre-vingts coudées, ou de treize cent soixante-cinq pieds. Cet espace est orné de cinquante-deux colonnes de marbre blanc, de la hauteur de vingt coudées, construites sans proportion, et sans d'autres chapitaux qu'une espèce de turban qui les termine. Elles n'ont point aussi de bases, mais elles sont jointes les unes aux autres par une balustrade, où elles sont enclavées. Sur cette balustrade, règne une tablette qui sert à porter environ deux mille lampions d'argent, que l'on y fait brûler pendant la nuit. Ces mêmes colonnes sont jointes par le haut avec de grosses barres d'argent, sur chacune desquelles sont suspendues, avec des chaînes d'or, des lampes qu'on allume pareillement, et qui forment une illumination très-considérable, sans

---

les ennemis du prophète et de sa doctrine, le contraignirent de quitter la ville de la Mecque, l'accusant de séduction et d'innovation dans le culte public. Cependant Mahomet, ayant ensuite repris le temple sacré sur eux, leur rendit généreusement les mêmes clefs, qu'il avait refusées à son gendre, en lui disant que la justice et la vérité devaient faire le soutien de sa famille, et non la violence et la force.

parler de celle qui se voit autour du monument d'Abraham ; et des autres bâtimens de ce sanctuaire

» Enfin, au dehors de la colonnade, sont encore placés trois autres bâtimens carrés et ouverts, soutenus de colonnes et couverts de toits de différentes formes. Ils servent de mosquées aux trois principales sectes orthodoxes du Mahométisme, qui s'y rendent pour faire leurs dévotions. Celui des (*a*) Hambalites, qui est le plus simple dans sa structure, est placé du côté méridional, à l'endroit où finit la colonnade : de sorte qu'il laisse un espace vide jusqu'au bâtiment qui couvre le zemzem, ou puits d'Ismaël. Le second, qui est pour les Malekites, est placé à l'occident et soutenu de huit colonnes ; et le troisième, qui a un toit à deux étages, orné de colonnes en haut et en bas, est placé au nord, vis-à-vis le tombeau d'Ismaël ; c'est celui des disciples de Kanifah. Le grand espace qui se trouve vide au-delà de ce bâtiment, est pavé de marbre, et ne sert qu'à recevoir ceux qui viennent y faire leur prière. Les esclaves portent des tapis pour la faire commodément : on y entre toujours sans chaussure et sans ornemens extérieurs, et l'on y garde un silence et une propreté si exacte, que, quoique les Musulmans soient toujours religieux dans leurs temples, on s'aperçoit qu'ils distinguent celui-ci par-dessus tous les autres, et qu'ils en font le principal objet de leur foi.

» En sortant du temple, on repasse par les mêmes portiques qui y donnent entrée, et c'est là qu'on est frappé de la magnifique structure de ce bâtiment. On aperçoit d'abord les superbes degrés qui servent à y monter. Au-dessus on voit des arcades formées par cinquante-cinq colonnes sur chaque face, distantes entre elles d'environ dix-huit pieds et de pareille hauteur, jusqu'au commencement du cintre de chaque arcade. La largeur des galeries est aussi de dix-huit pieds ; mais la voûte et les arcades même sont trop surbaissées, selon l'idée que nous avons de l'architecture ordinaire, ce qui ferait paraître ce bâtiment trop bas, s'il n'était relevé par les dômes qui en forment le toit. Ces dômes, qui ne sont que de plomb doré, se trouvent au nombre de vingt-sept sur chaque face, et renferment précisément deux arcades chacun. Ils sont terminés par un croissant de trois pieds, lequel, avec l'élévation propre de chaque dôme, fait environ vingt-deux pieds au-dessous de l'entablement ; de sorte que la hauteur totale de ces portiques, prise au-dessous des degrés et sur le sol du temple, est environ de douze toises. Ce point de vue doit être d'autant plus beau, que les arcades sont traversées par des barres de métal doré, sur lesquelles sont suspendues des lampes de même, à plusieurs mèches, qui non-seulement éclairent toute la galerie pendant la nuit, mais répondent à l'illumination qui se voit autour de la Caaba. Toutes ces lampes s'allument régulièrement le soir, à l'apparition de la première étoile, et ne s'éteignent de même que quand le jour est assez grand pour en faire disparaître la lueur. Les colonnes qui ferment les arcades sont en tout au nombre de deux cent vingts ; les dômes, au nombre de cent huit, non compris les quatre grandes aiguilles ou minarets ; et les arcades, au nombre de deux cent seize. Telle est la description que Reland nous a donnée d'un lieu duquel jamais aucun Chrétien n'a eu la hardiesse de s'approcher ; description que les

(*a*) Voy. ci-après touchant ces sectes.

Arabes ni les Turcs ne sont pas capables de faire eux-mêmes, vu l'extrême négligence qu'ils professent pour tous les arts agréables, entr'autres pour la peinture et le dessin, mais qu'un Suédois habile a recueillie des entretiens qu'il a eus sur ce sujet avec différens pèlerins pendant un long séjour qu'il a fait en la ville du Caire.

» A l'égard de l'antiquité de l'édifice en lui-même, nous avons déjà rapporté l'opinion commune sur celle qui était attribuée à la Caaba et aux bâtimens qui l'accompagnent. Le temple n'était renfermé que d'une muraille forte, mais peu spacieuse, laquelle ne donnait qu'une seule entrée dans le lieu saint. Le Calife Omar I fit augmenter cette clôture, en considération du grand nombre de pèlerins, dont la multitude augmentait en proportion du progrès du Musulmanisme : mais il n'y mit aucun ornement nouveau, et ne pensa à y appliquer aucune partie des immenses richesses qu'il possédait; la simplicité de ses idées sur la religion ne lui permettant pas de croire que Dieu pût être mieux honoré par la décoration nouvelle d'un bâtiment si ancien, qu'en le laissant subsister dans la forme où il lui avait toujours été agréable ».

Après cette description, je dois rapporter, pour la satisfaction des lecteurs, quelques priviléges de cette visite de la Caaba, divers accessoires et autres choses remarquables, par où je finirai cette petite dissertation. Mahomet a trop exalté le mérite de cette maison dans son Koran, trop insisté sur les bénédictions spirituelles et temporelles que le fidèle recueille en ce sacré lieu, trop réitéré enfin que ce temple leur serait, comme celui de Jérusalem aux Juifs, l'image de l'unité dans le culte, et la Mecque, le centre de la dévotion, pour ne pas être persuadé que les vues ordinaires aux grands législateurs ont été les siennes en cette occasion. Mais, parce qu'un culte particularisé de cette manière ne pouvait frapper les peuples sans le merveilleux; et qu'avec cela, le merveilleux ne peut éviter à la fin de tomber dans l'indifférence, si l'on n'y attache des avantages sensibles et réels qui perpétuent son crédit, le prophète et ses successeurs ont eu la précaution d'ajouter des signes extérieurs ornés de prodiges, accompagnés ordinairement d'une utilité sensible au peuple, souvent même plus évidente à l'ignorant qu'au savant, à cette unité de lieu, à ce respect, ou plutôt à cette frayeur religieuse que l'on accorde communément à l'antiquité d'un tel monument, au prétendu rétablissement du vrai culte religieux dans cet ancien temple; en un mot à certains préceptes recommandés, par où le fidèle Musulman pouvait se distinguer de toutes les autres religions, et se donner à soi-même le pas sur elles, et en cette vie et en l'autre.

D'abord, on nous (*a*) apprend que les graces temporelles et spirituelles découlent nécessairement de ce sanctuaire. Il y a plus : la simple vue de ce temple, sans aucun acte de dévotion, est méritoire devant Dieu; aussi méritoire, nous disent quelques docteurs dignes d'être mis en parallèle avec certains docteurs du Christianisme, que si l'on s'acquittait des devoirs spirituels que la religion exige. Ensuite, on nous parle de cette pierre merveilleuse dans laquelle on voit les vestiges des pieds du patriarche Abraham. On ne manque pas d'y faire observer (*b*) quatre circonstances également merveilleuses, qui sont : 1°. cette impression des pieds d'Abra-

(*a*) D'*Herbelot*, Biblioth., etc., ubi sup.
(*b*) Voy. *Bibl. Oriental.*, ubi sup.

ham dans une pierre très-dure; 2°. la profondeur de cette impression qui va jusqu'à la cheville; 3°. la longue durée de l'impression; 4°. la manière dont elle s'est conservée depuis tant de siècles. Pour achever de donner à ces quatre circonstances une autorité religieuse, et les imprimer à jamais dans la mémoire des dévots, on leur apprend que la pierre s'est amollie par la volonté de Dieu sous les pieds du patriarche; que Dieu a détourné à d'autres objets ceux qui auraient pu employer leur pouvoir à détruire cette pierre, etc.

Après cela, on montre la *pierre noire*, témoignage certain de la corruption des hommes, puisque Dieu, dit-on aux Musulmans dévots, lui a ôté sa blancheur et son éclat, pour représenter au genre humain la perte de la première innocence. Passons le puits ouvert en faveur d'Agar: il en a été parlé plus haut: mais n'oublions pas que la montagne d'Arafat, où se fit la miraculeuse réconciliation d'Adam avec Eve, est un excellent type de celle des hommes à Dieu. C'est là aussi que Dieu a promis d'entendre favorablement les prières de ceux qui se convertiront à lui, et par conséquent les pèlerins sont obligés de visiter cette montagne.

De même, dans le chemin qui conduit de la Mecque à la montagne, il y a des routes et des pratiques toutes mystérieuses et typiques: telles enfin que, si l'on les négligeait, un rigide Mahométan se persuaderait qu'on mettrait son salut en compromis. Et, pour suivre salutairement ces routes, il faut y pratiquer certaines choses. « Les pèlerins, nous dit un auteur (*a*) » qui copie assez régulièrement d'Herbelot, passent par la vallée de » Mina..... En meuant eux-mêmes leurs victimes, ils sont obligés de s'y » purifier en se faisant raser la tête: ils jettent ensuite sept petites pierres » ramassées dans le chemin, pour exprimer leur détachement intérieur » des choses de la terre et des plus chères de leurs passions ». De là, ils passent à une autre vallée, pour gagner un endroit où les pèlerins doivent faire quelques prières avant que d'arriver à une certaine mosquée, qui est comme leur rendez-vous, où ils doivent prier encore. Ce chemin est sacré; rien de profane n'y passe, afin de ne pas troubler la dévotion des pèlerins.

Le droit d'asile est aussi de tems immémorial le privilége de la Caaba. Outre qu'aucun fidèle ne s'est jamais avisé de le révoquer en doute, on observe qu'aucun impie n'a entrepris de violer ce droit, sans en avoir été puni aussi exemplairement que les impies des autres religions l'ont été en pareil cas (*b*). Ce droit d'asile sert à la sûreté des criminels selon le monde, pourvu qu'ils soient dans le temple même, et non pas simplement dans les portiques qui l'environnent, où la franchise ne s'étend pas. A l'égard des criminels devant Dieu, c'est-à-dire, des pécheurs, ils y trouvent un pardon assuré, une abolition générale de tout le mal qu'ils ont commis, la délivrance certaine de toutes les peines de l'enfer: et c'est ainsi que le promit une voix divine à un Musulman, qui désirait ardemment de savoir quels étaient les priviléges de cet asile sacré.

A toutes ces preuves de la sainteté et de la dignité de la Caaba, et du choix particulier que Dieu en a fait pour y être servi par les Musulmans, il en faut ajouter de moindres à la vérité, mais qui cepen-

(*a*) *Boulainvilliers*, ubi sup., p. 87.
(*b*) *D'Herbelot*, ubi sup.

daut ne sont nullement méprisables; et les voici : (*a*) Les oiseaux respectent la couverture de ce sacré temple, et ne s'y arrêtent pas. Le cœur du Musulman est naturellement incliné vers ce saint lieu. Cela veut dire, ce me semble, qu'il est impossible d'être Musulman sans acquérir aussitôt de la dévotion à la Caaba, comme si l'on disait en Italie qu'il est impossible d'être bon catholique sans s'affectionner aussitôt et de tout son cœur à la chapelle de N. D. de Lorette; et, en Espagne, que le vrai Christianisme et le zèle pour S. Jacques sont deux choses si inséparables, qu'on ne saurait éviter de les faire marcher ensemble. Au reste, en rapportant ces petits faibles, ou, si l'on veut, ces ridicules excès du Mahométisme, je répéterai ce que j'ai déjà dit au sujet (*b*) de cette religion. Ne grossit-on pas les objets pour la rendre plus ridicule? Ne prend-on pas pour principes de religion les rêveries des dévots, la charlatanerie d'un clergé aussi artificieux qu'ailleurs, et l'enthousiasme des mystiques et des poètes? Mais achevons de rapporter les preuves qui confirment la distinction due à ce temple de la Mecque. On a remarqué que le dévot ne le regarde jamais sans être attendri, sans jeter des larmes de dévotion; que les saints prophètes et les patriarches y font invisiblement leurs tours et leurs processions; que les anges le gardent et le défendent.

Mettons au rang des priviléges que donne la visite du saint temple de la Mecque, celui (*c*) de porter le turban vert; privilége attribué aussi à tout Musulman né pendant le voyage de sa mère à la Mecque.

Croirait-on qu'à cette excessive dévotion pour le sanctuaire de la Mecque, et à ces excellens priviléges qu'il procure aux pèlerins qui le visitent, il se mêlerait des débauches et des excès criminels, des mouvemens de haine, des querelles, la discorde, etc., des rechutes dans le péché, un oubli de ses devoirs, etc.? C'est pourtant de quoi les Mahométans se plaignent eux-mêmes, sans attendre la censure des autres religions. Je me contente de renvoyer sur cet article à l'auteur cité (*d*). C'est ainsi que, dans toutes les religions, l'homme est toujours homme. Un Musulman disait ingénieusement de ses confrères de pèlerinage : *On dame les pions quand ils ont traversé tout le damier; et, pour lors, ils deviennent les pièces les plus importantes du jeu; mais tout le contraire arrive à nos pèlerins. Après avoir traversé de vastes pays pour accomplir leur dévotion à la Mecque, ils en reviennent avec une grande diminution de mérite et de vertu.*

Je renvoie à la description des cérémonies religieuses des Mahométans ce qui reste à dire sur ce sujet, et je rapporterai seulement ici le sentiment

---

(*a*) Ce qui fait le merveilleux de cette remarque est sans doute cette quantité surprenante de pigeons qu'on assure qui se trouvent dans le territoire de la Mecque; vrais descendans, nous disent sérieusement des auteurs chrétiens, de celui qui parlait à l'oreille au prophète Mahomet. Gabriel le Sionite est un de ces auteurs. Il parle de la généalogie de ces pigeons dans son petit livre de *Urbibus Orient.* Que cette histoire du pigeon soit un petit trait de malice de quelques chrétiens, cela n'est nullement impossible; mais toujours est-il probable que ce conte doit son origine aux usages à quoi l'on emploie ces oiseaux en Orient. Personne n'ignore qu'ils y sont postillons et messagers. Ceux qui sont initiés dans l'érudition grecque trouveront aussi dans Anacréon une colombe messagère de ce poète, et portant ses lettres; et, si l'on veut remonter jusqu'au déluge, ne pourra-t-on pas dire que celle de Noé était élevée de même.

(*b*) Voy. aussi les éclaircissemens de M. Reland sur la religion des Mahométans, que j'ai insérés dans ce volume.

(*c*) C'est aussi le privilége de ceux qui prétendent être descendus de Mahomet.

(*d*) D'*Herbelot*, dans sa *Biblioth. Orient.*, article *Hagge*. C'est le nom qu'on donne au pèlerinage de la Mecque.

d'un certain (*a*) Hallage au sujet du pèlerinage de la Mecque. Il eut la hardiesse d'écrire que celui qui ne pouvait pas s'acquitter du pèlerinage prescrit par la loi, devait séparer un endroit de sa maison, pour en faire une chapelle propre à représenter le temple sacré, la tenir extrêmement propre, n'y donner accès à personne, et y pratiquer en particulier toutes les cérémonies et tous les commandemens que la loi de Mahomet a établis pour remplir les devoirs du pèlerinage en vrai Musulman. Après avoir achevé chez soi cette dévotion représentative, il devait, continuait ce docteur Mahométan, assembler une trentaine de pauvres orphelins, les nourrir dans cet appartement consacré à sa dévotion, les habiller et leur faire quelques autres aumônes avant que de les renvoyer. Cette charité, selon lui, valait bien le grand pèlerinage, et acquittait le Musulman aussi efficacement avec Dieu, que le bruyant appareil d'une dévotion publique, la méthodique régularité qui force d'abord les hommes, les habitue et les asservit ensuite à certains usages éclatans de religion, où l'on voit des sociétés d'hommes se donner le mot, s'il faut ainsi dire, pour écouter en public pendant quelques heures les ordres de Dieu ; sans qu'ils jugent fort à propos de s'en ressouvenir encore à quatre pas de l'endroit où ils leur ont été donnés.

(*a*) Voy. d'*Herbelot*, article d'*Hallage* dans la *Biblioth. Orientale*. Il vivait dans le onzième siècle du Christianisme, et au commencement du quatrième de l'hégire. *Hallage* paya de sa tête les nouveautés qu'il voulait introduire au préjudice du pèlerinage de la Mecque. Cet *Hallage* était un mystique ou contemplatif Mahométan ; et quelques-uns même ont cru qu'il était chrétien.

DISSERTATION

SUR

LES FAUSSES IDÉES ET LES PRÉJUGÉS

QU'ON A PRIS CONTRE LE MAHOMÉTISME;

Traduite du Latin de M. RELAND (*a*).

PARAGRAPHE PREMIER.

Que la plupart des religions ont été mal décrites par leurs adversaires, et premièrement celle des Juifs.

C'EST le sort de toutes les religions, tant anciennes que modernes, d'avoir été d'abord mal entendues, mal expliquées, et ensuite mal traitées; à quoi les ennemis de ces religions n'ont pas manqué de mêler l'injustice et la calomnie. Les Juifs qui avaient reçu de Dieu, c'est-à-dire, qui avaient puisé dans la source même de la justice et de la sainteté leurs institutions et leurs lois, qui par conséquent pouvaient se glorifier de le servir d'une manière plus digne de lui, n'ont nullement été à couvert de ces mauvais traitemens : ils n'ont pas mieux évité les faux exposés de la calomnie, et

(*a*) Cette dissertation n'est autre chose que la préface donnée par M. *Reland*, à la tête de son *Traité de la Religion Mahométane*. M. D** (*David Durand*) qui l'a traduite avant moi, l'a fait avec beaucoup de négligence. Outre cela, il a souvent substitué ses propres pensées à celles de l'original, il y a fait des additions triviales; et, comme il se croit du talent pour la poésie, il a glissé quelquefois dans sa traduction des vers qui ne doivent rien à ceux de *Chapelain*. J'ai fait main basse sur ces additions. A mon égard, je n'ai pris que la liberté de diminuer quelquefois, et même de supprimer ce qui ne me paraissait pas nécessaire. Quelquefois aussi j'ai abrégé le discours pour lui donner plus de force. Le génie du pays où M. *Reland* était né, c'est d'aimer des discours fort détaillés, dût-il même y avoir des répétitions. La longueur des phrases et des périodes y est en juste proportion avec la lenteur de l'imagination; mais la langue française est plus vive. Quoi qu'il en soit, si l'on n'est pas content de moi, je consens qu'on me mette à côté de ce critique, traducteur de quelques lambeaux de Pline, le naturaliste, peintre, sculpteur, théologien et poète. Je sais qu'il ne convient jamais de citer son propre ouvrage. Je demande pourtant la permission au lecteur de lui indiquer la page 38 des *Réflexions Morales, Satyriques*, etc. Il y trouvera *Critique*, et peut-être qu'il m'y trouvera aussi.

les mensonges répandus à leur sujet par des ennemis, remplis d'ailleurs de mérite.

C'est ainsi que Tacite, habile historien, qui ne manquait ni de secours, ni d'occasions pour s'instruire sur le Judaïsme par le moyen des Juifs même, est tombé dans les fautes les plus grossières. Par exemple, il dit (*a*) qu'on les a appelés Juifs, Judæos, au lieu d'Idæos, du mont (*b*) Ida. Il ajoute que ce peuple fut chassé d'Egypte, à cause d'une certaine maladie dont il était infecté (*c*); qu'en mémoire et en reconnaissance de ce qu'un (*d*) âne leur avait indiqué le moyen d'étancher leur soif et la route qu'ils devaient tenir dans le désert où ils s'étaient égarés, ils avaient consacré un temple et des honneurs religieux à cet animal, (*e*) etc.

(*a*) Histor. Lib. V. Cap. 2.

(*b*) Moutagne qui est dans l'isle de *Crète*.

(*c*) Les ordonnances rigoureuses de Moïse au sujet des lépreux prouvent qu'il y en avait beaucoup parmi les Israélites.

(*d*) *Effigiem animalis, quo monstrante errorem sitimque depulerant, penetrali sacravere.* Id. ibid., cap. 4.

(*e*) *Urbain Chevreau* ne va pas si vite en besogne que le théologien *Reland*, dont les deux premiers chapitres sont à peu près insignifians, et ne prouvent rien. Car ils ne contiennent que des argumens *à priori*. *Reland* établit en fait ce qui précisément est en question. Il récuse Plutarque et Tacite, sans nous dire pourquoi l'on doit les récuser, etc.

Chevreau, laissant aux auteurs indiqués toute l'autorité qu'ils méritent (et à ces auteurs on peut joindre Démocrite l'historien, cité par Suidas), Chevreau, dis-je, a réuni dans le premier vol. du *Chevræana*, les interprétations que plusieurs théologiens, disculpateurs des Juifs, ont données de l'imputation de Tacite. Ces interprétations sont toutes souverainement ridicules. Vous trouvez un *Nicolas Fuller* qui vous dit gravement qu'un des fils de *Sebeon* s'appelait ANA, que ce fut lui qui découvrit l'*eau* dans le désert, et que d'*Ana* on a fait *Ane*. D'autres, par la force de l'étymologie, prennent l'*eau* pour des *mulets* (issus d'un *âne*). Ouzel dit que les Juifs avaient un temple à Héliopolis, bâti par *Onias III*; et que, du temple d'ONIAS, on fit le temple de l'*Ane* (*Jum.*). Bochart assure que la vraie épithète de Dieu est בדד (*Badad*, *Solus*). (Voyez Deuteron, ch. 32, v. 12). Or, ajoute-t-il, celle de l'Ane sauvage est BODED, *solitaire*. Ou bien, si vous l'aimez mieux, il vous dira que, des deux mots Egyptiens PI IAO, qui signifient la *bouche* ou la *parole du Seigneur*, on a fait PIEO, qui veut dire *Ane*. Enfin Morin trouve qu'un vase à deux anses ressemble parfaitement à une tête d'Ane, que celui où l'on conservait la Manne, se nommait en hébren CHOMER, חומר et qu'une *Ane*, dans la même langue, est appelé CHAMOR, חמור.

Un homme de lettres qui trouvait ce sujet curieux, a composé sur l'ONOLATRIE, une Dissertation assez piquante qui est encore manuscrite. J'en extrais les réflexions suivantes.

I. A la place d'un *miracle* que nous rapporte l'auteur de la Genèse, héros lui-même de l'aventure, Tacite met un fait simple, naturel, vraisemblable, et qui, par conséquent, mérite bien plus de croyance que le récit de Moïse. Or, si ce fait est vrai, pourquoi chercher ailleurs des raisons de l'*Onolâtrie* des Juifs, que l'on sait avoir été toujours si passionnés pour le culte des idoles. Ceux qui adorèrent un veau ne pouvaient-ils pas bien révérer un *âne*.

II. Mais je veux que le fait rapporté par Tacite soit faux :

1°. Plutarque (*sympos.*, *l.* 4, *quæst.* 5) prétend que le Dieu des Juifs n'était autre que *Bacchus*, et il serait très-aisé de prouver cette assertion; car, et le *Jehovah*, et le vainqueur de l'Inde, ne sont tous deux que des symboles solaires, suivant les partisans du système astrolatrique, système qui ne peut néanmoins être que secondaire ou subordonné. Et, pour ceux qui voient dans les fables le tableau symbolique de la génération universelle, ces deux Divinités offrent un emblème également exact du *Principe* mâle, générateur, fécondant, par qui tout reçoit la vie. Or, dans l'hypothèse établie par Plutarque, le culte de l'*Ane* devient une chose toute naturelle, puisque cet animal était consacré au fils de Semélé.

2°. Bacchus, Jésus-Christ, Mahomet, triomphèrent montés sur des *Anes* (*Al-Borak* était une espèce de mulet).

3°. Joseph et Marie s'enfuirent en Egypte montés sur un Ane. Ce fut sous la forme de cet animal que Typhon s'enfuit après sa défaite.

4°. Un *Ane* portait le bagage pour le sacrifice d'Abraham, sacrifice mystérieux, premier type de notre rédemption. *L'âne conduit aux mystères*, disait le proverbe grec, parce que c'était pareillement un *Ane* qui portait les objets sacrés aux mystères d'Eleusis.

5°. Il n'est personne qui ne connaisse l'*Anesse* de Balaam. Cette merveilleuse bête, qui, dans la théologie des Juifs, présente un sens mystique, est, suivant les docteurs Musulmans,

Plutarque, aussi peu instruit que Tacite, avance dans ses *Propos de*

---

un des huit animaux sacrés qui accompagnent les fidèles au Paradis. Les sept autres, pour le dire en passant, sont : le bélier d'Abraham, le mouton d'Ismaël, la vache de Moïse, le poisson de Jonas, la fourmi de Salomon, la huppe et le chien des sept dormans. Quelques-uns y ajoutent le chameau de Mahomet.

6°. Ne sait-on pas que les Juifs étaient d'origine égyptienne, soit qu'on les considère comme des lépreux et des vagabonds expulsés de l'Egypte par Bocchoris, ainsi que le raconte Tacite, soit qu'on leur fasse l'honneur de voir en eux une colonie qui émigra volontairement, ce qui n'est guères conforme au caractère connu des Egyptiens. Or, personne n'ignore que, chez ces peuples, l'*Ane* était consacré à *Thyphon*. Disons mieux, par l'analogie de sa couleur, par sa conformation, par d'autres raisons plus mystérieuses, cet animal devenait le type, l'emblème, l'hiéroglyphe propre du meurtrier d'Osiris; avantage qu'il partageait avec le crocodile et l'hippopotame.

Et si, dans le plus grand nombre des Nomes, les adorateurs du *bon principe* avaient *Typhon* en horreur, s'ils repoussaient les hommes roux, s'ils fuyaient le son de la trompette, s'ils regardaient comme immondes les animaux *typhoniques*, dans quelques autres, néanmoins, on révérait la divinité puissante du fils de Saturne. De ce nombre étaient les Nomes *Héroopolite* et *Arsinoïte*. *A Cherosh* (בעל צפון, ou *Erythrebolos*, que l'on ne doit point confondre avec la *ville des héros*), dans *Arsinoe*, dans les deux autres *Crocodilopolis*, à *Ombos*, à *Coptos*, à *Patumos* (*Héroopolis*, *Avaris*, ou *Pythom*), on adorait *Typhon*. La vénération des *Papremites* pour l'hippopotame prouve que c'est à *Typhon* et non à *Mars* qu'ils adressaient spécialement leurs hommages. Enfin, Plutarque dit formellement que les Egyptiens avaient institué des sacrifices, des cérémonies pour adoucir les chagrins de *Typhon*, et raffermir sa puissance chancelante.

7°. Mais ce ne sont point là les seuls rapports que l'on puisse établir entre les Juifs et le Dieu *Typhon*. On connaît la légende citée par Plutarque, où il est dit que *Typhon*, ayant été vaincu par *Orus*, s'enfuit pendant sept jours, qu'ensuite il se reposa, et engendra deux fils, HIEROSOLYMUS et JUDÆUS. Plusieurs auteurs ont trouvé dans cette fuite et ce repos subséquent l'origine du *Sabbat* des Juifs, et cette opinion est bien aussi fondée que celle qui lui donne pour cause la commémoration des six jours de la création, puisque les deux légendes sont également allégoriques. Je n'insisterai pas sur ce point. Mon observation porte sur ce que le nom des deux fils que l'on donne à *Typhon*, prouve d'une manière claire, formelle, incontestable que la colonie égyptienne qui donna naissance aux Juifs, sortait de l'un des Nomes où l'on adorait ce Dieu.

8°. Une observation curieuse, et qui prouve l'importance du symbole exprimé hiéroglyphiquement par l'*Ane*, se tire du nom même de cet animal. On sait qu'il s'appelle en grec ὄνος. Or, le nom primitif du soleil chez les Egyptiens fut ON, racine de celui donné par les Grecs à la monture de Bacchus (v. *Jablonski panth. ægypt.*). Ne peut-on pas conclure de là que l'*Ane* fut, ainsi que le Dieu qui le montait, un type solaire.

9°. Les habitans de Jérusalem n'étaient pas les seuls peuples de la Palestine qui révérassent l'*Ane*. Les *Avites* ou *Heveens* (העוי), nation de Samaritains, adoraient THARTHACH (תרתק), qu'ils représentaient sous la forme de cet animal. Les *Sépharvaïtes* rendaient un culte barbare à ADRAMELECH (אדרמלך) sous la figure d'un *Mulet*. Ici, nous avons le témoignage même de l'Ecriture. Voyez le quatrième livre des *Rois*, chapitre 17, verset 31.

III. Quant à *Jésus-Christ*, voici le passage de l'*Apologetique* de *Tertullien* (*chap.* 16) où il en est parlé : *Sed nova jam Dei nostri in ista civitate proxime editio publicata est, exquo quidam in frustrandis bestiis mercenarius noxius picturam proposuit, cum ejusmodi inscriptione* DEUS CHRISTIANORUM ONONYCHITIS. *Is erat auribus Asinis, altero pede* UNGULATUS, *librum gestans et togatus.* Cet *Ononychites* est aussi appelé *Onochoetes*, et *Onochoeritis*.

1°. Plusieurs docteurs de l'Eglise, que je pourrais citer, ont appelé Jésus-Christ *Ane*. Par ce type ou hiéroglyphe mystique, ils ont voulu peindre la laborieuse obéissance du fils de Dieu, sa constante résignation aux vérités de son père; résignation qui lui fit endurer la mort sans murmurer, etc.

2°. Les cabalistes, qui ont apparemment leurs raisons, font de l'*Ane* l'hiéroglyphe de la *sagesse* et de la SCIENCE.

3°. S. Augustin appelle les chrétiens des *Anes*. Suivant cet élégant écrivain, l'*Anesse* est la vieux Testament, l'Eglise des Juifs, établie par Moïse; et l'*Ane* est la nouvelle alliance, l'Eglise de Christ. Puisse ce couple auguste croître et multiplier, conformément au précepte du Seigneur!

4°. Mais parlons plus sérieusement. Le symbole désigné par les chrétiens sous le nom de *Jésus*, et qui se retrouve dans toutes les théogonies, ce symbole, dis-je, devient sous un certain aspect un type TYPHONIQUE (*le mauvais principe*), et, comme tel, il a pu et dû être hiéroglyphiquement représenté par un *Ane*. Il est *rédempteur*; en cette qualité, il se charge

Table (*a*), que les Juifs adoraient le pourceau, en qualité d'inventeur de l'agriculture. Il ajoute que ces mêmes Juifs solennisaient la *Fête des Tabernacles*, en l'honneur de Bacchus (*b*), et enfin que ce peuple avait consacré le jour du Sabbat à ce Dieu. Il se moquaient généralement de l'oisiveté de ce jour et de plusieurs usages frivoles à leur avis, quoique d'ailleurs il n'y eût rien de répréhensible. C'est ainsi que le poète Rutilius s'est diverti avec (c) mépris des Juifs de son tems, qui n'entretenaient point de feu le samedi, non plus que les Caraïtes d'orient; et cela, pour se conformer littéralement à un passage de (*d*) l'Exode. Ils les raille sur leurs froids Sabbats, *frigida Sabbata*; il leur reproche qu'ils ont le cœur encore plus froid que leur Sabbat, et que l'oisiveté à laquelle ils s'abandonnent ce jour-là est l'image ridicule d'un Dieu accablé de fatigue. C'est qu'il ignorait, ou peut-être voulait ignorer l'origine de la consécration de ce jour, auquel Dieu est dit s'être reposé après avoir créé tout l'Univers en six jours.

§. II.

Que la Religion Chrétienne n'a pas été mieux ménagée que celle des Juifs.

Après que les premiers Chrétiens se furent séparés du Judaïsme d'où ils étaient originaires, à combien de calomnies ne furent-ils pas exposés, et

---

des péchés des hommes, il en prend volontairement la souillure, il en porte le poids et la peine. C'est le vrai *bouc émissaire* des Juifs. Et observez bien que l'on peint le Christ de couleur rousse, et que cette couleur était spécialement consacrée à Typhon.

Entre les preuves de cette assertion rapportées dans la Dissertation que j'extrais, prenves parmi lesquelles on peut remarquer le témoignage des pères de l'Eglise qui distribuent saintement au *Verbe* des épithètes en apparence injurieuses, je citerai l'autorité de dom *Mabillon*. Ce savant bénédictin, dans sa *Dissertation sur le culte des Saints inconnus* (*édit. de* 1705), rapporte nne inscription funéraire dans laquelle on voit le monogramme de J. C. placé au-dessus d'nn POISSON. Tertullien même appelle le Christ ἰχθύν. Or, malgré les interprétations mystiques et édifiantes du révérend Père, personne n'ignore que le POISSON, soit *Oannes*, soit *Oyxrinque*, soit *Lepidote*, soit *Phagre*, ou tout autre, était chez les anciens, l'emblème du *mauvais principe*.

(*a*) L. IV.

(*b*) Les apparences étaient pour les Païens, parce que les Juifs célébraient aussi les vendanges pendant cette fête.

(*c*) *Reddimus obscœna convicia debita Genti.*
Quæ genitale caput propudiosa metit.
Radix stultitiæ, cui frigida Sabbata cordi;
Sed cor frigidius Relligione sua est.
Septima quæque dies turpi damnata veterno,
Tanquam lassati mollis imago Dei.
Cætera mendacis deliramenta Catastæ
Nec pueros omnes credere posse reor.
Atque utinam numquam Judæa subacta fuisset
Pompeii bellis, imperioque Titi!
Latiùs excisæ pestis contagia serpunt,
Victorasque suos Natio victa premit.

(*d*) Ch. XXXV. 3. *Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures, le jour du repos.*

combien hontenses et flétrissantes ne furent pas les idées que les Gentils en donnèrent? Ils répétèrent contre eux plusieurs calomnies qui avaient été répandues contre les Juifs : et, résolus de les regarder comme une branche du Judaïsme, ils ne se donnèrent jamais la peine de les distinguer. On leur attribua toutes les extravagances, toutes les impuretés qui se trouvaient dans la doctrine et dans les mœurs des Gnostiques et des autres Hérétiques des premiers siècles : on dit qu'ils adoraient un Dieu *qui avait les ongles* (*a*) *d'un âne*; qu'ils rendaient un hommage honteux aux parties naturelles de leurs prêtres; qu'ils servaient à leurs initiés un enfant couvert de farine; qu'après s'être régalés de la chair (*b*) de cet enfant, ils éteignaient les flambeaux, pour se mêler criminellement ensemble, hommes et femmes; (*c*) qu'ils menaçaient le monde et les astres d'incendies et de malheurs. Les Pères se plaignent de ces calomnies et de plusieurs autres semblables : et il y a apparence que celles que j'ai rapportées n'ont été forgées que sur l'ignorance des rits de la pénitence et de la communion, tels qu'on les pratiquait alors. Enfin la calomnie fut portée à un tel point, qu'on travestit en athéïsme la doctrine de l'unité de Dieu, prêchée par les Chrétiens; en sorte que l'on employait contre eux la formule usitée dans les mystères du Paganisme : Ecarte les Athées (*d*). Mais écoutons (*e*) Tertullien au sujet de tant d'odieuses imputations. » Nous passons pour homicides, pour » incestueux, pour sacriléges, pour la peste publique du genre humain, » pour des scélérats coupables de tous les crimes, ennemis des Dieux, des » Césars, des bonnes mœurs et de toute la nature, jusques-là qu'il suffit » de passer pour Chrétien pour être censé malfaiteur; le nom seul est de- » venu un crime ». Il est bien vrai qu'il se trouve un Pline, le plus honnête (*f*) homme de son tems, qui, mieux instruit du caractère des Chrétiens et de celui de leur religion, les dépeignit tout autrement à l'empereur Trajan dans une lettre assez bien circonstanciée. Outre Pline, il se trouva quelques autres Païens assez modérés sur le compte des Chrétiens et de leurs mystères. Il s'en trouva, qui, judicieux examinateurs, parlèrent des Chrétiens d'une manière approchante de la vérité. Mais que le nombre de ces Païens retenus a été petit au prix de ceux qui se sont déchaînés, et de ces emportés qui ont pris plaisir à défigurer le Christianisme aux yeux de tout l'univers !

§. III.

Les Protestans n'ont pas mieux été traités par les Catholiques Romains.

Si nous descendons maintenant jusqu'à notre tems, on trouvera que les hommes n'ont point dégénéré de ces anciens préjugés, ni de la haine de

---

(*a*) *Ononychistes.*

(*b*) Telle était, comme l'avoue M. *Reland*, la fausse idée que les Païens avaient de l'Eucharistie, et qui prouve, ce me semble, que les Chrétiens d'alors s'exprimaient autrement sur ce sujet que les réformés.

(*c*) Autre fausse idée sur le dernier jugement, que beaucoup de Chrétiens regardaient alors comme prochain.

(*d*) Αἴρε τοὺς Ἀθέους.

(*e*) Voy. les premiers Chap. de son *Apologétique*; et entr'autres, p. 14 de l'éd. d'Amst. 1701.

(*f*) *Pline* le jeune, voyez sa lettre à *Trajan*, Lettres de Pline, Liv. X, Lett. 97.

religion (*a*). Combien d'imputations fausses ne trouve-t-on pas dans les auteurs catholiques prévenus, et dans les aveugles dévots de cette communion, lorsqu'il s'est agi de représenter ou les dogmes ou le caractère des Protestans!

N'ont-ils pas dit que nous haïssons les bonnes œuvres? que nous faisons Dieu auteur du mal? que nous méprisons la Vierge Marie, cette bienheureuse mère de J. C., les anges, les saints, etc.? que nous avons corrompu le texte des livres sacrés, et que nous n'avons d'autre règle que les lumières de notre esprit dans la décision des mystères de la foi? Quelques-uns de leurs docteurs n'ont-ils pas supposé encore à notre réformation qu'elle s'est faite comme un nouveau Christ, ou plutôt une idole abominable, objet du culte de ceux qui se disent réformés et Protestans, opposée totalement à ce Christ, annoncé par les apôtres et par leurs disciples à toute l'Église? Nous enseignons, disent-ils, que Christ est absolument né à la manière ordinaire, et tel que le reste des hommes; enfant infirme, sans justesse de raison et de jugement, etc., qui a comme reculé lorsqu'il s'est agi de remplir les fonctions de son ministère, et qui a prononcé en mourant des paroles pleines de désespoir. Ils ajoutent que notre emportement dans l'erreur est tel, que nous ne craignons pas d'avancer, malgré le témoignage de l'Écriture, la grandeur des miracles de Dieu et les merveilles de ses ouvrages, que Dieu ne peut rien faire contre les lois de la nature dont il est le créateur. Ils nous accusent enfin d'enseigner que le S. Esprit est tellement inamissible, que, nonobstant les vices les plus infâmes et les plus exécrables, il est impossible qu'il abandonne nos fidèles; et que la continence est tellement au-dessus des forces humaines, qu'aucun homme ne saurait éteindre le feu de la convoitise sans le secours du mariage.

Genebrard (*b*) n'a point fait de difficulté de prédire, dans la (c) Chronologie qu'il nous a donnée de sa façon, que Luther amènerait bientôt le royaume de Mahomet et son règne dans l'Europe; que les ministres de la secte et ses disciples désertaient à l'envi du Luthéranisme au Mahométisme; mais il n'est pas étonnant que cet auteur, et bien d'autres avec lui, en nous confondant tous ensemble sous le même nom de *Luthériens*, nous aient accusés de favoriser le Mahométisme. Il suffit que, comme les Mahométans, nous rejetions les images; que nous croyions l'immutabilité des décrets de Dieu, pour autoriser cette injuste accusation. Écoutons l'abbé Maracci

---

(*a*) Je paraphrase un peu cet endroit de la Dissertation, pour ne pas choquer les Catholiques, que M. *Reland*, et son premier traducteur, M. Durand, ce *Des-Marolles ressuscité*, n'ont pas épargnés.

(*b*) Il est bon de conserver ici, comme un monument d'ignorance et de malice antichrétienne dans ceux qui soient aveuglément leurs préjugés, la note du précédent traducteur de cette pièce; et la voici. (Dans la première édition, M. *Reland* avait rapporté d'autres calomnies de ce *Genebrard*, qu'il a retranchées de la seconde, comme, par exemple, « que nous » étions divisés en CXXVI sectes très-pernicieuses, dont les noms inventés à plaisir font mourir de rire; que Luther avait eu un grand commerce avec le Diable, et qu'enfin il avait » fini par la corde; que Calvin lui-même, coupable de non conformité, en avait été puni de » Dieu par un ulcère malin sur l'instrument de son crime, et qu'il était mort dans le désespoir, etc. ». M. *Reland* ne devait pas supprimer de telles calomnies. Elles servent à faire voir que Rome est *menteuse* et *meurtrière* dès le commencement jusqu'à la fin). Il y a toute apparence que M. Durand a ignoré qui était ce *Genebrard*. Il faut donc lui apprendre que *Genebrard* était archevêque d'Aix, contemporain de plusieurs réformateurs.

(*c*) Pag. 117 de la Chronologie.

dans son *prodrome* (*a*) du Koran. « Mahomet, dit-il, et ses sectateurs » ont toujours été ennemis déclarés des saintes images : impiété qui a eu » premièrement pour imitateurs l'empereur Léon l'Isaurien, son fils Cons- » tantin Coprouyme, et les autres Iconoclastes de son siècle, contre les- » quels le second concile de Nicée fut convoqué ; et, dans ces derniers tems » les Calvinistes et les sacramentaires, enfans et disciples des Mahomé- » tans. ».

Mais, quoique cet habile homme nous attaque d'une manière si aigre, et qu'il nous appelle injuricusement *enfans et disciples des Mahométans*, comme si nous eussions appris d'eux à rejeter le culte des images ; ou comme si c'était un crime que de rejeter un abus, parce que le Mahométisme le rejette aussi, cela n'empêchera pas de rendre justice au mérite de ce savant Italien qui a si bien servi (*b*) les belles lettres. Nous sommes des hommes, tous également sujets à l'erreur et aux préjugés. Ils ne nous emportent que trop souvent au-delà des bornes, et surtout quand nous croyons qu'il s'agit des intérêts de notre religion.

§. IV.

Que les Catholiques Romains ont tort de nous comparer aux Mahométans.

Je dois craindre aussi qu'on ne m'accuse de favoriser le Mahométisme : car qui sait si l'examen que je fais de cette religion, et le tableau que j'en donne au naturel n'autoriseront pas nos adversaires à renouveler ce calomnieux reproche avec plus de confiance que jamais? Serait-ce là cependant une raison suffisante pour me détourner de mon dessein? Non; il faut chercher la vérité partout où l'on peut espérer de la découvrir, et ce sera toujours un entreprise louable que d'arrêter le cours du mensonge. Il faut donc exposer hardiment aux yeux du public une religion répandue dans la plus grande partie de l'Asie et de l'Afrique, et qui occupe même des États considérables en Europe; il faut, dis-je, la montrer, d'un côté sans la flatter sans fard et sans déguisement; et de l'autre, sans la noircir, sans l'envelopper, s'il fant ainsi dire, dans les nuages de la médisance et de l'erreur. On la verra ici telle qu'elle est enseignée dans les mosquées et dans les écoles des Mahométans; et c'est là le véritable moyen de l'attaquer ensuite avec succès, et de la détruire tout au moins dans notre esprit, si tant est que nous ne le puissions pas dans l'esprit des Turcs et des antres infidèles.

Au reste, quand même je n'aurais pas entrepris ce travail, mon silence et mon inaction n'auraient pas arrêté le cours de l'injuste accusation qu'on nons fait : et peut-être aussi que ceux qui s'instruiront des dogmes du Mahométisme ne manqueront pas d'y tronver de quoi récriminer contre les Catholiques Romains. En effet, les dogmes et les pratiques de leur Église, comme les prières pour les morts, l'intercession des anges et des saints, la visite des sépulcres, les pèlerinages à certaines églises, la dis-

---

(*a*) C'est-à-dire, *Préliminaires*, ou *Prolégomènes* : le passage en question est à la pag. 70 de la troisième partie.

(*b*) Surtout par son ouvrage sur le Koran, ouvrage généralement estimé, quoiqu'il ne soit pas sans défauts.

tinction des viandes, les jeûnes réglés, le mérite des œuvres, etc., tous ces dogmes, dis-je, et toutes ces pratiques ont beaucoup plus de conformité que notre réforme avec les dogmes et les pratiques des Mahométans. Dira-t-on cependant que tout cela est mauvais, parce qu'il est conforme à la religion de Mahomet? D'ailleurs, parce que ces Mahométans ont parlé suivant la vérité (*a*) des perfections divines et des attributs de Dieu, dira-t-on qu'il faille rejeter ces vérités? Il n'y a pas même de bon sens à le penser.

§. V.

Parallèle singulier de Vivaldo *entre les Luthériens et les Mahométans.*

Je ne saurais m'empêcher de mettre ici le parallèle original de Vivaldo entre les Luthériens, c'est-à-dire, tous les Protestans, et les sectateurs de Mahomet; parallèle dont on peut dire que toutes les fausselés sont sensibles. » Premièrement, dit-il, (*b*) Mahomet s'est vanté de posséder seul » le vrai Évangile, c'est-à-dire, ce qu'il faut retenir précisément du Vieux » et du Nouveau Testament, en rejetant tout le reste; de même l'impie » Luther a osé dire qu'avant lui, l'Allemagne n'avait point eu d'Évangile. » En second lieu, le Mahométisme est partagé en LXX sectes; et l'on » n'en compte pas moins des évangéliques. En troisième lieu, Mahomet » a ordonné qu'on ne jugeât des matières de religion que par ses écrits, » et de même les Hérétiques donnent les leurs pour règle de foi. En qua- » trième lieu, le faux prophète a raccourci le carême de dix jours, et l'a » renfermé dans une seule (*c*) lune, qui, par succession de tems, peut » se trouver tour à tour dans chaque saison de l'année; mais Luther ne » s'est pas contenté de changer ainsi le carême: il l'a même aboli avec » tous les jeûnes. En cinquième lieu, Mahomet a substitué le vendredi au » dimanche; mais les Luthériens ont supprimé tout le respect qui est dû » aux jours de fêtes. En sixième lieu, Mahomet a détruit les images; et » les Luthériens, comme lui, les ont profanées et renversées. En septième » lieu, Mahomet se moque du culte de tous les saints, et les sectateurs » de Luther en font tout autant. En huitième lieu, Mahomet a rejeté le » baptême, et Calvin ne l'a pas cru nécessaire. En neuvième lieu, les Ma- » hométans ne circoncisent que ceux qui ont atteint l'âge de raison: et » (*d*) Adrien Namstad ne fut baptisé qu'en sa dix-septième, ou dix-hui- » tième année. En dixième lieu, Mahomet a permis le divorce, et de même » Oecolampade, après avoir abandonné sa première femme, en prit une » autre. Onzièmement, les Mahométans peuvent autant de femmes qu'ils » en veulent, ou du moins qu'ils en peuvent entretenir; et Bucer et Olem- » dorp ont approuvé aussi cet usage. En douzième lieu, les Mahométans » nient l'imputation des bonnes œuvres à tout autre qu'à celui qui les » fait; et les Luthériens soutiennent que nos bonnes œuvres sont des pé-

---

(*a*) Ils ont même parlé de Dieu avec toute la dignité possible, et il ne faut qu'ouvrir la *Biblioth. Orient.* de d'Herbelot pour en être convaincu.

(*b*) Il se trouve dans les notes de *Vivaldo* sur un livre de Dom *Pedro de la Cevalleria*, intitulé: *le Zèle de Christ contre les Juifs et les Sarrasins.*

(*c*) C'est le mois de Ramadhan.

(*d*) C'était un Anabaptiste du XVIe siècle.

» chés. Enfin Mahomet a rejeté le franc arbitre, et les (*a*) Luthériens l'ont » aussi proscrit.

§. VI.

Parallèle du même Vivaldo entre les Mahométans et les Catholiques Romains.

Je suis persuadé que ce bon père s'est non-seulement félicité d'un si heureux parallèle; mais qu'il s'est même imaginé qu'il n'y aurait ni réplique, ni récrimination de notre part. Disons mieux, il s'est, comme on dit, enferré lui-même; il a inventé le secret de l'art, en faisant lui-même ensuite le parallèle de la doctrine de son Église avec celle des Mahométans. Or, suivant ce parallèle, nous sommes également les uns et les autres disciples de Mahomet. Pour en être mieux convaincu, et aussi afin de n'être point accusé d'en imposer, j'alléguerai ici les propres termes de cet auteur: et cela est d'autant plus nécessaire, que son livre ne se trouve que difficilement. Convenons de bonne foi que la perte n'est pas fort grande. « Il dit donc » qu'il y a plusieurs choses en quoi les Mahométans se rapprochent des » Chrétiens Catholiques. Premièrement, ils adorent le vrai Dieu, et par » conséquent ils ne sont point idolâtres. Quoiqu'ils nient que J. C. soit » le fils de Dieu, ils le regardent pourtant comme un très-grand prophète, » après lequel il n'y en a eu aucun parmi les Juifs. Ils confessent que J. C. » a été conçu par l'opération de l'esprit de Dieu, et qu'il est né d'une » vierge, sans opération humaine; qu'il a reçu de Dieu la puissance de » faire des miracles, de guérir les hommes de leurs maladies et de leurs » infirmités, de chasser les démons, de ressusciter les morts et de faire » en général tout ce qui est rapporté de lui par nos évangélistes. De plus, » ils croient que ce même Jésus, qu'ils appellent *Neich*, a pénétré et pé» nètre actuellement dans tous les secrets des cœurs; qu'il connaît à fond » tout ce qu'il est possible de connaître; et c'est ainsi qu'il est instruit » dans toute la sagesse de Moïse, et dans toute la morale; qu'il connaît » tout ce que font les hommes de plus caché dans leurs maisons, et tout » ce qu'ils renferment dans leurs trésors. Ils croient que J. C. a méprisé » les richesses, secoué le joug des convoitises charnelles, surmonté toute » sorte de plaisirs comme autant de pièges du péché. Les Mahométans » ont aussi appris de leur maître que la sainte Vierge Marie fut salnée par » l'ange Gabriel, en ces termes: *O Marie, c'est vous que Dieu a choisie, ornée* » *et couronnée de grace! C'est vous que le Seigneur a choisie entre toutes* » *les femmes, et préférablement à toutes les mères des enfans des hommes!* » *C'est vous qu'il a placée entre les hommes et les anges, dans son déli*» *cieux paradis!* Ils soutiennent aussi qu'il n'y a aucun homme qui n'ait » été tenté de Satan, excepté Jésus et Marie sa mère: témoignage pré» cieux et véritablement admirable de la conception immaculée de la très» pure et très-heureuse Vierge! Outre cela, ils chantent les psaumes de

(*a*) Il se trompe, c'est *Luther* qui proscrivit le franc arbitre; mais ses disciples l'ont réhabilité. Il est de même faux que les Mahométans le nient: mais ils se contredisent. Voy. d'*Herbelot*, *Biblioth. Orient.*, article *Ham* et ailleurs.

» David, de même que nous les chantons dans nos églises ; et, lorsqu'ils » visitent le sépulcre de leur prophète, ils ne se croient point dûment » purifiés, si en même tems ils ne rendent un semblable hommage à ce- » lui de la très-sainte Mère de Dieu. Enfin si quelque Juif a envie de se » faire de leur religion, on l'oblige avant toutes choses à croire en J. C., » et on lui fait cette demande : *Croyez-vous que Jésus-Christ est né* » *d'une vierge, le souffle ou l'esprit de Dieu, et qu'il est le dernier* » *prophète qui ait paru parmi les Hébreux* ? S'il répond oui, on l'initie » au Mahométisme.

§. VII.

D'où vient que l'on connaît si peu la Religion Mahométane.

(*a*) On a tant d'exemples de l'ignorance volontaire ou involontaire où l'on est des religions différentes de la nôtre, et il est si bien prouvé, par l'histoire ancienne et moderne, même par l'histoire sacrée, que la plupart des religions n'ont pas été connues par leurs ennemis, ou qu'ils les ont chargées malicieusement de calomnies, qu'après cela on ne doit plus être surpris que la religion mahométane ait subi le même sort. Une chose y a contribué surtout : c'est la connaissance qu'il fallait avoir de l'Arabe, pour bien juger de cette religion, et pour pénétrer dans ses mystères. Or les Grecs, et presque tous ceux qui ont écrit parmi nous sur ce sujet ont ignoré cette langue : et d'ailleurs, il faut faire attention au caractère des Mahométans, qui se communiquent fort peu aux étrangers en matière de religion, et ne se soucient guères (*b*) de dispute et de controverses. Si donc il y a jamais eu une religion mal expliquée par ses ennemis, exposée au mépris du monde, jugée indigne de réfutation, c'est certainement la religion de Mahomet. Quand on a voulu diffamer un dogme, ou le noter de libertinage et d'impiété, on l'a aussitôt qualifié de *dogme mahométan*, tel même que les Turcs feraient scrupule de le reconnaître. Ne dirait-on pas après cela que cette religion n'est qu'impureté, un véritable bourbier ? mais que cela ne nous surprenne point, après le beau parallèle où l'on a si bien comparé le Diable avec Mahomet : parallèle qu'on trouve dans le discours de je ne sais quel auteur (*c*) contre le Mahométisme. (*d*) Telle est la force des préjugés, mais à qui le doit-on souvent ? à la paresse et aux mauvaises études. Si l'on voit qu'un jeune homme, qui se destine à la théologie, témoigne une forte envie de connaître à fond la doctrine de Mahomet, on l'envoie s'instruire dans la (*e*) *somme des controverses de Hoornbeek*, où il en est tellement quellement parlé, où à la *confusion de la secte mahométane* de *Jean-André Maure*, ou aux *institutions théologiques de Forbesius*, ou à l'ouvrage d'Ommius intitulé : le *Turcisme mis en évidence*, ou

---

(*a*) Je paraphrase ici le texte.

(*b*) Voy. cependant *Bayle*, article de *Mahomet* touchant les auteurs qui ont été les apologistes du Mahométisme.

(*c*) M. *Reland* ne nomme point cet auteur ; mais il indique la pag. 358 de son livre, où se trouve ce curieux parallèle : et c'est *Bibliander*, réformateur de Zurich, qui publia ces discours à la suite du *Koran*. Cette petite remarque est due à M. Durand.

(*d*) J'ajoute ces lignes, afin que la transition soit plus libre.

(*e*) Hoornbeek, *summa controversiarum*. J. A. Mauri, *confusio Sectæ Mahometanæ*. Forbesii à Corse *Instructiones Theologiæ*.

enfin au Koran de la traduction de *Robert de Retz*, ou à d'autres, qui, en écrivant sur cette matière, sont (*a*) tombés dans des erreurs capitales, pour ne rien dire de pis; mais on ne l'avertit point, ce jeune homme, qu'il ne saurait se dispenser d'apprendre l'Arabe, et d'entendre Mahomet dans sa propre langue, s'il veut être en état de connaître sa doctrine, et de la réfuter ensuite; que, de plus, il doit lire les auteurs Arabes, et même s'exercer dans cette lecture; qu'il faut enfin qu'il s'accoutume à voir de ses propres yeux, et non pas des yeux d'autrui.

On défend sa paresse et son ignorance, en disant que le Mahométisme ne vaut pas la peine d'être examiné, que c'est perdre absolument son tems, et se tourmenter sans fruit que de vouloir examiner les impertinences du Koran, et les songes creux d'un malheureux fanatique. Le Koran de Mahomet, dit gravement le R. P. *Dom Martin Alphonse Vivaldo*, auteur du livre qui a pour titre (*b*) : *Le Chandelier d'or de la S. Église de Dieu*; savoir : *Jésus-Christ*, dans les mêmes notes que nous avons déjà citées, sur l'ouvrage de Dom Pedro de la chevallerie, *ne doit nullement être lu; c'est un livre méprisable en toute manière, et qu'il faut jeter au feu, et c'est ainsi que je suis d'avis qu'on traite tous les exemplaires qu'on pourra trouver de cette production bestiale, pour l'effacer entièrement de la mémoire des hommes.*

Mais disons hardiment que les Mahométans ne sont pas aussi extravagans que nous nous l'imaginons. Outre que le bon sens est de tout pays et de tout climat, je ne saurais me persuader qu'une religion qui a fait des progrès si étonnans en Asie, en Afrique, et même en Europe, soit aussi dépouillée d'idées capables de surprendre les hommes, ni aussi absurde que le suppose généralement la plus grande partie des Chrétiens. Je dis même qu'elle s'est rendue recommandable par des apparences de vérité, quoique j'avoue néanmoins qu'elle est très-mauvaise, qu'elle doit être en *horreur* aux véritables Chrétiens, et enfin qu'elle est la *peste* du Christianisme. Je le répète donc encore, elle est *détestable*; rien n'est plus vrai : mais que faut-il donc en conclure? qu'il ne faut point s'embarrasser de la connaître? Plaisante conséquence! comme s'il ne fallait pas faire des efforts pour découvrir les ruses et les artifices du Démon, afin de s'en garantir. Tout au contraire, il me semble qu'on doit travailler avec un extrême soin à connaître cette religion, que les Chrétiens n'ont jamais conçue autrement que comme une religion sensuelle, par là même très-dangereuse; au reste, pour se convaincre que le Mahométisme est moins ridicule et moins opposé au bon sens qu'on ne le croit vulgairement parmi les Chrétiens, on n'a qu'à lire ce qui suit de l'abbé Maracci.

» Croyez-moi, dit-il, dans la préface de ses Prolégomènes sur le Koran (*c*),

---

(*a*) On doit appliquer ceci aux controverses des Protestans et des Catholiques.

(*b*) *Candelabrum aureum Ecclesiæ Sanctæ Dei J. C.*, etc.

(*c*) *Je rapporte ici le texte latin de l'abbé* Maracci, *et je conserve l'élégant morceau de traduction de M. Durand, afin qu'on juge de son exactitude et de sa fidelité.* « Crede mihi, » lector, res non ita se habet, ut supponitur. Majus latet in hac secta venenum, quam putent » hi qui de ea nihil, nisi quod ab ignarissimis audierunt, cognovere. Alioquin, cur tam ingens » mortalium turba, non solùm Ethnicorum qui adhuc supersunt, sed Judæorum, Christianorum, et ipsorum qui in religiosis claustris degunt, ad Mahumetismum dilabitur? Vivendi » licentia, inquies, illos allicit. Ita puto : sed aliquid aliud est quod illos sub boni verique » specie decipit. Habet nimirum hæc superstitio quicquid plausibile ac probabile in Christiana » religiona reperitur, et quæ naturæ legi ac lumini consentanea videntur. Mysteria illa fidei » nostræ, quæ primo aspectu incredibilia et impossibilia apparent, et præcipuè quæ nimis ardua

» la chose n'est pas comme on la croirait bien : il y a plus de *venin* ; » dans cette secte, que ne se l'imagiuent ceux qui ne la connaissent qu'im- » parfaitement et sur le rapport de quelques ignorans. Car autrement, que » voudrait dire cette multitude d'hommes de toutes les nations, non-seu- » lement d'entre les Gentils qui restent encore, mais même d'entre les » Juifs, les Chrétiens, et les religieux même de nos monastères, qui se » jettent tous les jours dans le Mahométisme. C'est le libertinage, dit-on, » qui les y attire. Cela peut être à l'égard de quelques-uns ; mais je crois » aussi qu'il y a quelque autre motif qui s'en mêle, et qui les trompe par » les apparences du bon et du vrai. Car enfin il faut se souvenir que cette » secte, méchante et superstitieuse tant qu'il vous plaira, a pourtant con- » servé tout ce qu'on trouve de plus plausible, et de plus probable dans la » religion chrétienne, avec tout ce qui nous paraît de plus conforme » à la loi et à la lumière de la nature. Elle a proscrit de sa croyance » tous ces mystères de l'Évangile, qui nous semblent d'abord incroyables et » inaccessibles ; (*a*) *comme elle a aussi retranché de sa morale tous ces* » *préceptes gênans et difficiles à l'humanité que nous y trouvons ; et par là,* » *comme vous voyez, elle a levé les deux grands obstacles que trouve en* » *nous communément la vraie religion, l'un de l'esprit et l'autre de la chair ;* » ce qui fait que les (*b*) Païens d'aujourd'hui, qui se sentent assez dispo- » sés à renoncer à leur idolâtrie, embrassent plus promptement et plus » facilement la loi mahométane, que la loi évangélique ; ce qui arrivera » toujours de même à moins que les missionnaires, qu'on destine à leur » conversion, (*c*) *ne soient prémunis, de bonne heure, de certains avis* » *salutaires qu'on peut leur donner.* . . . . .

» humanæ naturæ censentur, penitus exclodit. Hinc moderni idolorum cultores facilius ac » promtius Saracenicam quam Evangelicam legem amplectuntur, et in posterum amplectentur, » nisi à missionariis nostris, his quæ ego in meo opere pono argumentis, præveniantur ac » præmuniantur. *In præfatione ad Alcorani refutationem idem mentem suam exponit ube-* » *rius, pag.* 9. Ego semper in ea opinione fui (experientiâ id mihi et ratione suadente) quod » si Alcoranus et Evangelium gentibus illis proponantur, semper Alcoranum potius et Mahu- » meticam superstitionem quam Evangelium et Christianam religionem amplexuræ sint, nisi » antea et de Evangelii veritate et de Alcorani mendaciis ac fraudibus probè instruantur. Prima » quippe facie ea quæ hic habat naturæ præsertim corruptæ dictamini magis conformia appa- » rent quam quæ illud proponit : nempe unum esse Deum, omnipotentem, omniscientem, » rerum omnium conditorem ac moderatorem, cui nihil commune sit cum rebus creatis : pias » ac frequentes ad illum preces fundendas : eleemosynas in pauperes erogandas : peregrinationes » sacras obeundas : jejuniis corpus afflictandum : justitiam servandam : modestiam, beneficen- » tiam, pietatem, aliasque virtutes excolendas : nemini injuriam faciendam : à furtis, adul- » teriis, cædibus, aliisque criminibus abstinendum : res mundanas utpote fluxas, spernendas : » bonis operibus incumbendum. Præterea, reddendam esse rationem Deo ab omnibus, ope- » rum suorum : bonis paratam esse in cœlo æternam felicitatem, in iis rebus quas humana na- » tura vehementius solet appetere : malis perpetuum in Gehenna supplicium, et alia hujusmodi » quæ reverà passim in Alcorano leguntur. Si verò audiat Ethnicus proponi sibi à ministro » Evangelico Deum unum at trinum, Deum hominem factum, Deum pauperem, crucifixum, » mortuum ac sepultum, mysterium eucharistiæ, necessitatem sacramenti pœnitentiæ, mono- » gamiam, conjugii nexum indissolubilem, vitam perpetuæ cruci coojunctam, beneficentiam » erga inimicos ; felicitatem summam sitam in bonis quæ nec oculus vidit nec auris audivit, » nec in cor hominis ascenderunt, et alia hujusmodi, vel humani intellectus captum exce- » dentia, vel naturali conditioni et imbecillitati difficillima, si non impossibilia, et hæc cum » Alcoranica doctrina comparaverit, statim ab his refugiet, et ad illa, obviis ulnis accurret. »

(*a*) Additions de M. Durand, par où il fait dire à l'abbé *Maracci* une chose fausse, qui est l'imputation faite à Mahomet d'avoir retranché les préceptes moraux.

(*b*) Voy. *Bayle*, article de Mahomet, note (DD), cette question pourquoi les Mahométans acquièrent plus de prosélytes que les Chrétiens.

(*c*) L'original ne dit point cela ; il y a mot à mot : à moins que nos missionnaires ne préviennent ce mal par le moyen des argumens que je rapporte dans mon ouvrage pour leur servir de défense ou de préservatif.

L'abbé s'explique encore plus clairement dans la préface qu'il a mise à la tête de sa réfutation du Koran : » Et par raison et par expérience, » dit-il, j'ai toujours cru que le Koran et l'Évangile étant proposés aux infi- » dèles, ils choisiront toujours le premier plutôt que le second ; à moins » qu'auparavant on ne leur démontre la vérité et la divinité de l'un, aussi- » bien que la fourberie et les mensonges de l'autre. Car, si on ne s'arrête » qu'à la doctrine, il ne faut pas douter que le livre de Mahomet, » envisagé de prime abord, ne présente à l'esprit des idées assez conformes » à la raison, surtout à une raison corrompue et ennemie des mystères ; » savoir, par exemple, qu'il n'y a qu'un seul Dieu tout sage et tout-puissant, « créateur et modérateur de toutes choses, et qui n'a rien de commun » avec les créatures; qu'il faut le prier avec assiduité et avec ferveur; qu'il » faut être libéral envers les pauvres ; entreprendre de saints pèlerinages ; » mortifier sa chair par le jeûne ; garder la justice, la modération, la » bonté, la piété, et toutes les autres vertus (*a*) civiles et domestiques ; » qu'il ne faut nuire à personne, mais s'abstenir avec soin du vol, du » meurtre, de l'adultère, et de tout autre crime quelconque ; qu'il faut » mépriser les choses de ce monde, comme incertaines et passagères, et » s'attacher principalement aux bonnes œuvres (*b*), *dont le fruit* » *ne périt jamais* ; qu'enfin nous devons tous un jour rendre compte » à Dieu de notre conduite ; les bons, trouver dans le ciel une félicité » éternelle, dans la jouissance des biens que la nature souhaite avec » le plus d'ardeur ; et les méchans, dans la Gehenne, un supplice qui » n'aura jamais de fin. Toutes ces doctrines et autres semblables sont ré- » pandues dans le Koran, (*c*) *et plus plausibles en apparence que cer-* » *taines doctrines évangéliques*. Car si d'autre côté un Païen vient à en- » tendre de la bouche d'un de nos missionnaires, que le seul vrai Dieu » qu'on lui annonce est un et trois ; qu'un Dieu s'est fait homme ; qu'il a » été pauvre, qu'il a souffert, qu'il a été crucifié, qu'il est mort, et qu'il » a été enseveli ; (*d*) qu'il se fait un grand miracle dans le mystère de » l'Eucharistie ; que le sacrement de la pénitence est absolument nécessaire ; » que la monogamie (*e*) (l'unité du mariage) est indispensable, et le (*f*) » nœud du sacré lien indissoluble ; que la vie doit être une croix perpé- » tuelle ; qu'il faut être bienfaisant envers ses ennemis même, et placer » la souveraine félicité en des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille » n'a point ouïes et qui ne sont jamais montées dans le cœur de l'homme, et » autres semblables maximes qui passent la portée de l'entendement humain, » ou qui sont très-difficiles, si elles ne sont pas impossibles à notre état » et à notre imbécillité naturelle : qu'un Païen, dis-je, vienne à entendre » toutes ces belles choses, et à les comparer ensuite à la doctrine du Ko- » ran, et vous verrez de quel côté il se rangera.

(*a*) Addition de M. Duraud.

(*b*) Autre addition.

(*c*) Autre addition.

(*d*) Il y a simplement dans l'original, le *Mystère de l'Eucharistie*.

(*e*) Il fallait dire n'avoir qu'une femme.

(*f*) Pourquoi ne pas dire naturellement que le mariage est indissoluble, au lieu de ce tour qui sent le phébus ?

§. VIII.

Réfutation de ce qu'on dit communément, qu'il n'est pas nécessaire d'étudier la Religion Mahométane.

Mais, dit-on, nous n'avons pas beaucoup de commerce avec les Mahométans; ils refusent de disputer de religion avec nous; mais enfin, s'il faut absolument disputer contr'eux, nous avons le secours de plusieurs livres latins pour les combattre. Pourquoi donc perdre son tems à étudier l'Arabe, et quelle en est l'utilité?

Répondons d'abord à ceux qui ne croient pas que l'étude de la religion mahométane soit nécessaire, sous prétexte, disent-ils, que nous n'avons pas beaucoup de commerce avec les Mahométans. J'avoue (*a*) que nous n'en sommes pas si voisins que les Catholiques Romains et d'autres sectes chrétiennes, et j'ajoute que je ne voudrais pas qu'on s'appliquât à réfuter Mahomet, préférablement aux adversaires qui sont au milieu de nous, ou avec lesquels nous avons des liaisons continuelles. Si l'on interprétait ainsi ma pensée, on se tromperait fort et l'on me ferait injure; mais, bien loin de pouvoir dire que nous n'avons aucun commerce avec les Mahométans, nous avons des relations très-importantes avec eux à Constantinople, sur les frontières de la Hongrie soumise au Mahométisme, dans l'Empire turc, aux côtes d'Afrique, dans la Syrie, dans la Perse, dans les Indes orientales, où nos colonies et les villes que nous fréquentons pour notre commerce renferment un nombre infini de Musulmans. Au reste, quelles mauvaises conséquences ne tirera-t-on pas de cette prétendue inutilité d'étudier des opinions fausses? par là, on déclare la guerre aux études, et l'on ruine les sciences. Quiconque voudra s'attacher à approfondir les choses abstruses et éloignées de la connaissance du vulgaire, telles que sont les langues et les mœurs des anciens peuples, ou des nations modernes éloignées de notre pays, trouvera aussitôt des censeurs qui le condamneront lui et son travail, en lui objectant que ce travail est inutile, et cela s'appelle, ce me semble, accuser les gens d'extravagance. Mais des discours de cette nature ne sauraient venir de gens sages, qui montrent par leur vie et par leurs actions qu'ils ont appris à donner une juste valeur aux choses, et à distinguer les plus importantes de celles qui le sont moins; qui s'attachent ensuite aux unes et aux autres, d'une manière proportionnée à leur valeur (*b*). Quoi qu'il en soit, je n'insisterai pas davantage là-dessus, et il suffit de dire que, si les censeurs de nos études voulaient eux-mêmes ne s'attacher qu'au nécessaire, on verrait bientôt changer la face du Christianisme, et, au lieu qu'il est défiguré par les dissensions et les fausses subtilités, etc., à quoi contribue le peu de soin qu'on a de distinguer les choses essentielles de celles qui ne le sont point, il reprendrait certainement sa première dignité. Mais nos censeurs ne se trouvent pas dans cette disposition (*c*), ils aiment bien mieux blâmer le travail d'autrui. Deman-

(*a*) Il y a apparence que l'auteur se fait faire cette objection par des Protestans.
(*b*) Je supprime ici l'onction qui est répandue dans l'original.
(*c*) J'ai pris la liberté d'abréger ici le texte, et je me suis contenté de conserver simplement le sens de l'original.

dons leur à plus juste titre quelle est l'utilité de leurs conversations frivoles, et des riens à quoi ils passent leur vie. Demandons leur encore s'ils croient que le soin de l'État, la tranquillité de la vie, celle de la société civile, les mouvemens qu'on se donne pour obtenir quelque emploi dans l'Église ou à l'académie, soient les seules choses nécessaires; principalement ces dernières, qu'on pourrait bien mettre au rang des inutiles, à en juger uniquement par les vues qui les font souvent rechercher. Si cela paraît trop fort, disons du moins qu'on n'en fait pas un usage légitime, quand on n'y cherche qu'un vain nom et le désir de paraître. C'est ainsi que nous n'avons que trop de gens qui ne se bornent qu'à ce nécessaire. A de telles gens il est bien permis de ne point s'embarrasser de Mahométisme, et de répéter sans cesse qu'on peut bien se sauver sans cela. Je finis sur cet article en les priant, pour l'amour d'eux-mêmes, de se conformer à leur principe, de n'employer leur tems qu'aux choses nécessaires à leur salut, et de négliger également les inutiles et celles qui sont opposées à ce salut.

Pour moi, bien loin de croire l'examen et la connaissance du Mahométisme des choses inutiles, je crois au contraire que cela doit servir à exciter dans nos cœurs la reconnaissance envers Dieu, à la vue des erreurs qui enveloppent cette religion, professée par des gens qui possèdent d'excellentes vertus morales et si peu communes parmi les Chrétiens. Nous devons, dis-je, remercier Dieu de sa grace; car qu'y a-t-il en nous qui nous rende préférable à tant de milliers de gens qui ne valent pas moins que nous?

§. IX.

S'il est bien vrai qu'il ne soit pas permis aux Mahométans de disputer de religion.

Mais, dit-on encore, les Mahométans ne veulent pas disputer de religion. J'avoue qu'ils n'ont aucun penchant à la dispute, et qu'ils se tiennent inviolablement attachés au Koran, sans répondre autre chose à un Chrétien qui les attaque, sinon qu'ils croient et pratiquent constamment ce que Dieu a commandé dans le Koran, qu'ils regardent comme le livre de Dieu même. Or, comme ils sont extrêmement persuadés de ce principe, il est inutile de disputer avec eux sur la validité de tel ou tel dogme, de tel ou tel rit, parce que pour le justifier ils renvoient au Koran. Il ne faut donc les attaquer que sur l'autorité du Koran, et ensuite leur montrer, par des passages du Koran même, que ce livre n'est pas un livre divin (*a*), ce qui est probable, par exemple, par des passages évidemment injurieux à la souveraine vertu de Dieu. Tel est celui (*b*) où Mahomet ose dire que Dieu, dans une révélation, lui accorda le privilége de satisfaire ses passions et de prendre les femmes d'autrui (*c*); en quoi l'on peut dire qu'il portait l'impudence et le blasphème jusqu'à faire la divinité complice de ses crimes et de ses passions. On trouve assez d'autres choses de cette nature dans ce Koran. Ensuite, on pourrait leur montrer que la doctrine du

(*a*) J'ai ajouté cette liaison.
(*b*) Voy. Chap. 33 du Koran.
(*c*) Voy. les notes de M. Sale sur le ch. 33 du Koran.

Koran est contraire à celle de l'Évangile, que Mahomet reconnaît pourtant pour très-véritable, et, prouver par la tradition, que les (*a*) exemplaires de l'Évangile n'ont jamais été corrompus. On pourrait leur montrer aussi l'absurdité de leur argument *des choses abrogeantes et des choses abrogées* qu'il y a dans le Koran, et leur faire sentir qu'avec un tel raisonnement, on pourrait sauver toutes les absurdités et toutes les contradictions des livres les plus ridicules.

Mais qu'il en est peu entre ceux qui vont en Levant, qui seulement sachent médiocrement l'Arabe! bien loin d'être en état de tirer des livres Mahométans ce qu'on y trouve de douteux, de faux et d'absurde, pour servir ensuite d'objections contre le Mahométisme. S'il était bien vrai que les Mahométans fussent ennemis des disputes de religion, je demanderais comment il peut être possible qu'en Perse, aux Indes, et ailleurs, les missionnaires du pape en convertissent un si grand nombre à la foi de l'Église romaine; et cependant le fait est connu et incontestable. Car, sans parler ici de Raimond Lulle, dont les actes, publiés par Sollerus, nous assurent qu'il avait souvent disputé avec eux en Afrique et ailleurs, voici un témoignage récent et non suspect, puisqu'il est d'un très-habile homme, qui nous a donné la meilleure version que nous ayons encore vue du livre de Mahomet. C'est à l'abbé Maracci que nous devons ce témoignage, et voici comment il parle dans la préface de sa traduction. « (*b*) C'est une chose, dit-il, que je sais de science certaine, aussi-bien » que tous ceux qui connaissent un peu les Mahométans, qu'il est très- » permis aux Chrétiens de disputer avec eux et de vive voix et par écrit, » lors même qu'on se trouve sur leurs terres, pourvu, d'un côté, que ce » ne soit pas d'une manière publique, quoiqu'en quelques endroits on le » souffre; et que, de l'autre, on le fasse avec modération, sans mépriser » ou injurier l'auteur, ou le livre du Koran, et qu'enfin ce ne soit qu'avec » des personnes discrètes, avec qui on ait quelque liaison d'amitié ou de » familiarité (c). *En ce cas-là, rien n'empêche que modestement, et comme* » *pour s'instruire plus à fond de ce qu'on ne sait pas, on ne leur demande* » *raison de certains articles de leur croyance, surtout par rapport à quelques* » *passages de nos Saintes Écritures, qu'ils appliquent ou qu'ils expliquent*

(*a*) Voy. *Bayle*, article de *Mahomet*, où il cite un passage de *Pocock* à ce sujet, lequel se trouve, p. 186 du *Specimen*.

(*b*) *Je mets ici le texte latin : la version est de M. Durand.* « Certum apud me, et apud eos » qui rem bene norunt, omnino est, et linguâ et calamo fas esse cum Mahumetanis etiam in » ipsorum regionibus, à Christianis disputari; dummodo id publicè non fiat (quamvis et hoc » alicubi permittatur) et citra omnem in Mahumetum et Alcoranum injuriam aut convitium; » et cum iis quibuscum amicitiam ac familiaritatem contraxeris. His poteris modestè, et veluti » discendi cupidus, multa circa eorum legem ac sectam, præsertim è sacris litteris perperam » ab ipsis usurpata, proponere, rationem exquirere, quæ in contrarium faciant sine contentione » objicere, si quid ipsi contra religionem nostram proferant prudenter refellere, imò et reli- » gionis ipsius mysteria exponere, eorumque veritatem demonstrare. Faciunt hoc quotidie et » impunè missionarii nostri et sæpe non sine fructu. *Quid? quod non sermonibus tantum, sed* » *scriptis editis, Mahommedani et nostri de religione controversias disceptent. Scripserat ali-* » *quis librum continentem dogmata Christiana hoc titulo*, Speculum verum ostendens. Libri » titulum et doctrinam admiratus (*sunt ipsa Guadagnoli verba*) nobilis quidam Persa *Ahmed*, » *filius Zin Alabedin*..... plura objecit speculo, et quasi illud expoliturus suarum objectionum » congeriem *Politorem speculi* nominavit, in quo universa Catholicæ fidei documenta evertere » conatur, præcipuè divinæ Trinitatis et Divinitatis Christi mysteria, eorum loco substituens » Mahometi mendacia.

(*c*) Cela n'est pas traduit avec toute la précision possible.

» *de travers ; qu'ensuite on ne leur fasse quelques difficultés sur leurs idées ;* » *et qu'on ne résolve leurs objections les plus ordinaires* ; après quoi on » pourra passer à l'exposition de nos mystères et à la démonstration de la » vérité évangélique ; et c'est là ce que font tous les jours nos mission- » naires impunément, et quelquefois même fort heureusement ».

Il y a plus, c'est que les Chrétiens ont disputé avec les Mahométans non-seulement de vive voix, mais par écrit même, sur des points de religion. « Un certain auteur avait composé un livre en faveur du Christia- » nisme, sous le titre de *Speculum verum ostendens*, c'est-à-dire, le *Miroir* » *qui montre la vérité*. Un Persan, nommé (*a*) Ahmed, en ayant admiré » le titre et la matière, prit la plume pour le réfuter, et donna au recueil » d'objections qu'il faisait contre cet ouvrage le titre de *politor speculi*, » c'est-à-dire, à la lettre, *le Polisseur du Miroir*, comme s'il eût voulu » *repolir* le Catholicisme. Le Persan faisait les derniers efforts dans ce » livre pour renverser tous les fondemens de la foi chrétienne, surtout » les mystères de la Sainte Trinité et de la divinité de J. C., et établir » sur leur ruine les mensonges de Mahomet ». Ce sont là les propres paroles de Guadagnoli, qui a écrit contre le livre du Persan une apologie imprimée à Rome.

Pour bien entendre ce qu'on dit ordinairement des Mahométans, qu'il ne leur est pas permis de disputer de religion, il faut distinguer trois choses, les *tems*, les *lieux* et la *manière* même de disputer.

1. Au premier égard, il est très-vrai que la liberté de disputer a été plus grande en un tems qu'en un autre. Aujourd'hui, par exemple, il n'est plus permis, dans l'empire Ottoman, d'attaquer publiquement la religion mahométane ; mais il n'en était pas de même autrefois, et, pour se convaincre de la vérité de ce que je dis, on n'a qu'à lire l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, composée par l'abbé Renaudot, ouvrage dans lequel cet abbé nous donne des preuves de son érudition en littérature orientale. Voici comme il parle à la page 377 de ce livre : « Autrefois, » dit-il, il était permis aux Chrétiens orientaux de disputer publique- » ment en faveur de leur religion, de vive voix et par écrit. Cela paraît » par ce que nous avons en Mss. de ces disputes. Telles sont, entr'autres » celle d'Abraham de Tirhane avec Abdelrahman ; celle de deux religieux » avec un Juif nommé Amram ; celle d'Elie, métropolitain de Nisibe, dans » le Diarbekir, avec le vizir Abulkacem, fils de Hucein Megrobite ; celle » d'Isa', fils de Zaraa, avec Abulhacer Balchite ; une autre d'Abucora, ou » Abucaras, et qui est proprement une dispute apologétique en forme de » conférence pour la défense de la religion chrétienne, en présence du » calife Almamon ; une autre conférence touchant la Trinité et l'Incarna- » tion, tenue au Caire, l'an de l'hégire 639 qui répond à l'an de Christ » 1270, de la façon d'un certain Ebnassal ; une autre encore d'un moine » avec le vizir d'un prince d'Afrique, écrite par Ebn-Altaib Nestorien ; une » autre qu'eut avec le moine Chouc Eljechua, un Æchmalotarque, ou » chef de la captivité parmi les Juifs, laquelle se tint dans la ville de » Meru ou Maruwe, capitale du Chorazam ; et enfin un Dialogue entre » un néophyte et son maître, touchant la fausseté de la prophétie de Ma- » homet, avec la réfutation de son Koran ; sans parler encore d'une infi- » nité de petits écrits sur le même sujet, dont on pourrait faire une liste

(*a*) Fils de *Zin Alabedin*. J'ai un peu raccommodé cet endroit sur l'original, et supprimé le jargon de M. Durand.

» plus considérable ». Tout cela montre évidemment que les disputes de religion n'ont pas toujours été défendues en Turquie, et qu'il pourrait arriver qu'on rendît un jour à cette occasion la même liberté qu'on y avait auparavant.

2. Outre cela, je voudrais aussi qu'on distinguât les *lieux*. On ne traite pas également partout les Chrétiens avec la même sévérité. Par exemple, il y a plus de liberté dans la Perse que dans la Turquie, en ce qui concerne la religion, et même généralement en toute autre chose. Personne aussi n'ignore que nos marchands ont, en divers endroits des Indes orientales, un très-grand commerce avec les Mahométans, et que l'on n'y a rien à craindre d'eux, parce qu'ils n'y sont point en état de nuire; d'où il résulte qu'on y peut disputer de religion sans crainte et avec succès.

3. Enfin je voudrais qu'on fît plus d'attention à la manière de disputer. Qu'entendons-nous, après tout, par disputer de religion? Supposons qu'il soit défendu en certains pays d'expliquer au peuple le Vieux et le Nouveau Testament, et de lui en recommander la lecture; de l'autoriser de vive voix et par écrit; de fournir aux Mahométans les livres de nos théologiens; d'appeler Mahomet un faux prophète, et de déclarer à haute voix que J. C. est infiniment préférable; supposons, dis-je, tout cela; n'y a-t-il point d'autre moyen de frayer le chemin à l'Évangile, et de préparer les Mahométans à la connaissance de la vérité de la religion chrétienne? Doit-on ignorer que, s'il y a une religion qui se puisse démontrer par la lumière naturelle, et qui ait avec elle un parfait rapport, c'est certainement le Christianisme; religion juste et raisonnable (*a*) à tous égards. Voyons en peu de mots ce qui pourrait se dire en cette occasion.

N'est-il pas permis de parler de Dieu et de soi-même dans les pays mahométans? Faisons d'abord attention à notre existence, que nous avons un corps et une ame, et que, ne nous étant point faits nous-mêmes, nous devons tirer notre origine d'une cause supérieure, qui est Dieu. Cela nous engage ensuite à considérer la nature de cet Être Suprême. Nous découvrons que Dieu doit être infiniment parfait (*ne fût-ce que par le dogme de la prédestination*); qu'à juger de l'homme par la raison qu'il lui a donnée, il doit l'avoir formé pour une fin très-digne de lui, c'est-à-dire, pour le servir; et c'est là aussi ce qu'avouent les Mahométans eux-mêmes dans le Koran, ch. LI, v. 56. Examinons-nous ensuite, et voyons si notre entendement est en état de concevoir la vérité, et de discerner les choses utiles de celles qui ne le sont pas, les bonnes choses des nuisibles, les nécessaires des indifférentes; si notre volonté est inclinée à aimer Dieu, à lui obéir et à lui rendre ce qui lui est dû; si, de même, elle l'est pour rendre aux hommes ce qu'on leur doit. Après nous être bien examinés sur ces articles, nous trouverons que nous ne sommes pas tels que nous devrions être à cet égard, et qu'au contraire nous sommes bien différens de ce que nous devrions être, en qualité d'ouvrage de la main de Dieu. Nous reconnaîtrons par ce moyen notre misère, en ce que, tels que nous sommes, nous ne saurions lui être agréables, ni nous unir à lui par la pratique du bien.

Jusques-là, les Mahométans ne sauraient refuser de nous écouter, puis-

(*a*) On a beaucoup écrit en Angleterre pour prouver cela. Mais ces mystères obscurs et sublimes du Christianisme, que deviennent-ils entre les mains de ces auteurs? Voilà ce qu'objectent les Orthodoxes de toutes les communions chrétiennes. J'appelle ici et ailleurs *Orthodoxes*, ceux qui suivent rigidement la *doctrine courante* de leur communion.

qu'ils paraissent si convaincus de la misère de l'homme et de son inclination au péché, qu'ils ne font pas difficulté de dire, *que celui qui vit long-tems découvre en soi-même certaines choses, qu'il ne voudrait pas même souhaiter à ses plus grands ennemis*. Il doit donc être permis à chacun de rechercher quelle peut être la source du mal, et quel est le moyen qu'il a plu à Dieu d'employer pour se réconcilier l'homme. Pourrait-on se fâcher contre un homme occupé à cette recherche, puisqu'elle le conduit à l'origine de son salut? Non sans doute. D'abord la lumière naturelle toute seule nous apprend que Dieu a pu trouver le moyen de nous réconcilier à lui; et ce moyen, il a pu le révéler. Il s'agit de savoir où se trouve cette révélation. Ces livres que nous appelons le Vieux et le Nouveau Testament ont tous les (*a*) caractères de divinité que pourrait souhaiter un Mahométan, ou tel autre que ce puisse être. Si cela ne leur plaît pas, qu'ils disent eux-mêmes quels sont les caractères qu'ils demandent pour croire un livre divin, et nous ferons voir que tous ces caractères se trouvent évidemment dans les Saintes Écritures (*b*). Les vérités sublimes auxquelles les lumières de la raison n'auraient jamais pu atteindre seules, telles que sont, par exemple, l'origine du mal qu'il faut dériver du péché d'Adam, la voie du salut ouverte aux hommes par l'une des trois personnes, qui, comme médiatrice, a satisfait à la justice de Dieu : ces vérités, dis-je, qui, toutes surnaturelles qu'elles sont, n'ont rien de contraire à la raison, se trouvent révélées dans nos Saintes Écritures, sans parler ici des prophéties et des autres marques de divinité qu'on y voit..... Qu'on propose donc ces choses, et plusieurs autres semblables, dans une conversation libre et familière, et l'on verra que ce ne sera pas sans fruit. Le Koran tombera devant nos saints livres, et son autorité se fondra, s'il faut ainsi dire, comme la cire au soleil. Si l'on se trouve dans des circonstances à n'oser parler si ouvertement, on peut leur céder plus ou moins et se gouverner selon les règles de la prudence. Quoi qu'il en soit, je me flatte qu'en ménageant adroitement les circonstances, on réveillera l'attention de ces infidèles, surtout si l'on insiste sur certaines vérités.

Mais, il m'est permis de le dire, la difficulté de disputer avec eux, et l'éloignement qu'ils ont pour la dispute, ne sont pas les véritables obstacles de leur conversion. D'abord, la vérité est que les Chrétiens orientaux sont fort grossiers, et si peu instruits dans la religion, qu'à peine savent-ils les premiers principes de la foi chrétienne; aussi ne sont-ils pas en état de la défendre cette foi, ni de réfuter par conséquent les sectateurs de Mahomet. Après cela, les Chrétiens d'Europe qui voyagent ou s'établissent en Orient, n'y sont conduits que par des motifs (c) de curiosité ou d'intérêt. Ils s'embarrassent fort peu de sauver des ames, et l'avantage de convertir un Mahométan leur paraît trop peu de chose. Ajoutez à cela qu'ils sont dénués des secours nécessaires à une entreprise si importante, tels que sont la connaissance des langues, celle de la philosophie, et même celle de la vraie théologie. (Mais que ne ferait pas (*d*) sur toutes choses l'espoir d'une

(*a*) Toute cette manière de raisonner est, à ce qu'il me semble, encore trop faible pour convaincre tout autre que des Chrétiens. Ce n'est pas par ses propres préjugés que l'on forcera des infidèles.

(*b*) Mais ces vérités, qui nous paraissent, à nous qui sommes nés chrétiens, des caractères de divinité, paraîtront peut-être aux infidèles des marques de supposition. On ne peut donc les alléguer aux infidèles qu'après leur avoir persuadé plusieurs vérités beaucoup plus simples.

(*c*) Ceci est ajouté.

(*d*) Ce qui est renfermé entre des parenthèses n'est pas de l'original. Au reste, cette espèce de commerce de prosélytes produirait un autre bien : il rendrait les marchands plus religieux et plus éclairés qu'ils ne le sont généralement : la science suivrait le gain; —— *Virtus post nummos.*

récompense ?). Si messieurs les États généraux en avaient établi une de mille florins pour chaque Mahométan converti, je ne doute presque pas que plusieurs de leurs citoyens ne se destinassent aussitôt à cette honne œuvre, et que la conversion des infidèles ne devînt une des hranches du commerce de ceux qui vont trafiquer aux Indes. Mais tant s'en faut qu'aujourd'hui nos Chrétiens s'appliquent à cette honne œuvre, qu'au contraire ils semblent avoir juré d'éloigner les Turcs et les autres Musulmans de notre foi, par leur mauvaise vie et par leurs mœurs déréglées. Des fourberies indignes d'un Chrétien, une vie dissolue, un débordement général, des sociétés honteuses, des liaisons indignes de gens d'honneur, des mensonges has et sordides, enfin des pratiques artificieuses et ohliques; voilà, pour la gloire du nom Chrétien, ce qui a donné lieu chez les Turcs à uu proverbe très-commun, qui doit nous couvrir d'opprobre, à moins que nous n'en effacions la honte par une vie mieux réglée. Si, à Constantinople ou ailleurs, un Turc raconte ou affirme quelque chose de suprenant et d'incroyable, supposé qu'on ne paraisse pas lui ajouter foi, rien n'est plus ordinaire que de le voir se récrier avec dépit : (*a*) *Me prenez-vous pour un Chrétien ?* c'est-à-dire, me croyez-vous l'ame assez basse pour mentir de gaieté de cœur, on par intérêt? En vérité, nous sommes forcés de rougir de ces reproches, et d'avouer en même tems (*b*) que nous les méritons hien.

Que le lecteur me permette ici une petite digression. Quand je considère le peu de conformité qu'il y a entre la vie des Chrétiens et leur religion, entre leur conduite et cette lumière évangélique, dont chacun fait gloire; lumière que Dieu nous a communiquée comme à l'exclusion de tant de peuples, en qui, suivant nous, les vertus et les bonnes œuvres ne méritent pas même ce nom, je ne saurais m'empêcher de déplorer cet aveuglement général, cette corruption presque universelle, qui nous empêche de faire attention à la seule chose qui le mérite le mieux (je veux dire, notre destinée après cette vie, selon le hon ou le mauvais usage que nous aurons fait de la religion), et sans quoi tout ce qui nous occupe ici has ne nous servira pas d'un fétu. Si nons sommes bien persuadés qu'il faut servir Dieu, il faut donc le servir comme on le doit, et conformer sa vie et ses mœurs à la volonté de l'Être Suprême, à moins que nous ne voulions être l'opprobre de J. C. à qui nous avons fait le serment de fidélité, comme un soldat le fait à son capitaine. Si, au contraire, nous aimons mieux servir le monde, abjurons tout d'un coup le nom et la profession de Chrétien, pour nous conformer an siècle, et ne nous embarrassons plus de l'opposition qui se trouve entre ces deux maîtres.

§. X.

Réfutation de ce qu'on dit communément, que nous avons assez de Livres, tant en latin qu'en langues modernes, pour connaître avec certitude par leur moyen la Religion Mahométane.

A l'égard de ce qu'on assure avec tant de confiance, que nous avons assez de livres en latin, etc., qui réfutent les principes du Mahométisme,

(*a*) Quelqu'un a dit subtilement qu'il semble que nous voulions réellement prouver aux Turcs, par notre conduite, que notre religion subsiste par elle-même, et qu'elle n'a pas besoin de notre piété ni de nos mœurs pour cela.

(*b*) J'ai pris la liberté de donner quelque part, à l'occasion du péché originel, un assez long détail de la méchanceté des Chrétiens; mais, pour l'amour des orthodoxes et des ames faibles, je me garderai bien de citer l'ouvrage

je prouverai évidemment que la plupart de ces prétendus réfutateurs ont moins combattu la religion mahométane, que l'ombre ou le fantôme de cette religion. Par exemple, entre ces auteurs, l'un s'efforce de prouver, contre les Musulmans, que Dieu n'est pas un corps mais un esprit; l'autre, que les Démons ne sont pas les amis de Dieu, mais ses ennemis; un autre encore, que les purifications du corps ne contribuent en rien à la pureté de l'ame; et autres choses semblables. Quand ils ont disputé à perte de vue sur tous ces articles, ils s'imaginent avoir réfuté avec beaucoup de force les Mahométans et leurs dogmes. Cependant ni Mahomet, ni ses disciples n'ont jamais avancé aucun de ces dogmes : et c'est ainsi que ces auteurs tombent dans le sophisme qu'on appelle (*a*) *ignorance de la question*, et qu'au lieu de ruiner de véritables erreurs, ils combattent (*b*) les fictions de leur cerveau.

§. XI.

Que la connaissance de l'Arabe est plus utile qu'on ne pense.

On nous dit enfin que l'utilité des langues orientales, et particulièrement de l'Arabe n'est pas assez considérable pour y employer son tems et sa peine; à moins cependant qu'on n'ait résolu d'aller vivre parmi les Arabes, ou en d'autres pays mahométans. On avoue qu'en ce cas-là, il est nécessaire de savoir ces langues, parce que, pour avoir mal prononcé des mots arabes, on a été quelquefois en danger de mort; mais ce qu'on dit là n'est qu'un subterfuge ordinaire aux ignorans. Est-ce à de telles gens à juger de l'utilité de l'Arabe? et doit-il leur être permis de prononcer avec assurance, et comme en dernier ressort, que la connaissance de ces langues est inutile aux théologiens? Cela s'appelle, si (*c*) je ne me trompe, flatter la paresse des jeunes gens.

Mais combien de grands hommes n'avons-nous pas qui prouvent par leurs découvertes l'utilité des langues orientales? Par exemple, un Pocock, un Bochart, un Erpenius, un Golius, un Castellus, un Hottinger, et quantité d'autres. C'est pourtant aux lumières de ces savans que l'on doit l'explication de quantité de passages et de mots difficiles, inintelligibles même aux docteurs Juifs, et qui ne se trouvent qu'une seule fois dans l'Ecriture; entre autres dans le livre de Job, dans les prophètes, et ailleurs. Nous consulterons, disent-ils, les dictionnaires; on n'en manque pas. Mais je répliquerai que ces dictionnaires diffèrent souvent les uns des autres, et selon les divers partis dans lesquels ils ont été composés; que, par cette raison, l'on y favorise les opinions reçues dans la secte qui les a vu naître; enfin qu'après les avoir conférés entre eux, on se trouve très-souvent plus incertain qu'auparavant. Ainsi, des consultations de cette nature ne suf-

(*a*) *Ignorantia elenchi*, c'est-à-dire, prouver ce qu'il ne faut pas prouver, ou disputer sur ce qui n'est pas mis en question.

(*b*) Je supprime ici beaucoup d'érudition déplacée où l'on trouva l'extravagance de Caligula, qui réduisit les grands préparatifs qu'il avait faits pour conquérir l'Angleterre à ordonner à ses soldats d'amasser des coquilles sur les bords de l'Océan, et d'en remplir leurs casques et leurs poches; celle des Athéniens, qui prirent autrefois les armes contre des fourmis qui gardaient un trésor; celle des anciens Germains, qui se lancèrent, avec leurs épées nues, dans la mer, pour la combattre; celle des *Psylles*, qui voulurent se battre contre le vent de midi. De même, je supprime toute la fin de l'article, qui n'est proprement que du verbiage qui n'apprend rien au lecteur, non plus que la pitoyable addition que M. Durand y avait faite sur la campagne de 1712.

(*c*) Je supprime encore ici une page de latin de M. Reland, parce qu'elle ne contient que des traits propres à une harangue d'Académie.

fisent pas, parce que nnus sommes hors d'état de faire un choix libre en jugeant par nos prnpres lumières. Si l'nn consulte les dictionnaires des Juifs sur quelque mnt difficile, le premier que l'on ouvrira apprendra que le terme en questinn est exprimé dans le *Targum*, de telle, ou de telle manière; que la signification de telle et telle racine a de l'affinité avec telle autre, et n'en diffère que par la transposition d'une lettre, etc. Pour les Chrétiens, ils nnt beaucoup plus de secours que les Juifs sur l'Ecriture Sainte, enmme, par exemple, celui des anciennes versinns grecques; une connaissance étendue des langues ou plutôt des dialectes orientales, comme le Samaritain, le Syriaque et l'Arabe. Ils peuvent se servir très-utilement de ces connaissances; et s'ils ne tronvent pas un certain mnt dans l'Hébreu, ils peuvent l'aller chercher dans ces langues, nu plutôt dans ces dialectes, qui ressemblent à l'Hébreu: tout de même que, si, au bnut de quatre ou cinq siècles, il n'était resté qu'un livre flamand, et que cette langue ne se trnuvât plus que dans ce livre, vraisemblablement il faudrait avoir recnurs aux langues de nns voisins Allemands et autres pour l'expliquer.

Mais nn nbjecte qu'il arrive assez souvent que les mêmes mots ont nne significatinn différente chez deux peuples tout-à-fait voisins, et que, par cnnséquent, il n'est pas fnrt certain qu'un mnt arabe signifie la même chnse en Hébreu. J'avoue que cela n'est pas certain, mais au mnins cela est probable; d'autant plus que, pnur un seul mnt qui aura changé de sens en passant d'un pays à un autre, j'en produirai cent qui aurnnt conservé leur ancienne signification. Dira-t-on que cela est encnre incertain; mais quelle certitude faudra-t-il dnne? Car c'est là tnut ce que l'nn peut souhaiter quand on ne saurait atteindre à la certitude mathématique.

Enfin l'nn ajoute que tnutes les remarques de grammaire ou de critique, au sujet de la confnrmité de certains mnts hébreux avec leurs dialectes, par où l'on prétend parvenir à éclaircir l'Ecriture, se trouvent toutes rédigées dans les ouvrages des savans, où nous pnuvnns les consulter sans beaucnup de peine. A cela je répnnds que, par nos études et par nos recherches, nous pouvons faire de nnuvelles décnuvertes; car tout n'est pas épuisé, tnut n'a pas été éclairci. Et d'ailleurs, je le répète, ne vaut-il pas mieux vnir les chnses de ses propres yeux, que des yeux d'autrui? Ne vaut-il pas mieux user de snn propre jugement que d'avnir une foi aveugle? mais il est vrai qu'aujnurd'hui l'nn ne s'en rapprte que trop facilement au travail des autres: et voilà comment nn pourra tnmber insensiblement dans cette foi implicite, dont nn accuse les Cathnliques Rnmains. Je ne suis que trop convaincu que, si nos proposans n'avaient point d'examen à subir sur la langue hébraïque, il serait à craindre (*a*) qu'nn ne la négligeât tout-à-fait. A quni bon même l'apprendre, nnus dit-on, si ce n'est pour cet examen? Les versinns de la Bible snnt exactes et approuvées par les savans, et d'autres savans les ont faites. C'est ainsi que nnus retomberons peu à peu dans cette barbarie dont nous avnns si heureusement secoué le joug il y a quelques siècles. Je n'en dirai pas davantage au sujet d'une langue qui est prnprement la langue saiute des Mahnmétans.

(*a*) Sonvent même on pourrait dire en cette occasion, *examinator est examinandus*. Par exemple: l'examinateur choisit un pseaume bien clair et le moins poétique du *Pseautier*. Il le donne à expliquer au proposant; mais l'un et l'autre en ont fait auparavant la construction à tête reposée dans leur cabinet, par le moyen de *Bytneri Lyra Davidis*.

§. XII.

Que l'étude des Belles-Lettres et des Langues étrangères est inséparable de la Religion.

Voici ce qu'il faut remarquer encore au sujet de la religion mahométane: c'est que cette religion, quoique bâtie sur des fondemens très-faibles, se soutient toujours, et paraît même inébranlable. D'où lui est venue cette force? De la source que j'ai indiquée: de la décadence des Belles-Lettres, des Langues, et de l'Histoire; de celle des antiquités et des monumens des siècles en Orient. Voilà certainement les causes auxquelles on doit attribuer la force du Mahométisme, et qui empêchent que la vérité ne perce. Je suis persuadé que la lecture des bons auteurs anciens et modernes, l'étude de la philosophie, la culture des sciences et celle du raisonnement, la lecture de l'Histoire, etc., réveilleraient la réflexion dans l'esprit des Mahométans, et que leur religion ne soutiendrait jamais l'examen contre de tels secours. Je ne crois pas même qu'elle fût en état de se soutenir devant la philosophie Stoïcienne: et qui doute, après cela, qu'on ne vînt à bout de désabuser les peuples de ces fables mahométanes? Nous savons par expérience que le mépris des études, tant sacrées que prophanes, en un mot, que l'ignorance quelle qu'elle soit ne manque jamais de mener l'esprit à la servitude; qu'alors l'ame s'appesantit de plus en plus sous le joug de l'autorité humaine, et que la corruption des mœurs est une suite infaillible de la négligence des sciences et de la littérature. A peine eut-on commencé à tirer les anciens auteurs Grecs, Latins et Hébreux de la poussière, à lire avec soin l'Histoire des siècles précédens; à peine eut-on porté la vue, (*a*) avec le secours de ces commencemens de lumières, sur les premiers âges du Christianisme, qu'on aperçut aussitôt combien le Christianisme avait dégénéré parmi nous. La vérité se fit jour, et confondit la superstition et l'erreur. La providence répandit particulièrement sa clarté sur nous, et affermit dans nos provinces cette vérité (*b*) embrassée par nos Pères, et scellée de leur sang, parce qu'il était impossible de la défendre autrement contre nos persécuteurs. C'est par cette voie que nous sommes enfin parvenus à jouir d'une heureuse tranquillité; mais, si nous avons le malheur de négliger ces études auxquelles nous devons notre retour à la lumière, qui ne voit que cette négligence fraiera le chemin à la ruine de la religion? le passé doit nous instruire et nous faire craindre pour l'avenir: c'est Dieu lui-même qui nous a rendu les études nécessaires, quelque peu essentielles qu'elles paraissent à un grand nombre de Chrétiens. Citons ici un seul exemple, tiré de l'utilité de la chronologie; c'est à ses recherches que nous devons la certitude du tems de la venue du Messie (*c*) et l'accomplissement des anciens oracles à son égard; d'où il résulte que ces études sont nécessaires pour certifier la vérité et la divinité de l'Écriture Sainte. Il en est de même de la connaissance des médailles, dont les savans (*d*) ont très-bien reconnu l'utilité,

(*a*) M. *Reland* fixe ici l'époque du rétablissement des études au quatorzième siècle, et au tems de Pétrarque. Cependant le véritable rétablissement des lettres n'a commencé qu'au quinzième siècle.

(*b*) C'est un Protestant Hollandais qui parle.

(*c*) Jamais certitude ne fut moins certaine.

(*d*) Voyez la Dissertation de M. *Vaillant* le père sur l'année de la naissance de J. C., découverte par les médailles, dans l'*Histoire de l'Académie Royale des Inscript. et Bell. Lett.*,

puisqu'il est comme démontré que cette science éclaircit en plusieurs endroits l'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament. Je passe quelques autres connaissances qui mériteraient l'attention d'un jeune homme qui se consacre à la théologie, mais que l'on regarde assez généralement comme inutiles, ou comme indifférentes. En voilà assez sur cette matière.

§. XIII.

Quel est le but qu'on s'est proposé dans l'Ouvrage qui traite (a) *de la Religion Mahométane.*

Avant que de finir, je dois dire deux mots sur mon compte. D'abord, je prie le lecteur d'agréer l'Ouvrage que je lui présente concernant la religion mahométane. Il est divisé en deux livres : dans le premier, les Mahométans parlent eux-mêmes, et je parle dans le second. Mon dessein n'a été ni de pallier, ni de farder une religion que je déteste ; ainsi je suis bien éloigné de me déclarer son apologiste. Qui me regarderait comme tel me ferait injure ; mais j'ai dû prendre le parti de cette religion, quand il s'est agi de la justifier de plusieurs fausses accusations, sans quoi j'aurais manqué à ce qui se doit à la vérité. Que si, malgré cela, il se trouve quelqu'un qui préfère des faussetés établies de longue main, pour avoir toujours le plaisir de traiter les Mahométans avec toutes sortes d'outrages, bien ou mal fondés, n'importe, je ne m'y opposerai pas. L'expérience m'apprend tous les jours que le monde veut être trompé, et qu'il aime à être gouverné par des préjugés.

Mais, quoi qu'il en soit, entre plusieurs systèmes de théologie mahométane que j'ai eu occasion de lire et d'examiner, composés par des Arabes très-savans et célèbres parmi les Mahométans, celui que je donne ici m'a paru plus court et plus méthodique qu'aucun autre ; et c'est ce qui m'a engagé à le publier en Latin. S'il m'est échappé quelque chose de contraire à l'orthodoxie, ou qui puisse causer du scandale à des ames faibles ; ou si je me suis trompé quelquefois, je demande encore en grace qu'on n'interprète point mal ma pensée.

Enfin je dois avertir qu'en appelant *Mahomet, Salich, Dulkehhel*, etc., prophètes, je parle selon le sentiment des Mahométans. De même, lorsque je dis que Mahomet n'a point confondu les deux Maries dans son Koran, je veux dire, Marie sœur de Moïse, et Marie mère de Jésus ; car, pour la pensée même de Mahomet, nous ne pouvons l'apprendre que par ses écrits, et il ne paraît nullement qu'il ait confondu ces deux personnes dans son Koran : du moins je ne crois pas qu'on le puisse prouver à aucun Mahométan, qui au contraire le niera constamment. Cependant je souhaiterais qu'il fût possible de le prouver, parce que cela seul suffirait pour décréditer le Koran (*b*), comme une invention purement humaine. Je sais qu'un Chrétien n'a aucun doute là-dessus ; mais il n'en est pas ainsi des Mahométans, qui ne se rendent que plus obstinés et plus courageux, lorsqu'ils s'aperçoivent qu'il nous est impossible de parer sur un article que nous regardons comme extrêmement important.

Tom. II, p. 532, éd. de *Paris*, (Tom. IV, p. 181, éd. d'*Amst.* 1719). Cette remarque est de M. Durand.

(*a*) Publié par M. *Reland* la première fois en 1705, et la seconde en 1717.

(*b*) Réflexion vraiment charitable.

DISSERTATION

SUR LE KORAN. (a)

Qui dit Al-Koran chez les Mahométans, dit l'équivalent de ce qu'est la Bible chez les Chrétiens. Ces deux mots signifient également le (*b*) *livre par excellence*. Le Koran a reçu aussi le nom d'*Al-forcan*, ce qui veut dire *distinction*, parce qu'il distingue le vrai du juste, et ce qui est faux de ce qui ne l'est pas; ou plutôt, dans le même sens que les Juifs emploient le mot de *Perek* ou *Pirka*, pour désigner une portion de l'Écriture. Il porte encore le nom de *Kitab*, c'est-à-dire, le *livre*, et d'*Al-Moshaf*, le volume ou le code par excellence; et ce nom fut donné au Koran par (*c*) Abu-Becre, qui, dit-on, rassembla les feuillets dispersés du Koran, et les réunit en un seul volume. Enfin on l'appelle aussi *Al-Dhikr* et *Tanzil*. *Al-Dhikr* veut dire *remontrance* ou exhortation; (*d*) *Tanzil*, une chose descendue du ciel : à cause de quoi, les Musulmans écrivent ce qui suit en lettres d'or sur la couverture de leurs Korans : « Qu'il n'y ait que des personnes pures » qui se donnent la hardiesse de toucher ce livre. Ce Koran est un pré- » sent descendu du ciel, et envoyé de la part du roi des siècles ». Que ces noms donnés au Koran soient des épithètes absolument semblables aux nôtres quand nous parlons de la Bible, c'est de quoi personne ne doute; et, vraisemblablement, les Mahométans pourraient donner un pareil détail touchant nos livres sacrés, et copier nos idées et nos réflexions générales, comme nous copions ici les leurs. J'oubliais presque les surnoms de *noble parole* (*Kelam Scherif*) et de *livre précieux* (*Ketab-Asiz*) qu'emploient ordinairement les Musulmans en parlant de leur Koran. C'est d'Herbelot qui dit cela, et qui ajoute « que, quand les auteurs Musulmans citent » quelque passage de ce livre, c'est en écrivant seulement en gros carac- » tère ou en lettres rouges : *Dieu dit* ».

Le Koran est divisé en cent quatorze chapitres qui ne sont nullement

(*a*) Le fond de cette Dissertation est presque toujours tiré du *Discours préliminaire* de M. *Sale* sur le Koran, et de la *Bibliothèque Orientale* de M d'*Herbelot*.

(*b*) Al-Koran signifie proprement *lecture*. La première syllabe est un article. Selon la même signification, les Juifs appellent la *Bible*, *Micra*, *de cara*, *lire*. Le mot arabe Koran vient aussi du mot hébreu. D'autres prétendent, parmi les docteurs Arabes, que le mot de Koran vient du verbe Carna, qui veut dire assembler; ainsi Koran signifierait collection, parce que le Koran a été donné par chapitres et par versets, contre l'opinion de ceux qui prétendent qu'il a été forgé tout d'un coup. Le P. Maracci est un de ceux qui le croient, et l'on peut voir ses raisons dans la première partie de son *Prodrome*, où il traite du Koran.

(*c*) Premier Calife après Mahomet.

(*d*) D'*Herbelot*, dans sa *Bibliot. Orient.*, article du Koran.

d'égale grandeur, comme on peut le voir à l'ouverture du livre. C'est là cette division selon laquelle chaque partie se trouve appelée *Surate* dans plusieurs auteurs qui ont écrit en français de la religion des Mahométans. *Surate* est donc un mot arabe *francisé*, qui revient pour nous au mot de *chapitre* ; mais il faudrait dire *Sura*, dont le pluriel est *Sowar*. Ce mot signifie proprement *ordre* ou *suite*, ou *rangée* de quoi que ce soit. Veut-on quelque chose de plus sur cette matière? la Sura des Arabes revient au *Seder* des Juifs, qui en comptent 53 dans la division du Pentateuque. Chaque chapitre du Koran a son titre particulier (*a*), qui est pris quelque-

---

(*a*) J'ai cru devoir rapporter ici les titres de ces Chapitres, dans l'ordre qu'on leur a donné ; Ce sont :

1	. . . . .	L'Introduction (fatahat).	*Donné à la Mecque.*	7 versets.
2	. . . A. L. M.	La Vache (Al-Bacar)	*Donné à Médine.* .	286 versets.
3	. . . A. L. M.	La Famille d'Amran.	*idem.* . . .	199 versets.
4	. . . . .	Les Femmes.	*idem.* . . .	175 versets.
5	. . . . .	La Table.	*à la Mecque.* .	120 versets.
6	. . . . .	Les Troupeaux.	*idem.* . . .	165 versets.
7	. A. L. M. S.	El-Araf.	*idem.* . . .	205 versets.
8	. . . . .	Le Butin.	*à Médine.* . .	76 versets.
9	. . . . .	La Conversion.	*idem.* . . .	130 versets.
10	. . . A. L. M.	Jonas. La paix soit avec lui.	*à la Mecque.* .	109 versets.
11	. . . A. L. R.	Hod. La paix soit avec lui.	*idem.* . . .	123 versets.
12	. . . A. L. R.	Joseph. La paix soit avec lui.	*idem.* . . .	111 versets.
13	. . . A. L. R.	Le Tonnerre.	*idem.* . . .	43 versets.
14	. . . A. L. R.	Abraham. La paix soit avec lui	*idem.* . . .	52 versets.
15	. . . A. L. R.	Hegr.	*idem.* . . .	100 versets.
16	. . . . .	Les Abeilles.	*idem.* . . .	128 versets.
17	. . . . .	Le Voyage nocturne (Esra)	*idem.* . . .	111 versets.
18	. . . . .	La Caverne (Elcahaf).	*idem.* . . .	110 versets.
19	. K. H. I. A. S.	Marie. La paix soit avec elle	*idem.* . . .	98 versets.
20	. . . . .	T. H. (*sans autre titre*).	*idem.* . . .	135 versets.
21	. . . . .	Les Prophètes. La paix soit avec eux.	*idem.* . . .	112 versets.
22	. . . . .	Le Pèlerinage.	*idem.* . . .	78 versets.
23	. . . . .	Les Fidèles	*idem.* . . .	118 versets.
24	. . . . .	La Lumière	*à Medine* . .	64 versets.
25	. . . . .	Le Koran.	*la Mecque.* . .	77 versets.
26	. . . T. S. M.	Les Poètes	*idem.* . . .	228 versets.
27	. . . T. S. . .	La Fourmi.	*idem.* . . .	95 versets.
28	. . . T. S. M.	L'Histoire.	*idem.* . . .	88 versets.
29	. . . A. L. M.	L'Araignée.	*idem.* . . .	69 versets.
30	. . . A. L. M.	Les Grecs.	*idem.* . . .	60 versets.
31	. . . A. L. M.	Locman.	*idem.* . . .	34 versets.
32	. . . A. L. M.	L'Adoration.	*idem.* . . .	30 versets.
33	. . . . .	Les Conjurés	*idem.* . . .	73 versets.
34	. . . . .	Saba.	*idem.* . . .	54 versets.
35	. . . . .	Les Anges.	*idem.* . . .	45 versets.
36	. . . . .	I. S.	*idem.* . . .	83 versets.
37	. . . . .	Les Ordres	*idem.* . . .	182 versets.
38	. . . . .	S. (*sans autre titre*).	*idem.* . . .	88 versets.
39	. . . . .	Les Troupes.	*idem.* . . .	75 versets.
40	. . . N. M. . .	Le Croyant	*idem.* . . .	85 versets.
41	. . . H. M. .	L'Explication	*idem.* . . .	55 versets.
42	H. M. A. S. K.	Le Conseil.	*idem.* . . .	53 versets.
43	. . . H. M. .	La Parure.	*idem.* . . .	89 versets.
44	. . . H. M. .	La Fumée	*idem.* . . .	59 versets.
45	. . . H. M. .	La Génuflexion	*idem.* . . .	36 versets.
46	. . . H. M. .	Hacaf.	*idem.* . . .	35 versets.
47	. . . . .	Le Combat	*idem.* . . .	40 versets.
48	. . . . .	La Victoire	*idem.* . . .	29 versets.

fois, ou d'un certain sujet qu'on y traite, ou d'une personne dont on y

49	Le Sanctuaire	*à la Mecque.*	18 versets.
50	K.	*idem.*	45 versets.
51	Le Souffle des Vents	*idem.*	60 versets.
52	La Montagne.	*idem.*	49 versets.
53	L'Etoile.	*idem.*	61 versets.
54	La Lune.	*idem.*	55 versets.
55	Le Miséricordieux.	*idem.*	78 versets.
56	Le Jugement.	*idem.*	96 versets.
57	Le Fer	*idem.*	29 versets.
58	La Plainte.	*à Medine.*	22 versets.
59	L'Assemblée	*idem.*	25 versets.
60	L'Epreuve	*idem.*	13 versets.
61	L'Ordre	*idem.*	14 versets.
62	Le Vendredi (Elgemaa)	*idem.*	11 versets.
63	Les Impies.	*idem.*	11 versets.
64	La Fourberie.	*la Mecque.*	18 versets.
65	La Répudiation	*à Médine.*	12 versets.
66	La Défense	*idem.*	12 versets.
67	Le Royaume	*la Mecque.*	30 versets.
68	N. La Plume	*idem.*	52 versets.
69	Le Jour inévitable	*idem.*	52 versets.
70	Les Ordres	*idem.*	44 versets.
71	Noé. La paix soit avec lui	*idem.*	29 versets.
72	Les Génies.	*idem.*	28 versets.
73	Le Prophète revêtu de ses habits	*idem.*	20 versets.
74	Le Manteau.	*idem.*	55 versets.
75	La Résurrection	*idem.*	40 versets.
76	L'Homme	*idem.*	50 versets.
77	Les Messagers.	*idem.*	50 versets.
78	La Grande Nouvelle	*idem.*	41 versets.
79	Les Ministres de la Vengeance.	*idem.*	47 versets.
80	Le Front sévère	*idem.*	42 versets.
81	Les Ténèbres	*idem.*	28 versets.
82	La Rupture	*idem.*	19 versets.
83	La Mesure injuste.	*idem.*	36 versets.
84	L'Ouverture	*idem.*	25 versets.
85	Les Signes Célestes.	*idem.*	22 versets.
86	L'Astre nocturne	*idem.*	17 versets.
87	Le Très-Haut.	*idem.*	19 versets.
88	Le Voile Ténébreux	*idem.*	27 versets.
89	L'Aorore	*à Médine.*	30 versets.
90	La Ville (la Mecque)	*la Mecque.*	20 versets.
91	Le Soleil.	*idem.*	16 versets.
92	La Nuit	*idem.*	21 versets.
93	Le Soleil (au plus haut des cieux).	*idem.*	11 versets.
94	La Dilatation	*idem.*	8 versets.
95	Le Figuier	*idem.*	8 versets.
96	L'Union des sexes	*idem.*	19 versets.
97	La Nuit célèbre	*idem.*	5 versets.
98	L'Évidence.	*idem.*	8 versets.
99	Le Tremblement de Terre.	*à Médine.*	8 versets.
100	Les Coursiers	*la Mecque.*	11 versets.
101	Le Jour des Calamités	*idem.*	8 versets.
102	La Cupidité	*idem.*	8 versets.
103	L'Après-dîner	*idem.*	3 versets.
104	Le Calomniateur.	*idem.*	9 versets.
105	L'Eléphant.	*idem.*	5 versets.
106	Les Coreïshites.	*idem.*	4 versets.
107	La Main secourable.	*idem.*	7 versets.
108	Le Kautser (fleuve du paradis).	*idem.*	3 versets.
109	Les Infidèles.	*idem.*	6 versets.
110	Le Secours.	*idem.*	3 versets.

parle; mais, (*a*) d'ordinaire, le titre est pris du premier mot qui a paru digne de remarque à ceux qui en ont assemblé les versets; bien que le mot qui donne le nom au chapitre soit assez souvent fort éloigné du commencement, et que même quelquefois il se trouve presqu'à la fin. Cela paraît ridicule; mais, (*b*) nous dit le traducteur Anglais, il se peut que le verset ou le passage dans lequel ce mot se rencontre ait été écrit ou révélé avant d'autres qui l'ont dû précéder ensuite. Cependant le mot est resté possesseur du titre, après que le chapitre a été mis dans cet ordre qu'il a aujourd'hui : et il est à remarquer encore qu'à cause de cette désunion des versets, certains chapitres ont plusieurs différens titres, ce qui vient sans doute de la différence des manuscrits et des copies.

Entre ces chapitres du Koran, les uns ont été révélés à la Mecque, et les autres à Médine, et cela est marqué dans les titres de ces chapitres, de même que l'on y marque aussi les noms des deux villes, lorsqu'une partie du chapitre a été révélée à la Mecque et l'autre à Médine. Remarquons encore que chaque verset est regardé comme un signe, ou plutôt comme un petit réservoir de graces et de merveilles divines; à cause de cela, les Arabes appellent ces versets d'un nom qui revient en Hébreu (*c*), comme en Français, à celui de *signe*. De plus, chaque verset a ordinairement son nom propre, comme le chapitre auquel il appartient.

Il y a sept (*d*) éditions principales du Koran, qui sont citées avec distinction par les commentateurs de ce livre. Deux de ces éditions ont été faites à Médine, la troisième à la Mecque, la quatrième à Cufa, la cinquième à Bosra, la sixième en Syrie, la septième est appelée communément *l'édition vulgaire* ou la *Vulgate*. La première de ces éditions contient six mille versets, la seconde et la cinquième 6214, la troisième 6219, la quatrième 6236, la sixième 6226, et la dernière 6225. Cependant elles contiennent toutes également le même nombre de mots 77639 ou 99464, et le même nombre de lettres 323015 ou 323013. C'est à la superstition mahométane que l'on doit une supputation que les Juifs n'ont pas moins scrupuleusement observée à l'égard des versets, lignes, lettres, etc., du Vieux Testament (*e*); en quoi des Chrétiens aussi superstitieux, ou du moins aussi vétilleux, les ont imités en (*f*) faisant le calcul des paroles, etc., du Nouveau Testament. La superstition des Musulmans est allée jusqu'à supputer combien de fois

---

111	Abu-Lahab.	*à la Mecque.* .	5 versets.
112	L'Unité.	*idem.* . . .	4 versets.
113	Le Dieu du Matin.	*idem.* . . .	5 versets.
114 . ?	Les Hommes.	*idem.* . . .	6 versets.

TOTAL, 114 Chap., dont 16 publiés *à Médine* et 98 *à la Mecque.* — 6,240 versets.

(*a*) Cette remarque est fort nécessaire, parce qu'elle peut servir à désabuser les bonnes gens, qui s'imaginent que c'est par pure extravagance que Mahomet a nommé les chapitres de son Koran, le *chapitre de la vache, du chameau, de la figue*, etc.

(*b*) *Sale*, Sect. 3 du *Discours préliminaire*, etc.

(*c*) *Ayat*, en Arabe; *Ototh*, en Hébreu.

(*d*) Ou plutôt sept copies manuscrites.

(*e*) Un amateur de ce genre de spéculation a trouvé que la Bible (hébraïque) était composée de 31,173 versets, contenant 773,692 mots et 3,566,480 lettres. Le *Jehovah* (יהוה) y est répété 6,855 fois. Le milieu de la Bible est le 117e psaume. Tous ces nombres sont nécessairement mystérieux.

(*f*) Voy. les supputations de Leusden, *in compend.* N. T.

une même lettre est employée dans le Koran : et voilà comment l'excès de respect tourne en bagatelle, comme l'excès de zèle tourne en cruauté.

C'est là ce qui regarde la division du Koran par chapitres et versets ; mais il y en a une autre en soixante égales portions, chacune subdivisée encore en quatre ; autre imitation des Juifs, sur laquelle il est, ce me semble, inutile de s'arrêter. Chacune de ces (*a*) soixante sections ou portions fait une espèce d'office qu'on récite en différentes occasions, et il y a dans les mosquées des gens gagés pour les dire ou pour les lire. Cependant d'autres nous disent que ce Koran (*b*) est plus ordinairement divisé en trente portions, dont ensuite chacune est partagée de même en quatre ; ce qui se fait ainsi pour l'usage de ceux qui doivent lire le Koran dans les grandes mosquées et dans les chapelles voisines de ces mosquées où sont enterrés les princes et les grands seigneurs. On appelle ces lecteurs *Mocris*. Il y en a trente dans chaque chapelle ; chacun y lit sa section, et de cette manière le Koran est lu une fois par jour dans chacune. Ces pieuses lectures ont pour but, à ce qu'on nous dit aussi, de soulager les ames de ceux qui sont enterrés dans les chapelles ; mais je n'en dirai pas davantage ici au sujet de ces prières des Musulmans pour leurs morts, et je remarquerai seulement deux choses ; l'une, que le même usage s'observe à Médine sur le tombeau de Mahomet, où les Mocris prient pour lui comme pour les autres fidèles ; l'autre, que la fonction de ces Mocris est aussi d'enseigner la manière de lire le Koran.

On sait que chaque chapitre du Koran porte à la tête (excepté pourtant le chapitre 9) ces paroles : *Au nom de Dieu très-miséricordieux* (*Besm ellah el rohman el rahim*). Cette formule, connue chez les Musulmans sous le nom de *Bismillah*, est comme la livrée de leur religion. Elle est constamment au commencement de leurs écrits publics et particuliers, et vaut cette formule des Juifs : *Au nom de Dieu*, etc., et celle des Chrétiens : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Elle vaut enfin la *croix* et le *Jésus, Maria*, par où beaucoup de Catholiques ne manquent jamais de commencer leurs actes publics et même leurs lettres de commerce, surtout en Espagne et en Italie. Il y a tel Chrétien qui dira que je rapporte bien soigneusement des minuties ; mais il faut considérer aussi que, dans toutes les religions, les minuties deviennent souvent des usages essentiels. L'auteur que je cite (*c*) croit que Mahomet a pris des Mages la formule du Koran avec beaucoup d'autres choses ; mais on sait assez qu'autant que ses lumières le lui ont permis, il a dépouillé les autres religions de ce qu'il a cru pouvoir convenir à la sienne. Cette formule, avec les titres des chapitres et plusieurs autres petites choses, du moins estimées telles par les Musulmans d'une haute dévotion, ne sont pas simplement de saints accompagnemens d'une Écriture divinement inspirée, la plupart des docteurs et des commentateurs veulent même que tout soit aussi venu de Dieu par révélation ; et c'est ainsi que les Rabbins ont dit que Dieu avait révélé les points, les accens et les lettres des livres sacrés du Vieux Testament. Cependant les Musulmans raisonnables croient que ces titres, la formule et autres pareilles choses ne sont que d'institution humaine.

(*a*) D'*Herbelot*, ubi sup.
(*b*) *Sale*, ubi sup.
(*c*) *Sale*, ubi sup.

Ajoutons à ces petites remarques qu'il y a dans le Koran 29 chapitres, qui commencent par une ou plusieurs lettres de l'alphabet isolées et sans suite; et comme, en matière de religion, tout ce qui est tant soit peu difficile et singulier paraît tirer au mystère, les Musulmans en ont cherché dans ces lettres. Mais, ne pouvant pénétrer dans ces mystères prétendus, ils les ont traités de très-profonds, et enfin les plus habiles d'entre eux en sont venus à déclarer qu'ils étaient impénétrables aux hommes, excepté au prophète seul. Malgré cela, l'orgueil et la curiosité n'étant pas moins de l'apanage des dévots que de celui des autres hommes, des docteurs zélés pour Mahomet ont donné l'essor à leurs conjectures, et, en imitant la méthode et les heureuses découvertes de certains Juifs cabalistes, ils ont voulu que chaque lettre renfermât ou un nom ou un attribut de Dieu, quelqu'une de ses œuvres, quelqu'ordonnance, ou quelque décret divin. Et, de cette façon, les lettres, comme les versets, ont pris possession du titre de *signes*, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, est donné aux versets du Koran.

Je ne saurais m'empêcher de donner au lecteur quelque idée des mystères de ces lettres, après quoi il en pourra faire lui-même certaines applications à ce qu'enseignent certains théologiens, non-seulement dans le Judaïsme, mais même dans le Christianisme. Il y a dans le Koran cinq chapitres qui commencent par ces lettres A. L. M. Les uns en font trois mots arabes, dont le sens est que *Dieu est propice* ou *favorable*, *qu'il doit être glorifié*, ou qui signifient, selon d'autres interprètes, *à moi et de par moi;* ce qui s'attribue à Dieu. D'autres y trouvent trois autres mots qu'on doit rendre par ceux-ci: (*a*) *Je suis le Dieu très-sage*. D'autres y trouvent Allah (Dieu), Gabriel et Mahomet. A la vérité, il faut un double effort d'imagination pour cette dernière découverte; mais il en faut pour le moins autant pour celle-ci, que les défenseurs modernes des types pourront envier aux Musulmans, à cause qu'elle est extrêmement ingénieuse. A, est la première lettre et la plus simple, par où commence la faculté de parler: cette lettre dépend de la partie inférieure du gosier. L, appartient au palais; elle met, pour ainsi dire, à moitié chemin de la faculté de parler: mais l'M, qui est une lettre labiale, en est conséquemment la fin. Or qui ne voit que Dieu se trouve dans ces trois lettres? puisqu'il est le commencement, le milieu et la fin de toutes choses (*b*); que nous devons commencer, continuer, finir nos actions par lui, etc. A ces découvertes, ajoutons en une qui n'est pas moins ingénieuse, et qui est peut-être plus raisonnable; c'est que l'écrivain, en transcrivant ces chapitres sous les ordres de Mahomet,

---

(*a*) *Ana allah Alem*: et, pour y trouver une signification mystérieuse, ou plutôt pour retrouver les lettres sacrées, il faut s'attacher à la première lettre du premier mot, à celle du milieu du second, et à la dernière du troisième, ce qui fait encore *commencement*, *milieu*, et *fin*.

(*b*) Je ne puis m'empêcher de rapporter à ce sujet une autre cabbalisation, puérile sans doute, mais assez ingénieuse. On sait que, par le mot AZOTH, les philosophes entendent l'Esprit universel, principe et fin de toutes choses, l'intermède, le *quoddam vinculum*, qui lie entre elles les parties élémentaires des corps, et en développe l'organisation. Or voici, disent-ils, comment ce mot a été formé.

א . . . et . . . ת sont la première et la dernière lettre de l'alphabet hébreu.

A . . . et . . . Ω tiennent le même rang dans l'alphabet grec.

Enfin, A . . . et . . . Z sont aussi la première et la dernière de l'alphabet latin.

Elidez les deux premiers A, et rassemblez les autres lettres, vous aurez AZΩת, d'où *Azoth*.

crut devoir mettre à la tête trois mots hébreux qui signifient : (a) *Mahomet lui commanda* : ce qui pourrait persuader que cet écrivain était Juif, et autoriserait peut-être l'ancienne opinion, si répandue autrefois, qu'un Juif et un moine avaient travaillé avec Mahomet à composer le Koran.

Le Koran est écrit avec une élégance inimitable, et dans la dialecte des Koraïshites, ce qui n'empêche pas qu'on y trouve assez fréquemment des expressions et des mots pris des autres dialectes arabes. Je ne déciderai pas des raisons qui peuvent avoir porté Mahomet à ce mélange, ni s'il l'a fait, comme les Grecs, pour donner plus de force et plus de cadence au discours, en choisissant en différentes dialectes les expressions les plus vives, et les plus énergiques, ou s'il céda à une paresse d'esprit naturelle, qui le rendait ennemi de la peine et du travail, comme certains faux critiques de nos jours l'ont dit d'Homère; jusques-là même, qu'ils ont comparé la prétendue paresse de ce poète à celle d'un poète Français, qui assortirait bisarrement le style d'un poëme épique de Provençal, de Languedocien, de Normand, etc., pour faire ses vers tout à son aise. Ceux qui entendent l'Arabe avoueront l'un, et nieront l'autre à l'égard de Mahomet, et je m'en rapporte volontiers à leur connaissance. Ils conviennent unanimement que le Koran n'est point la production d'un auteur nonchalant et paresseux. Quoiqu'écrit en prose, nous disent-ils, cette prose cadencée est extrêmement harmonieuse. On ne saurait nier que cette manière d'écrire n'ait gêné l'auteur; mais cette gêne augmente même la beauté de la composition, et donne à la prose le sublime et la dignité de la poésie, pourvu que les tours poétiques n'y dominent pas sur la prose. On avoue cependant que la gêne qu'on se donne pour trouver ces tours, fait interrompre et suspendre souvent le sens; que, de cette interruption, il n'y a pas loin à l'obscurité; qu'à cause de cela, Mahomet a été contraint quelquefois d'employer des répétitions; qu'en les négligeant, il est tombé dans l'obscurité, de même que pour avoir été forcé d'être trop précis et trop serré. Quoi qu'il en soit, les connaisseurs, et surtout les Musulmans, donnent de très-grands éloges au Koran. Il est plein de figures extrêmement hardies et dans le goût oriental, d'*expressions sententieuses* et de *tours prophétiques* imités généralement des livres de l'Ancien Testament, particulièrement de ceux des prophètes. C'est cette lecture qui, en développant une disposition d'esprit naturelle à Mahomet, l'a déterminé à employer, comme ces prophètes, l'interruption et la suspension du sens avec le style coupé. Ce qui prouve, continue-t-on, que Mahomet n'a épargné ni l'art, ni l'esprit dans cet ouvrage, c'est que le sublime y est ménagé à propos; et que les beautés y sont toujours bien placées. S'il parle de Dieu, s'il décrit ses attributs, c'est avec beaucoup de majesté; s'il prononce des oracles, c'est avec une élévation proportionnée à la dignité du sujet. Enfin l'on nous assure que les Arabes (a) sont tellement enchantés des beautés harmonieuses du Koran, qu'ils affectent autant qu'ils peuvent d'en imiter l'esprit et le caractère, et même de copier ses tours et ses expressions. Ceux qui se piquent d'écrire avec élégance emploient le style du Koran, le citent et y renvoient fréquemment. En un mot, il est impossible de bien entendre les auteurs Arabes, sans être versé dans la lecture du Koran.

(a) *Amar li Mahammed.*
(b) *Sale*, ubi sup.

A tous ces avantages, qui rendent ce livre si respectable chez les Musulmans, il faut ajouter que ceux qu'on appelle *Sonnites* ou orthodoxes soutiennent que le Koran (*a*) est éternel et incréé, existant en Dieu même, l'essence des décrets divins, etc. D'autres se contentent d'assurer que (*b*) le Koran a été tiré du livre de ces décrets dès la création du monde; qu'il fut mis en dépôt dans les cieux, d'où il a été apporté à Mahomet, etc. Tous le regardent unanimement comme un miracle perpétuel, plus grand même que de ressusciter un mort, parce que le Koran est un ouvrage inimitable, au-dessus des forces de l'esprit humain; qui renferme en soi des caractères incontestables de divinité, que l'on peut prouver, comme l'existence de Dieu, *à priori*, c'est-à-dire en prenant les preuves dans l'ouvrage même. Mahomet, voulant montrer la divinité de sa mission par celle de ce Koran, défia tous les beaux esprits Arabes de produire quoi que ce fût qui approchât de la valeur d'un chapitre de ce livre, ni qui pût lui être comparé pour l'élégance. Un seul poète nommé Labid osa afficher par manière de défi un poëme de sa façon à la porte du temple de la Mecque. Mahomet y afficha de même le second chapitre du Koran, et fit disparaître aussitôt toute l'élégance d'un poëme auprès duquel aucun autre bel esprit n'osa jamais prendre place: mais Labid eut à peine lu les premiers versets du chapitre, qu'il l'admira et se convertit, en déclarant que des paroles si sublimes portaient leur conviction avec elles, et ne pouvaient venir que d'un prophète inspiré. Ce Labid fut dans la suite un des plus ardens défenseurs de Mahomet.

Croyons, avec (*c*) l'auteur Anglais qui me fournit ces particularités qu'il a puisées dans les sources mêmes, que l'harmonie des expressions, que l'art et la finesse du style, que l'enchantement, s'il faut ainsi dire, des tours ont extrêmement contribué à faire goûter la doctrine du Koran. C'est ainsi que les argumens de Mahomet ont pu éblouir; ces argumens qui, proposés par lui avec la simplicité de l'Évangile, et dépouillés d'une rhétorique captieuse, n'auraient sans doute pas même surpris les plus idiots. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici des exemples de ce que peut faire sur l'esprit humain l'harmonie des phrases, et la cadence des paroles jointes à des manières agréables, à une voix qui frappe mélodieusement l'oreille, etc. Tout cela forme l'éloquence; et, quand même cette éloquence ne produirait que l'admiration dans l'homme, en faudrait-il davantage pour la rendre maîtresse de l'ame? Il est surpris: c'est tout ce qu'exigent (*d*) ceux qui s'élèvent au-dessus des autres, par ces voies extraordinaires qui produisent les révolutions.

Tout ce qui a été dit dans les dissertations précédentes fait assez connaître l'usage et la nécessité du Koran. Le projet de Mahomet exigeait la supposition d'une loi supérieure à des lois humaines, et cette loi ne pouvait être supérieure qu'en supposant la révélation. Mais il était si probable que le projet échouerait contre trois religions alors dominantes dans l'Arabie, qu'il (*e*) prit le parti de refondre ces trois religions ensemble, pour mieux gagner ceux qui en faisaient profession. Le projet ne paraîtra pas si difficile

---

(*a*) *Sale*, ubi sup.
(*b*) D'*Herbelot*, ubi sup.
(*c*) *Sale*, ubi sup.
(*d*) *Eloquentiam, quæ admirationem non habet nullam judico*, dit *Ciceron*, *Epist. ad Brut.*
(*e*) Voy. une citation dans *Sale*, ubi sup., laquelle a du rapport à ce que je dis ici.

à exécuter qu'on pourrait se le persuader, si l'on considère les étroites liaisons de ceux qui suivaient les trois différentes religions, et que, vivant tous ensemble dans les mêmes lieux, ils s'entre-communiquaient leurs dogmes, et leurs erreurs. D'abord, il commença par les réunir sous la croyance (*a*) d'un seul Dieu, en laissant aux uns leurs usages (*b*) les plus essentiels, avec un respect extérieur pour leur ancien législateur, et aux autres, la pratique (*c*) des préceptes et de la morale, avec le même respect pour

---

(*a*) Rien n'est plus répété dans tout le Koran que l'*unité de Dieu*, et l'*unité de religion*. Ensuite, il nous assure que, pour rétablir les désordres où les hommes sont tombés en s'éloignant de l'une et de l'autre unité, Dieu a envoyé en divers tems trois prophètes, *Moïse*, *Jésus-Christ et Mahomet*. Le Judaïsme n'a guères menacé que des peines temporelles, ni promis que des avantages charnels. Le Christianisme, plus élevé, a promis des récompenses spirituelles aux croyans, et menacé les incrédules des peines proportionnées aux récompenses destinées à ces croyans. Le Mahométisme a mêlé le spirituel et le charnel. Il est charnel avec le Judaïsme, il est spirituel avec le Christianisme : alors il s'élève à un tel point que ses préceptes ont toute la dignité des préceptes évangéliques ; mais on ne doit point en être surpris, puisqu'ils appartiennent à l'Evangile, et rien ne leur fait tort que d'être mêlés avec des absurdités et des erreurs que Mahomet a reçues, à ce qu'on prétend, des faux Chrétiens et des faux Juifs. « Ce qu'il y a, » nous dit d'Herbelot dans sa Bibliothèque Orientale, de plus vraisemblable touchant la com» position du Koran est que plusieurs évêques, prêtres, moines, et autres gens ayant été relé» gués..... dans les déserts de l'Arabie et de l'Egypte, après plusieurs hérésies condamnées par » les conciles...., il s'en trouva d'assez méchans pour fournir à Mahomet des mémoires peu » fidèles et mal conçus du V. et du N. T..... Les Juifs y contribuèrent aussi..... Ils se vantent » que douze de leurs principaux docteurs ont été les auteurs de ce livre, dans la vue qu'ils » avaient de confondre les Chrétiens sur l'universalité de leur religion.... Il faut remarquer, » continue-t-il, que le Koran est plein des sentimens erronés des Nestoriens, d'Eutychiens, etc. ». Voyez aussi ce que M. Sale rapporte dans une note sur ces paroles du ch. 16 du Koran ; *un homme dicte le Koran à Mahomet*. On trouve aussi dans le chap. 25 diverses objections des Arabes, rapportées par Mahomet.

(*b*) Voyez M. de *Boulainvilliers*, dans sa *Vie de Mahomet* sur la circoncision, la distinction des viandes, les ablutions, etc., usages qui ont pu flatter les Juifs, parce qu'ils paraissent pris du Judaïsme. Mais, outre que la circoncision n'a pas été particulière aux Juifs puisqu'ils la prirent des Egyptiens, *et qu'elle a été regardée comme une précaution nécessaire dans les pays chauds pour prévenir certains accidens de maladie, d'incommodité ou de malpropreté auxquels la circoncision donne un remède efficace*, il semble que Mahomet n'a fait que conserver un usage qu'il a trouvé tout établi chez les Arabes, enfans d'Abraham par Ismaël, comme un précepte de religion, ou tout au moins comme utile à la conservation de la santé. *Mahomet aurait sans doute fait violence à la nation Arabe, s'il l'avait forcée d'y renoncer*. Sur la défense de manger des viandes immondes, il croit que ce précepte a principalement égard à la santé des peuples. L'Arabie n'est nullement propre à entretenir des cochons, et, par conséquent, ces animaux étant mal nourris, ne peuvent que nuire à ceux qui se nourrissent de leur chair. La ladrerie, à laquelle on sait que les cochons sont sujets, ne peut que se communiquer aux hommes, qui sont plus susceptibles en Arabie et aux environs des maladies qu'on appelle lèpre, ladrerie, etc., *à cause de la nature des alimens et de la salure des eaux*. Le législateur, poursuit-il, qui a autorisé la coutume par une loi, en défendant de manger d'une viande naturellement mauvaise, n'a fait qu'augmenter la précaution publique, et garantir par un motif de religion le même peuple chez qui l'usage et la raison avaient déjà obtenu l'abstinence d'un aliment qui lui pouvait être si préjudiciable, etc. Sur les purifications et les lotions, il nous dit que, de tout tems, elles ont été en usage dans les pays chauds et surtout en Arabie ; que la chaleur extrême et la qualité des habillemens dont on est obligé de se couvrir étant mal proportionnés à cette chaleur, parce que le linge et la toile y sont fort rares, on se trouve dans la nécessité d'user souvent du bain, qui est le seul moyen de procurer du soulagement au corps, qui, sans cela, se trouverait chargé d'ordures par la transpiration toute seule, quand même la légèreté des sables et l'impétuosité des vents ne couvriraient pas de poussière plusieurs fois par jour des hommes obligés de vivre continuellement dans les campagnes, etc. Je renvoie à cet auteur sur la précepte qui concerne la propagation et la pluralité des femmes, laquelle ne paraît avoir été chez les Juifs qu'une simple permission, ou plutôt une connivence du législateur.

(*c*) Je me garderais bien de parler de cette manière, si je ne savais que l'on revient peu à peu depuis quelque tems, à l'égard de Mahomet, de cet injuste préjugé qui ne trouve rien que

celui qui la leur avait donnée. La réunion s'acheva par les moyens que j'ai déjà rapportés, sans qu'il soit nécessaire de les répéter ici.

On prétend qu'une des plus subtiles finesses de cet artificieux prophète dans l'établissement de sa nouvelle religion a été de s'être fait révéler son Koran par versets accommodés exactement, pour l'ordinaire, à la circonstance des tems et à ses vues politiques. Si ce Koran (*a*), formé dans le ciel, ensuite mis en dépôt dans un (*b*) des sept cieux, qui sont sous le firmament, mais communiqué seulement verset à verset (*c*) au prophète, et, après le prophète, à (*d*) ses sectateurs, eût été remis en un seul tems, et tout à la fois à ceux-ci, vraisemblablement il aurait essuyé de grandes contradictions, et les projets de Mahomet se seraient bientôt dissipés, à l'examen d'une révélation dont toutes les pièces auraient paru si décousues. Au contraire, en supposant que ces pièces n'étaient envoyées du ciel qu'à mesure que Dieu les jugeait nécessaires pour convertir ou pour instruire les peuples, il justifiait la sagesse des voies de la providence, et pouvait parer ainsi contre les difficultés des incrédules. Si, d'ailleurs, cela autorisait ceux-ci à disputer au Koran l'éternité que le Mahométisme lui attribue, on se sauvait par le dogme de la prédestination absolue, suivant lequel Dieu avait prédéterminé de toute éternité les événemens qui ont donné lieu à la révélation des morceaux dont le Koran est composé. (*e*) Voilà à peu près ce que nous dit l'éditeur Anglais du Koran. Le lecteur jugera de la validité de ces raisons. J'ajouterai seulement qu'il me paraît que Mahomet a voulu imiter la manière des anciens prophètes, qui ne prononçaient pas

---

de mauvais dans une secte hétérodoxe. Le P. Simon, qui se mit autrefois à la brèche pour justifier le Mahométisme en certaines choses, n'aurait pas tant à craindre aujourd'hui le reproche que lui fit le fameux Arnaud d'avoir fardé la religion de Mahomet. V. Lettre 32e du tome 3 des *Lettres du P. Simon*. Il est cependant certain que Mahomet a inséré dans sa religion d'excellentes choses dont il est redevable au Christianisme; par exemple: outre ce qui concerne l'unité de Dieu, l'amour et le respect qu'on lui doit, etc., on trouve dans les auteurs Mahométans de très-beaux préceptes sur la charité, sur la vengeance et le pardon des injures, etc. Mais le Pharisaïsme de plusieurs docteurs Chrétiens est ici, qu'il leur défend de trouver quoi que ce soit de bon dans tout autre parti que celui auquel ils ont juré hommage.

(*a*) Voy. ce qui a été remarqué ci-dessus. Pour être véritablement orthodoxe, il faut croire que le Koran est éternel et incréé, qu'il est même l'essence de Dieu. Cela pourrait bien être imité de l'idée que nous donne l'Evangile de cette parole de Dieu, qui était Dieu, qui était dès le commencement avec Dieu, etc. Les véritables Musulmans ajoutent que le Koran a été écrit sur une table qu'ils appellent la table bien gardée et la table des décrets, parce que tout ce qui est arrivé, et tout ce qui arrivera s'y trouve écrit ou gravé, comme arrêts immuables de la providence.

(*b*) La copie du Koran fut portée par l'ange Gabriel dans le derniee des sept Cieux, c'est-à-dire la plus bas de tous. Cela se passa au mois de ramadhan, dans la *nuit du decret* ou *du pouvoir*. Voyez ci-dessus. Le Koran, ch. 97 dit que *cette nuit est plus precieuse que mille mois*. Voy. d'Herbelot, *Bibliot. Orient.*, sur l'origine de ce verset. La nuit du décret revient tous les ans, mais, quoiqu'on ne sache pas précisément quand elle arrive, on la met d'ordinaire dans le mois de ramadhan, à cause que c'est un mois de jeûne et de pénitence qui dispose les hommes à recevoir les graces du ciel. Cette opinion, continue d'Herbelot, n'ôte pas le doute, et, à cause de cela, les Musulmans emploient neuf nuits à célébrer celle là.

(*c*) Cette communication du Koran, verset à verset, dura 23 ans, comme on l'a dit, mais cependant Mahomet eut la satisfaction de le voir tout entier une fois par an; et même il eut la consolation de la voir deux fois la dernière année de sa vie.

(*d*) A ses confidens qui écrivaient les versets révélés tels que leur apôtre les prononçait. Ces versets, ajoute-t-on, étaient écrits confusément sur des feuilles de palmier et sur des morceaux de peau. Abu-Beker, comme je l'ai déjà dit, rassembla le tout, et fut même obligé d'avoir recours à la mémoire de ceux qui avaient fréquenté familièrement Mahomet, pour rendre sa collection plus complète.

(*e*) Sala, ubi sup.

tout de suite ni en un seul tems les prophéties dont nous avons les recueils dans les SS. Écritures. Ils les donnaient détachées, et sans se mettre en peine de les lier les unes aux autres, ils les affichaient, ils les prononçaient dans les places publiques, et à la porte de la ville, devant des témoins, etc. Et, comme en parlant toujours au nom et de la part de Dieu, on pouvait dire que leurs prophéties *tombaient du Ciel*, il y a apparence que Mahomet a voulu certifier son inspiration par cette expression allégorique. Les prophètes du Paganisme observaient aussi le même désordre que ceux des Juifs ; si tant est qu'on doive dire qu'il a du désordre à laisser sans liaison des choses qui ne doivent point être liées. Je n'en donnerai pour preuve que les prophéties des Sibylles. On sait que ces prophéties avaient couru long-tems détachées (du moins c'est l'opinion la plus probable) ; mais que, dans la suite, elles furent compilées (*a*) à Rome, et mises en dépôt dans le temple de Jupiter au capitole, (*b*) comme devant être le plus ferme fondement de la religion de l'État, et le gage précieux de sa destinée, avec quelques autres (*c*) livres sacrés, auxquels on déférait à peu près le même respect qu'à ceux des Sibylles.

On cite comme un des plus sublimes endroits du Koran ce passage du Chap. 11, où Dieu arrête les eaux du déluge en ces termes : *O terre ! absorbe tes eaux. Cieux ! fermez-vous. L'eau diminua. L'arrêt du ciel fut accompli. L'arche s'arrêta sur le mont* Joudi (*d*), *et il fut dit : loin d'ici les impies !* Ce passage est effectivement fort beau ; on peut dire aussi que le chapitre d'où il est tiré renferme généralement de très-bonnes choses, et il en est de même des chapitres 3, 7 et 13, sans parler d'un grand nombre d'autres. Dans le 3e, on trouve de beaux préceptes sur la patience, l'humilité, la bénéficence, la persévérance, contre l'usure, etc. Dans le 7e, on trouve ces préceptes, conformes au Christianisme : *Que l'indulgence soit ton partage. Commande la justice, et fuis les ignorans.* D'Herbelot ajoute au sujet de ce passage, que Mahomet en reçut une plus ample explication en ces termes : *Recherchez celui qui vous chasse, et donnez à celui qui vous ôte ; pardonnez à celui qui vous offense, car Dieu veut que vous jetiez dans vos ames les racines de ses plus grandes perfections.* Ce commentaire (ou plutôt cette paraphrase d'une partie du verset que je viens d'alléguer) se rapporte entièrement à la morale de l'Evangile ; et il en est de même de ces paroles évangéliques du Ch. 13e, qui terminent

---

(*a*) Les anciens Romains, qui ne donnaient pas moins volontiers dans le merveilleux que les autres peuples, ont fait présenter le recueil des prophéties de la Sibylle à Tarquin l'ancien, ou à Tarquin le superbe, par une femme qui disparut aussitôt après avoir reçu la somme qu'elle en demandait.

(*b*) *Te quoque magna manent regnis penetralia nostris*,

dit Enée à la Sibylle de Cumes.

Hic ego namque tuas sortes, arcanaque fata
Dicta meæ genti, ponam, lectosque sacrabo,
Alma, viros. Foliis tantùm ne carmina manda.

Virg. Énéid. L. VI, v. 71.

(*c*) Les vers de la nymphe Bagoe, ou de la Sibylle Erythrée, qui traitaient de l'art de deviner par les éclairs (*ars fulgitrarum*) les oracles des *frères Martiens*... (*Martii fratres*), à quoi il faudrait joindre divers autres livres sacrés, comme étaient ceux de Tages, les *Sacra Aruntia*, et autres Rituels Toscans, etc.

(*d*) Montagne qui est entre l'Arménie et la Mésopotamie.

l'énumération de plusieurs devoirs : *Ceux qui changent le mal en bien* (ou qui rendent le bien pour le mal) *auront pour récompense le Paradis*, etc. Avec ces passages, et quantité d'autres, relatifs aux préceptes de J. C., on pourrait faire le parallèle, de la morale du Koran avec celle de l'Évangile, comme on l'a entrepris plus d'une fois de cette même morale avec celle du Paganisme. Mais, à propos de ce parallèle, je serais tenté de rapporter ici en abrégé celui qu'un auteur (*a*) moderne a bien osé hasarder des idées populaires et charnelles des fidèles de l'une et de l'autre religion sur le paradis et l'enfer, etc. Je m'en abstiendrai pourtant par égard pour une infinité de bonnes ames, à qui l'on a dit que cet auteur est un maudit hérétique, qui se mêle de voir et d'entendre ce qu'on ne doit ni voir, ni entendre. Finissons plutôt cet article par des particularités qui ne donnent aucun ombrage.

Croirait-on, après ce qui a été rapporté du zèle des Musulmans pour le Koran, que, chez eux, on eût seulement osé hésiter sur sa perfection ? Cependant elle a été révoquée en doute. » (*b*) Plusieurs docteurs. . . . . » n'ont point fait difficulté de dire qu'il peut y avoir des livres qui le surpassent en doctrine et en éloquence. Il y en a même qui y ont trouvé des » (*c*) contradictions et des doutes si bien fondés, qu'ils n'ont pas cru qu'il » fût possible de les résoudre . . . . . Il se trouve aussi des variétés dans » les exemplaires. . . . . On a écrit sur leur différence. . . , sur les lois du » Koran qui se trouvent abrogées les unes par les autres. . . . . , etc. ». Tout cela, et la nature de ce livre destiné à servir de règle de foi aux Musulmans, comme le Vieux Testament aux Juifs et le Nouveau Testament aux Chrétiens, » a fait naître un si grand nombre de commentaires » et d'interprétations sur ce Koran que l'on pourrait faire un gros volume » des seuls titres, etc. . . . ». Outre cela, il a été paraphrasé, allégorisé; on a extrait du Koran, comme chez nous de la Bible, des *fleurs*, des *sentences*, etc. ; et il ne faut pas douter qu'à force de rafiner et de subtiliser sur le texe de ce livre, on ne lui ait fait dire enfin beaucoup de choses auxquelles l'auteur n'avait jamais pensé. Je ne touche point ici aux controverses qui s'élevèrent contre l'éternité du Koran; mais je crois devoir dire quelque chose d'une prétendue secte, qui a fait de ce livre un (*d*) être animé, tantôt homme et tantôt bête. Cette secte avait pour chef un certain *Al-Jahedh*. Sur quoi pouvait être fondée (*e*) son opinion ? Ne cachait-elle pas quelque allégorie ? Peut-être voulait-on dire que le Koran était raisonnable ou

---

(*a*) *Espion Turc*, Tome 2, lettre 19.

(*b*) Voy. d'*Herbelot*, ubi sup.

(*c*) Les docteurs Mahométans éludent les objections que l'on fait au sujet de ces contradictions, en disant que Dieu a commandé plusieurs choses pour un certain tems seulement, etc. Il y a trois sortes de passages abrogés dans le Koran. 1. Ceux qui le sont, et pour la lettre et pour le sens. 2. Ceux qui le sont pour la lettre sans toucher au sens. 3. Ceux qui le sont pour le sens, dont la lettre reste. Voy. M. Sale, ubi sup. Il rapporte des exemples de ces trois sortes de passages.

(*d*) Voy. *Sale*, ubi sup. ; d'*Herbelot*, ubi sup.

(*e*) Ne mettons pas au rang de ces Jahedhites le calife Al-Whalid, de la race des Ommiades, que tous les bons Musulmans traitent d'impie et de réprouvé, à cause de l'emportement qu'il témoigna contre le Koran. On raconte qu'ayant consulté ce livre au hasard, il en eut pour réponse à l'ouverture : *Le méchant rebelle ne trouvera que du mal.* Ce qui irrita si fort Whalid, qu'en le perçant à coups de flèches, il lui répondit : *Tu censures donc les rebelles et les méchans ? et je le suis moi ce rebelle. Au jour du dernier jugement, lorsque tu te présenteras devant Dieu, dis lui : Seigneur, c'est le calife Whalid qui m'a traité de la sorte.* Pocok. *spec. hist. Arab.* p. 223.

déraisonnable, selon qu'il était bien ou mal expliqué par les Musulmans. Les plus orthodoxes disent de même que le Koran a deux faces, l'une d'homme et l'autre de bête : et l'on nous assure que cela ne doit s'entendre que du double sens dont ce livre est susceptible, qui est le sens littéral, et le spirituel, ou moral.

Avant que de passer à la confession de foi mahométane, qui doit suivre cette petite dissertation, il faut remarquer que les sectateurs de Mahomet appellent leur religion Eslamisme, ou Islamisme du mot Islam par lequel ils prétendent signifier (*a*) la résignation, ou la soumission du corps et de l'ame au service et aux commandemens de Dieu. On peut aussi rendre ce mot par (*b*) religion qui sauve, ou par état de salut. Selon les Mahométans, tous les hommes naissent dans l'Islamisme; mais l'éducation, l'exemple, l'imitation, les fausses vues, etc., les en détournent. Cette opinion est fondée sur la simplicité de la religion naturelle, qui nous mène droit à l'unité de Dieu et à la règle générale de nos devoirs. Suivant ce principe, tous ceux qui, avant la mission de Mahomet, ont cru l'unité de Dieu et fui l'idolâtrie sont tenus pour bons Musulmans. Dieu, disent-ils encore, n'a jamais permis que le monde fût entièrement privé de fidèles. Il y a eu des Musulmans depuis Adam jusqu'à Noé; mais, du tems de celui-ci, il n'y en avait que quatre-vingts dans le monde. Après la mort d'Abraham, il resta deux prédicateurs de la famille de ce patriarche, Ismaël et Isaac, etc. Comparez ces idées à celles que nous avons de la perpétuité de la véritable Eglise dans les tems les plus marqués de la corruption du genre humain.

L'Islamisme a deux parties; l'*Iman*, c'est-à-dire, la foi toute simple, la spéculation; et le *Din*, c'est-à-dire, la religion, ou à proprement parler la pratique des devoirs particuliers au Mahométisme, et celle des préceptes moraux, dans laquelle il y a des Mahométans qui se distinguent d'une manière surprenante, et qui force nos fidèles de dire d'eux, comme les Mahométans le disent des honnêtes gens chrétiens, *c'est dommage qu'ils soient infidèles*. La dévotion de ceux-ci ne plie pas toujours sous le joug d'une régularité extérieure, et il leur est permis, au milieu de cette infidélité dont ils se trouvent comme investis suivant nous, de s'élever aux plus sublimes idées de la religion. Je rapporterai dans une (*c*) note deux pensées prises dans deux auteurs Mahométans, lesquelles renferment plus de vraie spiritualité qu'un grand nombre de livres de dévotion, qui font chez nous les délices du *petit peuple*.

Les Mahométans croient que leur religion est comme le sceau de toutes les révélations, en sorte qu'il n'y en a point à attendre après elle. Ces révélations ont été portées aux hommes par des prophètes inspirés en divers

(*a*) d'Herbelot, ubi sup.

(*b*) Sale, ubi sup.

(*c*) 1. Les vers d'un poète persien, qui, dans la ferveur de sa repentance, parle à Dieu de la manière suivante : *Seigneur, je vous présente quatre choses qui ne se trouvent point dans vos trésors, le néant, l'indigence, le péché et le regret.* 2. Ce passage d'un autre auteur Mahométan. « Le *kebla*, c'est-à-dire, le point fixe des rois, c'est leur couronne;.. celui des admirateurs » de la beauté, un peu de terre, etc.; mais le *Kebla* des gens de bien, c'est de combattre leurs » passions, c'est la prière, l'amour de Dieu, l'union inséparable avec lui, sa gloire et sa majesté » divine, etc. ».

âges du monde. Elles sont, disent-ils, contenues en cent quatre livres sacrés, dix desquels ont été remis à Adam, cinquante à Seth, trente à Edris, qui est Enoch, dix à Abraham; les quatre derniers qui sont le Pentateuque, les pseaumes, l'Évangile et le Koran, ont été distribués à Moïse, à David, à J. C. et à Mahomet, le dernier des prophètes, après lequel on n'en doit point attendre d'autre. Mais que sont devenus cent livres de prophéties qui ont précédé ces quatre recueils, les seuls que nous connaissons? Ils sont perdus, répondent-ils, et si bien perdus, que même on ignore entièrement ce qu'ils contenaient. A la vérité, les Sabéens se vantent d'avoir plusieurs livres faits par les patriarches qui ont vécu avant le déluge; mais, dans le Christianisme, nous ne connaissons d'autre monument de ce tems-là qu'un fragment de prophétie d'Enoch, qu'il est permis de citer, parce qu'il a été inséré par S. Jude dans son épître. Encore le croit-on tiré d'un certain Apocalypse d'Énoch, livre apocryphe, dit-on, qui était rempli de fables, et compilé sans doute assez long-tems avant S. Jude, pour s'être acquis un titre d'autorité.

Les Mahométans soutiennent aussi que les Juifs et les Chrétiens ont altéré le Pentateuque, les pseaumes, et l'Évangile. La parole de Dieu s'y trouve en quelques endroits, mais défigurée par la corruption que les uns et les autres ont répandue sur le tout. le Koran accuse principalement les Juifs de grandes falcifications. Si quelque chose peut autoriser la mauvaise opinion que les Mahométans ont des Juifs et des Chrétiens sur cet article, c'est certainement les fables et les visions des Rabbins et des faux Juifs, et la malice, ou la fourberie de quelques sectes hérétiques des premiers siècles du Christianisme. Quoi qu'il en soit, les Mahométans n'ont que des compilations apocryphes de ces livres. Un voyageur Anglais, (*a*) que je cite, nous dit qu'ils ont un exemplaire fort corrompu du Pentateuque. M. Reland, comme on le verra ci-après, nous parle d'un pseautier arabe et persan, auquel ils ont ajouté des prières de Moïse, de Jonas et autres; mais M. d'Herbelot nous dit que le (*b*) Zebour des Mahométans (c'est ainsi qu'ils appellent le livre des pseaumes de David) ne contient pas les mêmes pseaumes que les nôtres, mais seulement des extraits mêlés de plusieurs autres choses qui n'ont aucun rapport ni à David ni à ses pseaumes. Pour ce qui est de l'Évangile, ils ne connaissent (au moins on (*c*) l'assure ainsi) que l'Évangile dont leur apôtre a fait usage dans le Koran, et que l'on croit être celui qui porte le nom de (*d*) *S. Barnabé*, écrit en Arabe, et tout-à-fait

---

(*a*) Edouard Terry, cité par Sale, ubi sup.

(*b*) D'Herbelot, art. *Zebour*.

(*c*) D'Herbelot, ubi sup., art. *Engil*, c'est-à-dire, *Évangile*, nous dit que, par ce mot, les Mahométans entendent le Nouveau Testament comme, par Torath, qui signifie loi, ils prétendent désigner le Vieux. Cependant, ajoute-t-il, par *Engil*, les Mahométans n'entendent pas notre Evangile, mais celui que Mahomet cite dans son Koran; ils sont prévenus que la nôtre est faux et corrompu. Quand ils empruntent quelque trait de morale de la doctrine de J. C., ils le paraphrasent, ou lui donnent un autre tour, pour ne point paraître le devoir au Christianisme. Il est pourtant vrai qu'aujourd'hui ceux qui sont un peu mieux instruits que ne l'est ordinairement le peuple ne doutent nullement que notre Evangile, et celui qui existait dans le tems de Mahomet, ne soient les mêmes; mais ils n'en sont pas moins prévenus contre la bonne foi des Chrétiens sur cet article. Les Mahométans accusent ceux-ci d'en avoir retranché tout ce qui était favorable à Mahomet. Outre cela, leurs auteurs citent des passages qui ne se trouvent point dans nos Evangiles. *Voy.* d'Herbelot, ubi sup.

(*d*) Cet Evangile se trouve manuscrit et en Italien dans la bibliothèque du prince *Eugène*. On le croit traduit de l'Arabe vers le milieu du 15e. siècle, et c'est là, nous dit-on, ce que les Ma-

différent du nôtre, mais fort semblable, ajoute-t-on, à ces fausses traditions que Mahomet a mises en œuvre touchant J. C. etc.

Les Mahométans connaissent aussi les prophètes de l'Ancien Testament, et même ils les citent dans l'occasion, sans croire pourtant que leur autorité soit divine. Puisque je nomme ici les prophètes, il n'est pas inutile d'apprendre au lecteur qu'ils comptent par (*a*) centaines de milliers ceux que Dieu a suscités parmi les hommes. Dans un si grand nombre de prophètes, ils distinguent trois cent treize apôtres, destinés à ramener les hommes de la corruption; et, dans ces trois cent treize, six qui ont prêché des lois, abrogées successivement les unes après les autres, jusqu'à celle de Mahomet exclusivement. Ces législateurs envoyés de Dieu sont Adam, Noé, Abraham, Moïse, J. C. et Mahomet. Tous les prophètes sont reconnus exempts d'erreurs capitales et de grands péchés, et quelque différentes qu'aient été leurs lois et leurs institutions, ils ont tous également fait profession de l'Islamisme.

Il ne reste plus qu'à donner une idée de la manière dont les Musulmans éclairés s'expliquent sur la religion et la divinité, considérées comme un bien nécessairement commun à tous les hommes. Ils croient de la religion qu'elle est étroitement liée au bonheur de la société civile, et que l'une ne peut subsister sans l'autre. Un de leurs (*b*) poètes appelle la Religion et l'Etat des *jumeaux inséparables*. Un autre ajoute qu'ils ont pris naissance ensemble, et que la mort de l'un semble être fatale à l'autre. Et, l'on cite ces paroles d'un poète Turc, qui établissent plus expressément encore la nécessité de la religion : *Ne vous mettez pas en peine que l'Etat périsse, pourvu que la Religion demeure.* On ne peut pas dire, au contraire, *ne vous mettez pas en peine que la Religion périsse, pourvu que l'Etat demeure.* Leurs docteurs s'élèvent aussi contre l'autorité de la raison. Ils la disent incapable de discerner l'erreur sans le secours de la foi, ils l'appellent

---

hométans opposent aux quatre Évangiles du Christianisme. Saint Barnabé s'y trouve l'apôtre familier de J. C. et de la Vierge, défenseur du mérite de la circoncision, etc. On y lit que les peines des Mahométans ne seront point éternelles; que J. C. n'était qu'un simple prophète; que les Juifs ne le prirent point au jardin des Olives, et qu'il leur fut enlevé par le ministère de quatre anges; que Judas fut crucifié en sa place, Dieu l'ayant rendu si semblable à J. C. que, non-seulement les Juifs y furent trompés, mais la Vierge Marie même et les apôtres; cependant, au milieu de cette fascination, qui dura jusqu'à sa passion prétendue, J. C. obtint la permission de les consoler. Alors Saint Barnabé prit la liberté de demander à J. C. comment Dieu avait souffert que sa mère et ses disciples fussent abusés jusqu'à croire qu'il était mort avec tant d'ignominie; à quoi J. C. répondit : « Dieu est trop pur pour voir le moindre défaut dans ses serviteurs sans les en châtier sévèrement. L'attachement trop fort de ma mère et de mes disciples était l'effet d'un amour terrestre et corrompu; pour les en punir, Dieu leur a envoyé cette affliction (ma mort prétendue) afin de les garantir ainsi de la peine du feu éternel. Pour moi qui ai vécu innocent dans ce monde, (je suis néanmoins puni de ce que) les hommes m'ont appelé Dieu, et fils de Dieu. Il a voulu que je fusse le mépris des hommes dans ce monde, de peur qu'au jour du jugement, je ne devinsse celui des démons. (J'ai été comme l'opprobre du genre humain, parce que) ils ont cru que j'avais été véritablement crucifié, (au lieu que Judas m'a été substitué pour souffrir la mort). Je resterai dans cet état d'opprobre (causé par l'illusion où sont les hommes) jusqu'à la venue de Mahomet, l'envoyé de Dieu, et c'est lui qui retirera de l'erreur tous ceux qui seront fidèles à la loi de Dieu ». J'ai abrégé cet extrait qui est bien plus long dans le manuscrit italien, et ce qui est renfermé dans les parenthèses est ajouté pour rendre la traduction plus claire. On veut que cet Evangile ait été traduit en Italien pour l'usage des Renégats; mais peut-être qu'aucun prosélyte n'a été confirmé dans la foi mahométane par cet Evangile, excepté quelques misérables, qui n'ont jamais rien lu des Evangiles du Christianisme, et qui ne connaissent la religion dans laquelle ils ont été baptisés, que par des signes de croix et le chapelet.

(*a*) 124,000 ou 224,000. Voy. *Sale*, ubi sup.

(*b*) D'Herbelot, ubi sup. p. 296.

elle-même *erreur*. Adhérer, ajoutent-ils, à ses propres sentimens et à ses lumières est le chemin de l'impiété, etc. La foi jointe aux bonnes œuvres ouvre aux fidèles la porte des bénédictions du ciel et de la terre. Enfin la religion est comparée à un palmier dont les branches s'élèvent, s'il faut ainsi dire, au ciel. Dieu est le souverain bien de l'homme. Malgré ces beaux sentimens, on prétend que le Mahométisme est plein de Déistes et de Latitudinaires, qui comparent la religion (c'est-à-dire, celle des Musulmans) à un grand chemin par lequel les hommes vont droit à Dieu, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait à droite et à gauche divers sentiers qui mènent aussi à lui. On comprend assez que la religion dominante doit toujours être le grand chemin. Il semble aussi (*a*) que Mahomet favorise les Latitudinaires; car, dit-on, il n'a pas exclu du salut ceux qui vivent en gens de bien dans la religion où ils sont nés. Cependant on trouve d'autres passages du même livre, où l'Islamisme est appelé le *droit chemin*, le seul qu'il faut suivre. L'Islamisme est la (*b*) ligne droite que Mahomet a tracée pour les Musulmans. A droite et à gauche de cette ligne il en trace d'autres; mais, en même tems, il les avertit que c'étaient de fausses routes gouvernées par des démons.

Il y a des docteurs Mahométans qui portent le *libertinage* plus loin que les Latitudinaires, en se jetant, nous dit-on, dans un dangereux Pyrrhonisme, qui ne connait rien de certain que les deux extrémités de la ligne, c'est-à-dire, le commencement de la vie et la fin, qui est la mort. Toute la religion de l'homme spirituel et intelligent ne consiste, disent-ils, qu'en ces deux termes; mais il me semble que ce sentiment pourrait fort bien recevoir une interprétation favorable. Y a-t-il rien en effet de plus certain que ces deux extrémités? et les connaître, c'est-à-dire, se soumettre et s'humilier à la vue des suites fâcheuses de l'une, persévérer dans l'espérance en voyant la nécessité de l'autre, après avoir vécu dans une agitation perpétuelle en ce monde, n'est-ce pas là connaître la religion en homme sage et intelligent?

D'autres enfin semblent expliquer avec beaucoup de noblesse l'idée qu'ils ont de l'immensité de l'Etre Suprême; mais ils cachent des principes *fort mauvais*. *Dieu est partout*, disent-ils, *Seigneur, nous sommes partout chez vous. Nous nous disions à nous-mêmes, il se trouvera peut-être un chemin qui nous conduira ailleurs; et quel chemin prendrions-nous qui ne nous conduise à vous?* mais tous ces beaux termes renferment ou l'idée platonicienne, qui fait de Dieu le principe général de tous les êtres; ou celle des Stoïciens qui fait de Dieu l'ame du monde; ou celle des (*c*) Hylozoïtes et des *Spinosistes*, qui vivifient la matière; ou enfin celle de quelques docteurs Juifs et sectateurs d'Aristote, qui, en établissant la coéternité de Dieu et de la matière, en sorte qu'il n'y ait en Dieu que la priorité de la nature, les unit pourtant nécessairement l'une à l'autre; car

---

(*a*) Voy. ch. 2 du Koran et les notes de M. Sâle, etc.
(*b*) Biblioth. Orient, ubi sup.
(*c*) Selon ces vers de Manile l. 1. Astron. où, après avoir parlé de l'ordre merveilleux de l'univers, il dit:

Ac mihi tam præsens ratio non nulla videtur,
Qua pateat mundum divino numine verti,
Atque ipsum esse Deum, nec forte coïsse magistra.

les Mahométans qu'on taxe de *libertinage* et de Déisme enseignent que (*a*) Dieu est un cercle qui renferme toutes choses, et que c'est en cela que consiste l'immensité de Dieu. *Toutes les lignes, toutes les voies différentes des religions aboutissent à ce cercle.* (Il valait mieux dire que Dieu est le centre du cercle, et que toutes les lignes tirées de la circonférence de ce cercle vont se réunir au centre, c'est-à-dire, à Dieu.) Sans prétendre plaider pour le sentiment de ces Mahométans, ni examiner s'il est effectivement celui des Déistes et des Spinosistes de l'Europe, je dirai seulement qu'ils ne parlent pas de l'immensité de Dieu d'une manière différente (*b*) de celle du prophète David; et peut-être que la comparaison du cercle à Dieu pourrait s'expliquer aussi favorablement qu'un passage du (*c*) poète Aratus l'a été par S. Paul.

Mais les docteurs Musulmans qui pensent avec le plus de justesse et de dignité sur le premier objet de la religion, croient que la raison humaine doit être soumise à la raison éternelle, que tout doit céder à cette première vérité, quand elle fait marcher devant soi les motifs de *crédibilité*. Ils sont persuadés aussi qu'il faut abandonner toute sorte d'avantages temporels pour elle; et souvent même cette persuasion va jusqu'à les jeter dans une *quiétude* parfaite.

A l'égard du cours des idées qui, dans la société civile, donnent plus ou moins de mérite à la religion dominante, il varie ici comme ailleurs. (*d*) La flatterie, la force et la politique enseignent aux peuples à supporter les vices et l'infidélité de leurs maîtres, et il peut leur arriver comme à nous d'adorer pour un tems des opinions qui sont des erreurs, dès qu'elles cessent d'être soutenues de l'autorité de l'État. Si, de ces motifs, nous passons à d'autres, qui ne servent pas moins à exciter ou à retenir la religion des particuliers, et à lui donner de vraies ou de fausses couleurs, nous découvrirons infailliblement en Orient ce qu'un auteur fort ingénieux a fait découvrir (*e*) par un Maronite dans le centre du Christianisme : beaucoup d'habitude dans les peuples, beaucoup de forfanterie et d'hypocrisie dans les grands. Mais, quelque corrompus que soient les principes des uns et des autres, tous les Mahométans reconnaissent généralement, comme les Chrétiens, que la religion est nécessaire, et pour la gloire de Dieu et pour le bonheur de l'homme; sans quoi il est dégradé de l'humanité. Un de leurs poètes dit avec raison (*f*) *que la Religion sert de jouet*

(*a*) D'Herbelot, ubi sup., p. 296.

(*b*) Pseau. 139.

(*c*) Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν —— *car nous sommes ses enfans*, ou plutôt sa production. Act., ch. 17, v. 28. Voy. aussi ps. 104, v. 27—30. Joh., ch. 34, v. 14 et ailleurs. Au reste je ne saurais m'empêcher de blâmer ici la précipitation de ceux qui condamnent certains sentimens et certaines expressions comme profanes, tandis qu'on trouve des choses tout aussi fortes dans les Saintes Ecritures. Comparez, par exemple, les v. 19, 20, 21 du ch. 3 de l'Ecclésiaste, les v. 7, 8, 9 du ch. 14 de Job, etc., avec les endroits de quelques poètes anciens et modernes. Osera-t-on accuser de libertinage ces auteurs sacrés? Ils se sont pourtant exprimés comme ces poètes.

(*d*) Les Arabes disent que les hommes suivent la religion de leurs princes; et les Persans, que tous les vices et toutes les rêveries des princes deviennent des vertus pour leurs sujets. D'Herbelot, ubi sup., p. 297.

(*e*) « Il tempo e il maturo riflesso mi fecero poi avveduto che tutta la religione di Roma consiste in una cerimonia di culto esteriore, che..... potrebbe chiamarsi un certo uso di vita in » piccoli, una ipocresia ne' grandi. *Divorz. Celes.* L. 1. ».

(*f*) La pensée de l'Arabe revient à celle du poète latin; *religio peperit scelerata atque impia facta.* Lucret.

aux impies et aux profanes; mais un autre, en lui rendant la justice qu'elle mérite, nous dit qu'elle mène les sages à Dieu par l'obéissance, les pénitens par la crainte, les (véritables) dévots par le désir, et les justes par l'amour (qu'ils doivent à Dieu).

Je conclus par les distinctions qu'établit un auteur Musulman entre les différentes choses qui sont permises ou défendues par la loi (de Mahomet, et par celui qui lui a fait des supplémens). D'Herbelot nous fournit ces distinctions, et il faut le copier encore. « (*a*) Tout ce qui est clairement » déclaré dans la parole de Dieu, c'est-à-dire (le Koran) s'appelle *Fardh*, » et celui qui ne le reçoit pas est infidèle.

» Tout ce qui est clair par la raison s'appelle *Vageb*. Celui qui ne » l'observe pas est un ignorant et un misérable, mais il n'est pas infidèle.

» Il y a du mérite à observer la *Sonna*, (c'est-à-dire, la tradition). Celui » qui ne l'observe pas est digne de réprimandes, mais non pas de punition » (la *Sonna* revient à la *Mischna* des Juifs); elle est la seconde loi, ou » la loi orale.

» *Mosteheb* est ce qui mérite d'être observé; mais, ne l'étant pas, il ne » mérite ni punition, ni réprimande.

» Tout ce qui peut être omis ou observé indifféremment et sans dis- » tinction s'appelle *Mobah*.

» *Mactouh* est une chose pour laquelle on ne loue point celui qui s'en » abstient, de même qu'on ne blâme point celui qui en use.

» (*b*) *Haram* est ce qui mérite réprimande et châtiment; en un mot, » tout ce qui est expressément défendu par la loi, et le contraire de *Halal*, » qui signifie tout ce qui est permis par la loi.

» (*c*) *Adab* tombe sur tout ce que le prophète Mahomet a pratiqué une » ou deux fois ».

Je finis en observant que la meilleure édition arabe du Koran est celle donnée par Louis Maracci : *Alcorani textus universus*, etc. *Patavii, ex typ. Seminarii* 1698, *in-folio*, 2 *vol.*, et la meilleure traduction française, celle de Savary; de ce jeune et malheureux écrivain qui, doué d'une sensibilité exquise, et d'une éloquence peu commune, vendit tout ce qu'il possédait pour faire le voyage d'Egypte, y séjourna trois ans, visita l'Archipel, et mourut dans sa patrie des chagrins et des tracasseries que la médiocrité ne manque jamais de susciter au vrai mérite.

(*a*) D'*Herbelot*, ubi sup., art. *Ferhaidh*.

(*b*) *Haram* signifie aussi une chose sacrée, dont l'accès n'est pas permis à des infidèles; par exemple : la *Caaba* de la Mecque, le *tombeau* de Mahomet à Médine, etc., ni à des hommes fidèles ou non, comme le sérail. Outre cela, on appelle *Haram* l'appartement des femmes, ou le quartier qu'elles occupent.

(*c*) Il paraît par d'*Herbelot*, ubi sup., art. *Adab*, que ce mot peut signifier *mœurs*, *manières*, *usages*, *méthode*.

CONFESSION DE FOI (a)

DES

MAHOMÉTANS,

OU

TRAITÉ (b)

TOUCHANT LES ARTICLES QUE CHAQUE MAHOMÉTAN EST TENU DE RECEVOIR ET DE CROIRE, POUR ÊTRE BON MUSULMAN.

I.

De l'existence de Dieu.

Les articles de notre foi, que tout bon Musulman est obligé de croire et de recevoir avec une entière assurance, sont au nombre de treize, dont voici le premier et le principal :

C'est de croire du cœur, de confesser de la langue et d'affirmer d'une franche et constante volonté qu'il n'y a qu'un seul Dieu, seigneur et gouverneur de l'univers ; qui a tiré toutes choses du néant ; en qui il n'y a ni image, ni ressemblance ; qui n'a engendré qui que ce soit, comme il n'a été engendré de personne ; qui n'a jamais été fils, comme il n'a jamais été père : c'est ce maître et souverain arbitre de toutes choses que nous sommes tenus d'adorer et de servir, nous autres Musulmans. Ainsi, que nul d'entre nous ne s'écarte de cet article ; mais que chacun le grave profondément dans son cœur, car il est indubitable.

(a) Ce morceau a été traduit par M. Durand, et c'est lui aussi qui a fait les notes. Il était bien juste de les lui conserver ; la beauté du style et la beauté de ces notes figurent parfaitement bien ensemble.

(b) C'est le titre du MS. latin qui m'a été remis ; l'original est Espagnol en lettres arabes, et je conjecture que c'est quelque Renégat qui en est l'auteur, et qu'il l'a composé à l'usage de ses compatriotes. M. Reland l'allègue souvent, et s'en sert avec succès pour expliquer certaines choses du Catéchisme des Mahométans.

II.

Du prophète Mahomet et de son Koran.

Le second article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et confesser de la bouche que le Dieu très-haut, après s'être révélé aux hommes par ses anciens prophètes, nous a enfin envoyé son élu, le bienheureux Mahomet, avec la loi sainte et divine qu'il avait (*a*) créée par sa grace, et qui est contenue dans le vénérable Koran, qui nous a été remis de sa part. C'est par ce saint livre que Dieu a abrogé toutes les lois précédentes, et qu'il a retiré de leurs doutes et de leurs erreurs les peuples et les nations, pour les conduire à une stable et permanente félicité. C'est pourquoi nous sommes obligés d'en suivre exactement les doctrines, les rits et les cérémonies, et d'abandonner toute autre secte ou religion quelconque, antérieure ou postérieure à cette dernière révélation. Cet article nous distingue et nous éloigne de toute espèce d'idolâtrie, de toute rapsodie menteuse, de toute fausse prophétie, et de toutes ces sociétés, religions ou sectes différentes de la nôtre, ou erronées, ou abrogées, ou exagérées, sans foi et sans vérité ; comme il paraît tous les jours par les notions (*b*) diverses des infidèles, qui répudient leurs règlemens et leurs usages, après les avoir institués; qui changent leurs principes à tout moment, parce qu'ils ne connaissent pas la bonté de Dieu, et qui flétrissent (*c*) eux-mêmes leurs propres cérémonies, par des innovations et des réformes continuelles.

III.

De la Providence et de la Prédestination.

Le troisième article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour assuré qu'excepté Dieu même, qui a toujours été et qui sera, toutes choses doivent périr un jour, et que l'ange de la mort doit retirer à lui toutes les ames des mortels destinées à l'extinction totale et universelle, de la part de Dieu notre maître, et notre puissant Seigneur, qui a pu et qui a voulu produire du néant, et ensuite arranger ce monde universel, avec toutes les choses qui y sont, bonnes ou mauvaises, douces ou amères; qui a pu aussi, qui a su et a voulu établir deux anges, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, pour enregistrer les œuvres de chacun de nous, tant les bonnes que les mauvaises, afin que connaissance judirique en soit prise, et sentence prononcée au grand jour du jugement. Il est donc nécessaire de croire la prédestination; mais il n'est permis d'en parler à qui que ce soit, qu'après s'être rendu habile dans l'étude de notre loi écrite, qui est le Koran, et de notre loi orale, qui est la *Sonna* (*d*).

(*a*) ART. II. L'auteur se déclare pour la création du Koran, contre le sentiment du Catéchisme mahométan qui tient pour l'incréation.

(*b*) Ces coups de dent que l'auteur donne ici aux Chrétiens des derniers siècles, me font soupçonner ce que j'ai dit : que c'est l'ouvrage d'un Renégat, qui ne peut retenir sa colère contre ceux qu'il a abandonnés. *Pitoyable absurdité !*

(*c*) Il y a ici quelques traits vifs contre les superstitions de l'Église romaine, où il est aisé d'entrevoir le pinceau d'un transfuge et d'un apostat. *Idem.*

(*d*) ART. III. Voyez ci-après. Du reste notre auteur paraît assez réservé sur l'article de la

Du reste, puisque toutes choses doivent prendre fin (*a*), faisons de bonnes œuvres, et conduisons-nous de telle sorte que nous puissions vivre éternellement, et d'une vie qui est la vie et l'essence réelle, qu'on ne pourra jamais obtenir que par la pratique de la vertu; comme l'ont prêché les anciens prophètes, avant que le sacré volume du Koran nous eût été envoyé du ciel.

I V.

De l'Interrogation du Sépulcre.

Le quatrième article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour certaine et assurée l'*interrogation* du sépulcre; laquelle sera faite à chacun de nous après la mort, par le ministère de deux anges, sur ces quatre questions principales : Qui a été notre *Seigneur* et notre Dieu? Qui a été notre *Prophète*? Quelle a été notre *Religion*? et de quel côté a été notre *Kibla*? Celui qui sera en état de répondre que Dieu a été son unique Seigneur, et Mahomet son prophète, trouvera une grande clarté dans son tombeau, et il reposera lui-même dans la gloire. Mais celui qui ne répondra pas bien à ces questions se trouvera enveloppé dans les ténèbres jusqu'au jour du jugement. Craignons donc un sort si terrible, où il n'y aura ni secours, ni consolation à attendre d'aucune part; et regardons comme un effet de la bonté divine, d'avoir disposé ainsi les choses pour la consolation des justes et pour la terreur des méchans. Car, si nous nous examinons nous-mêmes dès cette vie, il nous accordera sa grace après sa mort jusques au jour du jugement (*b*).

V.

De l'anéantissement futur de toutes choses.

Le cinquième article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour assuré, non-seulement que toutes choses doivent périr un jour et être anéanties; sayoir : les anges, les hommes, et les démons, etc., mais encore que cela doit arriver à la fin du monde, lorsque l'ange Israfil enflera la trompette, en telle sorte qu'excepté le Dieu souverain, il ne restera rien de vivant dans l'universalité des choses, immédiatement après le bruit terrible qui fera trembler les montagnes, affaisser la terre et changer la mer en couleur de sang. Le dernier de tous qui expirera dans cette extinction totale sera Azariel, l'ange de la mort; et alors, véritablement, sera manifestée la grande puissance du Dieu très-haut. Qui ne craindrait un bruit si terrible et un fracas si épouvantable? Qui ne serait touché d'une solitude

---

prédestination. Il ne veut point qu'on en parle qu'on ne soit devenu habile. Ceci me persuade encore que ce ne peut être qu'un moine Espagnol et Renégat qui ait composé cet ouvrage. L'air de prédicateur qu'il s'y donne à la fin de chaque article est pour moi une nouvelle conviction. (*Tant pis pour toi.*)

(*a*) Ceci est tiré visiblement de la seconde épître de Saint Pierre, ch. 3, v. 8 et sniv. jusqu'à la fin du chapitre.

(*b*) ART. IV. On voit manifestement que toutes ces moralités sont imitées des saints livres, et que l'auteur était un homme élevé dans le Christianisme. Saint Paul a dit avant lui que, *si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions point jugés*, et quantité d'autres sentences qu'on trouvera répandues dans cette espèce de confession de foi.

si affreuse? Qui ne s'efforcerait de bien vivre, pour abonder en bonnes œuvres, dans l'espérance d'une (*a*) compensation équitable et salutaire? Qui ne . . . . . du soleil et de la lune? Qui dès à présent ne commencerait à gémir de ses péchés et à pleurer sa dernière fin, soit qu'elle arrive de nuit ou de jour? Arrêtons-nous à ces pensées et, marchons armés d'espérance et de bonnes œuvres : car tout ce qui n'est point tel nous est seulement prêté en cette vie passagère, et nous rend sujets à la mort et au châtiment. Heureux ! si nous faisons une attention convenable à ces grandes vérités; toutes choses nous deviendront utiles et favorables, l'indigence comme la richesse, l'amertume comme la douceur, et l'adversité comme la prospérité. Tout nous élevera et donnera à nos ames cette noblesse (*b*).

VI.

De la Résurrection future.

Le sixième article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour certain qu'avant toutes choses, après l'extinction totale de l'univers, Dieu ressuscitera premièrement dans le ciel l'ange de la mort, et ensuite rappellera toutes les ames, et les réunira chacune au corps qui leur appartient; bien entendu que les unes seront destinées à la gloire et les autres à la Gehenne. Mais, sur la terre, le premier que Dieu ressuscitera sera notre bienheureux prophète Mahomet. Pour la terre elle-même, elle s'ouvrira de tous côtés, elle sera changée en un instant; et, par le commandement de Dieu, le feu (*c*) s'y mettra de toutes parts, et s'étendra jusqu'à toutes ses extrémités..... Alors Dieu préparera une grande place toute unie, et assez spacieuse pour contenir toutes les créatures appelées à rendre compte de leur conduite passée. Que ce jugement solennel, définitif et irrévocable nous réveille de notre sécurité; car il ne sera fait grace à rien de créé. Toute ame y sera jugée par la même règle et sans acception des personnes.

VII.

Du Jour du Jugement.

Le septième article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour certain qu'il y aura un *jour* de *jugement*, où Dieu ordonnera que toutes les nations aient à comparaître dans un lieu destiné à ce grand procès, assez ample pour que sa majesté y paraisse avec éclat, et que ses

---

(*a*) ART. V. Voyez sur cette compensation future l'art. IX, où l'auteur explique fort nettement sa pensée.

(*b*) Cette lacune, avec la précédente, aussi-bien que toutes les autres, se trouvent dans le MS. latin dont je me suis servi. Ici, il me semble que l'auteur voulait dire quelque chose de l'agilité et de l'activité nécessaires au passage difficile et épineux du *pont aigu*, dont il sera parlé dans l'art. XI.

(*c*) ART. VI. Ceci est encore copié de nos saints livres, et entr'autres du ch. 3 de la seconde épître de Saint Pierre, v. 8 et suiv. Ce qu'il ajoute, que Dieu nous jugera tous sans acception de personne, et la conséquence morale qu'il en tire, est encore pris du même auteur sacré; ce qui me confirme dans l'opinion où je suis que c'est ici l'ouvrage d'un apostat qui, humainement parlant, n'était ni sot, ni mauvais prédicateur.

sentences y puissent être ouïes de tout le monde. C'est dans cette place magnifique et spacieuse que se formera l'assemblée de toutes les créatures universelles, environ vers le milieu du jour et dans la clarté du midi, et c'est alors qu'avec son prophète, je veux dire, le bienheureux Mahomet, et en présence de tous les hommes, Dieu jugera en justice et en équité toutes les nations de la terre en général, et chaque personne en particulier. Pour cet effet, il sera donné à chacun de nous un livre ou catalogue de ses propres œuvres; aux bons, de telle sorte qu'ils le recevront et le tiendront de la main droite; et aux méchans, de telle manière qu'ils le recevront et le tiendront de la main gauche (*a*)..... Quant à la durée de ce jour, elle sera aussi longue que la durée du présent siècle. Ce sera un jour de soupirs et de douleurs, un jour de tribulation et d'angoisse, où il faudra boire jusqu'à la lie la coupe de déplaisir et de tourment. Mais c'est ce qu'éprouveront particulièrement les impies et les pervers : tout leur présentera des idées de deuil et de tristesse; tout deviendra pour eux aloès et amertume. Ils n'obtiendront aucun moment de repos; ils ne verront rien d'aimable; ils n'entendront aucune voix qui leur fasse plaisir; leurs yeux ne verront que les supplices de la Gehenne; leurs oreilles n'entendront que les cris et les hurlemens des (*b*) démons, et leur imagination épouvantée ne leur offrira que des spectres et des tortures.

VIII.

De l'Intercession de Mahomet.

Le huitième article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour assuré que notre vénérable prophète Mahomet intercédera pour son peuple avec succès, au grand jour de l'examen, lorsque ce peuple se trouvera dans une affliction amère et dans une grande tribulation. Ce sera la première intercession; mais, à la seconde, Dieu sera entièrement fléchi, et tous les fidèles Musulmans seront transportés dans un état glorieux; tandis qu'il ne sera reçu aucune prière ou excuse en faveur des autres nations. A l'égard de la grandeur de la peine qu'auront à souffrir les coupables d'entre nous qui auront transgressé les préceptes du Koran, il n'y a que Dieu seul qui la connaisse, comme il n'y a que lui qui sache quelle en sera précisément la durée, si elle sera plus longue ou plus courte que celle de l'examen ou du jugement. Mais c'est à nous à abréger cette durée par nos bonnes œuvres, par nos largesses, et par tous les efforts dont nous sommes capables, en nous appelant nous-mêmes en jugement dès cette vie, avec toute l'attention de notre esprit et de nos sens, avant que nos péchés et nos crimes nous citent au tribunal de Dieu; puisqu'aussi-bien c'est lui qui nous conserve en sa miséricorde, et qui nous donne ce tems de répi, pour nous mettre en état de nous rapprocher de lui par une conduite vertueuse (*c*).

(*a*) ART. VII. Dans le Catéchisme, on ajoute derrière leur dos, parce qu'ils auront les mains liées de ce côté-là. C'est apparemment ce qui était dans la lacune.

(*b*) Il y a dans le latin, *Satanarum*, des Satans. Ceci fortifie ma conjecture sur la patrie et le caractère de l'auteur. *On n'est pas plus sottement entêté.*

(*c*) ART. VIII. Tous ces traits de morale, qui tombent si à propos à la fin de chaque article, paraissent également puisés dans nos idées évangéliques.

IX.

De la Compensation future dans le Jugement dernier.

Le neuvième article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour certain qu'il y aura une reddition de compte à faire à chacun de nous devant Dieu, concernant le bien et le mal que nous aurons faits en ce monde. Avant tous les autres, seront appelés à cet examen tous ceux qui auront été du peuple de Mahomet, parce que ce seront eux qui témoigneront contre toutes les nations étrangères. En ce jour-là, il arrivera que Dieu ôtera des mauvaises œuvres de la balance de celui qui aura été diffamé; et s'il ne trouve point de bonnes œuvres chez le diffamateur, il ôtera des misères du diffamé, pour les insérer dans le compte du diffamateur; en sorte que sa grande justice sera mise dans une parfaite évidence (*a*). A moins donc que nous ne voulions subir le sort de cette terrible compensation, ne songeons point à faire injure aux autres, ou à diminuer leurs biens, ou leur honneur, ou leur bonne renommée. Car nous pouvons nous assurer que, si nous faisons tort à nos frères, telle soustraction sera faite à nos bonnes œuvres, ou plutôt telle aggravation à nos dettes; lesquelles il faudra pourtant solder, dans le tems de la dernière affliction, et lorsque, pour étancher notre soif, ou simplement pour rafraîchir notre langue, nous donnerions, si nous pouvions, tout ce que nos yeux ont jamais vu ici-bas de plus beau et de plus riche.

X.

De la Balance et du Purgatoire.

Le dixième article avec ses principales raisons : Il faut croire du cœur et confesser de la bouche que toutes nos actions bonnes et mauvaises seront un jour pesées à la balance, les unes contre les autres; en sorte que ceux dont les bonnes œuvres l'emporteront sur les mauvaises entreront dans le paradis, et qu'au contraire, ceux dont les mauvaises œuvres l'emporteront sur les bonnes seront condamnés aux flammes de la Gehenne. Et, pour ce qui est de ceux dont les bassins balanceront, parce qu'ils auront fait autant de bien que de mal, ils seront retenus dans un lieu mitoyen entre le paradis et l'enfer, où l'on aura égard à leurs mérites et à leurs démérites; puisque, sans endurer d'autre peine que la détention, ils n'auront aucune part à la gloire des justes béatifiés. Il est vrai que tous ceux d'entre eux qui se trouveront Musulmans sortiront enfin de leur captivité, et seront introduits dans le paradis, à la seconde intercession du prophète, notre bienheureux Mahomet, qui signalera sa grande piété à intéresser, pour notre soulagement, la puissance et la miséricorde du Très-Haut, aussi-bien que sa justice, déjà pleinement satisfaite par la longue captivité des coupables. C'est pourquoi pesons nos bonnes œuvres dès à présent, afin que nous travaillions assidûment à leur procurer le poids et

---

(*a*) ART. IX. Otez la fiction de cette idée, pour n'en conserver que le moral, et vous conviendrez qu'elle a quelque chose de brillant et même de nouveau pour la plupart des lecteurs.

la victoire sur les mauvaises; si nous n'aimons mieux que celles-ci l'emportent, et nous excluent ensuite de notre *examen*, du séjour de la gloire. Ne..... ce qui est le comble de la félicité de nos ames : de peur qu'il ne nous faille pleurer et lamenter en ce jour de ténèbres. Encore une fois, ornons plutôt nos ames, dès à présent, des attraits de la vertu, pendant que nous en avons le tems, pendant que nous sommes encore à portée d'éviter la peine future, et que nous nous trouvons, pour ainsi dire, à la main les aides et les soulagemens qui nous conviennent. Car, après cette vie, il ne sera plus tems de nous racheter de la perdition, il n'y aura plus lieu à la repentance, et nous ne trouverons même de répondant que lorsque nous aurons satisfait pour nos péchés.

XI.

Du Pont Aigu, et du passage qu'il en faut faire.

Le onzième article avec ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour assuré que tous les hommes du monde auront à passer un jour par le *Pont aigu*, dont la longueur sera égale à celle de notre monde, dont la largeur n'excédera point celle d'un fil d'araignée, et dont la hauteur sera proportionnée à l'étendue. Les justes y passeront plus vite qu'un éclair ; mais les impies et les méchans ne sauraient le franchir en autant de tems que doit durer le présent siècle ; et cela, par le défaut de bonnes œuvres. C'est pourquoi ils tomberont et se précipiteront dans les feux de l'enfer, avec les blasphémateurs et les infidèles, avec les hommes de petite foi et de mauvaise conscience, qui auront fait peu d'aumônes parce qu'ils ont manqué de vertu. Cependant il y en aura d'entre les justes qui le passeront plus vite et plus légèrement que quantité d'autres qui y seront tentés de tems en tems, et sur chaque précepte qu'ils auront mal observé (*a*) en cette vie. Bon Dieu ! quel nous paraîtra ce pont formidable ? Quelle vertu, quelle grace secrète du Très-Haut ne faudra-t-il pas pour le franchir ? De quels yeux attendrons-nous cette divine faveur ? Quels déserts, quels reptiles, quelles sauterelles ne trouverons-nons pas en notre chemin ? Quelle faim, quelle sécheresse, quelle lassitude n'y essuierons-nous point ? Mais quel trouble, quelles douleurs et quelles afflictions n'auront pas à dévorer tous ceux qui n'auront point pensé à ce terrible passage ? Prions Dieu qu'avec la santé de nos corps, il nous accorde aussi la grace de ne pas rester ses débiteurs en cette vie ; car les Arabes ont coutume de dire, et avec raison : *Qu'il n'y a pas d'obstacle plus caché, que celui auquel on ne saurait remédier par quelque expédient ou quelque artifice que ce puisse être.*

XII.

Du Paradis.

Le douzième article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour assuré qu'il y a un Paradis auprès de Dieu, qui est préparé

(*a*) ART. XI. Voyez au sujet de ce pont aigu une note sur le 5e chapitre du Catéchisme des Mahométans.

aux bienheureux d'entre les fidèles; à savoir : aux sectateurs de la vraie religion et de notre saint prophète Mahomet, où ils seront placés avec lui dans une clarté perpétuelle, et dans la jouissance de tous les plaisirs célestes, toujours beaux, dans la vigueur de leur âge, et plus brillans que le soleil; et où ils seront trouvés dignes de contempler et d'adorer la face du Dieu très-haut. Pour ceux qui seront détenus dans le supplice de la Gehenne; à savoir : les transgresseurs et les pécheurs, qui ont cru néanmoins en un seul Dieu, ils seront relâchés à la deuxième intercession du prophète, qui les lavera aussitôt dans le sacré lavoir, d'où, étant sortis plus blancs que la neige et plus éclatans que le soleil, ils se verront placés dans le paradis, pour jouir avec les autres bienheureux de toute la gloire qu'ils pourraient souhaiter. C'est ce qui arrivera au corps qui a été formé de la boue; et que sera-ce de l'état de nos ames, auxquelles il sera donné d'envisager éternellement la lumière et la splendeur de la majesté divine? ayons donc continuellement dans le cœur l'idée de. . . . ; et, en gardant la foi, attachons-nous à faire des œuvres d'un tel caractère, que nous n'ayons aucun sujet de craindre le feu de l'enfer; feu si vif et si perçant, qu'il n'y a aucun tourment de froid ou de chaud qui lui soit comparable. Appliquons-nous, dis-je, principalement aux bonnes œuvres; ne refusons point nos forces à l'observation exacte, et du jeûne de notre vénérable mois de Ramadhan, et des *prières* et des *cérémonies* prescrites; et ne frustrons point nos pauvres de la *dixme* de tous nos biens. Nous savons ce que dit sur ce sujet notre saint volume : « Prépare-toi de ton opulence des douceurs » pour l'avenir, de tes richesses de la louange, de ta pauvreté un soutien » immanquable, de ton infirmité une vigueur constante, et de ta science » le salut de ton ame ».

XIII.

De l'Enfer.

Le treizième et dernier article et ses principales raisons : Il faut croire du cœur et tenir pour assuré qu'il y a un enfer préparé aux méchans, aux réfractaires, aux transgresseurs de la loi divine, maudits de Dieu pour leurs œuvres mauvaises, et à qui il serait plus avantageux de n'être jamais nés, et de n'avoir jamais vu la lumière du jour. C'est à de tels qu'est préparé un lieu de supplices, ou plutôt un feu qui les brûlera sans les toucher; un feu de bise et de glace, où il n'y aura que des vers et des serpens et autres bêtes venimeuses ou féroces, qui les mordront, sans les atteindre, et qui exciteront en eux de grandes douleurs. Là, sera le séjour des méchans et des démons, où ceux-ci tourmenteront ceux-là sans fin et sans cesse, avec toute sorte de fureur et de cruauté; et, de peur que les sentimens de la douleur ne s'y ralentissent, il leur succédera toujours une nouvelle peau, à la place de celle qui aura été brûlée ou amortie. C'est à nous autres bons Musulmans à concevoir et à entretenir une juste horreur pour ce lieu infâme : une telle pensée est du devoir d'un homme de Dieu. Pour ce qui est des autres hommes, qui ont déclaré la guerre à notre religion, ils verront un jour les tourmens de la Gehenne. Craignons tous ce supplice et ces terreurs épouvantables; confirmons notre foi par les sentimens du cœur et par la confession de la langue, et gravons-la dans le fond de nos entrailles.

LE CATÉCHISME MAHOMÉTAN, (a)

OU

ABRÉGÉ DE THÉOLOGIE DES MAHOMÉTANS (b),

Traduit du Latin de M. RELAND, *par* M. DURAND.

CHAPITRE I.

Idée générale des principes de la Religion, tant spéculative que pratique.

1. AU nom de Dieu très-miséricordieux.

2. Loué soit Dieu, qui nous a amenés à la foi, qui l'a établie comme le sceau (c) de notre entrée dans le paradis céleste, et comme un voile entre nous et la demeure éternelle dans les feux de l'enfer.

3. Que la paix et la faveur de Dieu soient sur Mahomet, le plus excellent de tous les hommes, et le (d) *conducteur* qui dirige les siens dans

(a) * Je distingue par un astérique les notes où je prends la liberté de critiquer le traducteur, et il est nécessaire de faire remarquer au lecteur une autre liberté que j'ai prise. C'est de corriger quelquefois la traduction, et de supprimer souvent beaucoup de mauvaises notes de ce traducteur.

(b) * On peut dire *traduit*; car, si M. D**., dans sa préface, p. IX, nous dit *qu'il n'a que jeté les yeux*, etc., p. X, il nous avertit *qu'il s'est délassé par cette traduction d'un travail plus considérable*, etc. On ne peut pas dire *traduit*; car, deux lignes ensuite, il nous dit que ce n'est pas tout-à-fait une traduction; et, un peu plus loin, qu'il a retranché, *qu'il a cousu par-ci par-là*, que même, sans craindre le peuple endoctriné, il n'a pas distingué ses additions. Est-il donc auteur de l'ouvrage qu'il publie cet illustre M. D**.? Non, il ne s'en dit, p. XV, que l'*imitateur*, après s'en être déclaré auparavant le réformateur : et c'est là ce qui s'appelle bien traduire, comme on peut le voir dans la préface, que l'on pourrait bien intituler : *Qui contient tout ce qu'il vous plaira*, comme un des chapitres du roman comique.

(c) * Dans la première édition latine de cet abrégé, publié en 1705, M. Reland avait traduit de cette manière : *Et constituit eam dotem, quâ introitus Paradisi Cœlestis paratur*; c'est-à-dire, » et l'a établie comme la dot qui nous assure l'entrée dans le paradis céleste ». Et, pour faire entendre cet endroit, il avait remarqué que notre foi était ici envisagée comme une espèce de dot, en vertu de laquelle les fidèles s'assuraient des toutes les délices du paradis, et en particulier de la jouissance future de ces beautés immortelles, que Mahomet leur y a promises. Mais, dans la deuxième édition, qui est celle que nous avons suivie, il a ôté cette dot du texte, et a retranché la note que je viens de dire, pour traduire comme nous avons fait après lui; et *l'a établie comme le sceau dans le paradis céleste.* Cette dernière figure lui a paru plus naturelle, et apparemment plus conforme à l'original.

(d) *Abu-Bekr*, le 4e en rang entre les premiers disciples de Mahomet, donna le premier ce titre à son maître. * Dans le latin de M. Reland, il y a : *quartus mortalium qui illa ætate Mohammedicam fidem amplexi sunt.*

le droit chemin ; et non-seulement à lui, mais aussi à toute sa *famille*, et à ses glorieux (*a*) *compagnons !* que cette paix leur soit perpétuelle à tous, et aille en augmentant aux siècles des siècles !

4. Ici commence la description de la foi, et l'explication qu'on en doit faire.

D'abord, il est nécessaire de savoir que la foi est le premier fondement de la religion, comme l'a prononcé le prophète Mahomet. Que Dieu lui donne sa grace ! et qu'il lui accorde le salut !

5. La religion des (*b*) Islamites est fondée sur cinq principes capitaux.

Le premier, qui est la confession du vrai Dieu, consiste à croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu éternel et véritable, et que Mahomet est son envoyé.

Le second est l'observation régulière des prières (c) et telle qu'elle est prescrite.

Le troisième est l'aumône.

Le quatrième, le jeûne du mois de Ramadhan.

Enfin le cinquième est le pèlerinage de la Mecque, dont aucun Musulman n'est dispensé, à moins qu'il ne soit hors d'état de l'entreprendre.

6. Commençons par la confession du vrai Dieu, qui est proprement ce que nous appelons la foi. Sur cet article, il faut savoir que ce que nous exigeons d'un homme en état de connaissance consiste à croire :

1. *Premièrement* en Dieu.
2. *Ensuite*, à ses Anges.
3. *Puis*, à ses *Livres*.
4. *Après cela*, à ses *Envoyés*.
5. *Ensuite*, il doit croire qu'il y aura un dernier jour.
6. Et *enfin*, qu'il y a un décret immuable de Dieu tout-puissant touchant le *bien* et le *mal* (*d*).

7. La foi consiste à être persuadé vivement et de tout son *cœur* de la vérité de ces points fondamentaux : à quoi il faut ajouter la confession de vive voix, par laquelle on démontre extérieurement la persuasion du cœur.

(*a*) C'est par ce titre que l'on désigne les quatre premiers successeurs de Mahomet, savoir : *Abu-Bekr*, *Omar*, *Othman* et *Ali*, et les autres qui sont venus ensuite. Voyez ci-dessous Ch. V.

(*b*) * On a vu dans la Dissertation sur le Koran ce que c'est que l'Islamisme.

(*c*) L'auteur Arabe ne dit rien ici des ablutions, quoiqu'il en parle assez au long dans la suite. Sur cela, M. Reland a remarqué que tout ce qui concerne les purifications fait partie de la prière.

(*d*) Cet ordre est tiré du Koran. Voy. Ch. IV, v. 135.

CHAPITRE II.

De la Foi en Dieu (a).

1. La foi en Dieu (*b*) consiste donc à reconnaître véritablement dans son cœur, et à confesser de bouche, qu'il existe un Dieu tout-puissant, suprême, *véritable*, *permanent*, *essence* première et éternelle, sans avoir jamais *commencé*, sans jamais *finir*.

2. Qu'il n'y a en lui ni *figure*, ni *forme* extérieure, ni *lieu*, ni *tems*, ni *mouvement*, ni *changement*, ni *transposition*, ni *séparation*, ni *division*, ni *fraction*, ni abattement, ou défaut de vigueur.

3. Qu'il est sans *égal*, et sans *pareil*, (*c*).

4. Qu'il est parfaitement *pur*, qu'il est *unique*, qu'il est *éternel*, qu'il est *vivant*, qu'il sait *tout*, qu'il est *tout-puissant* et *maître absolu de sa volonté*; qu'il *entend* et qu'il *voit tout*, qu'il *parle*, qu'il *fait*, qu'il *crée*, qu'il *sustente*, qu'il *produit* avec un art inimitable, qu'il fait *vivre* et qu'il fait *mourir*, qu'il donne le *commencement* à toutes choses, et fait *revenir* tous les hommes (*d*), quand il lui plaît; qu'il *juge*, qu'il *décerne*, qu'il *dirige*, qu'il *commande*, qu'il *défend*, qu'il *conduit* dans la droite voie, et qu'il *induit* à erreur (*e*), qu'il fait la *rétribution*, et donne la *récompense*, le *châtiment*, la *bénignité* et la *victoire*.

5. Tous ces *attributs* éternels sont *renfermés* dans son essence et subsistent en lui d'éternité en éternité, sans *division* ni *variation*. On ne peut pas dire que ces attributs *soient* Dieu lui-même, et cependant on ne peut pas dire non plus qu'ils soient différens de son essence. Chacun de ces attributs est uni l'autre, comme la vie l'est à la *science*, ou la *science* à la *puissance*, etc.

(*a*) * Ch. II. Dieu est défini par les Arabes, comme nous le définissons aussi, une *Essence qui existe nécessairement* et par soi-même. Pour *Allah*, qui est le nom de Dieu en Arabe, il répond à celui de *Jehovah*, comme un nom propre et essentiel à la Divinité. Ils donnent à Dieu quatre-vingt-dix-neuf *dénominations*, qu'ils divisent en trois classes; la première est des noms qui sont relatifs à l'essence même de Dieu, qui est toute entière dans le mot *Allah*. La deuxième est de ceux qui se rapportent à sa majesté et à sa gloire; et la troisième renferme des attributs, qui sont généralement relatifs à ses créatures. Voy. *Hotting*, *Hist. Orient.*, page 389. Les Juifs reconnaissent *soixante-douze* principaux noms de Dieu, qu'ils tirent *par cabbalisation*, par expansion (פרשה) du 14e chapitre de l'*Exode*. C'est qu'ils appellent Sehem, Hamm, Phorasch, (שם-המפרש). Ce mot, ou plutôt ces deux mots sont, pour le dire en passant, les *mots sacrés* du *grand Élu écossais*, le second, des grades maçonniques dits *supérieurs* en France.

(*b*) Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophete : (*la ila ella alla*; *Mahammed racoul allah*). Cette formule religieuse renferme, pour ainsi dire, toute la substance de la religion mahométane. Elle est la profession de foi des Musulmans, ils la prononcent toutes les fois qu'ils entrent dans une mosquée. Mahomet l'appelle, au chap. 14 du Koran, la *parole immuable*.

(*c*) * L'abbé Maracci, dans son *Prodrome*, p. 87, censure cette proposition en ces termes : Puisque Dieu a dit, *Genèse*, chap. Ier. : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance*, cette proposition doit passer pour être absolument fausse. Mais il est absolument vrai que rien ne ressemble à Dieu; et, quoique nous ayons en nous quelque portion de l'image de Dieu, ce qui est fini, ce qui est créé ne saurait ressembler à l'infini et à l'incréé.

(*d*) * C'est-à-dire, qui ressuscite; suivant l'original, où l'on imite une expression du Koran, qui appelle la résurrection, rencontre (*occursus Dei*). Ch. 6, v. 30.

(*e*) Ceci est expliqué dans le Ch. VII qui regarde le décret de Dieu.

6. Or ces attributs, comme nous venons de le dire, sont la *vie*, la *science*, la *puissance*, la *volonté*, l'*ouïe*, la *vue*, l'*éternité* soit antérieure (c'est-à-dire, sans commencement), soit postérieure (c'est-à-dire, sans fin), l'*action*, la *création*, la *sustentation*, la (*a*) *production*: (*b*) l'adresse, ou l'arrangement artificieux, la *vivification* et la *destruction*, la première *formation* (ou plutôt la création) des choses, et leur rappel (*c*) à lui, la *sagesse*, le *décret*, la *direction* au bien, et la *séduction* (*d*) au mal, la *rétribution*, la *récompense* et le *châtiment*, la *faveur* et la *victoire*.

7. Telles sont les grandes et inestimables perfections du Dieu très-haut, sous lesquelles il est connu et adoré *par les vrais fidèles*. Celui qui ose les *nier toutes*, ou qui les nie en partie, ou qui les *révoque en doute*, est certainement infidèle.

O Dieu préservez-nous de l'infidélité.

CHAPITRE III.

Des Anges.

1. A l'égard de ce que nous devons croire des anges; notre foi sera complète si nous croyons de cœur, et si nous confessons de bouche, que le Dieu très-haut a des *Serviteurs* ou des *Ministres*, auxquels on donne le nom d'anges, qui sont parfaitement *nets* de tout péché, qui *assistent* (*e*) continuellement devant Dieu, qui *exécutent* ponctuellement ses ordres, et ne lui sont *jamais* désobéissans.

2. Les anges, et c'est ainsi que nous le croyons, sont des corps *subtils* et *purs*, formés de *lumière*, qui ne *mangent*, ni ne *boivent*, ni ne *dorment*, et qui n'ont ni *sexe*, ni *appétit* charnel, ni *père*, ni *mère*.

3. Et, comme ils ont différentes formes, ils sont aussi employés aux fonctions qui leur sont propres et particulières. Les *uns* se tiennent debout devant Dieu, et les *autres* inclinés; les uns sont assis, et les autres prosternés en sa présence. Les uns *chantent* les louanges de Dieu et des hymnes à sa gloire; les autres le *louent* et le glorifient d'une autre manière, ou implorent sa miséricorde pour les péchés du genre humain. Il y en a qui enregistrent les actions des hommes; il y en a d'autres qui *nous gardent*; d'autres qui *supportent* le trône de Dieu, qui l'environnent, ou qui sont occupés à d'autres ouvrages également agréables à la Divinité.

4. Or il est *nécessaire* de croire à ces anges, quoique nous ne sachions ni leurs noms, ni leurs différentes espèces; et c'est aussi une des conditions absolues de la foi de les (*f*) aimer. C'est au contraire une infidélité que de *les*

(*a*) * *Producere*, en bon latin, signifie *prolonger*. On pourrait donc traduire *prolongation*,

(*b*) * (*Artificium*). Il avait plu au traducteur de rendre *productio*, *artificium*, production avec art. Il lisait apparemment *productio artificiosa*.

(*c*) * *Reducere* signifiant *rappeler*, et *reductio rappel* ou *retour*, il ne faut pas traduire *reductio* par *restauration*, comme l'avait fait M. Durand.

(*d*) Voyez plus bas, Ch. VII, et la note, où cette expression est réduite à son juste sens.

(*e*) CH. III. Il est visible que presque toutes les idées contenues dans ce chapitre sont prises du V. et du N. Testament. Voyez entre autres *Job* XXXVIII et Ps. CIII, Gen. II, 2 et Luc. II. 13. Math. XVIII, 10. Heb. I, 14. Math. XXII. 30.

(*f*) * Les Mahométans saluent les anges après leurs prières, en se tournant à droite et à

haïr, ou même d'en haïr *un seul*. Celui qui ose dire qu'à la vérité il y a des anges, et qu'ils sont *distingués* par le sexe, comme nous; ou qu'en effet il y a des anges, *sans aucune distinction* de sexe; mais que, quoi qu'il en soit, il se soucie fort peu de croire à eux, ni de les aimer : qu'un tel soit tenu pour infidèle.

O Dieu, préservez-nous de l'infidélité !

CHAPITRE IV.

Des Livres sacrés ou divins.

1. Pour ce qui est de la foi qu'on doit aux livres divins, elle consiste à être persuadé dans son cœur et à confesser de bouche qu'il y a par-devers Dieu des livres respectables (distingués par leur origine, etc.), qu'il a envoyés du ciel à ses prophètes; envoi qui s'est fait sans création, et qui est éternel sans production (*a*).

2. Dans ces livres sont contenus les *commandemens* de Dieu et ses *défenses*; ses *édits*; ses *promesses* et ses *menaces*; la *déclaration* de ce qui est permis et de ce qui est défendu, de ce qui fait l'*obéissance* et de ce qui fait la *rébellion*; et enfin les *indices* de la rétribution, soit à l'égard de la *récompense*, soit à l'égard de la *peine*.

3. Tous ces livres sont la *parole* même du Dieu très-haut, laquelle est *lue* publiquement aux fidèles, *rédigée* en livres, conservée dans le cœur des hommes.

4. Mais cette parole de Dieu, en tant qu'elle est en Dieu même, est très-distincte de ces *lettres* et de ces *mots* qui la représentent; et néanmoins ces lettres et ces mots sont appelés parole de Dieu par métaphore, parce qu'en effet ils indiquent la vraie parole de Dieu. Dans le même sens, nous appelons *notre parole*, ce qui indique véritablement notre *pensée*; et c'est ce qu'un de nos poètes a bien exprimé (*b*) par ces vers :

Dans le fond de nos cœurs la parole a son être,
Et la langue ne sert qu'à la faire connaître.

Mais tout cela est bon pour les hommes; Dieu n'a pas besoin de ce moyen pour connaître le cœur humain.

---

gauche. Le salut consiste en ces mots : *Paix vous soit;* ou, *que la paix et la miséricorde de Dieu soient sur vous !* *

(*a*) CH. IV. Ou a disputé long-tems entre les Mahométans, si le Koran était créé ou incréé. Leurs docteurs se sont partagés entre la négative et l'affirmative, et d'autres ont opiné qu'il était plus sage de laisser la chose indécise, parce que le Koran même ne paraissait pas la décider. Ceux qui ont cru le Koran créé étaient accusés d'affaiblir son autorité : mais, pour l'auteur de cet abrégé, il se déclare nettement pour l'incréation; et l'on verra dans la suite comment il explique sa pensée. * Voyez ci-devant la Dissertation sur le Koran, et surtout d'Herbelot, Bibl. Orient., art. Koran.

(*b*) Les Mahométans supposent que tout est éternel, dans l'idée ou dans le décret de Dieu, qui est, par rapport à lui, comme notre pensée intérieure par rapport à nous. Ainsi, le Koran était en Dieu avant qu'il eût été envoyé du ciel à Mahomet. Tout cela peut recevoir un fort bon sens, en supposant l'éternité des décrets. Pour la comparaison du poète Arabe, elle me paraît assez naturelle. Je l'ai traduite d'après le latin de M. Reland, qui ne nous apprend point quel est ce poète Mahométan allégué par le Catéchiste.

Les livres sacrés dont nous parlons (*a*) sont au nombre de cent quatre ; entre lesquels , Dieu tout-puissant en envoya dix à Adam ; cinquante à Seth ; trente à (*b*) Idris ou Enoch ; dix à Abraham ; un à Moïse, qui est la loi , ou ce que nous appelons le (*c*) *Pentateuque* ; un à Jésus , qui est l'Évangile ; un à David , et c'est le livre des pseaumes ; et un à Mahomet , qui est le Koran.

5. Quiconque *rejette* ces livres , ou *révoque en doute* leur divinité , soit en *tout* , soit en *partie* , ne fût-ce que d'un seul *chapitre* , ou même d'un seul *verset* , ou d'un seul *mot* ; un tel est certainement infidèle.

O Dieu, préservez-nous de l'infidélité !

CHAPITRE V.

Des Envoyés de Dieu.

1. La foi aux envoyés de Dieu exige que nous croyions de cœur et que nous confessions de bouche que le Dieu très-haut a eu ses prophètes , c'est-à-dire, des hommes *extraordinaires* ; qu'entre les hommes il en a choisi de fidèles et gens de bien , pour être envoyés de sa part aux autres hommes ; auxquels , véritables en tout ce qu'ils disent , nous devons une entière foi , soit qu'ils nous *commandent* certaines choses, soit qu'ils nous en *défendent* d'autres , ou qu'ils nous *annoncent* les ordres du ciel , ou qu'ils nous *déclarent* les constitutions et les canons célestes , ou qu'ils nous *révèlent* les choses cachées ; telles que sont la *nature* de Dieu , ses *attributs* et ses *ouvrages* , la *résurrection* , la *vivification* (ou restauration), la *peine* (*d*) du

(*a*) * Voy. Dissertation sur le Koran.

(*b*) M. Reland a fait voir dans ses notes que cet *Idris* est le même qu'*Enoch*. « J'ai , ajoute-» t-il , entre les mains une petite Dissertation composée en langue turque , où l'auteur montre » que le nom propre d'*Idris* était *Ouchnouch* , ce qui revient à *Chanoch* ou *Enoch* », Son adresse et sa science le firent surnommer *Idris*. On trouve dans un *Tarich* (ce mot signifie, Ere et date , Annales , Histoire et Mémoires) qu'*Enoch* vécut 365 ans , avec quelques autres circonstances telles quelles de la vie de ce patriarche. Quelques auteurs Mahométans fixent le jour qu'*Enoch* fut enlevé au ciel au 10 *Moharran* ; ce qui est un surcroît de preuves.

(*c*) Ceci pourrait persuader que les Mahométans reconnaissent la divinité de ces livres ; mais on ne doit pas ignorer qu'ils les croient tous corrompus , les uns par les Juifs , les autres par les Chrétiens , et que les véritables se sont perdus. Cependant les Turcs lisent en leur particulier , tant en Arabe qu'en Persan , des pseaumes de David , qui sont une traduction des nôtres , à quoi l'on a joint quelques prières de Moïse et de Jonas. Ils ont encore un Evangile en Arabe et en Italien (M. Reland dit en Espagnol , mais il se trompe : voyez le *Nazarenus*), rempli de bonnes et de mauvaises choses ; mais M. Reland ne croit pas que tous les Mahométans reconnaissent l'authenticité de ces livres. L'auteur du *Nazarenus* qui vient de paraître , s'imagine pourtant que l'Evangile italien qui est lu parmi eux , principalement parmi les Renégats qui n'entendent point l'Arabe , pourrait bien être le vrai Evangile des *Ebionites :* et là-dessus , il forme le plan d'un Christianisme primitif , ou Nazaréen , qui conservait les cérémonies légales aux Juifs seulement et en dispensait les Gentils ; d'où il infère que S. Jacques a recommandé ces cérémonies aux tribus éparses , lorsqu'il a insisté sur l'importance des *Œuvres* contre la foi ; au lieu que S. Paul , qui prêchait à des Gentils , a insisté sur l'importance de la foi contre les *Œuvres*. Il ne manque à ce dénouement , qu'une petite énumération de ces cérémonies mosaïques , que S. Jacques a recommandées ; et il faut avouer aussi qu'une courte paraphrase de l'Épître entière par M. Toland aurait été assez curieuse. (* Voy. Dissertation sur le Koran).

(*d*) Ch. V. Les Mahométans croient que deux anges , *Monkir* et *Nakir* , releveront les morts de leurs tombeaux et leur donneront une nouvelle vie ; qu'ils les interrogeront sur leur foi et sur leur vertu ; qu'ils puniront ceux qu'ils trouveront coupables. C'est l'opinion des

sépulcre, l'*interrogation* et l'*examen*, (*a*) la *balance*, le *pont* (*b*) *aigu*, c'est-à-dire, le chemin par où il faudra passer au dernier jour, le (*c*) *réservoir* et (*d*) l'*intercession*, le *paradis* avec ses délices, l'*enfer* avec ses tourmens.

2. Or il faut savoir que ces prophètes sont tous exempts d'*erreurs* capitales et de *grands péchés*, et qu'ils sont tous attachés à la même religion, qui est l'Islamisme, c'est-à-dire, la religion de Mahomet, (*e*) quoiqu'ils aient suivi des institutions différentes. Ils sont aussi les élus entre toutes les créatures, ayant eu l'honneur de s'entretenir avec Dieu, et de recevoir de sa part des députations d'anges; ayant été autorisés dans leur ministère par des miracles évidens et supérieurs, ou même contraires à l'ordre naturel des choses; par exemple: quelques-uns d'entr'eux ont ressuscité (*f*) des morts, quelques autres ont *parlé* (*g*) avec les *bêtes*, avec les *arbres* (*h*) et avec d'*autres choses* inanimées, et en ont été salués. J'en (*i*) passe bien d'autres, entre toutes les prérogatives auxquelles les hommes ordinaires ne sauraient atteindre.

3. Il faut encore savoir que Dieu a établi entr'eux une certaine *subordination*, en vertu de laquelle l'un est plus excellent que l'autre. Par exemple, ceux d'entr'eux qui ont rempli l'office d'envoyés sont au-dessus de ceux qui n'ont pas rempli cet emploi; et ceux qui ont enseigné de nouvelles constitutions (*k*) sont au-dessus de ceux qui n'en ont point enseigné.

(*a*) Ils croient que Dieu pesera les bonnes et les mauvaises actions, et que la condamnation ou l'absolution de ces actions sera déterminée selon le poids qu'elles auront dans la balance.

(*b*) C'est un grand pont, qui, selon les Musulmans, est sur la *Gehenne*, plus aigu et plus tranchant qu'une épée, plus subtil qu'un cheveu. Les bons et les méchans doivent également passer sur ce pont; avec cette différence néanmoins que les gens de bien passeront sains et saufs, au lieu que les autres glisseront et tomberont dans la *Gehenne*. M. Chardin nous assure que ce pont aigu influe beaucoup sur la morale des Mahométans; qu'il sert de motif de consolation aux personnes injuriées, et de terreur aux méchans. Il rapporte que plusieurs Persans lui rendirent justice dans la crainte d'un mauvais passage au dernier jour. Voyez ses *Voyages de Perse*, T. IV. Edit. *in*-4°. de 1735.

(*c*) La fontaine (*piscina*) où boiront les justes après le passage du pont, et avant que d'entrer dans le paradis.

(*d*) C'est-à-dire, l'intercession de Mahomet en faveur des demi vertueux. Voy. au Ch. VI.

(*e*) Les Mahométans croient fermement qu'*Abraham*, *Moïse*, *J. C.* et tous les prophètes étaient de la religion de Mahomet. Voyez le Korau, Surat. ou Chap. II.

(*f*) Selon le Koran, Ch. 5, v. 110, J. C. a ressuscité les morts; mais, avant lui, un certain prophète nommé *Dulkephel* en avait ressuscité 50,000, et, après lui, Mahomet ressuscita la fille d'un chef de bergers entre la Mecque et Médine.

(*g*) Salomon, disent les Mahométans, savait les langues des animaux. Mahomet s'entretint avec un chameau, qui se plaignait de la dureté de son maître: * mais tout cela n'est rien encore en comparaison de cette épaule de mouton qui avertit Mahomet qu'elle était empoisonnée.

(*h*) Les pierres saluaient aussi le prophète, et les arbres allaient au-devant de lui, en lui disant: *Bien vous soit, ô envoyé de Dieu*. Voy. le Korau, surat. XXIV.

(*i*) * M. Reland nous parle dans une note d'un *Salich*, qui fit sortir tout à la fois d'une pierre un chameau et un château. Les Mahométans disent aussi que Salomon faisait miraculeusement le voyage d'un mois en une heure, que J. C. faisait naître des oiseaux d'un peu de boue, etc.

(*k*) Pour entendre ce passage, il faut savoir que, selon leurs idées, tous ceux d'entre les prophètes du Mahométisme, qui ont reçu de Dieu des livres divins, ne sont point pour cela instituteurs de nouvelles constitutions; comme aussi tous ceux qui ont établi de nouvelles constitutions n'ont pas reçu des livres du ciel: mais cependant il y en a eu qui ont joui de l'un et de l'autre de ces avantages. Par exemple, disent-ils, Noé a été auteur d'une nouvelle constitution sans avoir reçu de livre: Seth en a reçu et n'a point fait de nouvelle loi. Les huit personnages qui suivent ont reçu des livres divins, *Adam*, *Seth*, *Enoch*, *Abraham*, *Moïse*,

4. Le premier de tous ces prophètes a été Adam; mais le dernier et le plus excellent de tous est Mahomet, à qui Dieu soit propice et accorde ses bénédictions, comme aussi à tous ceux qui l'ont précédé.

5. Pour ce qui est des créatures (c'est-à-dire des premiers disciples) du prophète, la plus excellente de toutes et qui approche de l'ordre prophétique, a été Abu-Bekr (*a*); ensuite viennent Omar, Othman et Ali.

6. Après ces quatre, suivent en ordre ces respectables compagnons de Mahomet, au nombre de six; à savoir: Talcha, Alzobeir, Saad, Seid, Abdorrachmam et Abu-Obeida, et ensuite les autres, qui méritent aussi d'être appelés ses compagnons.

7. Ensuite, viennent après eux tous ceux à qui Mahomet fut envoyé, et qui furent obéissans. Que Dieu bénisse le prophète, et que la grace de Dieu soit sur eux tous!

8. Suivent enfin tous ceux qui font de *bonnes œuvres*, et que nous honorons du nom de sages, *parce que leur vie se trouve conforme à leurs discours* (*b*).

9. Seloo une certaine tradition, le nombre des prophètes est de deux cent viogt-quatre mille, et, selon une autre tradition, de cent vingt-quatre mille, c'est-à-dire, à peu près la moitié moins. Entre ceux-là, trois cent treize ont rempli la fonction d'envoyés, et six seulement ont apporté de la part du ciel aux hommes de nouvelles constitutions; à savoir (*c*): Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mahomet (*d*).

10. Que Dieu soit propice aux uns et aux autres, et les comble de ses faveurs!

11. Il n'est pas d'une néecssité absolue pour la foi de savoir au juste le nombre de ces hommes extraordinaires, mais il est nécessaire de les *aimer;* et celui qui ne les *aime pas*, ou qui les *hait*, quand il n'en haïrait *qu'un seul*, doit être mis au nombre des infidèles. De plus, celui qui rejette un

---

David, *Jésus* et *Mahomet*. Mais, de ceux-là, il n'y en a eu que cinq qui aient établi de nouvelles constitutions; à savoir: *Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Moïse*, *Jésus*, et *Mahomet*, qui a abrogé, disent-ils, toutes les sectes précédentes par la sienne, comme étant la plus parfaite. Après celle-là, il ne faut attendre ni prophète, ni prophétie.

Au reste, quoique notre auteur Arabe parle ici de nouvelles constitutions, il ne faut pas s'imaginer qu'il entende par là des religions différentes. Il a déjà dit que la religion des prophètes a toujours été la même: par constitutions, il faut entendre ou des choses abrogées par d'autres, ou des additions envoyées de tems en tems du ciel pour perfectionner la révélation; mais qui ne seraient que superflues après le Koran de Mahomet.

(*a*) * Tel est l'ordre, selon les Turcs, les Arabes, les Maures Africains, et tous ceux qui tiennent pour la Sonna. Les Persans, les Indiens, etc., mettent Ali immédiatement après Mahomet. Environ quatre siècles après lui, on commença d'appeler Schiites ceux qui regardaient Ali comme successeur légitime du prophète, et Sonnites ceux qui tenaient pour *Abu-Bekr*. Mais il y a eu plus de politique dans la division du Mahométisme en deux factions, que de controverse de religion.

(*b*) J'ai ajouté à l'original ces dernières paroles marquées en *italique*, parce que c'est la vraie explication qu'ils donnent eux-mêmes du nom de sage. En effet, qui parle magnifiquement de la vertu n'est tout au plus qu'éloquent; mais qui la pratique est véritablement sage. Les Mahométans attribuent ces qualités à un certain *Algazali*.

(c) Avant Mahomet, il y a eu des Chrétiens qui ont regardé Adam comme prophète. Voy. *Epiph.* contre les Hérés., p. 6. * M. Reland ajoute ici les noms de plusieurs prophètes, ou du moins reconnus tels des Musulmans.

(*d*) *Jésus*, disent les Mahométans, *fut fils de Marie, fille d'Imran Israélite. Il était envoyé du Dieu très-haut, qui lui fit tenir du ciel le livre de l'Evangile. Aussi était-il législateur, et il invitait les hommes à l'obéissance qu'ils doivent à Dieu. Les Juifs ayant cherché à le mettre à mort, il fut enlevé au ciel.* Ce passage est d'un *Taarich* Arabe en MS., qui était entre les mains de l'auteur, lorsqu'il travaillait à cet ouvrage. * M. Reland avait inséré ici une généalogie tirée de ce *Taarich*, toute pleine d'erreurs et d'anachronismes. Je passe aussi les fausses origines du mot de *Messie*, etc.

seul de ces prophètes, ou *met en doute* la vérité de sa prophétie, est déjà réputé infidèle.

O notre Dieu, préservez-nous de l'infidélité !

CHAPITRE VI.

Du dernier Jour.

1. La foi que nous devons au dernier jour consiste à croire en son ame, et à confesser de bouche, qu'en effet il y aura un dernier jour, qui sera le jour de la *résurrection*, dans lequel Dieu tout-puissant *détruira* ce monde, et fera (*a*) mourir toutes les créatures quelles qu'elles soient; excepté néanmoins certaines choses qu'il trouvera à propos de conserver, comme le trône de gloire; le siége royal ou plutôt l'estrade sur laquelle le trône (*b*) est posé; l'esprit (*c*) administrateur; la (*d*) table de ses décrets; la plume

(*a*) CH. VI. Cette idée de la destruction du monde est empruntée des Chrétiens, mais elle est fort travestie. * (C'est ainsi que parle M. D**., le prétendu traducteur de cet abrégé. Elle pouvait être aussi-bien empruntée des Sabéens, des Mages et des Païens; mais écoutons M. Reland). Les Mahométans croient que tout périra, hommes, anges et génies, excepté Dieu. « Todas las cosas han de Morir; es a saber Hombres, Angeles, y Demonios. Estn será quando » la fin del Mondo, y toquera Israfil la Bosina (c'est-à-dire, la *trompette*), des pues no bavra » ninguna cosa que tenga vida, no permanecera cosa viva, si no solo *Alla Teala* (*le Dieu très-haut*) des pues de aquel tan espantoso sonido que temblaran los montes deste *Aldonja* » (c'est-à-dire *du monde*) y se pondrà la Tierra llana, y la mar se volvera de color de sangre. » El segaro que morira sera Azariel *Melek Almaut* : (c'est-à-dire, l'*Ange de la mort*) ». C'est ainsi que s'exprime un autre auteur Arabe, mais traduit en Espagnol. Le signal de cette extinction universelle sera le son de la trompette angélique, qui fera mourir sur-le-champ les anges, les hommes et les bêtes.

(*b*) C'est le sens de l'original, un peu développé * dit le traducteur. Disons plûtôt mal développé. *Solium*, qu'il traduisait par siége sur lequel le trône est appuyé, se traduirait mieux par estrade. Pourquoi ne pas traduire le reste de la note de M. Reland, qui dit que le Talmud met aussi le trône de Dieu entre les sept choses créées avant l'univers? Mahomet avait donc pris des Juifs cette idée qu'on trouve ici.

(*c*) * Les auteurs Mahométans disent que Dieu a créé un esprit auquel il a donné des ailes sans nombre, pour porter le trône. Cet esprit qui porte le trône, ce trône qui vole sur les eaux (car c'est ainsi que s'exprime un auteur Arabe cité par M. Reland) sont imités de ce que dit Moïse dans le Ch. Ier de la Genèse en parlant de l'esprit de Dieu. Les Juifs disent aussi *que le trône de gloire était en l'air, porté par l'esprit de sa bouche, et sur la superficie de l'eau.*

(*d*) Les Mahométans nous disent qu'avant toutes choses Dieu créa la *table* de ses décrets, ensuite la *plume*, etc.; que cette table est faite d'une seule perle de grandeur immense; que la plume est toute de pierres précieuses; que de la *fente* de cette plume il en découle la lumière, de même que des nôtres il en sort de l'*encre*; mais tout cela ne se doit prendre que pour des emblèmes, qui servent à représenter d'une manière plus noble le décret éternel de Dieu, etc.; usage ordinaire aux Orientaux en général. C'est ainsi que les Juifs allégorisent sur le Décalogue, dont les tables sont faites de saphir, et ont été créées avant le ciel et la terre, etc. Les Païens ont employé de semblables allégories; témoin Ovide, *Metam.* Liv. XV, v. 809.

> — *Cernes illic molimine vasto,*
> *Ex ære et solido rerum Tabularia ferro;*
> *Quæ neque concussum Cœli, neque fulminis iram,*
> *Nec metuunt ullas, tuta atque æterna, ruinas.*
> *Invenies illic incisa adamante perenni*
> *Fata tui Generis.*

C'est-à-dire: « C'est là où vous verrez des tables d'airain et d'acier d'un ouvrage immense, qui ne craignent ni l'ébranlement des cieux, ni la colère de la foudre, ni les ruines du monde,

dont il les a écrits ; le paradis et l'enfer, avec tout ce qu'ils contiennent.

2. Après cela, Dieu *ramenera* toutes les créatures qu'il avait anéanties, les *réveillera* par le son de la trompette angélique, les (*a*) *ressuscitera*, les *vivifiera* (*b*), les *rassemblera*, (*c*) toutes en un même lieu, les *examinera* et leur *demandera compte* de tout le passé (*d*).

3. Et il leur sera donné à chacune un livre (*e*) de leurs bonnes ou de leurs mauvaises œuvres ; aux unes, pour le tenir de la main droite, et celles-ci seront les *bonnes* ; aux autres, pour le tenir de la main gauche et derrière le dos ; celles-ci seront les ames des *méchans* : ensuite de quoi, le Dieu très-haut les *jugera* en justice et en équité ; *pesera* (*f*) toutes leurs

---

parce qu'alles sont d'une solidité éternelle. Et c'est là où vous trouverez gravées en caractères inéffaçables les destinées de toute votre postérité, etc. ». C'est Jupiter qui parle ainsi à Vénus pour la consoler de la mort de Jules César.

(*a*) * (La première créature raisonnable qui ressuscitera, selon la doctrine des Mahométans, sera l'ange Israfiel, qui sonnera de la trompette pour rappeler les ames dans les corps. Le premier homme qui ressuscitera sur la terre sera Mahomet. L'illustre et ingénieux traducteur trouve ici beaucoup de rapport avec des passages du Nouveau Testament, et voici ce qu'il dit). Ceci est imité d'après nos saints livres. Voyez Matth. XXIV. 31. où il est parlé *des anges avec des trompettes ;* et la I aux *Thess.*, ch. 4, où il est fait mention *de la voix de l'Archange*, qui, avec *une trompette divine*, *descendra du ciel*, et *donnera le signal* de la résurrection. Quoi qu'il en soit, les Mahométans croient aussi que tous les animaux terrestres, célestes, et marins ressusciteront pour être punis du mal qu'ils auront fait, et pour être ensuite réduits en poudre, excepté l'âne d'Ezdras, le chameau de Mahomet et quelques autres animaux qui entreront dans le paradis. * Au reste il est bon d'apprendre au lecteur que les *animaux célestes* du traducteur sont des oiseaux. On voit aussi par ce passage que les anges et les génies meurent, puisqu'ils participent à une résurrection.

(*b*) Quoique *ressusciter* et *vivifier*, ou *rendre vivant* signifient une même chose, il semble que cet auteur y mette de la différence, et cela pourrait revenir à ce qui suit. *Ressusciter* sera réunir les os et les membres dispersés à leur propre corps, rassembler les ames, etc., et c'est de cette réunion qu'Israfiel donnera le signal au son de la trompette. Supposons que *vivifier*, terme synonime, signifiera rendre la vie et l'intelligence.

(*c*) * Pour y être gardées long-tems, et peut-être même plusieurs siècles, avant le jugement par des anges commis après afin que personne ne s'échappe. C'est là que les impies sentiront les préludes de leurs peines éternelles, etc. ; quelques Musulmans s'imaginent que l'assemblée des ames se fera dans la Syrie.

(*d*) C'est-à-dire, que, dans ce lieu d'assemblée universelle de toutes les créatures, Dieu demandera à tous les hommes bons et méchans qu'ils rendent compte de leurs paroles et de leurs actions, en commençant par les Mahométans dont il y aura sept cent mille de sauvés, sans rendre aucun compte, à ce qu'un fait dire à Mahomet. (Notez ici l'habileté du traducteur, qui traduit *septuagies mille* par sept cent mille, au lieu de traduire soixante dix-mille. Et c'est là la traducteur de Pline le naturaliste) ! M. Reland ajoute, dans la même note, que l'examen sera bien plus doux et plus modéré de ceux qui auront lu avec attention le chapitre 69 du Koran. Ce chapitre est intitulé l'*Inévitable*, épithète donnée au jour du jugement. Voy. *Sale*, trad. du Koran.

(*e*) C'est-à-dire une liste de leurs bonnes et de leurs mauvaises œuvres. Les justes tiendront le livre de la *main droite ;* ce qui fait allusion, dit le pénétrant traducteur, à la description métaphorique du jour du jugement, qui se trouve en Saint Matth. ch. 25, et où la droite est la place d'honneur. Au contraire, les méchans tiendront leur liste de la *main gauche*, parce que, selon les Mahométans, les impies et les méchans auront la *main droite* liée comme des criminels ; à quoi se rapporte aussi ce qui est dit, qu'ils porteront leur liste *derrière le dos*, comme déjà condamnés.

(*f*) Cela produira trois classes de personnes qui seront jugées : 1. Des véritables gens de bien, dont les bonnes œuvres, pesées à la balance, l'emporteront par le poids et le nombre sur les mauvaises, à cause de quoi ils jouiront d'abord des félicités du paradis. 2. Des *méchans*, dont les mauvaises œuvres l'emporteront sur les bonnes, lesquels à cause de cela iront en enfer ; et enfin 3. de ceux dont les bonnes et les mauvaises œuvres seront égales en nombre et en poids. Ces derniers resteront dans un certain lieu entre le paradis et l'enfer, jusqu'à ce qu'ils soient admis aux félicités du paradis, par l'intercession de Mahomet. Il y a des Mahométans qui ne croient pas les peines *éternelles*, parce qu'elles leur paraissent incompatibles avec la *bonté* de Dieu. Voy. *Chard.* t. IV, p. 24, édit. de 1735, in-4°.

œuvres à la balance, tant les *bonnes*, que les *mauvaises*, et *récompensera* toute ame vivante, *selon* le bien et mal qu'elle aura faits.

4. Par sa bonté et par sa miséricorde, quelques-uns d'entre les hommes entreront dans le *paradis*, tandis que d'autres descendront en *enfer*. Mais aucun fidèle ne demeurera éternellement dans le feu d'enfer. Les Musulmans entreront tous dans le paradis, après avoir subi des peines *proportionnées* à leurs péchés. Et c'est ainsi que les *fidèles* séjourneront éternellement dans le ciel, et qu'au contraire les *infidèles*, après avoir été précipités dans l'*enfer*, n'en sortiront plus.

5. Pour rendre la foi à la résurrection *salutaire*, il est nécessaire d'y penser avec *frayeur*. Celui qui ne témoigne que de la sécurité, celui qui nie cette résurrection, ou qui n'y pense qu'avec doute et incertitude, enfin celui qui dit : « Je ne crains point la *résurrection*, je n'ai point peur de » l'*enfer*, et je m'embarrasse fort peu du *paradis* » sont tous également infidèles.

O Dieu, préservez-nous de l'infidélité (*a*) !

ÉCLAIRCISSEMENT SUR CE CHAPITRE.

(*a*) * Je vais rapporter ici le sentiment des Mahométans sur l'état de l'ame et du corps avant la résurrection, et les signes qui, suivant eux, précéderont cette résurrection et le jugement dernier. D'abord, ils disent, à l'égard du corps, qu'aussitôt qu'il a été déposé dans le sépulcre, il est examiné par deux anges noirs, qui le font tenir debout devant eux, et le questionnent sur la foi, etc., comme si c'était une personne vivante. Si, à cet examen, il répond autrement qu'il n'aurait dû, les anges le maltraitent extrêmement, en le battant à coups de maillet de fer sur la tête et autour des tempes; mais s'il répond en véritable Musulman, on lui permet de se recoucher et de reposer en paix. Ils fondent cet examen sur la tradition, et sur deux passages du Koran, ch. 8 et 47. Ces passages commencent par ces mots : *Les anges les feront mourir et les frapperont au visage et sur le dos*. A cause de cela, les plus orthodoxes, ou les plus superstitieux des Musulmans ont grand soin de se faire des caveaux bien creux, afin qu'ils s'y puissent tenir plus à leur aise, lorsqu'il faudra subir l'examen des anges noirs. Cette opinion est prise des superstitions rabbiniques du Judaïsme, qui attribuent à un seul *ange de la mort* le ministère que les Mahométans partagent entre leurs anges noirs *Monkir* et *Nakir*, comme on peut le voir dans la *synagogue judaïque de Buxtorf*, au ch. 49. Au reste, ils répondent les uns et les autres du mieux qu'ils peuvent aux objections qu'on leur fait sur la destruction d'un grand nombre de personnes, ou par le feu, ou par les bêtes sauvages, etc.

A l'égard de l'ame, les Musulmans disent qu'après s'être entièrement séparée du corps, elle entre dans l'*Al-Berzakh*, que l'on rend communément par le terme d'*intervalle* ou de *séparation*. L'Al-Berzakh est donc un état mitoyen entre la mort et la résurrection. On peut consulter à ce sujet une note de M. Sale, sur le ch. 23 du Koran; mais quelle idée peut-on se faire de cet Al-Berzakh? Ils disent qu'après la mort, deux anges vont au-devant des ames véritablement fidèles, et les conduisent aux cieux, où les places leur sont assignées selon leur rang et leur mérite. Outre cela, ils distinguent les ames des fidèles en trois classes, qui sont les prophètes, les martyrs, et enfin les fidèles ordinaires. Les prophètes seuls vont en paradis immédiatement après leur mort; mais les ames des martyrs n'y vont pas d'abord. Peut-être faudrait-il expliquer allégoriquement le séjour qu'on dit qu'elles font dans le gosier de certains oiseaux qui ne mangent que des fruits du paradis. Pour les ames de la troisième classe, dont le nombre est infiniment plus grand que celui des deux premières, les uns croient qu'elles se tiennent auprès des sépulcres, avec la liberté néanmoins d'aller et de venir comme il leur plaît; les autres disent qu'elles vont se rendre auprès d'Adam, dans le plus bas étage des cieux; d'autres s'imaginent qu'elles descendent dans le puits de Zemzem, tandis que les ames des infidèles sont précipitées dans le *Borhut*, qui est un endroit sale et bourbeux d'une province d'Arabie. Quelques-uns prétendent que les ames ne séjournent que sept jours auprès des sépulcres, après quoi on ne saurait dire où elles se rendent. Quelques autres les logent dans la trompette qui annoncera la résorrection; ce qui n'est pas plus difficile que de porter toutes les ames de l'univers sur la pointe d'une aiguille, puisque les ames ne tiennent aucun espace. Enfin il y en a qui croient que les ames des fidèles sont près du trône de Dieu, sous la forme d'oiseaux blancs. Pour les ames des méchans, les anges dont j'ai parlé les offrent d'abord au ciel, qui ne manque pas de les refuser parce qu'il ne souffre rien d'impur. Il les présente ensuite à la terre, qui les refuse de même. Alors il les jette dans une fosse puante, où, selon une tradition mahométane, allégorique, sans doute, l'ange

CHAPITRE VII.

Des Décrets de Dieu.

1. La foi au *décret* de *Dieu* nous oblige à croire de cœur et à confesser

les consigne sous la mâchoire de Satan. Elles y sont écrouées jusqu'au jour du dernier jugement, non sans y souffrir les tourmens les plus affreux pendant la longue durée de l'écrou.

Ceci me conduit naturellement à la résurrection. Quelques Mahométans ont cru la résurrection purement spirituelle. Ils ont dit que cette résurrection n'était que le retour de l'ame en sa première demeure (celle qu'elle avait quittée par le décret de Dieu pour habiter un corps humain); mais l'opinion générale est que le corps et l'ame ressusciteront également. Mais où est la possibilité de la résurrection d'un corps, dissipé depuis si long-tems, et anéanti, s'il faut ainsi dire, par une infinité de révolutions de la matière? Mahomet, et les Juifs avant lui, ont supposé un premier germe incorruptible du corps, un levain, si l'on veut, autour duquel et par le moyen duquel toute la masse du corps reprend son ancienne forme. Selon les Juifs, il reste du corps l'os appelé *luz*, qui sert de fondement à tout l'édifice, et selon les Mahométans, c'est celui qu'ils appellent Al-Ajb, connu des anatomistes sous le nom de *Coccyx*, qui est au-dessous de l'*os sacrum*.

Les Mahométans conviennent, comme les Chrétiens, que le tems de cette résurrection est entièrement inconnu aux hommes. Cependant ils établissent des signes et des présages auxquels on reconnaîtra que la résurrection est prochaine. Ce n'est rien que de mettre au rang des avant-coureurs de ce grand événement, comme on le leur attribue, la décadence de la bonne foi; l'élévation de gens de néant; les degrés de parenté confondus par des incestes; des tumultes; des séditions et des guerres; un serrement de cœur qui portera les hommes à souhaiter ardemment la mort, et même jusqu'à attenter sur leur propre vie; la rébellion des provinces soumises au Mahométisme, etc. Ce n'est, dis-je, rien que cela; tous les siècles ont produit de tels excès, et par conséquent ces signes ne sauraient déterminer positivement la résurrection. Mais en voici qui indiqueront mieux sa proximité, et d'une manière effrayante. Le soleil se levera à l'occident; un monstre effroyable sortira de la terre et paraîtra dans l'enceinte du temple de la Mecque. Ce monstre, qu'ils font aussi hideux qu'il se puisse, et qui pourrait bien être la copie de la bête de l'Apocalypse, marquera les fidèles et les infidèles pour le jour de la résurrection; les premiers du nom de *mumen*, qui signifie *croyant*, et les autres de celui de *Cafer*, qui signifie *infidèle*.

Les Mahométans mettaient autrefois au rang des signes évidens de la résurrection la guerre contre les Grecs, et la prise de Constantinople par 700000 croyans de la postérité d'Abraham, devant lesquels les murs de cette capitale devaient tomber à la proclamation de la formule d'unité de Dieu; mais Constantinople a été pris, et il n'y a point eu de résurrection. Passons aux autres présages, qui sont la venue de l'Antechrist, que les Mahométans appellent d'un nom qui veut dire *faux Christ*; vrai Cyclope, car il ne doit avoir qu'un œil, et sur son front on lira *Cafer*. Cet Antechrist paraîtra d'abord en Syrie, monté sur un âne et suivi de plus de soixante-dix mille Juifs, par où l'on voit que le sort de cette nation est d'être également regardée, chez les Mahométans et chez les Chrétiens, comme très-propre à se laisser séduire par de faux Messies.

J. C. descendra sur la terre à l'Orient, et dans le voisinage de Damas. Il annoncera le Mahométisme à tout l'univers, et détruira les Juifs incrédules. La paix et l'abondance seront répandues parmi les croyans; les lions, les ours, les loups, les agneaux et les brebis gîteront et paîtront ensemble. C'est ainsi qu'ils appliquent à Mahomet cette prophétie d'Isaïe qui ne convient qu'à J. C. *Gog* et *Magog* feront une épouvantable irruption sur les fidèles de l'Islamisme; irruption d'autant plus terrible que les Mahométans superstitieux croient Gog et Magog des ogres et des mangeurs d'hommes. Une épaisse fumée couvrira toute la terre. Il y aura une grande éclipse de lune et même plus d'une, selon quelques traditions, qui en attribuent la prédiction à Mahomet. Enfin l'on entendra des bêtes parler, et même des choses inanimées. Le feu sortira de la terre dans la province d'*Heijaz*. Les Ethiopiens détruiront la Caaba, les Arabes seront tentés de retourner au culte de leurs idoles. Un violent tourbillon enlèvera toutes les ames des fidèles, et même le Koran; en sorte que l'ignorance, la superstition, et l'impiété seront extrêmes pendant les cent ans qui précéderont la résurrection: après quoi, la trompette sonnera trois fois. Au premier son, toute la nature sera consternée, la terre sera ébranlée dans ses fondemens, les montagnes seront renversées, les cieux se fonderont, le soleil perdra sa lumière, et les étoiles tomberont, n'étant plus soutenues par les anges, qui mourront à ce premier son. Celui qui le suivra s'appelle le *son de mort*, parce que toutes les créa-

de bouche que (*a*) le Dieu très-haut a non-seulement résolu les choses, mais aussi leur manière d'être, en sorte qu'il n'arrive rien dans le monde, soit pour ce qui regarde les situations des êtres, ou leurs opérations, ou le bien ou le mal, ou l'obéissance ou la désobéissance, ou la foi ou l'infidélité, ou la santé ou la maladie, ou les richesses ou la pauvreté, ou la vie ou la mort, qui ne soit compris dans le *décret de Dieu*, dans l'ordre que sa providence a établi, et qui enfin n'émane de sa volonté et de son jugement.

2. Mais il faut se ressouvenir ici que le *décret de Dieu* touchant le bien, l'obéissance et la foi, est tel que ces choses doivent rester dans l'ordre établi, et soumises absolument à sa volonté, à sa direction salutaire, à son bon plaisir, à son commandement. Au contraire, il n'a résolu le mal, la désobéissance, l'infidélité, il ne l'ordonne, ne le veut et ne l'arrête, qu'en le privant, s'il faut ainsi dire, de sa direction salutaire, de son bon plaisir, de ses ordres. Les hommes tombent dans ce mal, par (*b*) une *séduction qu'ils ont méritée*, sans y concourir primitivement par une direction salutaire, ou par son bon plaisir, ou par son commandement.

---

tures vivantes mourront alors, ou seront anéanties. Du second au troisième son, qui est celui de la résurrection, il y aura un intervalle de quarante ans. Je ne dis rien de la longue durée du jour du jugement, qui, dans le Ch. 32 du Koran, est de mille ans, et, dans le Ch. 70, de cinquante mille; ce qui est une contradiction manifeste, que les interprètes du ce Koran concilient du mieux qu'ils peuvent, comme on peut le voir dans le discours préliminaire de de M. Sale, et dans ses notes sur ces deux chapitres. Voy. aussi le P. Maracci, dans sa réfutation du Ch. 32 du Koran.

La résurrection sera si générale, que, non-seulement les hommes, les singes et les génies, mais les bêtes même ressusciteront. Au moins, c'est l'opinion de quantité de Mahométans, qui prétendent prouver la résurrection des bêtes par le Ch. 81 du Koran. Que cette résurrection soit glorieuse pour les gens de bien, et honteuse pour les méchans, c'est là ce que les Chrétiens croient comme les Mahométans. Voici les singularités de ceux-ci: les hommes ressusciteront nus, et sans qu'il manque la moindre chose à leur corps. Ainsi le prépuce s'y trouvera quoique la circoncision l'ait retranché; mais cette opinion n'est pas si générale qu'il n'y en ait aussi un grand nombre qui croient que les morts ressusciteront dans le même équipage où ils étaient à l'heure de leur mort; et cette opinion est prise de la théologie des Rabbins. Il y aurait bien d'autres choses à rapporter ici sur cette matière; comme, par exemple, la manière dont les hommes se rendront à la place du jugement; les dix ordres de réprouvés, et les tourmens effroyables qu'ils souffriront en attendant leur condamnation; ce qu'on nous dit sur les questions qui seront faites à chaque personne et les raisons qu'elles allégueront pour se défendre; sur la manière dont le corps et l'ame s'accuseront mutuellement devant Dieu, et plaideront pour être absous du mal qu'ils auront fait. Mais Dieu rejettera leurs raisons, et ils auront le sort d'un aveugle agile et dispos, qui volerait sur le grand chemin, avec le secours d'un paralytique clairvoyant, qu'il porterait sur ses épaules.

Tout ce que je viens de dire pourra servir d'explication aux articles 4 et 5 de la confession de foi des Mahométans.

(*a*) * M. Reland cite ici quelques vers Arabes qui servent à justifier la certitude du décret divin et sa nécessité, etc., et finissent par la condamnation de l'astrologie. Je ne sais pourquoi M. D**., a supprimé cette note.

(*b*) CH. VII. J'ai cru qu'il fallait adoucir l'idée de *séduction*, par ces paroles, *qu'ils ont méritée*; car il paroît, et par ce qui précède et par ce qui suit, que c'est là l'idée de l'auteur, puisqu'il y parle de l'indignation de Dieu, de sa haine contre le péché, et la différence qu'il met entre le vice et la vertu; celui-là ne cessant point de lui être odieux, ni celle-ci de lui être agréable. Je conviens, du reste, qu'il ne s'exprime pas fort commodément * (il valait mieux dire qu'il s'exprime d'une manière très-confuse); mais, dans ces occasions, il faut un peu aider à la lettre, et accorder aux Mahométans la même indulgence dont nous avons tant besoin nous-mêmes * (dans les ténèbres qui environnent nos idées sur cette matière). Il est indubitable, continue M. D**., que, selon la doctrine de S. Paul, Dieu retire sa grace des méchans qui en abusent, et qu'il les laisse tomber en de très-grands péchés, en punition de leurs excès précédens. Et, si cela est vrai, ne peut-on pas dire, dans un bon sens, que Dieu punit le péché par le péché même? Ce qui doit faire trembler ceux qui, par des sentimens et une vie libertine, s'attirent insensiblement les jugemens du Dieu. Voyez le Chap. I de l'épître aux Romains. * (Je n'ai rien voulu retrancher de cette note, qui sent fort le prédicant, afin que le lecteur connaisse par ce petit échantillon la manière de prêcher de M. D**.).

3. Quiconque donc osera dire, que *Dieu se réjouit du bien que font les hommes, et de leur foi; ou qu'il n'a point d'aversion pour le mal et pour l'infidelité, ou que le mal et le bien viennent de Dieu, de telle sorte que Dieu les a arrêtés l'un et l'autre, et les veut avec une égale complaisance*; celui-là est certainement infidèle ; car il est vrai que Dieu veut le bien, mais de telle manière, que le bien *lui plaît toujours*; et il est vrai aussi qu'il veut le mal, mais de telle sorte, que le mal ne *cesse point de lui être odieux*.

O Dieu très-bon, dirigez nos pas dans la droite voie (*a*) !

CHAPITRE VIII.

Des Ablutions et des Purifications.

1. A l'égard des purifications prescrites, on doit savoir qu'il y a sept différentes sortes d'eau que l'on y peut employer, savoir : l'eau qui tombe du ciel, c'est-à-dire, l'eau de pluie, l'eau de mer, l'eau de rivière, l'eau de puits, l'eau de fontaine, l'eau de neige et l'eau de grêle.

Nous reconnaissons principalement trois sortes d'ablutions, ou de purifications :

L'une, que nous appelons Gasl, *qui est une espèce d'immersion. L'autre, que nous appelons* Wodou, *qui concerne particulièrement les pieds et les mains; et la troisième, que nous appelons* terreuse ou sablonneuse, *parce qu'au lieu d'eau, on y emploie du sable ou de la terre.*

I. De l'Ablution corporelle, appelée Gasl.

1. Les fondemens de cette immersion corporelle, ou, pour mieux dire, les règles qu'il y faut observer, sont au nombre de trois.

ECLAIRCISSEMENT.

(*a*) * Les Musulmans varient beaucoup lorsqu'il s'agit de rendre raison de cet article; mais la vraie doctrine orthodoxe est celle-ci : Quoi que ce soit, sans exception, qui arrive dans le monde procède entièrement de la volonté de Dieu, et est absolument irrévocable. Cette prédestination de toutes choses s'étend sur les plus petits et sur les plus vils objets; et il est impossible de l'éviter, ni par prévoyance, ni par prudence, ni par sagesse, ni par quelqu'autre moyen que ce soit. La politique de Mahomet fit, nous dit-on, de cette doctrine un point capital de religion : par là, il prétendait engager ses nouveaux disciples à combattre en désespérés pour l'Islamisme, sous prétexte que, quelque effort qu'ils fissent pour ou contre, il n'en serait ni plus ni moins, et que, ne pouvant détruire l'ouvrage du décret, ils s'exposeraient tout au moins aux châtimens du ciel, en le regardant (lui Mahomet) comme un séducteur. Cette doctrine est établie en plusieurs endroits du Koran, et entr'autres dans le ch. 5. Elle a paru si dure à plusieurs docteurs de cette religion, qu'ils ont fait tout ce qu'il était possible pour l'adoucir par des distinctions subtiles. Voy. dans la *Biblioth. Orient.*, article *Cadha*, et ailleurs, les conditions par lesquelles ils ont essayé de la concilier avec la liberté de l'homme ; les uns en alléguant le mauvais emploi de la raison, qu'ils veulent pourtant qu'elle soit soumise à la raison éternelle, selon ces paroles de Mahomet : « Vous ne voudrez jamais que ce que Dieu voudra, parce qu'il est le maître de toutes « les créatures ». Les autres en soutenant qu'on ne revient plus de l'abus de sa liberté, et qu'il n'est pas davantage en notre pouvoir de la faire agir après en avoir abusé, qu'il l'est à un homme de voir quand il s'est gâté volontairement la vue. Je substitue cette comparaison à celle que fait dans d'Herbelot un auteur Arabe.

1. Premièrement, l'*intention* (*a*) de se rendre agréable à Dieu.

2. En second lieu, qu'on s'y nettoie de toutes les ordures du corps, s'il s'y en trouve.

3. En troisième lieu, que l'eau passe sur tout le poil du corps, et sur la peau.

4. Ensuite, il faut se ressouvenir que notre *Sonna*, c'est-à-dire, notre *loi orale* (*b*) exige de nous les cinq articles suivans :

I. Premièrement, que nous y récitions la formule accoutumée : *Au nom de Dieu, etc.*

II. Que nous nous lavions la paume des mains, avant que les cruches se vident dans le lavoir.

III. Qu'il se fasse une expiation avant les prières, et cela avec certains rits : * je traduis le mot latin de *lustratio* par celui d'expiation.

IV. Qu'on se frotte la peau avec la main, pour en ôter toute la saleté.

V. Et enfin, que ces choses soient continuées sans interruption jusqu'à la fin de la cérémonie.

1. Les raisons qui font que cette purification corporelle est nécessaire, sont au nombre de six (*c*), dont les trois premières concernent également et les hommes et les femmes; les autres ne sont que pour celles-ci.

(*a*) CH. VIII. Cette première condition est extrêmement recommandée aux Musulmans, et leurs poëtes s'expriment avec beaucoup d'élégance sur ce sujet. * M. Reland rapporte ce passage d'un auteur Persan que je rends ainsi : « Les actions (extérieures de piété) de celui qui n'a pas » l'amour de Dieu dans le cœur ne ressemblent qu'à du vent ». J'avoue pourtant qu'il y a moins d'élégance dans ma prose que dans ces merveilleuses rimes de l'ingénieux traducteur et poëte, auxquelles je la substitue :

Qui n'aime le Seigneur, a beau prier souvent,
Il ne fait que du vent.

Avant la purification, les vrais Musulmans doivent élever leur cœur à Dieu, et se proposer uniquement de se rendre agréables à cet être souverain, en pratiquant les devoirs qu'il a commandés. Chardin leur rend cette justice qu'ils font toutes leurs prières avec une attention et un respect admirable pour la divinité; et il avoue que cela lui a fait souvent beaucoup de peine à certain égard, parce qu'il ne pouvait s'empêcher d'y voir une censure tacite de l'inattention et de l'indévotion qui règne dans nos temples. Voyez le passage même de M. Chardin, allégué plus bas dans l'article de la prière. * (Ici finit la note du traducteur où j'ai réformé deux ou trois mots. Il aurait bien dû traduire deux beaux passages de l'auteur Persan cité par M. Reland contre l'hypocrisie des faux dévots et sur l'éclat de la dévotion qui en est exempte.)

(*b*) Nous avons trouvé à propos d'éclaircir le texte par cette petite parenthèse. La Sonna est comme la loi orale des Mahométans, et contient les dits et les faits de Mahomet, qui n'ont point été rédigés dans le Koran; mais qu'on a conservés d'abord par tradition, et mis ensuite par écrit. Aujourd'hui le Koran et la Sonna composent tout le droit sacré et civil des Mahométans. Ce mot est employé par eux pour désigner certains préceptes de perfection dont l'observation est méritoire, mais dont la négligence n'est point punissable. (Voy. ce qui a été remarqué ci-dessus).

(*c*) C'est-à-dire qu'il y en a six principales; car elles sont en bien plus grand nombre. * Voici la manière dont les Persans rapportent les six causes d'ablution indispensables. 1. L'impureté quelle qu'elle soit. 2. Les pertes périodiques du sexe. 3. L'accouchement. 4 Les pertes de sang après l'accouchement. 5. L'accouchement d'un cadavre. 6. La mort. Outre cela, ils comptent quarante ablutions prescrites par la Sonna, et les voici :

1°. La célébration de leur *Sabbat*, qui est le vendredi. 2°. Toutes les nuits en nombre *impair* du mois de *Ramadhan*, la 1e., la 3e., la 5e., la 7e., etc. 3°. La nuit de la fête du même mois. 4°. La fête des Offrandes. 5°. La 14e. nuit du mois de *Resjeb*. 6°. Et le 27 du même mois. 7°. La 14e. nuit du mois de *Schaaban*. 8°. Le jour de la naissance de *Mahomet*, à savoir: le 17 du mois de *Rebia* premier. 9°. Le 24 du mois de *Dilhaja*. 10°. Le 28 du même mois. 11°. Le 25 du mois de *Dilkaada*. 12°. Le jour qu'ils s'arrêtent sur la montagne d'*Arafat* (voyez le chapitre du pèlerinage de la Mecque). 13°. Le 8 du mois de *Dilhaja*. 14°. Le jour de l'an.

Les motifs d'ablution communs aux deux sexes sont les embrassemens illicites et criminels par le désir, etc., quoiqu'ils n'aient été suivis d'aucune autre impureté (*a*).

2. Les suites involontaires d'un commerce impur. Il y a dans le latin *Fluxus seminis*, et cela est souvent aussi l'effet de la volonté.

3. Et en troisième lieu, la mort.

Voici les trois motifs d'ablution qui sont particuliers aux femmes : 1. Les règles. 2. Les pertes de sang dans l'accouchement. 3. Et enfin l'accouchement même.

II. *De la Purification nommée* Wodou, *qui regarde principalement les mains et les pieds.*

6. Pour ce qui est de la seconde espèce de purification, que nous appelons *Wodou*, il y a six choses à considérer.

1. La première est, qu'elle se fasse avec l'intention de plaire à Dieu.

2. La seconde, qu'on s'y lave tout le visage.

15°. En entrant dans le territoire de la Mecque par un principe de dévotion. 16°. Quand on y a fait quelque séjour. 17°. Quand on fait le tour de la *Caaba*. 18°. En visitant le sépulcre d'un des quatorze *Imans*. 19°. Quand on se repent du quelque péché et que l'on se convertit. 20°. En entrant dans le sanctuaire du temple de la Mecque. 21°. En entrant à Médine. 22°. En entrant dans la Mecque. 23°. En entrant dans le temple de la Mecque. 24°. En entrant dans la *Caaba*, par où il faut entendre ici la partie mitoyenne du sanctuaire et du vestibule. 25°. En entrant dans le temple de Médine. 26°. En demandant à Dieu son secours pour quelque entreprise, ou contre quelque danger, et quand on consulte le Koran par le sort. 27°. A la naissance d'un enfant. 28°. En demandant à Dieu de la pluie. 29°. Lorsqu'on a négligé volontairement de prier Dieu en tems d'éclipse, et surtout dans les grandes éclipses. 30°. Lorsqu'on s'est approché du cadavre d'un criminel puni du dernier supplice, et exposé sur le grand chemin; ou si l'on a passé tout contre, et cela les trois premiers jours de l'exposition. 31°. Lorsqu'on a touché un corps mort qui a été lavé. 32°. Lorsqu'on a tué un lézard. 33°. Lorsqu'on n'a pas achevé sa purification dans les formes. 34°. Lorsque, dans l'ablution, il nous vient un scrupule sur quelque accident nouveau, qui pourrait exiger une nouvelle ablution. 35°. Lorsqu'un Persan, qui se trouve parmi des Turcs, s'est purifié à leur manière, soit par crainte, soit par faiblesse, de retour chez lui, il doit pratiquer une ablution toute nouvelle. 36°. Lorsque, dans le pèlerinage de la Mecque, on jette de petits cailloux d'une certaine façon. 37°. Lorsqu'on a été en démence. 38°. Ou en *pamoison* (λιποθυμία, défaillance). 39°. Quand on a enseveli un mort. 40°. Ou après la mort d'une personne, auquel cas il faut se laver deux fois, premièrement, parce qu'un mort souille; en second lieu, parce que peut-être le défunt s'est mal purifié avant sa mort. ° Tels sont les quarante préceptes au sujet des ablutions: sur quoi il est nécessaire de remarquer que les Turcs en pratiquent qui sont négligées par les Persans, comme, d'autre côté, ceux-ci en négligent que ceux-là observent.

(*a*) ° Le latin de M. Reland dit : *Concubitus sine emissione seminis*. Tout cela ne peut se traduire : nos oreilles sont trop chastes pour entendre de pareilles choses, et nos plumes pour les écrire. La langue française ne souffre point les ordures : à la vérité si Martial a dit :

Lasciva est nobis pagina, vita proba.

Nous disons :

Improba dum vita est, pagina casta manet.

Je prie mes compatriotes de me pardonner cette espèce de parodie. Ecoutons maintenant le traducteur. Dans la première édition, M. Reland avait traduit, *Immundities post circumcisionem*, c'est-à-dire, *les ordures après la circoncision*; ce qui lui donnait occasion de nous apprendre que les Mahométans mâles et femelles sont circoncis; les mâles à l'âge de 13, 14, 15 ou 16 ans, lorsqu'ils peuvent prononcer ces paroles : *Il n'y a point d'autre Dieu, que Dieu même, et Mahomet est l'envoyé de Dieu*; et les femelles, vraisemblablement lorsqu'elles sont nubiles; comme l'assurent Galien, liv. 15, *de usu partium*, S. Ambroise, Strabon et autres. Cela se pratiquait aussi chez les Egyptiens *incisione nymphæ puellaris*, environ l'âge de 14 ans, *quod eo anno incipiat flagrare passio virilis*. Les Arabes ont un nom particulier pour désigner les matrones qu'on emploie à la circoncision des filles.

3. La troisième, qu'on s'y lave les mains et les bras jusqu'au coude inclusivement.

4. La quatrième, qu'on s'y frotte certaines parties de la tête.

5. La cinquième, qu'on s'y nettoie les pieds jusqu'aux talons inclusivement.

6. Et la sixième enfin, qu'on y observe exactement l'ordre prescrit ci-dessus.

7. A quoi il faut ajouter les institutions de notre *Sonna* (c'est-à-dire, de notre *loi orale*), lesquelles sont au nombre de dix.

1. Premièrement, qu'elle soit précédée de la formule : *Au nom de Dieu*, etc.

2. Qu'on se lave la paume de la main, avant que les cruches se vident dans le lavoir.

3. Qu'on se nettoie le visage.

4. Qu'on attire l'eau par les narines.

5. Qu'on se frotte toute la tête et les oreilles.

6. Qu'on sépare, ou écarte la barbe, pour la mieux nettoyer, lorsqu'elle est épaisse et longue.

7. Et les doigts des pieds (les orteils), l'un après l'autre.

8. Qu'on se lave la main droite avant la gauche, et qu'on observe le même ordre à l'égard des pieds.

9. Qu'on répète ces actes (de purification) jusqu'à trois fois.

10. Et enfin qu'on les continue sans interruption jusqu'à la fin.

11. Cinq choses rendent cette espèce de lustration, ou de purification nécessaire.

1. L'issue de quelque excrément que (*a*) ce soit, *excepto semine*, par les voies naturelles aux hommes.

2. Lorsqu'on a dormi profondément (*b*).

3. Lorsqu'on a comme perdu l'entendement, par (*c*) un excès de vin, ou que même on l'a véritablement perdu par maladie, ou autrement.

4. Lorsqu'on a touché une femme impure, sans qu'il y eût un voile, ou quelque autre vêtement entre deux.

5. Ou enfin, lorsqu'on a porté la main à ces parties du corps que la bienséance ne permet pas de nommer.

6. Au reste, il est pourtant nécessaire de se nettoyer après avoir satisfait

---

(*a*) * Je supprime ici une note fort inutile du traducteur, qui l'aurait pu garder dans ses *archives littéraires* jusqu'à nouvel ordre.

(*b*) Parce qu'on suppose que, dans un profond sommeil, on a pu contracter quelque impureté, dont on ne se souvient pas. * (C'est M. D**, qui parle ici dans cette note, que M. Reland n'aurait pas dû se laisser enlever par son traducteur).

(*c*) On sait assez que le vin est défendu aux Mahométans par un précepte du Koran, chap. 2, v. 219, et chap. 5. Néanmoins, beaucoup de Mahométans en boivent malgré la défense du Koran, et ne s'en abstiennent que pendant le mois de *Ramadhan*, qui est consacré au jeûne et à la dévotion. Il se trouve même des Mahométans qui ne se privent pas du plaisir de boire du vin pendant ce tems de dévotion. Quelques docteurs Musulmans prétendent aussi, qu'à proprement parler, Mahomet n'a défendu que l'ivresse causée par le vin, ou par quelque liqueur que ce soit; ajoutant qu'il est fort permis de faire usage de petit vin, de celui qu'on peut appeler *vin de ménage*; et que même on peut en boire de fort, pourvu qu'on le fasse avec retenue. La politique peut encore autoriser l'usage du vin, parce qu'il dissipe ordinairement l'esprit, et le détourne des affaires sérieuses. L'expérience apprend, à Constantinople et ailleurs, que les assemblées qui se forment dans les bains publics, etc., entre gens sages et qui ont toute leur raison, sont tout autrement pernicieuses que celles des ivrognes dans les cabarets. Aussi a-t-on défendu souvent les premières et jamais les autres. * Voilà précisément la note latine de M. Reland, que le traducteur avait déguisée à sa mode. Voy. ci-après.

aux besoins de la nature ; et c'est ce qu'il faut faire de la main gauche avec de petits (*a*) cailloux, et ensuite y passer de l'eau (*b*) pour achever de se nettoyer. Cette purification sera parfaite, lorsqu'à la couleur, à la saveur, et à l'odeur de l'eau, on aura pu remarquer qu'elle n'a plus rien de mauvais.

III. *De la Purification terreuse ou sablonneuse.*

10. Parlons maintenant de la *Purification sablonneuse* ou *terreuse*, qu'on appelle ainsi, parce qu'elle se fait avec de la terre, ou du sable, au lieu d'eau. (*c*) Il faut savoir que nous avons sur ce sujet quatre fondemens, ou quatre règles prescrites.

1. La première, qu'elle se fasse avec intention de plaire à Dieu.

2. La seconde, qu'on s'y frotte bien le visage.

3. La troisième, qu'on fasse la même chose à l'égard des mains et des bras, jusqu'au coude inclusivement.

4. Et la dernière, qu'on y observe exactement l'ordre prescrit ci-dessus.

11. Joignez à cela les préceptes de notre *loi orale* (la *Sonna*), qui ordonnent à ce sujet : 1. que la formule *au nom de Dieu*, etc., en fasse le préliminaire. 2. Que la main droite précède toujours la gauche, à l'égard des mains, et de même à l'égard des pieds. 3. Et enfin, que tous ces rits se continuent sans interruption jusqu'à la fin de la cérémonie.

CHAPITRE IX.

Des Prières.

1. Les principes, ou les ordres divins sur lesquels la prière est fondée avec ses rits, etc., sont au nombre de treize.

1. L'intention (*d*).

(*a*) * (M. D**., si peu scrupuleux, ou si peu exact, tant en ce qui regarde le texte de son Auteur, que pour les notes, a eu soin de nous conserver celle que voici, qu'il a trouvée particulièrement digne de passer à la postérité, afin que, dans tous les siècles, on sût comment les Grecs et les Romains se torchaient, etc. Voici donc cette importante note): C'était la coutume d'employer de petits cailloux à cet usage, et parmi les Grecs et parmi les Romains. C'est là-dessus qu'est fondé le badinage contenu dans un passage du *Plutus d'Aristophane*. Un des acteurs s'y plaint *que la disette des cailloux est si grande qu'on est obligé d'avoir recours à des gousses d'ail*. M. Reland renvoie ensuite à Florent Chrétien; mais M. D**., qui a si bien lu les auteurs latins, ajoute que, pour les Romains, la chose est connue. A l'égard des Mahométans, ils n'ont garde de se servir de papier, comme nous, parce que, disent-ils, on y a écrit, ou l'on y peut écrire des choses saintes de la dernière importance.

(*b*) Les commodités des Mahométans sont de deux sortes. Celles des riches, où il y a toujours un grand réservoir d'eau bien entretenu ; et celles des pauvres, où il n'y a point de réservoir ; mais, quand ils y vont, ils se pourvoient d'une bouteille d'eau, pour accomplir le précepte comme il se doit. * On est si persuadé de l'antiquité de ce rit, qu'un auteur ne craint pas de le faire remonter jusqu'à Adam. « Adam et Eve, nous dit gravement l'auteur Arabe, furent instruits par un ange dans la manière de se nettoyer le .... et les ...., avec une motte de terre (*gleba*) (que M. D**. avait traduit par de la paille); à quoi il ajouta la purification par l'eau. Il leur apprit aussi celle qu'on appelle *Wodou* ». M. Reland dérive *Latrinæ* (commodités) de *Lavatrina*, comme qui dirait *Lavoir*; ce qui semblerait supposer, ajoute le traducteur, que l'usage de l'eau, à cet égard, n'était pas étranger aux anciens Romains.

(*c*) On ne se sert de cette purification, 1°. que quand on n'a point d'eau, 2°. ou quand le malade ne la saurait souffrir sans se mettre en danger de mort. Au reste, par ce mot de sable, il faut entendre toute sorte de terre, même la terre minérale, et du minéral, etc. Les Juifs prétendent aussi que, faute d'eau, on peut se nettoyer avec de la terre. Voyez le *Gemara Beracoth*, fol. 15, et nous apprenons de *Cedrenus* (pag. 250) que, dans les *Sirtes* d'Afrique, des Chrétiens baptisèrent avec du sable, faute d'eau, un Juif qui allait expirer.

(*d*) CH. IX. Sur le chapitre de la prière, on ne fera pas mal de consulter M. Chardin qui

2. La magnificence ou la grandeur des noms de Dieu.
3. Le formulaire d'unité de Dieu, *Dieu est grand*, etc.
4. La situation droite du corps (*a*).
5. La Lecture du premier chapitre du Koran (*b*).
6. Ensuite, l'inclination du corps vers la terre (*c*).
7. Après quoi, le corps doit se relever ensuite de cette première inclination.
8. Suit l'adoration, ou le *prosternement*, pour ainsi dire, (*d*) du visage jusqu'à terre.
9. Ensuite, la session du corps (*e*), l'action de s'asseoir.
10. Puis, la seconde session (*f*).
11. Après quoi, vient la seconde confession, qui regarde Mahomet, au lieu que la première regarde Dieu même.
12. Le formulaire de cette confession, qui doit être récité.

---

est fort exact à tous égards, mais particulièrement à celui-ci; et voici l'éloge qu'il fait de la dévotion des Mahométans : « Je ne puis m'empêcher de dire encore une fois que la prière des » Mahométans se fait avec une révérence inconcevable, et qu'on ne peut regarder l'attention » qu'ils y apportent, le zèle et l'humilité dont ils l'accompagnent, sans admiration. Ils ne re» muent pas les yeux; tous les mouvemens de leurs corps se font avec la plus juste mesure. » Ils prient à voix entrecoupée, tantôt bas, tantôt haut, tantôt d'esprit seulement; mais tout » cela est si posé, si exact, si recueilli, qu'assurément ils nous font la dernière honte à nous » autres Chrétiens. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'ils fassent leurs prières avec tant » de zèle et d'attention, quoiqu'ils les fassent si souvent ». *Voyage de Perse*, tome IV, p. 120, édit. *in*-4° de 1735.

(*a*) En général, celui qui prie doit avoir le corps droit et immobile, et les pieds joints. Il ne doit point tourner la tête. Voici cependant quelque chose de plus détaillé sur l'attitude des Musulmans dans leurs dévotions. I. Le corps doit être droit quand on commence la prière, et les mains élevées tout près de la tête. II. Ou les mains baissées et jointes, étant posées sur le ventre. Cette attitude est en usage chez les Turcs; mais elle ne l'est pas chez les Persans, en récitant le premier chapitre du Koran. III. Ou les mains doivent être posées chacune séparément sur les genoux, en courbant le corps, on même * sans le courber, selon que la figure représente ici un Turc qui fait sa prière, au-dessus d'un *Derviche* qui tourne par dévotion; usage dont il sera parlé plus amplement dans la suite. IV. Ou l'attitude dans l'adoration consiste à baisser le visage jusqu'à terre. La V, c'est d'être assis, les mains posées sur les cuisses. La VI est à peu près de même. La VII et la VIII sont proprement une espèce de salutation des anges, lorsque la prière est finie. Voy. sur tout ceci Chardin, Voy. de Perse, t. IV. * (Voici la suite de la note de M. Reland que M. D**. n'a pas traduite) : « Les Arabes réduisent ces atti» tudes du corps à quatre, qui sont : 1. d'être debout, 2. d'être courbé, 3. d'adorer ou d'être » prosterné, 4. d'être assis ». Lorsqu'ils prient, ils se servent ordinairement de cette formule : » Seigneur, agréea la dévotion que nous vous présentons debout, courbés (ou inclinés), proster» nés et assis, (*acceptum tibi sit, Domine noster, nostrum stare, incurvari, adorare et sedere*).

(*b*) Les Mahométans font grand cas de ce chapitre, * aussi a-t-il donné lieu à divers ouvrages sur la matière qu'il renferme. Le P. Maracci, qui a réfuté le Koran sans le moindre ménagement, n'a pu s'empêcher de parler avec beaucoup d'éloge du commencement de ce chapitre, qui renferme certainement une belle et magnifique prière. Voy., outre le P. Maracci, M. Sale, dans ses notes sur ce chapitre. Il n'oublie pas d'y remarquer que cette prière est autant estimée, autant en usage chez les Musulmans, que l'Oraison Dominicale chez les Chrétiens.

(*c*) Il faut courber la moitié du corps, de telle manière que, le dos étant tendu, les mains tomberont sur les genoux. Ceux qui, par infirmité ou autrement, ne peuvent se courber de cette manière, doivent, au moins, baisser les sourcils lorsqu'il faut se courber ainsi, les élever quand il faut lever la tête à l'adoration, presser la prunelle de l'œil, en signe d'humilité.

(*d*) C'est ce que les Grecs appellent σρτκύνωσι : dans l'adoration, sept membres du corps touchent la terre, à savoir : les deux pieds, les deux mains, les deux genoux et le front.

(*e*) Pour méditer plus commodément sur les mystères du culte religieux, et se recueillir sur l'essence de la prière. Au reste, ils doivent s'asseoir de manière que les fesses s'appuient sur le talon du pied droit, et que le pied gauche plus reculé présente la plante en haut.

(*f*) Il y en a qui, entre la première et la seconde session, baissent une seconde fois le front jusqu'à terre, et adorent Dieu.

13. Et enfin, l'observation exacte de l'ordre prescrit ci-dessus.

II. L'institution de la *Sonna* (de la *loi orale*) exige quatre choses :

1. Premièrement, que l'on invite le peuple aux prières.

2. Que l'on répète l'invitation, par un formulaire fort peu différent du premier, comme on peut le voir dans la note (*a*).

3. Ensuite la première confession, qui regarde Dieu lui-même.

4. Et enfin, un certain formulaire de prière, qui est cette première confession même.

III. Pour les choses qui sont requises de celui qui se prépare sincèrement à la prière, elles sont au nombre de cinq :

1. Premièrement, il faut que le corps soit absolument pur (*b*).

2. En second lieu, que le corps soit couvert d'une manière décente (c).

3. En troisième lieu, qu'on se place dans un endroit net, où le corps ne puisse contracter rien d'impur (*d*).

4. En quatrième lieu, le Musulman doit connaître exactement les tems marqués pour la prière, et les observer régulièrement.

5. Et enfin, dans la prière, le Musulman doit être attentif à la *Kibla*, qui, comme on l'a déjà dit plusieurs fois, consiste à se tourner vers le temple de la Mecque.

IV. Pour ce qui concerne les prières qu'il faut réciter tous les jours, il y en a de cinq sortes (*e*).

1. Celles de midi, qui demandent quatre inclinations du corps.

(*a*) Ces avertissemens se font par des crieurs publics, qui montent en haut de certaines tours fort étroites, bâties ordinairement autour des mosquées, et là, se tournant du côté du Kibla (c'est-à-dire, vis-à-vis de la Mecque), ils invitent à haute voix le peuple à faire ses prières. Le formulaire du premier avertissement est celui-ci : « Dieu est haut élevé, Dieu est » haut élevé : j'atteste que Mahomet est l'envoyé de Dieu (par deux fois) ». Ensuite, en élevant la voix : « J'atteste qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu même ; j'atteste que Maho» met est l'envoyé de Dieu. Aux prières, à un heureux succès, à un heureux succès ». Si c'est le matin, il ajoute : « Les prières valent mieux que le sommeil ; les prières valent mieux » que le sommeil ». Dans le second avertissement, on use à peu près du même formulaire, à la réserve qu'on y ajouta : « Les prières vont commencer ; Dieu est haut élevé, Dieu est haut » élevé ».

(*b*) * Le détail que donne M. D**. des impuretés de certaines parties du corps humain est fort inutile ici. Je le supprime.

(*c*) Cette décence se réduit, chez les Mahométans, pour les hommes, à cacher ce qui est entre le nombril et les genoux ; pour les femmes, à ne montrer aux hommes que le visage, les pieds et les mains. Excepté ces parties, les femmes ne doivent rien laisser voir. Ajoutez à cela que les uns et les autres, s'ils ont de trop riches habits, s'ils portent des ornemens trop éclatans, sont obligés de les quitter avant que de faire leur prière. * L'état d'oraison demande l'abaissement et l'humilité devant Dieu. M. D**. me permettra bien de substituer cette remarque à la sienne, où il fait une digression lourde sur les dames de Londres, Paris et la Haye. Au reste, M. Reland se trompe en mettant le visage au rang des parties du corps qu'il est permis de montrer aux hommes.

(*d*) Ils se servent ordinairement d'un tapis ou d'une natte pour faire leurs dévotions.

(*e*) * Je retranche encore une note de M. D**. pour en mettre une de M. Reland, que ce traducteur a supprimée mal à propos, à ce qu'il me semble. La voici : Ces prières sont d'institution divine ; mais, outre celles-là, il y en a d'extraordinaires et de cinq sortes aussi, qui sont : 1. les prières de *Ramadhan*. 2. Les prières pour détourner des châtimens de Dieu (*las adhabas*, comme s'exprime la MS. espagnol que cite M. Reland). 3. La prière (*el Assala*), en tems d'éclipse. 4. La prière pour demander de la pluie. 5. La prière des funérailles. A l'occasion de la prière du vendredi, remarquons que, selon les Mahométans, le vendredi est d'institution divine, et qu'il a été ordonné à Adam de solenniser ce jour, parce que les Anges se prosternèrent alors devant lui par ordre de Dieu.

DERVICH ou Moine Turc qui tourne par devotion.

SAKA Charitable Derviche qui porte de l'eau par la ville et la donne par charité.

TURC qui fait sa priere.

DERVICH des Indes.

2. Celles d'après midi, qui demandent aussi quatre inclinations.
3. Celles du soir, qui demandent trois inclinations.
4. Les prières nocturnes, qui en demandent quatre.
5. Et enfin les prières du matin, qui n'en demandent que deux : dix-sept en tout, et cela dans l'espace de vingt-quatre heures (*a*).

CHAPITRE X.

Des Aumônes.

« Il y a de deux sortes d'aumônes, les unes que l'on peut nommer volon» taires et arbitraires, et les autres qui sont prescrites et ordonnées par la » loi. C'est de ces dernières que nous parlons (*b*) ».

I. Les aumônes doivent être données de cinq sortes de choses (*c*).
1. Premièrement, de notre bétail.
2. En second lieu, de notre argent.
3. En troisième lieu, de nos gains.
4. En quatrième lieu, de nos fruits.
5. Et enfin, de nos marchandises.

II. A l'égard du *bétail*, il y en a de trois sortes, dont il est nécessaire de faire l'aumône, savoir des chameaux, des bœufs et des brebis ; et, afin que cette espèce d'aumône se fasse légitimement, six choses sont requises :
1. Que celui qui la fait soit *Musulman* (on sait qu'il faut entendre par ce mot un *Mahométan* sincèrement attaché à la religion de Mahomet).
2. Qu'il soit de condition libre.
3. Qu'il soit légitime possesseur de ce qu'il donne (*d*).
4. Que le bien de celui qui fait l'aumône soit augmenté à un certain point (*e*).

(*a*) Les voyageurs peuvent sans péché les réduire à onze.

(*b*) CH. X. Ce premier paragraphe, que j'ai marqué de guillemets (c'est M. D**. qui parle ici), n'est pas dans l'original ; mais je l'ai suppléé de la note de M. Reland, pour faire mieux comprendre au lecteur ce dont il s'agit. Au reste, les aumônes sont fort estimées et fort recommandées parmi les Mahométans; ils emploient beaucoup de maximes et de sentences pour en faire sentir la nécessité. En voici une qui est toute allégorique, et * telle que l'a traduite M. Reland d'un auteur Arabe. Au dernier jour, Dieu attachera autour de celui qui n'aura point exercé l'aumône, un serpent, comme une ceinture (ou comme un collier), et ce serpent lui mordra la main. Les chameaux, les bœufs et les brebis de l'avare, le fouleront aux pieds, pour le punir de ce qu'il ne les a pas employés à des charités et à des aumônes, etc.

(*c*) D'autres en mettent 8; mais ces différences sont si peu considérables qu'il est fort inutile de les rapporter ici.

(*d*) En effet, ce n'est pas donner que de donner le bien d'autrui, * et c'est une véritable injustice que de donner ce qui ne nous appartient pas.

(*e*) C'est-à-dire, qu'il faut avoir un certain bien pour être obligé de donner. Par exemple, vingt pièces d'or de leur monnaie est la somme qu'il faut posséder, avant que de faire des aumônes en or ; et l'aumône, en ce cas-là, est réglée à deux et demi pour cent. Suivant la même règle, il faut posséder deux cents pièces d'argent de leur monnaie, pour en donner cinq ; cinq chameaux, pour donner une brebis; vingt chameaux, pour donner une chamelle (la femelle du chameau) ; quarante brebis, pour en donner une ; etc. Si le bien augmente, on augmente encore la dixme à proportion ; mais si l'on n'avait pas vingt pièces d'or, ou deux cents pièces d'argent, ou cinq chameaux, ou trente bœufs, ou quarante brebis, on ne serait point obligé à donner.

5. Qu'il l'ait possédé à peu près pendant une année (*a*).

6. Que les bêtes qu'il donne soient prises, non de celles qui travaillent à cultiver ses terres et qui lui sont actuellement utiles; mais de celles qui paissent encore dans ses pâturages (*b*).

III. A l'égard des *aumônes pécuniaires*, c'est-à-dire, en or, ou en argent, les mêmes conditions y sont requises, savoir: que celui qui les fait 1. soit Musulman, 2. libre, 3. légitime possesseur, etc., comme ci-dessus.

IV. Pour celles qui consistent en grains, et autres semblables fruits de la terre, elles exigent du donateur ces trois conditions:

1. Que ces fruits, grains, etc., soient provenus de graine semée, et que ce ne soient pas des plantes nées au hasard.

2. Qu'ils aient été serrés dans des greniers.

3. Et qu'enfin, on en ait pour soi une certaine quantité, (qui nous mette à portée d'en faire des aumônes).

A l'égard des fruits croissant sur l'arbre, des plantes, etc, les aumônes qu'on en doit faire consistent en dattes et en raisins; et afin qu'elles se fassent légitimement, les quatre premières conditions spécifiées ci-dessus y sont requises; savoir: que celui qui les fait soit Mahométan, libre, légitime possesseur, et riche d'un certain bien.

6. Enfin, pour ce qui est des aumônes qui consistent en marchandises, elles doivent avoir les mêmes conditions. (Voyez ci-dessus, articles 2 et 3).

7. Mais il faut se ressouvenir ici qu'à l'égard de toutes ces aumônes, tant celles dont nous venons de parler, et qui ne regardent que les personnes commodes, qu'à l'égard d'une autre sorte d'aumônes dont je n'ai rien dit, et qui est une espèce d'impôt (si l'on peut dire des aumônes) ou de capitation universelle sur toutes les têtes à l'issue du jeûne de Ramadhan (*c*); à l'égard, dis-je, de toutes ces aumônes, le premier et le véritable principe, c'est l'intention de faire telle ou telle aumône, comme une chose entièrement due (*d*).

(*a*) C'est-à-dire, qu'il l'ait possédé onze mois au moins, sans que ce bien ait été engagé; car l'engagement anéantit la possession.

(*b*) Cette maxime est fort sage. Un laboureur ne doit point faire l'aumône de ses propres meubles: c'est ainsi qu'on peut fort bien appeler une bête de charge qui lui sert à labourer ses terres, et à faire vivre ses enfans. Les aumônes doivent se faire du superflu, et c'est là le sens de cette loi. * (Cette note est paraphrasée sur le latin de M. Reland, et il faut en faire honneur à M. D**.)

(*c*) Soit qu'on ait jeûné dans le mois de *Ramadhan*, ou non, on est tenu à cette aumône annuelle, après le tems expiré du jeûne, pourvu qu'on ait atteint l'âge de puberté, et qu'on soit en son bon sens. On donne par tête un *Sea*, qui est une petite pièce de monnaie; mais on est libre de le payer en argent, ou en denrées applicables à la nourriture des pauvres, comme en orge, froment, dattes, ris, raisins secs, beurre ou fromage, etc.

(*d*) * Elle est au rang de ces devoirs de droit divin qu'on appelle *Fardh*. Voyez d'Herbelot, art. *Feraidh*. Ce qui est de droit divin est indispensable; mais, à l'égard des préceptes de la *Sonna*, ils n'obligent point nécessairement. * Le principe des Mahométans est, en général, que l'aumône attire la bénédiction de Dieu; et, à cause de cela, ils l'appellent *Zacat*, du verbe *Zaca*, qui signifie accroître. Tous les voyageurs donnent de grands éloges aux Mahométans sur l'article de l'aumône. Voy. Chardin, Ricaut, Thévenot, Bespier, dans les notes sur Ricaut, etc. *Zaca* ou *Saca* est aussi le nom d'un *Derviche* qui donne de l'eau par aumône. Voy. la figure de la pag. 149.

CHAPITRE XI.

Des Jeûnes.

I. Il faut trois choses pour rendre le jeûne (*a*) légitime et agréable à Dieu :

1. Premièrement, il faut être Musulman.
2. Il faut être parvenu à l'âge de puberté.
3. Et enfin, il faut être dans son bon sens.

II. Pour ce qui est du *jeûne* même, les principes qui doivent remonter à Dieu sont au nombre de cinq :

1. Il faut l'intention du cœur.
2. Il faut s'abstenir de manger pendant le jour (*b*).
3. Et de toute espèce de boisson.
4. Et non-seulement d'avoir commerce avec une femme; mais même de quelqu'impureté que ce soit, baisers, embrassemens, attouchemens, etc.
5. Il faut aussi faire en sorte de ne pas rendre ce qu'on a mangé (en quoi il faut supposer deux choses; l'une que l'estomac est en bon état; l'autre que l'on ne fait point d'excès, ou du moins qu'on ne prend rien qui cause de la répugnance ou du dégoût).

III. Avec cela, dix choses annullent le jeûne et lui ôtent sa vertu :

1. Lorsqu'on fait rentrer avec intention quelque chose que ce soit, ou dans la tête, ou dans l'estomac (*c*).
2. Lorsqu'on prend un lavement, etc.
3. Ou quoi que ce soit intérieurement (*d*), etc.
4. Ou quand on rejette quelque chose par la bouche avec intention.
5. Ou lorsqu'on a commerce avec une femme (*e*).

(*a*) CH. XI. Les Mahométans ont divers jeûnes; mais le principal est celui qui dure tout le mois de *Ramadhan*, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. * (Quand on se trouve en voyage ou à la guerre, il est permis de le différer à un autre tems). Après ce jeûne, les Mahométans ont la fête du *grand Beiram*, appelée ainsi pour la distinguer du *petit Beiram*, qu'on célèbre le 10 du mois de *Dilhazja*, en mémoire du sacrifice d'Abraham. * (On parlera dans la suite beaucoup plus amplement de ces fêtes. Je me contenterai de dire ici qu'on les appelle les deux fêtes par excellence).

(*b*) C'est-à-dire, depuis le levar jusqu'au coucher du soleil. * (Il y en a qui portent le scrupule jusqu'à n'oser avaler de petits brins de viande qui restent entre les dents. On en voit qui s'abstiennent de parler, et tiennent exactement la bouche fermée; mais aussi il y en a d'autres qui sont beaucoup moins scrupuleux. Enfin ils s'en trouve qui réparent le tems perdu, et font de toutes les nuits du *Ramadhan* une débauche continuelle. Dès que le soleil est couché, des gens vont crier par les rues (au moins en Afrique, et dans le royaume de Maroc): *Le soleil est couché, il est tems de prendre quelque nourriture pour la refection du corps.* C'est le signal ordinaire par toute la ville.

(*c*) * Il n'est pas même permis d'avaler la salive, au moins il n'est pas permis de le faire volontairement. Il n'est pas permis de sentir des fleurs ou des parfums, etc. Il n'est pas permis enfin de se laver le visage, ni de se jeter dans l'eau pour se rafraîchir.

(*d*)* (Je suis contraint de laisser cette belle expression, créée par M. D**., pour rendre ce latin de l'original : *simile quid anteriori parti applicitum*).

(*e*) Il y a dans le latin *Concubitus*. Chardin, dans la description qu'il a donnée de la religion des Persans, donne à entendre que la Sodomie seule est défendue pendant le jeûne. Personne n'ignore que les Turcs et les Persans ont un malheureux penchant à ce crime. Voy. Chardin, pag. 162 de ses *Voyages de Perse*, Tom. IV. Edition de 1735.

6. Ou lorsque, par un *onanisme* détestable (*a*), ou autrement, l'on se souille soi-même.

7. Ou lorsqu'une personne du sexe a ses règles.

8. Ou lorsqu'une femme, après être relevée de ses couches, a une perte de sang.

9. Ou lorsqu'une personne est tombée en démence.

10. Ou enfin, quand on est devenu apostat.

CHAPITRE XII.

Du Pèlerinage de la Mecque (b).

1. Les institutions divines, qui concernent les rits de cette dévotion, sont au nombre de cinq.

1. Premièrement, on y demande cette intention qui fait qu'on a résolu en son cœur et fait vœu à Dieu, de la manière la plus religieuse, d'aller en pèlerinage à la Mecque.

2. En second lieu, il faut, dans ce pèlerinage, la station d'un jour sur la montagne d'Arafat (*c*).

3. En troisième lieu, on doit se raser (*d*) la tête dans la vallée de Mina (*e*).

4. En quatrième lieu, on doit faire sept fois le tour de la Caaba (*f*), c'est-à-dire, de l'enceinte carrée, qui est au milieu du temple de la Mecque.

5. Et enfin, il faut que l'on fasse une course entre (*g*) Safa et Merva, lieux sacrés entre lesquels il faut courir sept fois, et qui sont à sept cent quatre-vingts coudées de distance l'un de l'autre.

(*a*) J'ai, dit M. D**., hasardé ce mot après les Anglais, qui nomment ce crime *Onania*.

(*b*) * Je supprime ici une note peu exacte, et faite *currente calamo* par M. D**. Je me flatte que ce qui a été dit du pèlerinage de la Mecque, etc., et ce qui le sera dans la suite de ce volume sera préféré à une note qui ne dit rien.

(*c*) Cette station se doit faire le 9e. jour du mois.

(*d*) Les hommes se rasent; et, à l'égard des femmes, elles se coupent les cheveux tout près de la tête. * Ajoutons que les femmes ne font point de sacrifice.

(*e*) * Le jet de sept cailloux l'un après l'autre se fait dans la vallée de *Mina;* après quoi, suit le sacrifice. Après le sacrifice, on se rase, et l'on se coupe les ongles. On enterre ces cheveux et ces ongles dans cette vallée. A l'égard du sacrifice, on offre ou des brebis, ou des chèvres, ou des bœufs, ou des chameaux, etc.

(*f*) C'est ce qu'on peut appeler le lieu très-saint du temple, fondé par Abraham même; il est carré, haut de 27 coudées, long de 24 et large de 23. Le Grand-Seigneur y envoie tous les ans un grand voile de damas noir pour le couvrir. Les Arabes et les Persans l'appellent le *Maison de Dieu;* et il est probable qu'en cet endroit a habité autrefois quelque patriarche de la famille d'Ismaël. En faut-il davantage pour autoriser la superstition? c'est ici la note de M. D**. (mais on a déjà rapporté quelque chose de plus exact.)

(*g*) Dans cette course, ils marchent d'abord lentement, ensuite ils courent plus vite entre deux colonnes; après cela, ils marchent de nouveau, tantôt s'arrêtant, tantôt regardant de côté et d'autre comme des gens en peine d'une chose perdue; et tout cela doit représenter l'inquiétude d'Agar (mère de leur grand patriarche Ismaël), quand elle cherchait de l'eau pour étancher la soif de son fils dans le désert. Safa et Merva sont deux lieux sacrés du même temple, où on a coutume de faire ses prières; et cela, aussi-bien que la plus grande partie des pratiques de dévotion usitées à la Mecque, se trouve établi non-seulement depuis Mahomet, mais se pratiquait même avant lui, et avant J. C., de tems presqu'immémorial (ou moins on le dit ainsi sur la foi des écrivains Arabes); et cela fut cause que Mahomet n'eut garde de le supprimer. Au contraire, il l'autorisa comme un article essentiel de sa religion, qui lui gagnait les cœurs des Arabes, attirait la superstition de tous les peuples voisins au centre de sa nouvelle loi, et lui donnait par là un air d'antiquité et de vénération, qui devait la rendre respectable à tous les siècles.

SUR LA RELIGION DES MAHOMÉTANS.

Extrait de l'Histoire critique de la croyance et des coutumes des Nations du Levant; par le P. Simon.

» La religion des Mahométans n'étant presque qu'un mélange de la religion des Juifs et de celle des Chrétiens, nous avons jugé à propos d'en donner ici un abrégé, afin que ceux qui voyagent en Levant, se défassent de quantité de préjugés qu'ils ont contre cette religion, et qu'ils considèrent qu'elle est redevable aux Juifs et aux Chrétiens de tout ce qu'elle contient de bon, principalement pour ce qui regarde la morale. Mahomet, qui était persuadé que chaque religion doit être fondée sur la parole de Dieu, et non sur celle des hommes, a été obligé de prendre la qualité d'envoyé de Dieu; et, pour imposer davantage aux Chrétiens, il a feint d'être ce *Paraclet* ou consolateur promis dans l'Évangile. Il a même pris une partie de leurs maximes, et a reconnu notre Seigneur comme un grand prophète qui avait l'esprit de Dieu. D'autre part, voulant aussi attirer les Juifs à lui, et ne faire de ces deux religions qu'une seule qui fût plus parfaite, il a introduit dans sa prétendue réformation une bonne partie du Judaïsme; et c'est ce qui fait que les Mahométans prétendent que les deux lois, tant celle de Moïse que celle de notre Seigneur, sont aujourd'hui abolies, et qu'ainsi l'on est obligé d'embrasser le Mahométisme, si l'on veut être véritablement fidèle. Ils avouent que ces deux loix ont été appuyées sur la parole de Dieu; mais ils ajoutent, en même tems, qu'elles ne subsistent plus, depuis qu'il s'est communiqué à Mahomet pour réformer la religion. Il y a même des Mahométans qui affirment que ni les Juifs ni les Chrétiens ne peuvent avoir de principes certains et infaillibles de leur religion, parce que leurs livres saints ont été corrompus. Les Juifs, disent-ils, ont perdu leur loi et tout ce qu'ils avaient de livres saints pendant le tems de leur captivité à Babylone; et ce qu'ils nomment les livres canoniques, ne le sont point en effet, mais seulement quelques restes de ces anciens livres que les Juifs ont rétablis du mieux qu'ils ont pu après cette captivité. A l'égard des Chrétiens, ils disent que les livres du Nouveau Testament ont été corrompus par les différentes sectes qui ont été parmi les mêmes Chrétiens.

» Mahomet donc a feint que Dieu lui a envoyé, pendant l'espace de

vingt-trois ans, par le ministère de l'ange Gabriel, un certain nombre de cahiers d'écriture, dont il a composé le livre qu'on appelle Koran; et ce livre leur tient lieu d'Écriture Sainte, faisant le principal fondement de leur religion. Mais comme, parmi les Juifs, outre les vingt-quatre livres de l'Écriture, il y a encore le Talmud, qui explique ce qui regarde la tradition, les Mahométans ont aussi leur Assona (Sonna), qui contient toutes les traditions qu'ils doivent suivre. Ils ont aussi des interprétations de ces livres, auxquelles ils se soumettent; et ils distinguent de plus, aussi-bien que nous, ce qui est de précepte d'avec ce qui n'est que de conseil.

» Le principal article de leur croyance est fondé sur l'unité de Dieu; c'est pourquoi ils disent sans cesse : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu : Dieu est un*; et ils traitent d'idolâtres ceux qui reconnaissent quelque nombre dans la divinité, condamnant par là, avec les Juifs, la trinité des personnes que les Chrétiens reconnaissent en Dieu.

» Le second article fondamental de leur religion consiste en ces paroles : *Mahomet est l'envoyé de Dieu.* Ils prétendent par là exclure toutes les autres religions, parce qu'ils disent que Mahomet est le plus excellent et le dernier de tous les prophètes que Dieu devait envoyer aux hommes; et comme la religion des Juifs a été abrogée par la venue de Jésus-Christ, de même la religion chrétienne, selon eux, ne peut plus subsister depuis leur prophète Mahomet.

» Ceux qui introduisent une nouvelle religion doivent faire paraître quelques miracles, afin qu'on ajoute plus de foi à leurs paroles. C'est pourquoi les Mahométans en attribuent quelques-uns à leur législateur. Ils assurent qu'il fit sortir de l'eau de ses doigts, et qu'en marquant la lune de son doigt, il la fendit. Ils disent aussi que les pierres, les arbres, les bêtes le reconnurent pour le véritable prophète de Dieu, et qu'ils le saluèrent en ces termes : *Vous êtes le véritable envoyé de Dieu.* Ils affirment de plus que Mahomet alla en une nuit de la Mecque à Jérusalem, d'où il monta au ciel; qu'il vit là le paradis et l'enfer; qu'il parla avec Dieu, quoique cela soit réservé aux bienheureux après leur mort; qu'enfin il descendit du ciel cette même nuit, et qu'il se trouva dans la Mecque avant qu'il fût jour.

» Outre les miracles de Mahomet, les Mahométans en attribuent aussi à leurs Saints, avec cette différence néanmoins, qu'ils ne sont pas à comparer à ceux de leur prophète. Ils parlent très-bien de Dieu et de ses perfections, en éloignant de lui tout ce qui peut marquer quelque imperfection. Ils reconnaissent des anges, qui sont les exécuteurs des commandemens de Dieu, et ils avouent qu'il n'y a parmi ces anges aucune distinction de sexe. Ils ajoutent de plus, que ces anges diffèrent en dignité, et qu'ils sont destinés à de certains offices, tant dans le ciel que sur la terre, et qu'enfin ils écrivent les actions des hommes. Ils attribuent un très-grand pouvoir à l'ange Gabriel, savoir : de descendre dans l'espace d'une heure du ciel en terre, et de renverser une montagne avec une seule plume de son aile. L'ange Asrail est destiné pour prendre les ames de ceux qui meurent : et un autre, nommé Esraphil, tient toujours à sa bouche une grande corne ou trompette, pour en sonner au jour du Jugement. Il serait inutile, et même ennuyeux, de rapporter les emplois des autres anges. Ils croient la résurrection des morts, et ils font un dénombrement de tous les signes qui la doivent précéder : car ils prétendent qu'il viendra alors un Antimahomet, que

Jésus-Christ descendra du ciel pour le tuer, et qu'il établira la religion mahouétane : à quoi ils ajoutent plusieurs autres rêveries touchant *Gog* et *Magog*, et la bête qui doit sortir de la Mecque. Ils affirment de plus qu'en ce tems-là, tous les animaux mourront, que les montagnes voleront en l'air comme des oiseaux, et qu'enfin les cieux se fondront et couleront en terre. Ils disent néanmoins que, quelque tems après, Dieu rétablira la terre, et qu'ensuite il ressuscitera les morts, qui paraîtront tout nus depuis la tête jusqu'aux pieds; mais que les prophètes, les saints, les docteurs et les justes seront revêtus d'habits, et portés par des anges et des chérubins au ciel empyrée; que, pour ce qui est des autres, ils souffriront la faim, la soif et la nudité, et que le soleil s'approchant à un mille de leurs têtes, ils sueront étrangement et endureront plusieurs autres tourmens que nous ne rapportons point. Je me contenterai de remarquer qu'ils n'étendent point les peines que chacun doit souffrir à proportion de ses péchés, au-delà de cinquante mille ans. Au reste, ce n'est pas seulement parmi nous qu'on voit S. Michel tenant une balance en sa main pour peser les bonnes et les méchantes actions des hommes; les Mahométans assurent aussi qu'au jour du jugement, il y aura une balance où l'on pèsera le bien et le mal; que ceux dont le bien pèsera plus que le mal, iront en paradis; qu'au contraire, ceux dont les péchés seront plus pesans que leurs bonnes actions iront en enfer, si ce n'est que les prophètes et les saints intercèdent pour eux.

» Cette croyance des Mahométans touchant le paradis et l'enfer approche assez de celle des Juifs et des Chrétiens, principalement des Orientaux. Ajoutez à cela qu'ils reconnaissent aussi une forme de purgatoire; car ils tiennent que ceux qui sont morts avec la foi, et dont les péchés ont été aussi pesans que leurs bonnes actions, et qui n'ont point ensuite été secourus par les intercessions des justes; ils tiennent, dis-je, que ceux-là souffriront dans les enfers à proportion de leurs péchés, et qu'ensuite ils iront en paradis. Voilà à peu près de quelle manière l'Église orientale reconnaît aussi un purgatoire, sans admettre aucun autre lieu que l'enfer.

» Outre ce jugement général où les Mahométans croient que Dieu lui-même en personne fera rendre compte à chacun de toutes ses actions, ils reconnaissent encore un jugement particulier, qu'ils appellent le tourment du sépulcre; et ce jugement, selon leur opinion, se fait de la sorte. Aussitôt que quelqu'un est mort et enterré, deux des plus grands anges, dont l'un se nomme Munzir, et l'autre Nekir, viennent interroger le mort, en lui demandant quelle est sa croyance à l'égard de Dieu et du prophète de de la loi et du Kiblé, c'est-à-dire, du côté qu'il faut se tourner pour prier Dieu. Les justes doivent alors répondre : Notre Dieu est celui qui a créé toutes choses, notre foi est la foi muslimique ou orthodoxe, et la véritable adresse de nos prières est la Kiabé (Caaba). Les infidèles, au contraire, ne sachant que répondre, sont condamnés à souffrir de grandes peines.

» Dans cette résurrection générale, ils prétendent que ceux qui sont destinés pour le paradis boiront, avant que d'y entrer, de l'eau de certaines fontaines destinées à cet usage, et que chaque prophète aura sa fontaine ou source particulière, où il boira avec ses sectateurs. La fontaine où Mahomet boira avec tous ceux de sa secte, sera beaucoup plus grande que celle de tous les autres prophètes, et elle contiendra en sa longueur autant d'espace qu'on peut faire de chemin dans un mois. Il y aura, disent-

ils, sur les bords de cette source plus d'aiguières qu'il n'y a d'étoiles au ciel, et son eau sera plus douce que le miel, et plus blanche que le lait. Ceux qui en boiront une fois n'auront jamais soif.

» Il y a bien de l'apparence que toutes ces choses-là sont plutôt des paraboles que de véritables histoires : c'est pourquoi, il ne faut pas toujours prendre à la lettre ce qu'on trouve dans les livres des docteurs Mahométans et des autres Orientaux ; et c'est en ce sens-là qu'on doit expliquer une bonne partie de ce qu'ils disent du paradis et de l'enfer. Par exemple, dans la description qu'ils font du paradis, ils assurent qu'il est tout rempli de musc ; que ses édifices sont faits de briques d'or et d'argent ; que ceux qui y sont entrés une fois n'en sortent jamais ; que leurs habits ne s'usent point ; qu'il y a toutes sortes de viandes délicieuses ; et que ce que l'on peut souhaiter vient tout préparé, sans qu'il soit besoin de le cuire ; qu'en ce lieu-là, l'on n'est point sujet à dormir, ni aux autres nécessités du corps ; qu'il y a des filles et des femmes divines et célestes, qui seront exemptes de toutes sortes d'incommodités. C'est ainsi qu'ils décrivent leur paradis. A l'égard de l'enfer, ils disent que les infidèles y demeureront éternellement avec les diables ; qu'ils y seront tourmentés par des serpens plus grands que des chameaux, et par des scorpions plus gros que des mulets, aussi-bien que par l'eau bouillante ; qu'étant brûlés et réduits en charbons, Dieu les fera ressusciter de nouveau pour les faire souffrir, et qu'ainsi leurs tourmens ne finiront jamais.

» Ils croient aussi communément la prédestination, et disent que le bien et le mal n'arrivent que parce que Dieu l'a ainsi ordonné. Il a, disent-ils, écrit de toute éternité sur une table les choses qui sont et qui doivent être, et il est impossible que le contraire arrive. L'infidélité et la méchanceté de l'infidèle sont aussi-bien selon sa connaissance et son désir, que l'obéissance et la foi du fidèle. Ils ajoutent de plus que, si l'on demande pourquoi Dieu a créé les méchans et les infidèles, il faut répondre à cela, que ce n'est pas à nous à rechercher trop curieusement les secrets de Dieu ; qu'il fait ce qu'il veut, et qu'il n'y a personne qui puisse lui demander raison de ce qu'il fait. C'est pourquoi un véritable sectateur de Mahomet doit dire : Je crois en Dieu, à ses anges, à ses livres, et au jour du jugement. Je crois de plus que le bien et le mal viennent selon qu'il l'a ordonné, et qu'enfin c'est lui qui a créé l'un et l'autre.

» A l'égard des fidèles qui meurent sans avoir fait pénitence de leurs péchés, ils tiennent qu'ils demeurent en suspens après leur mort, et que Dieu en dispose selon sa volonté ; qu'il pardonne aux uns et qu'il condamne les autres à souffrir les peines qu'ils méritent à cause de leurs péchés, étant néanmoins assurés d'aller en paradis après avoir expié leurs fautes. Ils sont enfin persuadés que Dieu remet toutes sortes de péchés, à la réserve de l'athéisme et de l'idolâtrie : et c'est pour cette raison que, dans les prières qu'ils font pour les morts, ils prient aussi-bien pour les méchans que pour les bons. Ils estiment beaucoup les prières, les aumônes et les autres actions pieuses que l'on fait pour les morts, parce que cela contribue au soulagement et au repos des ames. Ils ont une espèce d'office destiné à cela, où sont marquées les prières qu'on doit faire aux enterremens, et les Surrates ou chapitres du Koran qu'on doit dire sur la fosse du mort ; lesquelles lectures étant finies, ceux qui ont été employés à cet office disent tout haut : *Nous donnons de bon cœur à ce mort le mérite de toute notre lecture.* Ce n'est pas

par vanité qu'ils font élever des pierres sur leurs fosses, mais afin que les passans se souviennent de prier Dieu pour le repos de leurs ames.

» Les Mahométans ne s'acquittent pas seulement des actes intérieurs de la foi, ils s'accusent de plus de tous leurs péchés, dont ils se confessent en la présence de Dieu, et à lui seul. La pénitence, disent-ils, n'est autre chose que de se repentir d'avoir commis tel et tel péché, en prenant une ferme résolution de n'y plus retomber.

» Leur morale consiste à faire le bien et à éviter le mal; c'est ce qui fait qu'ils examinent avec soin les vertus et les vices, et leurs casuistes ne sont pas moins subtils que les nôtres. Je rapporterai ici quelques-uns de leurs principes, d'où l'on pourra juger plus facilement de leur morale. Ils sont tellement persuadés que toutes les actions qui ne sont point accompagnées de la foi sont des péchés, qu'ils tiennent que celui qui la renie perd le mérite de toutes ses bonnes œuvres; qu'autant de fois qu'il couche avec sa femme, il commet autant d'adultères; en un mot, tout ce qu'il fait pendant ce tems-là ne peut être agréable à Dieu, jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence de son péché, et alors il devient Musulman ou fidèle tout de nouveau, et il faut qu'il se marie pour la seconde fois; et, s'il a fait le voyage de la Mecque, il faut qu'il en fasse un autre, parce que toutes ses bonnes actions ont été effacées par ce reniement, et la pénitence ne les fait point revivre.

» Quand ils demandent quelque chose à Dieu dans la prière, ils doivent s'abandonner entièrement à sa volonté, et lui dire: Mon Dieu, je vous supplie de ne pas m'accorder ce que je vous demande, si ce n'est pour mon bien. Et, quand ils ont obtenu de Dieu la grace qu'ils demandent, ils l'en doivent remercier, en témoignant qu'ils sont indignes des faveurs qu'ils ont reçues, et qu'ils ne peuvent rien faire d'eux-mêmes.

» Il n'y a rien qu'ils recommandent tant que la confiance en Dieu, qu'ils reconnaissent être leur appui; et ils louent particulièrement l'humilité, qui consiste, selon eux, à estimer les autres plus qu'eux-mêmes.

» Ils donnent de très-beaux préceptes pour se défaire des passions, et pour éviter les vices. Si tu veux, disent-ils, que l'enfer ferme ses sept portes, prends garde à ne point pécher de tes sept membres, qui sont les yeux, les oreilles, la langue, la main, le pied, le ventre, et la partie qu'on n'ose nommer; et ils font le détail de toutes les choses dont chacune de ces parties doit s'abstenir. La médisance est un des vices contre lequel ils crient le plus; et il n'y a rien qu'ils condamnent tant, que les jugemens qu'on fait d'autrui, quand même ils seraient véritables. C'est sur ce principe qu'est appuyée cette maxime, qu'on ne doit point parler des choses qui nous sont cachées. Ils défendent, par exemple, de dire, un tel est mort, ou il il mourra dans la foi, parce qu'il ne nous appartient pas de juger des choses que Dieu a cachées: cela, disent-ils, se peut faire seulement, lorsque le prophète en a parlé; et ainsi l'on peut assurer qu'Abubekir, Homer, Hosman et Hali, sont dignes du paradis. C'est aussi pour la même raison qu'ils disent qu'il n'est pas permis de dire, un tel est mort dans l'infidélité, ou il est digne de l'enfer; à moins qu'on ne parle de ceux qui sont nommés expressément dans le prophète, comme le Diable, Abusaheb et Abugehel.

» Je passe sous silence le reste de leur morale, d'autant que ce que j'en ai rapporté suffit pour montrer quelle elle est; et je puis assurer qu'elle

n'est point si relâchée que celle de quelques casuistes de notre siècle. J'ajouterai seulement qu'ils ont quantité de beaux préceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent même des règles de la civilité. Ils ont aussi écrit de la manière dont on se doit comporter envers son prince; et une de leurs maximes est qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni même d'en dire du mal, sous prétexte qu'il est un tyran.

» La dévotion des Mahométans s'étend jusqu'aux noms saints; comme quand ils prononcent le nom de Dieu, il faut qu'ils fassent la révérence, et qu'ils ajoutent: Très-haut, très-béni, très-fort, très-excellent, ou quelque chose de semblable. Si l'on vient à prononcer le nom du prophète Mahomet, il faut ajouter: que Dieu lui augmente ses graces; au nom des autres envoyés, ajouter: que Dieu en est satisfait; et enfin, au nom des autres docteurs, l'on ajoute: que la miséricorde de Dieu soit sur eux.

» Il n'y a point de constitutions monacales qui obligent tant les moines à obéir à leur supérieur, que les préceptes des docteurs Mahométans obligent les disciples à respecter leurs maîtres, auxquels ils sont tenus d'obéir en toutes choses, sans oser les contredire, ni même parler trop haut en leur présence.

» Comme ils distinguent ce qui est d'obligation divine d'avec ce qui n'est que de constitution humaine, et ce qui est de précepte d'avec ce qui n'est que de conseil; aussi se trouve-t-il parmi eux des dévots qui s'acquittent aussi exactement des conseils que des commandemens; comme, par exemple, d'aller à la prière de neuf heures du matin, qui n'est point d'obligation, et de s'y prosterner deux fois au moins, ou huit tout au plus. Enfin, outre ce qui regarde la croyance et la morale parmi les Mahométans, ils ont encore leurs cérémonies, qu'ils observent assez à la lettre. Pour se distinguer des Juifs, qui ne sont obligés d'aller que trois fois le jour à la prière, Mahomet a obligé ses sectateurs de faire cinq fois le jour la prière, pour marque d'une plus grande sainteté. Ils ont un grand nombre de traditions touchant la manière de prier, qu'il serait ennuyeux de rapporter.

» Il y a des prières qui sont d'obligation divine et de nécessité, d'autres qui sont seulement de conseil et de bienséance. Il y a de certaines conditions qui, n'étant point observées, rendent la prière nulle. Par exemple, dans les prières de midi et d'après midi, qui sont d'obligation divine, la lecture se doit faire bas; mais, dans celle qu'on fait le soir avant que de se coucher, et dans celle du matin, l'on doit lire à haute voix, s'il y a un Iman, c'est-à-dire, un prêtre; mais si l'on prie seul, cela est indifférent. De plus, les hommes doivent d'abord lever leurs mains jusqu'au bout de leurs oreilles, et les femmes jusqu'à leurs mâchoires seulement. Quand on est debout, et qu'on a la main droite sur la main gauche, si c'est un homme, il doit placer ses mains au-dessous du nombril; et si c'est une femme, elle les mettra sur son sein. Pour prier avec ordre, il faut suivre tout bas l'Iman, et l'imiter en tout ce qu'il fait. Je serais trop long, si je voulais rapporter par le détail toutes les postures qu'ils font dans leurs prières, particulièrement quand ils se prosternent et qu'ils touchent la terre de leur nez et de leur front; cela s'entend beaucoup mieux en les voyant faire eux-mêmes leurs prières.

» Leur modestie dans leurs prières est d'autant plus grande, qu'ils sont obligés d'observer une infinité de choses, s'ils veulent être exaucés; car leurs prières sont estimées nulles s'ils parlent ou s'ils rient en priant, de

sorte qu'on les puisse entendre : de même, s'ils pleurent tout haut, à cause de quelque malheur qui leur soit arrivé, ou par d'autres raisons, à moins que ce ne soit à cause qu'on fait mention du paradis ou de l'enfer; car alors la prière ne laisse pas d'être bonne. Il y a encore un grand nombre d'autres cas qui rendent leurs prières nulles, comme de se gratter trois fois en quelque endroit, de passer devant l'Iman pendant un prosternement, de marcher l'espace de deux rangs, de détourner son visage de la Kiblé, de commencer la prière quand on entend commencer un autre que son Iman, de faire quelque faute dans la lecture, de saluer quelqu'un volontairement; car, quand le dernier arrive par mégarde, l'on est absous de cette faute, en faisant un prosternement, qui est la pénitence ordinaire en ce cas-là.

» Il leur est de plus défendu de prier Dieu avec un habit dont on se sert ordinairement dans la maison pour le travail, et avec lequel on ne rendrait pas visite aux personnes de qualité. Ils ne peuvent aussi prier Dieu devant le feu; ce qui n'empêche pourtant pas qu'ils ne puissent faire leurs prières à la chandelle ou à la lampe. Mais nous n'aurions jamais fait, si nous voulions rapporter exactement tout ce qui leur est défendu de faire pendant la prière. Disons maintenant quelque chose de leurs ablutions. Il est d'obligation divine, parmi les Mahométans, de se laver la bouche, le visage, et ensuite tout le corps : et la tradition de Mahomet porte qu'on fera cette ablution avec intention de la faire; que, pour bien nettoyer le corps, on versera dessus par trois fois de l'eau, en commençant de l'épaule droite à la gauche, puis sur la tête, et enfin sur toutes les autres parties du corps. Si on lâche quelque vent pendant l'abdest ou ablution, ce qu'on a fait ne sert de rien; car l'ablution est alors nulle.

» Ils mettent entre les commandemens de Dieu, de se laver une fois le visage et les bras jusqu'aux coudes, de se mouiller la quatrième partie de la tête, et les pieds une fois; et la tradition de Mahomet a ordonné de se laver les mains par trois fois; de se nettoyer les dents avec un certain bois; de se laver après cela la bouche par trois fois, et le nez autant de fois, sans discontinuer, quand on a une fois commencé; puis se mouiller les oreilles du reste de l'eau dont on s'est servi pour se laver la tête. Il faut toujours commencer à se laver par la droite; et, quand on se lave les mains et les pieds, on est d'obligation de commencer par les doigts. Il y a aussi plusieurs choses qui rendent nulles ces ablutions; mais nous ne nous sommes que trop arrêtés sur ces cérémonies.

» Ce que j'ai produit jusqu'ici de la religion des Mahométans, est extrait d'une théologie mahométane écrite par un de leurs docteurs, qui vivait dans le dernier siècle. Ce docteur faisait profession de suivre la doctrine la plus reçue à Constantinople, et la plus approuvée des gens de bien; ce qu'il est à propos de remarquer, parce que les Mahométans sont partagés entre eux en un grand nombre de sectes, sans parler des Persans, qui diffèrent beaucoup des Turcs. Et, afin qu'on ait quelque intelligence de ces sectes, je rapporterai ce que ce théologien Mahométan en a dit assez judicieusement, et qui mérite d'être remarqué.

» Il affirme que les choses qui regardent leur religion sont, à la vérité, écrites dans les livres sacrés; mais qu'il y en a une partie qui est obscure et difficile à entendre, et qu'il n'y a que les savans qui les puissent pénétrer : ce que Dieu a fait, afin que les savans s'occupassent dans la lecture de ces livres, et qu'ils enseignassent sa volonté aux autres. Comme ces livres

sont obscurs, il arrive que les interprètes se trompent souvent; mais leurs erreurs ne sont point des péchés, et Dieu même veut que ceux qui ne se sont pas appliqués à l'étude, suivent le sentiment des docteurs; sans examiner trop scrupuleusement, s'ils disent vrai ou non, parce que c'est à eux à se soumettre; et s'ils sont trompés, ils ne péchent pas pour cela.

» Ceux qui succédèrent à Mahomet, quoiqu'ils aient écrit beaucoup de choses pour l'établissement et l'explication de la loi, n'ont pu néanmoins tout écrire; outre qu'il n'y en avait pas grande nécessité en ces tems-là, où il n'y avait pas tant de nouveautés et tant de cas de conscience qu'il en est arrivé depuis. Mais après que le nombre des fidèles s'est augmenté, l'on a commencé à être partagé en sentimens, et il a été nécessaire qu'il y eût des personnes qui s'appliquassent à l'étude de la loi pour rédiger par écrit les préceptes qu'elles tiraient des livres divins. Et c'est ce qui donna occasion aux différentes sortes de docteurs; car chacun expliquait la loi selon la capacité de son esprit, et donnait au peuple les interprétations. De sorte que le peuple prit parti en peu de tems : les uns suivaient Abuhanifé, les autres Chafihié, d'autres Maliké, d'autres Ahmed, d'autres Dudzahimé; en un mot, le nombre de ces docteurs fut très-grand, et cela a toujours continué jusqu'à présent.

» Au reste, ces sectes ont toutes la même créance en ce qui regarde l'essentiel de la foi, mais elles diffèrent beaucoup entre elles pour la morale et les cérémonies : laquelle diversité est sans doute arrivée, disent-ils, par la permission divine; et il n'y a point de danger pour ceux qui les suivent, car il n'y a point de sectes où l'on ne puisse se sauver. Cependant il faut préférer la secte d'*Abuhanifé* à toutes les autres, parce qu'étant le plus ancien et le plus éclairé, il a mieux expliqué les difficultés; et on le doit suivre principalement quant à la morale. C'est pourquoi il y a plus de mérite à suivre ses sentimens, que ceux des autres docteurs qui sont venus après lui ; et c'est en ce sens qu'on doit entendre ces paroles : *Je suis de la secte d'Abuhanifé, quant à ce qui regarde les actions, le culte de Dieu et les cérémonies. Je reçois tout ce qu'il a tiré des livres divins et des traditions. J'ai choisi ses sentimens pour régler mes actions.* Voilà en peu de mots la pensée de notre docteur Mahométan touchant les sectes qui sont en grand nombre dans sa religion, et qui ne causent point de schisme ni de division qui puisse apporter préjudice à l'État; car les articles fondamentaux du Mahométisme consistent seulement à faire profession qu'il n'y a qu'un Dieu, et que Mahomet est son envoyé; à faire exactement la prière et l'aumône; à faire le pèlerinage de la Mecque; et à observer le jeûne de Ramazan. Cinq articles principaux en contiennent plusieurs autres moins importans ; car celui de la prière doit toujours être accompagné de tout ce qui peut rendre la prière pure, comme sont les ablutions : la circoncision même appartient à cette pureté extérieure qui doit être un signe de la pureté intérieure.

ÉCLAIRCISSEMENS SUR LA RELIGION MAHOMÉTANE.

Traduit du Latin de RELAND, par David DURAND.

§. I.

Quel est le but qu'on se propose dans ce second traité.

Depuis que la doctrine mahométane s'est répandue dans le monde connu, plusieurs auteurs ont travaillé à en arrêter les progrès, en réfutant de toutes leurs forces une religion très-*pernicieuse, et fatale au Christianisme, mais néanmoins assez attrayante pour l'esprit et pour le cœur, naturellement ennemis des mortifications.* L'entreprise était aussi nécessaire pour la conservation du Christianisme et pour empêcher que l'*erreur* ne se fortifiât par l'ignorance des peuples, que difficile à exécuter.

D'abord, pour bien réfuter les Mahométans, il fallait absolument posséder l'Arabe, parce que c'est en cette langue que Mahomet a publié sa doctrine, et qu'il n'est pas possible d'en pénétrer le fond et les mystères, sans le secours de cette langue. Cependant le plus grand nombre de ceux qui ont écrit contre le Mahométisme ont été absolument privés de cette connaissance; et de là, il est arrivé qu'ils ont attribué hardiment aux Mahométans des choses auxquelles ils n'avaient jamais pensé, et qu'il n'était pas possible de croire, sans être hors de sens et de raison. C'est ainsi que les (*a*) Grecs, par un zèle plein d'imprudence, leur ont supposé des opinions que le Mahométisme déteste; effet ordinaire de la malice et de la mauvaise foi de ceux qui disputent avec passion, et remplis de préjugés de parti. Voilà les raisons qui m'obligent à examiner certains dogmes attribués injustement ou mal à propos aux Mahométans, et à rechercher les causes des fausses idées qu'on s'en était faites. Mon dessein est, dans ces éclaircissemens, d'empêcher qu'on ne combatte des chimères, et que les Chrétiens, abusés par de faux

(*a*) *Fervor imprudens Græculorum*, dit l'original.

détails, ne persistent dans l'illusion où les jette un faux exposé des articles de foi des Musulmans.

(C'est le sujet de ce second traité : il est divisé en XLI questions ou éclaircissemens sur la doctrine de Mahomet, par rapport aux opinions qu'on lui impose. D'abord j'indique l'opinion, ensuite je produis mes témoins, qui en chargent les Mahométans ; après cela, je découvre l'erreur, ordinairement par l'origine de l'erreur même, et je la réfute par des autorités incontestables. Tout cela ne peut être que fort varié, et fort utile ; et il y a lieu d'espérer qu'à l'avenir les Chrétiens seront plus équitables, et entre eux, et envers leurs ennemis, et un peu plus réservés à se repaître de la fumée qu'on leur donne pour les véritables opinions de Mahomet.)

§. II.

S'il est bien vrai que les Mahométans admettent cette maxime : que chacun peut être sauvé dans sa Religion, pourvu qu'il vive bien.

L'opinion commune de nos *indifférens* d'aujourd'hui est : *que chacun peut être sauvé dans sa religion, pourvu qu'il y vive en honnête homme.* On prétend que c'est la doctrine courante de Mahomet et des Mahométans. Cela paraît d'abord assez singulier : un sectaire, qui érige une nouvelle loi, comme nécessaire au salut, et qui flumine partout avec tant de véhémence et contre les Juifs et contre les Chrétiens, a néanmoins établi dans son Koran l'*indifférentisme*. Ce n'était pas la peine de faire une nouvelle secte ; il fallait se contenter de recommander principalement les bonnes mœurs.

(*a*) Cependant voici une nuée de témoins qui déposent contre lui ; le fameux cardinal de Cusa (*b*), Hoornebeek (c), Vœtius (*d*), Seldenus (*e*), Hornius (*f*), Vignier (*g*), Artus Thomas, et une infinité d'autres. Le dernier s'est expliqué ainsi, dans son *Triomphe de la Croix* (*h*) : *la 46ème erreur de Mahomet est l'indifférence des Religions, moyennant qu'on soit de bonne vie.*

Un autre cardinal y est aussi exprès, dans le second tome de ses controverses (*i*) : *le Koran*, dit-il, *nous enseigne, dès le Chap. II, que chacun peut être sauvé dans sa croyance, pourvu qu'il en observe toutes les lois, soit Juif, soit Chrétien, soit Turc.*

Gualther, dans sa chronologie (*k*), est encore plus positif : *la dernière extravagance, dit-il, de Mahomet, est l'indifférence des Religions.*

(*a*) L'original dit tout le contraire. *Notandus error illorum qui scribunt*, etc., *unum quemque in sua religione posse servari*, etc., *Id legitur*, etc. Il fallait donc traduire : voici les auteurs qui attribuent cette doctrine à Mahomet.

(*b*) In *Cribatione Alcorani*, lib. III, cap. 2.

(*c*) *Summa Controv.* p. 188.

(*d*) *Disput. Theol.* Partie II, p. 665.

(*e*) *De Jure N.* et *G.* lib. VI, cap. 2.

(*f*) In *Histor. Eccles.*

(*g*) In Nouis Gallicis ad *Hist. Byzant.*, p. 505. (Il fallait dire *Vigenere*, auteur fort différent de Vignier).

(*h*) P. 24.

(*i*) *Bellarm.* Tom. II. Controv., p. 294.

(*k*) P. 547.

Thomas de Jésus, dans son livre de la Conversion des Gentils (*a*), et l'auteur (*b*) de la IIe. Harangue contre Mahomet, rapportent tous deux, que, dans le chapitre du Koran, qui a pour titre : *Albacar* (la vache), le prétendu prophète y déclare, en propres termes, *que les Juifs et les Chrétiens seront sauvés*.

Tout cela est bien positif, mais n'allons pas si vite : tous ces auteurs qu'on vient de citer n'entendaient pas l'Arabe, et d'ailleurs ils se sont copiés les uns les autres; pardonnons leur cette bévue, mais comment pourrons-nous pardonner à un homme qui a demeuré quinze ans en Asie, et qui a eu tout le loisir de se perfectionner dans les langues orientales, comme il a bien paru par le *Dictionnaire*, ou *Trésor de la Langue Persane*, qu'il donna au public en 1684. Cet auteur nous assure (*c*), dans ce même livre, que le Koran donne assez à entendre que chacun peut être sauvé dans sa religion; et voici ce qu'il dit dans le chapitre de la vache (*d*) : « Certainement les Musulmans, les Juifs, les Chrétiens et les Sabéens qui » croiront en Dieu et au jour dernier, et qui feront le bien, en recevront » la récompense de ses mains; ils seront exempts de la crainte et des sup» plices ». Voilà le fameux passage qui a fait naître l'erreur, et il n'est pas étonnant que des écrivains, entièrement étrangers aux manières arabesques, y aient été trompés, puisque voici un homme qu'on ne saurait accuser d'ignorance sur ce sujet, qui n'a pas compris un passage, d'ailleurs assez intelligible.

Voici le passage traduit mot à mot, tel qu'il se trouve dans le chap. II, v. 59, et dans le ch. V (la *table*), v. 73 du Koran : *Certainement ceux qui croient* (cela veut dire les Mahométans, les Juifs et les Nazaréens, c'est-à-dire, les Chrétiens et les Zabiens, c'est-à-dire (*e*), les peuples qui habitent l'Arabie); *quiconque*, dis-je, *d'entre ceux-là, croit en Dieu et au jour du jugement, et fait de bonnes œuvres, celui-là aura sa récompense par-devers le Seigneur son Dieu; et nulle frayeur ne tombera sur eux et ils ne seront point saisis de douleur*. Je sais qu'il y a des Mahométans, et particulièrement en Perse (*f*), qui varient sur ce sujet, et qui croient que leur prophète, en écrivant ces paroles, avait d'abord eu dessein d'ouvrir la porte des cieux à quiconque vivrait moralement bien; mais que son opinion lui dura peu, puisqu'il abrogea dans la suite ces deux versets de son Koran par d'autres qui lui furent envoyés du ciel, et dans lesquels il est décidé nettement que la *porte du paradis est fermée à toutes les sectes, excepté à la sienne* : ce qui fait voir que l'indifférence de religion n'est point un article de la croyance des Mahométans, ni que chacun puisse être sauvé dans la sienne.

Mais il y a apparence que Mahomet, en s'exprimant comme il a fait, a voulu dire simplement que tout Musulman, qui joindra la pratique des

(*a*) P. 643 et 644.

(*b*) *Bibliander*, réformateur de Zurich, fit imprimer le Koran en 1550, avec plusieurs discours contre Mahomet : l'endroit cité par M. Reland est à la p. 521.

(*c*) *Ange de S. Joseph*, ou le sieur de la Brosse. Voy. son *Dictionnaire persan*, p. 565. C'est un livre latin *in-folio*, imprimé à Amst. en 1684. Voy. les *Nouv. de la Républ. des Lett.* Mars 1684, p. 66.

(*d*) Al-Bacar.

(*e*) *Gentes* : cela veut dire les *Gentils d'Arabie*. M. D**. n'a pas entendu ici le mot de *gentes*.

(*f*) Chardin en parle dans le quatrième volume de ses *Voyages*. Édit. in-4°. de 1735.

bonnes œuvres telles que leur religion l'ordonne, á la foi en Dieu et à la croyance qu'il doit y avoir un jour de jugement, recevra sa récompense de la part du Seigneur; et qu'à l'égard des autres sectes, et religions, quelles qu'elles soient (même sans en excepter les infidèles de l'Arabie), il n'y en a aucune à laquelle le chemin et l'espérance du salut soient (entièrement) fermés, pourvu qu'ils croient en Dieu et au jour du jugement, qu'ils fassent de bonnes œuvres, et qu'ils se convertissent enfin à la foi musulmane (la seule qui peut sauver, et qui est renfermée dans ces deux points généraux). Pour ce qui est des Juifs, des Chrétiens et des Gentils, tant qu'ils persévèrent ou dans l'incrédulité, ou dans l'idolâtrie, laquelle est attribuée aux Chrétiens comme aux Gentils (*a*), ils sont hors d'état de salut. Cela est si vrai, que, dans le ch. LXIV, v. 9 et 10, il déclare qu'à l'égard de *celui qui croit en Dieu et qui fait de bonnes œuvres, Dieu expiera tous ses forfaits; mais que, pour ceux qui demeurent incrédules, et qui accusent ses miracles de fausseté, ils descendront en enfer.* On voit par là qu'il oppose diamétralement *ceux qui croient en Dieu* (les croyans) *et font de bonnes œuvres* aux *incrédules* ou *infidèles*, tels que sont les Chrétiens, les Juifs, etc. Voyez encore les ch. II, V et IX, où *celui qui croit* est proprement et à la lettre *celui qui embrasse la religion mahométane, qui en pratique toutes les observances*, et qui, par conséquent, fait de bonnes œuvres. Au contraire, on ne saurait dire des Chrétiens qu'ils croient en Dieu et fassent de bonnes œuvres, tant qu'ils demeurent Chrétiens. La foi et l'Islamisme sont la même chose, et croire en Dieu, en style de Musulman (*b*), n'est pas croire seulement que Dieu est, mais c'est croire aussi qu'il est tel que les Mahométans le décrivent. Si les Juifs et les Chrétiens croient, dit Mahomet dans le ch. V, v. 74, *ils seront introduits dans le paradis.* On ne doit pas s'imaginer que *croire*, dans cet endroit-là, (*credere*) soit simplement croire qu'il y a un Dieu; puisque Mahomet ne pouvait sans doute ignorer que *croire en Dieu*, était le fondement de la religion judaïque et de la religion chrétienne. Répétons donc que *croire* signifie ici être fidèle à la loi, et aux pratiques du Mahométisme. De même, qu'est-ce que *faire des bonnes œuvres*, dans le style de Mahomet, qu'être exact à faire les purifications ordonnées, les prières, les aumônes, les jeûnes? Or, ces œuvres faisant partie de la foi mahométane, peut-on dire que le Chrétien et le Juif pratiquent ces articles de foi? Après cela, cette autre expression, *croire en Dieu et au jour du jugement*, désigne aussi le vrai Musulman, puisque toute la foi doit être renfermée entre ces deux points, la connaissance de Dieu et de ses attributs, de ses anges, de ses livres et de ses prophètes, et la croyance au *jour du jugement*: sur quoi, l'on peut voir le chapitre premier de l'*abrégé de la foi*, etc., et le comparer avec ces paroles d'un MS. persan, qui traite de différentes questions de religion: « Quand on vous demandera: En quoi » faites-vous consister votre foi? répondez: En cinq articles. Premièrement,

(*a*) Voyez entr'autres le chap. 18 (la *Caverne*) qui commence ainsi: *Louange à Dieu qui a envoyé à son serviteur* LE LIVRE QUI NE TROMPE POINT *pour effrayer les* COUPABLES *par la rigueur des châtimens, et réjouir les* CROYANS *vertueux par l'espoir d'un bonheur éternel, et pour servir d'avertissement à* CEUX QUI DISENT QUE DIEU A UN FILS. *Ils avancent cette assertion sans fondement. Leurs pères étaient dans la même erreur.* IL NE SORT DE LEUR BOUCHE QUE MENSONGE.

(*b*) Je supprime ici des citations qui se réduisent simplement à ceci: Que croire en Dieu et être Mahométan, sont deux choses synonymes.

» je crois en un seul Dieu tout-puissant et souverainement bon. Ensuite je » crois à ses anges, à ses livres, à ses prophètes, à ses envoyés ou apôtres, » à ses prêtres ou Imans (*a*), et enfin au jour du jugement ». Est-il donc concevable que celui qui fulmine partout contre les Juifs et contre les Chrétiens; qui les dévoue à l'anathème et aux peines éternelles de l'enfer; qui déclare en termes exprès qu'on ne peut se sauver dans leurs religions, s'avise néanmoins de les sauver dans ce même chapitre de son Koran (*b*)? non; car voici comment il parle dans le v. 36 de ce chapitre : *Je vous enseignerai la voie du salut : celui qui la suivra sera à l'abri de la crainte et de la douleur : les incrédules, et ceux qui traitent notre doctrine de mensonge, seront dévoués aux flammes éternelles.* Ajoutez à cela le v. 78 du 3e. Chapitre : *Celui qui professera un autre culte que l'Islamisme n'en retirera aucun fruit, et sera au nombre des réprouvés* (*c*).

J'avoue que plusieurs personnes disent que ces deux versets sont une abrogation de celui où il semble que Mahomet établit l'indifférence; mais comment cela se peut-il, puisque le v. 59 du chap. II, où l'on prétend qu'il l'a enseignée, est entre les deux que nous venons de citer, c'est-à-dire, le 15e du même ch. II, et le 84e du chapitre suivant, où il lance l'anathème contre tous les infidèles? Quelle apparence y a-t-il, qu'en un si court espace, il ait d'abord placé dans le ciel les seuls Mahométans; qu'ensuite il y ait introduit tous les sectaires étrangers quelconques; et qu'enfin un moment après, il en ait chassé tous ceux-ci, pour n'y laisser que ses propres disciples ?

C'est, dit un auteur Allemand (*d*), qu'il s'est contredit. Fort bien. Parce que nous n'entendons pas le langage d'un Arabe, nous disons qu'il ne s'entend pas lui-même. A moins que de s'imaginer que Mahomet était (*e*) une bête, incapable de s'apercevoir des plus grossières contradictions, et à la tête d'un livre qu'il prépare pour la séduction de ses compatriotes, où il est déjà en grande réputation d'habileté et d'intelligence.

——— *Credat Judæus Apella, non ego.*

Mais voici une autre raison qui doit nous convaincre que Mahomet ne s'est point contredit sur ce sujet : c'est que, de 73 sectes qu'il prédit qui se for-

---

(*a*) L'habile traducteur s'est oublié sur le terme d'*Antistes*, qui signifie en latin (et surtout en latin moderne) le premier du clergé, ou seulement le premier curé d'une paroisse, et non pas un législateur, comme il l'avait traduit. Il n'a pas mieux entendu celui d'*Iman*, sur lequel il n'avait qu'à consulter d'Herbelot, qui lui aurait appris que l'*Iman* est celui qui est à la tête de l'assemblée dans une mosquée.

(*b*) C'est le Chap., ou la *Surate* 2.

(*c*) Reland eût pu réunir ici une multitude de passages du Koran, bien plus formels encore. En général, on peut dire que la question qu'il se propose à lui-même est absolument oiseuse. Tombe-t-il sous le sens qu'un homme qui veut établir une religion nouvelle, qui le prêche, qui étend son empire les armes à la main, que cet homme, dis-je, affiche l'indifférence pour toutes les religions? A-t-on d'ailleurs oublié que le Koran fut publié par versets détachés, toujours analogues aux circonstances où se trouvait Mahomet? Un motif particulier, et que nous ignorons maintenant, lui a sans doute dicté le verset 59 du chap. 2.

(*d*) *Hinkelman*, in præf. ad Alcor. fol. 2.

(*e*) Au lieu de tout le verbiage renfermé dans ces parenthèses, il y a dans le latin : *verum nisi quis peponem pro corde Mohammedi fuisse existimet*, ce qui veut dire sans paraphrase : à moins qu'on ne croie que Mahomet n'avait pas le sens commun, ou plutôt qu'il avait l'esprit bouché, il était impossible qu'il ne s'aperçût de cette contradiction.

meront entre ses disciples, il déclare qu'une seule sera sauvée (*a*) : sur quoi il faut remarquer qu'il ne s'agit là, selon les Arabes, que des sectes hétérodoxes ; car ils en reconnaissent quatre pour orthodoxes, où l'on peut se sauver, et qui partagent, pour ainsi dire, le monde Mahométan. Voici ce que je trouve sur ce sujet dans un autre MS. arabe : « Si l'on vous interroge de quelle secte vous êtes, répondez : De la secte du grand docteur » Schaf (*b*), dont le Seigneur veuille se souvenir en sa miséricorde. Si » l'on vous demande encore combien il y a de sectes entre les Mahométans, » dites qu'il y en a quatre (*c*) ; celle des Haniféens, celle des Schaféens, » celle des Malikéens, et enfin celle des Hambelites ». Il faut bien se ressouvenir ici que ces quatre sectes ne sont point du nombre des 72 condamnées par Mahomet, (*d*) disent les Mahométans ; car, sur ce pied-là, il n'y en aurait selon eux aucune de bonne. Les Perses sont Schaféens, et les Turcs Haniféens, et se haïssent les uns les autres d'une mortelle haine, à cause de l'ancienne querelle qui subsiste encore au sujet d'Ali, gendre de Mahomet, qui devait succéder selon les uns à son beau-père, et selon les autres ne le devait pas. Les Perses, les Indiens de Golconde, de la côte de Coromandel, etc., sont pour l'affirmative, et prennent le nom de (*e*) *Schiites*. Les Turcs, les Mogols, les Arabes et les Africains tiennent pour la négative, et sont appelés *Sonnites* ; cependant ces peuples ne sont pas compris dans l'exclusion du salut, parce que la différence de faction ne les empêche pas d'être Musulmans.

Mais, pour revenir à *Mahomet*, est-il croyable, je vous prie, qu'il ait voulu damner 72 sectes mahométanes, pour n'en sauver qu'une seule, dans le tems qu'il ouvrait la porte des cieux aux Juifs, aux Chrétiens et aux Arabes ? Est-il concevable qu'il ait voulu se faire moquer de lui dans les premières pages de son livre, en pressant vivement d'un côté la nécessité de recevoir sa nouvelle loi, et de l'autre, en déclarant à toute la terre que toutes les religions sont bonnes, et que, pourvu qu'on y vive bien, (*f*) *on n'a que faire de bouger* ? N'était-ce pas là le vrai moyen de laisser chacun dans ses idées, et de ne faire par conséquent aucune conquête visible ? Mais en voilà assez, (*g*) si je ne me trompe, et peut-être trop pour anéantir une erreur, uniquement forgée sur une mauvaise traduction d'un passage du Koran, qui, à le prendre à la lettre, n'en dit pas plus par rapport au système de Mahomet, que Saint Pierre en dit, par rapport au système de Jésus-Christ, savoir : (*h*) qu'*en toute nation, celui qui craint Dieu et opère la justice lui*

(*a*) Voyez l'abbé Maracci, dans la préf. de son *Prodr. de la Réfut. du Koran*, p. 2.

(*b*) *Antistes*. Voyez sur ce mot la note (*a*) de la page précédente.

(*c*) Voyez ci-après touchant ces sectes.

(*d*) Mauvaise addition du traducteur ; en lieu de quoi, il y a dans le latin : *Nec de iis id Mahommedis dictum debet intelligi*.

(*e*) Si le traducteur avait entendu la matière, il n'aurait pas dit que les Persans, etc., prennent le nom de *Schiites*, mais que les Turcs le leur donnent par mépris ; et c'est comme qui dirait *factieux* et *sectaires*. Les sectateurs d'Ali se donnent au contraire le titre de *Secte des justes*.

(*f*) Expression mauvaise et burlesque. Au lieu de tout ce mauvais fatras de mots entassés, il y a dans l'original : S'il était vrai que Mahomet eût assuré que chacun (c'est-à-dire, de ceux qui vivraient moralement bien) pouvait être sauvé dans sa propre religion, en recommandant si fortement la sienne, ne se serait-il pas exposé à la risée de tout le public ? Quelle nécessité y avait-il pour les Juifs et les Chrétiens de se rendre Mahométans, puisqu'ils pouvaient être sauvés sans cela ?

(*g*) Au lieu de cela, l'original dit : En voilà assez pour montrer qu'on attribue à tort un tel sentiment aux Mahométans, etc.

(*h*) Act. X. 35.

est agréable. (*a*) Saint Pierre, et nous, après lui, prétendons-nous qu'en vertu de cette maxime, le salut éternel soit ouvert à toutes les religions, ou du moins à la religion naturelle? Tant s'en faut; car Corneille, dont il s'agit dans le passage allégué, n'était pas dans ce cas-là : il était *Prosélyte de la Porte*, et il devint Chrétien entre les mains de Saint Pierre, parce que son Prosélytisme ne suffisait pas, et encore moins la religion naturelle.

§. III.

S'il est bien vrai que les Mahométans croient un Dieu corporel.

Nous nous sommes un peu étendus sur la première illusion; celle-ci nous occupera moins, parce qu'elle est encore plus mal fondée. On nous dit que les Mahométans envisagent la divinité comme corporelle, ce qui supposerait qu'ils sont à peu près Spinosistes. Voici les témoins dont on se sert pour appuyer l'accusation.

Premièrement donc, on allègue un Pape (*b*), autorité respectable pour ceux qui le regardent comme infaillible, fort équivoque pour d'autres, et entièrement nulle pour les Protestans. Cependant, comme il s'agit ici d'un fait, et non pas d'une doctrine Chrétienne, et qu'à l'égard d'un fait, les Papes sont aussi faillibles que les autres hommes, de l'aveu même de plusieurs Catholiques Romains, écoutons un moment le Souverain Pontife, comme si nous écoutions un particulier. C'est Pie II qui, dans une certaine lettre qu'il écrivit à Morbisane, prince des Turcs (quoique dans le MS. que j'ai vu et que j'ai conféré, avec la première édition qui s'en est faite (*c*), la lettre soit adressée *à l'illustre Machomet, Prince des Turcs*), lui parle en ces termes : « Il y a bien des articles, touchant la divinité, sur quoi les » Turcs et les Chrétiens ne s'accordent pas. Vous, par exemple, vous » dites que Dieu est corporel, et nous nous soutenons qu'il est incorporel ». Et un peu après : « Les Sarrazins attribuent à Dieu un corps, une tête, » des mains, des membres, etc.; mais, pour nous, nous assurons que Dieu » est esprit, immortel, éternel et incompréhensible ». Voilà qui est encore bien positif. Autant en disent Thomas de Jésus (*d*), Gualther (*e*), Artus Thomas (*f*), Euthymius Zigabene, moine Grec du XIIe. siècle, et, après tous ces auteurs, Lipse dans ses leçons politiques (*g*); contentons-nous d'alléguer Euthymius (il a sans doute donné le ton à tous les

(*a*) L'original dit : A Dieu ne plaise cependant que nous prétendions conclure de cela que chacun sera sauvé dans sa religion. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin, est un raisonnement du traducteur, qui, n'entendant pas l'original, a cru devoir lui substituer ses propres idées. Au reste, l'original latin ne contient que le passage du Koran, mal traduit par Robert de Rets, qui, par là a donné lieu à l'erreur qui est combattue dans cet article.

(*b*) Pie II, comme on le dit ci-après. Au reste tout cet article est une véritable paraphrase du traducteur plutôt qu'une traduction; et le pis est qu'on peut en dire que c'est *Stabulum Augiæ*. Il faudra pourtant continuer de rectifier le mauvais sens de cette version.

(*c*) Cette édition est dans la bibliothèque publique de l'académie d'Utrecht.

(*d*) *De Convers. Gentil.* Lib. X.

(*e*) Dans sa *Chronologie*, p. 539.

(*f*) *Triomphe de la Croix*, p. 22.

(*g*) In *Monit. et exemp. politic.* Cap. 3, p. 141.

autres); voici comment il parle de Mahomet (*a*), dans sa (*b*) *Doctrine Chrétienne* : « Il a osé avancer que Dieu était sphérique ; or chacun sait » que c'est là une figure corporelle, qui désigne un corps, et même un » corps épais et condensé (c'est en effet la signification du mot grec (*c*) dont » il se sert) ; or, il suit de son sentiment que Dieu n'étant, comme il le dit, » qu'un globe massif, il ne pourra ni voir ni entendre ». (*d*) C'est bien pire que le Dieu de Spinosa.

Mais tout cela ne vient que d'un terme mal entendu. Il est très-vrai que le mot arabe dont Mahomet s'est servi dans le chap. CXII de son Koran, peut signifier un corps *sphérique* (*e*) ; mais il signifie aussi et beaucoup plus naturellement *éternel* (*f*), et en ce sens-là il ne peut que s'appliquer à Dieu même (*g*). Une preuve infaillible que le mot en question ne signifie pas simplement *sphérique*, c'est que, dans la même paraphrase persane du Koran que j'ai déjà citée, cette épithète est ainsi rendue : *que Dieu n'a besoin de rien, et qu'il est suffisant à lui-même.* Car du reste, à qui fera-t-on croire que les Mahométans envisagent le Souverain Être comme corporel, eux qui, dans tous leurs écrits, relèvent si fort sa spiritualité, comme le plus noble et le plus essentiel de tous ses attributs, et qui prennent toutes les précautions imaginables pour ne pas le confondre avec la matière ? Qu'on lise, par exemple, les paroles suivantes, tirées d'un de leurs abrégés théologiques : (*h*) « Certainement Dieu n'est point un être corporel, ou » qui ait une figure ; ni une substance bornée et commensurable : on ne » peut non plus le comparer à un corps quelconque, parce qu'il n'y en a » aucun qui ne se puisse mesurer ou diviser ; ce qu'on ne peut dire de » Dieu ». Ajoutez à cela que les Mahométans ont un si grand respect pour cet attribut de la Divinité, qu'ils appellent la *sanctification* de Dieu, cette partie de leur théologie où ils démontrent que sa nature ne saurait

---

(*a*) Voyez sa *Panoplia Dogmatica*, dans la grande bibliothèque des Pères.

(*b*) Il valait mieux dire dans son *armure*, ou même *armure complète*. C'est là ce que signifie *panoplia*.

(*c*) πλέγμα.

(*d*) Cette admirable conclusion appartient au traducteur. Il y a grande apparence que le pontife Romain et le moine Grec ont oublié en cette occasion qu'on ne peut point appeler doctrine, dans quelque religion que ce soit, des expressions figurées, ou allégoriques, ou prises des sens. Que n'attribuerait-on pas sans cela au Christianisme et aux expressions qu'il emploie ? Les Sarrasins, dit le pape, attribuent à Dieu une tête, etc. Les Chrétiens se le représentent-ils autrement ? Mahomet, dit le bon moine, a avancé que Dieu était sphérique ; mais, quand même cela serait, la sphère n'est-elle pas le symbole de l'éternité que Mahomet ne cesse d'attribuer à Dieu dans son Koran ? Si le ministre traducteur y avait bien pensé, il aurait senti l'inutilité de sa conclusion.

(*e*) M. Reland l'appelle *Solidum*, un, comme dit Pline, dans son Hist. Nat., liv. XXXIII, Ch. 4. *Holosphyraton*, *id est*, *nulla inanitate*, sans vide.

(*f*) Ces deux significations sont comme dérivées l'une de l'autre. Un cercle n'a ni commencement ni fin. D'ailleurs, dans toutes les religions connues, le *cercle* a été l'emblème de l'*Eternité* comme la *sphère* l'est de la *perfection*. Dieu, a-t-on dit si éloquemment, est un cercle dont le centre est partout, et la circonférence nulle part.

Quant à la *solidité* (*solidum*), elle est totalement de l'invention de M. Reland.

(*g*) Voyez la *Dissertation* latine de M. Reland sur le *symbole des Mahométans*, Sect. XXXVI.

(*h*) (Que M. Reland a eu en MS., et dont il fit présent d'un exemplaire au docte *Sike* son ami). Cette parenthèse est tirée de l'original latin ; le docte *Sike* y est mis de la façon du traducteur. Comme, aujourd'hui, docte ne se dit qu'en langage burlesque ou ironique, ce n'est plus louer les gens que de les appeler doctes. En voudrions-nous plus dans la république des lettres, si M. D***. et moi étions qualifiés du titre de docte, lui pour sa traduction, et moi pour la liberté que je prends de le critiquer ?

être corporelle (*a*), et qu'il en faut écarter tout ce qu'on peut appeler passion. Mais personne, entre les Mahométans, n'a traité plus habilement cette matière, que l'auteur de l'*Abrégé de la Religion*, etc., dans la définition qu'il nous a donnée de la Divinité. Il veut absolument qu'on écarte de son idée toute espèce de figure, de couleur, de lieu, de tems, de ressemblance, de parité, d'égalité, de comparaison, d'expression ou d'image, de défection, ou plutôt de cassation d'existence, de changement, de mouvement, de transport d'un lieu à l'autre, d'atteinte, d'absence, de vision, de fraction, de travail ou de fatigue. Peut-on s'exprimer plus clairement sur la spiritualité de Dieu, et celui qui éloigne de son idée toutes ces choses, peut-il être taxé de faire un Dieu corporel? (*b*) Si l'on ne veut pas m'en croire sur ma parole, sous l'ombre que je ne cite que des Mss., qu'on se donner la peine de consulter un livre latin (*c*) imprimé à Paris en 1641, par le fameux *Abraham Echellensis*, et qui a pour titre : *Synopsis propositionum sapientiæ Arabum Philosophorum*; c'est-à-dire, *Abrégé des propositions de la sapience des Philosophes Arabes*, et il verra de quelle manière ces Orientaux ont toujours philosophé sur la nature du corps et de l'esprit : « Tout ce qui est, *disent-ils*, (*d*) existe, ou par soi-même, et nécessairement, et alors c'est ce que nous appelons Dieu; ou il n'existe ni » par soi-même, ni nécessairement. A l'égard de ce qui ne renferme point » une existence nécessaire, on le divise en deux espèces, la substance et » l'accident : la substance est ce qui n'a point besoin de sujet pour y » exister; l'accident est ce qui a besoin d'un sujet où il puisse être. Pour » la substance, on peut aussi la distinguer en deux espèces; l'abstraite, » comme sont les intelligences et les esprits; et la concrète, comme sont » la matière et la forme ». Ce seul passage fait voir que les idées des Mahométans ne sont pas si confuses qu'on le dit, quand on assure si légèrement qu'ils confondent la Divinité avec la matière.

Les Juifs, tout grossiers qu'ils sont, sont bien mieux entrés dans leur pensée, et leur ont rendu, à cet égard, infiniment plus de justice que tous les Chrétiens : car voici comme ils font parler un Mahométan sur les principaux points de sa religion, dans un livre qui est fort estimé des Rabbins (*e*); ils mettent dans sa bouche une confession de foi qui mérite d'autant plus d'être conservée, que c'est le témoignage d'un ennemi.

« Pour nous autres disciples de Mahomet, nous croyons fermement » l'unité et l'éternité du Souverain Être; nous soutenons que le monde a » commencé, et que tous les hommes tirent leur origine d'Adam : nous » éloignons de Dieu toute espèce de corps ou de mode corporel; et, s'il » nous échappe quelque expression qui puisse faire soupçonner le contraire,

---

(*a*) Cela est équivoque : il fallait traduire, *que la nature divine n'est point corporelle*, ni sujette aux passions, ou plutôt *aux désirs, aux faiblesses ou aux besoins du corps*; car voilà ce qu'on doit entendre par *affectus*. Cela est assez ordinaire dans la belle latinité.

(*b*) Au lieu de cela, M. Reland dit : Ceux qui ne peuvent pas consulter les manuscrits arabes n'ont qu'à consulter, etc.

(*c*) Qui ne croirait, en lisant cela, qu'*Abraham Echellensis Maronite*, car c'est ainsi qu'il y a dans le latin, était un imprimeur de Paris? Le traducteur devait bien savoir qu'*edere* ne signifie pas imprimer, mais publier ou mettre au jour. M. D***, en même tems qu'il l'a revêtu de la qualité de libraire, lui a ôté celle d'être né Maronite; peut-être parce qu'il ne pouvait comprendre qu'un Maronite fût venu du mont Liban se faire libraire à Paris.

(*d*) *Synopsis proposition. sapientiæ Arab. Philosoph.*, pag. 5. M. D**. a traduit mot à mot ce titre, pour montrer qu'il est quelquefois traducteur fidèle.

(*e*) *Cosri*, pag. 12.

» nous nous expliquons aussitôt, nous avertissons que c'est une métaphore, » et que nous ne parlons ainsi que pour proportionner en quelque sorte » la majesté de l'Être infini à la portée de notre conception humaine et » bornée. Nous croyons encore que le livre de notre loi (le Koran) ren- » ferme les paroles de Dieu, et est un vrai miracle, en lui-même digne, » par ce qu'il est et par ce qu'il renferme, d'être reçu pour divin; parce » qu'il n'y a personne au monde qui soit capable d'en composer un pareil, » ni même un seul chapitre comparable à un des siens : nous croyons que » notre prophète (Mahomet) est le sceau, ou le dernier (*a*) des pro- » phètes, qui a abrogé toute religion révélée avant lui, et appelé tous » les peuples à la religion d'Ismaël : enfin, nous croyons que l'ame de » celui qui est obéissant à cette révélation, sera réunie à son corps dans » le paradis céleste, pour y goûter des délices infinies dans le manger, » dans le boire, dans la jouissance (*b*), et généralement dans tout ce que » son cœur pourra désirer; et qu'au contraire, l'infidèle et le désobéissant » seront précipités dans le feu qui ne s'éteint point, où leurs tourmens » dureront sans fin et sans cesse.

N'êtes-vous pas étonnés, vous Chrétiens qui liscz ceci, de voir un Juif qui expose avec tant de candeur l'essentiel de la religion mahométane, pendant que tant de Chrétiens se donnent la torture pour substituer à la vraie doctrine de Mahomet les songes creux de leur cerveau, ou plutôt les témoignages de leur passion ou de leur ignorance? En vérité, il y a trop à dire entre ces deux portraits de la religion mahométane. (*c*) De la manière dont le moine (*d*) nous la dépeint, c'est une *Capanée* grossière et monstrueuse, qui ne reconnaît ni Dieu, ni enfer, ni honnêteté quelconque; de la manière dont le Rabbin nous la représente, c'est une agréable infidèle; mais qui n'a pourtant pas encore renoncé à toute pudeur.

§. IV.

Si les Mahométans font Dieu Auteur du péché.

(*e*) Ordinairement les accusations fausses ne s'accordent point. Tout à l'heure les Mahométans avaient un Dieu purement corporel, et maintenant ils en ont un qui est auteur du péché. Comment accorder ces deux hypothèses? Si Dieu est corporel, de quel bien ou de quel mal peut-il être l'auteur? et s'il est enveloppé dans ce globe massif que lui prête Euthymius de la part des Mahométans, en sorte que, dans cette plénitude, il ne puisse ni voir, ni entendre quoi que ce soit, comment pourra-t-il être, selon les mêmes Mahométans, la cause du péché? Après tout, j'aimerais

---

(*a*) C'est-à-dire *le plus excellent*, selon le style des Arabes (* et le dernier en effet, parce que, selon les Mahométans, il n'en doit point venir d'autre après lui).

(*b*) *Concubitu.*

(*c*) Addition de l'Auteur, au lieu de laquelle il y a simplement dans l'original : Quelle différence entre la manière dont le Juif représente le Mahométisme, et l'idée que les Chrétiens en ont eue jusqu'à présent!

(*d*) *Euthymius* est le moine en question. Remarquez aussi qu'*une Capanée grossière* est un être que le ministre traducteur a créé.

(*e*) Tout ce prologue est de la façon du traducteur.

encore mieux un Dieu corporel, qu'un Dieu mauvais et hypocrite, qui d'abord défend le mal, et ensuite l'opère et puis le punit.

Voici les auteurs de cette nouvelle accusation, quelque inconsistente qu'elle soit avec la premiere. *Cedrenus*, en parlant de Mahomet, et le traitant d'ennemi de Dieu et de scélérat, lui reproche d'avoir forgé un Dieu, (*a*) auteur de tout mal, coutue de tout bien. *Evodius* (*b*), en s'adressant aux Mahométans, les censure de ce qu'ils font Dieu auteur du bien et du mal, de la vérité et du mensonge, de la justice et de l'iniquité; de même, Damascenus, dans son livre des hérésies; un anonyme, dans ses Saraceniana de Sylburge (*c*); Artus Thomas, dans le triomphe de la croix (*d*); Gualther, dans sa chronologie (*e*); et plusieurs autres. Pour le moine Grec (*f*) dont nous avons parlé, non-seulement il avance la même calomnie, mais il prétend la prouver par ce passage du Koran: *Celui que Dieu dirige est conduit dans la droite voie; mais celui qu'il induit à erreur est abandonné.* En faut-il davantage pour convaincre Mahomet d'une hérésie mortelle?

J'avoue ici de bonne foi que ce passage est dans le Koran; mais suit-il de là que Mahomet y fasse Dieu auteur du péché? A mon avis, nullement; c'est une façon de parler orientale, qui marque (*g*) que la providence de Dieu s'étend sur le mal, comme sur le bien; en sorte qu'il ne se fait rien sans sa permission et même sans sa direction, quoique nous n'en comprenions pas la manière ni l'étendue. C'est ainsi que les SS. Écritures nous disent que Dieu crée le mal (*h*), qu'il endurcit les hommes, qu'il les détourne de la voie du salut, etc. Nos théologiens ne manquent pas d'expliquer ces passages d'une manière digne de Dieu, en établissant que le mal de coulpe, aussi-bien que le mal de peine, c'est-à-dire, le mal moral, aussi-bien que le mal physique, sont assujettis à la providence (*i*), quoi qu'en puissent dire certains docteurs, qui, à moins que de nier (*k*) la *toute-science* de Dieu et sa prévision en toutes choses, comme d'autres font pour assurer leurs principes, doivent convenir avec nous que Dieu, de toute éternité (*l*), a envisagé les caractères, les tems, les lieux, les circonstances et la chute de tous les méchans, et que par conséquent leur sort est inévitable. Et cependant ces mêmes docteurs (dit encore ici mon original) traduisent comme mahométane notre doctrine sur tous ces points, comme si c'était là une raison suffisante pour la rendre odieuse; et que l'éternité et l'unité de Dieu, par exemple, ne fussent pas des attributs divins, parce qu'ils sont reconnus pour tels par les docteurs Arabes!

(*a*) *In Histor. Compendio*, pag. 348. Les Chrétiens pensent-ils autrement? Il n'y a point de milieu; ou il faut faire Dieu auteur du *mal*, ou il faut admettre le *Dualisme* de *Menès*.

(*b*) Dans ses *Actes des XLII Martyrs*, insérés dans le VI tome des *Acta Sanctorum*.

(*c*) Pag. 67.

(*d*) Pag. 11 et 22.

(*e*) Pag. 539.

(*f*) *Euthymius Zigabene*, in Panoplia Dogmatica.

(*g*) *Hic loquendi modus notat providentiam Dei versari circa mala et bona*, dit l'original.

(*h*) Isaïe XLV. 7, et Amos III. 6. Rom. IX. et Jerem. IV. 10, ps. LXXXI. 13.

(*i*) Il valait bien mieux traduire: *quoique nous puissent reprocher les ennemis de notre doctrine*. Cette doctrine, c'est le *Décret*.

(*k*) *Omni-Scientiam*, c'est le terme de l'original.

(*l*) Il fallait dire: *a certainement prévu*, etc., au lieu de dire *a envisagé*; terme fade, qui plaît cependant à M. D**., car il le répète souvent dans sa traduction.

Ne vaudrait-il pas mieux nous servir de notre raison et des lumières de l'Écriture sainte, pour expliquer ces façons de parler d'une manière convenable à la majesté et à la sainteté de Dieu? Dans un certain MS. arabe, fort curieux, Dieu est nommé *le créateur du bien et du mal*. Or qui doute que, par ce bien et ce mal, il ne faille entendre le bien et le mal physique, surtout lorsqu'un moment après, l'auteur (*a*) s'explique lui-même en disant que Dieu est *le créateur du Paradis et de l'Enfer*. Le paradis est le bien, et l'enfer le mal. Il faut rendre cette justice aux Mahométans qu'ils exaltent la sainteté de Dieu autant qu'ils le peuvent, et qu'ils écartent de son idée toute espèce de défaut ou d'imperfection. Ils avouent bien que Dieu dirige le mal par sa providence; mais ils ajoutent expressément qu'il ne s'y plaît point; ils ne disent jamais qu'il soit auteur du mal ou du péché; ils veulent absolument qu'entre les perfections de Dieu que nous adorons, nous reconnaissions entr'autres qu'il est pur et saint en toute manière. C'est leur doctrine courante et positive, que l'équité veut que nous admettions comme telle. (*b*) Si, après cela, ils se contredisent dans l'article des décrets (*c*), c'est une erreur purement, et au pis aller philosophique, qui ne leur est pas, comme chacun sait, fort particulière.

§. V.

Si les Mahométans adorent Vénus.

(*d*) L'accusation précédente est atroce, théologiquement parlant; mais celle-ci est grossière, pour une secte qui se vante d'avoir fait main-basse sur toutes les idoles. Les Mahométans, nous dit-on, adorent *Vénus*, ou du moins sa tête; si cela est vrai, c'est bien pire que de faire un Dieu corporel. Voici le fait.

Il y a à la Mecque, dans la muraille de la Caaba, une pierre noire qu'on y voit encore aujourd'hui, de la grosseur d'une tête d'homme, à deux coudées et un tiers de terre. Ceux qui vont en pèlerinage au temple de la Mecque ont de la vénération pour cette pierre, et la baisent (*e*) à la manière des Orientaux. C'est apparemment ce qui a donné lieu à l'erreur dont il s'agit; et cette pierre noire a été métamorphosée en tête de *Vénus*. Cela a passé pour si constant entre les Chrétiens, que, dans les anathèmes qu'ils ont fait prononcer autrefois aux Mahométans prosélytes qui abjuraient leur religion, on lit entr'autres ce formulaire: » Je prononce anathème à » tous ceux qui adorent l'étoile du matin ou *Vénus*, que l'on appelle en langue » arabe *Chabar*, c'est-à-dire, la grande ». Ajoutez le témoignage d'Anne Comnène, (cette savante princesse du douzième siècle), qui fait mention de cette même divinité (*f*), sous le nom de *Chobar*, et qui assure que les Sarrasins adorent *Astarté*, c'est-à-dire, la lune: Mais la bonne princesse s'est

---

(*a*) Dans l'original, il y a: l'*Auteur ajoute, en parlant de Dieu, qu'il est*, etc.

(*b*) Addition du traducteur, au lieu de laquelle il y a: On les calomnie donc à tort; mais ils ont en cela un sort pareil à celui des défenseurs de la providence absolue de Dieu, etc.

(*c*) Voyez ci-dessus, l'*Abrégé de leur Théologie*, etc., ch. 7.

(*d*) Tout ce préambule est du traducteur.

(*e*) Au lieu de cette parenthèse après ces mots: lloisent cette pierre et ont de la vénération pour elle, il y a dans l'original: A cause qu'ils la regardent comme une chose sacrée.

(*f*) Dans son *Alexiade*, p. 284.

trompée, en ce qu'elle a conclu que les Mahométans adoraient cet astre, de ce qu'elle voyait des (*a*) croissans dans leurs enseignes. Glycas, dans ses annales (*b*), nous raconte à peu près les mêmes choses, et dit que les Mahométans adorent *Vénus*, mais d'une manière secrète. La preuve qu'il en donne, c'est que dans leurs prières ils prononcent ces paroles : *Allah, allah ouah cubar allah*. Un autre auteur, publié par M. le Moine, dans ses *Varia Sacra* (*c*), dit aussi qu'ils adorent *Vénus* ou le *Phosphore*, qu'ils appellent, *Ouah*, mot qui dans la langue hébraïque désigne le vrai Dieu (*d*). Les Centuriateurs de Magdebourg (*e*), après avoir rapporté ce conte (*f*), y en ajoutent un autre touchant Mahomet, et une certaine idole qu'il doit avoir fabriquée à Cadix, et dont ils veulent bien nous donner une description aussi ridicule que circonstanciée. Euthymius vient encore sur les rangs. Il nous dit que les Arabes ont une grande vénération pour l'étoile du matin; ce qui est adopté sans façon par Seldenus (*g*), au lieu qu'il aurait dû censurer le moine Grec, sur une fable si manifeste; mais bien loin de là, Seldenus fait plus. Il s'attache à prouver de son mieux que les Mahométans adorent Uranie, c'est-à-dire (*h*) apparemment la déesse du ciel; il rapporte le même formulaire que Glycas : *Allah ouah Cabar* ou *Cabur allah*, dans lequel il trouve une grande déesse, ou une déesse puissante (*i*); et, cette déesse, c'est *Vénus*, ou la Lune, ou Uranie; toujours il y a là-dedans quelque idole cachée.

Mais, avec tout le respect que je dois à la mémoire de ce savant homme, et à tous les autres, ils se sont trompés fort grossièrement. Les Mahométans n'ont ni dieux, ni déesses, et ils s'en expliquent assez dans leur grand formulaire de religion qui est le premier principe de leur théologie : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu même*, le grand Dieu, créateur du ciel et de la terre. Pour les mots d'*Allah*, et de *Cubar*, ils sont masculins, et ne conviennent point à des déesses. Ce qui a trompé Seldenus, c'est le témoignage d'un auteur fort suspect (*k*) du onzième siècle, qui, ayant rapporté la même (*l*) prétendue formule mahométane d'*Allah ouah*, etc., y trouve ce mystère d'iniquité. *Allah*, dit-il, signifie *Dieu*, *Ouah* signifie *grand*, et *Cubar*, *grande Lune*, ou grande *Vénus*; ce qui, étant lié ensemble, donne ce sens littéral : *Dieu, est le grand Dieu, et la grande*, c'est-à-dire, la *Lune*, *Vénus est la déesse*. (*m*) Bel interprète pour nous donner les annales du monde et de l'Église ! Il valait mieux dire, avec d'autres (*n*) auteurs,

---

(*a*) Les Mahométans, dit-elle, ont des images de la lune.

(*b*) Part. IV, p. 277.

(*c*) Pag. 444.

(*d*) *Jehovah*. (Et que les Grecs (*Græculi*) n'ont pas entendu). Pourquoi supprimer cela? C'est du latin qui paraît fort à portée de M. D**.

(*e*) Le bon traducteur ne lit jamais de gros livres; ainsi il n'a eu garde de lire les Centuriateurs, ni d'y chercher s'ils ont bien ou mal rapporté ce conte. M. Reland ne parle point de cela; mais il dit, en latin tel qu'un écolier de sixième pourrait construire et expliquer, *scriptores centuriarum*, etc., *præter illam* (*scilicet venerem*) *meminerunt*, etc.

(*f*) *Centurie* VIII, p. 511.

(*g*) *Syntagma de Diis Syris*, p. 116 et 212.

(*h*) Il n'y a point d'écolier qui ne sache qu'*Uranie* est un surnom de Vénus. Elle était adorée à Carthage et à Tyr, etc., sous ce nom. Le mot d'*apparemment* marque donc l'ignorance du traducteur.

(*i*) Mauvaises additions du traducteur.

(*k*) *Cedrenus*, comp. histor., p. 425.

(*l*) J'ajoute ceci, pour rendre le sens plus net.

(*m*) Il y a tout court dans l'original : *O insipidum interpretem et inficetum !* L'impertinent interprète !

(*n*) Ces autres auteurs se réduisent, dans le latin, à *Damascenus*; et, comme peut-être le traducteur

que les anciens Arabes avaient adoré *Lucifer*, c'est-à-dire, l'étoile du matin, nommée *Chabar*, jusqu'au tems de l'empereur Héraclius. S. Jérôme a aussi écrit (*a*) que les Arabes et les Sarrasins adoraient Lucifer ou l'étoile du matin. C'est un fait certain et avéré dans l'histoire, que, Mahomet étant venu, il a aboli toutes les idoles, comme on le peut voir par un écrit qui, dans le treizième siècle, fut envoyé au Pape Grégoire IX, duquel Matthieu Paris a parlé en ces termes, dans son histoire de Henri III, roi d'Angleterre (*b*): *Les Mahométans ont appris de Mahomet à détester toutes les idoles.*

Cependant ils ont un croissant dans leurs enseignes. (*c*) N'est-ce pas une preuve qu'ils adorent la Lune? Point du tout; car, si la preuve était bonne, toutes les nations du monde seraient idolâtres, puisqu'il n'y en a aucune qui n'ait son enseigne; mais la vérité est qu'ils ont pris ce symbole de la circonstance du tems où Mahomet se retira de la Mecque, c'est-à-dire, au premier ou dernier quartier de la lune; et c'est à cette fameuse époque appelée hégire, qu'ils commencent tous leurs calculs. Il est vrai qu'il y en a d'autres qui prétendent qu'ils n'ont adopté cette enseigne qu'après la prise de Constantinople, ou de Byzance, dont les anciennes médailles sont marquées d'un croissant; mais ces auteurs se trompent, puisqu'il est constant que les Turcs ont eu le même symbole avant cette date; et c'est ce qu'on peut voir dans Anne Comnène (*d*), Jacques de Vitry (*e*), Albert d'Aix (*f*), qui vivaient dans le onzième siècle, et généralement dans tous les écrivains de la guerre sainte.

Mais, puisque nous en sommes sur le chapitre du formulaire de foi *Allah Acbar*, etc., qu'on a si mal entendu, il ne signifie autre chose, sinon que Dieu est grand; et sur cela il est bon de donner un avis aux Chrétiens qui ont dessein de s'établir ou de voyager dans les pays mahométans. C'est de prendre bien garde à ne lire ni prononcer aucunes paroles arabes qu'ils n'entendent point; quand ce ne serait qu'en badinant, ou par manière d'exercice. Car il pourrait arriver qu'ils prononceraient, sans y penser, quelque formule de religion qui ne doit être prononcée que par des croyans; de sorte que, si, en présence de témoins Turcs, on surprenait un Chrétien lisant, ou prononçant à haute voix la formule de foi: *Il n'y a point d'autre Dieu, que Dieu-même, et Mahomet est son envoyé*, ou autre semblable, tandis qu'il détesterait ce faux prophète de tout son cœur, il ne pourrait sauver sa vie qu'aux dépens de sa religion; car alors on lui ferait dire sérieusement, et par acte public de profession de foi, ce

---

a été embarrassé sur le nom de *Damascenus*, il n'y aura pas de mal à lui dire que c'est Saint Jean Damascène. A cette remarque, il faut ajouter que Saint Jean Damascène emploie le terme de *Palam*, ouvertement; ce qui engage aussi M. Reland à continuer de la manière suivante: *Nisi forte in voce palam aliquid lateat*, etc., « à moins qu'il n'y ait du mystère dans ce mot » *ouvertement*, et que l'on ne voulût dire que les Arabes adoraient publiquement Vénus; mais » qu'ensuite (c'est-à-dire du tems de Mahomet) ils ne l'adorèrent plus qu'en cachette ». C'est là ce que le traducteur n'a pas jugé à propos de traduire.

(*a*) C'est-à-dire, jusqu'à son tems. Voyez son Commentaire sur le prophète Amos, chap. 5, 26, où il est parlé de l'étoile des faux dieux.

(*b*) Pag. 411.

(*c*) Dans le latin il y a: Ne semble-t-il pas que c'est un reste du culte religieux rendu aux planettes? En récompense toute la parenthèse est une addition du traducteur, et la suite est brodée à sa mode.

(*d*) Dans son *Alexiade*.

(*e*) Dans son *Histoire Orient.*, liv. III, à l'an 1218.

(*f*) *Historia Expedit. Hierosolymitanæ*, lib. 5, cap. 43. Albert lui-même était de l'expédition.

qu'il n'aurait prononcé qu'en badinant, et pour essayer son organe en langue arabesque. On rapporte (*a*) qu'un enfant Grec de Constantinople, ayant entendu dans la rue la voix de ces crieurs publics qui, du haut des tours, appellent le peuple à la prière, se mit à contrefaire leur voix, (*b*) et à crier avec les autres enfans de son âge, *Allah, acbar*, etc., qui est un formulaire sacré; et que cette imitation lui coûta la vie. A la vérité, on voyait bien que c'était un enfant, dont la simplicité lui devait servir d'apologie chez tous les peuples du monde. Cependant on se saisit de lui, et on ne lui laissa que l'alternative de choisir le Koran ou la mort. Il la préféra, et il eut la tête tranchée.

Cet exemple pourrait faire croire que les Mahométans sont extrêmement tyranniques sur la religion; mais l'on se tromperait si l'on avait cette pensée, car, excepté le cas que nous venons de dire, et quelques autres aussi graves, comme d'avoir (*c*) vu de trop près une Musulmane, d'avoir mis le pied dans la Mecque, ou dans une mosquée, quoiqu'à ce dernier égard on ne soit pas également rigide partout, les Mahométans ne contraignent personne, pas même leurs esclaves à embrasser leur religion. Il y a même, dans la Turquie, des villages et des bourgs entiers, où tous les habitans sont Chrétiens. La seule capitale (*d*), dit-on, renferme plus de 60000 Juifs, sans compter les Chrétiens de toutes les sectes. C'est la tolérance que leur grand prophète leur a recommandée: « Si Dieu le Seigneur l'eût voulu, » dit-il (*e*), *une même croyance aurait uni tous les mortels. Veux-tu forcer » la terre à embrasser l'Islamisme? La foi est un don que le ciel dispense à » son gré* ». C'est comme s'il disait : Si le bon plaisir de Dieu eût été que tous les hommes du monde s'accordassent unanimement sur tous les points de la religion, comme ils s'accordent sur toutes les vérités d'arithmétique, rien ne lui aurait été plus facile que de les amener à ce consentement universel. Mais l'expérience nous apprend que Dieu ne l'a pas trouvé à propos; c'est pourquoi, liberté pleine et entière à chacun de suivre ses propres lumières, et de croire véritable ce qui lui paraît tel; car, il n'y a rien de plus absurde que de vouloir obliger les gens à recevoir pour vrai ce qu'ils ne regardent pas comme vrai; et c'est une honte aux Chrétiens que de refuser à d'autres Chrétiens, comme ils le font, l'usage de cette précieuse liberté, pour les obliger, par leurs mauvaises manières, à se réfugier sous l'empire des Turcs, où ils trouvent plus de repos et de charité que chez leurs frères mêmes. Le Grand-Seigneur est plus doux que le Pape, et le Mufti plus charitable qu'un évêque. Il n'y a point d'inquisition à Constantinople, ni à Ispahan, et tous les Chrétiens y peuvent dire, loin des émissaires de Rome :

Et duce Dux nostro mitior hostis adest.

Mais, après avoir reproché aux Chrétiens leur intolérance, il faut aussi

(*a*) *Grelot*, Voyage de Constantinople.

(*b*) Il faut être ou bien étourdi, ou bien ignorant pour traduire : *Se mit à contrefaire*, etc., *avec les autres enfans*. Il y a dans le latin : *Ut solent pueri*, c'est-à-dire, *selon la coutume des enfans*.

(*c*) C'est ici une petite politesse que je prête au traducteur au lieu de l'expression qu'il employait, que l'on n'aurait pas attendue d'un ministre.

(*d*) Constantinople.

(*e*) Koran, ch. 10, 95.

censurer les Turcs sur le martyre qu'ils firent souffrir à ce pauvre enfant, pour avoir lâché quelques paroles sacrées qu'il n'entendait pas. Quelle sévérité! pour une (*a*) secte qui compte pour une de ses grandes maximes: *Qu'il ne faut point gêner la conscience*. Ne disent-ils pas eux-mêmes que, lorsque leur prophète lisait aux Koraïshites le chapitre de l'étoile, où il est fait mention de trois déesses (*b*), le démon lui souffla dans la bouche ces paroles scandaleuses: *Il est permis de s'attendre à l'intercession de ces Divinités?* Certainement (*c*) cela était fort opposé à la pensée de Mahomet, grand ennemi de ces dieux et de ces déesses. Si les Koraïshites à qui il lisait ce qu'il venait de composer, s'en étaient prévalus, les Mahométans l'eussent-ils pu approuver? Ajoutons ici que Mahomet lui-même a dit (*d*) que Dieu ne punira point un jurement téméraire, prononcé par inadvertence, par exemple, lorsque, la langue allant plus vite que l'esprit, l'on dit: *Par Dieu! cela est vrai*. Pourquoi donc être si sévère contre les Chrétiens, quand ils disent imprudemment ce qu'ils ne doivent pas dire?

§. VI.

S'il est vrai que les Mahométans adorent toutes les créatures.

Non-seulement les disciples de Mahomet ont de la vénération pour Vénus, et pour la lune; mais leur idolâtrie va encore plus loin, ils adorent, nous assure-t-on, tout ce qui est créé.

Thomas de Jesus dépose (*e*) que c'est la trente-quatrième de leurs erreurs, et qu'à la lettre, ils invoquent toutes les créatures. Euthymius (*f*) ajoute » que leur prophète jure par le soleil, par la lune, par les » astres, par la lueur du feu, par les animaux, par les chiens courans, » par les plantes et autres choses inconnues, et par des noms barbares; en » quoi, dit-il, il fait bien voir qu'il regarde toutes ces créatures comme des » divinités; car celui qui jure a coutume de jurer par un plus grand que » lui-même ». Fort bien, mais tout ce qui est plus grand que nous n'est pas Dieu; autrement Joseph aurait été un vrai idolâtre, parce qu'il avait contracté en Égypte la mauvaise coutume d'assurer une chose par cette expression: *Vive Pharaon* (*g*). Les Juifs qui jurent par le temple, par Jérusalem, et par leur propre tête, feraient donc de ces trois choses leurs divinités; et les Chrétiens eux-mêmes, dans les premiers siècles du Chris-

---

(*a*) Il fallait dire une religion.

(*b*) Les trois idoles des habitans de la Mecque; *Lata*, *Alozza* et *Menat*. Au reste ce que dit Reland n'est nullement exact. Voici le passage du Koran:

Que vous semble de Lat *et d'*Alozza?
Que vous semble de Menat, *leur troisième idole?*
Aurez-vous des fils, et Dieu des filles?
Ce partage est certainement injuste.
Vos dieux ne sont que de vains noms; vous et vos pères les avez tirés du néant. Le ciel n'a point autorisé votre culte. L'aveugle opinion et vos passions sont vos guides. Cependant vous avez reçu la lumière divine.

(*c*) Il fallait traduire: Ces paroles étaient fort opposées, etc.; après ce mot *prévalus*, il fallait ajouter: pour forcer Mahomet, etc.

(*d*) Ch. V, 98 dans son Koran.

(*e*) *De convers. Gentil.*, p. 10.

(*f*) Dans sa *Panoplie*, insérée dans la grande biblioth. des PP.

(*g*) Voy. la Gen., ch. XLII, 15.

tianisme, en jurant par le salut de César (*a*), seraient tombés dans une idolâtrie d'autant plus atroce, qu'elle leur était à eux moins pardonnable qu'aux autres, et qu'il y avait plusieurs de ces Césars qui se mettaient à la place de Dieu. Tout cela fait voir que le pauvre moine Grec ne sait ce qu'il dit, quand il conclut de ces façons de parler, que les Mahométans sont idolâtres

Une autre méprise fort ridicule où il est tombé, c'est qu'il a fait deux divinités de deux collines de la Mecque : Mahomet avait dit dans son Koran (*b*) : » *Safa et Merva sont des monumens de Dieu. Celui qui aura fait le pèlerinage* » *de la Mecque, et aura visité la maison sainte sera exempt d'offrir une* » *victime d'expiation, pourvu qu'il fasse le tour de ces deux montagnes.* » *Celui qui fera plus que le précepte éprouvera la reconnaissance du Sei-* » *gneur* ». Que dit à cela le moine Grec ? Que *Tzitsapha* (il veut dire Safa) et Merva sont deux noms barbares, que Mahomet ordonne de vénérer avec beaucoup (*c*) de religion. Un autre auteur de même farine (*d*) dit que Safa et Merva (*e*), qu'il orthographie fort bien, sont deux anges chéris de Dieu, et en grande vénération à ses vrais adorateurs, selon Mahomet. Un autre, dans son *trésor de l'orthodoxie* (*f*), nous a conservé ce formulaire d'anathème, qu'on avait apparemment dressé pour les prosélytes : *Je prononce l'anathème à tous ces anges indiqués par Mahomet, par leurs propres noms, savoir Aroth, Maroth, Sapha et Merva, que ce hardi menteur a associés aux bons anges que nous vénérons. Arot et Marot* sont en effet les noms de deux anges chez les Mahométans (g); mais, pour ce qui est de Safa et de Merva, ce sont certainement les noms de deux collines proche de la Mecque, distantes l'une de l'autre de sept cent quatre-vingt coudées. Après cela, fiez-vous aux rapports de la basse antiquité sur les anciennes hérésies.

§. VII.

Si les Mahométans nient la Providence.

Je ne devrais pas mettre cette accusation au nombre des autres; car, s'il y a un point où les Mahométans soient rigides, c'est sans doute l'article de la providence. On peut voir l'abrégé de leur doctrine au chapitre VII, où l'auteur déclare que tout est absolument soumis au décret de Dieu, et les tems, et les lieux, et les personnes, et les choses, et la manière, et qu'il amène tout aux fins qu'il a projetées.

Cependant Pie II (*h*) nous dit, dans sa lettre au prince Ture : *Vous croyez que tout ce qui se passe sur la terre est fortuit, et que Dieu ne se mêle de rien; mais, pour nous, nous ne doutons point que celui qui a tout*

(*a*) *Juramus, sicut non per Genios Cæsarum, ita per salutem eorum, quæ est augustior omnibus Geniis.* Apologet. de *Tertul.*, ch. 32.

(*b*) Ch. II., 153.

(*c*) Comme un article capital de religion, dit M. Reland. *Singularis Dei religio.*

(*d*) Allégué par Sylburge in *Saracenicis.*

(*e*) Il fallait traduire : Car c'est ainsi qu'il faut lire.

(*f*) *Nicetas*, Thes. Orth., lib. 20.

(*g*) Ici, M. D**. a supprimé, je ne sais pourquoi, ce qui suit : dont ils disent à peu près les mêmes choses que les Juifs de Schamchazai et Azael.

(*h*) Pie II.

créé ne gouverne aussi toutes choses. Thomas de Jésus (*a*) avance la même fausseté, et il en fait la quatorzième erreur des Mahométans. Cependant, comme l'accusation est aussi mal fondée qu'elle est atroce, elle n'a pas été aussi souvent répétée que les autres.

§. VIII.

S'ils font profession de croire que Dieu prie lui-même pour Mahomet.

L'accusation précédente est odieuse, mais elle est compréhensible. Pour celle-ci, elle ne l'est point du tout. On reproche aux Mahométans de croire que *Dieu lui-même prie pour leur grand prophète*; et ceux qui déposent sont des témoins graves.

Les cardinaux de Cusa et Bellarmin, l'un dans son Koran *criblé* (*b*), l'autre dans ses controverses (*c*), assurent, en autant de termes, que, par la doctrine du Koran même, (*d*) le Dieu du Koran, est le serviteur de Mahomet, puisque Dieu et les anges prient pour Mahomet. L'auteur de la deuxième harangue (*e*) contre le faux prophète le prend à partie là-dessus, et lui demande ce qu'il veut dire par cette prière de Dieu. Il n'a pas tout le tort de s'échauffer là-dessus; car assurément cette espèce d'oraison n'est pas concevable. Martin (*f*), l'étymologiste (*g*) les copie tous; et, qui est-ce qui n'y serait pas trompé, après que le fameux Abraham Echellensis, dans sa préface sur la doctrine des philosophes Arabes (*h*), traduit cette bénédiction ordinaire des Mahométans, qui a donné lieu à l'erreur, de cette manière : *Orationes Dei sint super illos* (les prières du Seigneur soient sur eux); au lieu qu'il fallait traduire : *Les bénédictions du Seigneur soient sur eux;* et alors le formulaire n'est plus incompréhensible.

Tout cela est venu du peu de connaissance qu'on avait de la langue sainte des Mahométans, et particulièrement de la détestable traduction latine (*i*) qu'on nous donna du Koran, il y a plus d'un siècle et demi, où le texte est ainsi traduit (*k*) : *Deus et angeli propter Prophetam exorant*, c'est-à-dire, que *Dieu et les anges prient pour Mahomet avec succès.* Mais qui est-ce que Dieu prierait? La véritable traduction est donc celle-ci : *Dieu et les anges sont propices à Mahomet*; ce qui suit immédiatement le prouve sans réplique : *Croyans, adressez pour lui vos vœux au Seigneur. Invoquez pour lui la paix.* Du Ryer tout pauvre traducteur qu'il était a vu la faute; car il a mis en marge, dans sa version française, *bénissent le prophète* : et c'est ainsi qu'il fallait mettre dans le texte, conformément à la nature des choses, au génie de la langue arabe et au style du Koran, où le même

---

(*a*) *De convers. Gentil.*, lib. 10.
(*b*) Lib. 3, ch. 5, p. 97.
(*c*) Tome II, p. 294.
(*d*) Ces paroles ont été omises par le traducteur.
(*e*) Imprimée à Zurich, à la suite du Koran, p. 527.
(*f*) Qu'est-ce que c'est que *Martin l'etymologiste?* Pourquoi ne pas dire *Martinius*, dans son Dictionnaire étymologique.
(*g*) Martini Martinii *Lexicon. Etymol.* ad vocem *Mahomet.*
(*h*) *De Placitis Philosophorum Arabum*, imprimé à Paris, 1641.
(*i*) Elle est de la façon de Robert de Retz (Retenensis), et Herman de Dalmatie (*Hermanus Dalmata*); mais ce fut Bibliander qui la fit imprimer en 1550.
(*k*) C'est au ch. XXXIII, 56.

mot, en parlant de Dieu, signifie *bénir*, et, en parlant des hommes et des anges, signifie *prier;* comme en avertissent les savans de cette nation dans leurs dictionnaires orientaux, et comme les Persans et les Malaccois l'ont expliqué dans leurs paraphrases et dans leurs livres de dévotion. Allez moi dire après cela, que la critique est inutile dans nos études, surtout par rapport aux langues anciennes, et qu'elle ne sert qu'à nous rendre plus indéterminés (*a*) sur les choses mêmes. C'est pourtant de cette critique, que nous avons tiré les plus grands secours pour l'intelligence des oracles de Dieu, et des ouvrages des hommes.

§. IX.

Si les Mahométans nient l'Enfer.

Un fameux théologien des Pays-Bas a assuré (*b*), après quantité d'autres, que *Mahomet n'a point reconnu d'Enfer.* Je ne sais sur quoi ils fondent cette accusation; car ils n'en allèguent point de preuves, et je ne saurais absolument en deviner la source, comme des précédentes. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il n'y a point d'article sur lequel le faux prophète ait été plus exprès dans son Koran, que sur celui de l'enfer. Nos sermons et nos lieux communs ne sont ni plus positifs, ni plus menaçans sur ce grand et terrible sujet. Il nomme ce lieu de tourmens, la *grande punition*, ou la *grande peine de la vie à venir*, la *punition du feu*, *le feu de l'Enfer*, les *prisons de l'Enfer*, ou *la Gehenne* même. Il n'y a qu'à ouvrir son livre pour en être convaincu; et ceux qui voudront savoir si la doctrine courante des Mahométans, sur ce chapitre, est conforme à celle de leur maître, n'ont qu'à lire le Ch. VI de l'abrégé, où l'on dénonce une peine éternelle et irrévocable aux infidèles (*c*).

(*a*) Feu M. Elie Saurin appliquait ordinairement à la critique ce vers de Térence:

Fecistis probè,
Incertior sum multò, quàm dudum!
PHORM. act. II. Sc. III, 18.

mais de grands hommes ont fait voir qu'il se trompait.

(*b*) *Maccovius, Theol. Polem.*, p. 119. En parlant d'un théologien des Pays-Bas, on croirait sans doute que Maccovius était Catholique; mais qu'on ne s'y trompe pas, c'était un théologien Protestant.

* ADDITION TOUCHANT L'ENFER.

(*c*) Il y a une grande conformité d'idées sur cet article entre les Juifs, les Mages et les Mahométans. Nous avons vu que les préliminaires des peines et des récompenses éternelles sont les mêmes chez les uns et chez les autres: disons-en autant de la balance dans laquelle ils supposent que toutes les actions des hommes sont pesées, et du pont qui est sur l'enfer, par lequel il est bien difficile de passer sans se précipiter du haut en bas. M. Sale a recueilli diverses choses curieuses sur ces différens sujets, dans le discours qui précède sa traduction anglaise du Koran. Voyez aussi d'*Herbelot*, à l'article de *Gehennem*, dans la bibliothèque orientale, touchant les sept portes de l'enfer dont il est parlé dans le ch. 15 du Koran, et les supplices qui sont destinés à sept ordres différens de pécheurs. On y trouve aussi que les Mahométans raisonnables croient que ces sept portes représentent allégoriquement les sept péchés capitaux, et sept parties du corps humain, qui sont les principaux instrumens de ces péchés. On y voit que le supplice

§. X.

De quel côté les Mahométans tournent la face dans leurs prières.

On dit que les Mahométans, quand ils font leurs prières, tournent la face du côté du midi. C'est Euthymius Zigabene (*a*), et, après lui, Gualther (*b*) et Artus Thomas (*c*), qui nous apprennent cette particularité; mais ils se trompent: Mahomet leur a expressément ordonné de se tourner du côté du temple de la Mecque, et c'est ce qu'ils appellent *Kibla*, par cette même raison. Voyez le Koran au Ch. II où ce précepte est répété plus d'une fois: *En quelque part que vous soyez*, dit Mahomet, *tournez-vous du côté de la Mecque*. C'est aussi ce qui a donné lieu à un poète Arabe de de faire cette belle allusion, dans une de ses poésies sacrées (*d*).

Oui, ta face, Seigneur, dans toutes mes prières,
Est le vrai Kibla *de ma foi;*
Et, dès que le matin j'entr'ouvre les paupières,
Mon cœur m'oriente vers toi!

Après cela, que dirons-nous du théologien Bradvardinus, qui, dans un très-bon livre qu'il nous a donné (*e*), accuse les Mahométans d'adorer le diable, parce qu'il prétend que Mahomet a enseigné que *le soleil se lève entre les deux cornes de ce mauvais génie*. Quelle vision! le soleil se lève entre les deux cornes du diable! Où a-t-il pêché cela? Dans le Chap. XVIII du

---

capital des damnés consistera dans la privation de Dieu, et que le tourment causé par cette privation est une chose inexprimable.

L'idée que les Mahométans raisonnables se forment du paradis n'est pas non plus aussi basse, aussi sensuelle qu'on se l'imagine. D'abord, il faut remarquer que s'ils établissent sept enfers, ou sept ordres de peines pour les méchans, ils établissent aussi huit paradis, pour faire comprendre que la miséricorde de Dieu surpasse sa sévérité. On trouve dans leurs auteurs que le retour à Dieu est le chemin du paradis et le plus grand de tous les biens; que Dieu a donné le paradis aux fidèles, pour échange de leur retour à lui; que le plus haut degré du bonheur de l'homme, c'est d'être éternellement éclairé de la lumière divine; et que tous les biens qui se pourraient imaginer dans le paradis seraient défectueux sans la présence de Dieu, etc. Il est, ce me semble, bien juste d'avoir pour les Mahométans une partie de cette complaisance que nous sommes en droit d'exiger de ceux qui ne connaissent pas le Christianisme, pour ces descriptions de l'Apocalypse, qui semblent n'avoir d'autre but que celui de flatter les sens.

Les sept habitacles infernaux sont: *Ténèbres* (Tartare), *Perdition*, *Ordures* (Lut immonde), *Puits d'Abîme*, *Ombre de la Mort*, *Portes de la Mort*, et *Gehenne*. On y souffre *Angoisse*, *Tribulation*, *Indignation*, *Obscurité*, *Colère de Dieu*, *Condamnation* et *Mort*. Les sept grands pécheurs sont: *Disnath*, *Elath*, *Ahirion*, *Nembrod*, *Selath*, *Phut*, et *Chanaam*. Les sept parties pécheresses du corps humain sont: la *Rate* (♭), le *Foie* (♃), les *Bras* (♂), le *Cœur* (☉), les *Reins* (♀), l'*Estomac* (☿), le *Cerveau* (☾).

Les huit récompenses des bienheureux sont: *Joie*, *Règne*, *Grace*, *Vision de Dieu*, *Victoire*, *Puissance*, *Incorruption*, *Hérédité*.

Nous donnerons dans les volumes des superstitions, des détails curieux et peu connus sur la *théologie des nombres*.

(*a*) Dans sa *Panoplie*.

(*b*) Dans sa *Chronologie*, p. 559.

(*c*) Dans le *Triomphe de la Croix*, p. 25.

(*d*) M. Relaud n'en rapporte que ces deux mots: *Tu es Kibla mea in precibus meis*. « Tu es » mon Kibla dans toutes mes prières ». Mais j'ai pris la liberté d'en faire une stance entière, pour varier mon sujet, et principalement pour inspirer aux Chrétiens l'amour et le véritable esprit de la prière, qui doit être le langage du cœur.

(*e*) *De Causa Dei*, p. 58.

Koran. Mais il n'y a rien de semblable ; il y est parlé de deux montagnes, et puis c'est tout. Ensuite, qui lui a dit que tous les Mahométans se tournent du côté de l'orient? S'il a entendu cela des Maroccois, des Algériens et des Égyptiens, il a raison ; car le temple de la Mecque est à leur orient; mais s'il l'a entendu des Arabes, des Persans, des Mogols et des Malaccois, il se trompe fort. La Mecque est bien leur point de vue à tous, mais diversement selon leurs différentes situations.

Ainsi, au lieu de nous amuser à censurer témérairement les Mahométans, nous ferions bien mieux de les imiter dans ce qu'ils ont de bon, et particulièrement dans le sérieux et la gravité de leurs prières. Voici comment en parle Grelot. » Il dit (*a*) qu'il serait à souhaiter que les Chrétiens, qui n'ont pas toujours pour les temples le respect qu'il faudrait, et qui prient Dieu sans beaucoup d'attention, visent de quelle manière les Turcs remplissent un devoir si essentiel et si nécessaire à tous les hommes. On ne peut rien ajouter à l'humilité et à l'attention qu'ils font paraître dans ce saint exercice. Nous pourrions apprendre d'eux à n'entrer jamais dans nos temples l'ame souillée de crimes quand nous les verrions si exacts à nettoyer leurs corps et leurs vêtemens, avant que de mettre le pied dans leurs mosquées. Nous pourrions encore, en les voyant d'abord quitter leurs sandales, et passer ensuite tout le tems consacré à leurs dévotions, dans un silence et une modestie admirable, apprendre à éloigner de notre esprit et de notre cœur toutes les affaires de ce monde, qui nous occupent néanmoins quelquefois jusques dans la maison de Dieu ; et on le voit bien, puisque nous ne faisons pas difficulté d'y jaser tout à notre aise, et de nous y entretenir de mille choses de néant (*b*) ».

§. XI.

Si les Mahométans croient qu'on puisse effacer les péchés par les fréquentes ablutions du corps.

Il y a des auteurs qui prétendent que la morale des Mahométans est si commode, qu'il suffit, selon ces derniers, de se laver souvent pour enlever les péchés et les impuretés de l'ame. De ce faux principe, ils tombent dans cette conséquence funeste, c'est que *la purification du corps est le tout parmi eux*, au lieu que *la pureté* ou *la sainteté du cœur y est fort négligée*. Si cela est, la morale des Mahométans est fort impie, et leurs cérémonies sont plus que ridicules. Voici les auteurs qui déposent contr'eux à ce sujet.

Barthelemi d'Edesse (*c*), dans la réfutation du Mahométisme, reproche à un Musulman que son prophète a attaché aux ablutions le remède à toutes les maladies du corps et de l'ame. Le Rabbin David Kimchi, dans son commentaire sur Isaïe (*d*), reproche aux Persans (et suivant quelques exemplaires aux Ismaélites, c'est-à-dire, aux Arabes) qu'ils se lavent

---

(*a*) *Grelot*, in *Itinère Constantinop.*, p. 512. Cette manière de citer semble prouver que M. D**. n'a pas su que la relation de Grelot est en français.

(*b*) *Pudeat*
Hæc dici potuisse et non potuisse refelli.

(*c*) In *Confut. Hagaren.*, p. 560.
(*d*) Ch. LXVI, 17.

continuellement le corps, dans le tems qu'ils se souillent l'ame par leurs mauvaises œuvres, et qu'ils veulent paraître purs, lorsqu'ils le sont le moins. Mais Aben-Ezra, autre Rabbin commentateur de l'Ecriture, fait tomber le reproche, non sur les Mahométans, que le prophète Isaïe n'avait pas sans doute en vue, dans le passage commenté; mais sur les peuples idolâtres, qui environnaient la Palestine; et alors le reproche est plus véritable et plus naturel.

Polydore (*a*) Virgile, et après lui Jean d'Espagne (*b*), (*c*) fameux ministre de l'Eglise de Londres dans notre cité, répètent la même accusation. Le Dr. Hyde les suit, dans ses notes sur la liturgie des Turcs (*d*); Gabriel Sionita les avait précédés dans son traité des villes et des mœurs des Orientaux (*e*), imprimé à la suite du géographe Nubien (*Geographia Nubiensis*); et on peut bien s'imaginer que le traducteur Français du Koran (*f*), qui a mis à la tête de sa traduction un sommaire de la religion des Turcs, n'a eu garde d'oublier la même illusion : « ils croient, dit-il, qu'après s'être » bien lavé le corps, en disant quelque prière prescrite, ils ont aussi l'ame » nette de toute sorte d'ordure et de péché ». Enfin, il n'y a pas jusqu'à M. de S. Olon, ambassadeur de France à la cour de Maroc, qui n'ait assuré la même chose en termes formels (*g*) : *Les Mahométans*, dit-il, *se lavent souvent la tête, les pieds et les mains; et ils soutiennent que, de cette manière, ils se nettoient de tous leurs péchés*. Qui ne croirait véritable une déposition qui est attestée par une personne de cet ordre, qui a été sur les lieux, et qui apparemment n'a rien inséré dans ses journaux qu'il n'ait été à portée de vérifier, et qu'il n'ait vérifié en effet? Cependant il n'y a rien de plus faux que cette accusation.

(*h*) Qu'on ne s'imagine pas que les Mahométans aient perdu l'esprit, ils peuvent être fort corrompus dans les mœurs, aussi-bien que nous; mais ils ne sont pas si bêtes que l'on pense. L'abrégé de leur doctrine, qu'on a vu ci-dessus, n'attribue aucune vertu à leurs ablutions; au contraire, on y fait dépendre toute la purification de l'ame du bon plaisir de Dieu et de sa grace : et cela est si vrai que, dans les prières même dont ils sont obligés d'accompagner leurs ablutions, ils reconnaissent leur impureté jusqu'à ce que Dieu leur ait pardonné. O *Dieu*, disent-ils alors, *nettoie-moi et purifie mon ame*. (*i*) Pour montrer qu'ils distinguent soigneusement ces différentes

---

(*a*) *De Inventione Rerum*, lib. 7, p. 475.

(*b*) Voy. ses Sermons.

(*c*) Le fameux Jean d'Espagne, ministre de la cité de Londres, est un assez mauvais auteur de quelques petites compilations, etc., que l'on a imprimées à Genève en deux ou trois petits volumes in-12. Le plus curieux a pour titre : *Erreurs populaires sur les points généraux qui concernent l'intelligence de la religion.*

(*d*) Pag. 1.

(*e*) Ch. 15.

(*f*) M. Du Ryer.

(*g*) Voyez sa *Description du Royaume de Maroc*, chap. 2.

(*h*) Au lieu de tout cela, voici mot à mot ce que dit l'original : Mais les Mahométans ne donnent nullement dans cette folle pensée. Ils attendent de Dieu seul et de sa grace la purification de leur ame et l'expiation de leurs péchés. De là, ces prières qu'ils doivent réciter suivant la *Sonna*, après avoir fait l'ablution générale du corps. *O Dieu, etc.*

(*i*) Il y a ici une autre petite suppression de M. D**. La voici : s'il était vrai que l'ablution du corps fût suffisante, ils demanderaient sans raison à Dieu qu'il lui plût de purifier leur ame, après s'être lavé le corps.

purifications, voici sur ce sujet un passage d'un de leurs traités, que l'on ne sera pas fâché de voir : *La purification des vêtemens*, disent-ils, *est comme celle de l'écorce extérieure; la purification du corps est comme celle de l'écorce intérieure; mais la purification du cœur ou de l'ame est comme celle de la substance la plus intime* (*a*)*; et c'est cette purification du cœur des ordures du péché, qui est la principale.* (*b*) (Voilà l'opinion des Mahométans, qui n'est pas si extravagante, quoiqu'elle soit assez propre à être mal interprétée et tournée en ridicule ; mais on sait bien qu'ils ne sont pas les seuls qui aient éprouvé, sur ce sujet, la malignité de la satire. Les premiers Chrétiens n'ont pas été plus épargnés sur le Baptême, quoique ce ne fût, selon eux et selon nous, qu'une pure cérémonie, et un emblème de la justification et de la purification de nos ames par la repentance et par la foi : et cependant, de quels traits malins Julien l'apostat ne les a-t-il pas brocardés sur ce sujet dans tous ses ouvrages (c)).

§. XII.

Si, dans les principes des Mahométans, les Démons sont amis de Dieu et de Mahomet.

Voici une accusation qui n'est pas moins grave que la précédente : c'est que *les diables sont les amis de Dieu et de Mahomet*, selon la théologie des Mahométans. Elle est de Philippe Guadagnole ; et voici comment il parle, dans l'apologie de la religion chrétienne (*d*) :

» Que le Koran soit un livre contradictoire, c'est ce qui paraît en troisième lieu, dit-il, par ce qu'il nous enseigne touchant les démons. Car, d'abord, il nous dit *qu'ils sont menteurs, ennemis des hommes, et livrés depuis long-tems aux supplices éternels de l'enfer*; il ajoute, dans le chapitre des poètes, que *les diables sont fourbes et mauvais; que le démon leur chef est ennemi déclaré du genre humain*; *qu'il fait tous ses efforts pour nous conduire en enfer*; *et que, par cette raison, nous devons faire face contre lui, et nous déclarer en tout et par tout ses adversaires* ; mais, dans le chapitre des démons, il change de thèse et se contredit. Il dit que les *diables ont cru au Koran, qu'ils sont devenus fidèles et amis de Dieu et des hommes, qu'ils seront sauvés et qu'ils obtiendront un jour le salut et la gloire*. Proposition scandaleuse en elle-même, et insoutenable, quand même elle ne serait pas contradictoire avec les précédentes. Car, comment, je vous prie, les Démons qui ne sont plus dans la voie, ni dans le terme de la pénitence, mais que chacun sait être dévoués pour toujours aux flammes du noir Tartare, pourraient-ils dans cet état se rendre agréables à Dieu, par une foi et une conversion salutaires?

Jean-André Maure, qui avait été lui-même Mahométan, confirme la

---

(*a*) *Quasi intimi Nuclei* : la purification du *cerneau* même.

(*b*) Tout ce qui est renfermé dans ces crochets contient une amplification inutile de ce qu'a dit M. Reland, et de plus elle est exprimée d'un mauvais style. Par la note du traducteur, on jugerait que Cyrille, qu'il connaît de nom, n'a fait qu'un seul livre. Ajoutons y donc qu'il s'agit ici de l'Ouvrage de S. Cyrille contre l'empereur Julien.

(*c*) Voyez ses *Césars*, à l'article du grand *Constantin*, et *Cyrille*, livre VII, page 245.

(*d*) Pag. 291.

même contradiction, dans son ouvrage (*a*) contre la secte (*b*) qu'il avait abandonnée; car, après avoir dit qu'on trouve dans le Koran, que *les Diables étaient devenus amis de Dieu, des hommes et de Mahomet*, il continue de cette manière, en s'adressant à son interlocuteur : *Ne comprenez-vous pas que cette réconciliation est impossible, et contraire aux commandemens de Dieu, qui a rejeté le démon et l'a privé de sa grace pour jamais?* Il semble (*c*) qu'on ne peut guères récuser un témoin qui a été lui-même Mahométan.

Défions-nous cependant du Prosélyte, et examinons tout sans préjugé. Les paroles qu'il allègue du Koran, se trouvent au chapitre LXXII qui est intitulé *le chapitre des Démons*; mais une preuve infaillible que ce titre est faux (*d*), c'est que Du Ryer lui-même, dans sa version française, en a senti la mauvaise foi; car, immédiatement après ce titre, il ajoute, comme un correctif de sa part, que plusieurs Mahométans l'intitulent d'une autre manière, savoir, *des Esprits*; et en effet cette traduction est meilleure. Mais, après avoir corrigé la faute dans le titre, il fallait aussi la corriger dans le texte, et mettre *les esprits* à la place des *démons*, qui n'y avaient que faire. Voici le fait.

Les Mahométans reconnaissent trois sortes d'intelligences subalternes; des anges essentiellement bons et confirmés en grace pour toujours; des démons essentiellement mauvais, déchus de la grace de Dieu, et livrés éternellement aux supplices de l'enfer; et des génies, qui tiennent une espèce de milieu entre les bons et les mauvais anges. Or ces génies sont de deux sortes. Il y en a de fidèles et d'infidèles; il y en a qui se convertissent au vrai Dieu, et qui lui obéissent pour en obtenir le salut et la vie; et il y en a qui se pervertissent pour périr éternellement. Or les Arabes ont trois mots différens, pour désigner ces trois sortes d'intelligences, que Mahomet ne confond jamais, mais que ses traducteurs confondent toujours : et, dans le chapitre en question, il s'agit des génies proprement dits, puisqu'ils y sont nommés par leur propre et privé nom, duquel le *Genius* des Latins est visiblement dérivé, et par conséquent notre mot français. Pourquoi falsifier le texte arabe si mal à propos? Pourquoi user d'une supercherie si grossière? Est-ce ignorance? Est-ce malice? ou un peu de l'une et de l'autre, comme dans le Sr. Du Ryer? La malice est-elle pardonnable à un Chrétien, et l'ignorance à un traducteur? Pourquoi mettre dans le titre ce qu'on ne met pas dans le texte, ou dans le texte ce qui n'est pas conforme au titre? N'y a-t-il pas des dictionnaires orientaux, ou d'autres livres arabes, qui nous avertissent de faire cette distinction? M. Reland en allègue plusieurs que je ne vous citerai pas, parce que vous n'y comprendriez rien non plus que

---

(*a*) *Confusio Sectæ Mohammedanæ.*

(*b*) La religion.

(*c*) Au lieu de cela, on lit dans l'original : Une telle ignorance ne peut être pardonnée à un homme qui avait été Mahométan.

(*d*) Au lieu de ce prolixe galimatias, voici ce qu'il fallait dire :

1°. Le passage du chap. des *Poëtes* est mal rendu; on y lit : *Les* DÉMONS *ne sont point les auteurs du Koran; ils ne devaient, ni ne pouvaient le mettre au jour. Ils sont loin du langage des Cieux. N'invoque point un autre que Dieu, de peur que tu ne sois réprouvé.*

2°. Le chap. 72 est incontestablement intitulé les *Genies* et non pas les *Démons*. Ces Génies sont divisés en *fidèles* et *infidèles*. Le verset 11 porte expressément : *Parmi nous il est des Genies vertueux, il en est aussi de pervers, nous sommes divisés en plusieurs ordres.* Le passage objecté par Gnadagnole et Maure se rapporterait donc évidemment aux *Génies fidèles* et non aux *Démons*, s'il se trouvait dans le Koran, mais on l'y chercherait en vain.

moi, et que si vous y compreniez quelque chose, vous n'auriez pas besoin de ma version.

§. XIII.

S'il y a des anges femelles, selon les Mahométans.

Chacun voit qu'on attribue aux Mahométans toutes sortes d'erreurs, même les plus extravagantes, et les plus opposées à leurs véritables sentimens. Par exemple, le même Euthymius, que nous avons déjà cité tant de fois, a osé dire que les Mahométans sont les anges femelles; et, pour justifier ce qu'il avance, il cite (*a*) ce prétendu passage du Koran: *Dieu a choisi des enfans et a pris des femmes d'entre les anges*; mais il fallait que ce moine fût un pauvre Grec en arabe, pour avoir ainsi estropié le texte, qui est fort clair et dit formellement le contraire.

Euthymius a bonne grace, après cela, de philosopher à perte de vue sur la nature des anges et des esprits, pour faire voir qu'ils ne sont susceptibles, ni de sexe, ni de génération, ni de nourriture, parce que ce sont de pures intelligences. Car, premièrement, Mahomet n'a jamais dit que les anges fussent mâles ou femelles; ni qu'ils eussent besoin du manger, ou du boire, ou du repos, ou choses semblables. Il a dit positivement le contraire, et, après lui, tous les docteurs Arabes, comme on le peut voir ci-dessus dans l'abrégé de leur théologie (*b*); et en second lieu, selon les Mahométans, les anges ne sont pas de purs esprits: « ce sont des corps » subtils, disent-ils, formés de lumière et parfaitement saints, qui ne » boivent, ni ne mangent, ni ne dorment; sans père, sans mère, sans » sexe, sans appétit charnel . . . .; et quiconque s'aviserait d'attribuer à » ces saints anges la différence des sexes, serait aussitôt proscrit et tenu » pour infidèle ». Voilà leur doctrine, telle qu'elle est, bonne ou mauvaise, contre laquelle il fallait pointer, au lieu de leur supposer l'extravagante et immodeste erreur des anges femelles. Cela me fait souvenir d'un religieux Espagnol, qui me demandait un jour, s'il n'était pas vrai que les Protestans commençaient tous leurs exercices publics de religion par ces paroles de la Genèse (*c*): *Croissez, multipliez et remplissez la terre*; ou d'un autre qui, après s'être enquis fort exactement des sentimens de la synagogue (*d*) sur la mort et la résurrection de J. C., me fit encore cette question: *Et les Protestans, Monsieur, croient-ils que J. C. est ressuscité?* En vérité, nous devrions tous avoir dans la poche un petit manuel de nos diverses croyances; il aurait son utilité.

(*a*) Au lieu de *prétendu passage*, il fallait dire qu'il (*Euthymius*) traduit mal ce passage qui est du chap. 37, verset 150. On y lit: ILS SAVENT LE CONTRAIRE. *Leurs discours ne sont appuyés que sur le mensonge. Ils assurent que Dieu a enfanté, et ils blasphèment. Aurait-il préféré des filles à des fils?* Ce passage, comme on le voit, dit formellement le contraire de ce qu'affirme le moine.

(*b*) Dans le chap. III qui traite des *Anges*.

(*c*) Chap. I, verset 28.

(*d*) Des Juifs.

§. XIV.

Si les Anges bienheureux peuvent pécher, selon Mahomet.

Non-seulement les anges ont un sexe dans le paradis; mais, ce qui est encore pire, ils peuvent pécher, et ils pèchent actuellement, selon la doctrine de Mahomet. C'est l'accusation que lui intente Thomas de Jésus, dans le livre qu'il a publié *touchant la Conversion des Gentils* (*a*).

Mais, pour faire voir évidemment que c'est là une pure calomnie, il n'y a qu'à renvoyer le lecteur à l'abrégé de la religion mahométane. Les anges y sont représentés comme saints, exempts de péché, toujours auprès de Dieu, assidus à exécuter ses ordres, et jamais désobéissans à ses lois. Peut-on s'expliquer plus clairement sur le caractère de ces esprits bienheureux?

Il est vrai que les Mahométans, aussi-bien que les Chrétiens, nous parlent de la chute des anges dès le commencement du monde, et, entr'autres, de la rébellion d'un mauvais ange qui commença la défection, et fut suivi par quelques autres; mais cela n'a aucun rapport aux bons anges, qui sont demeurés fidèles à Dieu et qui ont été confirmés en grace. Ils disent donc qu'un certain Iblis ou Azaziel (*b*) (ce qui ferait croire, ou que Moïse a fait allusion à cette idole des Païens, plus ancienne que Mahomet, dans l'immolation, l'exportation et la malédiction qu'il institua du bouc Azazel; ou, ce qui est plus vraisemblable, que les Mahométans ont tiré ce nom des cérémonies du Lévitique, pour le donner au chef des démons), ils croient, dis-je, que cet Azaziel, ayant été bon ange et fidèle à Dieu pendant quatre-vingt mille ans, devint infidèle, parce qu'il ne voulut point faire hommage à Adam, ou l'adorer, (*c*) comme Dieu l'avait prescrit; en quoi il eut pour complices de désobéissance les anges Arot et Marot. C'est dommage que Dom Martin Alphonse Vivaldo (*d*) n'ait pas trouvé dans ce dernier nom une nouvelle analogie entre les Musulmans et les Réformés; il (*e*) aurait pu dire à sa manière que Marot, d'abord ange fidèle des Mahométans, devint infidèle à Dieu et se perdit; et que de même Clément Marot, après avoir goûté la doctrine des Huguenots, se jeta dans le libertinage, où il périt. Le parallèle en aurait été encore plus risible.

Il y a donc quelque différence entre dire que les bons anges pèchent, et dire qu'autrefois, à la naissance du monde, un ange pécha et tomba dans la rébellion. Ni Chrétien, ni Mahométan n'a jamais dit le premier; ni Chrétien, ni Mahométan n'a jamais désavoué le second; et il est absurde de faire une querelle à Mahomet sur un principe qui est très-véritable en général, et qu'il ne peut avoir puisé que dans les plus anciens monumens de la religion chrétienne, je veux dire, nos saints livres.

(*a*) Pag. 644.

(*b*) Dans toute cette parenthèse, il n'y a que ceci de M. Reland: *verum est... Angelum bonum fuisse Iblisum cui antea nomen erat Azaziel, quod confert cum hirco Asasel.*

(*c*) *Adorare eum*: mais, dans le sens arabe, *adorer* ne signifie que rendre hommage, comme προσκυνεῖν, dans le chap. II de S. Matth.

(*d*) Voyez dans une des précédentes dissertations le parallèle qu'il a fait entre les Mahométans et les Protestans.

(*e*) Le rapport de l'ange Marot ou poète Marot marque une vivacité d'imagination surprenante. Peut-on attendre autre chose de M. D**.?

Si l'on en veut savoir davantage sur cet article de la théologie des Mahométans, voici ce qu'en dit un auteur Arabe : « L'envie est la première » rébellion qui s'est faite contre le Dieu Souverain, c'est la première » maladie, ou viciosité de notre ame qui ait paru; au moins, c'est le » sentiment d'un très-habile homme de la secte des Schaféens. Il dit que » l'envie a été le premier crime qui ait été commis contre Dieu dans le » ciel, et qu'elle y a précédé l'infidélité et la rébellion. Que la chose est » arrivée lorsqu'Iblis (c'est-à-dire, le *désespéré*, le *démon*) porta envie » à Adam notre père (à qui Dieu fasse paix), et que, refusant de l'adorer, » il devint infidèle. Nos sages ajoutent à cela que ce malheureux Iblis » devint infidèle à trois égards: 1. Parce qu'il eut dessein d'abaisser et de » déprimer un prophète (*a*), et que quiconque veut diminuer la gloire » d'un tel personnage, devient infidèle *ipsò factò*. 2. Parce qu'il accusa » tacitement son créateur de tyrannie et de non-sapience, d'avoir ordonné » à tous les anges et à lui-même Iblis d'adorer le premier homme, quoique » moins excellent qu'eux, par rapport à son origine terrestre. Or il n'est » pas juste (disait ce malheureux Iblis, que Dieu confonde) que le plus » grand honore le moindre. Je suis d'une meilleure origine qu'Adam. J'ai » été créé du feu, et lui a été tiré de la boue, mais la boue est consumée » par le feu; donc, etc. 3. Parce qu'il s'opposa au consentement unanime » des anges, par rapport aux hommages qu'ils devaient au premier » homme: or celui qui s'oppose au consentement général des bons esprits » est un infidèle.

» Mais si l'envie a été le premier péché commis dans le ciel, continue » le docteur Schaféen, on peut dire que c'est aussi le premier qui ait été » commis sur la terre; car chacun sait de quelle manière Caïn (*b*) et Abel » ayant offert à Dieu leurs sacrifices, et ceux du second ayant été reçus » plus favorablement que ceux de l'autre, le premier s'irrita contre son » frère et le tua: et, de cette manière, c'est l'envie qui a poussé le démon » dans l'infidélité, et Caïn dans l'homicide ».

On voit là un homme destitué de nos saintes Ecritures, qui mêle le faux et le vrai dans une idée morale; car, s'il en savait davantage, il ne regarderait pas Adam comme prophète; puisque, selon leur théologie, un prophète ne saurait pécher, au moins jusqu'à ce point-là, quand même on accorderait à quelques Mahométans qu'il y a des péchés véniels où les prophètes peuvent tomber. Mais la vérité est que, selon eux, les prophètes ne pèchent point, ou pèchent peu, et que les bons anges ne pèchent point du tout.

§. XV.

Si les Diables entendent.

Voici une autre espèce d'hérésie. Les Chrétiens envisagent les démons comme des esprits malins et rusés, toujours à l'affut pour nous faire tomber dans le piége; mais les Mahométans sont si stupides, qu'après avoir dé-

(*a*) Adam, qui est le premier des prophètes, selon Mahomet. Voyez ci-dessus, chap. V.
(*b*) L'auteur Arabe les nomme *Kabel* et *Habel*; ce qui fait voir, que la plupart d'entr'eux ne savent les histoires de la Bible que par tradition.

clamé contre les démons de toutes leurs forces, ils avouent enfin qu'ils n'ont point d'oreilles, qu'ils ne sauraient entendre, et que, par conséquent, ils n'ont pu être les auteurs du livre de Mahomet.

C'est ainsi au moins qu'on fait raisonner Mahomet, dans son Koran, pour avoir occasion de se moquer de lui dans une note marginale, comme s'il était véritablement auteur d'une sottise pareille. C'est Robert de Retz, son premier traducteur latin, qui, après avoir rendu sa pensée avec la dernière infidélité, s'en moque ensuite de cette manière dans son annotation: (donc) *les diables n'ont point composé le Koran, puisqu'ils n'entendent pas!* Voilà un trait de subtilité digne de Chrysippe.

Mais vous, monsieur le censeur, qui faites ici le Chrysippe vous-même et qui le faites si mal, comment avez-vous pu vous imaginer que Mahomet ait ôté l'ouïe aux démons; puisque vous dites ailleurs que plusieurs de ces mauvais génies entendirent la lecture du Koran et y crurent, et que vous en faites une objection à Mahomet? Croyez-vous donc que ce sectaire, que vous avez pris tant de peine à traduire, pour ne rien faire qui vaille, eût absolument perdu l'esprit, et que, pour détourner tous les hommes du monde de sa secte, il ait pris à tâche de farcir son livre des plus grossières et des plus palpables contradictions? Si vous aviez eu un peu d'équité, vous auriez compris le raisonnement qu'il fait et que vous avez si mal rendu. Il dit dans le Chap. XXVI, où vous avez si lourdement bronché, *que les démons ne peuvent point avoir fait, ni avoir apporté aux hommes le Koran.* Et les raisons qu'il en donne sont celles-ci: c'est que d'un côté, il leur serait inutile pour leur dessein, qui est de pervertir le monde et de l'éloigner de Dieu; et que, de l'autre, ils ne pourraient pas l'avoir composé, à cause de leur naturel impie et détestable, *parce*, dit-il, *qu'ils sont éloignés de l'obéissance de Dieu, et peu attentifs à ses paroles* (*a*). Cela est bien différent du raisonnement que vous lui prêtez, vous et Du Ryer, votre copiste, quoique de tems en tems il ait plus de bonne foi que vous; et c'est pourtant de vous et de lui qu'on a puisé jusqu'à présent les idées qu'on a du Mahométisme. Pouvait-on l'aller chercher dans des sources plus impures?

§. XVI.

Si les Mahométans sont Origénistes.

On a accusé Origène d'avoir limité les peines infernales des méchans et des démons à de certains espaces de tems, après lesquels ils doivent être tous sauvés; quoique bien des savans ne conviennent pas de la justice de cette accusation. (*b*) Quoi qu'il en soit, on a taxé Mahomet de la même erreur.

Thomas de Jésus et quantité d'autres lui ont reproché cet Origénisme avec beaucoup de confiance; mais personne ne l'a fait avec plus de feu, que l'Auteur de la deuxième harangue contre l'*imposteur;* car voici comment il parle (*c*): « Cet homme nous soutient, avec une effronterie (*d*) sans

---

(*a*) *Remotos ab obedientiâ et Dei dicto parùm audientes.*

(*b*) M. Reland en cite plusieurs, et entr'autres, *Pic de la Mirande*, et *Cœlius Secundus Curio.*

(*c*) Pag. 337.

(*d*) Il y a dans le latin *summa dicendi libertate*, ce qui ne se rend pas par effronterie sans égale.

» égale, que les démons même seront sauvés un jour; en quoi il a suivi » indubitablement la doctrine d'Origène. Dans cette nouvelle loi qu'il a » forgée, je veux dire, dans le Koran, on lit ces paroles: *Une grande* » *multitude de démons ayant entendu lire ces choses* (*a*) *fut ravie en* » *admiration, et en conçut une grande joie; et ceux d'entr'eux qui y ont* » *ajouté foi, ont obtenu le salut.* Et! comment quelqu'un peut-il être sauvé, » si auparavant il ne se convertit, et ne fait de bonnes œuvres qui le » réconcilient avec la divinité? Car ce n'est qu'en vertu de cette réunion » avec Dieu, qu'il peut avoir part à son amitié et à ses graces. Or, étant » réconcilié avec Dieu, il devient héritier du salut et du royaume des » cieux et de la vie éternelle. Et ce sont là les opinions qu'a conçues du » diable, son vrai fils Mahomet, en sorte que, quoiqu'il se fasse quelque » peine d'appeler ouvertement son père *l'ami de Dieu*, néanmoins il » l'affirme tel par une légitime conséquence ».

Mais nous avons déjà réfuté d'avance cette accusation (*b*) lorsque nous avons remarqué que tout ce Chapitre du Koran, qui est le LXXII ne regarde point les démons, mais les génies, (*c*) (qui en diffèrent essentiellement, selon la théologie mahométane). Car, pour ce qui est des démons mêmes, rien n'est plus certain, selon le Koran, que leur supplice éternel et irrévocable; et cela est si vrai, que le chef de ces démons y est nommé *Iblis*, comme qui dirait (*d*) le *désespérant* ou le *désespéré*, parce qu'il ne veut plus, ou qu'il ne peut plus avoir aucune espérance en Dieu. Pour les génies qui auront été mauvais et infidèles, Mahomet ne leur fait pas plus de grace qu'aux méchans de notre espèce; ils seront éternellement tourmentés dans les enfers, et même avec cette particularité, qu'il y aura des anges délégués de la part de Dieu pour faire l'office d'exécuteurs à l'égard des uns et des autres. De sorte que l'éternité des peines pour les démons, pour les mauvais génies, et pour tous les infidèles non Mahométans (car c'est ce qu'il faut bien remarquer), (*e*) est un article de leur théologie des plus exprès. On voit bien que Mahomet, en favorisant ceux de sa secte par une distinction si flatteuse, a eu dessein d'en augmenter le nombre et de gagner du terrain au long et au large, comme il y a réussi; mais, pour les Démons, et les mauvais Génies, les Juifs, les Chrétiens, les Sabéens, et les Idolâtres, il est aisé de conjecturer qu'il n'avait pas les mêmes raisons de les tirer de l'enfer, après un certain espace de tems. Qu'on dise donc, si l'on veut, qu'il a été Origéniste politiquement et en faveur de ses disciples, et qu'on relève par là la sublimité et la divinité de l'Évangile, qui réserve pour les mauvais Chrétiens les plus sévères châtimens d'une autre vie; mais qu'on ne dise pas qu'il a sauvé les démons.

Au reste, voici quelques passages du Koran, sur les peines des damnés:

O! toi qui est couvert d'un manteau!

« Lève-toi, et prêche (*f*).
» Glorifie le Seigneur.
» Purifie tes vêtemens.

(*a*) Le Koran.
(*b*) Voyez ci-dessus, §. XII.
(*c*) Au lieu de cela, on lit dans l'original, dont les uns sont fidèles, et les autres infidèles.
(*d*) Au lieu de cela, il fallait traduire: *parce qu'il désespère de la grace de Dieu.*
(*e*) Voyez l'abrégé ci-dessus, chap. VI.
(*f*) Voyez le chap. LXXIV.

» Fuis l'abomination.
» Ne donne point, à dessein de recevoir davantage.
» Attends patiemment ton Dieu.
» Lorsque la trompette aura retenti,
» Le jour terrible commencera;
» Les infidèles n'y trouveront point de consolation.
» Laisse-moi seul avec l'homme que j'ai créé.
» . . . . . .
» Il attend que je mette le sceau à son bonheur.
» Vains souhaits! Il a été rebelle à ma loi;
» Je l'obligerai à gravir la montagne pénible.
» . . . . . .
» Les feux du Tartare puniront son blasphème.
» Qui te donnera une idée de ce gouffre?
» Il ne laisse rien échapper, il ne rend point sa proie.
» Il dévore les chairs des réprouvés.
» Dix-neuf Anges en ont la garde.
» . . . . . .
» Je jure par la lune,
» Par la nuit, quand elle plie ses voiles,
» Par l'aurore, quand elle s'avance entourée de feux,
» Que l'enfer est l'abîme épouvantable,
» Qu'il menace les humains;
» Qu'il avertit celui qui marche dans le chemin de la justice et celui » qui retourne sur ses pas, etc. »

Ce n'est pas là, ce me semble, le langage d'un disciple d'Origène, s'il est bien vrai qu'Origène ait été Origéniste.

§. XVII.

Du Paradis de Mahomet, et de la suprême félicité, selon les Mahométans.

(*a*) Voici l'endroit chatouilleux de la théologie du faux prophète. On l'accuse d'avoir forgé un paradis tout charnel, tout rempli de voluptés sensuelles, de jardins délicieux, de fleuves agréables, de cabinets de verdure enchantés, et tels que nos Romans décrivent les leurs. Ajoutez à cela la contemplation, la conversation et la jouissance des beautés les plus accomplies et les plus piquantes, formées tout exprès pour eux, et d'une jeunesse immortelle. Et voilà, nous dit-on, la vraie félicité du paradis des Mahométans; ils n'en reconnaissent point d'autre.

Voici les témoins qui les en accusent: Thomas de Jésus, dans son livre de *la Conversion des Gentils* (*b*); Richard le Moine, dans sa *Réfutation de la Religion Mahométane* (*c*); Pierre, abbé de Clugny, dans son *Abrégé du*

(*a*) M. Reland avait abrégé le détail, mais M. D**. a voulu montrer ici qu'il sait faire des descriptions agréables.
(*b*) Liv. X, pag. 644.
(*c*) Pag. 147.

Mahométisme (*a*), publié par lui à la tête du Koran; Jérôme de Savonarole, dans ses *Commentaires sur la Secte de Mahomet;* et à qui enfin n'a-t-on pas chanté cet *Hylas?*

Le premier a dit « que Mahomet, nouveau *Cerinthe*, avait établi le » souverain bonheur dans les voluptés corporelles; l'autre, que le Koran » et toute la secte mahométane n'aboutissent qu'à ce seul point, à savoir: » la luxure et (*b*) les plaisirs du ventre; l'autre, qu'au lieu de nous dépeindre » le paradis, par la société des anges et des bienheureux, par la contem- » plation de Dieu et de ses perfections, et par la jouissance de ce souverain » bien que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point ouï, et qui n'est jamais » monté dans le cœur de l'homme, il nous l'a représenté au contraire, » tout tel que la chair et le sang, et même la lie de la chair et du sang » auraient pu le souhaiter; enfin le dernier nous dit en termes formels que » Mahomet, ne concevant que les choses terrestres, et n'ayant aucune » idée de la vraie béatitude, ne nous promet après cette vie qu'une volupté » brutale, qui se rapporte toute à la chair et au ventre, et qui ne peut » faire tout au plus qu'une félicité de bêtes ». C'est là ce qu'on nous répète tous les jours, dans toutes les conversations, dans tous les livres qui paraissent, et dans presque tous les sermons de nos jeunes prédicateurs, lorsqu'ils ont à démontrer la sainteté du Christianisme et la véritable félicité du paradis. Les chansons même qu'on a faites en France, en grand nombre, et dont on devrait recueillir les plus honnêtes et les meilleures, ont aussi tourné en ridicule le paradis de notre Mahomet (*c*), et d'une manière qui m'a paru assez ingénieuse.

La vérité est que Mahomet mérite toutes ces railleries (*d*), et quand il n'y aurait dans son Koran que ces ordures perpétuelles sur les plaisirs des sens qu'il ose placer dans le paradis, comme sur le trône qui leur convient, elles suffiraient pour nous le rendre méprisable. On voit qu'il s'est prévalu du climat et des chaleurs de l'Arabie, pour s'insinuer dans les bonnes graces de ses compatriotes (*e*), qui, ne connaissant guères que ces sortes

---

(*a*) Pag. 4. Ce fut ce fameux abbé de Clugny qui fit traduire le Koran par Robert de Retz, dans le XII siècle; mais cette traduction n'a été imprimée qu'en 1550 à Zurich, par les soins de Bibliander.

(*b*) Cette expression marque la délicatesse du traducteur.

(*c*) Je n'alléguerai que celle-ci pour exemple :

Mahomet defendit, en sage politique,
La liqueur bachique,
A ses fiers Ottomans:
Que si, leur permettant
D'avoir trente Sylvies,
Le vin leur eût été permis;
A votre avis,
Mes chers Amis,
Qu'eût-il promis
Pour l'autre vie?

(*d*) Il n'y a rien de tout cela dans l'original. On y trouve seulement quelques réflexions contre le mauvais effet des plaisirs des sens. On ne recommence d'apercevoir M. Reland qu'à cet endroit; *mais aussi les Chrétiens*, etc.

(*e*) C'est ce que les historiens les plus sincères et les plus indifférens ont remarqué : *incredibile est*, dit un d'eux, *quo ardore apud eos in venerem uterque solvitur sexus.* Amm. Marcellin, liv. XIV, chap. IV.

de voluptés, ont donné là-dedans avec beaucoup d'appétit. C'est dans le même esprit qu'il a permis à ses sectateurs et la polygamie et le divorce, et la jouissance même des esclaves que l'on possède ; comme si ce n'était pas assez d'une femme, pour subvenir à nos besoins. Mahomet et ses sectateurs méritent donc une très-vive censure, pour avoir placé le souverain bonheur, en grande partie, dans la satisfaction de ces désirs honteux ; et cela seul doit rendre suspecte et même détestable cette religion à tout homme sage.

Mais aussi les Chrétiens n'ont-ils pas poussé trop loin cette accusation ? Ils ont prétendu que Mahomet ne reconnaissait dans le paradis d'autre félicité qu'une félicité sensuelle et brutale. Cela est faux, dit M. Reland. Il prétend que Mahomet a distingué avec soin la dignité de l'ame de celle du corps ; qu'à la vérité, pour attirer ses Arabes à l'adoration d'un seul Dieu et à ses autres maximes, il les a pris par leur faible, c'est-à-dire, par l'amour de la volupté ; bien entendu néanmoins que l'ame, comme la principale partie de nous-mêmes, aurait aussi sa félicité bien plus grande que celle du corps. Le cardinal de Cusa (*a*), quoique grand ennemi des Mahométans, leur a rendu cette justice : il dit que (*b*) » le surcroît de la félicité sera, selon » eux, et selon Mahomet lui-même, la contemplation de la face de Dieu ; » que ce sera là la plus grande de toutes les voluptés, et qu'elle leur fera » oublier toutes les autres du paradis, et entre autres celles qui nous sont » communes avec les bêtes ». On peut lire les paroles arabes dans les notes miscellanées de Pocock (*c*), qui allègue encore ces paroles de Mahomet : « C'est le plus bas degré où les habitans du paradis puissent être, » que celui de posséder des femmes, des biens, des jardins, des esclaves, » des voitures délicieuses, pendant un voyage de mille ans qu'ils y doivent » faire ; et au contraire, le plus haut degré de gloire qu'il y ait dans le » ciel c'est d'être auprès de Dieu et de contempler sa face soir et » matin. » Il est donc faux que les Mahométans fassent consister les plus grandes délices du paradis dans la possession et dans la jouissance des choses corporelles.

Il est donc faux que tous les Mahométans admettent dans le ciel les plaisirs de la terre dont nous avons parlé ; plusieurs d'entr'eux entendent tout cela paraboliquement et spirituellement, à peu près, comme nous concevons les joies à venir sous l'emblème d'une fête, d'un repas, d'un festin, d'un vin nouveau, d'une cité, qui a ses fondemens, ses murailles et ses portes d'or, de diamans et de pierreries. « Toutes ces voluptés sensuelles du paradis de Mahomet, dit un habile homme, (*d*) sont censées purement allégoriques, par les plus raisonnables d'entre les Mahométans, et uniquement dirigées à la faible portée de l'esprit humain, comme tous ces endroits de nos SS. Ecritures, où il faut nécessairement avoir recours à la même règle ; et cela est si vrai, ajoute-t-il, qu'ayant écrit à l'ambassadeur de Maroc, au sujet d'un jardin fort agréable que je comparais à celui du paradis, j'en eus pour réponse une espèce de censure, dans laquelle il me représentait que le paradis était un lieu d'une telle sorte qu'il n'y avait rien

(*a*) Dans son *Koran criblé*, pag. 87.
(*b*) Ces paroles sont du Koran même, et il semble que M. D**. les rapporte comme étant du cardinal de Cusa.
(*c*) *Ad portam Mosis.*
(*d*) Hyde, dans ses notes sur la *Liturgie des Turcs*, pag. 21

dans le monde qui pût lui être comparé, et tel enfin que l'œil ne l'a point vu, que l'oreille n'a rien ouï de pareil, et que son image ne s'est jamais présentée à l'esprit de l'homme ».

Ajoutez à cela le témoignage de M. d'Herbelot, dans sa bibliotèque orientale, où, après avoir dit que les Mahométans placent la vraie félicité dans la communion de Dieu, et la joie céleste dans la jouissance de la clarté de sa face, la seule chose, disent-ils, qui constitue le paradis, partout où elle se trouve, il ajoute ces paroles remarquables: *Il n'est donc pas vrai que les Mahométans ne reconnaissent d'autre bonheur, dans l'autre vie, que l'usage des voluptés corporelles, comme les en ont accusés la plupart de ceux qui ont attaqué leur religion.*

L'ame raisonnable, dit encore un auteur Arabe, dans le recueil de leurs sentences, qui nous a été donné par Echellensis (*a*), *l'ame raisonnable qui a été imbue de ces perfections, savoir: la sagesse, la tempérance, la force et la justice, n'aura pas plutôt quitté le corps qui la retenait qu'elle sentira en elle-même une volupté infinie et une joie immense, et qu'elle deviendra comme un de ces anges qui approchent le plus de la divinité. De sorte que, selon le plus ou le moins de ces perfections qu'elle aura possédé, elle se trouvera plus ou moins proche de Dieu-même, qui est la vérité et la perfection originale. Mais si, au contraire, l'ame s'est trouvée entachée des vices opposées à ces vertus, elle sera vivement tourmentée dans les enfers, et à proportion de ses déréglemens.*

On voit, par toutes ces autorités, que, si Mahomet s'est quelquefois exprimé assez grossièrement, aussi-bien qu'Homère, il a trouvé des commentateurs spirituels qui ont beaucoup adouci les choses; car les uns ont déprimé la volupté sensuelle jusqu'au degré le plus bas du paradis, et les autres l'en ont tout-à-fait proscrite. La même chose est arrivée à Platon; car, après avoir parlé bien peu philosophiquement, ce me semble, dans sa République, sur la communauté des femmes pour éviter la jalousie, et sur les récompenses qu'on devait accorder aux grands hommes d'Etat et de guerre, par rapport à leurs services, savoir: la possession et les embrassemens des jeunes personnes les mieux faites de leur patrie en *conformité*, ou en *non conformité*, il a trouvé néanmoins des sectateurs assez officieux pour lui prêter en tout cela de l'allégorie (*b*). Cependant, s'il m'est permis de dire ici ce que j'en pense, sans offenser les mânes de mon auteur (*c*), il me semble qu'il vaudrait mieux renoncer à toutes ces allégories licencieuses, qui ne font qu'émouvoir les passions des jeunes gens, sans leur donner la véritable clef de l'énigme. Je veux dire que le mauvais effet de pareilles allégories est très-certain, et le bon effet est très-difficile à trouver, et par conséquent très-douteux. Car, pour moi, j'avoue que j'entends aussi peu le fin de ces allégories du Koran, que celui des allégories homériques ou platoniciennes. Et pourquoi les aller placer, ces allégories, dans les plaisirs les plus honteux, et dont nous devrions rougir dès ce monde même? On allègue là-dessus quelques passages du Nouveau Testament, et en particulier de l'apo-

(*a*) *Synopsis propos. sapient. Philosoph. Arabum*, pag. 75.

(*b*) Voyez *Aulu-gelle*, liv. XVIII. 2. Si le traducteur avait daigné lire la note de *Gronovius* sur ce passage d'*Aulu-gelle*, il y aurait trouvé celui de *Platon*, qu'*Aulu-gelle* a eu en vue. Il y aurait trouvé un sens tout différent de celui qu'on lui donne ici.

(*c*) M. Reland.

calypse, où la félicité des bienheureux se trouve dépeinte très-figurément, je l'avoue; mais y a-t-il une seule idée, une seule image, un seul mot, qui puisse offenser les oreilles (*a*), je ne dirai pas d'une personne chaste, mais d'un ange même? S. Paul ne dit-il pas, en termes exprès, que Dieu détruira tout ce qui est sensuel (*b*)? Et J. C., que nous serons dans le ciel comme des esprits, à cet égard, et de véritables anges (*c*)?

Au reste, si on veut voir cette matière des allégories licencieuses traitée à fond, on n'a qu'à consulter la (*d*) dissertation sur l'Illiade d'Homère, qui est peut-être le meilleur livre de poétique et de littérature, qui ait encore paru.

§. XVIII.

Si les femmes seront sauvées, selon les Mahométans.

Voici bien une autre accusation; c'est que, selon les Mahométans, les femmes n'entreront point dans le paradis, et qu'à leur place, y seront introduites de jeunes vierges (*e*) très-belles, très-nettes et très-gracieuses, nouvellement formées pour les bienheureux, et bien différentes de celles qui ont brillé en ce monde.

Au moins, c'est ainsi que nous le donne à entendre Hoornebeek, dans la somme des controverses (*f*); et, ce qui doit paraître encore plus extraordinaire, l'agréable auteur d'un voyage de Constantinople, si curieux, que M. Reland ne le parcourait jamais, qu'il ne conçût une passion véhémente d'aller voir cette grande ville; passion qu'il aurait, dit-il, satisfaite sans doute, s'il s'était trouvé le maître de son sort. Cet auteur donc, qui devait connaître ces peuples, nous dit entre autres: « que (*g*), comme les Mahométans ne » permettent pas aux femmes d'assister aux prières publiques dans le tem» ple (*h*), ils ne veulent pas non plus qu'elles soient enterrées avec eux » dans un même tombeau. Ce qui vient sans doute, ajoute-t-il, de ce qu'ils » croient qu'elles ne seront pas avec eux dans le paradis, mais qu'ils y en » trouveront d'autres toutes nouvelles et toutes fraîches et beaucoup plus » accomplies ». Il est vrai que la manière dont il s'exprime est un peu équivoque, quand il dit, que leurs femmes ne seront point avec eux dans le paradis; car on pourrait le prendre en ces deux sens, ou qu'elles n'y entreront point du tout; ou que, si elles y entrent, elles seront dans un appartement séparé.

M. Ricault n'est pas si équivoque sur le chapitre des Mahométanes; il en fait des espèces de capanées, sans morale et sans religion. « Comme » ces femmes, dit-il (*i*), sont élevées d'une manière fort retirée, qu'elles ne » voient presque jamais les hommes, qu'elles n'ont aucune vertu morale

---

(*a*) Et le *Cantique des Cantiques?*
(*b*) Lorsqu'il dit que *Dieu détruira le ventre et les viandes.* I. *Corinth.*, chap. VI et XV.
(*c*) Voyez Matthieu, chap. XXII.
(*d*) Cette Dissertation est de l'abbé Terrasson.
(*e*) Dans l'original, il y a seulement de très-belles jeunes filles.
(*f*) Pag. 16.
(*g*) Grelot, voyage de Constantinople, pag. 275.
(*h*) Un auteur Allemand nous assure qu'elles y ont un lieu séparé, où elles ne sont point vues des hommes pour de bonnes raisons, soit par rapport à la pureté du cœur, ou à celle des temples. *Sigism. Feyerabendt*, Hist. Turc. Tom. I, pag. 87.
(*i*) *Histoire de l'État présent de l'Empire Ottoman*, liv. II, chap. XXI.

» qui les porte à la modestie et à l'honnêteté, et qu'elles n'ont point » de principes de religion qui leur fassent espérer en l'autre vie des » récompenses pour leurs bonnes actions, ou appréhender des châtimens » pour les mauvaises, elles sont, à ce qu'on dit, les plus lascives femmes » du monde. . . . . ».

Si tout cela est bien vrai, il faut avouer que Mahomet, pour avoir mené une vie si luxurieuse, a été bien peu galant dans ses principes. De quoi s'avisait-il d'exclure les femmes du paradis? Voulait-il se faire lapider à la première occasion, ou faire déserter sa croyance à la moitié du monde? Et cependant c'est ce sectaire qui a si bien pris les hommes par leur faible, et qui a si bien réussi. Où, peut-être, a-t-il prétendu faire sa cour aux maris, en leur faisant accroire que ces femmes, qu'ils avaient endurées ici-bas avec tant de patience, ils ne les verraient plus. Où, enfin, a-t-il voulu les sacrifier entièrement à la volupté des hommes, en les mettant hors de la portée du paradis et des plaisirs spirituels, pour les concentrer dans les plaisirs de cette vie, et de la brutalité.

Mais est-il bien vrai, dit M. Reland, que Mahomet ait été si peu obligeant envers un sexe dont il était idolâtre? Que lui coûtait-il de leur donner aussi quelque place dans le paradis? Comme je m'en entretenais, continue-t-il, avec mon ami Sike, qu'on avait souvent consulté là-dessus en Italie et ailleurs, et qui n'était pas moins étonné que moi qu'on eût attribué aux Mahométans une opinion si cruelle et si absurde, *il y a long-tems*, me répondit ce savant homme, *que j'ai marqué trois passages dans le Koran qui décident nettement le fait en faveur des femmes*. Le premier est au Ch. XL: *Seigneur*, disent les Génies, *introduis les* (croyans) *dans les jardins d'Eden que tu leur as promis. Accorde le même bonheur à leurs pères*, A LEURS ÉPOUSES, *à leurs enfans qui auront été vertueux*. Le second passage de M. Sike est au Ch. XIII. *Ils* (les bons) *seront introduits dans les jardins d'Eden. Leurs pères*, LEURS ÉPOUSES, *et leurs enfans qui auront été justes jouiront du même avantage*. Le troisième se trouve au Ch. 16. Ajoutez-y ces deux autres du Ch. XLVIII et du Ch. LVII, où il est dit positivement que *les hommes et les femmes fidèles entreront dans le paradis céleste*.

Mais peut-être que ce n'est pas aujourd'hui la doctrine courante des Mahométans. Vous vous trompez, ils ne se départent point de la doctrine de leur maître; et une preuve infaillible que c'est là un article de leur croyance, c'est que Chardin, qui avait passé tant d'années au milieu d'eux, nous en assure dans les termes les plus formels. Voici ses propres paroles. (*a*) » On » dit communément que les Mahométans excluent les femmes du paradis. » Il est vrai qu'ils les en excluent; mais c'est seulement en ce sens qu'elles » ne doivent pas être en même lieu avec les hommes, pour qui il y a des » femmes célestes bien plus belles que ne seront les femmes de ce monde » dans la résurrection; et qu'à l'égard des femmes ressuscitées, qui seront » rendues bienheureuses, elles passeront, disent-ils, dans un lieu de dé- » lices, et y jouiront, comme les bienheureux en leur lieu, de toutes » sortes de voluptés.

Chardin ne dit pas s'il y aura des hommes formés exprès pour ces Mahométanes si avantageusement séquestrées. Apparemment l'imposteur a

(*a*) *Voyage de Perse* par M. Chardin, Tom. IV de l'Edition *in*-4°.

laissé la chose indécise. Ses disciples ne se sont pas souciés de la décider; mais, par l'économie de son système, il y a grande apparence que le parallèle doit être complet; toujours il paraît, par tous ces témoignages, que Mahomet était assez amoureux de la diversité pour l'étendre jusqu'après cette vie, et peut-être assez équitable, pour la partager également entre les deux sexes; ou du moins assez politique, pour sentir le besoin qu'il avait de l'un et de l'autre, pour la propagation de ses rêveries.

Je n'ignore pas que Bayle n'est pas de cet avis dans son article de Mahomet (*a*), et qu'il bâtit sur d'autres principes; mais je ferai voir, quand on voudra, que cet article de son dictionnaire, tant à l'égard des faits qu'à l'égard des raisonnemens mériterait d'être refondu.

§. XIX.

Si les Mahométans vont à la Mecque pour visiter le Sépulcre de Mahomet.

Chacun sait que les Mahométans sont obligés, par une loi indispensable de leur religion, d'aller en pèlerinage à la Mecque une fois en la vie, à moins qu'ils ne se trouvent dans un état et dans des circonstances qui ne le leur permettent pas; mais il n'est pas vrai que Mahomet ait été enseveli à la Mecque, et il est encore moins vrai que ce soit pour y visiter son sépulcre que s'y rendent les Mahométans.

Cependant une foule d'auteurs ont assuré l'une et l'autre de ces fausse tés; comme, par exemple, Grelot dans son voyage de Constantinople (*b*); Chalcondyle dans son histoire (*c*) grecque, qui, avec une multitude de paroles, nous décrit ce tombeau (*d*) magnifique, élevé au milieu du temple de la Mecque (*e*), et suspendu en l'air par la vertu d'une pierre d'aimant placée sous le toit, à peu près comme la statue fameuse du temple de Sérapis; Suidas, lexicographe du douzième siècle (*f*); Polydore Virgile (*g*), qui, dans le même endroit où il avance cette fausseté, place dans la Perse cette même ville de la Mecque que chacun sait être au milieu de l'Arabie proche de la mer rouge; Volaterran, qui nous apprend que Mahomet, *avant que d'expirer, prédit à ses disciples, qu'il ressusciterait et monterait au ciel; ce que ceux-ci ayant attendu assez long-tems inutilement, ils se virent obligés enfin, par la mauvaise odeur qui sortait de son cadavre, de l'ensevelir dans un tombeau à la Mecque, où abordent de tous côtés*, ajoute-t-il, *les Mahométans pour voir le sépulcre de leur prophète, comme les nôtres à Jérusalem*; Osorius, grand historien d'ailleurs, et bon écrivain, qui nous rapporte qu'il fut proposé dans le conseil du roi Emanuel (*h*), le Salomon des Portugais, sous lequel se firent toutes ces conquêtes orientales, une expédition contre la ville de la Mecque, où se trouve, dit-il, le fameux

---

(*a*) Dans son *Dictionnaire historique et critique*, tom. II de l'Édition de 1702.
(*b*) Pag. 109.
(*c*) *Laonic. Chalcondylas*, Histoire, liv. III, pag. 66 et 67.
(*d*) L'original dit *imaginaire*.
(*e*) L'original ajoute, par le calife Omar.
(*f*) Voyez son Lexicon, au mot Μαρίνα.
(*g*) *De Inv. Rerum*, liv. VII.
(*h*) *Histor.*, liv. IV.

sépulcre de Mahomet; de Thou, célèbre historien français (*a*), et le dernier de cette nation qui lui fasse honneur, qui rapporte la même chose, au moins par rapport au sépulcre; et enfin un très-habile professeur de Hollande, qui, dans une de ses harangues, qui est très-docte (*b*), nous insinue que le même sépulcre de Mahomet est fréquenté avec beaucoup de superstition par tous ceux qui vont à la Mecque.

Voilà bien des autorités pour un fait aussi faux que celui-là; car enfin, il n'y a pas une personne qui ait été à la Mecque, qui ne sache qu'on n'y va point pour ce prétendu sépulcre; parce qu'en effet il n'y en a point de tel, et que c'est à Médine et non pas à la Mecque qu'il a été enseveli. Et, pour ce qui est du pèlerinage de la Mecque, il est plus ancien que Mahomet, comme on le verra sur la fin de ce traité. Les Arabes en étaient en possession depuis long-tems, et en faisaient remonter la cérémonie jusqu'à Ismaël. Ils allaient à la Mecque très-religieusement comme aujourd'hui; ils faisaient le tour de la *Caa* par sept fois, et ils couraient entre Safa et Merva, ces deux fameuses collines dont nous avons parlé, en jetant de petits cailloux d'une certaine manière, et à une certaine distance. Mahomet a conservé et confirmé ces rits, parce qu'ils étaient en vénération parmi ce peuple de tems immémorial. Voilà ce qu'il y a de vrai par rapport à la dévotion de la Mecque; mais, parce que nos moines vont en pèlerinage à Jérusalem visiter le saint sépulcre, on a cru de même que les Mahométans allaient à la Mecque pour visiter celui de Mahomet (*c*).

§. XX.

S'il est bien sûr que, dans le Koran, on fasse la S. Vierge la propre sœur de Moïse.

Il y a des accusations si grossières qu'elles se réfutent elles-mêmes. Nous en avons vu déjà plusieurs exemples; et, si je ne me trompe, en voici un qui est évident. Chacun sait que Mahomet a formé sa religion en partie de la religion naturelle, en partie du Judaïsme et en partie de l'Évangile, et il est aisé de s'en apercevoir à la première lecture du Koran, où l'on trouve des allusions si fréquentes à nos SS. livres, qu'on ne peut pas douter, que Mahomet ne les eût parcourus, ou du moins appris par la tradition.

Cependant on l'accuse d'avoir fait un anachronisme si ridicule, qu'il en est inconcevable. On dit qu'il a confondu les deux Maries du Vieux et du Nouveau Testament en une seule; c'est-à-dire, la Vierge Marie, mère de N. S. J. C., avec Marie, sœur de Moïse et d'Aaron; ce qui supposerait non-seulement une ignorance crasse dans Mahomet, mais même une ignorance contradictoire, et incompatible avec d'autres passages du Koran, où il est manifeste que Moïse a précédé J. C. de plusieurs siècles, et que J. C. est venu long-tems après lui pour perfectionner la loi, et, après J. C., Mahomet lui-même, qui doit encore avoir enchéri par-dessus; mais après lequel il n'en faut plus attendre. Voilà en gros le système de l'auteur Arabe sur les

(*a*) *Thuani*, Hist. Lib. XXXVII.

(*b*) *Theodore Rick*, in *Oratione de Gigantibus*.

(*c*) Dans tout ce qu'on vient de lire, il y a peu de chose de M. Reland.

différentes économies. Or ajustez à cela, si vous pouvez, l'anachronisme qu'on lui fait faire. Il me semble qu'il en est d'une accusation de cette nature comme d'une espèce de sophisme. Elle prouve trop, et par conséquent elle ne prouve rien du tout.

Cependant voici les accusateurs qui déposent contre l'ignorance de Mahomet.

Un anonyme, dans les Saracenica de Sylburge (*a*), où l'on trouve ce formulaire de rétractation prosélytique. *Je déteste l'imposture de Mahomet, qui fait descendre J. C. notre Seigneur et notre Dieu de Marie sœur de* Moïse *et d'Aaron*. Autant en disent Euthymius, Zigabène (*b*), et Jean André Maure (*c*), et, après eux, le cardinal de Cusa (*d*), Hoornebeek (*e*) et une infinité d'autres.

C'est dommage que l'accusation n'est pas bien fondée; car, s'il était bien vrai que Mahomet eût confondu les deux Maries, et qu'on pût le démontrer évidemment, adieu toute l'autorité de ce livre, même dans l'esprit des Mahométans les plus grossiers. Car où est l'homme assez insensé pour regarder comme une production divine un livre où l'on confond non-seulement deux personnes très-différentes, mais même séparées l'une de l'autre par un intervalle de deux mille ans? C'est ce qui a fait que, dans tous les assauts qu'on a livrés à cette secte, on leur a toujours présenté cet anachronisme comme une vraie tête de Méduse pour les confondre.

Cependant M. Reland ne croit point que l'accusation soit bien prouvée. Autre chose, dit-il, est un soupçon, et autre chose une démonstration. On peut soupçonner, par exemple, que Mahomet a été assez ignorant dans l'histoire et dans la chronologie, pour confondre le tems de Moïse avec celui de J. C. On peut croire qu'il a forgé de certaines fables de diverses circonstances de l'histoire qu'il avait mal retenues, et qu'il en a fait des pièces de rapport ou de bigarrure dans son Koran, où crient également le sens commun et la connaissance des tems. Ajoutez à cela qu'il s'appelle lui-même, le prophète non lettré. Quand on a une fois puisé tous ces soupçons dans les sommes de controverse, ou dans quelque mauvaise traduction du Koran, on peut aussi, je l'avoue, soupçonner la confusion des deux Maries. Mais peut-on la prouver jeu sur la table? c'est de quoi il s'agit.

Le passage est au chap. XIX du Koran, où l'auteur, après avoir fait en abrégé l'histoire de la naissance de S. Jean-Baptiste, passe à celle de J. C. qu'il raconte, à peu de chose près, comme S. Luc, en y joignant quelques additions, entr'autres celle-ci: c'est que les parens de Marie la rencontrèrent avec son enfant qu'elle portait, et lui en firent une espèce de reproche. *O Marie*, lui dirent-ils, *voilà une étrange aventure! O sœur d'Aaron, ton Père était juste et ta Mère vertueuse*. Sur quoi, Marie ayant fait signe à l'enfant de répondre pour elle, il la justifia pleinement contre leurs reproches. Dans le reste du chapitre, Mahomet parle des autres prophètes; d'Abraham, par exemple, et de ses descendans, de Moïse et d'Aaron son frère, d'Enoch, d'Ismaël, et de plusieurs autres.

(*a*) Pages 61 et 62.
(*b*) Dans sa *Panoplie dogmatique*. Voyez la gr. biblioth. des PP.
(*c*) *Confusio sectæ Mahometanæ*, p. 51.
(*d*) *Cribratio Alcorani*, p. 44.
(*e*) *Summa Controv.*, p. 128.

On dit à cela qu'il n'y a point d'autre Aaron dans l'Histoire Sainte, que le frère de Moïse; il est vrai, mais que sait-on si la Vierge Marie n'avait pas un frère du même nom (*a*), dont la mémoire se soit conservée jusqu'au tems de Mahomet, quoique les généalogies n'en parlent pas? Ne pourrait-on pas dire aussi, avec quelques Mahométans, selon que Guadagnoli l'a remarqué (*b*), que Marie, sœur d'Aaron, fut conservée miraculeusement depuis le tems de Moïse jusqu'à J. C. pour en devenir la mère? D'Herbelot rapporte dans sa *Bibliothèque Orientale* (*c*), que, quoique Mahomet ait été assez ignorant pour tomber dans une faute aussi grossière, néanmoins les plus habiles interprètes du Koran disent que « la Sainte » Vierge est de la famille d'Amram, père de Moïse et d'Aarou, à cause » qu'elle en descendait du côté de sa mère, ce qui est conforme à ce que » l'Evangile dit que Sainte Elizabeth, sa cousine, était *ex filiabus Aaron*, » c'est-à-dire, de la famille sacerdotale. Ils ajoutent qu'Amram, père de » Marie, mère de N. S., était fils de Marthée (ou plutôt Mathan (*d*)), » et par conséquent autre qu'Amram, père de Marie, sœur de Moïse : de » sorte que, selon les Musulmans, cet Amram serait le même que celui » que nous appelons Saint Joachim, mari de Ste. Anne, et père de Notre-» Dame ». Ce qui paraît assez clairement par la généalogie suivante (*e*), où l'on voit deux Amram ou Imram; l'un père de l'ancienne Marie, et l'autre père de la seconde.

1 Jésus.	22 Jacob.
2 Marie.	23 Isaac.
3 Imram, ou Amram.	24 Ibrahim.
4 Mathan.	25 Azer.
5 Philicos.	26 Nachor.
6 Jehosca.	27 Seruch.
7 Asa.	28 Argou.
8 Abia.	29 Phaleg.
9 Rehoboam.	30 Schaleg.
10 Salomon.	31 Arphaxschad.
11 David.	32 Sem.
12 Esche.	33 Noach.
13 Oun.	34 Lamech.
14 Zjabaz.	35 Methuschalah.
15 Salmon.	36 Idris.
16 Abuan.	37 Jered.
17 Iuram, ou Amram.	38 Mahaleil.
18 Daram.	39 Kainan.
19 Amrou.	40 Enos.
20 Kâz.	41 Seth.
21 Jehuda.	42 Adam.

(*a*) Suivant *Zamchascar*, Aaron était un frère de Marie, issu de la famille du premier des Aarons, et qui jouissait, chez les Hébreux, d'une grande réputation de vertu.

(*b*) *Guadagnolus, in apologia pro rel. christ. contra Ahmed*, p. 279.

(*c*) Pag. 585.

(*d*) Selon le *Taarich*, qui était entre les mains de M. Reland.

(*e*) Elle est tirée du *Taarich*, mot à mot.

§. XXI.

Si Mahomet a placé Haman, contemporain de Mardochée, dans le siècle de Pharaon et de Moïse.

Puisque nous en sommes sur les anachronismes de Mahomet, vrais ou prétendus, il est juste d'examiner encore celui-ci.

On prétend que cet auteur a placé Haman dans le siècle de Moïse, au Chap. XXIX de son Koran, où il dit en propres termes : *Nous avons exterminé Coré, Pharaon et Haman : Moïse leur a prêché mes commandemens ; ils les ont méprisés et se sont énorgueillis, mais ils n'ont point évité la punition de leurs crimes.* Quelle chronologie ! dit-on, Haman a vécu du tems d'Assuerus et non du tems de Pharaon : les enfans savent beaucoup mieux que lui l'Histoire Sainte. Cet insensé, dit Pierre de la Cevallerie (*a*) (car il faut savoir que lui et son commentateur Vivaldo ne lui épargnent pas les épithètes ; encore celle-ci est supportable, mais ordinairement on le régale d'une autre sorte ; car tantôt, c'est une bête, un âne, un âne sauvage, un âne des forêts, et le plus souvent c'est l'*enfant du Diable, qui est pire que son père, etc.*), *cet insensé*, dit-il, *met Haman au tems de Pharaon ; ignorance et fausseté dont peuvent juger tous ceux qui ont lu nos Saintes Écritures, et qui devrait imposer un éternel silence et à lui et à toutes les bêtes qui les suivent.*

J'avoue en effet que la bêtise serait grande, si elle était bien prouvée ; mais, parce que nous sommes ennemis des Mahométans à juste titre, et que nous avons droit de détester leurs erreurs et leurs dépravations de la théologie chrétienne, faut-il que nous perdions à leur égard toute espèce d'équité et de modération ? Est-ce-là cette douceur qu'il faut mettre en usage pour ramener les gens à l'Évangile ? Mahomet a parlé d'un Haman contemporain de Pharaon (*b*) ; donc il faut absolument que ce soit le même dont il est parlé dans le livre d'Esther. Si l'on disait qu'il y a grande apparence que la mémoire lui a fait faux bond, à la bonne heure ; cela pourrait être. Mais une preuve que cela n'est pas, c'est que, dans un autre chapitre (*c*), il nous parle de cet *Haman*, comme d'un conseiller de Pharaon, qui lui donnait de pernicieux conseils, comme entre autres de se défaire de son épouse, qui était honnête et pieuse ; que, dans le chapitre XL, *Pharaon dit à Haman de lui faire bâtir un haut palais, d'où il arriverait aux lieux, pour convaincre de mensonge le Dieu de Moïse* ; et que, dans le XXVIIIe., Haman est encore rangé entre les ministres et les courtisans de ce prince, aussi infidèles à Dieu que leur maître, lorsque l'histoire de Moïse y est narrée selon Moïse lui-même, à peu de changemens près. Ajoutez à cela que les Mahométans ont beaucoup de traditions sur ce personnage-là, que la plupart des commentateurs et des traducteurs même du Koran, en font le général d'armée de Pharaon, et que cela est plus que suffisant pour nous satisfaire sur cette difficulté apparente. Ce n'est pas sur de pareilles vétilles qu'il faut attaquer Mahomet ; il faut le presser sur des

(*a*) In *Zelo Christi contra Saracenos*, p. 137.
(*b*) Qui ne sait que *Pharaon* était le nom générique des rois d'Égypte.
(*c*) Ch. LXVI.

articles d'une toute autre importance ; il faut distinguer ce qu'il a pillé des Juifs et des Chrétiens, et faire voir que tout le reste ne renferme que des puérilités et des dépravations manifestes de la pureté admirable et inimitable de l'Évangile.

Mais, dit-on, où a-t-il péché cet Haman? Qu'est-ce que cela nous fait? Comment pourrons-nous prouver à ses disciples que c'est un personnage de son crû, s'ils nous renvoient à leurs traditions? ce qui ne servirait qu'à accrocher ou à ralentir la dispute. Par le même principe, nous pourrions leur demander pourquoi ils donnent aussi à Pharaon le nom de *Walid*, et à sa femme le nom d'*Asia*, et à son père celui de *Muzahim*? Pourquoi ils nomment le père de Job *Aumaz*; son grand-père *Aubad*; et sa femme *Rahma*? Pourquoi ils appellent Nabuchodonozor du nom de *Gudarz*, la sœur de caïn *Azron*, et celle d'Abel *Auin*. Toutes ces vétilles ne doivent pas entrer dans le fort de la dispute : la ressemblance des noms ne prouve rien, lorque les caractères sont bien spécifiés.

M. d'Herbelot attribue aux Mahométans un autre anachronisme, qui ne vaut pas la peine de faire un article à part. Il les accuse (*a*) d'avoir fait succéder à Ezras Siméon le Juste, *ce qui n'est pas vrai*, dit-il, *puisque nous apprenons de S. Luc* (*b*) *que ce fut ce Siméon qui reçut Notre-Seigneur Jésus-Christ entre ses bras* et qui le bénit; ce qui est bien éloigné du tems d'Ezras ; mais ce savant homme n'a pas pris garde qu'il y a eu, même selon les Juifs, un Siméon qui était souverain Pontife à Jérusalem, du tems d'Alexandre le Grand.

§. XXII.

Si Mahomet a nié que Jésus-Christ soit mort.

On dit encore que Mahomet a nié la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais cela n'est pas vrai. J'avoue que les Mahométans d'aujourd'hui sont partagés sur ce sujet, comme on le peut voir dans le livre de Pocock sur l'histoire des Arabes (*c*); mais, pour ce qui est de Mahomet, quoiqu'il ait nié que Jésus-Christ ait été mis en croix, ou mis à mort par la nation Juive (*d*), il a donné néanmoins assez à entendre qu'il était mort. Voyez le Chap. III où Jésus parle ainsi : *Que la paix de Dieu soit sur moi au jour de ma mort comme au jour de ma naissance*, et où le Père lui répond en ces termes : *O Jésus, je te ferai mourir, et ensuite je t'éleverai.*

Après cela, s'il y a des Mahométans qui ne soient pas de cet avis, il est évident qu'ils s'éloignent de la doctrine de leur maître (*e*). Du reste, ceux qui voudront savoir les diverses opinions des Orientaux sur ce sujet peuvent consulter Maracci (*f*).

(*a*) *Biblith. orient.*, p. 698 et 787.
(*b*) Ch. II, 25.
(*c*) *Specim. hist. Arabum*, p. 179.
(*d*) Voy. le ch. IV du Koran.
(*e*) Dans le latin, il y a ce qui suit que M. D**. n'a pas voulu traduire, ennuyé peut-être de retrouver le moine Euthymius : *Euthymius tamen scribit Mohamedem docuisse Christum non esse crucifixum, nec mortuum. Gabriel Sionita etiam Christi mortem negari à Mohammede scribit.*
(*f*) Dans la troisième partie de son *Prodrome du Koran*, p. 63, 67.

§. XXIII.

Si la Vierge Marie, selon les Mahométans, est devenue enceinte pour avoir mangé des dattes.

C'est l'accusation ridicule que leur fait un certain Barthelemi d'Edesse (*a*), en adressant la parole à Mahomet lui-même : *Ton Koran ne dit-il pas en quelque endroit que Marie, la mère de Notre-Seigneur, ayant mangé du fruit d'un palmier, se trouva aussitôt enceinte ?*

Non, le Koran ne dit point cela; voici ce qu'il dit au Chapitre XIX.

« Célèbre Marie dans le Koran, célèbre le jour où elle s'éloigna de sa » famille du côté de l'Orient.

» Elle prit en secret un voile pour se couvrir, et nous lui envoyâmes » Gabriel, notre esprit, sous la forme humaine.

» Le miséricordieux est mon refuge, s'écria Marie : si tu le crains.....

» Je suis l'envoyé de ton Dieu, dit l'ange, je viens t'annoncer un fils » béni.

» D'où me viendra cet enfant, répondit la Vierge? Nul mortel ne s'est » approché de moi, et le vice m'est inconnu.

» Il en sera ainsi, répliqua l'ange. La parole du Très-Haut en est le garant. » Ce miracle lui est facile. Ton fils sera le prodige et le bonheur de l'uni- » vers. Tel est l'ordre du ciel.

» Elle conçut, et se retira dans un lieu écarté.

» Les douleurs de l'enfantement la surprirent auprès d'un palmier, et » elle s'écria : Plût à Dieu que je fusse morte, oubliée et abandonnée des » humains avant ma conception.

» Ne t'afflige point, lui cria l'ange; Dieu a fait rouler près de toi un » ruisseau.

» Ebranle le palmier, et tu verras tomber des dattes mûres.

» *Mange, bois*, essuie tes pleurs, etc. ».

On voit bien que Mahomet a falsifié la véritable histoire de Marie, et donné assez de prise à la censure de ce côté-là, sans lui faire dire encore des extravagances plus puériles que les siennes. Ainsi, au lieu de le critiquer sur un prétendu miracle qu'il ne dit pas, il fallait lui découvrir sa malice ou son ignorance, dans la manière dont il a travesti le narré de Saint Luc. Il fallait rejeter ce palmier et ces dattes, et le murmure de Marie; mais il ne fallait pas lui contester mal à propos l'aveu qu'il fait de la toute-puissance de Dieu dans la conception miraculeuse de Jésus-Christ. Car il est manifeste qu'à cet égard il a copié l'Évangile.

Il est vrai que, dans le Chap. III du Koran, il est parlé de divers fruits, ou de diverses sortes de mets que Zacharie trouvait ordinairement dans l'oratoire de Marie, et qu'elle disait recevoir de Dieu; mais il n'y est parlé ni de dattes, ni de palmier, et encore moins de conception à l'occasion de ces mets. C'est à la puissance de Dieu, et à l'opération de son esprit que sont attribuées cette conception et cette naissance miraculeuses dans tout le cours du Koran; et c'est pourquoi Jésus-Christ y est si souvent appelé le *Verbe*

(*a*) *Bartholom. Edessenus*, p. 442 des *Varia Sacra* de M. le Moine.

de Dieu, comme une production de sa parole et de son commandement. *Il l'a dit, et la chose aura son effet* : voilà le refrain ordinaire de l'ange à cette occasion. C'est la doctrine courante des Mahométans : voyez Warnerus (*a*) et Hottinger (*b*), et vous y verrez d'amples témoignages de ce que je dis.

On demanderait volontiers ici d'où est venue l'accusation du petit (*c*) Grec. Pourquoi prêter aux Mahométans de nouvelles inepties, comme s'il n'y en avait pas assez dans leurs idées et dans leurs traditions? Quel rapport y a-t-il des dattes à une conception si prodigieuse? C'est qu'apparemment, en comparant les deux passages que nous avons allégués, l'un du Ch. III, où il est dit que Marie avait toujours dans son oratoire des mets, ou des fruits, ou du moins une nourriture envoyée du ciel; et l'autre du Ch. XIX, où l'aventure du palmier et des dattes est rapportée comme toute miraculeuse, il en a conclu que ces mets du Chap. III étaient des dattes, qu'on pouvait bien rendre miraculeuses pour la conception, comme elles l'allaient bientôt devenir pour l'accouchement, dans le Chap. XIX. C'est ainsi que l'esprit humain se joue dans ses illusions. On ne se contente pas de relever le ridicule de son prochain, on y ajoute encore le sien propre; et de tout cela on fait un composé comique et grotesque, qui ne frappe que le vulgaire, au lieu d'une peinture naïve et parlante des folies humaines, qui attire les yeux des connaisseurs les plus délicats, et qui est d'autant plus durable que la nature ne change point. Voyez M. Sike dans son *Evangile de l'enfance* (*d*).

§. XXIV.

Si le chien est un animal pur, parmi les Mahométans.

Ce n'est pas assez de rendre les Mahométans odieux dans leurs principes de théologie et de morale, ce n'est pas assez de les faire tout-à-fait voluptueux jusques dans le ciel; il faut encore les abrutir sur la terre, et leur faire manger jusqu'aux chiens et aux loups, sans excepter aucun animal immonde, hormis le porc.

Au moins, c'est ainsi que nous les dépeignent divers auteurs : « Mahomet, » dit Euthymius Zigabene (*e*), n'a de l'horreur que pour le cochon, dont » il défend de manger. Mais, à l'égard des chiens, des loups et des autres » bêtes quelconques, il n'est pas si délicat. *Mangez*, dit-il à ses disciples, » *de ce qui se trouve sur la terre ; car toutes choses sont pures et bonnes* ». *Chalcondyle* assure la même chose (*f*), et il ne faut pas douter (*g*) qu'ils n'aient été bien copiés.

(*a*) *Comp. Mohamm. de Christo.*
(*b*) *Hist. orient.*, lib. I, cap. 3.
(*c*) *Barthel. d'Edesse.* Voy. *Varia Sacra Steph. le Moyne.*
(*d*) *In notis*, p. 16.
(*e*) *Panoplie Chrét.*, p. 33.
(*f*) *Laonic. Chalcondylas*, de Reb. Turc., lib. 3, p. 65.
(*g*) Pourquoi ne pas traduire le passage de *Chalcondyle?* Était-il trop difficile? Il faut donc qu'un petit libraire le mette à la portée du savant ministre. « Il ne leur est donc point permis (aux Mahométans) de manger de la chair de porc; mais ils mangent de tous les animaux destinés à la nourriture de l'homme.

Mais il n'y a rien de plus faux que cette accusation. Non-seulement le chien et le pourceau, et la plupart des immondes leur sont défendus, mais il ne leur est pas même permis de les toucher. Quand ce ne serait que par accident, ils en sont souillés. C'est ce que je pourrais justifier par un grand nombre de témoignages; je n'alléguerai que les plus décisifs. Dans un MS. arabe (*a*), on lit ces paroles : « Tout ce qui a vie est pur, » excepté le chieu et le pourceau, et ce qui en provient.... Et, s'il arrive » que l'un ou l'autre de ces animaux aieut bu dans un vase quelconque, il » faut qu'il soit écuré par sept fois avec du sable pur ; au lieu qu'à l'égard » des autres souillures que le vase aura pu contracter, il suffira de le laver » une fois ». Dans un autre MS. arabe, qui traite aussi de divers points de la théologie musulmane, on lit cette décision : *Toutes sortes de peaux de bêtes deviennent pures et d'un légitime usage, lorsqu'elles sont tannées, excepté les peaux de chien et de pourceau et ce qui en peut provenir.* Le fameux Busbeq (*b*), dans la relation de son ambassade à la porte, confirme la même chose, et nous assure que *le chien est un animal obscène et impur parmi les Mahométans*, et que, *par cette raison, ils n'en souffrent aucun chez eux*. Chardin, qui avait demeuré si long-tems en Perse, est un autre témoin digne de foi, que l'on peut consulter sur ce sujet dans son voyage (*c*), et l'on verra combien l'accusation d'Euthymius est bien fondée.

Dans un autre MS. arabe, qui traite des *Rits sacrés*, et principalement de ceux qu'on doit observer dans les temples, on rapporte ces paroles de Mahomet : *Qu'un ange n'entre point dans un lieu où il y a un chien.* En effet, on voit bien ce qu'il a voulu dire ; un lieu qui est tout consacré à la prière et à l'étude de la sainteté, ne doit point souffrir de ces sortes d'objets. Pour ce qui est des chiens de chasse, s'il y a quelques grands seigneurs qui en entretiennent parmi eux, ils sont en petit nombre. En récompense, ils aiment beaucoup les chats ; ils ne se font point scrupule de les porter avec eux, dans les rues, ou dans les places publiques de Constantinople, lorsqu'ils s'y promènent, ni même de les introduire dans leurs mosquées, lorsqu'ils vont à la prière, parce que, s'ils ne le faisaient pas, ces beaux tapis de Turquie, sur quoi ils s'agenouillent pendant leurs dévotions, seraient bientôt rongés par d'autres animaux aussi incommodes, que leurs dévorateurs sont utiles.

Enfin il n'est pas vrai que les Mahométans mangent indifféremment de toutes choses. Ils ne touchent ni au lièvre, ni au chat, ni au loup, ni à tous les autres animaux défendus par la loi de Moïse. Ils ne touchent pas non plus aux animaux amphibies, ni même à l'écrevisse, parce qu'elle vit également sur la terre et dans l'eau ; pour ce qui est des poissons, c'est-à-dire, pour tout ce qui vit dans les eaux, ils n'en font point de scrupule.

(*a*) Qui est dans la bibliothèque d'Amsterdam, et que le savant et officieux M. Schaak avait communiqué à M. Reland, de même que celui qu'il cite ensuite.

(*b*) *Gul. Busbequius*, Epist. III. *Legationis Turcicæ*, p. 178.

(*c*) Voy. le tom. VII, p. 229, édit. in-12 de ses *Voyages en Perse*, etc.

DGI-GUERDGI ALBANOIS *qui porte au Bezestein des Foyes de Mouton pour nourrir les Chats.*

§. XXV.

Si les Mahométans, par un principe de leur croyance, se croient permise la violation de leurs traités avec ceux qu'ils nomment les Infidèles.

Voici une accusation bien grave. Que les Mahométans aient en horreur la doctrine et même la personne de ceux qu'ils appellent *Mécréans* ou *Infidèles*; que la bassesse de leur sang et leur éducation incivile les rendent durs et insupportables dans la prospérité, cela peut être; ils ne sont pas les seuls de ce caractère. Que leur morale pratique ne soit pas fort exacte envers les peuples voisins, et qu'ils ne se fassent pas un grand scrupule, politiquement parlant, de rompre la foi de leurs traités avec les Chrétiens, c'est ce que je ne veux pas décider. Je crois qu'à cet égard, ils sont aussi mutins et aussi ambitieux que bien d'autres peuples, dont les principes sont plus épurés; mais ce que je ne saurais croire, c'est ce que nous assure M. Ricault, dans son Empire Ottoman (*a*), où il nous donne à entendre qu'ils font de l'infidélité un point de religion; « qu'ils tiennent pour » maxime, *qu'ils ne sont pas obligés d'avoir égard aux traités et aux ligues* » *qu'ils font avec les Chrétiens, ni à la justice ou à l'injustice de la rup-* » *ture, quand elle a pour but l'agrandissement de l'empire, et par consé-* » *quent l'accroissement de leur religion* »..... Il ne faut pas s'étonner, dit-il plus bas, après avoir rapporté une foule d'exemples de leur perfidie, « si les disciples suivent l'exemple de leur maître. Mahomet en fit autant » à la Mecque, quand il fut obligé d'en lever le siége..... Il fit la paix » avec les habitans, et leur promit de la garder de bonne foi; mais, après » avoir ramassé ses forces, il s'en rendit le maître l'été suivant, pendant » que ceux de dedans dormaient en repos, et qu'ils ne se défiaient de » rien moins que de la trahison du prophète. Mais, afin que cette per- » fidie ne déshonorât point sa prétendue sainteté,..... il donna permis- » sion à tous ceux qui croyaient en lui de n'avoir jamais égard, dans des » rencontres de pareille nature, où ils auraient à faire avec des gens » d'autre religion que la sienne, ni à la foi donnée, ni aux promesses, ni » aux traités. Cette loi se trouve dans le livre *Kitab Hadaia*..... Il ne » s'était jamais vu que l'infidélité et la trahison fussent autorisées par un » acte public et authentique de religion, jusqu'à ce que Mahomet et ses » prophètes eussent enseigné cette doctrine ».

Frappé de ces paroles, j'ai cru pendant long-tems que c'était là en effet et la doctrine et la pratique des Musulmans; mais, depuis qu'un fort savant homme nous a donné le même livre de M. Ricault, enrichi de ses remarques et de ses corrections, j'ai changé d'avis; j'ai consulté le Koran, et, dans le chapitre en question, j'ai trouvé tout le contraire de ce que l'on impute à l'imposteur. « A l'égard de ceux, dit-il (*b*), avec qui vous » avez trêve, qui ne contreviennent point à ce qu'ils ont stipulé avec vous, » qui ne protègent personne à votre préjudice, observez exactement jus- » ques au terme marqué, ce que vous leur aurez promis; Dieu aime ceux » qui ont sa crainte devant les yeux..... Et un peu plus bas: Si les infi-

(*a*) Liv. I, ch. 22.
(*b*) Ch. 9.

» dèles vous tiennent parole de leur côté dans ce qu'ils vous ont promis, » observez aussi dn vôtre les engagemens où vous êtes entrés avec eux ». Mais il serait superflu de nous étendre davantage sur une matière qui est déjà toute éclaircie par les remarques de ce savant homme (*a*). J'aimerais mieux m'arrêter, si la nature de ce livre me le permettait, à censurer la mauvaise foi des Chrétiens et les ruptures scandaleuses dont ils ont souillé leurs annales, non-seulement daos les guerres qu'ils ont eues les uns contre les autres, mais encore daos celles qu'ils oot portées en divers tems contre les Turcs, et qui n'ont pas été toutes également légitimes. Que peut-on dire, par exemple, de ce Ladislas, roi de Hongrie dans le quinzième siècle, qui, ayant fait la paix avec Amurath, empereur des Turcs, et s'étant engagé par serment à ne la point violer en aucune manière; jusques-là même qu'on assure qu'il en avait donné pour garant et pour ôtage une hostie consacrée (*b*), l'engagement le plus solennel et le plus inviolable qu'il y eût au monde, dans les principes de sa religion, rompit tout d'un coup avec son allié, à la sollicitation du pape et de quelques princes chrétiens, et vint fondre sur lui avec toutes ses forces, dans le tems qu'il était occupé ailleurs? Qu'arriva-t-il de cette perfidie détestable, sinon ce qui était arrivé à Saül et à Sedecias, pour avoir violé la foi des traités? Le prince Turc, qui avait en dépôt l'hostie sainte, et qui s'était cru fort en sûreté avec cette espèce de palladium, sortit néanmoins avec ce qu'il put ramasser de monde, et vola au-devant du perfide; mais, se trouvant serré de près, et sur le point de voir renverser toute son armée, on dit qu'il leva les yeux vers le ciel, et invoqua de cette maoière celui qu'on avait choisi pour être garant de la trêve (*c*). « O Christ! s'écria-t-il, si tu es Dieu, comme l'as- » surent les Chrétiens tes disciples, venge cette perfidie de tes peuples, » qui t'ont donné à moi pour gage de leur fidélité, et qui néanmoins, par » un attentat inoui, violent à tes yeux une paix qui avait été faite avec » tant de religion de part et d'antre »! Aussitôt, dit l'histoire, les choses changèrent de face; Amurath reprit courage avec ses terribles Janissaires. Ladislas fut repoussé, renversé de son cheval et transpercé de mille traits, et, bientôt après lui, le cardinal Juliano, son *Alberoni*, et le premier conseiller de la perfidie (*d*). La victoire fut mémorable pour les Turcs, et lamentable pour la Chrétienté jusqu'à maintenant. On fit une épitaphe au roi de Hongrie, dont je veux bien vous donner ici la traduction :

Aux perfides conseils mon ame abandonnée,
Je perdis en un jour mon peuple et mes États;
Et ma mort doit apprendre à tous les potentats
A garder mieux que moi la parole donnée.

(*a*) Celui qui a publié des remarques sur le livre de M. Ricault.

(*b*) Tous les historiens ne conviennent pas de cette circonstance; mais il est certain qu'Amurath demanda l'hostie, et que Ladislas s'engagea à observer la trêva par les sermens les plus solennels. Voy. *Chron. Turc.*, p. 31.

(*c*) M. Reland cite *Leunclavii*, Pand. histor. Turc., lib. I, § 116.

(*d*) L'histoire dit que, s'étant sauvé dans un bois avec quelques fuyards, il fut poignardé par eux, comme le premier auteur de leurs désastres. *Chronic. Turc.*, tom. I, pag. m. 514, édition Wech., 1584.

§. XXVI.

Si l'auteur du Koran s'est contredit, au sujet du Koran même.

On dit encore que le Koran s'est contredit; que, dans un endroit, l'auteur y assure que ce fut à lui Mahomet que Dieu remit l'Alforcan, c'est-à-dire, le Koran; et, dans un autre endroit, qu'il l'avait déjà donné à Moïse et à Aaron; ce qui est contraire à la théologie mahométane, qui regarde la loi de Mahomet comme la dernière et la plus parfaite révélation accordée aux hommes : or comment serait-elle la dernière, si déjà elle a été révélée à Moïse et à son frère, et déposée entre leurs mains? Il y a des auteurs qui font grand bruit de cette contradiction, et qui la reprochent à Mahomet comme une grande bêtise.

Philippe Guadagnole, par exemple, dans son Apologie pour la religion chrétienne (*a*), contre l'auteur Persan dont nous avons parlé; Jean-André Manre, dans la Confusion de la secte mahométane (*b*), s'évertuent à prouver la contradiction, et ne démontrent en effet que leur ignorance. C'est qu'ils confondent deux expressions assez différentes, dont l'une est générale et l'autre particulière. *Alforcan* est un mot arabe, qui signifie généralement un livre quelconque qui distingue entre le bien et le mal, un livre de religion envoyé du ciel, une révélation divine; au lieu que *Alcoran*, ou le *Koran* désigne toujours nommément et particulièrement le livre de Mahomet. Si bien qu'eu un sens, le Koran est Alforcan, parce que, selon Mahomet, il distingue parfaitement les deux contraires en fait de religion, à savoir, le bien et le mal; mais tout Alforcan n'est pas Alcoran. Le livre de la loi, par exemple, le Torat (*c*), le Pentateuque, qui fut donné à Moïse et à Aaron, est un livre divin, selon Mahomet une révélation venue du ciel, un Alforcan, qui distingue très-bien la vérité et l'erreur, la vertu et le vice, le blâme et la louange; mais ce n'est pas le Koran.

Pour n'avoir pas pris garde à cette distinction, ces auteurs se sont fait mocquer d'eux et de leurs remarques. Mahomet appelle son ouvrage Alforcan, par excellence; il dit qu'il a été nouvellement envoyé du ciel pour lui être remis, comme la révélation la plus achevée. Mais d'autre côté, il dit que *Dieu donna à Moïse un Alforcan.* Quelle bêvue! mais qui vous a dit que cet Alforcan est le Koran? Du Ryer lui-même, qui est venu après vous, n'a-t-il pas vu la faute, et ne l'a-t-il pas corrigée dans sa traduction? car voici comme il a rendu le mot arabe pour ôter toute équivoque : « Nous avons donné à Moïse et à Aaron le livre qui distingue le bien et le » mal (*d*) ». Par votre belle manière de raisonner, vous prouveriez que Mahomet a regardé, et son Koran, et la loi de Moïse, et l'Évangile, comme une seule et même chose; car il donne le nom de *livre*, par excellence, à ces trois révélations.

(*a*) Imprimée à Rome en 1631. Voy. ci-dessus.
(*b*) *Confusio sectæ Mahometanæ.*
(*c*) C'est le nom que lui donnent les Arabes.
(*d*) Voy. le Koran, ch. 2.

§. XXVII.

S'il est vrai que Mahomet ait confondu le Pharaon qui fit élever Moïse, avec celui qui tyrannisa le dernier le peuple de Dieu, et qui fut englouti dans la mer rouge.

Le roi d'Égypte qui permit à sa fille d'élever Moïse comme son fils, n'est point le même sans doute qui tyrannisa le dernier le peuple de Dieu; qui le poursuivit ensuite dans sa retraite, et qui fut englouti avec son armée dans la mer rouge. L'Écriture y est expresse. (*Voyez l'Exode, chapitre second*).

Cependant Mahomet a confondu pitoyablement ces deux princes; au moins, c'est ce dont il est taxé par le cardinal de Cusa (*a*), et par un auteur encore plus moderne, qui nous a donné en français une histoire de la religion des Turcs (*b*) : (Quelle ignorance! disent-ils, confondre deux personnages que Moïse a si bien distingués! Mais qui vous a dit que Mahomet les a confondus? Apparemment votre traducteur du Koran, qui a rendu le passage de cette manière : « alors Pharaon répondit : » *N'êtes-vous pas ce Moïse que j'ai nourri dès l'enfance?* et il faut avouer que vous n'avez pas tout le tort, si la traduction est juste. Mais qu'il me soit permis de vous dire que voici la véritable : *N'est-ce pas vous, que nous avons élevé autrefois parmi nous, dans le tems que vous n'étiez encore qu'un enfant?* Or, sur ce pied-là, où est la contradiction? Pharaon ne dit pas que c'est lui qui a élevé Moïse, et que c'est dans sa maison qu'il a été nourri, comme on accuse Mahomet de le lui faire dire; il ne dit qu'une chose générale, qui regarde tout le royaume plutôt que lui-même : « *N'est-ce pas vous*, ce » Moïse, sauvé des eaux par une de nos princesses, *que nous avons élevé* » *dans notre sein*, et qui ensuite nous a échappé? Venez-vous ici pour » troubler un pays que vous devez regarder comme votre patrie, et vous » élever contre une nation, qui a été votre bienfaitrice »? Rien de plus commun que ces sortes de figures dans les auteurs anciens et modernes, et même dans les plus simples conversations; nous disons tous les jours qu'une telle ville, qu'un tel pays nous a élevés (*c*); que nous avons battu tels et tels peuples; que nous avons défait les armées les plus nombreuses et les plus aguerries; que nous avons flétri la gloire des Philippes et des Louis, quoique la plus grande partie de ces faits dont nous parlons se soient passés avant que nous fussions au monde. Il suffit qu'alors on parle pour la nation, en la considérant dans toute l'étendue de ses Annales; à peu près comme le jurisconsulte Paulus, qui vivait si long-tems après Tullus Hostilius, s'explique en ces termes dans un traité de jurisprudence (*d*): *Nous avons vu les trois Horaces sénateurs à Rome;* ou comme Cicéron lui-même, dans l'exorde de ses Tusculanes, où il fait une espèce de parallèle entre le mérite des Grecs et des Romains; il se met à la tête des der-

---

(*a*) *In Cribratione Alcorani*, p. 43.

(*b*) C'est Michel Baudier. Voy. son livre à la p. 499.

(*c*) Voy. *Euripide* dans son Hélène :

—— Σαλαμὶς δέ σοι πατρὶς ἐτράφην μοι.

C'est Salamine ma patrie qui m'a nourri.

(*d*) Lib. 5, ff. *De petitione hæred.*

niers et parle pour eux tous. « Pour nous, dit-il (*a*), nous entendons mieux » la science des mœurs, et la conduite de la vie, et nos affaires domes- » tiques, et la défense de nos amis, et l'on peut dire en général que » toutes les lois de la société sont mieux connues parmi nous, et beau- » coup mieux soutenues ». Car il n'y a personne qui ne voie, que, par ce *nous*, il entend les Romains, par opposition aux Grecs.

§. XXVIII.

S'il est vrai que Mahomet ait été assez mauvais géographe pour avoir placé la Mecque dans le pays des Hammonites.

C'est au moins ce que prétend l'annotateur, dans l'édition du Koran qui parut au seizième siècle, sous le nom de *Robert de Retz;* car, dans cette éditiou, on trouve des notes marginales qui ne sont pas toujours fort judicieuses. Celle-ci est du nombre. Premièrement, la traduction du passage est vicieuse; et ensuite la note l'est encore davantage : c'est au chapitre 14 où Abraham, à propos de la Mecque, demande à Dieu pour cette ville une terre assurée; au lieu de quoi on a traduit *ædificatam in terra Amon*, *bâtie* dans la terre d'Ammon. Voyez le beau géographe! dit en marge l'annotateur, « il place la Mecque dans le pays des Hammonites » ! c'est-à-dire, que Mahomet était d'une ignorance si crasse, qu'il ne savait pas seulement dans quel pays était située cette même ville où il était né, où il avait passé la plus grande partie de sa vie, d'où il avait fait de fréquentes excursions dans les pays voisins, qu'il avait reprise sur ses compatriotes par la force des armes, et où il a composé la plus grande partie de son livre, et nommément le chapitre qui est en question. En vérité, c'est pousser bien loin l'idée qu'on s'est faite de sa malhabileté! A quoi persuadera-t-on de pareilles choses? C'est comme si on venait me dire que je place Londres, où j'écris ceci, sur le lac de Genève, dans le pays de Vaux. Voici le fait :

Dans le chapitre que nous avons indiqué, Abraham demande à Dieu que la ville de la Mecque et les environs soient une *terre sûre et privilégiée*, qui serve de *refuge au monde* qui voudra s'y retirer. Or le mot arabe qui signifie assurée ou privilégiée est *amin;* d'où le traducteur a fait *Aman* ou *Ammon*, et l'annotateur le *pays des Hammonites*. Jugez maintenant de quel côté est l'ignorance; car, du reste, les autres traducteurs n'ont pas fait la même faute. Du Ryer a traduit à peu près comme M. Reland; et Abraham dit à Dieu : « Seigneur, protège cette ville et la rends le refuge du monde, etc.

En effet, la Mecque et son territoire sont encore aujourd'hui un asile certain pour toutes les créatures. Il n'est point permis d'y exécuter à mort qui que ce soit, ni de tuer aucune bête, ou à la chasse ou autrement, ni d'y écraser un ver, une mouche, une fourmi, ni même d'arracher des branches d'arbres ou d'arbrisseaux. Il y a peine de mort attachée aux contrevenans. La pêche y est permise à la vérité, parce qu'on y considère les poissons comme des habitans de l'eau et non de la terre, qui y est estimée franche. Pour les amphibies, on y respecte ceux qui posent leurs œufs hors

(*a*) *Cicero*, Tusc., lib. I, cap. I. *Nam mores et instituta vitæ, resque domesticas ac familiares, nos profectò et meliùs tuemur et lautiùs.*

de l'eau, comme les oies, les cygnes, etc., et malheur à celui qui s'aviserait de les canarder, sous prétexte qu'ils vivent dans l'eau. Voilà en quoi consiste la sûreté de la Mecque, dont on a fait une ville Hanmunite. Au reste son territoire est assez étendu; douze milles d'Angleterre, du côté du nord, vingt-huit du côté de l'orient, trente-six du côté du sud, et environ quarante milles du côté de la mer rouge; et défense et inhibition très-expresses à tout Chrétien, Gentil, ou autre Infidéle quelconque, de mettre le pied dans une terre qu'Abraham n'a destinée pour refuge qu'aux véritables Mahométans. C'est le moyen de la rendre bien vénérable à une populace ignorante et superstitieuse.

§. XXIX.

Si Mahomet s'est contredit dans son Koran, en disant tantôt qu'il ne savait pas lire, et tantôt qu'il savait lire.

Chacun sait que Mahomet, soit par une humilité affectée, soit par ruse, se représente presque partout dans son Koran, comme ne sachant lire. Cependant, ajoute-t-on, il se contredit au chapitre XLVII, car il y introduit la divinité, qui lui parle en ces termes : *Dieu sait ce que tu fais et ce que tu lis;* et voilà l'homme, dit le même annotateur dont nous parlions dans la section précédente, qui dit partout dans son Koran *qu'il ne sait pas lire, et qu'il ne connaît pas les lettres!* Mais cette note est d'un franc ignorant. L'Arabe ne parle point de lecture, et Dieu ne parle point à Mahomet; c'est Mahomet qui parle aux hommes, et qui leur répète ce qu'il leur a déjà dit tant de fois : *Dieu sait toutes vos affaires et tout ce que vous faites, soit que vous vous occupiez, soit que vous vous donniez quelque repos.* Allez maintenant et fiez-vous aux traductions.

§. XXX.

Si Mahomet s'est encore contredit, en disant, tantôt qu'il conduisait les hommes dans la voie du salut, et tantôt qu'il ne savait pas s'il y était lui-même et ses disciples.

S'il en faut croire les auteurs Chrétiens, Mahomet s'est encore contredit sur un article plus important. On prétend qu'il a avoué quelque part qu'il ne savait point ce qu'il avait à faire, ni même si lui ou ses disciples étaient dans la voie du salut. Si cela est, la contradiction est palpable, car il est clair que, dans tout le corps du Koran, il se déclare être dans la bonne voie, et promet le salut, le paradis et ses délices éternelles à ceux qui croiront à son livre, et qui en pratiqueront les ordonnances. Voyons si la contradiction est bien prouvée, et écoutons d'abord ses accusateurs.

« Que Mahomet, dit *Savanarole* (*a*), se contredise pauvrement dans ses » rêveries, c'est ce qui paraît entr'autres par ce ridicule passage de son » livre où il confesse, qu'*il ignore si lui et les siens sont dans la voie du*

(*a*) Dans ses *Commentaires sur la secte mahométane.*

» *salut;* et par cet autre où il déclare qu'*il n'y a personne au monde, qui* » *soit capable d'entendre le Koran.* Ne faut-il pas être enragé pour parler » ainsi, et ne devrait-on pas lapider un homme qui vient nous donner, » comme de la part de Dieu, des lois embarrassantes et inintelligibles, en » confessant son ignorance sur la voie du salut, et sur l'état où il est lui-» même?

» Ecoutons encore Mahomet sur son propre livre, dit l'auteur de la » IVe. harangue (*a*); il dit que ni lui, ni aucun homme n'est en état de » donner le sens et l'interprétation de son Koran, et qu'il n'y a que Dieu » qui l'entende. Si cela est vrai, ajoute le censeur, où est l'utilité de son » livre? Si Dieu, qu'on suppose qui y parle s'y était rendu intelligible, à » la bonne heure, on pourrait en retirer quelque utilité; mais, puisque » Mahomet avoue lui-même qu'il n'y a aucune créature sur la terre qui en » puisse donner l'intelligence, quel fruit, quel usage, quelle leçon en » retirerons-nous? Preuve évidente que la loi de Mahomet n'a point Dieu » pour auteur, car Dieu ne fait pas des lois inutilement; la clarté et la » justice doivent être leurs caractères essentiels; et cela suffit pour con-» clure que ce recueil n'est point une révélation divine, mais une fiction » pitoyable de l'esprit humain ».

Le cardinal de Cusa (*b*) fait les mêmes remarques. Il dit que Mahomet se contredit toujours, et particulièrement dans le Chap. LVI de son Koran, dont il cite ce prétendu passage: *Je ne suis pas le premier envoyé, je ne sais pas même ce qu'il faut que je fasse, ou que vous fassiez; et néanmoins je vous exposerai les choses divines.* L'annotateur marginal se signale encore dans cette occasion. *Quel prophète!* dit-il, *Mahomet avoue qu'il ne sait pas ce qu'il a à faire, ni ce qu'ont à faire ses sectateurs: bel aveu pour un homme inspiré, qui se vante partout des plus sublimes révélations!*

Je ne voudrais pas nier qu'il y eût des contradictions dans le Koran; il y en a dans tous les livres humains, et celui-ci, sans doute, a toutes ses preuves d'*humanité;* mais il n'est pas vrai que Mahomet se soit contredit sur l'article qui est en question, et il n'est pas vrai qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire. Voici le fait. Dans le Chap. XLVI, il avoue, en propres termes, qu'il ne se pique point d'annoncer l'avenir, qu'il ne sait pas toutes choses, et que, ce qu'il sait, il ne le sait pas par lui-même, mais par la révélation de Dieu. Voici le passage, de la traduction de M. Reland: *Pour moi, je ne sais point ce qui nous arrivera, ou à vous ou à moi; je ne fais que suivre ce que Dieu m'a révélé.* (*c*) Comme s'il disait: « Ne vous y trompez point; » je ne suis point un ange, je ne suis point un Dieu, je ne suis qu'un » simple homme; ma connaissance est bornée, je ne connais pas l'avenir; » je ne saurais vous annoncer les événemens particuliers qui me regardent » personnellement, ou qui vous regardent vous-mêmes: si je vous annonce » quelque chose de nouveau, de plus parfait que ce qu'on a vu jusqu'à » présent; si je détermine avec tant de confiance ce qui doit arriver aux » bons et aux méchans en général et dans cette vie et dans l'autre, je ne

(*a*) Dans l'édition *du Koran*, qui se fit à Zurich par Bibliander, p. 356.

(*b*) In *Cribratione Alcorani*, lib. 4, cap. 2.

(*c*) Voici la véritable traduction: *Je ne suis pas le premier des apôtres; j'ignore quel sort le Tout-Puissant nous réserve; je suis fidèle aux inspirations divines; mon ministère se borne à la prédication.*

» parle pas de moi-même, je ne fais que suivre à la trace les révélations » dont il a plu à Dieu de m'honorer ». Ce sens-là est plausible.

Pour ce qu'on dit que Mahomet a déclaré son Koran inintelligible excepté à Dieu même, voici encore les propres paroles qu'on lui reproche; elles sont au commencement du Chap. III.

« Il n'y a de Dieu que le Dieu vivant et éternel.

» Il t'a envoyé le livre qui renferme la vérité, pour confirmer les Écritures » qui l'ont précédé. Avant lui, il fit descendre le Pentateuque et l'Évangile, » pour servir de guide aux hommes. Il a envoyé le Koran des cieux.

» . . . . . .

» C'est lui qui t'a envoyé le livre.

» Parmi les versets qui le composent, les uns renferment des *préceptes* » *évidens*, et sont la base de l'Ouvrage; les autres *sont allégoriques*.

» Ceux qui ont du penchant à l'erreur, s'attachant à ces derniers, » formeront un schisme, en voulant les interpréter. *Dieu seul en a l'ex-* » *plication*. Mais les hommes consommés dans la science diront : Nous » croyons au Koran. Tout ce qu'il renferme vient de Dieu. Ce langage est » celui des sages ».

Où vous voyez qu'il ne s'agit pas là de cette explication nécessaire et suffisante dont tout le monde est capable, mais d'une explication curieuse et profonde, d'un homme qui veut tout concevoir, à faute de quoi, et, si on ne le satisfait pas, il se jettera dans la rébellion et dans l'apostasie. Or une telle disposition d'esprit est déraisonnable, selon Mahomet : premièrement, parce qu'elle naît d'un principe d'orgueil et de suffisance, qui veut sonder les profondeurs de Dieu; et secondement, parce qu'il est impossible de satisfaire pleinement une telle curiosité, Dieu s'étant réservé la pleine et entière connaissance des mystères du Koran. Car, du reste, à qui fera-t-on croire que Mahomet a cru de bonne foi que personne n'entendait le Koran? et pourquoi l'aurait-il mis au jour? Pourquoi aurait-il dit en cent endroits, que c'est un livre évident et qui manifeste les choses cachées; qui conduit les hommes dans la droite voie, et qui procure le salut à tous ceux qui en observent les ordonnances? D'ailleurs le contenu du Koran est-il si difficile à entendre? Rien moins; ce sont des éloges et des doxologies perpétuelles de l'existence de Dieu, de son unité, de sa puissance, de sa sagesse, de sa miséricorde, de sa justice, de sa providence; et des déclarations réitérées de la distinction qu'il fait du bien et du mal, de la protection qu'il accorde aux justes, des fléaux dont il accable les méchans, de la résurrection, du jugement à venir, du paradis et de l'enfer : tout cela, je l'avoue, entremêlé de petits contes et de petites historiettes, avec assez de désordre, mais véritablement sans beaucoup de difficulté, au moins par rapport au fond de la doctrine et de la morale.

Qu'on dise donc que, s'il y a de bonnes choses dans le Koran, c'est après tout un Ouvrage mal bâti et mal digéré (*a*), rempli d'impertinences *ridicules*, profanes et *détestables*; mais qu'on ne dise point que Mahomet s'est contredit quand il a dit aux esprits curieux et pyrrhoniens, qu'il n'y avait que Dieu proprement qui eût une parfaite intelligence de ses révélations. Nous disons tous les jours la même chose de nos mystères, et des

(*a*) C'est le désordre du génie.

profondeurs qui se trouvent dans les prophètes du Vieux et du Nouveau Testament, quoique nous ne cessions de soutenir et de faire voir à tout le monde que la voie du salut y est claire et manifeste, à tout homme qui sait lire et qui est en son bon sens.

§. XXXI.

Si dans le Koran, il n'est fait aucune mention d'un Dieu créateur et immortel.

J'ai hésité quelque tems si je devais mettre cette accusation au nombre des autres, tant elle me paraît fausse et calomnieuse; mais je dois suivre mon auteur. Voici ce que c'est: un certain Barthelemi d'Edesse, dans les *Varia Sacra* de M. le Moyne (*a*), insulte à Mahomet en ces termes: *Je n'ai point trouvé dans ton Koran le nom de Créateur, ni celui de Dieu raisonnable et immortel, mais bien celui de cette divinité des anciens Arabes, je veux dire, de l'étoile du matin.* Peut-on mentir avec plus de confiance, puisqu'il n'y a pas une seule page du Koran, où le vrai Dieu ne soit décrit avec ses attributs les plus propres et les plus essentiels, d'une manière à nous frapper quelquefois d'admiration, nous qui sommes Chrétiens, qui détestons l'imposture de tout notre cœur, et dont l'étonnement serait encore plus fort, si nous ne savions que Mahomet a pillé tous les traits dont il nous dépeint la divinité, dans le trésor de nos saintes Écritures. Cependant voici un petit Grec, qui ose nous dire, qu'il n'a point trouvé un Dieu créateur et spirituel dans tout le livre de Mahomet; et avec tout cela, qu'il a lu le Koran d'un bout à l'autre, et tous les livres de cette secte. C'est comme si l'on disait qu'il n'y a pas un seul mot de la providence dans tout le Nouveau Testament.

Après cela, il a bonne grace de reprocher à Mahomet son *étoile du matin*. C'était là ce qu'il fallait remarquer, et non pas le reste. Il fallait censurer le prophète, de jurer par une étoile, lui qui avait proscrit toutes les divinités subalternes, et qui n'avait conservé que le vrai Dieu, le créateur du ciel et de la terre. Mais, parce qu'on jure par un astre, s'ensuit-il qu'on a renié le vrai Dieu? La conséquence serait bien sévère.

§. XXXII.

S'il est permis aux Mahométans, par les principes de leur religion, d'épouser autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir.

Tout le monde sait que les Mahométans sont assez luxurieux, aussi-bien que leur maître; qu'ils peuvent épouser diverses femmes; et qu'ils ont de certains droits sur leurs esclaves, qui ne leur sont point contestés. Cela a fait dire dans le monde, que le Koran leur a lâché la bride sur ce sujet, et que, par les termes de leur loi, ils peuvent épouser autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir.

(*a*) Pag. 324.

Au moins, la chose est attestée par plusieurs auteurs : par Olearius, dans son *Itinéraire ;* par Pierre Grégoire de Toulouse (*a*) ; et par une infinité d'autres, entre lesquels on pourrait ranger M. Bayle (*b*). Un auteur (*c*) moderne, qui a fait un livre *touchant les mœurs de la nation Turque*, a cru les défendre en fixant le nombre des femmes que la loi, dit-il, leur permet d'épouser ; et il réduit ce nombre à une douzaine. Le surplus est illégitime, et contre la loi de Mahomet.

Mais où a-t-il péché cette loi-là. Le Koran n'est-il pas exprès sur cet article ? *Prenez en mariage*, dit-il (*d*), *des personnes qui vous reviennent, deux femmes, trois femmes, ou quatre tout au plus. Si vous craignez de ne pouvoir pas les entretenir également, n'en épousez qu'une.* C'est la maxime des Juifs, encore aujourd'hui. Ils ne croient point que la polygamie soit un péché : prenez-en autant qu'il vous en faut, pourvu que vous en ayez les moyens. Cependant les plus sages d'entr'eux ont limité cette permission au nombre de quatre ; et, lorsqu'ils sont obligés de vivre parmi les Chrétiens, ou parmi les autres peuples Monogames, ils se contentent aussi d'une seule épouse, sauf à eux à recourir d'une autre manière à la diversité. C'est ce que font à peu près les Mahométans dans leur pays même. Ordinairement, ils se contentent d'une femme proprement dite ; mais cela n'empêche pas qu'avec la permission de Mahomet, si leur tempérament les y porte, et que leurs moyens le permettent, il ne leur soit accordé d'acheter des esclaves ou des servantes, dont ils sont absolument les maîtres, et qui ne leur sont pas, disent-ils, à beaucoup près si onéreuses que des femmes, à qui on doit de certains égards, un certain entretien, de certains honneurs, et l'accomplissement du contrat ; ce qui n'a pas lieu en l'autre cas.

Une raison qui a fait croire que les Mahométans avaient reçu de Mahomet le privilége de la polygamie sans bornes, c'est que leur prophète semble n'en avoir point gardé sur ce chapitre. Les uns lui donnent dix-sept femmes ; les autres vingt-une ; mais la vérité est qu'il en a eu quatorze bien comptées ; à quoi il faut ajouter qu'il ne les a pas eues en même tems. Il semble néanmoins qu'ayant lui-même franchi la barrière qu'il avait mise pour les autres, il leur a donné le droit de l'imiter. Point du tout, disent les Musulmans ; l'exemple de Mahomet ne tire point à conséquence. Ce fut un des priviléges particuliers qu'il reçut de Dieu, que la permission d'épouser un plus grand nombre de femmes que les autres hommes, non pas pour assouvir sa passion (car qui est-ce qui oserait soupçonner Mahomet de pareille chose, à moins que d'être un profane et un infidèle ?) ; mais pour donner plus de cours à la doctrine qu'il avait reçue du ciel, et en jeter plus solidement les fondemens. Aussi arriva-t-il que toutes les tribus où il prit femme, se rangèrent aussitôt sous sa bannière, et favorisèrent merveilleusement ses intérêts.

Mais, puisque nous en sommes sur le chapitre de Mahomet, il ne sera pas inutile, pour les curieux, de dire un mot des six premières femmes

---

(*a*) *Syntagma Juris*, lib. 9, cap. 2, § 22.

(*b*) Voyez son article de Mahomet, dans le *Dict. hist. et crit.*, * qui dit cependant *que Mahomet permit la polygamie avec quelques bornes.*

(*c*) *Septem. Castrensis, de moribus turc.*, p. 24.

(*d*) Ch. 4.

qu'il a eues. On pourra, par ce moyen, donner quelque lumière à un passage de Sylburge, qui est fort corrompu.

La première est (*a*) cette fameuse Chadizje, qui le prit à son service, lorsqu'il n'avait encore que vingt-quatre ans, qui l'envoya en Syrie pour son commerce, et qui l'épousa à son retour, une année après. C'est cette femme qui fut la première de ses prosélytes, lorsqu'ayant amassé beaucoup de bien avec elle, il se dégoûta du commerce, et voulut faire le prophète, environ à sa quarantième année.

La seconde fut *Sawda*, dont je n'ai rien à dire ici de particulier.

La troisième *Aischa*, fille du fameux *Abubeker*, l'un de ses premiers disciples : il la prit pour femme, lorsqu'elle n'avait encore que six ans, mais l'Histoire dit qu'elle ne devint proprement telle, qu'à sa neuvième année.

La quatrième avait nom *Chafsa*, et était fille d'*Omar*.

La cinquième s'appelait *Om*, fille de *Selma*.

Et la sixième *Zaineb*, ou autrement *Zenobie;* sur quoi il faut remarquer que toutes ces femmes, excepté la fille d'*Abubeker*, avaient été auparavant mariées à d'autres, avant que de tomber en partage à Mahomet.

Maintenant nous serons plus à portée d'entendre le passage de Sylburge dont j'ai parlé. Il se trouve dans le recueil qu'il a intitulé *Saracenica*. On y voit un formulaire d'anathème qu'on faisait prononcer à tous ceux qui abandonnaient le Mahométisme pour rentrer dans le sein de l'Eglise chrétienne. Le voici : *J'anathématise et je déteste de tout mon cœur et Zadozt* (c'est *Chadizje*, la première femme), *et Aizè* (c'est *Aischa*, la fille d'*Abubeker*), *et Zaineb* (c'est *Zenobie*), *et Omeeltheim* (c'est *Om*, fille de *Selma*, la cinquième, ou du moins *Om-Kelsum*, fille de *Mahomet* et de *Chadizje*), *les premières et les détestables femmes du faux prophète*. Et il ne faut pas être surpris qu'on exigeât des prosélytes de pareils anathèmes, parce que c'était à la faveur de toutes ces femmes, de leurs familles et de leurs tribus, que Mahomet avait trouvé le moyen de se faire un puissant parti à la Mecque et de provigner ses erreurs, premièrement, par la voie de la parole et de la persuasion ; et ensuite à force ouverte, lorsqu'il se sentit assez appuyé. Pour revenir maintenant à la question du nombre des femmes, il faut convenir de bonne foi qu'il y a quelque chose de vrai dans ce qu'on dit, que les Mahométans ont la permission d'en entretenir autant qu'ils peuvent. C'est qu'en effet, outre les quatre légitimes, qui leur sont allouées par la loi civile et religieuse (qui est presque la même chose dans les pays mahométans), il y a parmi eux des particuliers, qui ont jusqu'à dix ou douze servantes concubines, qu'on ne distingue des autres femmes qu'à certains égards, et nullement à l'égard de la lignée. Car un enfant qui est né de l'esclave s'estime autant et a les mêmes droits, que celui qui est venu d'une épouse légitime. C'est le mari qui ennoblit et dans l'une et dans l'autre; ou, pour mieux dire, il n'y a nulle noblesse que celle qui est fondée sur le mérite. Ainsi, comme l'un ne s'énorgueillit point d'être venu du côté droit, l'autre ne rougit point d'être descendu du côté gauche. La raison en est que la polygamie est une chose permise parmi eux, et non pas un adultère, comme parmi nous, et que, quand on a acheté quelque chose légalement, disent-ils, rien n'est plus légitime que

(*a*) Voy. ce qui en a été dit dans la *Dissertation sur la vie de Mahomet*.

d'en user. Telles sont les *détestables* illusions de ces malheureux peuples ; en quoi certes ils reçoivent bien la récompense de leur erreur, par l'esclavage continuel où ces voluptés les précipitent. Ce qui doit nous pénétrer de reconnaissance nous autres Chrétiens, que Dieu a appelés à une vie plus sobre, à une amitié plus pure, et à un sacrifice réciproque de l'un à l'autre, qui doit avoir des charmes infinis pour deux cœurs bien faits !

On a vu ci-dessus (*a*) un passage de M. Ricault, qui ne fait pas beaucoup d'honneur aux femmes de Turquie, qu'il nous représente comme des tigresses domestiques, sans éducation, sans religion et sans retenue. Et cependant *Bellonius* (*b*) nous dit tout le contraire; il ajoute même que c'est quelque chose de surprenant que de voir la bonne union et l'heureuse intelligence où vivent toutes ces femmes les unes avec les autres, tant légitimes que secondaires, tant libres qu'esclaves, tant favorisées que non favorisées : c'est une merveille, dit-il, on ne sait ce que c'est que l'envie ou les querelles dans une maison turque !

Comme cet auteur sentait bien qu'on aurait de la peine à l'en croire à sa parole sur cette belle harmonie qu'il dit régner dans les ménages mahométans, il tâche d'en donner des raisons qui lui paraissent plausibles.

La première est que l'antiquité de la race et la distinction des familles ne confèrent parmi les Turcs aucune dignité. On ne s'y distingue point les uns des autres par ces noms éclatans et à longue queue, comme on le fait parmi nous. Qu'un homme y épouse d'abord la fille d'un duc, et ensuite celle d'un vil artisan, l'une et l'autre ont le même rang et les mêmes honneurs dans la maison de l'époux commun ; parce que la noblesse du duc, ou pour mieux dire l'élévation où son mérite l'a conduit, ne conclut rien pour sa fille. C'est une chose purement personnelle, qui ne conclut rien non plus pour ses enfans mâles. Le fils d'un gouverneur de province n'y est pas plus honoré qu'un jeune homme, qu'on voit sortir d'une famille obscure, si on trouve quelque égalité entr'eux du côté du mérite, ou du moins quelque compensation entre les qualités du corps ou de l'esprit de l'un et de l'autre. Sur ce pied-là, l'ode de M. de la Motte sur le mérite personnel n'est belle parmi nous, que parce qu'elle est contraire à nos mœurs ; que nous sommes assez vains pour nous glorifier du nom et de la réputation d'un père célèbre ; et assez petits pour avoir honte d'un père obscur et mécanique ; mettez-la, cette ode, en vers arabes les plus justes et les plus coulans, elle ne frappera point les disciples de Mahomet, qui savent, par une longue expérience, qu'il n'y a rien de plus raisonnable que cette maxime, rien de plus commun, rien de plus usité, et rien de plus ridicule que son contraire ; ce n'est qu'à nous, qui sommes infatués d'une haute naissance, ou désolés d'une naissance basse, qu'il faut dire et prêcher les maximes suivantes :

On ne se choisit point son Père.
Par un reproche populaire

(*a*) Voy le § XVIII de ces *Eclaircissemens*, p. 196 et 197. Au reste il ne s'agit pas des femmes *tigresses* dans le passage de Ricault, mais des femmes libertines.

(*b*) In *Observationibus*, lib. 3, cap. 8 et 16. * Si le traducteur avait connu Bellonius, il l'aurait appelé de son nom français Bellon.

Le sage n'est point abattu ;
Et, quoique le vulgaire en pense,
Rousseau, *la plus vile naissance*
Donne du lustre à la vertu.

N'envions que l'humble sagesse ;
Elle fait seule la noblesse,
Le vice notre indignité.
Par-là se distinguent les hommes ;
Et que fait à ce que nous sommes
Ce que nos Pères ont été !

Tant il est vrai qu'il y a des beautés relatives, et qui frappent d'autant plus qu'elles contiennent une censure tacite de nos mœurs. Ainsi cette ode n'est fort belle que dans le pays où elle a été composée, où la fumée de la qualité est portée à son comble, et où un honnête homme, qui est parvenu à quelque figure, a bien de la peine à s'empêcher de rougir d'une naissance basse; ajoutez à cela que le caractère de celui à qui elle était adressée, rend la pièce encore plus ingénieuse.

Que j'aime à voir le sage Horace
Satisfait, content de sa race,
Quoique du sang des affranchis !
Mais je ne vois qu'avec colère
Ce fils tremblant au nom d'un père,
Qui n'a de tache que ce fils !

Supposons que l'homme en question fût né à Constantinople, par exemple, et qu'il eût été élevé parmi les Mahométans, il est fort probable qu'il n'aurait point eu ces frissons, ou les presqu'évanouissemens qu'on lui attribue, dès qu'on lui parle de son père. De tous autres principes, où il aurait été nourri, l'auraient guéri, dès l'enfance, de cette faiblesse. Peut-être même ne lui serait-elle jamais venue dans l'esprit. Tel est notre naturel, les premières impressions nous plient comme de jeunes arbres.

Mais la maxime de M. de la Motte, qui est celle-là même du bon sens et de la raison, n'est pas seulement générale dans les familles des Turcs, elle est universelle jusques dans la cour des princes; on n'y estime les enfans qu'à proportion de leurs bonnes qualités; et, si le fils d'un esclave a plus de mérite que celui d'une femme légitime, le père le préfère à l'autre. A tout prendre, et avant que leurs talens se déclarent, ils sont tous égaux, ceux de la franche comme ceux de l'esclave. *Toutes les filles du sérail sont esclaves*, dit un auteur moderne, *de sorte que tous les princes Ottomans sont enfans d'esclaves*. Il en est de même des rois de Perse; le grand Sophi ne fait point de contrat de mariage, comme nos princes Européens, avec celles qu'il s'approprie; il choisit entre ses sujettes ou autres celles qui lui reviennent le plus, et en fait, comme le Grand-Seigneur, une espèce de sérail, qu'il augmente ou qu'il éclaircit à sa fantaisie. Cette coutume est bien ancienne; car il paraît, par le livre d'Esther, qu'elle était déjà en usage dans ce tems-là. Les femmes du prince, celle même qui, par distinc-

tion, était appelée la reine, et portait la couronne, étaient sous la garde des eunuques; elles avaient chacune leur tour, quoiqu'il y en eût de tems en tems de favorisées et de couronnées, et qu'on ne se fît pas grand scrupule de leur ôter tous ces titres, en cas de désobéissance. L'exemple d'Esther prouve toujours que le roi choisissait où il voulait, sans aucun égard au pays, à la naissance, à la famille, à la parenté, ni même à la religion, mais uniquement à ce qui plaît aux yeux. La multitude des femmes étant donc une chose établie en Orient de tems immémorial, il ne faut pas être surpris si elles acquiescent doucement à cet usage; elles ont eu tout le loisir de s'y accoutumer. C'est la première raison de Bellonius.

La seconde qu'il allègue n'est pas moins plausible. C'est que ses femmes et ses esclaves sont un bien qui lui appartient en propre et qu'il a acquis à beaux deniers comptans. Autre contradiction dans nos mœurs avec celles des Orientaux. Si le mariage nous a procuré de belles filles, le premier de nos soucis est de les bien placer; et comment les placerons-nous un peu avantageusement, si nous ne relevons ces agrémens fragiles dont la nature les a partagées, par une dot raisonnable, qui facilite les conditions, le commerce, l'amitié même et l'éducation des enfans? Serviteur à la beauté, lorsqu'il faut mourir de faim en sa compagnie, et voir dépérir une femme et de beaux enfans avec elle! Mais en Turquie c'est tout le contraire. C'est être riche que d'avoir de belles filles. On vous fait la cour pour les avoir; et c'est à vous, père de famille, qui en avez de jolies et de bien élevées, de faire bien votre marché, et à propos, selon les personnes et les circonstances. Or, si cela est, il n'est pas malaisé de comprendre que des femmes et des esclaves qu'on a achetées et bien payées soient plus soumises à leurs maris et plus tranquilles entr'elles qu'une femme unique, avec qui on est lié par contrat réciproque et indissoluble, qui a r'habillé le gueux, remonté l'indigent, engraissé le maigre, ou du moins élevé le commode, et qui, par-dessus tout cela, se sent de la qualité et de la noblesse jusqu'aux ongles. Qu'une telle femme, née d'un tempérament aigre ou altier, dispute pendant quatre ans avec son mari, à qui tiendra le timon, et l'emporte le plus souvent, je ne m'en étonne pas; le mari n'a point de droit coercitif contre elle. Il craint le bruit, ses voisins, sa parenté, le public, la perte de la dot; que faire contre une femme, qui parle plus haut que vous? j'ose vous assurer, pauvre mari, que vous n'avez point de meilleur parti que la patience; car, enfin, il n'y a guères que l'infidélité qui vous mette en droit de la faire sortir de chez vous; et vous savez bien qu'elle est assez contrariante pour être vertueuse par malice, quand elle ne le serait pas par inclination. C'est la seconde raison de mon voyageur.

Ajoutez pour troisième raison, que les femmes de Turquie ne se mêlent point du tout du ménage, ni des meubles, ni des habits, ni de la dépense, et encore moins du ménagement de la bourse. Elles ne passent pas les siècles, comme les nôtres, à se coiffer, à faire des visites, à embellir une maison, à arranger des porcelaines, à faire de beaux habits, à laver, à blanchir, ou à repasser. C'est l'affaire des esclaves. Pour les hommes, dit Bellonius, ils ont soin de l'économie, et prennent sur eux toute l'administration du domestique. Cela ne va pas fort loin, les Turcs ne se chargent point de meubles inutiles. S'il a quelques hardes à laver, c'est l'affaire des serviteurs. Et, pour ce qui est des femmes, elles ne sont chargées d'autre soin que de celui d'élever les enfans et de vivre en paix les unes avec les autres.

Enfin cet auteur nous fait remarquer, pour rendre plus croyable ce qu'il avance touchant l'union de ces épouses diverses, qu'elles passent la vie, renfermées d'une manière tranquille et sédentaire, hors du bruit et du tumulte des voisins et de la mauvaise langue des voisines, et du quartier; sans parler à d'autres hommes qu'à leurs maris, et loin de tous ces corrupteurs et de toutes ces corruptrices de la société, qui pourraient ébranler leurs sentimens, ou du moins semer entr'elles la zizanie de la discorde. D'où il paraît, pour conclure ce long article, combien est fausse la remarque de ceux qui disent que les Mahométans n'aiment pas qu'on les nomme *Agareniens*, comme si on voulait leur reprocher leur origine servile; mais bien *Sarrazins*, parce qu'on suppose que ce nom leur fait plus d'honneur. Point du tout, les empereurs eux-mêmes et de Perse et de Turquie ne se font point une honte de descendre d'une Agar, ni de familiariser avec les Agars.

§. XXXIII.

Si les Mahométans ne prennent aucune précaution pour se laver le visage.

Voici une accusation bien puérile, et qui ne fait guères d'honneur à ce Barthelemi d'Edesse, que M. le Moine a publiée dans ses *Varia Sacra*. Je ne sais comment m'y prendre pour rapporter une fadaise de cette nature, qui ne souffre ni latin, ni grec, ni français. En général, tout le monde sait que les Mahométans sont fort propres, et que c'est un des griefs dont on les taxe, que le grand soin qu'ils prennent de la pureté du corps. Cela va si loin qu'une de leurs ablutions est celle dont on a parlé à la fin du Chap. VIII, et qui consiste à se nettoyer avec de l'eau la partie postérieure, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien de fétide, lorsqu'on a fait éjection de ses excrémens.

Que dit à cela notre Barthelemi? Une fausseté ridicule et honteuse; c'est qu'ils font cette espèce d'ablution cinq fois par jour, et qu'à l'issue de chaque fois, ils portent (*a*) la même main au visage pour se laver la bouche et toute la face. Quelle pauvreté! ou plutôt quelle malice pour tourner les gens en ridicule! Qu'on sache donc, pour une bonne fois, que les Mahométans sont plus propres; qu'ils ne pratiquent cette espèce d'ablution postérieure que quand ils vont à la garde-robe; qu'ils ne la pratiquent qu'avec beaucoup de propreté, comme l'assure M. Tournefort; qu'ils ne sont point obligés d'y aller cinq fois par jour, à moins qu'ils n'aient pris médecine; qu'ils n'y vont, comme nous, qu'en cas de nécessité; qu'après l'ablution faite, ils se lavent les mains avec beaucoup de soin; et qu'à l'égard du visage, ils ne sont obligés de le laver que quand ils vont faire leurs prières. Quoi donc! parce que nous devons manger deux ou trois fois le jour, porter la main sur les mets les plus délicats et au visage même, il nous sera défendu également, et à l'un et à l'autre sexe, de nous occuper des soins domestiques et civils, quelquefois mécaniques et souvent assez désagréables? N'avons-nous pas de l'eau en abondance pour nous nettoyer de tout cela? Y a-t-il rien de plus commun en Orient que les bains, et n'est-ce pas un des articles de la religion de Mahomet, de se laver soigneusement

(*a*) L'original dit le même doigt.

avant que de rien entreprendre de religieux et de sacré dans leurs dévotions publiques ou particulières. Voyez ci-dessus le catéchisme des Mahométans (*a*).

§. XXXIV.

Si Moïse est du nombre des réprouvés, selon les Mahométans.

Monsieur Reland ne devait pas mettre cette accusation au nombre des autres, parce qu'il n'y a qu'à ouvrir le Koran pour y voir ce législateur de la nation juive couronné des plus grands éloges. On peut même dire qu'il se signale, sur ce chapitre, par quelques traits qui ont de la grandeur. Ajoutez que c'est l'opinion constante des Mahométans, que Moïse a été un des plus grands prophètes que Dieu ait envoyés aux hommes, uniquement inférieur à Jésus, qui est venu après lui, et à Mahomet qui fait, disent-ils, *la clôture et le sceau de tous les autres*. Voyez ci-dessus l'abrégé, dans le chapitre qui traite des *envoyés de Dieu*.

Cependant il s'est trouvé deux petits Grecs (*b*), qui ont assuré le contraire, et qui ont soutenu que Mahomet, dans son Koran, avait placé Moïse au nombre des damnés. Que dirons-nous, après cela, de tous ces anciens Hérétiques, dont nous ne savons plus rien que sur le rapport d'un Irenée, ou d'un Epiphane? Pour moi, avant de les juger définitivement, je voudrais avoir quelques-uns de leurs ouvrages, parce que je sais d'ailleurs, par une assez longue expérience, qu'on en impose toujours à ceux que l'on n'aime pas, et que le portrait qui est tracé par une main ennemie, est presque toujours infidèle.

§. XXXV.

Si les Mahométans ne connaissent que trois prophètes, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet.

C'est l'opinion de Volaterran, qui est contradictoire à la précédente. Moïse n'est point sauvé, selon Mahomet, s'il en faut croire Euthymius (*c*); par conséquent, il ne saurait être un de leurs prophètes, car les prophètes ne pèchent point, ou du moins ils ne pèchent pas mortellement, selon la doctrine musulmane. Mais Volaterran soutient au contraire que Moïse est un de leurs grands prophètes, que Mahomet est le premier, et J. C. le troisième, et que hors de ceux-là ils n'en reconnaissent point d'autre. (*d*) Voilà une contradiction bien marquée, et qui nous doit rendre suspectes toutes ces prétendues réfutations de la doctrine mahométane.

La vérité est que les Mahométans sont bien plus à blâmer pour avoir multiplié les prophètes, que pour en avoir diminué le nombre. Ils les comp-

---

(*a*) Dans le ch. VIII.

(*b*) *Euthymius Zigabene* et un anonyme, qui a fait la vie de Mahomet, insérée dans les *Saracenica* de *Sylburge*, p. 60.

(*c*) Voy. la section qui précède.

(*d*) Voy. la *Réfutation du Mahométisme* par Volaterran, à la suite du Koran, de l'édit. de Bibliander, 1550.

tent par milliers, comme on l'a vu dans l'abrégé de leur théologie (*a*), et, à l'égard de ceux qui ont donné au monde de nouvelles constitutions, ils en articulent six, qu'ils regardent comme les plus illustres: » Adam, Noé, Abraham, Moïse, J. C., et Mahomet; et quiconque ne les aime pas, ou révoque en doute leur véracité est infidèle ». Voyez le chapitre des envoyés de Dieu.

§. XXXVI.

Si l'homme a été formé d'une sangsue, selon Mahomet.

Autre puérilité d'Euthymius Zigabene: Il dit que Mahomet fait naître l'homme d'une sangsue. C'est que, dans le chapitre XCVI du Koran, il est dit que Dieu a créé l'homme d'un peu de sang caillé, ou congelé, comme a traduit la version française (*b*), et que le mot arabe signifie aussi une sangsue, mais bien plus généralement et surtout dans cette occasion-ci, il signifie *semen genitale*. Les petits Grecs qui n'entendaient pas cette langue ont confondu toutes ces significations, pour se moquer de leurs adversaires à tort et à travers.

N'ont-ils pas dit encore « que Mahomet a donné à Salomon un coq » sauvage et de certaines Gondes pour précepteurs, et que c'est d'eux qu'il » a tiré toute sa sapience (*c*) et non de Dieu »? Mais qu'est-ce que ces Gondes (τίτιοι) qu'un mot barbare, qui ne signifie rien, et qui a été formé d'un mot arabe, qu'ils n'ont pas entendu, et qui signifie une troupe de génies, ou d'esprits divins, quoique ce soit en partie le même mot que celui qu'ils ont confondu avec celui de démons, pour faire tomber le Koran en contradiction avec lui-même, et accuser Mahomet d'avoir sauvé ces mauvais génies.

§. XXXVII.

Si Mahomet a nié l'immortalité de l'ame.

Il me semble qu'après ce qu'on a dit sur l'enfer et le paradis des Mahométans, il est superflu de les justifier sur l'Épicuréisme qu'on leur attribue, lorsqu'on dit qu'ils ne croient point que les ames subsistent après la mort. C'est Polydore Virgile qui les en accuse; mais, certainement, il ne sait ce qu'il dit. Il n'y a qu'à ouvrir le Koran, pour y voir en cent endroits que les justes et les impies vivront éternellement, les uns dans (*d*) le paradis délicieux de la divinité, où ils contempleront sa face, et seront transportés d'une joie et d'un ravissement qui ne peut convenir qu'à l'ame; et les autres, dans (*e*) la Gehenne et le feu de l'enfer, où ils seront tourmentés éternellement par

---

(*a*) Voy. ci-dessus, ch. V, *des envoyés de Dieu*.
(*b*) Du sieur Du Ryer, imprimée en Hollande en 1649 et en 1735.
(*c*) Voyez *Evodius*, dans les actes des XLII Martyrs, insérés dans le VIe. tome des *Acta Sanctorum*.
(*d*) *De Invent. Rer.*, lib. 7, cap. 8.
(*e*) Dans l'original il y a paradis tout-court sans le phébus qu'y ajoute le traducteur; au lieu de quoi il y a *où ils verront Dieu dans le comble de leur joie. Ces affections ne peuvent convenir qu'à l'ame, qui par conséquent ne meurt point*. Voilà, ce me semble, comme il fallait rendre le latin de M. Reland.

les ministres de la vengeance divine, qui ne leur donneront ni paix ni trêve. Voyez le Ch. VI du Catéch.

Mais voici peut-être ce que Polydore Virgile a entendu. Il a voulu dire que les ames, selon les Mahométans, ne sont point sans corps. Et c'est là en effet un des articles de leur théologie. Ils ne sont point Cartésiens; ils ne croient point que la nature de l'ame puisse agir toute seule. Il lui faut un corps, qui partage avec elle toutes ses fonctions, et qui en devienne en quelque sorte le théâtre, le *Sensorium*, pour parler à l'anglaise. Les Sociniens eux-mêmes sont dans cette malheureuse erreur, ils s'imaginent que les ames dorment jusques à la résurrection (*a*); et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils se servent des mêmes raisons que les Mahométans. Ils disent que *ceux qui sont morts sont morts*, qu'ils ne sont plus, qu'ils ne vivent plus, qu'ils n'entendent plus, qu'ils n'ont plus de corps pour faire les fonctions de la vie. Toute la différence qu'il y a entr'eux c'est que les Mahométans sont plus raisonnables sur cet article; car, après l'examen du sépulcre, qui suit la mort, et dont je vous ai parlé ci-dessus dans le Ch. V, ils croient que nos ames passent en des corps purs, que Dieu a créés à cette fin, savoir, pour les garder comme dans une espèce de réceptacle jusques à la résurrection universelle, où chaque esprit, abandonnant avec joie le corps emprunté, sera rendu à son véritable corps; au lieu que les Sociniens, quoiqu'ils tiennent pour l'immortalité des ames, s'avisent néanmoins, je ne sais comment et pourquoi, de les faire dormir, ou du moins sommeiller jusqu'au dernier jour. Il me semble que des gens qui se piquent tant de raison, et d'une connaissance si exacte des écrits sacrés, devraient mieux connaître et la nature de l'ame et ses propriétés essentielles. Car enfin c'est elle qui donne la vie au corps; c'est elle qui forme en nous la réflexion, la mémoire, l'intelligence, l'esprit et la joie: quelle apparence donc que, lorsque le corps lui sera soustrait, elle perde toutes ses qualités et ses propriétés excellentes, qu'elle déployait dans le corps même? Ce serait une chose bien étrange, qu'il fallût avoir un corps pour penser.

§. XXXVIII.

Si Mahomet a enseigné que celui qui tue son ennemi, ou qui en est tué, est indubitablement sauvé.

Si l'accusation dont on vient de lire l'étiquette, est véritable, voilà le meurtre bien autorisé, voilà la vengeance sur le pinacle; et, si cette doctrine de Mahomet est une fois tournée en pratique, que deviendront les Mahométans? Ce ne sera plus qu'une troupe de mutins ou de bretteurs, qui s'entregorgeront les uns les autres, jusqu'à ce qu'ils se soient exterminés, à peu près comme ces enfans de la terre, provenus des dents du dragon, et qu'Ovide a si bien décrits dans le troisième chant de ses métamorphoses, vers 115 et suiv.

Territus hoste novo Cadmus capere arma parabat:
Ne cape, de populo, quem terra creaverat, unus

(*a*) Voy. Volckelius, p. 501. Ed. Racov. *De Invoc. Sanctor.*

Exclamat, nec te civilibus insere bellis.
Atque ita terrigenis rigido de fratribus unum.
Cominus ense ferit; jaculo cadit eminus ipse.
Hic quoque qui leto dederat, non longiùs illo
Vivit, et exspirat, modò quas acceperat, auras.
Exemploque pari furit omnis turba, suoque.
Marte cadunt subiti per mutua vulnera fratres.

Car où est celui des Mahométans, qui refusât d'être le bourreau ou le martyr de la vengeance, s'il était bien sûr de gagner le paradis par cette voie? Ils se feraient tous un honneur et un devoir de faire naître ou de ressusciter les querelles les plus mal fondées, et la société parmi eux ne serait plus qu'un brigandage de peu de jours.

Défions-nous donc d'une accusation qui prouverait trop, et qui serait manifestement démentie par l'expérience. Il est vrai que cette accusation est avancée par des auteurs respectables. 1°. Par un empereur fort célèbre; c'est Constantin Porphyrogenète, qui vivait au dixième siècle, et qui aimait si fort les sciences qu'il nous a laissé un livre, *de l'administration de l'empire*, publié par Meursius, il y a un peu plus de cent ans. Dans cet ouvrage (*a*), il attribue à Mahomet la doctrine que nous venons de dire; savoir, que *le Paradis est ouvert à quiconque des siens aura tué son ennemi, ou en aura été tué*. Anastase avait dit la même chose (*b*), avant lui, dès le neuvième siècle; et, avant Anastase, nous trouvons la même accusation dans la Chronique de théophane, qui vivait dans le huitième siècle.

Je ne conseillerais pas à un Mahométan de tuer son ennemi, sur la foi de ces auteurs. Les lois contre le meurtre sont aussi sévères en Turquie qu'en aucun endroit du monde. Mais ce qui a trompé ces auteurs, c'est que Mahomet, se voyant attaqué par les habitans de la Mecque, encore idolâtres et ennemis de ses révélations à tel point qu'ils l'eussent mis en pièces, s'ils eussent pu l'attraper, exhorta vivement les siens à se défendre de toutes leurs forces, en défendant la cause du vrai Dieu et de son unité, et que, pour les animer au combat avec plus de succès, il leur promit que s'ils venaient à tomber (*c*) dans la voie de Dien, c'est-à-dire, comme martyrs de l'unité de Dieu, ils entreraient infailliblement dans le paradis, aussi-bien que ceux qui demeureraient vainqueurs de ces idolâtres. Voilà ce qu'il y a de vrai. C'est un ordre de Mahomet, qui regarde proprement les habitans de la Mecque, qui lui résistaient en face, qui s'opposaient à ses révélations, et qui lui couraient sus à main armée. C'est contre eux qu'il dit dans son Koran: *Tuez les partout où vous les trouverez*. Mais cela ne regarde point la société mahométane en elle-même, c'est-à-dire les inimitiés particulières qui peuvent s'élever entre eux: cela ne regarde pas non plus les Chrétiens, ni les autres peuples qui les environnent, et qui sont en paix avec eux, soit dans leur voisinage, soit dans le sein même de leurs villes et de leurs habitations.

A entendre parler certains auteurs, vous diriez que les Mahométans sont des mutins et des insolens, qui passent la vie dans les querelles et dans la vengeance; mais il n'y a rien de plus faux. Si nous en croyons les relations modernes, ils sont si pacifiques que, bien loin d'exciter ou d'entretenir les dissensions, ils se font un devoir de les assoupir, et de se ré-

(*a*) *De Administ. Imperii*, cap. 14.
(*b*) *Histor. Ecclesiast.*, p. 104.
(*c*) * La voie de Dieu dans cet endroit, c'est la bataille que Mahomet donna aux habitans de la Mecque.

concilier même avec ceux qu'ils ont pu offenser par inadvertence ou par promptitude. On appelle *Braves*, dans notre Europe, dit Bellouius (*a*), ceux qui sont toujours prêts à dégainer, qui ont le regard hautain et farouche, qui savent bien montrer les dents, et envisager les autres de travers, ou de haut en bas, qui jurent comme des charretiers, qui s'emportent à la première occasion, qui donnent le démenti ou le soufflet au premier venu, qui sont ravis de pouvoir dire : *J'ai eu telle ou telle affaire d'honneur..... En voilà encore les marques. Il est vrai que je lui ai passé mon épée au travers du corps*, etc. Voilà ce qui s'appelle parmi nous un *homme d'honneur*. Mais les Turcs ne sont pas si ferrailleurs. Dès que la paix est faite, ils posent modestement les armes, et vivent entre eux de la manière la plus tranquille. Ils ne se chargent point d'un grand sabre dans les rues, ou dans les places publiques, où il est parfaitement inutile. Ils se contentent de s'en servir à l'armée dans le besoin. On n'entend pas que le duel ni les rencontres fassent du ravage parmi eux ; et, s'il arrive par hasard que quelqu'un d'eux se défasse de son ennemi, ou le blesse dans sa colère, ne croyez pas qu'il en acquière pour cela la réputation de brave, tout au contraire.

Chardin, dans son voyage de Perse, ne nous dit point que les peuples y soient plus mutins ou plus vindicatifs qu'en d'autres endroits. Il nous assure même qu'ils sont la plupart très-pacifiques par un principe de conscience. Ils craignent le *pont aigu* (*b*), et vont proposer d'eux-mêmes à l'offensé la réparation de l'offense. Voici une de leurs paraboles sur le pardon des injures, et sur la bénéficence envers un ennemi. C'est un jeu d'esprit, mais il pourrait leur être envié par les Chrétiens. *Faites comme ces arbres qui offrent, ce semble, la fraîcheur de leur ombre et de leurs fruits aux justes comme aux injustes, sans excepter même de leur bénéficence ceux qui leur jettent des pierres, ou qui les dépouillent à coups de bâton. Faites encore plus ; imitez ces coquilles bienfaisantes, qui enrichissent de leurs perles ceux-mêmes qui leur ôtent la vie* (*c*).

§. XXXIX.

S'il est vrai ce qu'on dit, que Mahomet avait élevé un pigeon qui venait murmurer à son oreille dans ses accès épileptiques.

C'est un conte dont tout le monde est abreuvé. On dit que Mahomet, se trouvant affligé du mal caduc, avait apprivoisé une colombe avec tant d'artifice, qu'elle venait becqueter à son oreille dans ses accès ; et cela, s'il vous plaît, pour faire accroire à sa femme et à tous ses parens, qu'il avait des extases prophétiques, et que le Saint-Esprit, sous cette forme, venait lui dire tout bas ce qu'il avait à faire et à révéler à son peuple.

Mais, pour convaincre tout homme raisonnable que c'est là une pure imagination de la part des Chrétiens, je me contenterai de rapporter un fait assez singulier que je trouve dans l'*Introduction aux langues orientales*, du savant M. Ockley, professeur à Cambrige dans ces mêmes langues, et l'un des plus savans hommes du monde dans cette espèce de littérature. Il dit qu'on ne saurait croire combien de fables ridicules on a débité en

---

(*a*) *Observat. Rer. Memor.* in *Græc. Asia, Ægypto*, etc., lib. 3, cap. 18.
(*b*) Voyez ci-dessus, ch. 5.
(*c*) *Chardin*, t. 8, p. 204, édit. de 1711.

Europe sur le compte de Mahomet, dont on ne voit aucune trace dans les livres orientaux; qu'il y a sur ce sujet mille traditions aussi fausses les unes que les autres, qui se perpétuent néanmoins entre nous comme véritables, et qui attrapent même les plus sensés. Par exemple, dit-il, l'incomparable Grotius, qui a si bien mérité de la République des Lettres, y a été trompé. Dans le livre immortel qu'il nous a donné *sur la vérité de la Religion Chrétienne*, il avance, dans le VIe. livre, qui est tout entier contre les Mahométans, que Mahomet avait dressé une colombe à voler à son oreille, pour faire accroire au peuple qu'il était divinement inspiré. Et, cependant, il n'y a rien de plus faux que l'histoire de cette prétendue colombe, que les Arabes n'auraient pas sans doute oubliée, ou comme tradition, ou comme vérité, s'ils en avaient trouvé quelques vestiges dans leurs auteurs; eux surtout qui ne font point scrupule de rapporter les plus étranges fictions, lorsqu'elles peuvent favoriser la réputation de leur prophète. Et cela est si vrai, ajoute-t-il, que le savant Pocock, qui a traduit le livre de Grotius en Arabe, n'a point mis ce conte dans sa version. Bien plus; il nous apprend lui-même, dans son *essai sur l'histoire des Arabes*, qu'ayant vu Grotius (apparemment à Paris), il lui avait demandé *s'il avait trouvé cette fable dans quelque écrit des Orientaux, ou dans quelque ouvrage des Chrétiens*; à quoi Grotius avait répondu ingénument *qu'il n'avait rien lu de pareil dans les livres des Arabes, mais qu'il s'en était rapporté là-dessus à la bonne foi des Chrétiens*. Laissons donc là cette colombe, dont les Mahométans ne font aucune mention, répliqua sans doute le judicieux Pocock; et, puisqu'il s'agit de les convertir par le moyen de votre excellent livre, ne leur disons rien, sur le chapitre de leur prophète, qui ne soit avéré parmi eux, de peur que, si nous venons à mêler des fables avec des vérités, ils ne se moquent des unes aux dépens des autres.

Il n'y a donc nulle apparence, conclut M. Reland, que le conte du pigeon puisse être réhabilité; car, si ce fait avait quelque fondement dans l'histoire, ou même la tradition, les auteurs Arabes n'auraient pas manqué de le joindre comme miraculeux, à tant d'autres, qui n'ont pas la moindre ombre de vraisemblance, comme, par exemple, que la lune soit descendue du ciel pour le saluer, que les arbres soient venus lui faire la révérence, que les bêtes même lui aient fait hommage, etc. Pesez bien ces paroles de l'abbé Maracci, elles sont tirées de sa préface sur la *Vie de Mahomet* (*a*): « Si je voulais faire l'histoire de la vie et des faits de Mahomet, sur les » mémoires que me pourraient fournir nos auteurs Chrétiens, je suis per- » suadé que je me ferais bien moquer de moi parmi les Mahométans. Car » tout ce qu'ils disent de cet homme-là, et ce que nous en rapportons de » notre côté, est si différent et si contradictoire, qu'on ne croirait jamais » que ce fût de la même personne. Ainsi, laissant à part ce qu'ont dit les » nôtres sur ce sujet, et me contentant de l'indiquer en passant, j'ai résolu » de m'en rapporter uniquement aux disciples du personnage. Non que je » me fie tout-à-fait à leur rapport, ou à leur sincérité par rapport au fond » de l'histoire; mais c'est que, s'agissant de les attaquer pour les conver- » tir, s'il est possible, à la foi chrétienne, j'estime qu'il est bien plus aisé, » de les combattre par leurs propres armes que par les nôtres, et qu'il est » même plus glorieux pour nous de les transpercer de leurs propres traits. » Ajoutez à cela, que la plupart de nos auteurs qui en ont écrit, ont rap- » porté certaines choses du personnage qui les font crever de rire, parce

(*a*) Page 9.

» qu'en effet elles sont aussi ridicules que mal fondées. Encore patience » s'ils se contentaient de se moquer de nos auteurs ; mais c'est que, mal- » heureusement, ils prennent occasion de ces faits puériles et inouis pour » s'obstiner dans leur apotasie plus que jamais ». Après tout, il me semble qu'il est plus naturel de laisser à chacun la liberté de faire l'histoire de sa religion et de ses fondateurs.

§. X L.

Si les Mahométans croient la pluralité des Mondes.

On ne peut que souscrire à la sage précaution de l'abbé Maracci par rapport à Mahomet et à son histoire ; mais M. Reland n'est pas de son avis, au sujet du procès qu'il intente à Mahomet, d'avoir enseigné *la pluralité des mondes (a)* ; sur ce que, *dans un endroit, il appelle Dieu, le Seigneur des mondes ; erreur*, dit-il, *qui est celle des Manichéens, de Démocrite, de Metrodore, et de quelques autres anciens philosophes.* Dans un autre endroit encore (*b*), il l'accuse *de multiplier les Orients et les Occidents ; absurdité*, dit-il, *qui doit sa naissance à la fausse opinion de la pluralité des mondes.*

Il ne s'agit pas ici d'examiner cette question en astronome. La pluralité des mondes pouvait être une erreur du tems de Mahomet et une erreur très-grossière, et je n'aurais pas voulu être à la place de celui qui en aurait été dûment convaincu dans un Concile ; mais aujourd'hui on l'enseigne dans toutes les écoles de la Chrétienté ; et un prince Mahométan qui se piquerait de philosophie, pourrait l'admettre dans ses États.

Mais est-il bien vrai que Mahomet a été dans cette opinion ? M. Reland le nie, avec tout le respect qui est dû au savant homme qui nous a donné une si bonne version, et une réfutation du Koran.

M. Reland prétend donc que c'est un Hébraïsme, c'est-à-dire, une expression très-familière parmi les Juifs, pour désigner tous les genres de créatures qu'il y a dans l'Univers. Ainsi ils appellent Dieu le *Seigneur des mondes*, comme qui dirait le créateur des différentes classes des créatures, du monde des anges, du monde des corps, du monde des hommes, etc., en quoi ils ont été suivis par les Samaritains, comme l'auteur le fait voir et l'explique très-savamment dans un autre de ses ouvrages (*c*). Or, comme on ne peut accuser ni les uns ni les autres de croire la pluralité des mondes, quoiqu'ils s'expriment comme Mahomet, il n'est pas juste non plus de faire un crime à ce prophète d'une expression orientale très-innocente, et qui peut avoir un très-bon sens ; d'autant plus que, l'auteur d'un MS. arabe, qui est comme le commentaire du manuel de Borhaneddin, observe qu'on dit fort bien *le monde des anges, le monde des hommes, le monde des génies (d)* ; et que l'abbé Maracci nous apprend lui-même qu'on attribue à Saïd-Almosaïeb, auteur Mahométan, d'avoir dit qu'*il y a six cents mondes dans la mer et quatre cents dans la terre :* car si ces mondes sont sur la terre, ou dans la mer, on voit bien que ce ne sont pas des mondes placés loin du nôtre, comme ceux de Démocrite, ou de M. de Fontenelle. Ce

(*a*) Voyez Maracci dans son *Prodrome à la réfutation du Koran*, p. 76.
(*b*) *Idem, ibid*, p. 121.
(*c*) Voy. ses *Diss. Miscell.*, t. II, diss. VII, 13.
(*d*) Le système des différens mondes fut commun aux Égyptiens, aux Chaldéens, aux Juifs, aux Persans, etc. Ces mondes ne sont autre chose que les sphères concentriques et divisionnelles que ces peuples établissent depuis la terre qu'ils regardent comme le centre du système général, jusqu'à la circonférence de ces systèmes. Nous ferons connaître ces divers mondes dans le *Traité des superstitions*.

sont les différentes espèces de créatures que nous connaissons ou que nous ne connaissons pas, et dont celui qui les a créées est parfaitement le Souverain et l'arbitre; et la preuve que c'est là le vrai sens de Mahomet, c'est que les versions orientales du Koran, et les plus fidèles, comme celle en langue Malaye et Celte de Malaca et de Java, l'ont ainsi rendu : *Loué soit Dieu, qui est le Seigneur de tout le monde, ou le maître de tout l'univers;* c'est-à-dire, universellement de toutes les créatures et de leurs différentes espèces. Qu'y a-t-il de plus orthodoxe, même selon l'ancienne philosophie?

En second lieu, dit mon auteur, il y a une foule de passages du Koran, où le même mot se trouve, et où l'abbé Maraccì est forcé invinciblement à le rendre par celui de créatures; par la raison que celui de mondes n'y mettrait aucun sens. Or, puisque c'est là ordinairement la signification de ce mot, et que le sens est très-beau en traduisant, *le Seigneur de toutes les créatures*, et que les Mahométans d'aujourd'hui ne s'en écartent point, pourquoi faire une difficulté sur une expression tout au plus ambiguë, et certainement très-susceptible d'un sens favorable?

§. XLI.

Si Mahomet a emprunté la Circoncision des Juifs de son tems.

Enfin nous voici parvenus à la dernière question, qui n'est pas, comme on voit, d'une fort grande importance. Car il s'agit de savoir si *Mahomet a emprunté des Juifs la cérémonie de la circoncision pour les attirer dans son parti; ou s'il l'a trouvée toute établie parmi ses Arabes*. C'est un point de pure critique, qui n'est tout au plus que curieux.

Théophane, dans sa chronique, et Anastase (*a*), dans son histoire de l'Eglise, où il copie souvent Théophane, nous rapportent que les Juifs du tems de Mahomet s'imaginèrent qu'il était le Messie, et que plusieurs d'entre les principaux embrassèrent sa religion; mais que, l'ayant vu ensuite qui mangeait du chameau, ils en eurent tant d'horreur qu'ils retournèrent au Judaïsme : *et ce sont ces Juifs*, ajoute Théophane, *qui ont enseigné que Mahomet avait embrassé divers articles de la loi de Moïse, comme la circoncision et autres cérémonies*.

Mais il est aisé de faire voir qu'il se trompe, et que la circoncision était en usage en Arabie long-tems avant Mahomet. C'est ce que nous apprenons d'Origène, ce savant homme, qui n'était pas lui-même fort éloigné de l'Arabie. *Tous les Ismaélites*, dit-il, (*b*) *qui habitent cette région se font circoncire, dès qu'ils sont parvenus à leur treizième année*. Saint Jérôme nous confirme la même chose dans son commentaire sur Jérémie (*c*); et voici ses paroles : *La plus grande partie des peuples qui environnent la Palestine, observent la circoncision, mais principalement les Égyptiens, les Idumèens, les Ammonites, les Moabites, et tout ce pays des Sarrasins qui habitent dans les solitudes*, c'est-à-dire, *dans les déserts de l'Arabie*.

Si nous avions encore le MS. du savant Levinus Warnerus, sur les mœurs des Arabes avant le Mahométisme, nous y verrions bien des

(*a*) *Histor. Eccl.*, p. 103.
(*b*) Dans ses *Philocalia*, cap. 23.
(*c*) Ch. 10.

choses que nous croyons assez nouvelles parmi les Mahométans, et que nous attribuons sans façon à leur prophète, quoique peut-être il nous serait assez difficile d'en assigner au juste l'antiquité; mais, comme cet excellent ouvrage a été volé de la bibliothèque publique de Leyde, car il est certain qu'il y a été autrefois, puisque c'était, je pense, un présent de l'auteur même, il faudra nous contenter pour le présent de ce que le docte Spanheim (*a*) en a transcrit dans son introduction à l'histoire du Nouveau Testament pour ce qui regarde le VIIe. siècle.

Il nous dit donc qu'ayant consulté ce MS. de Warnerus sur les antiquités des anciens Arabes avant Mahomet, il y a trouvé :

I. Que les plus sages d'entr'eux, et nommément les Koréischites, (qui se disaient le peuple de Dieu, différens des autres peuples, et toujours auprès du temple de la Mecque) n'adoraient qu'un seul Dieu, détestaient les idoles et ne mangeaient point de leurs sacrifices; d'où était venue cette manière de parler parmi eux : *N'aurai-je qu'un Dieu, ou adorerai-je mille divinités?* Ce qui a beaucoup de rapport au premier principe de Mahomet.

II. Qu'ils avaient constamment observé l'usage de la circoncision depuis Ismaël, ce qui détruit la remarque de Théophane.

III. Que plusieurs d'entr'eux faisaient profession de croire la résurrection des morts et le jugement à venir; en témoignage de quoi, ils attachaient un chameau au sépulcre de celui qu'ils venaient d'enterrer, sans lui donner à manger ou à boire quoi que ce soit, pour donner à entendre qu'il ressusciterait un jour bien monté, et qu'il se promenerait à la manière des Arabes, c'est-à-dire, sur des chameaux.

IV. Que, sur toutes choses, ils avaient en grande recommandation l'aumône : cela revient à la pratique mahométane.

V. Qu'ils faisaient de fréquentes prières, et que, pendant leurs dévotions, ils tournaient le visage vers la Caaba. Autant en a institué Mahomet.

VI. Qu'ils étaient fort exacts à faire leurs pèlerinages à la Mecque, comme ils le sont encore aujourd'hui.

VII. Qu'ils croyaient que les démons avaient été changés en serpens, et que, de là, ils appelaient le diable même le serpent. Il a le même nom dans le Koran, si je ne me trompe.

VIII. Que, parmi eux, les plus dévots ne buvaient point de vin. Autre conformité.

IX. Que leur sacrifice le plus solennel était l'immolation du premier-né d'un chameau.

X. Qu'ils préféraient le vert à toutes les autres couleurs; mais qu'à l'égard de Dieu et du roi, ils lui donnaient communément la couleur blanche, en sorte qu'une des épithètes de Dieu était celle-ci, *qui a la face blanche*; et une de leurs rois, *tu es l'écuelle blanche*.

XI. Et qu'enfin ils étaient fort sévères sur la religion du serment.

(*a*) Frédéric Spanheim, fils, mort à Leyde en 1701, était professeur en théologie et en histoire ecclésiastique, et outre cela bibliothécaire de l'Académie.

DISSERTATION

Où l'on traite de quelques Préceptes, de certains Devoirs et de plusieurs Usages sur lesquels l'autorité du Koran influe directement ou indirectement.

Toutes les Dissertations (*a*) précédentes regardent particulièrement les fondemens du Mahométisme. Il faut à présent venir aux mœurs et aux coutumes qui dérivent de la religion, et à certaines choses qui s'y rapportent dans la société civile. D'abord je remarquerai qu'on trouve dans le Koran quelques préceptes négatifs, au sujet de certains usages que le seul abus peut rendre mauvais dans la vie, et que le scandale doit faire éviter dans la religion. Tel est le vin; et, sous ce nom, il faut comprendre toutes sortes de boissons fortes et capables d'enivrer, dont l'usage paraît être défendu en plus d'un endroit du Koran; par exemple, au Chap. II, où Mahomet dit expressément (*b*) que le péché commis en buvant du vin est beaucoup plus grand que l'utilité qu'on en peut tirer. Il est néanmoins vrai que ce passage ne contient pas une défense positive, à en juger par cette manière de s'exprimer. Mais il n'en est pas de même d'un autre du chap. V, où Mahomet paraît se déclarer entièrement contre le vin en le mettant au rang des *abominations qui sont des œuvres de Satan* (*c*). Si, malgré cela, on a voulu soutenir que le Koran n'a défendu que l'excès du vin et des autres liqueurs fortes, l'opinion la plus générale et la plus constante, surtout des Mahométans rigides, a pourtant été qu'il ne doit nullement (*d*) être permis de boire de ces liqueurs, et que, quelque peu qu'on en boive, on commet toujours un péché. Ceux qui ont fait le pèlerinage de la Mecque sont d'ordinaire les plus scrupuleux sur l'article de ces boissons : encore n'est-ce rien pour eux que de n'en point boire, si même on n'évite de *pressurer* du raisin, de vendre ou d'acheter du vin, ou de quoi en faire; enfin de se servir du gain qui provient de ces ventes et achats. On assure cependant que les Mahométans ne sont pas toujours invincibles en cette occasion, et que, tentés plus d'une fois du plaisir de boire cette agréable

(*a*) Le commencement de cette Dissertation est en partie traduit du discours préliminaire de M. Sale, qui a rassemblé avec choix plusieurs particularités dispersées en différens livres qui ne sont connus que des savans.

(*b*) Selon la version lat. du P. Maracci et l'anglaise de M. Sale. Voici la traduction de Savary: *Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard; dis-leur qu'*ILS SONT CRIMINELS, *et plus funestes qu'utiles.*

(*c*) *O croyans! le vin, les jeux de hasard, les statues, et le sort des flèches sont une abomination inventée par Satan. Abstenez-vous-en de peur que vous ne deveniez pervers.*

(*d*) Voy. Chardin, t. IV, p. 148, édit. in-4°. de 1735. Les Persans tiennent que le vin a toujours été interdit. Ils prétendent aussi, selon le même voyageur, qu'il n'y a rien que le vin ne souille. A l'égard des Turcs, Thevenot nous dit que les scrupuleux ne croient pas pouvoir porter sans péché un habit qui a une tache de vin.

liqueur, ils se tirent d'affaire en reprochant l'infraction continuelle des préceptes de l'Evangile aux Chrétiens, qui leur reprochent celle qu'ils font au Musulmanisme, lorsqu'il leur arrive de boire du vin.

On a quelquefois mis en question chez les Musulmans, si le café ne devait pas être compris entre les boissons défendues, à cause, dit-on, qu'il dérègle aussi l'imagination de ceux qui en font usage. Quoi qu'il en soit, cette boisson, si généralement permise aujourd'hui dans tous les pays mahométans, y a souffert autrefois des contradictions. On l'y a vue défendue et proscrite publiquement, rétablie et permise ensuite, et si bien accréditée, non par arrêt de religion, mais par tolérance, qu'il est rare que les Turcs et les autres Mahométans veuilleot se résoudre à s'en passer. Cependant le scrupule que le café cause aux dévots du Musulmanisme n'est rien, nous dit-on encore, en comparaison de celui que leur donne le tabac. Personne n'ignore qu'il enivre, et fait un effet presque semblable à celui du vin et de l'eau-de-vie; mais une raison plus forte le rend odieux à ces dévots, dont, pour le dire en passant, un voyageur, homme de mérite (*a*), nous parle comme de censeurs orgueilleux et méprisans; c'est-à-dire, fort semblables aux dévots des autres religions. Cette raison est fondée sur une espèce de prophétie attribuée à Mahomet, par une tradition assez répandue parmi les Mahométans : et, comme cette prophétie désigne comme *faux frères* ceux qui introduiraient l'usage de fumer du tabac, c'en était bien assez pour rendre cette plante odieuse à des Musulmans scrupuleux. Voici à peu près ce que dit la prophétie : « Il y aura, dans les » derniers tems, des hommes qui prendront le nom de *Musulmans* » (*Mostems*, c'est-à-dire, fidèles) sans l'être véritablement; lesquels, par » le moyen d'une pipe, attireront et renverront ensuite la fumée d'une » plante nommée *tabac* ». Mais des scrupules de cet ordre ne sont bons qu'aux dévots de profession. La voix générale est pour le tabac et pour le café : les Orientaux ne sauraient se passer de l'un ni de l'autre; et leur dire ordinaire est qu'il faut une tasse de café avec une pipe de tabac pour faire un régal dans les formes. Les Persans ne vantent pas moins le mérite de l'un et de l'autre, et ne manquent guères d'accompagner une tasse de café d'une pipe de tabac, en disant que celui-ci est en quelque façon le sel de l'autre.

Les rigides, continue-t-on, jugent tout aussi mal de l'*opium* et du *heng*; et cependant, malgré cela, rien n'est plus commun que l'usage qui se fait de ces deux drogues. Le *heng* (*b*) est une composition de feuilles de chanvre mises en pillules ou en conserve, qui, de même que l'opium, étourdit et cause une espèce d'ivresse, dangereuse par ses suites; sur quoi je renvoie à Chardin et aux autres voyageurs. Au reste, il n'est pas nécessaire de faire remarquer encore que la politique (*c*) n'a pas moins de part que la religion à la défense des boissons qui ont été spécifiées ici, et sous le nom desquelles on doit comprendre sans doute tout ce qui enivre, étour-

(*a*) *Ricaut*, lib. 2, ch. 25 de l'*État de l'Empire Ottoman*.

(*b*) Ou *Benge* et *Benghe*. On prétend que c'est proprement la jusquiame, qui a la qualité d'enivrer et d'endormir; mais les Arabes donnent aussi ce nom de *Heng* ou *Benge* aux feuilles de chanvre, préparées en conserve comme celle de thériaque. Elles produisent les mêmes effets que la jusquiame; et ils se servent aussi fréquemment de ces feuilles de chanvre que de la jusquiame.

(*c*) Voy. aussi une note sur le *Catéchisme des Mahométans*.

dit et rend furieux; car, quoique le Koran ne parle ni du tabac, ni du heng, ni de l'opium (*a*), ces drogues font plus ou moins le même effet sur ceux qui en usent, que le vin et les autres liqueurs fortes. La politique dicte aux Musulmans que toutes ces choses excitent souvent des querelles et des violences, qui entraînent à des suites plus fâcheuses. La religion leur montre beaucoup de négligence et de dissipation dans ceux du clergé qui s'y adonnent; dans les laïques, beaucoup d'irrégularités opposées aux devoirs du vrai Musulman, etc.; et, dans les uns et dans les autres, beaucoup d'indécence, des irrégularités ordinaires à l'ivresse, des actions honteuses, opposées à l'honneur de la religion et au respect qui lui est dû. C'est à cause de cela sans doute que les Juifs, à qui les Mahométans doivent un grand nombre de préceptes de religion, de même qu'aux Arabes leurs prédécesseurs, aux Mages et aux Chrétiens, défendaient à leurs prêtres de boire du vin lorsqu'ils devaient entrer dans le tabernacle. Je ne dis rien des Rechabites et des Nazariens qui observaient la même abstinence, ni enfin des Juifs rigides, qui les imitaient en cela, de même que certains Chrétiens des premiers siécles, qui traitaient de péché l'usage du vin.

A la défense de boire du vin et de faire usage de liqueurs fortes, etc., il faut ajouter celle des jeux de hasard qui, dans les chapitres 2 et 5 du Koran, est jointe à celle du vin. Ces jeux de hasard s'y trouvent compris sous le nom général d'*Al-Maisar*, qui, nous dit-on, signifie proprement la manière de deviner par les flèches (la Bélomancie), usitée chez les Arabes dans le tems du Paganisme. D'Herbelot (*b*) nous décrit cette divination de la manière suivante. « Les Arabes idolâtres usaient d'une espèce » de sort qu'ils appelaient le *sort des flèches*. Ces flèches étaient sans fer » et sans plumes.... elles étaient au nombre de trois, enfermées dans un » sac, qui était entre les mains de celui..... qui rendait les réponses » pour Hobal, idole du temple de la Mecque, avant la venue de Mahomet. » Sur l'une de ces flèches, il était écrit : *Commandez-moi, Seigneur;* sur » la seconde : *défendez ou empêchez, Seigneur.* La troisième n'avait rien » d'écrit. Quand quelqu'un voulait se déterminer à quelque action, il allait » trouver le devin auquel il portait un présent. Ce devin tirait une des » flèches de son sac; si la flèche du commandement sortait, l'Arabe en- » treprenait aussitôt son affaire; si celle de la défense paraissait, il diffé- » rait d'exécuter son entreprise pendant une année entière. Lorsque la » flèche blanche sortait, il fallait tirer de nouveau ». L'auteur que je cite

(*a*) Ceux qui prennent du *Benge*, ou de l'*Amfioun*, c'est ainsi que se prononce en Perse et en Arabie le mot d'*opium*, sont condamnés par les Musulmans rigides avec ceux qui prennent de la thériaque; et, parce que la thériaque prête quelquefois son nom à ces deux drogues, on donne aussi le nom de Thériaki ou preneurs de thériaque à ceux qui usent de l'Amfioun, etc. Ce nom signifie aussi un débauché. On raconte qu'un prédicateur Musulman, déclamant un jour contre cet abus, s'emporta si fort qu'un papier où il tenait du *Benge*, dont il usait lui-même souvent, tomba de son sein au milieu de son auditoire; mais que, sans perdre contenance et sans s'étonner, il s'écria : *le voilà cet ennemi, ce démon duquel je vous parle*, etc. Il se tira d'affaire par ce tour d'adresse; mais un poëte, qui était dans l'auditoire, lui envoya le lendemain une épigramme en vers arabes, par laquelle, après l'avoir averti qu'il fallait prêcher d'exemple, il lui disait : *Avant que d'examiner le compte des autres, travaillez à acquitter vos propres dettes.* Je ne fais point d'application de cette aventure aux docteurs des autres religions, parce que le lecteur en fera lui-même. Au reste cette anecdote se retrouve dans nos livres de facéties, accommodée à nos usages.

(*b*) A l'article *Acdah*.

en note (*a*), décrit aussi cette divination, après avoir parlé d'une autre, qui se pratiquait d'une (*b*) manière toute différente; mais qu'est-ce que cela fait ici? La coutume est abolie, et il ne s'agit que du Mahométisme. Disons seulement que cette espèce de sortilége a du rapport à la Rabdomancie, qui est la manière de deviner par les baguettes; qu'il est fait mention de la divination par les flèches (*c*) dans les prophéties d'Ezéchiel, preuve qu'elle avait franchi les bornes de l'Arabie; et que les Arabes et leurs voisins n'entreprenaient aucune affaire importante (*d*) sans avoir auparavant consulté les flèches. Mahomet défendit toutes ces pratiques, pour ôter, disait-il, la superstition; mais il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher que d'autres n'aient succédé à celles qu'il avait retranchées, et nous en verrons des exemples. Les Persans devinent par le sort. Chardin nous en décrit (*e*) la cérémonie, laquelle est précédée d'une oraison faite tout exprès, et accompagnée de plusieurs de ces singularités auxquelles les superstitieux attachent nécessairement le bonheur ou le malheur de leurs desseins. Cela s'appelle, nous dit-il, *jeter le sort par le Koran*. Les Turcs ont des devins qui bordent les rues, et offrent les secrets de leur art à tout allant et venant, assis à terre sur un tapis, et ayant autour d'eux les livres, qui renferment leur prétendue science (*f*). Je décrirai dans les propres termes de Thevenot une de leurs manières de deviner, assez singulière. « Ils prennent » quatre flèches qu'ils dressent en pointe l'une contre l'autre, et les font » tenir à deux personnes; puis ils mettent sur un coussin une épée nue » devant eux, et lisent un..... chapitre du Koran, et alors ces flèches se » battent.....; enfin les unes montent sur les autres, etc. : cela s'appelle » *faire le livre* », et je crois pouvoir ajouter que cela s'appelle faire des tours de joueur de gobelets. Le même voyageur nous parle de la divination par des fèves, prises d'abord sans compter, comptées ensuite, et leur nombre examiné, sur la foi d'un livre de divination. Une autre divination se fait avec un morceau de bois marqué de certaines lettres. Celui qui consulte cet oracle le roule trois fois, et après avoir remarqué la lettre qu'il amène chaque fois, vérifie dans son livre de sort le sens de ces lettres. Cet échantillon suffit : il y a dans l'Orient trop de sortes de divinations pour affecter de les compiler ici; et, après tout, elles ne diffèrent pas assez essentiellement des nôtres. A l'égard de leurs autres superstitions, le peuple s'infatue en Asie comme en Europe de pronostics, de présages et de prodiges (*g*), de charmes, d'enchantemens, d'astrologie, d'Amulettes

---

(*a*) Sale, discours ubi sup., p. 126, ou plutôt Pocock, p. 324 du *specimen Hist. arab.* d'où M. Sale a tiré sa description.

(*b*) Pag. 124. On égorgeait un chameau, on le divisait en un certain nombre de portions; ensuite on prenait onze flèches sans pointe et sans plumes, entre lesquelles il y en avait sept de marquées de différentes marques. On mêlait ces flèches dans un sac, et ceux qui tiraient une des flèches marquées, avaient une portion telle que la flèche indiquait; mais ceux qui tiraient une des flèches non marquées, outre qu'ils n'avaient aucune portion, étaient encore obligés de payer le prix entier du chameau. On employait cette manière de sort pour faire des partages.

(*c*) Ch. 21, v. 26.

(*d*) *Pocock*, ubi sup., p. 327.

(*e*) Voyages, t. IV, p. 148, édit. in-4°. de 1735.

(*f*) *Thevenot*, dans ses Voyages, L. pr., p. 112, éd. de 1727.

(*g*) Entre ces charmes, il faudrait remarquer ce qu'ils appellent le *dénoûment du caleçon*, qui revient à celui de l'aiguillette. La manière de rompre ce charme est décrite dans Chardin; et, comme cet auteur est fort commun, je renvoie à la description qu'il en donne à la page 57 du tome 2 de ses Voyages, édit. de 1735.

et de talismans ; superstitions établies depuis la plus reculée antiquité chez tous les Orientaux, et principalement en Arabie et en Chaldée, d'où elles ont été transmises aux Mahométans ; de même qu'une certaine vénération religieuse, qui se trouve répandue dans toute la Perse (*a*), pour les vieux arbres, doit être regardée comme un reste de l'ancien culte des arbres, et du respect que leur procurait le droit de servir d'asile ou de demeure aux génies, et d'être comme les dépositaires des oracles, et la retraite de ceux qui se réunissaient pour rendre en commun leur hommage aux Dieux.

Mais revenons aux jeux de hasard. Mahomet défendit ces jeux, qui étaient aussi compris sous le nom *de superstition*, pour ôter des sources continuelles de querelles, de disputes et de mauvaise foi ; effets ordinaires de ces divertissemens, et peut-être plus fréquens et plus dangereux au milieu de la Zone torride, qu'ils ne le sont ordinairement ailleurs. La loi civile a secondé les vues de Mahomet et l'autorité du Koran. Il y a une espèce d'opprobre attaché aux jeux de hasard ; jusques-là que le témoignage de ceux qui s'y amusent n'est (*b*) d'aucune validité en justice.

La plupart des docteurs Mahométans approuvent le jeu des échecs, à cause que c'est un jeu purement d'adresse ; et, cependant, on y met plusieurs restrictions, que voici : On ne doit point s'y appliquer avec excès, ni dans la vue d'y gagner de l'argent ; on ne doit point faire de gageures d'argent, pour ou contre les joueurs ; on ne doit point jouer au préjudice des devoirs qu'exige la religion, ni à des heures destinées à la dévotion. Les Turcs, nous dit-on, sont plus scrupuleux sur tous ces points que les Persans, et les Mogols. Mais voici quelque chose de plus remarquable touchant les échecs ; c'est qu'il semble que Mahomet les ait aussi défendus sous le nom (*c*) d'*images*, à cause que, chez les Arabes, comme chez nous, les principales pièces des échecs étaient sculptées et représentaient des hommes, des éléphans, des chevaux, des chameaux, etc. Cependant il y a apparence que Mahomet ne blâmait que la sculpture des pions ; et, preuve de cela, c'est que les Turcs jouent avec des pions d'ivoire tout unis. Quoi qu'il en soit, les Mahométans se privent généralement plus volontiers du jeu que du vin, surtout en Perse, où l'ivrognerie ne cède en rien à celle qu'on reproche aux Russes et aux Allemands. Cependant, on nous assure d'autre côté que le jeu est assez commun chez le petit peuple en Turquie.

Ceci me conduit naturellement à la description des exercices et des divertissemens ordinaires aux Mahométans ; mais, pour ne point sortir de mes bornes, je ne m'arrêterai qu'à ceux auxquels la religion s'intéresse en quelque manière, par l'usage bon ou mauvais qu'on en fait en certaines circonstances, ou par celui qu'elle veut bien admettre dans quelques dévotions d'éclat. D'abord, je commence par leurs marionnettes, et je remar-

---

(*a*) On va faire des prières sous ces arbres, on y attache des bougies, ou y pend des habits, afin qu'il transpire des arbres dans ces habits un peu de vertu et de sainteté. On passe par dévotion la nuit sous ces arbres ; et comme, selon les Persans, les ames des saints y résident, pendant la nuit, sous la forme de lumières, les malades y vont se vouer à eux.

(*b*) Cela n'est pas toujours vrai ; mais les docteurs rigides prétendent que le témoignage des joueurs est recusable.

(*c*) Koran, ubi sup., ch. 5, dans le même passage où il condamne le vin, le sort, ou les jeux de hasard et les flèches.

querai, sur la foi de Thevenot (*a*), que, malgré la défense faite aux Musulmans d'avoir des images, il est assez ordinaire, et principalement chez les Turcs, de régaler ses hôtes à petit bruit, après le repas, du divertissement de ces marionnettes. Mais ce divertissement n'est publie que dans le tems du Ramadhau, pendant lequel, hors dans les heures destinées au jeûne, il est permis de se divertir, avec autant de complaisance pour les sens, que chez les Chrétiens en carnaval, et qu'il l'était autrefois chez les Païens dans les Saturnales. Il est même à remarquer que ces derniers donnaient deux (*b*) jours de leurs Saturnales aux jeux des marionnettes; et voilà de quoi former un petit parallèle du Ramadhan de Mahomet aux Saturnales du Paganisme; ce qui paraîtra certainement plus orthodoxe que le parallèle du carnaval à ces mêmes Saturnales. « Ce sont ordinairement » des Juifs, nous dit Thevenot, qui font jouer les marionnettes.... Ils se » mettent au coin d'une chambre tendant un tapis devant eux; et, au haut » de ce tapis, il y a une échancrure ou fenêtre carrée, fermée d'une toile » blanche d'environ deux pieds, derrière laquelle ils allument plusieurs » chandelles, et, après avoir représenté sur cette toile plusieurs animaux » avec l'ombre de leurs mains, ils se servent de petites figures plattes, » qu'ils font remuer si adroitement derrière cette toile, que cela fait » (selon Thevenot) un meilleur effet que les nôtres (*c*); et ils chantent » cependant des chansons lascives en turc et en persan, dont le sujet est » très-sale (*d*) ». Les Persans, moins rigides et moins scrupuleux que les Turcs, ont des joueurs publics de marionnettes, des charlatans, des joueurs de gobelets; mais cependant tout cela n'est guères moins commun chez les Turcs, malgré la sévérité des dogmes.

Après ce divertissement des marionnettes, mettons les danseurs publics appelés *Tchinguis*, et ces danseuses que le même (*e*) Thevenot nous a désignées sous le nom de *Tchinguiniennes*. Les uns et les autres sont représentés dans la taille-douce qui se place ici. On avouera sans peine que la danse ne devrait exciter par elle-même aucun respect pour la religion; car quel honneur acquerrait celle-ci, par des mouvemens qui, selon (*f*) un des plus grands hommes de l'antiquité, marquent ou de l'extravagance ou de l'ivresse? Toutes les nations (*g*) semblent s'accorder aussi à mépriser les danseurs de profession. On les admire, et ils divertissent en Turquie, en Perse, et dans le Mogol, comme en France et en Angleterre; mais ceux qui gagnent leur vie à cet exercice, ne donnent partout qu'une mauvaise idée de leur conduite; la débauche et les mauvaises mœurs sont regardées partout comme les attributs de leur profession; et l'on ne pense pas autrement sur leur compte en France et en Angleterre, qu'en Turquie et en Asie; où, comme chez nous (*h*), les gens de cet ordre servent à

(*a*) Voyage, etc., tom. I, lib. 1, ch. 25.

(*b*) *Sigillaria*, festum *Sigillorum*; sur quoi voyez *Suetone* et *Macrobe*, L. I, ch. 11. *Saturnal.*, vers la fin.

(*c*) Ce sont nos *ombres chinoises*.

(*d*) Voy. Chardin, tom. III de ses Voyages, édit. *in*-4°. de 1735.

(*e*) Ubi sup.

(*f*) *Caton*, qui disait: *Nemo saltat sobrius.*

(*g*) Il faut en excepter la plus grande partie des peuples de l'Amérique, et plusieurs nations d'Afrique et d'Asie.

(*h*) En Perse, dit Chardin, ubi sup., tom. III, p. 161, il n'y a que les femmes qui dansent; mais des hommes animent par leur chant les gestes et les postures de ces femmes, dont la vertu

AMANT TURC qui se cautrise le bras devant sa Maîtresse pour preuve de son Amour.

ENFANT TURC que l'on mene à la Circoncision

TCHINGUI Danseur Turc.

TCHINGUIS ou Danseuse Turque.

plus d'un métier. Mais, quoi qu'il en soit, la corruption n'a pas commencé la danse; elle l'a suivie. La danse est si peu criminelle en elle-même, que plusieurs nations n'ont pas craint de la faire entrer dans le culte religieux (*a*), par une raison qui paraît assez naturelle; c'est que la poésie et la musique, en même tems qu'elles élèvent l'ame et lui font parler un langage surnaturel, l'excitent à se réjouir; or la nature de la joie est de nous exciter à danser. Ces deux choses, comme l'on sait, ont fait toujours le principal ornement du culte religieux. Ajoutons-y que la danse étant due à la même impétuosité d'esprit (*b*) qui forme les transports du zèle extérieur, il se peut fort bien que des nations aient cru qu'elle pouvait servir à marquer leur zèle religieux, et la joie qu'elles avaient de servir la divinité de la manière qu'elles croient lui être le plus agréable; ce qui les a portées insensiblement à mettre les transports de leur joie en règle, et, pour ainsi dire, (*c*) à les *cadencer* en l'honneur de la divinité. C'est donc l'abus qui rend la danse méprisable chez les Musulmans; cependant on peut dire qu'ils ne l'ont pas entièrement bannie de la religion, puisqu'on peut fort bien appeler danse religieuse le *tournoiement* des *Dervis*, et que la description qu'en donnent (*d*) plusieurs voyageurs, le doit faire regarder comme un acte solennel de religion. Cet exercice de dévotion se fait le mardi et le vendredi, après un sermon prononcé par le supérieur de ces *Dervis* sur un texte du Koran. Le sermon est suivi de quelques prières tirées aussi du Koran qu'ils chantent tous ensemble; après quoi ils saluent le supérieur, et la danse ou le tournoiement (*e*) commence, et se continue au son de la flûte et de plusieurs autres instrumens. Il n'est pas nécessaire de décrire davantage une cérémonie dont la description se trouve dans les moindres voyageurs. Cette danse religieuse fut inventée, nous dit Thevenot, par un certain Mewlana, que les *Dervis* respectent comme un grand saint; et Ricault nous dit que ce saint, qu'il nomme (*f*) Mevelava, tourna miraculeusement quatorze jours tout de suite, sans prendre aucune nourriture, pendant que son compagnon Hamzé, Dervis comme lui, jouait de la flûte. Ensuite il tomba en extase, et, dans cette extase, il reçut des révélations admirables, qui contribuèrent à l'établissement de l'ordre religieux des *Dervis*. La flûte, disent-ils aussi, est un instrument sacré, un instrument de musique sanctifié par l'usage que Jacob et les autres saints bergers de l'Ancien Testament en ont fait. On nous assure cependant que les Turcs rigides n'approuvent pas cette dévotion, et qu'ils croient que cette danse des *Dervis* est contraire à la religion, de même que la musique des instrumens.

---

est fort au-dessous de la moyenne. Leurs danses sont expressives comme l'était autrefois la danse des Grecs et des Romains.

(*a*) Voy. la dissertation sur la *saltation théâtrale*, par M. Delaulnaye. Paris, 1790, in-8°.

(*b*) C'est ainsi que David dansa devant l'Arche d'alliance.

(*c*) Par exemple, tels étaient les chœurs. Au reste il serait fort inutile de vouloir prouver l'usage de la danse dans la religion chez les Grecs, les Romains, les Perses, etc, et même chez les Juifs.

(*d*) *Thevenot*, ch. 40 du liv. I. *Ricault*, l. 2, ch. 15 de l'*état de l'Empire Ottom.* *Tournefort*, lettre XIV.

(*e*) Voy. la figure qui se place ici.

(*f*) *Mevelava*, dit Bespier, est corrompu de *Mewlana*; et ce terme, ajoute-t-il, est commun à tous ceux qui, en matière de religion, ont quelque commandement sur les autres, etc. Voy. aussi ce que je dirai ci-après dans la description des Dervis.

Passons sur cette distinction des (*a*) viandes dont il a été parlé plus haut. C'est ici, nous dit-on, que l'on trouve dans Mahomet une imitation parfaite du Judaïsme. Mais, outre que cette distinction était généralement fondée sur une espèce de nécessité, il faut remarquer que cette même nécessité s'est étendue par tout l'orient; qu'on doit l'attribuer au climat, et appliquer généralement à tous ces pays méridionaux ce qui a été remarqué de l'Arabie. A l'égard du Koran, il ne défend pas seulement de manger du sang et de la chair d'animaux offerts ou sacrifiés aux idoles, ou morts de mort naturelle. Cette défense est même spécifiée en plusieurs endroits du (*b*) Koran, et la précaution des bons Musulmans est telle en cette occasion, qu'il faut que le boucher (*c*) qui égorge l'animal, prononce (*d*) la bénédiction en l'égorgeant, sans quoi ils ne croiraient pas qu'il leur fût permis d'en manger.

Sur la défense d'exercer l'usure, il suffit de renvoyer au chapitre 2 (*e*) du Koran. On l'y trouvera mise au rang des péchés les plus énormes, et Mahomet n'y autorise pas même, comme chez les Juifs, la permission de l'exercer contre l'infidèle. C'est ici que s'écrieraient : *Heureux pays!* ceux qui se plaisent à chercher plus de perfection dans les usages et dans les tems éloignés d'eux que chez leurs contemporains, dans leur propre patrie, et, pour ainsi dire, dans leur domestique; mais qu'ils ne se trompent pas. Il y a dans les pays mahométans des Musulmans avares, escrocs et usuriers, qui éludent ou interprètent conformément à leur sordide intérêt les préceptes et les défenses du Koran, comme les usuriers Juifs, la loi de Moïse; et les usuriers Chrétiens, l'Évangile de Jésus-Christ. Avec des distinctions favorables, ils se chargent tout hardiment des dépouilles de leur prochain, et ce fardeau ne les empêche pas de prendre la route du paradis, et d'y marcher avec toute la confiance d'un fidèle qui n'a rien à se reprocher. Le même chapitre qui défend l'usure, ordonne la miséricorde et la patience envers un débiteur insolvable, ou qui ne peut satisfaire ses créanciers qu'en se privant des moyens de subsister, ou de nourrir sa famille. En cette dernière circonstance, Mahomet va beaucoup plus loin encore; car il ordonne d'abandonner la poursuite d'une telle dette, et même d'en faire une aumône au profit du débiteur insolvable. Sans examiner ici de trop près si Mahomet a pris des principes si charitables dans les lois de Moïse et de Jésus-Christ, je dirai que l'humanité toute seule et le bien de la société pouvaient les dicter. Par l'une, le fondateur du Musulmanisme voulut éviter l'excès des poursuites; et, par l'autre, la ruine de ses sectateurs. Les anciens Romains qui ont précédé l'Évangile, et qui vraisemblablement ne connaissaient pas les lois de Moïse, ou les connaissaient très-peu, regardaient l'usure comme une chose si pernicieuse,

---

(*a*) Voy. ci-dessus.

(*b*) Ch. 2, ch. 5, et ch. 6 et 16. Dans ces deux derniers chapitres, Mahomet fait exception en faveur de ceux que la force ou la nécessité contraignent de manger de ce qui est défendu par son Koran.

(*c*) *Sale*, notes sur le ch. 2 du Koran.

(*d*) *Bismil'ah*, au nom de Dieu.

(*e*) Et au ch. 3 où Mahomet défend l'intérêt de l'intérêt, *usuram duplicationibus duplicatis*, selon la version de l'abbé Maracci. Quoique les lois du Christianisme défendent cette usure excessive, et qu'on doive la regarder comme un véritable larcin, il y a cependant d'honnêtes gens parmi les Chrétiens qui l'emploient adroitement. Les exemples sont fréquens; et, si la postérité daignait s'embarrasser de cela, on lui apprendrait que cet ouvrage a payé quelquefois l'intérêt de l'intérêt.

qu'ils condamnaient les usuriers à la restitution dn quadruple de ce qu'ils avaient *excroqué*, au lieu (*a*) que le larron ne l'était qu'à la restitution du double de ce qu'il avait pris. La prudence et l'équité toutes seules dictaient aux Romains qu'un usurier est plus pernicieux à la société qu'un voleur; et il n'est pas difficile d'en pénétrer la raison.

Attribuons aussi au bien de la société civile et à l'humanité l'abolition du barbare usage d'enterrer les filles en vie. Les anciens Arabes tâchaient de justifier cette coutume par le spécieux prétexte de prévenir les affronts auxquels les filles peuvent exposer leurs parens par une mauvaise conduite. A ce motif, ils en ajoutaient un autre tout aussi frivole, qui était la servitude et la misère à laquelle les filles sont exposées. Outre cela, ces anciens Arabes n'estimaient le sexe qu'autant qu'il est nécessaire à la propagation du genre humain, et qu'il peut contribuer au plaisir de l'homme. Du reste, ils en faisaient si peu de cas que la naissance d'une fille était généralement regardée comme un grand malheur, et sa mort au contraire, comme un grand bonheur. Quand une fille avait atteint l'âge de cinq ou six ans (*b*), on la parait et la parfumait; après quoi, le père lui-même la conduisait auprès d'une fosse, et, prenant le moment qu'elle était attentive à y regarder, la précipitait, comblait la fosse avec de la terre, et enterrait ainsi toute vive cette malheureuse victime d'un faux amour paternel, ou plutôt de quelque (*c*) superstition arabesque qui nous est restée inconnue. Cette coutume était particulièrement établie parmi les Koraïshites. D'autres la rapportent autrement, et disent que, lorsqu'une femme entrait en travail, on la faisait conduire au bord d'une fosse, et, s'il lui arrivait d'être délivrée d'une fille, on prenait l'enfant et on le jetait dans la fosse. Comment ces nations se repeuplaient-elles?

On prétend que les Chinois s'attribuent encore aujourd'hui le privilége de tuer leurs enfans, et surtout les filles, quand ils sont hors d'état de les nourrir; mais, à l'égard des garçons, ils évitent autant qu'ils peuvent cette extrémité; et cela ne doit pas surprendre, puisqu'ils disent, avec presque tous les peuples du monde, que les hommes font la force d'un État; et, par conséquent, leur principe en cette occasion ne diffère pas de celui des Grecs, à qui un de leurs poètes fait dire, (*d*) que, quelque pauvre que soit un homme, il peut bien nourrir un garçon; mais qu'un père, quoique riche, ne se résout qu'avec peine à nourrir sa fille.

A voir la polygamie en gros et sans réflexion, elle ne paraîtra que fort avantageuse aux pays mahométans. Plusieurs femmes, dira-t-on, doivent nécessairement fournir un plus grand nombre de citoyens, de même que

---

(*a*) *Majores nostri sic habuerunt et ita in legibus posuerunt, furem dupli condemnari, fœneratorem quadrupli*, passage de Caton.

(*b*) *Parfumez-là, et mettez-lui ses atours, afin que je la renvoie à ses mères.* C'était la formule employée en cette circonstance. *Odoribus et ornamentis eam honesta, quo ipsam ad matres suas abducam.* Pocock, *specimen*, etc., ubi sup., p. 336.

(*c*) Je ne rappellerai point ici l'exposition des filles chez les Grecs et les Romains, etc., cela est connu des moindres lecteurs; mais tous ne savent pas que les Égyptiens sacrifiaient anciennement des filles au Nil, pour obtenir de lui, par ce sacrifice, un accroissement avantageux à leurs terres, et qu'il lui plût d'y garder de justes bornes, ainsi que dans son décroissement. De même, en certaines occasions, les Perses enterraient des filles et des garçons tout vivans. Enfin, dans une calamité extraordinaire, les Romains enterrèrent un Gaulois et une Gauloise avec un Grec et une Grecque.

(*d*) La traduction littérale du passage de *Posidippe* est celle-ci: « Le pauvre ne fait pas de » difficulté de nourrir son fils; mais un père expose sa fille quelque riche qu'il puisse être ».

plusieurs champs bien labourés fournissent beaucoup plus de grains qu'un seul. Mais cette comparaison, répétée tant de fois en tant de pays, se trouve fausse. Il n'y a point de proportion entre le mari de plusieurs femmes et le laboureur de plusieurs champs; celui-ci n'y met rien du sien, qu'il ne puisse réparer en vingt-quatre heures; mais le premier use ses forces, et s'épuise d'esprit d'une manière irréparable. Il perd les moyens de fertiliser ses terres... Mais n'en disons pas davantage sur une matière si délicate; contentons-nous d'assurer qu'il est comme démontré que les pays où règnent la polygamie, le concubinage publie, les déréglemens de l'amour, etc., sont beaucoup moins (*a*) peuplés que ceux où les lois réduisent les hommes à se contenter d'une seule femme, et où la religion les retient par la crainte ou par la réflexion. Mais quel est après tout le véritable objet de la polygamie? C'est le désir du changement et la variété dans un plaisir que les religions établies dans les pays méridionaux n'ont pas voulu refuser à des hommes que la chaleur du climat disposait à une luxure bien plus criminelle. Il semble aussi que Dieu a bien voulu tolérer cette faiblesse, puisque les Juifs et même plusieurs de leurs prophètes ont été polygames, sans préjudice à leur sainteté. Quoi qu'il en soit, la polygamie n'est point sans bornes chez les Musulmans, comme le vulgaire du Christianisme se l'imagine, et même comme beaucoup d'habiles gens l'ont cru; puisque le Koran n'accorde proprement (*b*) que quatre femmes à un mari, et (*c*) que cet usage est assez généralement suivi. Si pourtant on est hors d'état d'en entretenir autant, le législateur Arabe conseille de n'en prendre qu'une, et c'est là le parti que choisit le commun peuple Mahométan, en y ajoutant le privilége de se donner quelques esclaves pour concubines, mais sans excéder le nombre de quatre que prescrit le législateur. Tels sont donc les règlemens établis pour les fidèles observateurs de la loi; car, en Turquie, en Perse et dans le Mogol, les moins scrupuleux parmi les grands ont dans leur sérail autant de femmes, ou de maîtresses qu'il leur plaît d'y en renfermer pour leurs besoins ou pour leurs plaisirs; et, pour les autres Mahométans, ils emploient comme nous, malgré la sévérité de notre Christianisme, tous les moyens que l'amour et la débauche peuvent fournir aux deux sexes. Les exemples de ce que je dis des Mahométans sont trop connus pour les rapporter; et je remarquerai seulement que, de la part des hommes, la galanterie est si tendre et si passionnée qu'on les y trouve souvent de vrais Don Quichotte (*d*), capables de toutes sortes d'aventures, et de courir des hasards pour prouver ou pour justifier leur amour. Une de ces ridicules preuves d'amour consiste à se (*e*) maltraiter soi-même, pour marque de

---

(*a*) Voy. *Ricault*, ubi sup., l. 2, ch. 21, au sujet du mauvais effet de la polygamie. Il croit aussi que la jalousie des femmes leur fait chercher des secrets pour faire avorter leurs rivales.

(*b*) Au ch. 4, dès le commencement, après avoir donné quelques beaux préceptes aux Musulmans sur ce qui est dû à des pupilles du sexe féminin; sur quoi l'on peut voir l'explication que donne M. Sale de ces passages, et aussi la version de l'abbé Maracci. On remarque même dans ces passages beaucoup de justice à l'égard des femmes, puisque Mahomet recommande à ses croyans de n'en prendre qu'une, supposé qu'ils ne se sentent pas assez de force d'esprit pour maintenir l'équilibre entre plusieurs femmes.

(*c*) Voy. *éclaircissem.*, etc., ubi sup., p. 202 et suiv.

(*d*) Cela ne se dit pas sans preuve, et on n'a qu'à ouvrir les Mille et une Nuits et autres romans orientaux pour en être convaincu.

(*e*) Voy. la figure qui représente un amant Turc, qui se cicatrise le bras devant sa maîtresse pour lui montrer son amour. M. Sale, dans une note sur le ch. 12 du Koran, rapporte que

Digitized by Google

dévouement à une maîtresse; mais, d'autre côté, leur débauche est assez souvent impétueuse et brutale.

Ceci me conduit assez naturellement à la description du mariage des Mahométans. Le vulgaire s'imagine qu'une religion qui permet la polygamie fait du mariage un objet de honte et de mépris; cependant (*a*) on nous assure au contraire que les Turcs en font beaucoup de cas; mais on ajoute que le mariage n'est pas ratifié solennellement (*b*) devant des prêtres, ni marqué du sceau de la religion, comme chez les Juifs et les Chrétiens, et même autrefois chez (*c*) les Grecs et les Romains. Le Cadi (*d*) seul l'autorise « comme une action purement civile, qui doit se passer en sa pré» sence pour être estimée légitime.... où le mari reconnaît devant le juge » qu'il s'est obligé à prendre une telle pour femme, à lui donner un tel » douaire, pour en pouvoir disposer comme elle voudra en cas de di» vorce ». La reconnaissance se fait sans que la femme y soit présente; mais le père, ou, au défaut du père, d'autres parens comparaissent pour cela. Cette reconnaissance étant faite, il est permis au mari de prendre possession de sa femme, et on la lui amène de la manière qu'on le voit ici, voilée sous un pavillon, accompagnée de plusieurs femmes qui sont ou ses amies ou ses parentes, d'esclaves, de joueurs et de joueuses d'instrumens, etc. Je ne décris point les cérémonies des mariages mahométans, parce que les (*e*) voyageurs qui en ont traité sont entre les mains des moindres lecteurs; mais il y a quelques particularités à remarquer à cette occasion.

1. Ricault nous dit « que le concubinage ne donne aucune jalousie aux » femmes, pourvu qu'il ne les prive point de ce qui leur est légitimement » dû, qui est d'être reçues une fois chaque semaine dans le lit de leur » mari. C'est ce que la loi même accorde à ces femmes, de sorte que s'il » s'en trouve quelqu'une qui ait passé une semaine toute entière sans jouir » de ce privilége, elle est en droit de demander la nuit du jeudi de la » semaine suivante, et même de poursuivre son mari en justice en cas de » refus ». Il ajoute que celles qui n'ont pas la hardiesse de réclamer le droit conjugal en justice ne manquent pas de chercher ailleurs des moyens de dédommagement. Je trouve beaucoup de conformité entre ce caractère des Mahométanes modernes, et ce que nous lisons des femmes Juives dans les histoires de l'Ancien Testament. On y trouve les plaintes qu'elles faisaient de leurs maris, qui sans doute acquittaient mal cette taxe que les Mahométans exigent. A la vérité, quelques-unes de ces femmes Juives ont pour prétexte l'indifférence ou le *peu de savoir faire* de leurs maris, qui ne leur *donnaient point d'enfans*.

---

c'est un usage général aux Orientaux de témoigner la violence de leur amour à leurs maîtresses par des taillades et des incisions qu'ils se font. Ils prétendent prouver ainsi qu'ils sont prêts à perdre la vie pour elles.

(*a*) *Ricault*, État, ubi sup. L. 2, ch. 21.

(*b*) C'est un contrat civil, nous disent Ricault et Tournefort, etc. Néanmoins, selon ce dernier, on y ajoute une circonstance qui lui donne un air de religion; c'est de le faire bénir par le curé (l'*Iman*). Voy. Tournefort, lettre XIV de ses Voyages.

(*c*) Chez les Romains, il y avait les augures, le choix des jours, des vœux et des prières aux dieux, etc. Chez les Grecs, des sacrifices à Vénus, à Junon, aux Graces.

(*d*) Juge.

(*e*) Ricault, Tournefort, Thevenot, Chardin, Olearius, etc.

2. Chardin (*a*), après avoir rapporté l'âge auquel on émancipe en Perse les filles et les garçons, nous dit que le Cadi (le juge) commence par demander au garçon (*b*) *Si le diable lui a déjà sauté sur le corps*; c'est-à-dire, en bon français, s'il a déjà ressenti certains mouvemens involontaires, qui prouvent qu'on est en état de plaire aux dames. Le jeune homme ne manque pas de répondre *oui*, et même d'affirmer que le diable a réitéré le saut plusieurs fois. Je ne rapporte cette circonstance bisarre, qu'à cause qu'il me semble que cette manière de questionner appuie l'opinion de ceux qui croient que le diable prit la forme d'un certain serpent, pour exciter nos premiers parens à cette mutuelle concupiscence qui fut sans doute l'origine du péché.

3. Les Turcs, nous disent Ricault, Tournefort, etc., ont aussi une espèce de demi-mariage qu'ils appellent *Cabin*, lequel consiste à prendre une femme pour un certain tems. La convention se passe en forme devant le *Cadi*, qui la met par écrit en présence des contractans; et la somme convenue se paie par le mari, lorsqu'il renvoie sa femme après le tems stipulé. Personne n'ignore que les mariages de cette espèce étaient en usage chez les Romains; qu'ils le sont chez les Chinois et chez les Indiens modernes; que les marchands et les voyageurs Chrétiens ne craignent pas d'en faire de cette sorte dans le Levant, et que les (*c*) Turcs les reprochent aux Chrétiens; que les Espagnols ont leurs *Amancebadas*, qui, véritablement, comme le remarque Ricault, ne sont pas autorisées par les lois, mais qui n'en jouissent pas moins d'une connivence criminelle; et enfin que, même parmi les Chrétiens connus sous le nom de *Protestans*, l'usage de s'affermer (*d*) des filles de bonne volonté pour un certain tems n'y est guères moins commun qu'ailleurs. A Dieu ne plaise pourtant que j'avance ces petits détails pour mettre *odieusement* les Chrétiens en parallèle avec les Mahométans; mais, dans un ouvrage où il n'est question que de mœurs et de coutumes, il peut bien être permis de montrer que, toute religion mise à part, les vices et les passions rendent les hommes égaux et presque toujours les mêmes partout; et que les passions, qui sont, s'il faut ainsi dire, les traits de l'ame, ont une manière de rapport et de proportion entr'elles comme les traits du visage.

4. Ricault nous parle d'un autre demi-mariage des eunuques. Il leur est permis de se marier, et même d'épouser plusieurs femmes. Cependant on nous assure que ces eunuques sont rasés à fleur de ventre. Eh! que peuvent faire ces misérables? *Ludunt in umbra voluptatis*, et cela ne les empêche pas d'*être abominables en leur lubricité*, selon l'expression de (*e*) De Breves. Je n'ai garde d'expliquer ici en quoi elle peut consister, puisqu'ils sont privés des seuls moyens qui peuvent satisfaire des demi-hommes, et les

---

(*a*) Tome III de ses Voyages, ch. 17, édit. in-4°. de 1735.

(*b*) Il ajoute que les prêtres Mahométans, plus modestes et plus retenus en apparence, demandent au jeune homme, *s'il a de l'eau d'homme sur lui. An puer jam seminare possit*, etc.

(*c*) *Tournefort*, ubi sup., Lettre XIV.

(*d*) Cela se voit dans les Pays-Bas et ailleurs; mais n'oublions pas aussi les baux des nobles de Venise avec les courtisanes de cette république; ni que les *Cantoneras* sont membres de l'État en Espagne. N'oublions pas non plus les courtisanes de Rome, qui jouissent du même privilége à Rome sous la protection du monarque spirituel de l'Église chrétienne catholique, et des cardinaux.

(*e*) Voyage au Levant, p. 373, selon la citation de Bespier, dans ses remarques sur Ricault.

rendre aussi agréables aux Musulmanes que les eunuques faits à Rome l'étaient autrefois (*a*) aux dames Romaines.

5. On pourrait encore appeler mariage, mais improprement peut-être, le commerce des Mahométans avec leurs esclaves. Disons plutôt que c'est un libertinage autorisé en quelque façon par la loi des Musulmans, qui permet d'employer les esclaves à tel usage qu'on juge à propos. On nous fait remarquer ici deux choses dignes d'attention; l'une, qu'il est permis aux Musulmans d'épouser indifféremment des femmes de toute autre religion que la leur, pourvu qu'ils les choisissent dans une religion qui ait ses dogmes écrits et en état d'être examinés; l'autre, qu'en Turquie, les enfans de tant de différentes femmes, même des esclaves, héritent néanmoins également des biens de leur père. Il est pourtant vrai que, si le père n'affranchissait pas dans son testament les enfans nés d'une esclave, ils seraient toujours réputés esclaves, et resteraient à la discrétion de l'aîné de leur famille.

6. Thevenot, voyageur judicieux et exact (*b*) a écrit « que les Turcs » n'épousent jamais leurs parentes, si elles leur sont plus proches que de » huit générations inclusivement ».

7. Selon le même voyageur, et selon le témoignage de tous ceux qui voyagent en Levant, les Mahométanes ajoutent autant qu'elles peuvent l'art à la nature, pour se donner les agrémens qu'elles n'ont pas, ou pour augmenter ceux qu'elles ont déjà. Passons sans description le luxe et la magnificence des habits; les cheveux postiches qui suppléent en quelques-unes à ceux que cette nature leur a refusés; des couleurs ajoutées à celles qui manquent au visage, ou qui n'y paraissent pas avec un certain éclat; des sourcils peints; des paupières noircies avec la (*c*) *Surma*. Tout cela, comme l'on sait, se pratique aussi chez nous; et les Chrétiens auraient aussi grand tort de faire la guerre sur cet article aux Mahométanes, que la plus grande partie de nos dévots, tant Catholiques Romains que Protestans, de se féliciter de leur piété en lisant cette maxime pharisaïque si fréquente, selon Chardin (*d*), dans la bouche des Persans : *La religion est fondée sur la netteté, et la moitié de la religion c'est d'être bien net.* Car le Persan serait en droit de dire aux uns, *votre pratique prouve que la moitié de votre religion ne consiste qu'à entendre régulièrement une messe*, et aux autres, *qu'elle ne consiste qu'à aller au prêche.* Les voyageurs, et Thevenot entr'autres, nous font compreudre que, dans le Levant, comme chez nous, toute l'attention des dames est à se parer et à plaire, sans avoir le moindre égard aux facultés du mari, dût-il avoir à peine du pain dans son domestique. Ajoutez à ce luxe excessif une oisiveté sans bornes, qui les rend très-vicieuses, et, selon cet habile voyageur, *leur fait appliquer toutes leurs pensées à trouver les moyens de se divertir;* ajoutez-y une coquetterie dont la hardiesse et la licence passent l'imagination, et se feraient regarder comme incroyables, si elles n'étaient attestées par des (*e*) voyageurs dignes de foi; et l'on trouvera des matériaux propres à comparer les Mahométanes avec les Chrétiennes de la plus grande partie de l'Europe. J'aurais

(*a*) Voy. Juvenal, satyr. VI, à l'endroit qui commence : *Ergo exspectatos*, etc.
(*b*) Voyages, L. I, ch. 14.
(*c*) Drogue particulière, fort en usage chez les dames Turques.
(*d*) Voyages, tom. IV, p. 49, édit. de 1735.
(*e*) Les mêmes que je viens de citer.

été tenté de donner ici le détail de la parure des Musulmanes, et une espèce d'inventaire de leur toilette; mais il a été donné et redonné par les *compilateurs*, ou, si l'on veut, les plagiaires qui m'ont précédé, avec quelques figures, bonnes ou mauvaises, qui représentent ces dames. Je me contenterai donc de placer ici, pour la satisfaction des yeux du lecteur, des Persiennes, des Africaines, et des Moresques de la loi de Mahomet, avec un Persan, des Barbaresques, et des Arabes, moins souvent représentés, à ce qu'il me semble, et moins délicatement aux yeux des Européens.

8. Accordons, s'il est possible, la contrainte où vivent les Mahométanes avec cette hardiesse qu'on dit (*a*) que la loi leur permet, de demander d'être séparées d'un mari froid et impuissant. Accordons aussi (*b*) l'*obligation où est le mari d'accorder un douaire à sa femme pour le reste de ses jours*, avec le préjugé qui, chez beaucoup de Mahométans, et en général chez la plupart des Orientaux, fait regarder les femmes comme des animaux tout au plus *demi-raisonnables* (*c*), *et destinés pour le service de l'homme, comme un cheval*. Mais il y a bien d'autres contradictions et dans leurs mœurs et dans les nôtres.

9. Le Koran (*d*) déteste l'adultère, et ordonne qu'un mari qui en accusera sa femme sans le prouver, sera condamné à la bastonnade. Cependant, faute de témoins et de preuves (*e*), disent quelques voyageurs, le mari est obligé de jurer quatre fois devant le juge qu'il dit la vérité. A la cinquième, il proteste que, s'il ment, il veut être maudit de Dieu et des hommes. D'autre côté, on ajoute que, par un privilége qui paraîtra extraordinaire, et même à bien des Chrétiens, la femme est crue sur ses sermens, pourvu qu'au cinquième elle prie Dieu qu'il la fasse périr si son mari a dit vrai. Quand l'adultère de la femme est évident, le mari, selon Tournefort, devient maître de sa vie; et, s'il est vindicatif, il la fait enfermer dans un sac rempli de pierres, et la noie. « A la vérité, continue-t-il, la plupart » savent si bien ménager leurs intrigues, qu'elles meurent rarement dans » l'eau; et, quand leurs maris leur accordent la vie, elles deviennent » quelquefois plus heureuses qu'elles n'étaient, parce qu'on oblige l'adul- » tère à épouser son galant..... qui est condamné à mourir, ou à se faire » Turc, supposé qu'il soit Chrétien ». A l'égard du galant, il lui arrive souvent d'être promené sur un âne, la tête tournée vers la queue qui lui sert de bride, avec des tripes qui lui ceignent le front comme un diadème, et une cravate de même espèce. La scène finit par un régal de coups de bâton sur les reins et sous la plante des pieds.

10. J'épargne ici au lecteur la répétition de tout ce qu'on nous raconte de la jalousie des grands pour ces femmes renfermées et observées sans cesse par des eunuques, auxquels, quoiqu'il ne reste rien du tout pour plaire et pour se divertir, il est encore à peine permis de regarder celles qu'ils gardent à vue (*f*), et qui n'ont d'autre privilége distinctif dans leur prison, que d'être comme *étiquetées*, pour servir à tour de rôle aux plai-

(*a*) Ricault, ubi sup. Voy. ci-après, p. 236.
(*b*) Tournefort, ubi sup.
(*c*) Thevenot, ubi sup.
(*d*) Voy. ch. 4 et 5 du Koran, et les notes de M. Sale et de l'abbé Maracci.
(*e*) Tournefort et autres.
(*f*) Cette faculté est absolument interdite aux eunuques blancs.

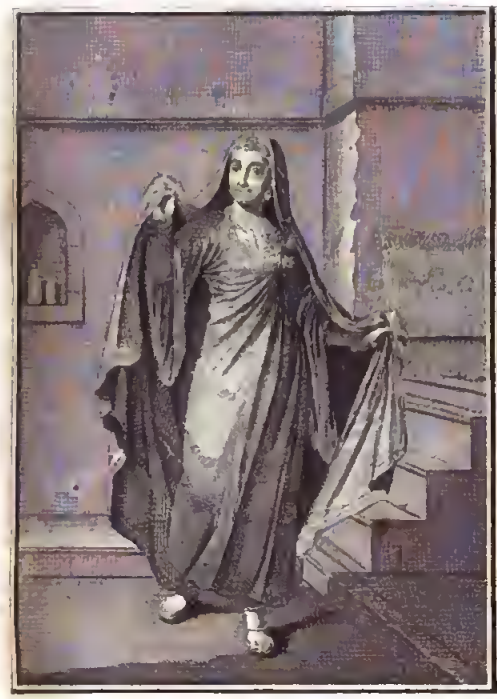

AFRIQUAINE en habit de Cérémonie.

AFRIQUAINE en deshabille.

FEMME MORESQUE.

FEMME d'AFRIQUE allant par les rues.

PERSAN.

FEMME PERSIENNE

HABILLEMENT des principaux Turkomanes.

ARABE du Desert.

sirs des monarques dont elles composent le sérail. On peut lire dans (*a*) Tournefort les précautions et les formalités mises en usage quand il faut appeler un médecin auprès d'elles.

Je ne saurais oublier ici les circonstances curieuses que nous rapporte (*b*) Ricault, des cérémonies usitées dans les mariages des grands seigneurs de l'État avec des princesses Ottomanes. On sait assez que la jalousie et la crainte des empereurs Ottomans autorisent ces mariages, et que cette élévation, qui ailleurs approche un grand de l'éclat de la majesté souveraine, est en Orient la cause prochaine de sa chute. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici; écoutons la description de Ricault. « Lorsque le Grand-Seigneur » a quelque jalousie de la grandeur d'un Bacha, il lui fait épouser une de » ses sœurs, ou quelqu'une de ses parentes, sous prétexte de le vouloir » honorer. Cependant, bien loin de devenir par-là plus grand et plus » considérable, il devient le plus malheureux esclave du monde, étant » obligé de se soumettre à l'orgueil et à la tyrannie d'une femme qui le » traite comme son valet. Il n'oserait pourtant refuser l'honneur que son » maître lui fait, de peur qu'on ne l'accusât de mépriser les marques de » sa faveur et de son affection. Avant même que d'avoir épousé cette » princesse, il faut qu'il prenne la résolution de se donner tout entier à » elle, et de ne faire part de son amitié à qui que ce soit, soit femme ou » esclave; car il est obligé à renoncer à tout ce qui le pourrait détourner de » l'amour qu'il lui doit porter. S'il a une femme qui l'engage, par la douceur » de sa conversation, et par le nombre des enfans qu'il en a eus, à avoir de la » tendresse pour elle, il faut, malgré lui, qu'il la bannisse de sa maison, et » qu'il n'y retienne personne qui puisse déplaire à la sultane qu'il ne connaît » pas encore. Avant les noces, si elle lui envoie demander de l'argent, des » pierreries, ou des fourrures de grand prix, il faut qu'il lui porte avec bien » de la joie et bien des complimens ce qu'elle lui demande. Ce présent s'ap- » pelle *Aghirlic* en la langue turque. Outre cela, il lui fait un *kabin* ou un » douaire, aussi considérable qu'il plaît à ceux qui s'entremettent de faire le » mariage. Lorsque le *kabin* a été réglé en présence du juge, un eunuque » noir mène le nouveau marié, par forme de reconnaissance, dans la » chambre de la sultane. Lorsqu'il y entre, la coutume oblige cette nou- » velle mariée à tirer son poignard, et à demander d'une manière impé- » rieuse à son mari, qui lui a donné la hardiesse d'approcher d'elle. Il » lui répond avec bien de la soumission, et lui montre (*c*) l'*Emmeri Pads-* » *chah*, ou l'ordre du Grand-Seigneur pour son mariage. Alors la sultane » se lève, le reçoit avec plus de douceur, et souffre qu'il l'entretienne un » peu plus familièrement. Un eunuque prend en même tems les pantoufles » du marié, et les met à la porte de la chambre, pour marque qu'il en a » été bien reçu. Un peu après, le Bacha fait une profonde révérence à la » sultane, et se prosterne jusques sur la terre, avec beaucoup de respect; » il se retire ensuite un peu en arrière, et lui fait une petite harangue, » pour lui témoigner combien il s'estime heureux de l'honneur qu'elle lui » fait. Lorsqu'il a fini son compliment, il demeure dans un profond silence, » et dans une posture fort humble, ayant les mains croisées sur son esto-

(*a*) Voyages, etc., ubi sup. Lettre XIII.
(*b*) Ricault, État, etc., ubi sup., liv. I, ch. 16.
(*c*) *Emmeri Padschah*, ou *Padishah*, dit Bespier dans ses remarques; mot qui signifie roi. *Emmeri*, par son rapport avec l'hébreu, signifie donc à la lettre *la parole* du roi. (אמר רך).

» mac, jusques à ce que la sultane lui commande (*a*) de lui donner de » l'eau. Il lui obéit aussitôt, et, prenant un pot d'eau, qui est préparé » pour cette cérémonie, il se met à genoux, et le lui présente. Alors (*b*) » elle lève un voile rouge brodé de fleurs d'or et d'argent, qui lui couvre » le visage, et boit. Au même moment, ses femmes apportent une table » basse, sur laquelle il y a une paire de pigeons rôtis, et du (*c*) sucre candi » sur une assiette, et le marié prie sa maîtresse de faire collation; mais » elle le refuse, jusques à ce qu'il lui ait fait de nouveaux présens. Elle » s'adoucit après les avoir reçus, et sa modestie étant vaincue, elle se » met à table, et prend une cuisse de pigeon de la main de son mari, et » lorsqu'elle en a mangé quelque peu, elle lui met un morceau de sucre » candi dans la bouche, et, se levant, s'en retourne où elle était auparavant. Alors tout le monde se retire, et on laisse le marié seul avec la » sultane, environ une heure, afin qu'il la puisse entretenir en liberté. » Quand ce tems-là est passé, ses amis l'invitent, au son des instrumens, » à venir dans l'antichambre, où il passe une partie de la nuit à chanter » et à se divertir avec eux, pendant que la sultane fait la même chose » avec les dames, qui entrent en ce tems-là dans sa chambre. Enfin, sur » le point du jour, la princesse, fatiguée de ces divertissemens (*d*), se » couche dans un lit fort riche, et bien parfumé, où il ne manque rien » pour l'accomplissement de cette cérémonie. Un eunuque avertit aussitôt » le marié par un signe, et le fait entrer sans bruit dans la chambre. Là, » il ôte ses habits de dessus; et se met aussitôt à genoux au pied du lit, » où il demeure quelque tems sans rien faire; après quoi il s'enhardit un » peu, et levant petit à petit la couverture, gratte doucement les pieds » de cette princesse, et, après les avoir baisés, se coule enfin entre ses » bras, où elle le reçoit avec bien de la satisfaction, et souhaite que » Dieu leur donne la joie de voir sortir une heureuse lignée de leur ma- » riage. Au matin, les amis du marié viennent le querir afin de le con- » duire au bain, et la nouvelle mariée lui fait présent de tout le linge dont » on a besoin dans ce lieu-là. Lorsque toutes ces cérémonies sont faites, » ils vivent plus familièrement ensemble dans la maison; mais, en public, » la sultane ne laisse pas de garder quelques mesures avec lui, pour faire » paraître sa supériorité. En effet, elle porte un *changiar* (c'est ainsi qu'on » appelle un *poignard*) à son côté, et demande si souvent des présens à » son mari, qu'elle épuise enfin tous ses coffres ».

Après le mariage, et ce qui en est le premier objet pour l'agrément de la vie, il faut parler de la manière de le dissoudre. Mahomet, pour empêcher (*e*) que les maris ne répudiassent trop facilement leurs femmes, ordonna qu'après la troisième fois qu'ils les auraient répudiées, il n'y aurait plus de retour, à moins que la femme répudiée de cette façon n'eût été mariée à un autre, et répudiée ensuite. Ce commandement, nous dit-on, (*f*) a été d'un si bon effet, que très-peu de gens parmi les Mahométans prennent la résolution d'en venir jusqu'au divorce; et l'on en voit encore

---

(*a*) Dans les notes de Bespier, on trouve à l'impératif : *Apporte de l'eau* (*son ghetir*).
(*b*) Dans une citation rapportée par Bespier, on trouve que le mari lève lui-même le voile, etc.
(*c*) Ou un plat de confitures.
(*d*) Elle ne retient auprès d'elle que celle qu'une citation rapportée par Bespier appelle *la commère de la noce*.
(*e*) Koran, ch. 2.
(*f*) Sale, discours préliminaire du Koran, sect. VI.

moins qui reprennent la femme qu'ils ont répudiée, à cause de la honte qui accompagne un tel retour ; soit que cette femme ait été quelque tems sous la puissance d'un autre mari, ou que la loi impose à celui qui demande le retour les conditions rapportées par Ricault (*a*), et que je répète ici après lui. C'est qu'un mari ne peut reprendre une femme répudiée qu'après avoir consenti qu'un autre en jouisse en sa présence. Il s'est trouvé des femmes à qui cette condition a été si favorable (*b*) qu'elles ont absolument refusé de retourner avec leur premier mari. Cette condition suit le divorce, que Ricault appelle *Ouch-talac*, c'est-à-dire, selon Bespier, (*c*) *trois*, ou *troisième divorce*. Les Turcs en ont de trois sortes, qui tous trois se font devant le Cadi qui les enregistre lui-même. Par le premier, le mari et la femme restent séparés d'habitation et de lit, à condition que le premier donnera à l'autre ce qu'il lui faut pour son entretien ordinaire. Le second divorce fait une séparation totale de corps et de biens, et le mari est obligé de donner à sa femme le douaire qu'il lui a promis ; après quoi, elle n'a plus rien à prétendre, ni à sa personne, ni à ses biens, et il lui est permis de se remarier à un autre ; mais, néanmoins, avec cette clause qu'il se passera trois lunes entre le divorce et le second mariage, pour être assuré qu'elle n'est point enceinte ; car, si elle l'était, il ne lui serait nullement permis de se remarier, et même il lui est permis, en cas de grossesse, de rester dans la maison de son mari, et d'y vivre à ses dépens jusqu'après ses couches. L'*Ouch-talac* est le plus solennel des trois divorces, mais il n'est pas en usage chez les Persans.

A l'égard des femmes, on nous dit en général qu'elles n'ont pas les mêmes priviléges que leurs maris, et qu'il ne leur est point permis de se dégager des liens du mariage, à moins qu'ils manquent de leur fournir ce qui est nécessaire à la vie (*d*) ; c'est-à-dire du riz, du café, du bois, de l'argent pour aller au bain, et du lin pour se filer des habits ; car la loi suppose que la femme doit être assez industrieuse pour s'en faire. Cependant, une autre cause de séparation légitime pour la femme, c'est quand le mari fait mal les *corvées conjugales*, ou quand il ne les fait point du tout.

Les enfans étant les fruits du mariage, il est tout naturel d'en parler ici. Passons ce qui concerne leur entrée dans le monde, pour arriver tout d'un coup à ce qui les fait entrer dans le corps des fidèles du Mahométisme. C'est leur circoncision, usage religieux retenu des Juifs, ou plutôt des anciens Arabes Ismaélites, descendus, comme les Juifs, du premier patriarche du Judaïsme, qui a été circoncis par l'ordre tout particulier de Dieu. Les Mahométans attribuent à leur fondateur Mahomet d'être né sans prépuce ; prétendant sans doute l'égaler ainsi à Moïse, à David, à Adam, et à quelques autres saints du Vieux Testament ; ce qui, au dire des Juifs, a été accordé à ces prophètes par une faveur toute particulière de Dieu : « Mais, nous » dit Ricault, ce n'est pas une chose fort extraordinaire de voir naître des » enfans de cette sorte dans les pays où la circoncision est en usage » ; mais cela n'est pas sans exemple en d'autres pays, et l'on n'a qu'à consulter

(*a*) Ricault, ubi sup.
(*b*) Ricault en rapporte un exemple.
(*c*) Remarques de Bespier sur Ricault, à la fin du tom. 2 de l'*état de l'Empire ottoman*, p. 665. La remarque de cet auteur sur l'*Ouch-talac* est fort curieuse.
(*d*) Thevenot, Ricault, Sale, etc.

sur ce sujet les auteurs qui ont décrit la partie du corps humain qui est revêtue du prépuce. Les Arabes (*a*) croyaient autrefois que ceux qui venaient au monde sous l'influence de la lune naissaient sans prépuce, en sorte qu'ils paraissaient avoir été circoncis avant que de naître. Les Juifs exemptent aussi de la circoncision ceux qui naissent tels, et l'on se contente de leur tirer un peu de sang à l'endroit où devait être le prépuce.

Les Turcs ne circoncisent leurs enfans qu'à l'âge de sept ans accomplis : passé cet âge (*b*), ils ne les circoncisent que lorsqu'ils le jugent à propos. Les Persans, selon Chardin, les circoncisent communément à l'âge de cinq ou six ans ; mais, dans toutes les règles, il faudrait, disent quelques docteurs Mahométans, circoncire à treize, à cause qu'Ismaël le fut à cet âge ; ou même à neuf, parce que l'on commence dès lors à discerner le bien du mal. Quoi qu'il en soit, passé l'âge de cinq ans, ou de six à sept, les Mahométans, nous dit Ricault, circoncisent quand il leur plaît. Je ne décrirai point la manière (*c*) de circoncire, laquelle est un peu différente de celle des Juifs, et se fait par un chirurgien et non par un ecclésiastique ; mais il est bon de remarquer que, toute religion à part, la circoncision est jugée nécessaire, et a été jugée telle dès les anciens tems, dans ces climats chauds d'orient et de midi ; tant à cause de la longueur excessive du prépuce dans les Arabes et dans quelqu'autres peuples leurs voisins, ce qui y forme comme un dépôt d'impureté, qu'à cause du préjugé où l'on y est que le prépuce nuit à la génération. A ces raisons physiques, il n'y a sans doute aucune réplique. Seulement il faut y ajouter que Dieu a consacré la circoncision comme pour purifier une partie toute *pécheresse*, et effacer en elle cette *infamie* contractée avant que le genre humain se fût formé.

Le jour auquel on circoncit un enfant est un jour de réjouissance pour toute la parenté. On le promène à cheval, disent Thevenot et Ricault, au son des timbales et des tambours de basque, paré de ses plus beaux habits, suivi de ses amis et de ses camarades d'école, qui répètent à haute voix des passages du Koran. Ensuite on le ramène au logis, et on lui fait faire (*d*) la profession de foi en tenant un doigt élevé ; après quoi on le circoncit. Comme cette cérémonie diffère selon les pays, il suffira de renvoyer ici le lecteur à la figure qui représente un enfant équipé comme il doit l'être quand on le mène à la circoncision. « (*e*) Ceux qui se font Mahométans » dans un âge plus avancé, sont promenés à cheval, tenant à la main » gauche un dard dont la pointe est tournée du côté du cœur, pour » marquer qu'ils se laisseront plutôt percer le cœur que de renoncer à la » religion qu'ils embrassent ». Mais un voyageur plus moderne que celui dont je rapporte la citation, semble contredire cet usage, puisqu'il dit (*f*) qu'on se contente de faire lever le doigt aux Renégats qui se rendent Mahométans, en prononçant la profession de foi musulmane ; et il ajoute avec raison que c'est peut-être par mépris pour ces déserteurs de la religion

(*a*) *Pocock.* in specimine Hist. arab., p. 320.

(*b*) *Thevenot*, L. I de ses Voyages, ch. 32, dit qu'ils circoncisent à l'âge de onze ou douze ans.

(*c*) On peut la voir dans Chardin, tom. 2, p. 295, édit. in-4°. de 1735 ; dans Thevenot, ubi sup. ; et dans Tournefort, qui décrit cette cérémonie beaucoup plus en détail que les deux autres.

(*d*) Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, etc.

(*e*) C'est Ricault qui parle.

(*f*) Tournefort, ubi sup.

dans laquelle ils ont été élevés. Mais il y a apparence que cela varie encore selon les pays, s'il est bien vrai (*a*) qu'à Alger on circoncise les Renégats, après les avoir promenés en procession par la ville, à peu près de la manière que Ricault le dit, et au milieu d'une garde *barbaresque* armée de sabres; pour montrer au nouveau converti que ces sabres sont dégainés pour le mettre en pièces, s'il témoigne le moindre penchant à reprendre le Christianisme.

Le jour de la circoncision est aussi celui où l'on donne le nom à l'enfant. Cependant on trouve encore ici des exceptions remarquables. Tournefort nous apprend que le père donne le nom qu'il veut à ses enfans lorsqu'ils viennent au monde; qu'il tient le nouveau-né entre ses bras, et l'élevant en haut l'offre à Dieu, après quoi il lui met un grain de sel dans la bouche; et qu'alors il lui prononce le nom en lui donnant la bénédiction. La superstition se mêle ici. En Perse le nom est tiré au sort. On le cherche au hasard dans le Koran, où l'on met plusieurs noms ensemble, et on les donne à tirer à un enfant: si cette superstition n'est pas générale, elle est du moins établie en Perse, et c'est Chardin qui nous l'assure. Une autre chose digne de remarque c'est cet usage par lequel il semble qu'on demande grace devant Dieu pour les enfans qui sont morts sans avoir été circoncis. On leur casse le petit doigt avant que de les enterrer. Mais ni cette pratique, ni tout ce que je viens de rapporter ne suffit pas pour prouver que la circoncision soit un acte indispensable de religion. La plupart des Mahométans ne la croient pas absolument nécessaire au salut. Cependant, il se trouve parmi eux de ces *rigides* connus dans toutes les religions, qui croient que la cérémonie a la vertu de rendre intérieurement fidèle. Ils s'imaginent que Dieu ne recevrait pas les prières d'un homme à qui l'on aurait laissé le prépuce. On nous dit aussi que d'autres dévots Musulmans se persuadent que la circoncision des pères influe sur les enfans et leur suffit. Ceux-ci, comme on voit, étendent fort loin la vertu de la circoncision, et semblent approcher de l'idée que se font les rigides Calvinistes au sujet des enfans morts sans baptême, et néanmoins régénérés, élus et sauvés, en vertu de la fidélité de leurs pères. Je dois remarquer ici la superstition des femmes stériles, qui avalent un prépuce, croyant que c'est un remède sûr pour réparer leur défaut; ou celui de leurs maris, diront peut-être les rieurs.

Je terminerai cette matière par quelques remarques qui appartiennent à la naissance et à l'éducation des enfans. D'autres remarques sur les usages funèbres des Mahométans finiront cette dissertation. Ma première remarque concerne la naissance des enfans des princes et des grands seigneurs. On prend généralement grand soin de cacher le tems et le moment de leur naissance, pour surmonter les charmes et les sortiléges; et surtout, selon ce que nous dit un voyageur, pour prévenir les présages des astrologues, et empêcher qu'ils ne leur fassent des horoscopes sinistres, qui fixeut la destinée de ces enfans; comme si le cours de la vie pouvait dépendre d'un homme, qui, d'un moment à l'autre, ne saurait deviner quel sera le sort de la sienne. Mais nous ne devons pas exiger que la raison soit plus forte dans le sein du Mahométisme qu'en toute autre religion, lorsque de

(*a*) *Pitts*, religion and manners of the Mahometans. Ce livre a été imprimé à Londres en 1731.

fausses espérances, ou une crainte frivole ont commencé d'étourdir le jugement.

2. Les Turcs et les autres Mahométans ont l'usage de l'adoption, comme toutes les autres nations. Elle est même assez fréquente parmi les Turcs. Cette adoption se fait en faisant passer dans la chemise de celui qui adopte la personne qui est adoptée. On appelle (*a*) cette adoption *Akhrat*.

3. Ricault a fait des remarques très-judicieuses sur l'éducation des jeunes gens qui sont destinés au service du Grand-Seigneur; et ces remarques se peuvent appliquer plus ou moins à l'éducation des particuliers. Avec la religion qui fonde le Musulmanisme, la vigueur et la beauté sont, pour les Mahométans, les deux grands objets de l'éducation, qui rendent agréable aux yeux des hommes celui que la religion toute seule n'est capable que de rendre agréable à Dieu. Les Mahométans s'imaginent qu'un corps mal fait ne saurait loger qu'une ame mal faite; et les Indiens vont plus loin, en ajoutant que les ames des corps mal faits y ont été logées pour les grands crimes qu'elles ont commis dans une autre vie. Du reste, c'est une idée assez répandue, et que le seul Christianisme est capable de corriger, que les gens difformes et marqués de défauts notables sont méchans et vicieux, et que l'éclat du corps fait briller (*b*) la beauté de l'ame.

4. Mais cet éclat du corps excite dans les jeunes Mahométans cette passion dangereuse que l'antiquité a déguisée autrefois sous le beau nom d'*amour platonique*. Il est bien difficile, qu'étant faits comme nous sommes, l'amour des perfections du corps et de l'ame, les liaisons que forment ces perfections entre les hommes, l'ardeur avec laquelle on travaille à les entretenir, les sentimens qui les expriment, la force des expressions, une vue continuelle des sens, frappés d'un objet aimable; il est, dis-je, bien difficile qu'un tel amour conserve une véritable pureté; et il y a trop d'exemples du contraire chez tous les peuples anciens et modernes pour en alléguer ici aucun. Contentons-nous de renvoyer à (*c*) Ricault ceux qui seront curieux de savoir comment les Turcs justifient un amour qui dégénère à la fin en cette sensualité criminelle qu'on a vu s'allumer, il n'y a pas long-tems, dans des pays assez voisins des glaces du Nord.

En Turquie, les pleurs des femmes commencent le deuil pour les morts, et les lamentations s'étendent si loin que cela suffit pour annoncer une mort aux voisins les plus éloignés. En plusieurs endroits d'Afrique, les Mahométans ajoutent à ces pleurs, ou même à ces hurlemens, qu'exigent dans leur pays la coutume et l'imitation, la suie, et l'huile détrempée avec du noir pour s'en barbouiller le visage; ce qui, joint à des cris affreux, à des têtes généralement échevelées dans une assemblée de trente ou qua-

---

(*a*) Voy. d'Herbelot, à ce mot *Biblioth. orient.*

(*b*) *Gratior, et pulchro veniens è corpore virtus*, dit Virgile.

(*c*) Ricault, État, etc., L. I, ch. 7. Je remarquerai ici que les Turcs passent pour être extrêmement adonnés à la sodomie. Thevenot assure qu'ils cherchent si peu à se cacher de cet abominable vice, qu'ils en font le sujet ordinaire de leurs chansons. La religion n'a donc pas changé en eux l'effet de ce tempérament que nous devons, comme les autres animaux et les plantes, au climat et à l'air du pays où nous sommes nés. Les Grecs, prédécesseurs des Turcs, tombaient dans les mêmes excès. Souvenons-nous des chansons sodomistes d'Anacréon. Ce vice a même passé chez les Turcs jusques dans le lit conjugal, et peut servir à une femme de sujet légitime au divorce. Quand cette circonstance odieuse l'oblige de demander la séparation, elle renverse sa pantoufle devant le juge; et cela veut dire que les caresses du mari ont été irrégulières, et un approche stérile qu'un auteur moderne a appelé l'*Arrière-Vénus*.

rante femmes, entre lesquelles il y en a toujours plusieurs, qui s'égratignent le visage avec leurs ongles ou avec des aiguilles, fait un concert de deuil, sans lequel sans doute les préliminaires des funérailles paraîtraient mal observés.

L'usage de pleurer bien haut les morts et avec beaucoup de fracas, en se roulant dans la poussière et se couvrant de cendres, etc., est fort ancien dans l'Orient; et tout cela, comme on le voit par les relations des voyageurs, a fort peu changé parmi les Orientaux modernes. Aujourd'hui, en général, on pleure et l'on fait le deuil avec beaucoup moins d'éclat chez les Chrétiens. Un long manteau avec un long crêpe et des habits noirs marquent extérieurement le deuil d'un fils pour son père, d'un frère pour un frère, ou pour une sœur, et d'un mari pour sa femme. Celle-ci porte, en pareil cas, des coiffes abattues sur le visage, et des habits noirs et unis; et tout cela est si bien réglé, que, tristesse ou non, il faut paraître en public un certain tems en cet équipage, parce que la coutume et la bienséance le veulent ainsi; de même qu'elles veulent et ordonnent que tous ceux qui s'assemblent dans une église sous la bannière d'une dévotion d'éclat y paraissent tous prier également Dieu, et, toujours en observant cette bienséance qu'exige le lieu, s'y repentir en apparence devant les hommes, à peine de passer pour irréligieux et libertins, ou même pour athées et gens sans foi. (*a*) Thevenot nous dit que ces Mahométanes Turques ne pleurent plus, aussitôt qu'elles cessent d'avoir des témoins de leurs larmes. Il ajoute que ces pleurs durent plusieurs jours; que souvent on les recommence au bout de l'année, et que l'on y emploie aussi des femmes qui *pleurent à gage*. Pour ensevelir le mort, on le lave et on le rase; on brûle autour de lui assez d'encens pour chasser le diable et les autres mauvais esprits, qui, selon la croyance des Mahométans, rodent tout au moins autant autour d'un mort qu'autour d'un homme vivant. C'est ici encore une de ces opinions anciennes et générales par tout l'Orient, et ailleurs aussi. Après ces petites cérémonies, on ensevelit le mort dans un suaire sans couture, afin, nous dit-on, que le mort puisse se mettre sans peine à genoux, quand il subira l'examen dans l'autre monde. Le cercueil du mort, lorsque celui-ci est d'un pays où l'usage d'en donner aux morts est établi, est couvert (*b*) d'un poële à l'enterrement, et le convoi funèbre est composé d'*Imans*, qui vont les premiers en priant Dieu dans la route. Les parens et les amis suivent, et les femmes marchent après en pleurant. Arrivés au sépulcre, ils tirent le mort du cercueil et le descendent dans la fosse; pour les femmes, elles continuent d'y pleurer.

Thevenot nous dit aussi « que la différence des tombeaux des Turcs » d'avec ceux des Chrétiens du pays est qu'après que les premiers ont mis » leurs morts dans la fosse, ils mettent au-dessus, de biais, une planche » dont un bout est posé au fond de la fosse, et l'autre aboutit au haut de » ladite fosse, en sorte que la planche couvre le corps....; mais ni les » uns, ni les autres n'enterrent point leurs morts dans des bières ». Les Turcs posent une pierre sous la tête du mort, pour la commodité des anges, qui doivent examiner le défunt. Cette civilité populaire et superstitieuse est due aux anges: il leur faut un siége, et les Turcs croient

(*a*) Voyage, tom. I, 45 du L. I.

(*b*) La taille-douce représente un enterrement turc de Constantinople.

qu'une telle précaution rendra ces anges plus traitables. Ces fausses idées sont de tout pays ; on croit que les anges sont des esprits, et cependant on les traite comme des corps. Un Mahométan superstitieux s'imagine qu'une politesse faite aux anges examinateurs les fera passer légèrement sur les iniquités d'un mort, et l'on trouvera chez nous des Chrétiens qui se persuaderont qu'un petit compliment fait à un saint leur rendra un jour le même service. Un autre traitera ce compliment d'idolâtrie ; mais, en même tems, il supposera que dix ou douze pseaumes chantés *mécaniquement* dans un temple, et presque à se rompre les poumons, avec trois sermons écoutés ensuite pendant un dimanche, aux heures destinées à cette dévotion, pourront effacer au dernier jour toutes les injustices qu'il a commises pendant sa vie. Telles sont les fausses idées que l'on se fait de cet Etre Souverain qui est infiniment miséricordieux ; mais qui, pour le malheur des faux dévots, est aussi infiniment juste.....

Je passe dans ces petites descriptions la différence des poêles, selon que les morts ont été ou gens de guerre, ou d'église, et celle des ornemens des tombeaux, selon que l'on a été ou riche, ou pauvre sur la terre. Une remarque plus importante est que les Mahométans se font enterrer, dit Thevenot, près des grands chemins, « afin que les passans se souviennent » de prier Dieu pour eux, et leur souhaitent sa bénédiction, et c'est pour » cela que ceux qui font quelque pont, ou quelqu'autre ouvrage public » par charité, se font ordinairement enterrer dessus ou auprès, afin » d'avoir les prières des passans. On voit, continue-t-il, dans ces cime- » tières tant de grosses pierres dressées, qu'il y en aurait assez pour bâtir » une ville. Après qu'on a enterré le mort, les parens et les amis viennent » pendant l'espace de plusieurs jours prier sur son tombeau, demandant » à Dieu qu'il délivre le défunt des tortures des anges noirs ; et ils disent » au mort, en l'appelant par son nom : *N'aie point de peur, mais réponds-* » *leur bravement*..... Le vendredi, plusieurs parens ou amis apportent » de quoi boire et de quoi manger. Tout cela sert aux passans, qui » peuvent y manger et boire avec liberté..... (*a*) » Cet acte de charité se fait dans la vue d'attirer des prières et des bénédictions en faveur du pauvre mort.

On rapporte une opinion assez singulière des Mahométans de Perse. C'est que chacun (*b*) doit avoir soin de mourir au même endroit où l'ange, qui a présidé à sa naissance, a pris la terre dont il a été formé. Ils s'imaginent, nous dit-on, que l'ange de la nativité mêle de la terre dans la matière dont l'homme est formé. Il est donc bien juste que cette terre soit rendue à sa terre primitive. Une autre opinion, mais plus raisonnable,

---

(*a*) Je ne répéterai rien ici sur cet usage, établi chez plusieurs peuples anciens et modernes, de boire et manger ensemble après les funérailles des morts ; mais je ne sais si la vraie origine de cette coutume qui tend à une espèce de réjouissance, n'est pas fondée sur l'immortalité de l'ame, et sur l'idée qui s'est conservée dans tous les siècles, d'une autre vie après celle-ci. On a pu devoir à cette même idée les pleurs répandus à la naissance des enfans ; usage connu dans les Indes, et pratiqué par quelques anciens peuples d'Europe et d'Asie. *Lugentur apud quosdam puerperia, natique deflentur ; funera contra festa sunt, et veluti sacra, cantu lusuque celebrantur*, dit Pomponius Mela, c. 2, l. 2 *de situ orbis*, en parlant des Thraces. Il en avait dit à peu près autant des Essedons, qui sont les Tartares voisins du *Palus Mœotides*, aujourd'hui mer de Zabacche.

(*b*) Thevenot, Chardin et autres. Chardin, tom. IV, p. 109, édit. de 1735, in-4°., dit que l'ange *formateur* de la créature humaine jette un peu de terre dans la matrice au moment de la conception.

ou qui du moins est foodée sur un principe d'humanité, est que, si l'on rencontre un convoi funèbre, on doit se détourner de quelques pas pour accompagner le mort, et même prêter ses épaules pour aider à le porter, s'il est nécessaire.

Ces mêmes Persans ont retenu dans le deuil l'ancienne coutume de déchirer ses habits pour marquer son affliction. Ils déchirent leur *caba*, qui est une espèce de veste. On doit les loner d'une chose tout autrement *méritoire*: c'est qu'ils font des aumônes pendant sept jours de leur deuil; mais décrivons plus particulièrement, dans les termes de Chardin, ce qui se passe chez les Persans depuis la mort d'un malade jusqu'au deuil inclusivement.

« Dès qu'un malade donne des signes d'une mort prochaine, on allume sur les terrasses du logis de petites lampes en divers endroits. C'est pour avertir les passans, et les voisins de prier Dieu pour le malade. Des *Mollahs*, ou ecclésiastiques, sont mandés, qui tournent son esprit au repentir de sa vie passée, lui parlant de tous les péchés et de tous les excès dans lesquels il peut être tombé. Le malade dit à chaque passage: *Taubé*, c'est-à-dire, *je me repens;* et, quand il ne peut plus parler, on lit le Koran auprès de lui, jusqu'au moment où il rend l'esprit.

» Ce moment funeste est marqué par des éclats de cris et de gémissemens si furieux, que tout le voisinage est bientôt informé de ce qui est arrivé. Tous ceux qui sont intéressés dans la perte qui vient d'arriver, les parens entr'autres, se déchirent les habits, du cou jusqu'à la ceinture, s'arrachent les cheveux, s'égratignent le visage, se frappent la poitrine, et font tous les autres actes de désespoir. Les femmes, surtout, s'emportent aux excès de fureur et de désolation les plus outrés, qu'elles entremêlent de longues complaintes, de récits tendres et touchans, et d'apostrophes au mort.

» On envoie cependant chez le *Cazy*, qui est le juge civil, pour donner avis du décès, et pour avoir un ordre au *Mordichour* de prendre le corps, le laver et l'ensevelir. *Mordichour* veut dire *laveur de corps morts*. C'est un office, et personne que celui qui en est revêtu, ou ses subdélégués, ne peut laver un mort. Il est établi par la justice, afin qu'on sache le nombre des morts, et les maladies dont ils meurent. On dit au portier du *Cazy: Un tel est mort*. Il répond: *Votre tête soit saine;* et, en même tems, il va querir un petit papier scellé du juge, qui est une permission de laver le corps. La permission ne coûte rien; mais le portier du juge civil, qui la délivre, prend quelques sols de droit, selon la condition des gens.

» Avec ce billet, on va au laveur des morts, qui donne du monde pour laver le corps. Les hommes lavent les hommes, et les femmes lavent les femmes. Le laveur déshabille le cadavre, et s'empare des habits qu'il a sur le corps, lesquels lui appartiennent de droit; car, du moment qu'une personne est morte, on n'y ose toucher, parce qu'on serait souillé, et on porte le corps au lavoir. Il y a de ces lavoirs mortuaires dans toutes les villes, dans un lieu retiré et couvert. A Ispahan, par exemple, parce que la ville est séparée en deux quartiers, il y a deux principaux *Mordichours* ou laveurs de morts; et, entre les autres lavoirs, il y en a un fort grand, dans une cour reculée de la vieille mosquée, qui est un grand bassin de vingt degrés sous terre. On y porte les corps, mais ce n'est que des gens du peuple. Car, pour les autres, on les lave dans leurs maisons, on couvre d'une tente le bassin où l'on lave le corps, afin qu'on ne puisse le

voir d'aucun codroit; et quand le corps est lavé, on lui bouche toutes les ouvertures, ou les conduits avec du coton, afin qu'il n'en sorte aucune humeur qui le salisse le moins du monde.

» On ensevelit ensuite le cadavre dans un linge neuf, sur lequel les gens qui en ont le moyen font écrire des passages de leurs saints livres. J'en ai vu qui faisaient écrire le *Yauchen*, ou *Cotte de maille*. C'est le nom d'un petit livre qui comprend les attributs de Dieu. Ils sont au nombre de *mille-un* (*a*); et cet *un* est mis par-dessus les *mille*, pour marquer, disent-ils, que, dans l'infinité de Dieu, mille attributs ne définissent pas mieux son essence qu'un attribut. Les linges dans lesquels fut enseveli *Saroutaky*, ce Grand-Visir eunuque qui fut assassiné sous *Abas II*, contenaient tout le Koran, écrit avec de la terre sainte, détrempée avec de l'eau et de la gomme. On appelle terre sainte en Perse, la terre des lieux de l'Arabie, que la dévotion mahométane a consacrés à cause des saints qui y sont trépassés. On peut juger combien il fallait qu'il y eût de linge.....

» Quand le corps est enseveli, on le dépose dans un lieu retiré du logis; et, s'il doit être porté à quelque sépulcre éloigné, on le met dans un cercueil de bois, qu'on remplit de sel, de chaux et de parfum, mêlés ensemble, pour le conserver. L'on n'embaume point autrement les corps en Orient. On ne les vide point, cela passe parmi eux pour une ordure, et pour une impiété. On met les morts promptement au cercueil en Perse, parce que l'air y étant très-sec presque partout, un corps mort enfle si fort au bout de huit ou dix heures, qu'on ne le pourrait plus enfermer dans la bière.

» Les enterremens de l'Orient se font communément avec peu ou point de pompe. Un Mollah vient avec la bière de la mosquée prochaine, qui est un méchant cercueil de trois planches grossières et mal agencées, avec un couvercle qui tourne dessus par une cheville. On met le corps là-dedans, et, si c'est quelqu'un du commun peuple, on l'emporte sans façon. Le corps est toujours porté vite, et comme en courant, et n'est d'ordinaire accompagné que des porteurs, prononçant à mots lents et reposés: *Allah, Allah*, c'est-à-dire, *Dieu, Dieu*.

» Quand l'enterrement est de personnes de condition, et riches, on porte devant le corps les enseignes de la mosquée. Ce sont de longues piques de différentes sortes, les unes ayant une main de laiton ou de cuivre au bout, qu'on appelle *la main d'Aly*; les autres surmontées de croissans; les autres des noms de *Mahammed*, de sa fille, et de ses douze premiers légitimes successeurs, faits comme nous faisons des chiffres de noms. Il y a toujours quatorze de ces enseignes ensemble; c'est ce qu'on appelle *le train des Tchardé Massoum*, c'est-à-dire, *les quatorze Purs, ou Saints*. Il y a encore de ces perches dont les fûts sont des lames de laiton, ou de fer, larges de quatre doigts, et longues de trois à quatre pieds, si faibles que la moindre agitation les fait plier. Au haut sont attachées des bandes de taffetas, qui pendent tout du long. Après ces enseignes, viennent cinq ou six chevaux de main, portant les armes et le turban du défunt. Puis vient le *Si-paré*, c'est-à-dire, le *Koran*, en trente parties, ou sections, ce qu'ils appellent *Giusve*, c'est-à-dire, *portion*. On le garde ainsi en grand volume dans les principales mosquées. Il est écrit en lettres si grosses, que chacune est grosse comme le pouce. Trente Talebelme, ou étudians, le portent en le lisant, et il faut qu'il soit tout lu avant qu'on mette le mort dans la fosse. Si c'est une femme qu'on enterre, on porte au-dessus de la bière le *Tcharchadour*, c'est-à-dire, *les quatre voiles*, qui est un poêle porté sur quatre longs bâtons.

(*a*) On connaît l'Isis Mirionyme.

C'est là toute la pompe funèbre, à moins que les parens du défunt ne veuillent faire encore plus d'éclat; auquel cas ils multiplient les choses que nous venons de dire.

» Il n'y a point de gens exprès pour porter un corps mort au tombeau. Ses voisins ou ses domestiques lui rendent ce dernier devoir. La coutume est de porter le cercueil, jusqu'à ce que quelqu'un tende l'épaule; et la charité Mahométane enseigne, quand on rencontre un enterrement, de porter la bière, au moins dix pas. J'ai vu diverses fois des gens de considération mettre pied à terre en rencontrant un corps mort, et lui faire cet office, et puis remonter à cheval.

» On n'enterre jamais dans les mosquées, parce qu'encore que les corps morts aient été purifiés, on ne laisse pas de les regarder toujours comme rendant impur tout ce qui y touche, et les lieux où on les met.

» Aux petites villes, les sépulcres sont presque toujours hors des portes, et sur les grands chemins, et c'est de même aux bourgs et aux villages; ce qui est une institution qui a sa morale, et par laquelle on prétend instruire les vivans; mais les grandes villes sont pleines de cimetières, surtout où l'air est sec. Les fosses en Perse sont plus petites qu'ailleurs, n'ayant que deux pieds de large, six de long, et quatre de profondeur. Mais voici qui est fort particulier. A un des côtés du sépulcre, celui qui regarde la Mecque, ils creusent au fond une voûte un peu inclinée, de la longueur et de la largeur de la fosse, qui est comme une autre fosse, dans laquelle ils fourrent le corps enseveli dans ses linges, et sans cercueil, le couchant sur le côté, le visage vers la Mecque; et, pour empêcher qu'il ne tombe de la terre dessus en remplissant la fosse, ils mettent deux tuiles en équerre sur la tête. Quand c'est une fosse pour de pauvres gens, on ne fait point cette voûte tout du long de la fosse, mais seulement à un bout, pour y mettre la tête, laquelle on couvre aussi de deux tuiles; mais, au contraire, si c'est pour un homme riche, ou pour quelque grand guerrier, on met à côté de lui, dans la fosse, son turban, son épée, son arc et son carquois; et puis on mure cette fosse latérale, si je puis l'appeler ainsi, par une couche de tuiles avec du plâtre, afin que le corps soit arrêté là-dedans, et que la terre dont on remplit la fosse ne puisse tomber dessus. Nous dirons tantôt à quoi bon tout ce mystère. J'observerai auparavant que les Sahieds, qui sont gens qui se disent descendus de Mahammed, ne sont point enterrés comme les autres Mahométans; car, après les avoir descendus dans la fosse, dans leurs linges simplement, on n'y jette point de terre, mais on couvre la fosse d'une pierre.

» On couvre les fosses ou de brique, ou de pierre brute, ou de marbre, de ce marbre bâtard qu'il y a en Perse, lequel est brun et très-dur; et ils mettent des pierres droites aux bouts, qui font connaître le sexe du corps enterré; si c'est un homme, ils mettent à la tête une pierre chargée d'un turban; si c'est une femme, ils mettent deux pierres droites en tables, aux deux bouts. La fosse ne doit être élevée que de quatre pieds au plus; et d'ordinaire elle ne l'est que de deux. La tombe qui la couvre a toujours quelque inscription, mais ce n'est pas d'ordinaire du nom et des éloges du défunt; ce sont des passages du Koran.

Les gens de moyen et de bas état commencent, au bout de huit ou dix jours, à aller visiter le sépulcre, et les femmes particulièrement n'y manquent point. On en voit toujours les cimetières remplis, notamment à de certaines fêtes, et surtout le soir et le matin, ayant leurs enfans avec elles, grands et petits. Elles se mettent là à pleurer les morts, en faisant des cris et

versant des pleurs, en se battant la poitrine, et s'arrachant le visage et les cheveux; ce qu'elles entremêlent de longs récits de leurs entretiens passés avec le défunt ; et le refrain continuel est: *Rouah, rouah, ame, esprit, où es-tu allé? Pourquoi n'anime-tu plus ce corps? Et toi, corps, qu'avais-tu à mourir? Te manquait-il de l'or, de l'argent, des vêtemens, des plaisirs, des tendresses?* Leurs amies les consolent, et puis les emmènent, laissant quelquefois des offrandes de gâteaux, de fruits, et de confitures, qui sont, disent-ils, pour les anges gardiens du sépulcre, pour les rendre favorables aux défunts.

» Les gens de condition ordonnent d'ordinaire qu'on enterre leurs corps auprès de quelque grand saint, mais rarement vont-ils jusqu'à se faire porter à la Mecque, ou à Médine, parce qu'il y a trop loin; mais ils ordonnent qu'on fasse leur sépulcre ou à Negef, qui est une ville de la contrée nommée *Kerbela*, dans l'Arabie déserte, où Aly, le grand saint des Persans, est enterré; ou bien à Metched, au sépulcre d'Imam-Reza; ou à Com, auprès de Fatmé, l'un et l'autre descendans d'Aly; ou bien à Ardevil, auprès de Cheik-Sephy, à deux ou trois mois de chemin. Tandis qu'on se prépare à ce long voyage, on dépose le cercueil à quelque grande mosquée, dans de petites cavernes qui sont faites exprès, lesquelles on mure, afin que le corps y soit plus resserré et plus hors de la vue, et on ne l'en tire qu'au moment où tout est prêt pour l'emporter. Les Persans croient que les cadavres ne s'altèrent point pendant qu'ils sont ainsi déposés, et avant qu'on les enterre; parce, disent-ils, qu'avant que de se corrompre et s'altérer, il faut qu'ils rendent compte aux anges du sépulcre qui attendent le mort à la fosse pour lui faire son procès; mais j'en ai souvent rencontré sur les grands chemins, qui puaient assez fort pour les détromper de cette sotte opinion. On ne passe point au travers des villes, quand on porte des corps avec soi pour les mener enterrer. Les Persans le tiendraient de mauvais augure, disant *qu'il faut que les morts sortent, mais qu'il ne faut point qu'ils entrent.*

» Le deuil dure quarante jours, au plus. Il ne consiste point à porter des habits noirs (le noir étant chez les Orientaux une couleur détestable, qu'ils appellent *la couleur du Diable*, disant qu'*un vêtement tout noir est un appareil infernal*). Il consiste à jeter des cris, comme je l'ai rapporté; à être assis immobile, à demi vêtu d'une robe brune ou pâle; à se refuser l'aliment huit jours durant, comme pour dire que l'on ne veut plus vivre. Les amis en envoient, et viennent consoler; et le neuvième jour, on mène les hommes au bain, on leur fait raser la tête et la barbe, ou leur donne des habits neufs, avec quoi le deuil est passé pour l'extérieur, et l'on va rendre les visites. Mais les lamentations continuent dans les logis jusqu'au quarantième jour, non pas sans cesse, mais à reprises, deux ou trois fois par semaine, et surtout aux mêmes heures que le défunt a rendu l'esprit; ce qui va toujours en diminuant jusqu'au quarantième jour qu'il ne s'en parle plus. Les femmes sont toujours les plus difficiles à consoler.....; aussi y a-t-il toujours pour elles beaucoup plus de quoi s'affliger, parce que le veuvage est d'ordinaire une condition qui ne change point en Orient.

» Les consolations que les Persans se donnent à la mort de leurs parens et de leurs amis sont sages et sensées, et d'une bonne philosophie, en comparant la vie à une caravane, dont tous les voyageurs arrivent au *Caravanserai*, qui est le gîte ou rendez-vous général, bien que les uns s'y rendent plutôt et les autres plus tard.....

SUITE

DE LA DISSERTATION

PRÉCÉDENTE,

Ou *Description générale des Cérémonies Religieuses du* MAHOMÉTISME.

JE renferme ici ce qu'on peut appeler plus particulièrement *Cérémonies Religieuses;* mais il faut commencer par une petite description du pouvoir des monarques Musulmans, après quoi je donnerai celle du clergé Mahométan.

Le Sultan, ou le Grand-Seigneur, que l'on voit dans cette estampe, est absolu, sans être pourtant à l'abri des révolutions que les gens de guerre, les courtisans et le peuple excitent souvent contre lui, et qui sont suivies de la déposition, quelquefois même d'une mort tragique. Ces révolutions se font sentir en Perse et en Arabie, comme en Turquie; mais elles sont incomparablement plus fréquentes chez les Mahométans d'Afrique. Ces peuples portent la barbarie et la férocité beaucoup plus loin que les autres Mahométans. L'habitude, qui de tout tems a rendu les Orientaux esclaves de leurs monarques, et le Musulmanisme, qui soumet sans réplique aux décisions des souverains, semblent favoriser le tempérament que ces Africains ont hérité de leurs ancêtres; mais, quoi qu'il en soit, on peut dire que les princes, les courtisans et les peuples Mahométans sont tour à tour esclaves les uns des autres : et c'est là l'effet ordinaire du despotisme.

« Les cadis et les jurisconsultes Turcs, c'est (*a*) Ricault qui parle ici, » disent que le Grand-Seigneur est au-dessus des lois, c'est-à-dire, qu'il » peut les expliquer et les renverser comme il lui plaît; que sa bouche est » la loi même, et que les interprétations qu'il donne sont infaillibles. Il » est vrai qu'assez souvent il consulte le Muphty, mais par forme seulement » et pour contenter le peuple ».

L'Empereur nouvellement élu est conduit en pompe à la mosquée d'*Ajoub* ou *Youp*, qui était un saint Mahométan, et même, nous dit-on, compagnon de Mahomet. C'est là que cet Empereur est recommandé à Dieu par des prières solennelles, qui tendent à lui demander qu'il le fortifie et lui donne la sagesse, etc.; et nous les faisons aussi ces prières : mais, de même que les Musulmans, nous ignorons pourquoi Dieu les

(*a*) Ubi sup. L. I. Ch. 1.

exauce si rarement. Après cet acte de dévotion, le Muphty embrasse le Sultan, et lui donne sa bénédiction. Thevenot dit qu'il lui ceint l'épée. Le nouveau souverain jure de défendre la religion, et les lois de Mahomet; les visirs et les bachas le saluent profondément, touchent la terre de leur front, baisent le bas de sa veste, etc. C'est là un véritable cérémonial, où le cœur a fort peu de part. Et comme, dans le Koran (*a*), le prince est qualifié *bouche et interprète de la loi*, cette sagesse qu'on a demandée pour lui à Dieu, n'est autre chose, dans le souverain, que l'art de mettre ses passions en œuvre; et, dans les courtisans, l'art de les suivre et d'en faire son profit particulier, sans aucun égard pour le peuple, qui ne leur paraît né que pour être esclave. On trouve dans (*b*) Ricault des remarques très-judicieuses sur l'autorité du Grand-Seigneur, et je crois devoir y renvoyer le lecteur. On y verra que les docteurs Musulmans connaissent la distinction (*c*) *des deux glaives*. Dans les choses civiles, la loi du prince est, disent-ils, arbitraire, et sa volonté est la seule loi qu'il doit suivre; mais il n'en est pas ainsi des droits de la religion. Ces droits bornent son pouvoir. Reste à montrer, s'ils ne confondent pas, comme un grand nombre de Chrétiens, les droits de la religion avec ceux des ecclésiastiques. La lecture de l'histoire du Musulmanisme, et la connaissance de la politique des Mahométans sont seules capables d'en décider.

Quoi qu'il en soit, comme la servitude fournit des motifs de consolation, de même que la liberté, les plus grands seigneurs ne se font pas moins honneur du titre d'*Esclave* de leurs monarques, que les Anglais de celui de *Freeholder*, avec lequel ils résistent en face à la volonté de leur souverain. C'est ainsi que chaque peuple, étant né dans certains usages, élevé dans certaines maximes, trouve lieu de se contenter du fruit qu'elles lui produisent. Et qui sait, si celui qui se qualifie (*d*) *Kouli* en Orient, ne s'estime pas beaucoup plus que le plus puissant *Freeholder* de la Grande-Bretagne?

Le (*e*) Muphty, que l'on voit représenté ici, est le chef du clergé Turc, et même celui de la loi civile, l'interprète du Koran, et le directeur de la religion. On le consulte sur les affaires de conscience, et il en décide les cas, avec une restriction qui nous apprend qu'il ne se croit pas infaillible, et qu'il n'est nullement estimé tel, puisqu'il termine ses réponses par ces mots: *Dieu sait ce qui vaut le mieux*. Ricault nous dit cependant que les (*f*) *Cadis* se conforment aussitôt à ses décisions; que, par ce moyen, les procès sont terminés en fort peu de tems, sans appel, sans délai, sans artifices; en quoi, ce me semble, ils valent bien mieux que nous qui sommes Chrétiens. Tournefort ajoute que le Muphty a sous lui trois officiers, l'un pour établir l'état de la question et la débarrasser de toutes les difficultés qui pourraient la rendre obscure, l'autre pour la copier, et le dernier pour y apposer le cachet du Muphty, après qu'il y a mis sa réponse. Ce Muphty est dépendant du souverain, qui le nomme, le choisit et ne

---

(*a*) Voyez *Koran*, chapitre 52. Les Princes s'appliquent ce que Mahomet demandait à ses sectateurs.

(*b*) Ricault, L. I. Ch. 2, ubi sup.

(*c*) Le glaive spirituel et le glaive temporel.

(*d*) *Koul*, que l'on trouve si souvent dans les titres des grands seigneurs d'Orient, avec la lettre *i*, qui le termine, signifie *esclave*.

(*e*) Mot arabe, nous dit-on, qui signifie *docteur*.

(*f*) Mot arabe, qui signifie *juge* ou *jurisconsulte*.

LE GRAND SEIGNEUR en habit de Ceremonie le jour de Beiram

LA SULTANE ASSEKI, ou SULTANE REINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MOUFTI ou Chef de la Loy.

LE CADI-LESKIER. Chef des Loix. Il y en a un d'Europe et un d'Asie.

EMIR Homme de Loy de la Race de Mahomet.

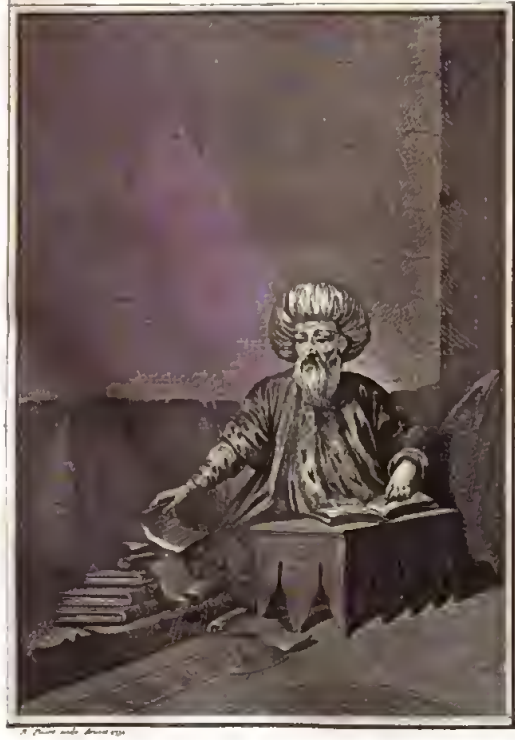

EFFENDI Homme de Loy dans son Etude.

IMAM Ministre d'une Mosquée.

EMIR Chef des Descendans de MAHOMET.

Digitized by Google

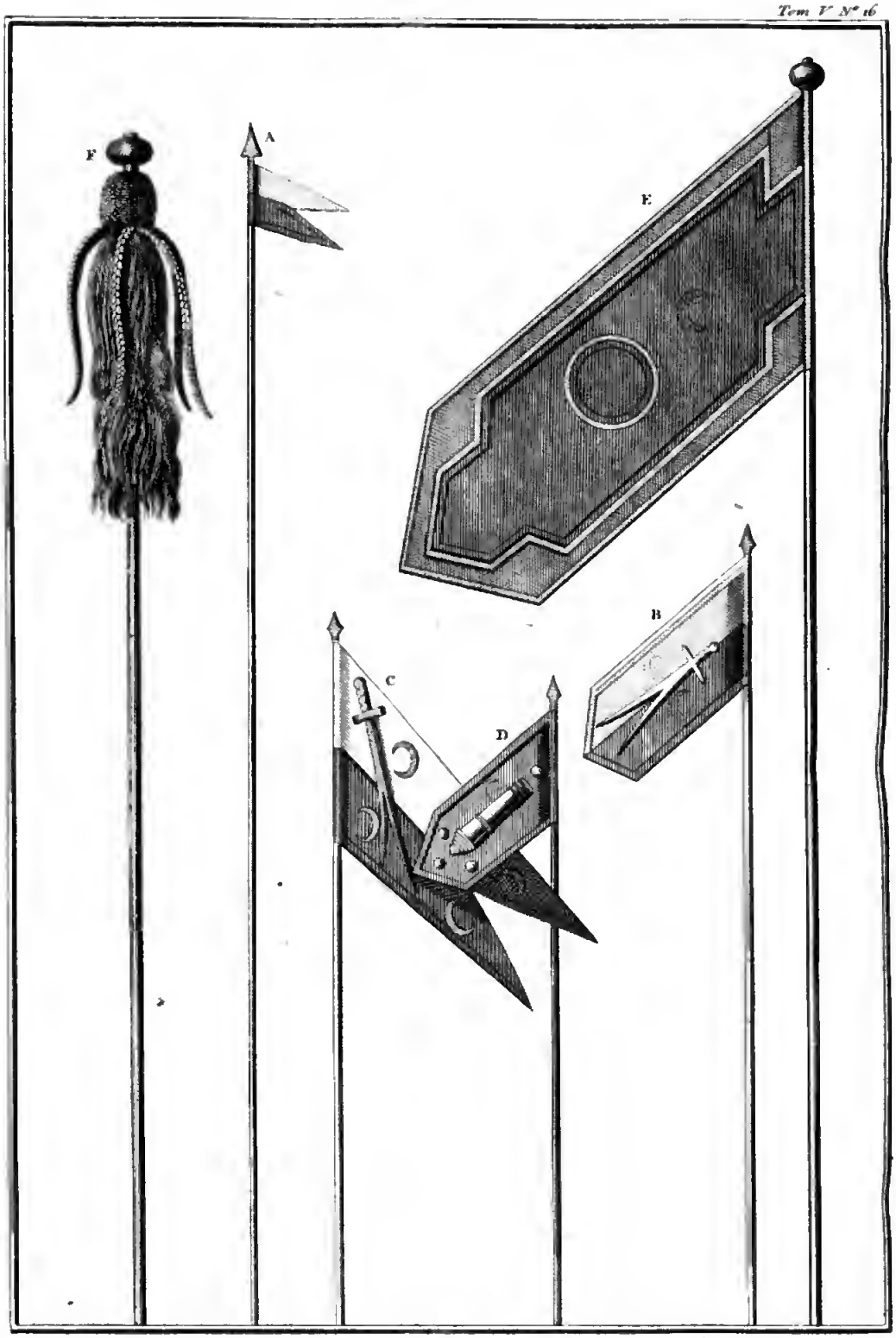

A. *Petite Enseigne ou guidon de la Cavalerie.*
B *Drapeau des Janissaires.*
C. *Etendart de Cavalerie.*
D. *Drapeau des Canoniers.*
E. *Etendart du Grand Visir &c.*
F. *La Queue de Cheval.*

craint pas de le déposer ; qui n'emploie pas une assemblée d'ecclésiastiques pour le créer, par le secours d'une longue suite d'intrigues. A la vérité, il n'y a qu'un Muphty chez les Turcs, comme il n'y a qu'un Pape chez les Chrétiens ; mais cela ne suffit pas pour donner à ce Muphty une autorité sans bornes sur la conscience des peuples. Il réside à Constantinople, et a sous lui les *Cadislesquers*, qui font l'office de Muphtys, chacun dans sa juridiction. On peut les regarder comme des intendans de justice. Outre les deux d'Europe et d'Asie, il y en a un troisième, qui est intendant de l'Egypte. Des *Cadislesquers* on tire souvent les Muphtys.

Après les Cadislesquers, viennent les Mollahs. Ce nom signifie maître ou seigneur. Les Moulas ou Mollahs sont juges et docteurs en Turquie, mais leur nom, prononcé à la barbaresque Muley, est, en Afrique, le titre de plusieurs souverains Mahométans de cette partie du monde, et y signifie roi. Bespier, dans ses remarques sur Ricault, dit que les Turcs appellent aussi leurs Mollahs Moula-cadis, c'est-à-dire, Maîtres-cadis, pour marquer qu'ils sont au-dessus des Cadis ordinaires. Au défaut des Moulas, les Cadis décident ; mais n'oublions pas ces hommes de loi, ou prétendus tels, de la race de Mahomet, qualifiés du titre (*a*) d'Émir, qu'il ne faut pas confondre avec le grand Emir des Arabes du désert, dont un voyageur (*b*) dit assez de bien, pour nous faire croire que les Arabes sont moins ce que l'on appelle (*c*) *Arabes* en Europe, et surtout en France, qu'on ne se le persuade vulgairement. Les Émirs, nous dit Ricault, ont de très-grands priviléges en Turquie, où ils sont qualifiés d'un titre, qui, selon Bespier, se doit traduire en français, *Enfans du Prophète*. Cette qualité vraie ou fausse (*d*), car il s'y glisse de grands abus, leur donne des distinctions particulières ; comme, par exemple, de porter le turban vert ; et il n'est permis ni de les injurier, ni de les frapper, sous peine de perdre la main. Mais on élude cette défense en ne les outrageant qu'après leur avoir ôté le turban avec beaucoup de vénération et de respect. Ces Émirs ont un supérieur, qui a sous lui des gardes et des officiers, comme on peut le voir ici, et l'on donne le titre d'éminentissime (*e*) à ce supérieur, qui a droit de vie et de mort sur les Émirs.

Un autre officier distingué entre les Émirs, c'est l'*Alemdar*, qualité que l'on nous désigne en français par celle de porte-enseigne. Il porte (*f*) l'en-

---

(*a*) *Emir*, dit Bespier, est un mot qui signifie *empereur*, *prince*, *capitaine*, *commandant* ; en un mot, toute personne qui a quelque autorité sur une autre ; mais il désigne particulièrement ceux qui sont de la race de Mahomet, auxquels on donne aussi le surnom de *Cherif*, qui signifie *noble*, et celui de *Said* ou *Seid*, qui signifie *prince*. — *Mor*, *Mirza*, *Mir*, noms usités chez les Mogols, les Tartares et les Persans, sont corrompus de celui d'*Emir*.

(*b*) *Voyage au Camp du grand Emir*, etc., par La Roque.

(*c*) On croit en France, dit ce voyageur, qu'il ne faut qu'être Arabe pour n'avoir rien d'humain que la figure.

(*d*) Ricault rapporte que le supérieur des Emirs donne des arbres généalogiques à ceux qu'il veut favoriser.

(*e*) Bespier, dans ses remarques sur Ricault, traduit le titre de *Nakib Escuref*, qui est donné à ces supérieurs, par prince éminentissime.

(*f*) Elle est différente de toutes les enseignes que l'on a représentées dans l'*Etat militaire de l'Empire Ottoman*, par le comte de Marsigli. On a rassemblé ici, d'après cet auteur, les différentes enseignes des Turcs, et l'on a observé de rétablir en quelques-unes le croissant, que le graveur avait omis par inadvertance ou par ignorance. A l'égard de l'*enseigne verte*, que quelques auteurs prétendent être pyramidale, mon intention était de la placer ici, et il est certain qu'elle y convenait beaucoup mieux que des enseignes militaires ; mais, comme les des-

seigne verte de Mahomet, lorsque le Grand-Seigneur paraît en public dans certaines solennités; mais (*a*) l'Effendy, que la figure montre assis dans son étude, mérite bien mieux que l'Alemdar d'être mis entre les ministres de la religion et de la loi, de même que les (*b*) Muezims; ne fût-ce qu'à cause qu'ils appellent à la prière, et qu'ils le font avec un peu plus de relief chez les Musulmans, que ceux qui sonnent la cloche chez nous, et ouvrent les portes de l'église aux fidèles. D'ailleurs ces Muezims deviennent Imans, ou prêtres de paroisse, et c'est entre les Muezims qu'on choisit ordinairement les Imans; tandis que chez nous les sonneurs restent sonneurs, les portiers restent portiers. Entre les qualités requises pour être Iman, il faut une conduite irréprochable, et savoir lire le Koran. Celui qui aspire à cette charge est présenté au premier Vizir par les Musulmans de la paroisse vacante, comme très-digne de remplir la cure; et, pour tout examen, le Vizir lui ordonne de lire quelques versets du Koran. C'est en cela seulement que consiste l'élection de ce prêtre ou curé Mahométan. Son caractère n'est nullement *indélébile*; et sa prêtrise, établie par si peu de chose, ne l'empêche pas de redevenir laïque, et de perdre, sans la moindre formalité, cette qualité de prêtre, à laquelle on ne touche pas impunément dans la plupart des sectes du Christianisme.

La charge d'Iman consiste d'abord à appeler le peuple aux prières, mais le ministère de ces curés consiste principalement à guider la dévotion du peuple aux heures prescrites, et à faire tout haut la prière. Tous les vendredis, l'Iman doit lire des sentences et des versets du Koran. Il prêche aussi; mais il appartient surtout à ceux qu'on appelle (*c*) *Hodgias* de faire cette fonction, et principalement dans les fêtes solennelles. Ces Hodgias sont en même tems docteurs, prédicateurs et jurisconsultes. Le Mahométisme confond tout cela, parce qu'il n'y a point de distinction, comme chez nous, entre l'Église et l'État, point de séparation du spirituel et du temporel.

Les Persans ont eu aussi leur grand pontife, que Chardin (*d*) appelle *Sedre*, d'un (*e*) mot arabe, dit-il, qui signifie, à la lettre, *la partie intérieure du corps et la poitrine*; mais l'usage l'a consacré pour ce pontife, et il marque son excellence et sa dignité. Le Sedre, chez les Persans, tenait le rang qu'occupe le Muphty chez les Turcs. Il a été regardé comme le juge suprême des affaires ecclésiastiques et des matières qui intéressent l'Église persane. Son autorité s'est étendue sur toutes les causes civiles qui pouvaient avoir le moindre rapport au spirituel. Il a eu inspection sur tous les biens consacrés au culte de la religion et à l'entretien de ses ministres.

---

criptions des voyageurs varient et pour la forme et pour la couleur, je me contenterai de dire qu'elle a pour devise ces trois mots arabes : *Nazrum min-Allah*, c'est-à-dire, *l'aide* ou *le secours vient de Dieu*.

(*a*) *Effendy* est un mot corrompu du grec *authentes*, que les Grecs modernes prononcent *aphentes* et les Turcs *Effendy*. Chez les uns et chez les autres, ce mot signifie *maître*; et les Turcs l'appliquent aux gens d'étude. Voilà ce que nous dit Bespier dans ses notes sur Ricault.

(*b*) *Moved-dins* ou *Movezzins*, autre mot arabe qui signifie *crieur public*; c'est Bespier qui le dit, et je le copie encore ici. Ils annoncent du haut des *minarets* l'heure de la prière au peuple.

(*c*) Thevenot, ubi sup.

(*d*) Chardin, ubi sup., tome 3, p. 397.

(*e*) Ce mot a beaucoup de rapport à celui de *Sudra*, qui désigne l'habillement du grand Pontife des Mages. Voy., tom. 2 des *Cérémonies Idolâtres*, la *Dissertation sur la Religion des Perses*.

Il a eu aussi la collation des bénéfices, c'est-à-dire, des charges subordonnées au pontificat; autorité trop étendue pour n'être pas une source éternelle d'abus : tout cela, dis-je, a continué ainsi jusqu'à ce qu'un roi de Perse sépara la charge en deux, et fit deux Sedres pour diminuer l'autorité du pontificat. L'un porte le titre de *Sedre privé;* l'autre, en conservant le titre de *Pontife universel*, cède le rang à celui qui n'est que pontife privé ou particulier, et son administration est moins étendue. Le premier est surintendant des biens légués par les rois; l'autre l'est de ceux que lèguent les particuliers. Ils ont chacun leur tribunal séparé. Le *Cheik-el-Islam*, que Chardin appelle *Ancien de la loi*, est un autre ministre de la religion, et suit les deux Sedres. Le *Cazy*, qui précédait autrefois ce magistrat, moitié ecclésiastique et moitié séculier, est aujourd'hui au-dessous de lui. L'institution de leurs charges devrait les rendre, nous dit encore Chardin, proprement ecclésiastiques; mais ils ont eu le secret de s'emparer des tribunaux, et ils sont à présent les administrateurs absolus de la justice dans les matières civiles. Ce voyageur ne manque pas de rapporter les moyens qu'ils ont employés pour parvenir à ce but. Il est au reste assez difficile de faire un parallèle exact des hautes dignités ecclésiastiques des Mahométans en Turquie, en Perse et aux Indes, etc. Leur autorité est plus ou moins étendue, selon la volonté des souverains; et si elle se ressemble en certaines choses, elle diffère très-souvent beaucoup en d'autres. Par exemple, après avoir lu ce que j'ai rapporté du Sedre, on ne saurait dire que le Sedre soit le Muphty des Persans; et il serait bien plus raisonnable de comparer celui qu'on appelle Cheik-el-Islam au Muphty des Turcs. Au contraire, la fonction de celui qu'on appelle Muphty en Perse est beaucoup plus resserrée que chez les Turcs, comme cela paraît par le rapport (*a*) de Chardin. D'autre côté, cet auteur semble se contredire, en nous disant que le Sedre (*b*) a chez les Persans *tout le pouvoir, et même plus grand que celui du Muphty chez les Turcs;* puisque cette charge de Sedre n'a été partagée que pour en diminuer l'autorité, et rendre ainsi ces ministres plus dépendans du monarque. S'il était vrai que la charge de Sedre ait eu autrefois autant de pouvoir que Chardin lui en attribue, on pourrait peut-être la comparer à celle du Muphty avant les schismes des Mahométans; mais, quoi qu'il en soit, ce voyageur nous assure ensuite qu'en Perse, le grand magistrat de la loi (de cette loi qui renferme les droits de la religion et ceux de l'État), c'est (*c*) le Cheik-el-Islam, comme le Casy l'est aux Indes, et voilà, ce me semble, une autre contradiction.

Après tout ce que je viens de rapporter touchant le gouvernement ecclésiastique du Mahométisme, il n'est pas difficile de comprendre que, dans cette religion, les souverains de l'État sont les véritables *chefs de l'Eglise*, puisque les *droits spirituels* y sont entièrement confondus avec les *droits temporels;* que le Koran dirige également la politique et la religion, et qu'il n'est pas moins un *corps de droit* pour servir de règle et de barrière à la société civile, qu'un *corps de doctrine* qui réunit les *fidèles du Mahométisme*, et comprend tout ce qu'on doit croire pour être un bon Musul-

(*a*) Ubi sup., p. 400.
(*b*) Ubi sup., p. 397.
(*c*) Ubi sup., p. 400. Il est certain que le détail que Chardin nous donne des charges ecclésiastiques des Mahométans de Perse est un peu embrouillé.

man. Comme chefs de leurs Églises, le Grand-Seigneur crée, confirme et dépose son Muphty; et le roi de Perse son Cheik-el-Islam; mais cette autorité si absolue du monarque ne manquerait pas d'être exposée à toute la violence d'un *zèle licencieux* et aux cabales des dévots, si, dès la plus tendre enfance, on ne prenait soin d'inspirer aux peuples un respect aveugle pour le souverain, une soumission sans bornes à son bon plaisir, et une résignation à sa volonté, qui est fondée sur la religion. Tous les Orientaux sont, comme les Mahométans, généralement imbus de cette maxime que, qui dit un roi, dit un arbitre absolu du bonheur de la fortune et des biens des sujets.

Il est bien juste de mettre les moines du Mahométisme au rang des ecclésiastiques. Comme chez nous, on y en voit de différens ordres, entre lesquels, les uns résident dans des monastères, et les autres se retirent dans les solitudes écartées, pour y vivre plus régulièrement, s'il est possible, que les gens du monde; privés des plaisirs des sens, exempts des passions humaines, ennemis des cabales et des intrigues; à peu près sans comparaison comme les nôtres dans le sein du Christianisme. Il semble aussi que le terme de (*a*) *Dervis* est généralement affecté aux religieux Mahométans, et qu'il revient à celui de moine, qui, en français, est collectif, et renferme tout ce qui s'appelle religieux. Quoi qu'il en soit, on nous assure que *Dervis*, dans sa signification primitive, signifie en langage persan, *un* (*b*) *homme pauvre*, et le représente-tel à-l'esprit; comme, autrefois, qui disait en grec un moine, présentait aussitôt l'idée d'un homme qui fait profession d'être *seul*, c'est-à-dire, détaché du monde, *isolé* en quelque manière au milieu du genre humain, pour ne s'appliquer qu'à la piété. Mais aujourd'hui personne n'ignore que, ni en Orient, ni en Occident, ces termes ne se prennent plus à la lettre, et qu'il faut les mettre au rang de tant d'autres, qui, bien loin d'être conformes à leur signification primitive, donnent à peu près des idées toutes différentes. Les *Dervis* Mahométans ont cependant un grand avantage sur les nôtres; c'est qu'ils peuvent se marier quand l'envie leur en prend, et cette liberté est fondée sur une maxime très-raisonnable (*c*), c'est que la tête de l'homme est trop légère (*d*) pour rester long-tems dans la même disposition.

(*a*) Voy. d'Herbelot, *Biblioth. Orient.*, au mot *Dervische. Fakir*, en arabe, signifie la même chose que *Dervische*, en turc et persan. On remarque dans le même article « que les » ordres religieux du Mahométisme, tels qu'on les voit aujourd'hui, ne sont pas d'ancienne » institution; que leur première origine ne va pas au-delà du règne de *Nasser le Samanide* ». Ce calife, qui vivait au commencement du troisième siècle de l'hégire, commença par sa retraite dans un oratoire la fondation des ordres religieux du Mahométisme. D'Herbelot nous dit aussi, dans l'article que je viens de citer, et qui contient des remarques savantes et curieuses, que, selon les véritables principes du Musulmanisme, la vie monastique est défendue; et, par une tradition citée au titre *Rohban*, qui signifie *des hommes qui craignent Dieu*, tels que sont ou que doivent être les moines (Mahométans), il est dit qu'*il n'y a point de profession monastique dans le Musulmanisme*. Les *Sofis* ou *Soufis* de Perse sont à peu près les mêmes que les *Dervis* ou *Dervisches*, etc.

(*b*) Pietro de la Valle, tome premier de ses Voyages, édit. *in*-12, en italien, dit que le terme de *Dervis* signifie métaphoriquement un homme *doux*, *paisible*, *de bonnes mœurs*; tel enfin qu'un religieux doit être.

(*c*) Tournefort, Voyages, etc., Lettre XIV.

(*d*) On leur permet d'autant plus facilement de rompre leur célibat, que les Mahométans en général estiment fort peu les hommes qui ne font point d'enfans; et, pour cette raison, ajoute Tournefort dont j'emprunte ici les termes, les Turcs ne permettent point aux *Dervis* d'avoir beaucoup de couvens.

PRIEUR d'un COUVENT de DERVIS

DELI espece de BRAVE qui suit le GRAND VIZIR

Diferens habillemens des DERVIS

SANTON autrement CALENDER ou ABDAL

Le nom de *Dervis* est particulièrement appliqué aux (*a*) Mevelavites. Leur règle est d'être patiens, humbles (*b*), retenus, charitables. Ils doivent observer le silence devant leurs supérieurs, et ils ont d'ordinaire les yeux baissés, la tête penchée sur l'estomac, et le corps à moitié courbé. Outre cela, ils portent sur le corps des chemises de la plus grosse toile qu'on puisse trouver; mais d'autres, plus rigides encore, n'en portent point, et mettent immédiatement sur la chair une veste de bure de couleur brune, qui descend au-dessous du gras de la jambe. Cette bure se fait à Cugna (*c*) en Natolie, où réside le général de ces *Dervis*. Ils boutonnent, ou ferment cette veste; mais, la plupart du tems, ils ont la poitrine découverte jusqu'à la ceinture, qui est presque toujours d'un cuir noir; et, pour garantir leur fidélité à Dieu du même sceau que l'esprit de retraite et de pénitence a mis souvent en usage dans notre religion, ils se brûlent l'estomac avec un fer chaud, et pratiquent un grand nombre d'austérités que je ne décrirai point ici. C'est ainsi, ajoute Ricault, que ceux-ci paraissent plus saints que leurs compagnons. Ne doutons pas non plus qu'un grand nombre de dévots Musulmans ne croient cet extérieur plus capable d'obtenir les graces du ciel que les prières les plus spirituelles des fidèles qui ne vivent que régulièrement, et ne s'habillent qu'à la manière du commun des hommes; mais achevons la description de ces moines Mahométans. Ils se couvrent assez souvent les épaules d'une espèce de couverture blanche; à l'égard des jambes, ils les ont nues, excepté les pieds; et, pour la tête, ils la couvrent d'un bonnet de poil de chameau blanchâtre, élevé à peu près en forme de pain de sucre, quelquefois arrondi par le haut en forme de dôme, entouré d'un linge qui lui donne en même tems la figure d'un turban. Renvoyons le lecteur à la figure qui le place ici. Il y verra le prieur d'un couvent de *Dervis;* un autre *Dervis* qui fait profession de voyager, sous prétexte de prêcher la foi musulmane, mais qui sert véritablement d'agent et d'espion en plus d'une affaire. C'est ainsi que les moines sont moines partout. Il y pourra voir encore deux de ces mêmes *Dervis* habillés différemment, un desquels porte tout près de la bouche une pierre ovale, qui est, nous dit-on, de marbre, d'albâtre, ou de porphire. Est-ce pour marquer qu'ils doivent être discrets et prudens, qu'ils doivent apprendre à se taire? Cette pierre l'insinue, et Ricault, en disant (*d*) qu'elle leur serre la bouche, semble l'insinuer aussi. Cette pierre est donc un symbole qui revient au doigt d'Harpocrate; ce Dieu qui était représenté, comme on sait, dans l'antiquité païenne, le doigt posé sur la bouche.

Si l'on est curieux d'apprendre plus en détail ce que c'est que l'établissement des ordres religieux dans le Mahométisme, quel est le noviciat des

---

(*a*) Mevelava, dit Bespier dans ses remarques sur Ricault, est corrompu de *Mewlma*, terme commun à tous ceux qui ont quelque commandement sur les autres, surtout en matière de religion. Tournefort appelle ces Dervis *Melelavis*, du nom d'un Sultan de Cugna, appelé *Melelava*.

(*b*) Du moins ils paraissent tels, nous dit-on, devant leurs supérieurs et devant les étrangers; mais ailleurs, nous dit encore Tournefort, ils ne paraissent pas si modestes. Ils sont grands buveurs d'eau-de-vie et même de vin. Ils font un grand usage de l'opium. Je renvoie à ce Voyageur et à Ricault. Ils donnent l'un et l'autre une description assez curieuse de ces Dervis.

(*c*) C'est l'ancienne *Iconium*.

(*d*) *Ils attachent auprès de la bouche, qui les serre pardevant, quelque pierre luisante*, etc. Voilà comme s'exprime le traducteur de Ricault, p. 417, Liv. II, Ch. 13.

Dervis, et quelles sont leurs austérités; de quelle manière ils trompent le peuple par certaines opérations extraordinaires qui font d'eux une espèce de charlatans; comment enfin des *Dervis* d'Égypte s'attribuent, et même par héritage, le droit ou le pouvoir de charmer les serpens et les insectes venimeux, etc.; si, dis-je, on est curieux de ces détails, il faut lire ce qu'en ont écrit Ricault, et Bespier son commentateur, sans parler d'un nombre infini de voyageurs, qui les ont ou précédés ou suivis, tous uniformes sur cet article, et en général sur tout ce qu'il y a de remarquable dans l'Orient.

Près de ces *Dervis*, on voit la figure d'un *Deli*, c'est-à-dire, mot à mot d'un fou et d'un insensé; mais il vaut mieux expliquer ce mot de *Deli* par celui d'un *brave*, ou d'un *forfante*, un *virtuoso*, un *rodomont*; car il y a de tout cela dans le *Deli*, qui appartient à la garde du Grand-Visir. Et si l'on regarde au ridicule de l'habillement, on dira peut-être aussi que c'est une espèce de fou, qui fait métier de trancher du brave, surtout à en juger par Ricault (*a*), qui donne quelque idée des rodomontades de ces *Delis*, et de la peine qu'ils prennent pour paraître ce qu'ils ne sont pas; pareils sur cet article devant les hommes, à ce que sont devant Dieu ces *Dervis*, auprès desquels on les a mis, et ceux qui les imitent en d'autres religions.

Comme je ne prétends point expliquer des choses si souvent expliquées, et être éternellement l'ennuyeux copiste de tant d'auteurs qui, avant moi, se sont copiés les uns les autres, il suffira presque de montrer un *Santon* à ceux qui voudront s'amuser ici. Les *Santons* sont des misérables, et celui qui se montre dans cette figure est pris dans l'affreuse description que donne (*b*) Olearius des Abdals, qui, par (*c*) leur nom, marquent qu'ils doivent être voués et sacrés à Dieu, et qui ne le sont en effet qu'aux plus grands désordres. Ces moines marchent, comme on voit, la tête et les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau d'ours velue, ou de quelqu'autre bête sauvage, sans chemise, avec une ceinture de peau à l'entour des reins, d'où pend une espèce de gibecière. Quelquefois, au lieu de ceinture, ils ont sur le milieu du corps un serpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque qui doit témoigner leur savoir. Voilà à peu près comment Olearius s'exprime, et Ricault ajoute que cet ordre de *Santons*, connus aussi sous le nom *Calenders* ou *Calenderans*, devrait être appelé plutôt une secte d'Épicuriens, qu'une société de personnes religieuses. A cette description d'Olearius, de Ricault et autres, il faut ajouter deux traits qui les rendent infiniment dangereux dans la religion et dans la société civile. C'est l'indifférence et l'égalité qu'ils mettent entre les bonnes actions et les mauvaises, et le prétexte par lequel ils autorisent les plus grands déréglemens, en soutenant, nous dit-on, que l'on peut servir Dieu par la débauche et au cabaret, etc., comme on le sert par la prière et à la mosquée. Ce que ces *Santons* portent à la main ressemble presque à une massue, dont Olearius nous dit *qu'ils font des gestes et qu'ils la manient à peu près comme nos joueurs de gobelets*

(*a*) Ricault, ubi sup., L. III, Ch. 10.

(*b*) Voyages, tome I, p. 971 et suiv., édit. *in-fol.* de Holl.

(*c*) *Abdal*, dit Bespier dans ses remarques sur Ricault, désigne particulièrement un homme consacré et dévoué à Dieu.

le grand EMIR des ARABES du DESERT

CRIMINEL gardé en Perse au CARCAN

Espece de DERVIS qui voiage

RELIGIEUX de l'ordre des EDHEMITES

leurs baguettes. Aussi ajoutent-ils à tant de déréglemens celui d'être de parfaits charlatans, et même de se mêler de vendre des reliques aux bigots; comme, par exemple, des cheveux de Mahomet, etc.

Enfin l'*Edhemite* que l'on voit ici est un ordre d'hermites de Perse établis principalement dans la province de Chorazan, vivant durement et dans une grande austérité dans leurs solitudes, appliqués, dit-on, à leur religion, illuminés, ou se croyant tels, par une vertu qui est ordinairement l'effet des mortifications et de l'abstinence, et se répand sans doute avec beaucoup d'impétuosité dans les climats orientaux. Il est vrai pourtant qu'en matière d'enthousiasme et de visions, chaque pays a ses vertus; et il en est où le brouillard et l'air épais font faire autant de progrès au fanatisme que l'air chaud et subtil du Levant, et les ardeurs du Midi. De quelque manière que les choses se fassent là et ailleurs, il nous suffit que nous y trouvions des gens qui aiment à se séparer du reste du genre humain, et qui tâchent ensuite de persuader qu'ils doivent leur retraite à l'amour de Dieu; non que je ne croie que quelques-uns se séparent de bonne foi et par un principe de vertu, mais le gros de ces solitaires a d'autres vues, et, sur cela, il serait bien inutile de répéter ce qui a été dit tant de fois.

Je laisse le détail des mosquées et des choses qui les concernent en particulier, comme par exemple, qu'elles n'ont ni cloches, ni clochers; parce que chacun sait cela, et que les *Muezims*, qui montent dans les *minarets* des mosquées, y sont, selon l'expression de Tournefort, les cloches et les horloges des Musulmans, leur annonçant la prière, et en marquant l'heure. Je ne dirais rien de nouveau si j'ajoutais qu'en prononçant les paroles qui l'annoncent, ces *Muezims* se tournent d'abord vers le Midi, de là au Septentrion, ensuite à l'Orient, et enfin à l'Occident; que ce signal, qui annonce la prière, l'est aussi de la purification qui doit précéder; qu'avant que d'entrer dans la mosquée, on se déchausse, ou l'on met des *papoutches;* qu'on y entre avec modestie et humilité; qu'étant entré, on salue respectueusement (*a*) l'endroit où est le Koran; qu'après cela, on lève dévotement les yeux au ciel, en se bouchant les oreilles avec les deux pouces. J'indique donc simplement ces petits usages, parce qu'ils appartiennent au cérémonial du Mahométisme, pour donner une petite description des fêtes et autres solennités mahométanes, où l'art de se divertir et celui d'être dévot s'allient aussi étroitement que chez nous, et avec la même subtilité. Disons mieux : cette subtilité est de tous les pays et de tous les tems. Il est très-certain que, si l'on jugeait de la piété mahométane par les usages que j'ai rapportés, l'on serait tenté de croire que les mosquées ne renferment jamais que des Mahométans recueillis, dévoués à Dieu, fervens dans leur aveugle dévotion. Ajoutons à tout cela cette élévation qui paraît dans leurs prières. Ils ne s'adressent qu'à Dieu, et ils s'adressent à lui comme seul aimable, seul digne d'être honoré et adoré, seul maître des cœurs et des pensées des hommes, seul capable de pardonner et de faire miséricorde, etc. On se reproche dans ces prières de ne l'avoir pas respecté d'une manière digne de sa majesté éternelle, on s'y repent à lui seul, on lui demande sa bénédiction; sans qu'il paraisse, à en juger par (*b*)

(*a*) Tournefort, ubi sup., Lettre XIV.

(*b*) Cette prière se trouve dans Tournefort, ubi sup. Voy. aussi Chardin, tome IV, édit. *in*-4. Ch. 5, touchant la prière des Persans.

la prière qui me fournit ce petit extrait, qu'on cherche à répandre devant lui un verbiage, qui trop souvent n'a pour tout mérite, que l'emphase avec laquelle on l'étale; ni à lui offrir une dévotion fleurie et étudiée; ni enfin un ténébreux galimatias, qui, sous prétexte de conduire à une spiritualité toute rafinée, toute superieure à ce que la piété seule exige, inspire au dévot de souhaiter (*a*) de *se rendre enfant, de s'appetisser, de s'avilir, de s'obscurcir, de consentir à être imbécille, de n'être compté pour rien, comme les enfans, de ne pouvoir plus se compter soi-même, enfin de retomber dans l'enfance, comme certains vieillards décrépits dont les enfans se jouent.*

Le Mahométisme, en recommandant extraordinairement (*b*) la prière, l'appelle la *clef du paradis*. Elle est telle, dit le Koran, pourvu qu'on la fasse avec un esprit bien préparé, loin des objets capables de causer des distractions, avec foi, et en état de connaître et de comprendre ce qu'on doit demander à Dieu. C'est ainsi qu'il défend (*c*) de prier Dieu dans l'ivresse, et dans certaines circonstances où les sens l'emportent sur les devoirs de religion; plus raisonnable en cela que certains casuistes qui ont *épluché* gravement si le fidèle marié doit chanter des pseaumes et prier Dieu avant que d'*aller à l'assaut*, ou même dans le tems qu'il le *livre*. Remarquons aussi que Mahomet fait toujours aller de pair (*d*) l'aumône avec la prière; mais des motifs si spirituels sont gâtés par des ordres fréquemment réitérés de se purifier le corps avec soin; et c'est en quoi réside principalement le pharisaïsme des Mahométans.

L'ordre des prières mahométanes me rappelle ici celui des *heures canoniales* des Catholiques Romains, auxquelles un voyageur Protestant (*e*) a jugé à propos de comparer un peu odieusement l'origine de la prière de minuit chez les Persans. Je renvoie le lecteur à ce qui a été dit (*f*) ailleurs des heures canoniales.

Encore une remarque touchant la prière. Outre le chapelet, en usage chez les Mahométans, et reçu d'eux par les Chrétiens (*g*) auteurs des premières croisades, selon l'opinion d'un voyageur, plus habile pour le moderne qu'éclairé dans l'antiquité; outre cela, dis-je, les Persans emploient divers instrumens de dévotion qu'il est tout au moins nécessaire d'indiquer. Après la purification, le dévot se met la *habba* sur les épaules. Cette *habba* est une robe qui me paraît avoir beaucoup de rapport en cette occasion au (*h*) *Taled*, et à l'*Arban canfot* des Juifs. Après s'être revêtu de la *habba*, le tapis sur lequel on doit prier, doit être fait en toit de mosquée, et sur ce tapis il doit y avoir le Koran; un peigne pour se (*i*) peigner et pour

---

(*a*) Tiré d'une prière à l'enfance de Jésus pour le jour de Noël.

(*b*) Voy. Koran, Ch. 2, en plusieurs endroits, Ch. 4 et ailleurs. Dans le Ch. 20, Mahomet veut qu'on ait soin de faire prier Dieu dans son domestique.

(*c*) Koran, Ch. 4.

(*d*) Je ne citerai que cet endroit du Ch. 4 : *Soyez constant dans la prière, et faites l'aumône.* On peut dire que la charité est portée à l'excès dans cette religion, puisqu'elle s'étend même sur les plantes et sur les morts. Voy. Tournefort, ubi sup., Lettre XIV, et Ricault, L. I, de l'*Etat*, etc.

(*e*) Chardin, ubi sup., p. 115.

(*f*) Tome I, *des Juifs et des Cath. Rom.*, 2e. partie.

(*g*) Chardin, ubi sup., p. 118. Voy. touchant l'origine du chapelet, tom. I, 2e. part. *des Juifs et des Cath. Rom.*

(*h*) Voy. le 1er. vol. des *Cérém. Relig.*, qui traite des Juifs.

(*i*) Voy. dans Tournefort, ubi sup., le respect que les Mahométans, et en particulier les Turcs, ont pour la barbe; et dans le *Voyage de l'Arabie heureuse, celui des Arabes.*

s'arranger la barbe ; un miroir, dont on conçoit assez l'usage ; le chapelet que je viens d'indiquer ; des reliques, qui consistent principalement en morceaux de tapis et autres semblables choses qui ont servi à des processions, ou couvert des tombeaux de saints ; et enfin ce que Chardin appelle un *palet*, qui est fait communément de terre sainte de la Mecque. Ce palet est de la figure et de la grandeur d'une assiette, mais il y en a aussi de carrés, d'hexagones, etc. Le dessus en est moulé et contient les noms de Dieu et de quelques saints, ou la formule de foi, ou des passages du Koran : Chardin, qui me fournit ces particularités, ajoute « que l'usage » de ces palets est pour poser le front dessus, dans ces adorations que » l'on fait, la tête prosternée contre terre, etc. ».

Avant que d'en venir à cette description plus amusante qu'utile des fêtes du Mahométisme, il est bon de redire, comme en passant, que le vendredi est pour les Mahométans ce que le samedi est aux Juifs, et le dimanche aux Chrétiens. Selon les uns, le choix de ce jour est dû à la fameuse entrée de Mahomet dans Médine ; mais, selon les autres, le vendredi a été choisi préférablement à tout autre jour, parce que Dieu finit (*a*) l'ouvrage de la création le vendredi. La vérité est que, ce jour étant destiné aux assemblées solennelles des anciens Arabes, Mahomet, en bon politique, crut devoir lui conserver le même droit dans sa nouvelle religion ; d'autant plus que, selon la remarque d'Abulpharage, le vrai motif qui a fait distinguer le vendredi et les jours marqués par des fêtes (*b*), c'était de réunir les peuples par des assemblées et des entrevues solennelles, et d'interrompre pour un peu de tems leurs fatigues et leurs travaux ; ce qu'il y a de sûr, c'est que les écrivains Mahométans donnent de grands éloges à ce jour, et qu'après l'avoir appelé le *prince et le plus excellent de tous les jours*, ils assurent que le dernier jugement se fera un vendredi. L'auteur que je cite au bas de la page (*c*) a rassemblé plusieurs autres choses curieuses touchant ce jour-là.

A l'égard des mois, je commence par en donner les noms ; cela est du moins nécessaire à ceux qui veulent avoir quelque idée de l'année des Mahométans.

1	*Moharram* a	30 jours
2	*Sphar*	29
3	*Rabia* premier	30
4	*Rabia* second	29
5	*Sjumada* premier	30
6	*Sjumada* second	29
7	*Resjeb*	30
8	*Siaban*	29
9	*Rhamadan*	30
10	*Sjewal*	29
11	*Dulkadha*	30
12	*Dsulkassja ou Dulhaggia*	29
		354 jours.

(*a*) *Sale*, note sur le Ch. 62 du Koran.

(*b*) V. Abulpharage, de morib. Arab. p. 30 ; et, in eum, Pocock, not. p. 317. *Spec. Hist. Arab. Instituta sunt ea*, dit la version de ce savant, *ad congregationem populi quò conveniant et se mutuò visant et in iis à laborum tædiis quiescant.*

(*c*) Pocock, ubi sup., p. 317 et 318.

Suivant ce calcul, l'année mahométane doit être de trois cent cinquante-quatre jours. Cette année est de douze mois lunaires, qui sont alternativement de vingt-neuf et de trente jours. On voit par-là qu'elle est plus courte d'onze jours que la nôtre, et l'on en a déjà remarqué l'inconvénient plus haut. Ajoutons ici que, selon la supputation la plus exacte, l'ère mahométane doit commencer au 16 de notre mois de juillet, en l'année 622 de l'ère chrétienne.

(*a*) Entre les mois dont je viens de rapporter les noms, il y en avait quatre que les anciens Arabes tenaient pour sacrés : *Moharram*, *Resjeb*, *Dhulkadha* et *Dulhaggia*. Pendant ces quatre mois, toute hostilité cessait, jusques-là qu'il n'était pas même permis à celui qui trouvait le meurtrier de son père ou de son frère en son chemin de lui faire aucune violence. Toute guerre faite ou déclarée dans les mois sacrés était regardée comme une guerre injuste et impie. Cette loi était inviolablement observée, et il n'y a eu que peu de familles Arabes qui ne s'y soient pas soumises. *Dulhaggia* était un mois saint, à cause du pèlerinage de la Mecque, et ce pèlerinage sanctifiait le mois de *Dulkadha*, qui le précédait, et celui de *Moharram* qui le suivait ; ou plutôt ces mois étaient privilégiés, pour laisser le tems et la liberté aux fidèles de faire leur pèlerinage à la Mecque et d'en revenir. *Resjeb* était encore plus respectable que les autres mois, à cause, dit-on, que ce mois était destiné au jeûne chez les Arabes Païens. Au contraire, *Rhamadan*, substitué à *Resjeb* par Mahomet, n'était consacré par ces Arabes qu'à l'ivrognerie.

Mahomet paraît avoir formellement approuvé l'institution des mois sacrés dans son (*b*) Koran, après avoir néanmoins désapprouvé la superchérie de quelques Arabes, qui, pour se délasser de la trop grande tranquillité dans laquelle ils étaient obligés de vivre pendant trois mois consécutifs, sans piller, sans faire des courses, transportaient hardiment de leur chef la sainteté de *Moharram* au mois de *Saphar*. Il ordonna donc que ces mois resteraient sacrés : il défendit de faire la guerre pendant ces quatre mois à ceux qui les reconnaîtraient aussi pour sacrés, mais il permit de renoncer à la distinction, lorsqu'il s'agirait de combattre des infidèles.

Je commencerai la description des fêtes, à la lune du mois de *Sjewal*, qui est le dixième mois de l'année mahométane; à cause que le (*c*) *Bairam*, qui se trouve dans cette lune, a quelque rapport avec le *nouvel an* des Chrétiens, et que c'est un tems de souhaits et de félicitations chez les Musulmans, comme, chez nous, le nouvel an. Il est pourtant vrai aussi que le *Bairam* suit le jeûne de *Rhamadan*, comme Pâques suit le carême, et que les Mahométans le commencent par une réconciliation solennelle et générale ; en quoi ce *Bairam* a une autre conformité avec notre Pâque, en laquelle se fait la plus solennelle communion du Christianisme ; mais

(*a*) Ceci est tiré du *discours préliminaire* de M. Sale, Sect. VII., p. 147.

(*b*) Ch. 9. Il y a douze mois ordonnés de Dieu, et, entre ces mois, il y en a quatre qui sont saints. Ch. 5, il défend de violer les *mois sacrés*, et, dans le même Ch., il dit que *Dieu l'a ordonné* ainsi ; mais on suppose qu'il s'agit du mois du pèlerinage, que Mahomet recommande d'observer et de respecter, parce que c'est un mois très-saint.

(*c*) Il y a deux Bairam, l'un est le grand, l'autre le petit. Celui dont on parle ici est le grand ; le petit est soixante et dix jours après le grand, et le dixième du mois de Dulhaggia. On lui donne en Arabe un nom qui signifie mot à mot la fête des Sacrifices, à cause des victimes offertes dans le tems du pèlerinage de la Mecque.

Le BAIRAM ou la Pâque des MAHOMETANS

que ma raison soit fondée ou non, il importe fort peu après tout que la description commence à cette fête ou à une autre. On annonce le *Bairam* aussitôt qu'on a découvert cette lune de *Siewal*; et si malheureusement les nuages empêchaient de voir la lune, on (*a*) retarderait la fête d'un jour seulement, après quoi on supposerait pourtant qu'il doit y avoir nouvelle lune, et l'on commencerait la fête. Les descriptions les plus circonstanciées que nous ayons de ce *Bairam* se trouvent dans Ricault et dans Tournefort: ce dernier a combiné, pour ainsi dire, les particularités qu'il a lues dans Ricault, Thevenot et autres pour en former sa description. C'est tout ce qu'on peut faire sur des sujets qui ne fournissent plus rien de nouveau. Les divertissemens du *Bairam* sont représentés en partie dans la taille-douce qu'on voit ici. On tend des escarpolettes dans les rues, et l'on y voltige en l'air, assis sur un siége de bois, posé au milieu de l'escarpolette, que des hommes conduisent avec plus ou moins de violence, selon la volonté de celui qui y est assis. Cette escarpolette est ornée de plusieurs festons. Un autre divertissement des Mahométans c'est cette roue de fortune, prise si souvent pour l'image de la vie humaine, où ceux qui sont assis se trouvent tour à tour haut et bas. Enfin la volubilité de la roue est depuis tant de siècles en prose et en vers l'apanage de la fortune, qu'il est inutile de le répéter; mais il ne l'est pas, que nous sommes tous assez malheureux pour ne nous défier jamais d'elle. Passons de cette petite réflexion morale aux autres fêtes des Musulmans. Ils célèbrent la nuit du 11 au 12 de *Rabia* premier, parce que Mahomet naquit alors, et celle du 26 au 27 de *Rabia* second; parce que le prophète monta au ciel cette même nuit sur *Al-Borak*. Ils solennisent la nuit du 4 au 5 de *Resjeb*, à cause du jeûne ou carême de *Rhamadhan*, quoiqu'il ne vienne qu'environ deux mois après. Cette préparation se fait par des prières qui continuent jusqu'à minuit. Pour le jeûne de *Rhamadhan*, que l'on appelle carême, s'il en faut croire les voyageurs, c'est un véritable assortiment de dévotion et de débauche. Il commence par une espèce de carnaval que l'on a représenté ici, et que je vais décrire, pour expliquer la figure, dans les propres termes de Thevenot (*b*), témoin oculaire de cette cérémonie. « L'an 1657, le 12 juin, dit ce voyageur, se fit le carnaval des Turcs, ou » la cérémonie du commencement du *Remesan*....; on l'appelle *Laylet el* » *Kouvat*, ce qui veut dire la *nuit de puissance*, parce que les Mahométans » croient que ce fut cette nuit que le Koran descendit du ciel. Aussitôt » qu'il est nuit, on allume des lampes par les rues, et principalement » dans celle du *Bazar* par laquelle passe la fête. C'est une rue fort longue » et large et fort droite..... On y voit quantité de cordes tendues deçà et » delà, où sont attachés des cercles de fer auxquels pendent quantité de » lampes, et il y a aussi des corbeilles qui y sont pendues et qui sont » remplies de lampes. D'environ dix pas en dix pas, on trouve de ces » cercles, et il n'y en a point où il n'y ait plus de trente lampes. Tout cela » étant..... en droite ligne fait une belle vue, et donne une grande clarté. » Outre cela, il y a plusieurs autres grandes figures..... remplies de » lampes, et tous les *minarets* ou tours des mosquées en sont aussi garnis.

(*a*) C'est Ricault qui le dit ainsi, ubi sup., L. II. Ch 24; et Tournefort le répète après Ricault.

(*b*) Voyages, etc., ubi sup., tom. 2, L. II, Ch. 14, Edit. d'Amst. 1727.

» On voit par les rues un nombre prodigieux de peuple....; sur le com-
» mencement de la nuit, les *Santons*, etc. (qui sont de la cérémonie), se
» vont rendre chez le *Cadilesquer*, qui leur dit s'ils doivent commencer
» ce soir-là le *Remesan*. Etant donc assurés qu'on a vu la lune, et que
» par conséquent le *Remesan* commence ce soir, ils commencent leur fête
» de la manière suivante. A une ou deux heures de nuit, on voit quantité
» de *Santons* à pied, armés de massues, chacun tenant un flambeau à la
» main, accompagnés de gens portant des falots. Ils vont dansant, chan-
» tant, criant, hurlant, et, au milieu d'eux, est sur une mule un *Scheik-*
» *el-Arfat*, c'est-à-dire, *prince des Cornus*. C'est un *Scheik* de grande
» réputation parmi eux; et, lorsqu'il passe, le peuple fait de grandes
» acclamations. Après lui, viennent des gens montés sur des chameaux,
» jouant du tambour, des timbales, etc., suivis d'autres gens habillés en
» mascarade, les uns à pied, accompagnés de gens portant des falots, et
» d'autres portant au bout de longs bâtons de grands cercles de fer remplis
» de lances à feu, qui..... sautent de tous côtés parmi le monde; et,
» pendant ce tems-là, on lâche une bonne quantité de fusées volantes.
» Après cela, viennent les gens des *Beys*, tous à cheval avec leurs arque-
» buses, etc..... La marche finit par des *Santons*, qui chantent..... la
» venue du *Remesan*..... Cette fête n'est composée que de coquins amassés
» ensemble, mais elle est pourtant assez plaisante, etc..... ». A l'égard du carême, ce jeûne, dit Tournefort, est différent du nôtre en ce qu'il est absolument défendu, durant tout le cours de la lune de *Rhamadan*, de manger, de boire, ni de mettre aucune chose dans la bouche, pas même de fumer, depuis que le soleil se lève jusqu'à ce qu'il soit couché. En récompense, tant que la nuit dure, on peut manger et boire sans distinction de viande ni de boisson; excepté le vin, ajoute-il, et c'est ce que Thevenot, et plusieurs autres nous avaient dit avant lui. La loi ordonnait autrefois de verser du plomb fondu dans le gosier de ceux qui seraient surpris buvant du vin, ou décelés comme coupables d'en avoir bu.

J'indiquerai les principales fêtes des Persans. Ils en ont qui leur sont communes avec les autres Mahométans, et ils en ont aussi qui leur sont particulières. Mais, selon Chardin, (*a*) ils n'en observent que trois, qui sont, suivant eux, véritablement religieuses: le lendemain de leur Carême, le Sacrifice d'Abraham et le Martyre des fils d'Aly, le grand prophète des Persans. A ces trois fêtes religieuses, il en faut ajouter une civile, savoir, celle du nouvel an, qui ordinairement dure trois jours; mais, continue le même Chardin, à la cour de Perse elle dure quelquefois huit jours. On l'annonce le premier du mois de Zilhajé (Dulhaggia) au moment que le soleil entre dans le signe du bélier; mais on l'appelle *le nouvel an royal ou impérial*, pour le distinguer du vrai nouvel an, qui, selon l'époque des Perses modernes, commence le jour où Mahomet s'enfuit de la Mecque. Je renvoie, pour le reste du détail, à ce voyageur qu'il me paraît fort inutile de copier en cette occasion. Je me contente de dire que cette fête ayant été long-tems oubliée, la politique et un prétendu rafinement (*b*) de la superstition, ou des vues intéressées de quelques astrologues accrédités à la cour la firent

(*a*) Voyage, etc., tom. prem., p. 259, Edit. de 1735.
(*b*) Voy. ibid., p. 240.

rétablir, pour être, disent-ils, d'un meilleur augure dans un commencement d'année solaire, que ne l'étaient les dix premiers jours de Moharram, qui commence l'année lunaire. Ces dix premiers jours de Moharram sont des jours de deuil consacrés à célébrer le martyre des enfans d'Aly.

La fête des enfans d'Aly est plus particulièrement connue sous le nom de fête d'*Hussein ou Hossein*, qui était fils d'Aly et de Fatimé fille de Mahomet. Ce Hossein fut tué dans une bataille qu'il perdit en combattant pour le califat, et son frère Hassein périt avec lui dans la même guerre. C'est la perte de ces deux prophètes ou héros Mahométans que pleurent avec toute l'apparence d'une véritable douleur ceux qu'on voit dans cette estampe désolés et éperdus; les uns presque nuds, barbouillés de sang, pour marquer la mort tragique de ces héros; les autres barbouillés de noir, pour représenter l'extrême chaleur et la soif que souffrit Hossein. Elles furent si violentes, dit la légende persane, qu'il en devint noir, et que la langue lui sortait de la bouche; et c'est pour cela aussi que plusieurs des dévôts qui pleurent ces enfans d'Aly ont grand soin de tirer la langue autant qu'il leur est possible, afin de mieux exprimer la triste situation de ces deux frères. A un geste si expressif, si religieux, se joignent des contorsions, des roulemens d'yeux. Dans les intervalles de ces pieuses convulsions, ils crient de toute leur force en courant les rues : *Hussein, Hassein, Hassein, Hussein.* Ces *clameurs religieuses* en pourraient bien valoir d'autres; mais indiquons tout simplement le rapport qu'elles peuvent avoir avec la manière dont les Syriens et les Phéniciens, peuples assez voisins de la Perse, ont pleuré autrefois (*a*) leur Adonis; en quoi ils furent imités par les Grecs, qui reçurent des Phéniciens dont ils étaient colonies le culte de ce Dieu, et la plus grande partie de leur religion.

(*b*) Thevenot a remarqué quelques autres extravagances pratiquées par les dévots Persans pendant cette fête, et je suis obligé de les rapporter pour achever l'explication de la figure. On trouve parmi le peuple Persan des dévots à ces deux saints, qui s'enterrent par dévotion jusqu'au cou, et l'on y en voit aussi qui restent une journée entière dans cet état, la tête couverte d'un pot de terre. Mais un des plus grands ornemens de cette fête, et dans lequel on ne remarque pas moins de ridicule et de folie que dans le reste, consiste en différentes processions mystérieuses. Les dévots armés, leurs étendards, leurs tambours et tout l'appareil militaire de la procession représentent la guerre où périt Hossein. Pour les châsses portées par d'autres dévots, sur lesquelles on voit la représentation de ce saint, elles n'ont pas besoin d'explication, non plus que les désordres et les réjouissances qui se mêlent enfin à la tristesse que la mort tragique du saint avait si généralement excitée. La joie succède partout à la tristesse religieuse; mais quoi qu'il en soit, on sera toujours moins surpris de voir danser et sauter follement autour d'une châsse d'Hossein, et terminer cette espèce de tragédie par d'autres excès, qu'on ne doit l'être des mascarades et des débauches qui accompagnent en plusieurs endroits les principaux

(*a*) Thammus, qui selon les uns est Adonis, et selon les autres Osiris, que les Egyptiens pleuraient aussi : sur quoi Selden. Cap XI. *Syntag. 2, de Diis Syris, et Beierus*, dans ses additions. Il est de même de la prétendue mort d'*Adon-Hiram* chez les *Franc-Maçons*. Nous traiterons ailleurs de toutes ces fêtes funèbres, et nous en ferons connaître le vrai but.

(*b*) Voyages, etc., L. II. Ch. 13 du tome 5, Édit de 1727.

mystères du Christianisme, qu'il semble que l'on veuille mettre par de tels abus au niveau de ceux des autres religions.

Cette fête des enfans d'Aly est accompagnée d'une autre dévotion qui a ses singularités, c'est la prédication des mystères de leur mort. « Un Soufi, » nous dit Chardin, et ce soufi est une espèce de dévot qui fait spiritualiser » la religion jusqu'à l'extase, commence par entretenir le peuple sur le » sujet de la fête, jusqu'à ce que le prédicateur vienne, qui commence son » action par la lecture d'un chapitre du livre intitulé *Elkatel*, c'est-à-dire, » l'occision. Ce livre contient en dix chapitres la vie et la mort d'Hossein, » pour les dix jours de sa fête. Il prêche deux heures sur ce sujet, et met » tout en œuvre pour faire pleurer les dévots ». Les femmes se signalent en cette occasion, en se frappant la poitrine avec des cris et des lamentations, qui portent l'imitation plutôt que la religion dans le cœur des autres dévots et des dévotes. Et c'est là le fruit de cet acte, qui vraisemblablement ne fait pas beaucoup de sincères conversions parmi les Persans ; car il est comme démontré par l'expérience que cette sorte de *tendresse religieuse* est une passion qui se termine avec le sermon, pour laisser un cours libre à d'autres passions.

A cette fête succède, quarante jours après, celle de la tête d'*Hossein*, qui se rejoignit miraculeusement au corps du saint. On célèbre aussi la mort d'*Aly* avec beaucoup de solennité.

J'ai parlé de la *Fête du Sacrifice d'Abraham*. Cette fête est une des plus distinguées du Mahométisme, car les Turcs la chôment aussi sous un nom que Chardin traduit (*a*) *la grande Fête*; mais il est comme inutile de donner tant de descriptions de fêtes à la file les unes des autres. Ainsi je renvoie à Chardin et autres au sujet de cette fête ; de celle de la mort d'Adam ; de celle du traité de paix que fit Mahomet avec les Arabes, en l'année onzième de l'hégire ; du don de la bague qui est une commémoration de la charité que fit Aly à un pauvre, en lui donnant une bague de grand prix, pour ne pas être interrompu dans la ferveur de sa dévotion ; et enfin de quelques fêtes civiles. Je finirai donc sur cet article par deux solennités, qui me paraissent uniquement remarquables par les souverains qui en sont l'objet ; à moins qu'on ne juge à propos d'y ajouter la valeur que la taille-douce peut leur donner dans ce livre. La première de ces deux cérémonies est la cavalcade du Grand-Seigneur, que je rapporterai dans les propres termes de Thevenot (*b*). « (*c*) Le Grand-Seigneur, voulant » montrer toute sa grandeur à l'ambassadeur du Mogol, résolut d'aller » par la ville en pompe. Je l'avais vu plusieurs fois, et entr'autres le len- » demain de la nuit qu'on fête pour la naissance de Mahomet. Je le vis allant » à la mosquée neuve accompagné d'environ vingt cavaliers. Il était vêtu » d'un doliman de satin couleur de chair, et d'une veste presque de même » couleur. Son turban était orné de deux aigrettes noires garnies de dia- » mans, l'une regardant le ciel, et l'autre la terre. Il avait quantité d'eu-

(*a*) *Behul Bayram.*

(*b*) Voyages, etc., L. I. Ch. 57 du Tome prem. Edit. de 1727. Il a été témoin oculaire de celle que fit de son tems l'empereur des Turcs, pour montrer sa magnificence à l'ambassadeur d'un empereur du Mogol ; et il est bon d'avertir ici que la pompe de cette cérémonie est à peu près la même en toute autre circonstance. Telle est aussi, par exemple, la *cavalcade du Grand-Seigneur*, après qu'il a été installé par le Muphty.

(*c*) Sultan Mahomet IV qui régnait alors.

» nuques devant et derrière lui richement montés, et à ses arçons ses deux » écuyers à pied, le grand (*Buyuk-embr'okh'or*) à gauche, et l'autre (*Kutchuch-embr'okh'or*) à droite. Un peu derrière suivaient deux pages (*Itch'Oglans*), » l'un à main droite portant l'épée (*a*), l'arc et le carquois du Grand-Seigneur, l'autre à la gauche portant le turban (*b*); puis le (*c*) *Kilar Agaghassy* et le (*d*) *Capi Agaghassy*; et ensuite deux autres pages, portantchacun un vase d'or, (*e*) l'un plein d'eau, l'autre de sorbet, et quelqu'au- » tres pages derrière à cheval, suivis des (*f*) Peïcks, et de quantité de (*g*) » Bostaudgys à pied. Les janissaires étaient rangés le long de la rue. Après » que le Grand-Seigneur eut fait sa prière à la Mosquée, il changea de » veste . . . . . , monta sur un beau cheval couvert d'une housse brodée » d'or, avec une bride d'or ornée de pierreries, et s'en revint au sérail, » suivi de cent cavaliers richement montés, outre plusieurs eunuques, et » les mêmes officiers qu'en allant. Je l'ai vu ainsi plusieurs fois, et, dans » toutes ses sorties, il n'était accompagné que des gens de son sérail; » mais celle qu'il fit pour l'amour de l'ambassadeur du Mogol, fut avec » toute la pompe qui se peut faire en de telles occasions. Premièrement » on couvrit de sable le chemin, depuis le sérail jusqu'à la mosquée de » sultan Mehemet, où devait aller sa Hautesse, comme on a coutume de » faire à toutes les sorties qui se font avec pompe, chacun ayant soin de » mettre du sable devant sa maison, faisant ainsi au milieu de la rue un » chemin de sable large de trois ou quatre pieds et assez épais, sur lequel » le Grand-Seigneur passe avec toute sa cour. Les janissaires se rangèrent » en haie de chaque côté de la rue, le long du chemin par où la caval- » cade devait passer : elle commença par le grand (*h*) Sous-Bachy, ayant » à son côté le commissaire général, et suivi de quantité de janissaires. » Après eux venaient l'intendant des chiens couraus du Grand-Seigneur » (Zagardgy-Bachy) et celui des grues (Tournadgy-Bachy) fort bien » montés. Ceux-ci étaient suivis des janissaires, avec leurs (*i*) Tchorbadgis » aussi bien montés, ayant en tête leur bonnet d'argent doré avec leurs » plumes dessus; à leur queue était leur Agha (*k*) fort bien monté, ayant

---

(*a*) Le *Selicktar Agha*, mot à mot *possesseur* ou *garde de l'épée*. Il la porte dans un fourreau rouge. Ce page est représenté ici.

(*b*) Le *Dulbentar-Agha*, *Dulbend-dard* signifie *garde du turban*. C'est proprement celui qui le plisse.

(*c*) Le *Kilar Agaghassy*, est proprement le sommélier du Grand-Seigneur; mais il s'agit ici du *Kizlar* ou *Kizler Agasi*, qui signifie mot à mot *maître, seigneur*, ou *gardien des Vierges*. *Kiz* signifie en langage turc une fille, et *Kizlar* en est le pluriel. Cette remarque est de Bespier.

(*d*) *Capi*, *Capa*, ou *Capou Agaghassy* signifie maître de la porte.

(*e*) L'*Ibrikdar-Agha* est celui qui porte le bassin du Grand-Seigneur. Il porte dans un bassin l'eau qui sert au Grand-Seigneur pour boire, ou pour faire l'ablution. L'*Ichiouptar* ou *Cubdar*, ou *Kuptar-Agha* est celui qui porte le sorbet. L'*Ibrikdar* est représenté ici.

(*f*) Les *Peïcks* sont des gardes du corps chargés d'accompagner le Grand-Seigneur quand il sort du sérail. Ils sont armés d'arcs et de flèches; et ainsi c'est à tort que dans la gravure qui les représente, on leur a donné une hache; la longue plume qu'on voit à leurs bonnets est inclinée de manière que quand ils environnent le Grand-Seigneur, celui-ci se trouve au milieu d'une haie de plumes qui le dérobent aux yeux.

(*g*) Les *Bostandgys* sont des jardiniers.

(*h*) Ou Su-Bachy; peut-être que, par le grand Sous-Bachy, Thevenot entend le grand prévôt de Constantinople. Quelques voyageurs disent que le Su-Bachy, et le prévôt sont les mêmes officiers. Voy. les notes de Bespier sur Ricault, tome 2, p. 709.

(*i*) Capitaines des Janissaires. Voy. Ricault.

(*k*) Le général des Janissaires. *Jenychery-Aghassy*.

» devant lui trente-deux Tchorbadgis à pied. Après les janissaires, venaient » les (*a*) Espahis (Sipahys), avec leurs six capitaines colonels à la queue ; » puis les (*b*) Tchiaous de garde, au nombre de plus de cinquante, tous » bien montés, ayant l'épée au côté, et tenant de la main droite leurs » massues ; puis les Muteferacas (*c*), aussi à cheval et en bon ordre. Après » ceux-ci, venaient les officiers, qui portent les plats du Grand-Seigneur » lorsqu'il (*d*) se trouve à manger hors de son sérail. Ils étaient à cheval, » aussi-bien que les eunuques et les muets qui les suivaient. Ensuite les » Visirs et le Caymacan ou lieutenant du Grand-Visir (*e*), n'y ayant point » alors de Grand-Visir; puis les Peïcks ou gardes du corps du Grand-Seigneur, » portant en tête leurs bonnets de cérémonie, qui sont faits presque de la » même forme que ceux des Juifs, mais ils sont d'argent doré. Ces gens » étaient à pied, et à leur queue était leur chef bien monté, qui était suivi » de celui qui porte la valise du Grand-Seigneur (*f*), où il y a des habits » pour changer. Ce dernier était aussi à cheval. Après tous ces gens, ve- » naient onze chevaux fort bien harnachés, avec quantité de pierreries de » tous côtés, et ayant des étriers d'argent ou d'argent doré, avec une » grosse masse d'argent doré à l'arçon droit de la selle, et de l'autre un » couteau assez large un peu plus long que la moitié du bras; le tout garni » de même de pierreries. Ces chevaux étaient menés en main par autant de » Sipahys bien montés. Après ces chevaux, venaient les (*g*) Solaks à pied, » en nombre de plus de cinq cents, ayant le doliman retroussé à la cein- » ture, avec des manches pendantes derrière, et sur la tête un bonnet avec » des plumes (*h*), tel que l'ont les Tchorbadgis, portant l'arc à la main, » et le carquois plein de flèches derrière le dos. Au milieu de ces gens » était le Grand-Seigneur, monté sur un beau cheval, couvert de pierre- » ries qui étaient semées sans nombre. Il avait une veste de velours cra- » moisi, et à son bonnet deux aigrettes noires, ornées de grosses pierre- » ries, jusqu'à la hauteur de plus de deux doigts. Elles étaient l'une droite, » et l'autre penchée la pointe en bas. Il avait à son arçon droit le grand » écuyer à pied, et le petit écuyer à gauche, aussi à pied. Il saluait tout » le peuple, ayant toujours la main droite sur l'estomac, et s'inclinant d'un » côté et d'autre, et le peuple réciproquement lui souhaitait d'une voix » basse et respectueuse mille bénédictions. Après le Grand-Seigneur, ve- » naient à cheval le Selicktar agha, portant l'épée, l'arc et le carquois du » Grand-Seigneur, et à sa gauche le Dulbendtar agha, portant en sa main

---

(*a*) Ce mot, dit Bespier, s'écrit *sefahi* et se prononce *spahi*, ce qui signifie un *soldat*, et selon quelques-uns *soldat à cheval*. Les *spahis* sont des cavaliers. Lisez : *Sipahyler-Aghassy* (leurs commandans).

(*b*) Il semble que les *Tchiaous*, ou *Chiaous*, reviennent, selon Bespier, aux exempts des gardes. Selon Ricault, ils servent à peu près d'huissiers ou de sergens.

(*c*) Ou *Mutafaracas*. Ce mot signifie un *spahi* distingué des autres par sa dignité. V. Ricault et Bespier.

(*d*) Le premier maître d'hôtel s'appelle *Tchesneghir-agha bachy*.

(*e*) *Vezir azem*, ou *Sadr-azem* ou *Said devlet*. Le mot *vezir* en arabe signifie portefaix : sur le Grand-Visir en effet pèse tout le fardeau de l'empire.

(*f*) *Kemïzar-agha*, le grand-maître de la garde-robe.

(*g*) Les solaks sont des janissaires qui portent à la main une longue hallebarde. Ainsi c'est par erreur que, dans la gravure, on leur donne l'arc et les flèches. Ils n'ont que des moustaches à la différence des *Peïks* qui portent la barbe. En marchant en cérémonie, ils ont la pointe de la hallebarde en avant.

(*h*) Il fallait ajouter qu'elles sont disposées en éventail.

SELICTAR AGA

L'IBRIE-DAR AGA

SOLAK

PEIK ou VALET de pied

Tom. V. N° 22

» le turban du Grand-Seigneur ; puis le Kizlar Aghassy et le Capi Aghassy, » et deux autres pages aussi à cheval ; les Ibriktars portant des pots » d'argent pleins d'eau pour donner l'abdest au Grand-Seigneur, et à » boire s'il avait soif. Les derniers étaient une quantité de gens du sérail » tous bien montés. Après la prière faite, le Grand-Seigneur revint en » même ordre, ayant seulement changé de veste, pour en prendre une » de satin couleur de feu ».

L'autre cérémonie que l'on a représentée ici, c'est la manière dont on pèse le Grand-Mogol le jour qu'on célèbre sa naissance. La fête ressemble, dit Thevenot, à celle des *Zinehz* de Turquie. Ces *Zinehz* sont des réjouissances publiques, qui se font tous les ans à Constantinople, au Caire, à Alep, et ailleurs aussi ; mais surtout dans les grandes villes de l'empire, quand il naît un prince dans le sérail. (*a*) A Alep, tous les corps de métiers marchent solennellement en procession quand on célèbre ces fêtes. Celle de la naissance du Grand-Mogol (*b*) dure cinq jours, et, pendant ce tems-là, tout le palais et tout ce qui en fait les avenues est orné de la manière qu'on le voit ici. Les premiers rois Mogols, ajoute le même voyageur, introduisirent la coutume de se faire peser dans le tems de cette fête : et (*c*) Bernier dit qu'une autre ancienne coutume établie par ces princes, et qui ne plaît guères aux (*d*) *Omrahs* « c'est que ceux-ci » sont alors honnêtement obligés de faire de beaux présens au Roi, en » proportion de leur paie....; et il y en a, parmi ces *Omrahs*, qui en » font d'extraordinairement grands ». En Orient, les présens que les grands seigneurs font à leurs princes sont des *saignées* volontaires, qui préviennent des maux infiniment plus dangereux, quand on n'a pas eu la prudence de se *saigner* à propos. Chez nous, le nom de présent serait odieux, et il nous semblerait que le Roi vivrait en bourgeois avec ses sujets, si.....; mais, avec des manières plus nobles..... *Sat est. Sur les Dieux et sur les Rois, silence!*

« (*e*) La balance où l'on pèse le monarque est fort riche. On dit que les » chaînes en sont d'or, et les deux bassins, qui sont ornés de pierreries, » paraissent aussi être d'or, de même que le fléau de la balance..... Le » Roi, richement habillé, et chargé de joyaux, s'assied (*f*) sur les talons » dans un des bassins de la balance, et l'on met dans l'autre (*g*) des » balots..... si bien empaquetés, qu'on ne saurait voir ce qui est de- » dans.... ». On publie avec soin ce que le Roi pèse, et cela est enregistré comme une chose très-importante à l'Etat..... « Quand on voit » par ces registres que le Roi pèse plus que l'année précédente, le peuple » en témoigne sa joie par des acclamations générales, par des feux de

(*a*) Voyez la description de ces fêtes dans Thevenot, tome 3, Livre Ier de la seconde partie, Ch. 8. Edit. de 1727. L'auteur y explique le mot de *Zineh* par celui de fête ou de réjouissance publique.

(*b*) Thevenot, tom. 3. Ch. 26 du L. I de la troisième partie.

(*c*) Bernier, Voyages au Mogol, tom. 2.

(*d*) Les seigneurs Mogols. Omra est au pluriel arabe, dont le singulier est Emir. Ce mot signifie *Commandant*, premier *Officier*, et *Prince* ; mais ce pluriel est en usage au singulier dans le Mogol, dit Thevenot, préface de la troisième partie de ses voyages.

(*e*) Thevenot, ubi sup.

(*f*) D'autres disent que le monarque est debout ; mais qu'est-ce que cela fait au lecteur ?

(*g*) Bernier dit que ce sont des poids qui paraissent d'or massif.

» joie et par d'autres marques de réjouissance ». Je ne doute pas qu'une telle fête ne paraisse un trait de folie aux Européens les moins sensés ; mais, comme chaque Etat a les siennes, il est fort à présumer que, si jamais un auteur Indien s'avise de décrire les *Cérémonies et Coutumes des Européens*, il y trouvera des extravagances et des abus, tant chez les grands que chez les petits, qui, dans leur espèce, vaudront bien tout ce que nous trouvons de répréhensible dans son pays.

Je ferai la clôture des fêtes mahométanes, par quelques détails de certaines superstitions populaires. J'ai déjà parlé de quelques-unes. D'abord, je trouve une espèce de fête superstitieuse établie chez les Indiens Mahométans, laquelle commence par la crainte et l'affliction, et finit par l'espérance et la joie. La raison de cette fête, que Thevenot appelle *Choubret*, est que, le jour qu'on la célèbre, les bons anges examinent les ames des morts, et écrivent tout ce que ces morts ont fait de bien pendant leur vie ; au contraire, les mauvais anges écrivent tout ce qu'ils ont fait de mauvais. La suite de cette opinion est que Dieu fait une révision de ces comptes, écrits par les anges ses ministres ; et c'est là ce motif de crainte qui porte pour un peu de tems à la prière, à l'attention sur soi-même, et aux aumônes, etc.; mais la fête finit ensuite par des illuminations et des feux, par des régals et des présens. Chacun se flatte sans doute que *la liquidation de son compte aura été transportée dans le grand livre de vie*.

Outre le grand pèlerinage de la Mecque, amplement décrit dans une des dissertations précédentes, les Mahométans ont divers pèlerinages particuliers à des sépulcres de saints, et ces saints ont des légendes. Quoique le peuple ne manque guères de respecter ces pèlerins, en proportion de la valeur que son esprit plus ou moins frappé peut donner aux dévotions de cet ordre, cela n'approche jamais de la vénération que s'attirent les pèlerins de la Mecque ; vénération si outrée, que, non-seulement on les absout de toutes sortes de crimes, mais que même on leur permet d'en commettre d'autres ; « car (*a*), ajoute l'auteur qui rapporte cette » particularité, on ne saurait les faire mourir suivant la loi : ils sont ré» putés incorruptibles, irréprochables, et sanctifiés dès ce monde ». Un tel fanatisme n'a pas été sans exemple du tems de nos pères, et il ne faudrait qu'ouvrir l'histoire du seizième siècle, et même du dix-septième, pour y en trouver un tout pareil. J'ose croire encore que de certains dogmes, autorisés à un certain point, soutenus par une certaine autorité conduiraient bientôt (*b*) la crédulité de nos peuples au même but. On

(*a*) Tournefort, ubi sup. Lettre XIV. D'autres voyageurs avaient remarqué la même chose avant lui.

(*b*) Un des moyens propres à étendre la crédulité aveugle, c'est l'extinction des arts, des sciences et des livres ; mais on ne saurait se passer absolument du premier article. A l'égard du second, on pourrait le borner heureusement à des contemplations mystiques, et à cette sage ignorance dont on ne doit se dépouiller qu'autant qu'un directeur de conscience le juge à propos. Pour la suppression des livres, elle serait absolument nécessaire. On prétend que cette suppression a été extrêmement favorable au Mahométisme, et il est bien vrai que les Mahométans ont détruit dans l'Orient une infinité de précieux monumens, qui pouvaient témoigner contr'eux. Dans la suite, le cardinal Ximenès leur rendit le change, en leur brûlant en Afrique et en Espagne, cinq ou six mille volumes arabes. Long-tems auparavant, S. Grégoire le Grand avait fait brûler Tite-Live, comme étant un historien inutile et dangereux, qui ne contenait que des légendes païennes ; mais, quelques siècles avant ce pontife, on avait déjà commencé de prêcher contre les livres des Gentils, et de prouver qu'il était nécessaire de les détruire. Les

nous dit aussi qu'entre ces pèlerins de la Mecque, il s'en trouve qui se crèvent volontairement les yeux ; ne voulant plus les profaner par la vue des choses mondaines, après avoir si dévotement contemplé la sainteté de la Mecque. On rapporte enfin que les enfans nés dans le tems du pèlerinage sont eux-mêmes réputés de petits saints: les procurer au monde est un œuvre si pieuse, si digne de la sainteté du pèlerinage, que des femmes, à la vérité un peu suspectes, s'offrent charitablement aux dévots, pour leur aider à faire de ces petits élus Mahométans.

Pour donner quelque idée des saints du Mahométisme, je choisirai d'abord Aly, ce martyr de la foi des Perses, qu'ils peignent, nous dit Chardin (*a*), armé d'un sabre à deux pointes, et le visage couvert d'un voile vert ; tandis que les autres saints l'ont couvert d'un voile blanc. Pourquoi cette distinction? Chardin aurait dû nous le dire. Le voile blanc, ajoute-t-il, témoigne que le visage des saints est incomparable, et qu'on ne saurait en représenter les traits merveilleux. Ce voile revient sans doute à ces *gloires* qui environnent nos saints, et au *nimbus* qui ornait la tête des Dieux de l'antiquité. Ce *nimbus*, en les mettant dans une espèce de (*b*) nuée, dérobait une partie de leur majesté aux yeux des peuples, afin de rendre leur dévotion plus respectueuse. Un des principaux articles du symbole de foi des Persans leur fait regarder cet Aly comme (*c*) vicaire de Dieu ; mais cela ne suffit pas aux dévots outrés, et il s'est trouvé des docteurs, nous dit encore Chardin, qui ont osé relever leur saint au-dessus de la condition humaine, et donné lieu, par leur indiscrète dévotion, à cette manière de parler qui est devenue fort populaire : *Je ne crois pas*

Païens eux-mêmes n'ont pas négligé cet heureux moyen, au milieu de leurs ténèbres ; et, si je ne me trompe, on pourrait prouver par Arnobe, qu'ils contribuèrent à faire perdre quelques livres de Cicéron de la nature des Dieux. Le lecteur en jugera par ce passage, que je prends du L. 3 de cet auteur. Il est précédé d'un raisonnement qu'Arnobe fait aux Païens, pour leur prouver qu'il est injuste et absurde d'adorer leurs Dieux ; après quoi, il se prévaut contre ces Païens de la manière dont Cicéron a parlé de la nature de la Divinité. Ensuite il ajoute, comme en se reprenant lui-même : *Sed quid, etc., cum sciam esse non paucos, qui aversentur et fugiant libros de hoc ejus (Tullii Ciceronis)* les *non pauci* étaient les Païens bigots. Ensuite Arnobe continue ainsi, *cumque alios audiam mussitare indignanter et dicere ; oportet statui per Senatum aboleantur ut hæc scripta quibus Christiana religio comprobatur et vetustatis aboletur auctoritas.* Enfin il conclut par ces belles paroles: *Intercipere scripta, et publicatam velle submergere lectionem non est Deos defendere, sed veritatis terrificationem timere.* Enfin il sera bien permis de croire que les anciens Juifs autorisèrent amplement leur haine contre les monumens de leurs voisins idolâtres réprouvés, etc., ayant pour prétexte l'ordre précis que Dieu avait donné de détruire ces infidèles. Il y a peu d'années qu'un savant célèbre soutint qu'à très-peu de livres près, toute l'antiquité était supposée ; mais cette ingénieuse opinion, qui pouvait avoir en vue la suppression dont je parle ici, n'a pas fait fortune. On prétend qu'encore aujourd'hui, certains dévots suppriment sans bruit beaucoup de livres dans leurs couvens ; et qu'ils les achètent dans cette pieuse intention, etc. Personne n'ignore aussi que, dans toutes les religions les dévots et les dévotes brûlent très-souvent en particulier les livres qui leur paraissent dangereux.

(*a*) Voyages, etc., ubi sup., tom. 2, p. 28.

(*b*) *Nimbus* signifie une nuée.

(*c*) Calife, Waly et Wely. Voy. Chardin, tom. 4, ubi sup., sur ces trois mots, qui ne diffèrent que dans la manière de les prononcer. Voilà du moins ce qu'il semble que Chardin voudrait nous insinuer ; mais nous trouvons dans une note de Bespier sur Ricault, à la fin du tome premier, que le mot de *Chalifah*, dont les Turcs ont fait par corruption *Kalfa*, est un des titres du Grand-Seigneur et qu'il signifie ou Successeur, ou Vicaire. Cette note est curieuse, et on y remarque deux fautes assez plaisantes, l'une de Platina qui a fait du mot de *Calife*, un successeur de Mahomet ; l'autre du bon-homme Garasse, qui a converti ce mot en royaume, en nous parlant gravement du *roi de Calife*. Voy. aussi sur le mot de *Calife*, d'*Herbelot*, ubi sup., au commencement de l'article *Califat*.

qu'Aly soit Dieu, mais je ne le crois pas bien loin d'être Dieu. (*a*) Ces expressions excessives sont si connues ailleurs, et ont été censurées si à propos par des personnes d'une dévotion plus judicieuse et plus convenable à ce que mérite l'Etre-Suprême, qu'il est inutile do faire ici aucun parallèle de faux zèle.

Au prophète Aly, on pourrait joindre plusieurs autres saints, ses contemporains, ou plus modernes que lui; les uns, célèbres chez tous les Mahométans; les autres uniquement chez les Turcs, ou chez les Perses, ou chez les Indiens, ou chez les Arabes, etc. Tous ces saints se sont distingués; plusieurs d'entr'eux ont fait des miracles; et l'on a écrit leurs légendes pour l'édification des dévots du Mahométisme. Les Turcs et les autres Mahométans visitent les tombeaux de leurs saints, et y font leurs dévotions, sans les invoquer directement, nous dit Chardin, qui, au bout d'une trentaine de lignes où il explique (*b*) fort obscurément en quoi consiste la doctrine de l'invocation des saints selon les vrais Musulmans, réduit celle des Mahométans de Perse, *à révérer et réclamer les saints, parce que c'est la volonté de Dieu qu'on le fasse.*

Le pèlerinage au (*c*) tombeau de *Fathme*, ou *Fatimé* est un acte de dévotion qui, chez les Mahométans sectateurs d'Aly, va presque de pair avec le pèlerinage de la Mecque. *Fatimé* était fille de *Mouza Calem*, septième successeur schismatique de Mahomet selon les Turcs. Je ne déeris ni les miracles de la sainte, ni la dévotion du pèlerinage; je remarquerai seulement qu'un des préliminaires de la dévotion, c'est de baiser trois fois le seuil du tombeau, et sa grille qui est d'argent; qu'un des *Mollahs*, qui sont jour et nuit en dévotion auprès de la sainte, y fait réciter mot à mot an pèlerin des prières très-dévotes en l'houneur de cette sainte, qualifiée *Dame et maîtresse de l'ame et du cœur du fidèle, directrice de la vérité, Vierge sans tache,* etc.; que le tombeau est éclairé de quantité de lampes d'argent; que les dévots font des offrandes en argent et en autres choses dans cette chapelle; qu'il y a une espèce de tronc, d'où l'on tire tous les vendredis les anmônes des dévots pour les distribuer aux prêtres qui desservent la chapelle; que, pour conclusion de la dévotion, le pèlerin fait quelque libéralité au prêtre qui l'a introduit auprès de la sainte, et qu'au moyen de la valeur de demi-pistole qu'il paie à ce prêtre, il peut retirer le certificat authentique de sa dévotion, etc.

On lit tont de suite le Koran dans le tombeau des saints et des autres fidèles distingués parmi les Mahométans, et les prêtres sont gagés pour faire jour et nuit cette lecture, que je comparerais volontiers (*d*) à ce que nous appelons l'*office des morts*, si je ne craignais cet *air d'hérésie* qui

---

(*a*) Voyez dans Chardin, tome 4, p. 44, d'autres excès à l'égard d'Aly. Voy. aussi d'Herbelot, Biblioth. Orient., à l'article d'Aly. Certains dévots de sa secte le croient encore vivant, et assurent qu'il viendra à la fin du monde dans les nuées, et remplira la terre de justice. On raconte aussi de lui des apparitions, etc.

(*b*) Ce Protestant était un habile voyageur; mais, outre que ses remarques ne sont pas toujours exactes, ses raisonnemens sont quelquefois assez vagues et peu conséquens. Ce qu'il dit pour sauver l'invocation des Saints du Mahométisme aux dépens de celle des SS. des Catholiques Romains est un vrai galimatias.

(*c*) Ce tombeau est à *Coons*, dans une mosquée des plus célèbres de l'Orient, à ce que nous dit Chardin, tom prem. de ses voyages, Edit in-4°. de 1735. Il y a dans les notes de Bespier sur Ricault, à la fin du tome premier, une note très-curieuse touchant cette Fatimé et sa mosquée.

(*d*) Voy. ci-dessus, page 104.

régne ordinairement dans les parallèles poussés trop loin. Remarquons plutôt certaines superstitions, qui paraîtront également dignes de censure à toutes les sectes du Christianisme.

Je ne dirai rien ici de la (*a*) supputation superstitieuse des lettres du Koran, ni de ce respect qui empêche de le toucher sans s'être purifié, (*b*) et qui est la vraie raison pourquoi on ne le présente point en Perse aux personnes de différente religion, quand on leur demande le serment devant les juges. Je remarquerai seulement que les Persans y trouvent soixante-dix mille miracles, c'est-à-dire, autant de miracles qu'ils y ont compté de mots.

On nous fait remarquer chez les Persans un préjugé extraordinaire pour l'astrologie, les charmes, les amulètes, les talismans, etc., à quoi ils emploient des passages et des versets du Koran et des (*c*) Hadiths, qui sont une manière de légende de saints. Il n'est nullement étonnant que le Koran serve à des recherches superstitieuses, puisque, selon les docteurs Mahométans, et principalement les mystiques, ce livre est un trésor de mystères cachés aux yeux de l'humanité, et qu'il renferme une infinité de secrets, qui ne se découvrent qu'avec peine dans les différentes combinaisons des mots et des lettres de ce livre précieux. A la vérité, certains dévots plus scrupuleux ont écrit qu'il ne devait pas être permis de pénétrer dans ces mystères et dans ces secrets; que les subtilités employées par les commentateurs de ce livre étaient criminelles; et qu'à la venue du dernier Iman (par cette venue il faut entendre le dernier jour), tous les commentaires du Koran seraient condamnés au feu (ou à l'eau), pour convaincre leurs auteurs qu'ils n'ont rien entendu dans ce livre. Disons-en autant des commentaires anciens et modernes de la Bible.

(*d*) A toutes ces superstitions, on pourrait ajouter celle des éclipses, moins générale aujourd'hui, à ce qu'on prétend, qu'elle ne l'était autrefois; mais qui tient toujours plus ou moins à l'esprit du peuple, et se réveille en lui, selon qu'elle se rencontre avec certains événemens. Les docteurs Persans justifient l'autorité de ce phénomène, s'il est vrai qu'ils croient, comme le rapporte Chardin (*e*), que la privation de lumière soit un châtiment dont Dieu donne la commission à l'ange Gabriel. Quoi qu'il en soit, cette superstition est générale dans l'Orient, et l'on peut y joindre une opinion assez plaisante au sujet de ces étoiles qui semblent changer tout à coup de place, et traverser l'horison d'un bout à l'autre. Ils disent que ces étoiles (*f*) sont des foudres que les anges lancent contre les démons qui veulent rentrer dans le ciel d'où ils ont été chassés.

On prétend aussi que les Turcs et les Persans, et sans doute aussi les Mahométans des Indes, emploient des bénédictions et des prières superstitieuses, etc., pour leurs maisons, croyant les garantir de cette manière

---

(*a*) Voy. ci-dessus, pag. 105.

(*b*) Chardin, ubi sup., tom. 3, p. 411.

(*c*) Chardin écrit *Hadi* au lieu de *Hadith*. Ce mot signifie *narration et tradition*. Voyez d'Herbelot à ce mot.

(*d*) Dans la dissertation suivante, je rapporterai une superstition des Persans qui montre à quel point ils haïssent la secte des Turcs.

(*e*) Voyage, etc., ubi sup., tom. 4, p. 120.

(*f*) Voy. d'Herbelot, Bibl. Orient., à l'article d'*Ildiz*, qui est le nom que les Mahométans donnent à ces prétendues étoiles.

contre les assauts des mauvais génies. L'auteur de l'*État militaire de l'Empire Ottoman* (*a*) disait avoir vu des talismans et des billets superstitieux, destinés à servir de préservatifs à la tente du Grand-Visir.

Il serait peut-être permis de récapituler ici en détail ce qu'on n'a rapporté qu'en gros de la charité superstitieuse des Turcs pour les bêtes. Ricault nous dit « qu'ils achètent des oiseaux enfermés dans une cage, » pour les faire sortir et les mettre en liberté....; qu'ils achètent du pain » pour nourrir des chiens qui n'ont point de maître.....»; mais cette charité serait bien mal entendue, s'il était vrai, comme le dit le même auteur, qu'ils crussent qu'il y a moins de crime à refuser l'aumône à un Chrétien qui meurt de faim, qu'à un chien qui court les rues. En tout cas, ce serait un de ces préjugés indignes de l'humanité, mais qui sont inséparables de l'esprit de secte et de parti. On nous dit aussi que les Turcs ont une vénération presque religieuse pour les chameaux, et qu'ils regardent comme un grand péché de les trop charger. « Ce qui leur attire ce res- » pect, continue le même Ricault, c'est qu'ils sont fort communs dans les » lieux saints de l'Arabie, et qu'ils ont l'honneur de porter le Koran lors- » qu'on fait le pèlerinage de la Mecque. J'ai remarqué que ceux qui ont » le soin de cet animal, prennent de l'écume qui lui sort de la bouche, » après l'avoir fait boire dans un bassin, et s'en frottent la barbe avec » beaucoup de dévotion, comme si c'était quelque baume de grand prix; » ce qu'ils font en répétant..... d'un ton religieux *Hadgi-Baba*, c'est-à- » dire, ô père pèlerin ». Dans (*b*) le Koran, le chameau est proposé comme un exemple de la sagesse de Dieu, de même que la fourmi dans les proverbes de Salomon. C'est le grand usage que l'on tire en Arabie de cet animal, qui a fourni cette idée au prophète Arabe. J'ai remarqué dans une autre Dissertation de cet ouvrage que l'origine des honneurs religieux rendus par les Indiens aux vaches, vient de l'utilité qu'on reçoit de ces animaux. A l'égard de cette charité si générale des Mahométans pour les bêtes, je ne doute presque pas que ce ne soit un préjugé superstitieux qui leur est resté, de cette opinion, si répandue par tout l'Orient, qui établit la transmigration de l'ame d'un homme dans l'autre, et souvent aussi d'un homme dans une bête (c), sans que cette ame dépérisse en rien, quoiqu'elle anime des corps de différentes espèces, si disproportionnées à la notre, si brutes, en un mot si peu dignes de l'ame d'un homme.

(*a*) M. le comte *de Marsigli* le dit ainsi à M. Picart dans le tems que cet ouvrage fut commencé; et il avait promis le dessin de ces talismans lorsqu'il donna celui des tentes qu'on voit ici à ce célèbre dessinateur, en lui indiquant l'endroit de ces tentes où s'attachent ces talismans.

(*b*) Ch. 88.

(*c*) ——— *errat et illinc*
Hùc venit, hinc illùc, et quoslibet occupat artus
Spiritus, èque feris humana in corpora transit,
Inque feras noster, nec tempore deperit ullo, etc.

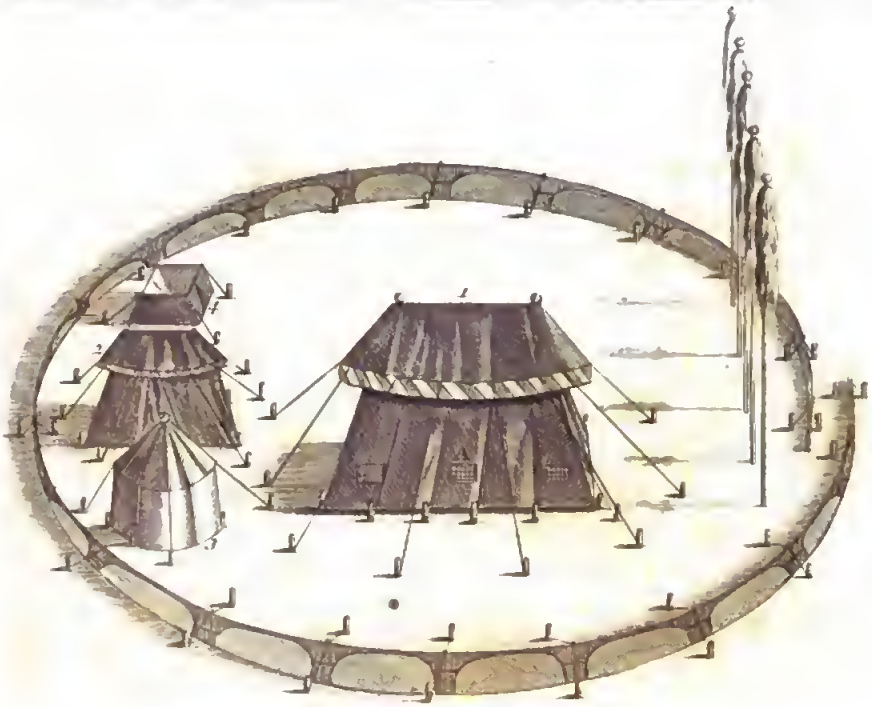

la Tente du grand VIZIR

A *endroit où etoit attaché un billet superstitieux au dessus de la fenêtre*
1 *la Tente du Divan ou se donne l'audiance*
2 *Tente de retraite pour le grand Vizir*
B *Talisman*
3 *autre Tente de retraite*
4 *Retranchement pour d'autres besoins.*

DISSERTATION

SUR

LES SECTES RÉPANDUES DANS LE MAHOMÉTISME.

On nous parle de deux sortes de théologies établies dans le Mahométisme; l'une scholastique et métaphysique, connue chez les Musulmans sous le nom (*a*) d'*Al-Kelam*, c'est-à-dire, science de la parole; l'autre, pratique, est liée étroitement avec la jurisprudence et la connaissance des lois civiles de l'État. La première théologie sert à disputer sur les matières de spéculation, telles que sont les attributs de Dieu et leur nature, etc. Elle sert aussi à fournir toutes sortes de subtilités sur la religion, et à la défendre, par les chicanes ordinaires à cette méthode; mais, aujourd'hui, elle est généralement moins estimée qu'elle ne l'était autrefois. Les ergoteries de la controverse et toutes les ruses de guerre de nos docteurs ne sont plus le fait des Mahométans. On estimait tout aussi peu (*b*) cette théologie scholastique dans l'enfance du Mahométisme; jusques-là qu'un (*c*) Arabe jugea que tout docteur qui abandonnerait le Koran et (*d*) la Sonna pour s'attacher à l'étude de la scholastique, c'est-à-dire, de la controverse et de la dispute, méritait d'être empalé et promené en cet état par la ville.

(*e*) Les points qui ont été, et qui sont encore aujourd'hui l'objet de cette théologie scholastique des Mahométans, se réduisent à quatre chefs. Le premier comprend les questions qui concernent la nature et les attributs de Dieu. Ces controverses et une partie de celles qui renferment les trois autres chefs ont formé les partis des Aschariens, des Keramiens, des

(*a*) Voy. *Pocock. Spec., etc.*, et d'Herbelot à l'article d'*Al-Kelam*.

(*b*) Voy. *Pocokii*, *Spec. Hist. Arab.* in notis, p. 195., l'origine de cette théol. *scolastique* chez les Mahométans. « Sub Mohammedanismi initio ignota illis hæc de rebus ad religionem » spectantibus ars: posteà cùm orta Sectæ, et in dubium vocari religionis articuli cœperunt « invecta fuit, etc. »; il en a été à peu près de même chez les Chrétiens.

(*c*) *Al-Schafey*, Voy. Pocock, Spec., etc., ubi sup., p. 197. A l'égard de *Schafey*, qui vivait dans le milieu du deuxième siècle de l'hégire, voy. d'Herbelot, bibl. orient., à l'article qui le concerne.

(*d*) La tradition ou la loi orale.

(*e*) Cette division est tirée de la sect. VIII, du *discours préliminaire* de M. Sale sur le Koran.

Mogiassemiens et des Motazalites. L'école des Aschariens a eu pour fondateur Aschari, qui mourut au commencement du quatrième siècle de l'hégire; celle des Keramiens, Mahomet Ben-Keram; celle des Mogiassemiens....., et celle des Motazalites, ou Motazales un certain Vassel-Ben-Altha. Le second chef renferme les disputes sur la prédestination et la volonté de l'homme, etc., lesquelles ont produit trois partis, sous les noms de Kadhariens, confondus avec les Motazales; de Nadhariens, confondus avec les mêmes; et de Giabariens, qui à proprement parler sont des Aschariens rigides. Le troisième chef contient les questions touchant la foi et sa suffisance, la repentance, etc. Ces disputes exercent la subtilité des Motazales, etc., et, outre cela, de certains Morgiens, dont on pourrait traduire le nom par celui d'*espérans*, parce qu'ils (*a*) espèrent que leur foi toute seule les sauvera. Enfin le dernier chef roule sur la force de la foi historique, et sur le pouvoir de la raison dans les matières de théologie et de religion. Les questions touchant l'office et la mission des prophètes, la charge d'Iman, la beauté morale de la vertu et la turpitude du vice, etc., sont renfermées dans ce dernier chef.

Avant que d'aller plus loin, il faut représenter en peu de mots les sentimens de ces écoles ou de ces partis, dont on a rapporté les noms. Les sentimens des Asebariens sont que Dieu n'agit que par des lois générales qu'il a établies; et, sur cette opinion, ils fondent la liberté de l'homme et le mérite de ses œuvres. Cependant ils ajoutent que Dieu concourt aux actions de l'homme, parce qu'il en est l'auteur et le créateur. Voici une petite explication de cette opinion ténébreuse. « (*b*) Nos actions sont réel» lement et effectivement produites par le créateur, mais l'application que » nous en faisons, en obéissant ou désobéissant à la loi, est réellement » de nous ».

Les Keramiens établissaient la (*c*) co*rporalité* de Dieu; mais ils variaient entr'eux sur cette co*rporalité*; et l'on doit regarder les Mogiassemiens comme une branche de ces Keramiens.

Les Motazales soutenaient et soutiennent encore aujourd'hui que les attributs de Dieu ne sont point séparés de son essence. Ils croient que la parole de Dieu a été créée (cette parole c'est le Koran) sur la foi, et ils disent que l'on ne peut pas assurer que les Musulmans, quoiqu'ils commettent de grands péchés, aient perdu la foi; et cependant, ajoutent-ils, on ne peut les appeler fidèles, pendant qu'ils sont dans cet état, la foi ne pouvant véritablement subsister sans les bonnes œuvres. Il se donnent le titre de défenseurs de la justice et de l'unité de Dieu. Cette secte est fort subdivisée, comme on le verra dans la suite. Indiquons seulement ici les Cadhariens, qui attribuent entièrement les actions de l'homme à son franc arbitre; les Nadhamiens, qui, ne voulant point borner le pouvoir de Dieu du côté du mal, lui laissaient la liberté de le faire. A la vérité, les disciples de Nadham, chef de ce parti, tâchèrent d'adoucir le dogme du maître, en y ajoutant que Dieu pouvait bien faire le mal, mais qu'il ne le faisait pas, à cause de l'imperfection et de la turpitude qui en sont inséparables.

(*a*) Voy. d'Herbelot, à l'article des Morgiens.
(*b*) Voy. d'Herbelot, biblioth., etc., à l'article des Aschariens.
(*c*) C'est le terme que d'Herbelot emploie.

Les Giabariens, autre branche des Motazales, ôtaient toutes sortes de liberté à l'homme, et voulaient que Dieu eût créé et produit toutes les actions bonnes et mauvaises de l'homme.

J'ai dit ce que c'est que les Morgiens. A cela j'ajouterai seulement les conséquences que l'on tire de leurs dogmes; c'est qu'ils attendent que Dieu fasse en eux toutes choses, qu'ils nient que le péché nuise à celui qui croit, et que les œuvres servent en rien au salut de ceux qui les font.

Toutes les sectes du Mahométisme se divisent en orthodoxes et en hérétiques. On conçoit assez que ces termes sont équivoques en Orient comme en Occident. Cependant, ceux qui sont réputés vrais Orthodoxes prennent le nom de Sonnites ou Traditionnaires. La Sonna est un supplément au Koran, comme la Mischna des Juifs aux livres de l'Ancien Testament. Mischna et Sonna signifient à la lettre *réitération*, et, dans un sens un peu détourné, *seconde loi*. On fait quatre divisions des Sonnites; mais leurs différences étant fort peu importantes (*a*), les Musulmans compris sous ces quatre divisions, sont également en état de grace; et comme fidèles à la doctrine de Mahomet, elles ont chacune leur oratoire dans le temple de la Mecque.

La première de ces sectes ou divisions est celle des Hannifiens (*b*) : Hanifa où Abou-Hanifa leur chef, vivait dans le second siécle de l'Hégire. Sa doctrine est principalement suivie des Tures, des Tartares et des Mahométans de l'Ierak (c).

La seconde secte orthodoxe est la Malekienne; elle a pris son nom de Malekben-ans, c'est-à-dire, fils d'Ans. Ce Malek était contemporain d'Hanifah. Les Maures d'Afrique sont de cette secte.

La troisième est celle des Schafeïtes, ainsi nommé de Schafei, qui mourut au commencement du troisième siécle de l'hégire. Les Arabes sont de cette secte.

La Quatrième est celle des Hanbaliens qui ont pris leur nom d'anbal (*d*). Ce docteur mourut vers le milieu du second siècle de l'hégire. Cette secte autrefois nombreuse n'est suivie maintenant que d'un petit nombre d'Arabes.

Les sectes estimées hérétiques chez les Mahométans sont celles qui errent dans les dogmes fondamentaux, et dans les matiéres de foi. L'équivoque des mots subsiste toujours; car, si ces Hérétiques avaient eu le bras séculier pour eux, ils auraient pu se faire déclarer orthodoxes; mais, quoi qu'il en soit, répétons ici que le subtil examen des dogmes contenus dans le Koran a produit ce grand nombre de sectes hérétiques dont le Mahométisme fait en (*e*) quelque manière gloire; puisqu'après avoir compté 70 sectes aux Mages, 71 aux Juifs et 72 aux Chrétiens, il en trouve 73 chez lui; et, pour augmenter l'honneur qu'il trouve dans cette multiplication de sectes, il débite une (*f*) prophétie de Mahomet en ces termes : « Mon peuple sera » divisé en 73 sectes qui périront par le feu. Il n'y en aura point de » sauvé que celle dont je suis le chef ».

(*a*) Voy. Sale, Sect. VIII, ubi sup. Ricault, État, etc., ubi sup., tom. 2. L. II. Ch. 11.
(*b*) Voy. d'Herbelot, ubi sup., article d'*Abou-Hanifah*.
(*c*) L'*Ierak* est la Chaldée, il y a l'*Ierak* Persienne.
(*d*) Voy. d'Herbelot, ubi sup., à l'article d'Hanbal, qui est fort curieux.
(*e*) C'est ainsi que s'exprime M. Sale, ubi sup. Sect. VIII.
(*f*) Cette prophétie est dans Pocock, ubi sup., p. 210

Il serait inutile de rapporter les différences de toutes ces sectes. Voici ce qu'on peut en dire de plus remarquable, outre ce qui en a été déjà dit dans la division des écoles du Mahométisme.

On peut dater les sectes hérétiques de la séparation de Vassel-ben-altha, qui se fit de la manière suivante. On proposa cette question dans l'école d'un certain Hasan ou Hassan de Basra : *Un homme qui a commis des péchés énormes doit-il être jugé et condamné comme infidèle?* Une partie des disputans prit aussitôt l'affirmative, et l'autre la négative; mais Vassel, sans attendre la décision de son maître, sortit de l'assemblée et soutint un sentiment qui n'était conforme ni à l'un ni à l'autre parti. (*a*) Sur cette retraite, Hassan dit : *Vassel vient de se séparer de nous*; et cela fit surnommer ceux qui le suivirent *Motazales*, terme qui revient à celui de *séparés*. Le sentiment de Vassel était, qu'un homme *qui a commis des péchés énormes n'est ni fidèle ni infidèle*, c'est-à-dire, qu'il est dans un état mitoyen entre les élus et les réprouvés.

Toutes les sectes qui se sont élevées depuis la séparation de Vassel ne sont que des subdivisions de ces quatre que voici; les Motazales, les Sephatiens, les Kharejites et les Schijtes. D'autres font une autre division, sur laquelle je renvoie aux (*b*) auteurs cités au bas de la page. Les principales erreurs de Motazales concernent les attributs de Dieu, et sont l'objet de leurs disputes, ainsi qu'on l'a déjà dit. Pour mieux faire comprendre leur sentiment sur cette matière, voici comment ils s'expliquent. Il n'y a point de différence en Dieu entre l'attribut et l'essence. Dieu est éternel, sage et puissant par son essence. « Ils parlent ainsi, nous dit-on, parce » qu'ils craignent d'admettre quelque multiplicité en Dieu, s'ils s'expri» maient autrement » et d'ailleurs par la rejection, s'il faut ainsi dire, des attributs de Dieu, ils prétendent éviter la distinction que font les Chrétiens d'un Dieu en trois personnes. « Les Chrétiens, continuent-ils, déshonorent » l'unité de Dieu par leur trinité . . . . Or, s'ils sont blâmables en faisant » trois éternels, combien ne blâmera-t-on pas ceux qui forment autant » d'éternels qu'il y a d'attributs en Dieu »? J'ai rapporté ci-dessus quelques autres dogmes des Motazales.

Ce parti est fort subdivisé. Quelques-uns comptent vingt sectes de sa dépendance, d'autres vingt-deux, qui se rendent mutuellement le change par de fausses imputations dues à une haine et à une animosité réciproques. L'auteur que je cite (*c*) réduit les différentes branches du Motazalisme à dix : 1. Les Hodhailiens, qui expliquaient la doctrine des attributs de Dieu un peu autrement que Vassel; de même que 2. Les Jobbaiens ou Jobbaïtes, ou Gebaïtes, qui disaient, outre cela (*d*), que l'homme produit les actions par une puissance qui se joint à la vigueur du corps et à la bonne disposition des membres; 3. Les Haschemiens, qui employaient d'autres distinctions plus ou moins subtiles. On assure que quelques-uns d'entr'eux craignaient tellement de faire Dieu auteur du mal, qu'ils nièrent même qu'il

---

(*a*) Voy. d'Herbelot, ubi sup., aux articles de *Vassel*, *Motazala*, etc., Sale, ubi sup. Sect. VIII. Ricault, ubi sup. L. II. Ch. 11, où il se trompe en faisant *Hassan* disciple de *Vassel*; sur quoi il n'a pas été relevé par Bespier.

(*b*) D'Herbelot, ubi sup. en divers articles. Sale, ubi sup. Secte VIII dans une note.

(*c*) Sale, ubi sup. Sect. VIII.

(*d*) *Hominem producere operationes suas per potentiam super additam sanitati corporum et sospitati membrorum.* Maracci *in prod. refut.*, etc., p. 3, p. 75.

fallut (*a*) dire que Dieu a créé le méchant. 4. Les Nadhamiens. 5. Les Hajectiens ou Hajectites, qui croyaient que Jésus-Christ était véritablement le verbe incarné, et qu'au dernier jour il viendra juger le monde : à quoi ils ajoutaient (*b*) que Jésus-Christ règnera quarante ans sur la terre, et détruira l'Antechrist (*c*); qu'il y a deux Dieux créateurs, l'un éternel, qui est le Dieu souverain, et l'autre non éternel et créé, qui est Jésus-Christ; que les ames humaines passent successivement d'un corps dans l'autre, et que le dernier corps dans lequel l'ame habitera, sera seul puni ou récompensé; et qu'enfin au jour de la résurrection, Dieu ne sera vu des hommes que des yeux de l'entendement. 6. Les Giahedhites enseignent que les damnés ne sont pas destinés à être tourmentés éternellement, et qu'ils seront un jour changés en ce feu qui doit être leur supplice; (*d*) que le feu attirera ces réprouvés sans qu'il soit nécessaire de les y jeter. Ils ajoutaient que, pour être un vrai fidèle, il suffisait de croire spéculativement un Dieu, et que Mahomet est son apôtre. 7. Les Mozdariens portaient leur impiété jusqu'à croire (*e*) que Dieu peut être menteur et injuste. A l'égard du Koran (*f*), ils n'y reconnaissaient rien de merveilleux du côté de l'éloquence, etc. 8. Les Baschariens portaient la liberté de l'homme à l'excès, et le faisaient presqu'indépendant : cependant ils croyaient que, quoique Dieu puisse damner les enfans, il y aurait de l'injustice à lui de le faire; et la conséquence était donc, que Dieu ne les damnait pas afin d'éviter de commettre une injustice. 9. Les Thamamiens soutenaient qu'au dernier jour, les athées, les idolâtres, les infidèles et les Hérétiques seront réduits en poussière; que les actions libres n'ont (*g*) rien qui les produise; que ceux qui pèchent seront en enfer. 10. Les Kadhariens sont entièrement opposés au décret absolu de Dieu. Le surnom de *Kadharien* est si équivoque, qu'il (*h*) est également rejeté de deux ou trois sectes qui se le renvoient l'une à l'autre dans leurs controverses; à peu près comme on s'attribue chez nous dans tous les partis la qualité d'hérétique et de schismatique. Les Mahométans orthodoxes prétendent généralement que les Motazales favorisent les deux principes des Mages et des Manichéens.

L'hérésie des Sefatiens a aussi des subdivisions. En général, cette secte est directement opposée aux Motazales; et pour les mieux distinguer, on pourrait créer en faveur de ces Sefatiens le surnom d'*attributaire*. Ils ne distinguent point en Dieu les attributs essentiels de ceux qui sont des at-

---

(*a*) *Nullatenus admittendum ut dicatur Deum creasse infidelem*, etc. *Pocock*, ubi sup. p. 242.

(*b*) Je trouve cela dans Ricault, mais il y a un correctif dans la note de Bespier que voici : « Les Mahométans mettent entre les signes qui doivent précéder le jour du jugement, la descente de J. C. sur la terre, où il doit régner 40 ans et détruire l'Antechrist. . . . . mais » cette opinion n'est point particulière à la secte des *Hajectites*. . . . . » Il est bien vrai que la descente de J. C. au dernier jour paraît être l'opinion générale du Mahométisme. Voy. ci-dessus.

(*c*) Ils pouvaient avoir pris cela du Christianisme, car, comme le dit Pocock, ubi sup., p. 219. *Sacra Christianorum dogmata intemerata non reliquit.*

(*d*) *Ignem ad se attrahere illi destinatos, nec quempiam in illum immittit*, Idem, p. 260.

(*e*) Idem p. 241.

(*f*) Pocock, ubi sup., p. 222.

(*g*) *Operationes liberæ, seu opera ex libertate provenientia non habent auctorum producentem. Maracci* ubi sup. page 75.

(*h*) Voy. Sale, ubi sup. Sect. VIII. Maracci, ubi sup. part. 3 p. 74. d'Herbelot, en plusieurs endroits.

tributs d'opération. Cette opinion toute simple fut d'abord celle de tout le Mahométisme, mais les controverses ayant introduit l'art d'y faire des distinctions, et les subtilités s'étant mises de la partie, pour trouver le moyen de prouver la justesse de ces distinctions, il se forma plusieurs branches de Sefatiens, entre lesquels il y en eut qui attribuèrent à Dieu une manière d'être tout-à-fait semblable au corps humain.

Les subdivisions de cette secte sont : 1. Celles des Aschariens dont il a été parlé ; à quoi il faut ajouter qu'ils prétendent que Dieu a tous les attributs *séparément de son essence*, mais ils n'y admettent aucun rapport avec ceux de ses créatures. 2. Les Moschabeites établissent au contraire une parfaite ressemblance entre Dieu et les créatures, et prennent à la lettre tous les mouvemens que l'on attribue figurément à Dieu, tant les corporels, comme l'action de monter, de descendre, d'être assis, etc., que ceux de l'ame, comme les passions, se mettre en colère, être jaloux, etc. 3. Les Keramiens ne s'en tiennent pas à la simple ressemblance : ils veulent que Dieu soit un corps, mais en même tems ils avouent que ce corps est existant par soi-même. Les uns se le représentent fini, palpable, visible ; les autres, si semblable au nôtre, qu'il est même composé de chair et de sang. Il y aurait bien d'autres absurdités à remarquer dans ces dogmes ; mais je les supprime (*a*), parce qu'elles ennuieraient sans instruire. 4. Les Giabariens, comme on l'a vu ci-dessus (*b*), ôtent toute liberté d'agir à l'homme, et le soumettent à une nécessité inévitable. Cette branche est encore subdivisée en *Giabariens rigides*, et en *Giabariens modérés*. Ceux-ci accordent quelque pouvoir d'agir à l'homme, mais tel cependant qu'il n'ait aucune influence sur l'opération. Les subtilités que l'on avance sur cette matière sont à peu près incompréhensibles. La conséquence de la dépendance absolue de l'homme était que Dieu, sans être injuste, pouvait sauver également tous les hommes, les méchans dans leur méchanceté, comme les bons dans leur bonté ; et de même les damner également, sans aucun égard pour la vertu des gens de bien. 5. Les Morgiens. Je renvoie à ce qui en a été dit ci-dessus (*c*).

Les Charejites, dont on traduit le nom par (*d*) celui de *rébelle, apostat* ou *révolté*, sont en général ceux qui se séparent et renoncent au chef légitime, reconnu tel dans l'état. Douze mille hommes qui se révoltèrent contre Aly en l'année 37 de l'hégire (*e*), à cause qu'il s'était soumis à être déposé du Califat, furent les premiers qualifiés du surnom de *Charegites* : le motif de leur révolte fut que l'on avait remis à des hommes la décision d'une affaire de religion, qui n'appartenait qu'à Dieu. On voit par-là le premier article de l'hérésie prétendue de ces schismatiques. Il y en avait d'autres qui concernaient les raisons pour lesquelles on pouvait déposer l'iman, celles qui permettaient de lui obéir, celles qui montraient (*f*) qu'il était possible et permis de se passer d'iman, c'est-à-dire, de chef dans la religion,

---

(*a*) On peut les voir dans Pocock, d'Herbelot, Maracci, etc., M. Sale les a presque toutes rassemblées ubi sup. Sect. VIII.

(*b*) Voy. ubi sup.

(*c*) Voy. ubi sup.

(*d*) Voy. Pocock. ubi sup. p. 269.

(*e*) Le *Califat* était en dispute entre *Aly* et *Muhavia*. Voy. l'article d'*Aly* dans d'Herbelot, ubi sup.

(*f*) *Fieri potest ut nullus omninò sit in mundo antistes*, etc. Voy. la citation dans Pocock, ubi sup. p. 271.

etc. On compte six ou sept sectes ou subdivisions de ces schismatiques : mais comme leurs noms intéresseraient fort peu nos lecteurs, je ne parlerai que des Waidiens ou Waidites (*a*). On nous dit que le nom de *Waidites* vient du (*b*) mot arabe *Waid*, par lequel on désigne les *menaces que Dieu fait aux pécheurs*. Ces Waidites sont directement opposés de sentimens aux Morgites ou Morgiens; car ils enseignent que celui qui a commis un grand péché est infidèle et apostat, et qu'un tel pécheur est damné éternellement. Un d'entr'eux portait la décision sur les péchés à cet excès que l'on a reproché autrefois aux Stoïciens, en soutenant qu'un homme qui a dérobé un seul grain de blé est un apostat et un réprouvé.

Les Schijtes sont les véritables sectateurs d'Aly. Ce nom odieux, dit un savant (*c*) leur a été donné par les Sonnites qui sont leurs ennemis jurés. Tout le Mahométisme ancien et moderne forme deux corps irréconciliables, l'un des Sonnites, l'autre des Schijtes. Le premier comprend les Turcs, les Arabes, etc., l'autre les Persans et les Indiens. Ils se détestent, s'anathématisent, se damnent réciproquement, et c'est de quoi je rapporterai un monument remarquable, qui prouve que le défaut de tolérance et de charité est comme essentiel à tous les partis: mais, avant que d'en venir là, rapportons en peu de mots quelques particularités assez curieuses touchant ces Schijtes. Le Schüsme a seize branches ou subdivisions, selon le P. Maracci (*d*), qui rapporte exactement leurs noms et leurs différens dogmes. Dans les subdivisions de ce savant religieux, on trouve des Schijtes demi-Chrétiens, d'autres athées, d'autres demi-Stoïciens, et Pharisiens. On y trouve aussi des Pythagoriciens, des Sabéens, une secte toute composée de débauchés, une autre composée de Pyrrhoniens, et une autre enfin de contemplatifs et d'illuminés. Cette énumération de dogmes et de sentimens dangereux est exacte ou ne l'est pas. Les mémoires employés par le P. Maracci peuvent avoir été fournis par des ignorans, ou par des gens de mauvaise foi; mais quoi qu'il en soit, j'ai donné au lecteur une idée du catalogue du P. Maracci. Donnons en une autre de cette secte, selon M. Sale, qui doit ses mémoires à Pocock et à d'Herbelot.

Il y a cinq principales sectes de Schijtes; mais les branches du Schiisme sont si nombreuses qu'on peut bien (*e*) leur appliquer (selon les Sonnites) la prétendue prophétie de Mahomet. Les Schijtes croient (*f*) que la prophétie et la qualité de Calife et de successeur de Mahomet sont tellement attachées à la postérité d'Aly, qu'on ne pourrait sans injustice les leur ôter pour les déférer à un autre. Ils croient aussi que ce chef doit être aussi soigneux d'éviter les péchés les moins importans, qu'il l'est de s'abstenir des plus grands; que cette charge de chef et de successeur doit être regardée comme un des plus fermes appuis de la foi; qu'on doit se déclarer sans aucun déguisement dans les affaires de religion, et témoigner hardiment par ses paroles et par ses faits, si l'on est pour ou contre un parti,

---

(*a*) Bespier, dans ses notes sur Ricault, avoue de bonne foi qu'il ne connaît pas ces *Waidites*. Cette sincérité est très-louable; mais aujourd'hui elle est fort peu à la mode.

(*b*) Pocock, ubi sup. p. 256 et M. Sale, ubi sup. après lui.

(*c*) D'Herbelot à l'article d'Aly. Il dérive ce mot de *Scija*, qui signifie, dit-il, une secte méprisable et reprouvée.

(*d*) Maracci, ubi sup. p. 85 et 86.

(*e*) M. Sale, ubi sup., Sect. VIII.

(*f*) *Abul-pharage*, de morib. Arab. p. 25 et son commentateur Pocock p. 262.

une opinion, etc. Voilà les points les plus généraux du Schiisme; mais dans le détail, il y avait des Schijtes qui soutenaient des opinions très-absurdes, et quelques-uns même en avaient de très-dangereuses : par exemple, certains Khattabiens sontenaient que le paradis et l'enfer n'étaient autre chose que les plaisirs et les peines de ce monde, lequel ne devait jamais périr. Ce principe autorisait chez eux toutes sortes de débauches. J'ai parlé de ces Schijtes de Perse, qui portaient à des excès criminels leur vénération pour Aly. Entre ces Schijtes, ceux qu'on nomme *Gholaïtes* faisaient de leurs imans des êtres supérieurs à la créature; osant même leur attribuer des qualités qui n'étaient dues qu'à Dieu, dont ils faisaient d'autre côté un être absolument corporel. C'est ainsi qu'un de ces Gholaïtes disait d'Aly, *Tu es toi;* ce qui revient presque aux termes que Dieu emploie dans Moïse pour exprimer la *sublimité* de son essence. Ils croyaient une espèce de métempsycose, ou pour mieux dire, une transmigration du S. Esprit d'un prophète à l'autre; outre cela ils parlaient d'une *descente de Dieu (a) dans toutes les créatures;* par où ils voulaient peut-être exprimer la *toute présence* divine. Certains Nazaréens (*b*) enseignaient que la divinité s'est unie à quelques-uns de leurs prophètes, et particulièrement à Aly, de la même manière que les Chrétiens l'enseignent de Jésus-Christ, et que réciproquement, les hommes se peuvent unir corporellement à Dieu. On remarque outre cela dans la manière dont ils parlent de cette union, diverses choses qui approchent du Quiétisme; et c'est par-là que ceux qu'on appelle *Soufis* en Perse persuadent au peuple crédule leurs idées fanatiques, et leurs prétendues révélations (c).

Après avoir parlé des sectes que les disputes scholastiques et les subtilités de la controverse ont commencées dans les premiers siècles du Mahométisme, il faut dire quelque chose de ceux qui ont essayé de se rendre chefs de parti, par des voies approchantes de celles que Mahomet a suivies. Le prophète du Musulmanisme fut traversé dans sa mission par deux imposteurs Arabes, qui se qualifièrent aussi prophètes, à savoir, Mosseilama et al-Asvad, que les Mahométans ont surnommé *les deux menteurs*. Le premier essaya de persuader aux Arabes qu'il était associé par ordre de Dieu à Mahomet dans la mission prophétique; que, comme lui, il était appelé à retirer le genre humain de l'idolâtrie. Il publia des révélations où il imitait le Koran; et, quand il se crut assez puissant au moyen du parti qu'il s'était formé, il écrivit à Mahomet, et lui proposa en ces termes la conversion du genre humain : « Mosseilama l'apôtre de Dieu, à Mahomet l'apôtre de Dieu : » que la moitié de la terre soit à moi, et l'autre moitié à toi ». Cet imposteur périt quelque-tems après la mort de Mahomet dans une bataille, et sa secte fut bientôt éteinte (*d*).

Al-Asvad, ou Aihala, qui le suivit, prétendit que deux anges se révélaient à lui. Il se fit d'abord un gros parti, qu'il dut à beaucoup d'éloquence et à quelques actions d'éclat : mais il fut tué quelques heures avant la mort

---

(*a*) Voy. D'Herbelot, article d'*Hakem*. Il croit que ces opinions reviennent à la *Sekinah* des docteurs Juifs. Ce mot de *Sekinah* désigne le S. Esprit. Par ce mot qui signifie repos, ces docteurs entendent le passage du S. Esprit d'un prophète à l'autre, et le repos, qu'il s'y établit pour l'inspirer, etc.

(*b*) Voy. d'Herbelot, à l'article de *Nossairioun*.

(*c*) M. Sale, cité ubi sup. Sect. VIII a traduit un long passage de Pocock concernant ce fanatisme des *Soufis*, qui se trouve aux pag. 268 et 269.

(*d*) Voy. aussi d'Herbelot, article de *Mosseleimah*.

de Mahomet, après avoir été quatre mois en tout chef de parti. Un autre (*a*) prophète et même une prophétesse suivirent ceux-là. Pour mieux établir son crédit, la prophétesse crut devoir se marier avec Mosseilama. Ils eurent une entrevue avant que d'en venir à la conclusion de ce mariage, moitié charnel et moitié spirituel, dont on nous donne une idée toute semblable à ces communions de certains (*b*) mystiques de nos jours, qui, avec le secours de leur prétendu esprit, faisaient opérer efficacement la nature.

Hakem Ben Haschem parut vers le milieu du second siècle de l'hégire. Il portait d'ordinaire un voile ou un masque, à cause de la difformité de son visage; mais ses sectateurs prétendirent que c'était une imitation de Moïse; que, comme lui, il craignait d'éblouir le peuple qui l'écoutait. Cet Hakem se fit d'abord un parti considérable par le moyen de ses tours d'adresse, et par des subtilités de joueur des gobelets, qui l'ont fait passer pour un Magicien. Il attira même des Juifs et des Chrétiens à son parti. (*c*) Sa doctrine était que Dieu avait pris une forme humaine depuis qu'il eut commandé aux anges d'adorer Adam; qu'ensuite Dieu était apparu sous la forme de plusieurs prophètes et autres grands hommes, princes, rois, etc. Cet imposteur succomba comme les précédens : et, pour faire accroire à ses disciples qu'il n'était pas mort, mais qu'il avait seulement disparu pour leur aller chercher du secours, lorsqu'il se vit réduit à l'extrémité par ses ennemis, il se jeta dans une cuve pleine d'eau-forte, où tout son corps fut consumé à la réserve des cheveux que l'on trouva nageant sur cette eau. Cet événement est si semblable à ce que l'on a dit d'Empédocles (*d*), qu'il semble que l'un a été fait sur le modèle de l'autre; mais, après tout, si, dans tous les siècles, la sagesse et la vertu ont pu produire les mêmes idées, la folie et l'erreur ont eu le même privilége. On assure que cette secte d'Hakem subsistait plus de cinq cents ans après sa mort. L'imposteur avait si bien persuadé à ses sectateurs qu'ils devaient compter sur la certitude de son retour, par la vertu de cette transmigration dont j'ai parlé, et qu'il reviendrait infailliblement dans le monde sous la forme d'un vieillard monté sur un cheval gris, pour conquérir toute la terre et le soumettre à sa nouvelle religion, qu'il n'est nullement étonnant qu'un tel fanatisme ait duré des siècles. A-t-on vu de moindres prodiges dans la Chrétienté pendant ces siècles que nous appelons ténébreux? et même, depuis ce tems, le fanatisme n'est-il pas ressuscité sous diverses formes en plusieurs endroits de l'Europe.

Un certain Babek qui vivait au commencement du second siècle de l'hégire se rendit alors chef de parti. « Il faisait (*e*) profession ouverte d'im-» piété, n'étant attaché à aucune religion ou secte de toutes celles qui » étaient connues alors en Asie ». Mais, comme on ajoute que cet imposteur fut surnommé (*f*) le *professeur ou l'auteur de la religion joyeuse*, il se

(*a*) Voy. Sale, ubi sup., Sect. VIII p. 181.

(*b*) Voy. dans le tome précédent, ce qui a été rapporté de Betty Gray et de Lacy, des Labadistes, etc.

(*c*) Voy. d'Herbelot, article d'Hakem.

(*d*) L'histoire vraie ou fausse de ce poète philosophe est si connue, qu'il est inutile de la rapporter ici.

(*e*) Voy. d'Herbelot, ubi sup., article de *Babek*. J'emploie les propres termes de ce savant lexicographe.

(*f*) C'est, nous dit-on, ce que signifie en langue persane Horremi, ou, selon la force de l'Heth des Hébreux, Chorremi.

peut fort bien que sa religion ait uniquement consisté en un épicurisme grossier et charnel.

Quelque tems après Babek, Mahmoud-ben-Faray, c'est-à-dire fils de Faray ou Farage, voulut passer pour Moïse ressuscité. Son fanatisme dura fort peu; mais un certain Carmath, qui vint sur les rangs vers la fin du même siècle, attaqua plus subtilement les fondemens du Mahométisme (*a*). Il commença de s'accréditer par une manière de vivre austère, et par l'exercice presque continuel de la prière; ordonnant à ses sectateurs de prier cinquante fois par jour, au lieu que le Musulmanisme réduisait cet exercice à cinq fois. Il y a apparence que la secte de ces Carmathiens avait du rapport avec quelques *contemplatifs* de nos jours, puisqu'ils négligeaient, comme ceux-ci, les occupations ordinaires de la vie, pour ne s'appliquer qu'à prier. Quoi qu'il en soit, de si belles apparences de dévotion firent des sectateurs à Carmath; (*b*) et, quand il connut que sa doctrine pouvait s'étendre et fructifier, il choisit douze de ses principaux disciples, qu'il appela ses apôtres, auxquels il donna la direction de sa nouvelle religion; mais le gouverneur de la province où Carmath dogmatisait fit emprisonner cet imposteur, dont l'hypocrisie n'avait d'autre but que de débaucher les peuples de leur travail pour s'en faire des sectateurs. Carmath échappa par le moyen d'une jeune fille qui s'intéressa pour lui. De quelque manière que ce soit n'importe, il suffit que la délivrance passa pour miraculeuse; que les sectateurs de Carmath publièrent que leur maître avait été enlevé au ciel; que, fort peu de tems après, il reparut dans une autre province; et qu'enivré de son bonheur, il osa se vanter qu'aucun homme n'avait le pouvoir de lui nuire. Cependant à la fin le courage lui manqua; il se sauva en Syrie, et l'on n'entendit plus parler de lui; mais la secte se maintint encore. Et comme l'erreur ne manque ni de partisans qui la justifient, ni de raisons spécieuses qui l'appuient, les disciples de l'imposteur publièrent partout qu'en qualité de nouveau prophète, il était venu annoncer une nouvelle loi aux hommes; une loi qui réformait les cérémonies légales du Mahométisme, et la manière de prier jusqu'alors chez les Musulmans.

Carmath introduisit aussi parmi ses disciples une nouvelle forme de jeûne, et voulut que l'on observât le silence et le secret à l'égard de sa nouvelle religion, avec ceux qui n'étaient pas de sa secte; il permit l'usage du vin, et dispensa ses sectateurs d'une partie des préceptes recommandés par le Koran. En général, il expliquait allégoriquement les préceptes de ce livre. La prière était le symbole de l'obéissance due (c) à l'Iman; le jeûne, celui du silence. Les Carmathiens croyaient aussi que leur soumission à l'autorité de cet Iman était (*d*) figurée par le précepte qui défend la fornication; que ceux qui révélaient les mystères, et n'obéissaient pas aveuglément aux décisions de ce chef spirituel et temporel (car il était l'un et l'autre), tombaient dans le crime d'adultère et de fornication. Cette fornication toute allégorique, et cet adultère spirituel ont quelque conformité avec celui dont il est parlé dans l'écriture. A l'égard de l'aveugle soumission

(*a*) Voy. d'Herbelot, à l'article de Carmath.
(*b*) Tout ce qui est dans la sect. VIII de M. Sale, ubi sup., p. 184 et 185.
(*c*) Le chef de la secte.
(*d*) D'Herbelot, ubi sup.

de ces fanatiques à leur chef, elle était toute pareille à celle (*a*) de ces Assassins si connus dans l'histoire des Croisades; et l'on ne doit pas douter que les Carmathiens, les (*b*) Ismaéliens, les (*c*) Bathéniens, les Druses et les Assassins ne soient une même sorte de fanatiques, sous différens noms ou des rejetons d'un même trone. On a très-bien (*d*) remarqué que les Ismaéliens ont été qualifiés du surnom de Carmathiens, de même que ceux-ci l'ont été du titre de Bathéniens, que l'on peut expliquer par celui de *gens illuminés, et qui possèdent la connaissance intérieure*. J'avone que cela est obscur et sent le galimatias; mais les mystiques ne s'expriment pas autrement; et il semble que l'obscurité soit essentielle à leur dévotion. Or, s'il est bien permis aux nôtres de ne s'entendre pas eux-mêmes, à plus forte raison le sera-t-il à ceux qui vivent dans le sein du Mahométisme.

Un certain Motanabbi, poète enthousiaste, qui vivait au commencement du troisième siècle de l'hégire, essaya aussi de faire une secte, (*e*) et l'on assure qu'il eut d'abord un grand nombre de sectateurs; mais les progrès de cette secte furent arrêtés à tems. Le poéte prophète fut pris, et ensuite forcé de se rétracter de ses chimères.

Baba fera la clôture des sectes anciennes du Mahométisme. Il vivait dans le milieu du septième siècle de l'hégire. Ce Baba se fit un gros parti dans la Turcomanie dont il était originaire, et se déclara prophète. Sa mission, soutenue d'un seul apôtre nommé Isac, était indifféremment annoncée, le sabre à la main, aux Chrétiens et aux Mahométans par cette formule: *Il n'y a qu'un seul Dieu et Baba est son apôtre*. Voilà tout ce qu'on nous en dit; à quoi il faut ajouter que sa secte eut le sort des précédentes.

SECTES MODERNES DU MAHOMÉTISME.

J'ai rapporté la division du Mahométisme en Sonnites et Schijtes. Les effets de l'intolérance et de la haine mutuelles de ces deux partis, comme on l'a dit, pourraient fort bien être mis en parallèle avec ce qu'elles produisent ailleurs; mais la comparaison serait odieuse. Il faut l'éviter. Arrêtons-nous seulement à la manière dont elles agissent sur les Musulmans. L'intérêt des princes qui gouvernent dans l'un et dans l'autre parti a fait de ces divisions une affaire de politique et d'Etat. Un Schijte, à Constantinople, est moins l'*ennemi de Dieu et de Mahomet* que celui du Grand-Seigneur et de son gouvernement. L'éducation y forme les hommes sur ce principe; et il y a apparence que le peuple Turc, heureusement prévenu par ce mélange d'intérêt d'État et de religion, qui est l'ouvrage

---

(*a*) Voy. Tome 5 des Cérém. Relig. qui contient les Grecs et les Protestans, ce qu'on y dit des Assassins, ect. D'Herbelot rapporte qu'un chef de ces Carmathiens, voulant montrer à quel point il était obéi, fit venir trois de ses sujets en sa présence, ordonna au premier de se percer sur le champ la gorge avec un poignard, à l'autre de se jeter dans le Tigre, et au troisième de se précipiter du haut d'une tour; ce qui fut aussitôt exécuté.

(*b*) Voy. d'Herbelot, à divers titres, et particulièrement à ceux d'Ismaël, Ismaéliens et Scheik-al-Gebal ou *vieillard de la montagne*.

(*c*) Voy. d'Herbelot, ubi sup., au titre de Bathania. Au titre qui suit celui-là, il est dit que Batheu signifie *science intérieure*, dont un des points est l'illumination.

(*d*) Sale, ubi sup., Sect. VIII, vers la fin.

(*e*) D'Herbelot, ubi sup., article de Motanabbi.

d'une politique subtile, ne manque guères de regarder un Persan, comme on doit regarder un homme qui croit en Dieu autrement que nous. Ensuite, le Sonnite et le Schijte s'attribuent mutuellement les choses les plus odieuses; des crimes, des fourberies, des parjures, des trahisons. On se trouve chargé de dogmes et d'opinions que l'on ne se connaissait pas. Du moins on n'avait pas eu l'art d'en tirer de certaines conséquences. On se reproche des altérations de livres et de manuscrits capitaux; et c'est ce que les Turcs reprochent aux Perses (*a*) au sujet du Koran. Après cela, on ne peut être regardé que comme abandonné de Dieu, abominable, blasphémateur; et c'est ainsi, nous dit-on, que les Turcs appellent les Perses. Sur un tel fondement, la cause du prince devient nécessairement celle de Dieu; et c'est aussi pour ce saint motif que (*b*) Selim premier fit la guerre aux Perses. Tant de crimes ne permettent plus les liaisons d'amitié et de charité; et c'est pourquoi il n'est pas permis de recevoir de jeunes Persans dans les écoles où l'on élève les enfans Turcs. Il pourra même arriver que l'on craindra que cet homme, que la politique, le préjugé de parti, celui de l'éducation nous forcent de qualifier l'ennemi de Dieu, ne soit devenu l'ami du démon, pour pouvoir nous nuire par des charmes et des sortilèges, ou par certaines impressions magiques que le démon ne manque pas de communiquer à cet hérétique; et ce sera cette crainte, laquelle n'est pas absolument inconnue ailleurs, qui pourra justifier les moyens employés pour repousser ces maléfices, et charger de leurs pernicieux effets ceux qui, conséquemment à leur hérésie, sont réputés capables de les mettre en œuvre. Telle est sans doute l'origine de la pratique observée par les Persans dans leurs mariages, au rapport d'un auteur digne de foi dont je vais citer les paroles: (*c*) « Pour montrer à quel point ils haïssent les Sonnites Turcs, ils ont coutume, lorsqu'ils font quelques mariages, de mettre les statues des trois (*d*) docteurs (il fallait dire Imans), Abubeker, Othman et Omar, faites de sucre ou de pâte, à l'entrée de la chambre nuptiale, afin que ceux qui sont conviés aux noces, laissent sur elles, en les regardant, les impressions magiques qui pourraient sortir de leurs yeux et causer quelques désordres ou quelques disgraces aux nouveaux mariés; car on se persuade dans l'Orient, qu'il y a des personnes qui ont je ne sais quelle vertu naturelle d'ensorceler ceux qu'ils regardent, etc. . . . . C'est pourquoi, lorsque les conviés sont entrés dans la chambre nuptiale, après avoir arrêté leurs yeux sur ces statues, ils les brisent aussitôt, et les mettent en mille pièces ». Si, à ce que je viens de rapporter, on ajoute qu'une répétition fréquente des malédictions dues à des hérétiques, fortifie la haine publique et seconde l'intérêt du souverain, on regardera sans doute comme un trait de politique et de religion tout ensemble (*e*) les malédictions lancées par les Muezims de Perse contre Abubeker, Omar et Othman, dans le tems qu'ils appellent le peuple à prier Dieu. Mais, dira-t-on, il n'y a que les Mahométans grossiers qui tombent dans ces excès; les préjugés que les injures et les malédictions font naître, ne s'attachent qu'à des esprits du com-

(*a*) Voy. Ricault, ubi sup., L. II. Ch. 10.
(*b*) Idem, Ibid.
(*c*) Ricault, ubi sup.
(*d*) Successeurs légitimes de Mahomet selon les Turcs.
(*e*) Voy. Despier, notes sur Ricault, ubi sup.

mun, à *du peuple*, qu'un voyageur turc, qui saura faire usage de sa raison, confondra judicieusement dans la relation de ses voyages, avec cette *populace Chrétienne*, qui, en Espagne et en Portugal, se divertit à brûler un Calvin et un Luther de carton déguisés en diables, et en Angleterre, un *Pape de paille*, qui n'est pas moins ridicule. C'est pourtant de ce peuple grossier que sont composés les États. Si les souverains ne régnaient que sur ceux qu'on en peut excepter, ou qui s'en excepteut eux-mêmes, leur règne serait resserré dans des bornes bien étroites.

Je vais rapporter ici la sentence prononcée par le Muphty des Turcs contre les Persans, afin que l'on voie, d'un côté, quelles sont ces erreurs capitales que les Sonnites reprochent aux Schijtes; et, de l'autre, combien l'esprit de parti est capable de grossir les objets, et de violer les droits naturels. (*a*) Ricault, qui me la fournit, dous dit « quelle est tirée d'un livre » de ce Muphty, qui a été mis au jour à Constantinople, avec la permission et l'approbation nécessaires ».

» (*b*) Quand il serait vrai que votre hérésie ne consisterait en autre chose qu'à rejeter ces trois excellens amis de Mahomet, Omar, Othman et Abubeker, votre crime néanmoins serait si grand qu'il ne pourrait être expié par mille années de prières ou de pèlerinage pour l'amour de Dieu, et que vous ne laisseriez pas d'être condamnés à être précipités dans l'abime le plus profond de l'enfer, et à être privés pour toujours des bénédictions du ciel et des délices du paradis. Cette sentence est confirmée pas les quatre Imans, à savoir Iman Azem, Iman Schafii, Iman Melic (*c*) et Imao Hambeli. C'est pourquoi je vous avertis, en ami, de vous défaire de votre erreur, et de porter votre disciple le roi Abbas à faire la même chose.

» C'est trop peu pour vous de cette erreur, qui vous a fait mériter le nom de (*d*) Kizilbaschs, c'est-à-dire, *Hérétiques Persans*: vous avez encore voulu devenir plus abominable que les (*e*) Druzes, vous avez perdu votre réputation, vous vous êtes corrompus dans tous les points de la doctrine et des mœurs, de sorte que je ne puis empêcher de dire contre vous qu'il est permis de vous tuer et de vous exterminer pour le service de Dieu. Vos opinions sont refutées par Giafer Efendi, qui a déclaré les Persans infames comme les Païens, et qui a fait voir, par soixante et dix passages du Koran, et par les véritables paroles de Mahomet, qu'ils sont dans une erreur toute manifeste.

» Si les Chrétiens sont condamnés à perdre les biens et la vie pour dire qu'il y a en Dieu une trinité, pouvez-vous attendre d'être traités

---

(*a*) Livre II, Ch. 10.

(*b*) Cette sentence est prononcée contre un certain Sari-Chalif, précepteur du roi de Perse, et contre les Persans.

(*c*) Imao Azem, ce qui signifie le grand Iman, c'est le docteur Aban-hanifa. Voy. ci-dessus.

(*d*) Kizilbachi, dit Bespier, ubi sup., signifie seulement *têtes rouges*, et n'est point une injure. D'Herbelot en parle à peu près de même.

(*e*) Voy. ce qui a été dit des Druzes dans le volume des *Cérémonies Relig.* qui contient les *Grecs*, etc. Il y a dans Bespier, ubi sup., une longue note touchant les Druzes. On y trouve un passage qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce que j'ai rapporté d'eux. Voici ce que dit ce passage. *Ils ne sont point circoncis*, et boivent du vin sans scrupule. Les *Darares* (*Dararioun*) qui ont fourni un article à d'Herbelot, et qui, selon ce savant auteur, ont pris leur nom d'un imposteur nommé *Darari*, pourraient bien être les mêmes que les Druzes. Voyez aussi le supplément.

avec plus de douceur, vous qui êtes notes d'hérésie en soixante-dix endroits du Koran.

» Une de vos plus détestables opinions est que vous croyez que vous êtes obligés de vous assembler dans les mosquées, mais (*a*) *non pas pour y faire des prières* : car, pourquoi vous assembler dans ces lieux-là, si ce n'est pour y prier? Mahomet lui-même dit, que celui qui entre dans les lieux d'assemblée sans avoir dessein de prier, est un hypocrite, qu'il est maudit de Dieu, qu'il ne sera béni ni en sa maison, ni en ses biens, qu'il est abandonné des bons anges, et accompagné des diables, et qu'il ne prospérera jamais en ce monde, ni en celui qui est à venir.

» Pour vous justifier de cela, vous dites que l'ancien ordre des prêtres est éteint, que vous n'avez personne dont la vie soit assez sainte et assez religieuse pour être capable de vous enseigner et de vous instruire, ou pour vous servir de (*b*) guide dans les saintes prières qui se font dans les assemblées publiques. Quoi donc! êtes vous tout-à-fait destitués de saintes personnes de la race de Mahomet? S'il y en a parmi vous, que ne les unitez-vous et que ne suivez-vous leurs bons exemples? Mais vous êtes ennemis déclarés de la race de Mahomet, et vous tâchez de vous excuser de ce que vous ne vous servez point d'Imans, parce que leur innocence n'égale pas celle des enfans. Il est vrai qu'en ce point-là vous avez quelque peu de raison, car vos Imans ne sont point seulement infidèles en leur doctrine, ils sont aussi corrompus dans leur conduite. Votre roi, qui est votre souverain pontife, fréquente les b..d..ls et les autres lieux de débauche, il ravit les belles et les chastes femmes d'entre les bras de leurs maris, il en fait ses concubines, à la vue et au su de tout le monde. Certes, lorsque l'exemple d'un prince autorise ces crimes, ses sujets, de quelque condition qu'ils soient, ne font guère de scrupule de l'imiter.

» Vous rejetez le Chap. de la (*c*) couverture dans le Koran, comme s'il n'était pas authentique. Vous faites la même chose des versets qui nous ont été révélés à cause de sainte (*d*) *Aisché*.

» A l'Abdest ou lavement, vous croyez qu'il n'est pas ordonné par la loi de laver le pied nu, mais seulement de l'arroser légèrement par-dessus.

» Vous ne coupez jamais les moustaches de votre barbe, et vous vous contentez de raser le poil du menton, qui est l'ornement de l'homme et qui lui donne de la majesté; vous lui donnez aussi telle forme qu'il vous plaît.

» Au lieu que vous ne devriez employer le vert, qui est la couleur de la bannière de Mahomet, qu'à parer les plus nobles parties du corps, vous vous en servez à vos souliers et à vos chausses, comme pour témoigner

---

(*a*) Cette imputation est fausse; et, sur cela, Bespier remarque fort à propos, « que c'est » la coutume presque générale de tous ceux qui parlent d'une religion différente de la leur, » d'attribuer à ceux qui en font profession des erreurs auxquelles ils n'ont jamais pensé.

(*b*) Autre imputation fausse. Les Persans ont des guides ou directeurs dans leurs prières. Voy. Chardin, tome 2, p. 296. Edit. in-4°. de 1735. Il y parle des *Pich-namâs*, mot qu'il traduit par *modèle* ou *directeur des prières*, et il y décrit la manière dont le peuple répète la prière après ce directeur.

(*c*) On doit lire la remarque de Bespier touchant cette imputation ou fausse ou douteuse. Le chapitre *de la couverture* porte pour titre dans la version anglaise de M. Sale l'*engloutissement*, *Overwhelming*. Ce terme est également l'épithète du jour du jugement et de l'enfer. Cela n'empêche point qu'on ne puisse traduire aussi le terme arabe par celui de *couverture*, ou *qui couvre*. Voy. le P. Maracci dans une note sur ce chapitre.

(*d*) Une des femmes de Mahomet.

par-là le peu de cas que vous faites du prophète, et le peu de vénération que vous avez pour lui.

» Vous buvez du (*a*) vin sans aucun scupule de conscience, quoiqu'il soit en abomiuatiou aux véritables observateurs de la loi ; et, dans les viandes, vous ne faites aucuue distinction (*b*) du *pur et de l'impur*, et mangez de tout indifféremment. Si je voulais parler des soixante-dix articles dans lesquels vous errez, et sur lesquels vous avez des sentimens tout-à-fait pernicieux, je serais obligé de faire un volume de cet écrit, et je m'écarterais de mon dessein, qui est la brièveté.

» Vous avez une coutume détestable, c'est que vous permettez que plusieurs hommes aient affaire avec une (*c*) même femme. A qui de tous ceux-là doit appartenir le fruit de ces infâmes embrassemens ? Quel livre ou quelle loi avez-vous, ou quel exemple trouvez-vous parmi les autres nations qui autorisent une coutume si abominable et si contraire à la nature ? Quelle bonne qualité peuvent avoir des enfans qui tirent leur origine de ces pères ? On ne doit pas s'étonner après cela si on ne trouve personne parmi vous qui soit digne du caractère de prêtre ou de juge.

» Mais pouvez-vous être si peu raisonnables que de dire que les prières qui se font en public dans les mosquées ne sont pas nécessaires ? Mahomet même priait avec le peuple, et quelquefois il faisait faire le service divin par Abu-Beker, et le suivait comme le reste du peuple.

» Pourquoi ne demandez-vous pas à vos pélerins qui vont à la Mecque ce que signifient les (*d*) *quatre autels* que l'on a mis dans la mosquée ? N'est-ce pas pour faire des prières pour les quatre sectes orthodoxes ? Que ne vous conformez-vous à cet exemple ? Mais vous continuez toujours dans votre méchanceté et dans votre obstination, et vous êtes ennemis de Dieu et de son prophète. Que pourrez-vous répondre devant Mahomet et ses (*e*) quatre amis au jour du jugement ? Depuis tant de siècles qu'ils sont morts, vous faites revivre leurs cendres pour les outrager, en dressant leurs statues faites de sucre dans vos mariages, pour les abattre ensuite par mé-

---

(*a*) Il est bien vrai que l'usage du vin est plus toléré chez les Persans. Cependant la défense subsiste également chez les Persans comme chez les Turcs, en vertu des ordres du Koran.

(*b*) Cette imputation est encore fausse. Voy. dans Chardin, ubi sup., p. 101 et 102 du tome 4. Ed. in-4° de 1735, un article qui contient la distinction des choses qui souillent le fidèle Mahométan, comme le cochon, etc.

(*c*) Si cette accusation tombe sur l'usage que l'on fait en Perse des femmes publiques, on répondra que cet usage est permis chez les Turcs de même que chez les Persans. Si elle tombe sur l'usage de prendre des *femmes à louage*, il est permis ou toléré en Turquie comme en Perse et dans les Indes, etc. Les Européens s'y accommodent fort bien de ces mariages, quelque contraires qu'ils soient aux lois du Christianisme : et cela s'appelle entr'eux se marier *alla carta*, parce que, par promesse passée par écrit devant le juge, on s'oblige envers la femme de la garder tant de tems, moyennant la somme convenue. Voici, selon Bespier, un passage pris de l'Ambassade de Figueroa en Perse, qui pourrait montrer sur quoi le reproche du Mufty est fondé. « Les gens du commun souffrent que leurs femmes fassent le métier de courtisanes, qui sont celles que l'on voit ordinairement danser et chanter aux festins. . . . et aux assemblées de ceux qui les veulent payer, etc.

(*d*) Par ces quatre autels, il faut entendre, dit Bespier, les quatre tribunaux ou pupitres destinés aux prêtres des quatre sectes Musulmanes, qui ont le privilège d'avoir un Oratoire à la Mecque. »

(*e*) Il faut excepter Aly, car les Perses ne font point sa statue avec celles des autres, au contraire ils l'ont en grande vénération. Notre auteur (c'est-à-dire Bespier qui parle) devait mettre ici de la distinction entre lui et les trois autres.

pris, afin de donner du divertissement aux nouveaux mariés, et à ceux qui assistent à leur festin.

» (*a*) Abu-Beker n'a-t-il pas été le premier converti à la foi.

» Omar n'a-t-il pas été le plus vaillant guerrier de la religion Mahométane contre les Chrétiens.

» Le chaste Othman n'a-t-il pas mis en ordre et donné la distinction aux chapitres du Koran.

» Aly, le brave et le savant Aly n'a-t-il pas porté le (*b*) Dhul-fecar, ou l'épée à deux pointes? Et Iman Hassam et Iman Hussein n'ont-ils pas été martyrs pour la foi dans les déserts de Kerbela.

» Mahomet n'a-t-il pas dit de sa propre bouche, ô Aly! il y a deux sortes de gens prédestinés aux enfers à cause de toi; les uns qui t'aiment, et les autres qui ne t'aiment point? Ne portez-vons pas le turban rouge, pour être plus condamnables, puisque votre conduite est mauvaise, et que vous n'aimez pas la maison du prophète, ni la famille des fidèles, comme il est écrit au livre (*c*) Aadik: Les Chrétiens conservent la corne des pieds de l'âne qui a porté le Messie, et ils la gardent dans des châsses d'or et d'argent. Ils tiennent même à grand honneur de faire toucher leur visage, leurs mains ou leurs têtes à une si sainte relique; mais vous qui vous vantez d'être disciples du prophète de Dieu, et d'être sortis du sang et de la famille de ses amis, vous méprisez un titre si glorieux, en ordonnant qu'après la répetition de vos prières, c'est-à-dire, après (*d*) l'Ezan, on prononce des blasphèmes contre ces saints amis et associés du prophète.

» Outre cela, vos livres soutiennent qu'il est permis de piller, de brûler et de ruiner le pays des Musulmans: ils permettent encore d'enlever leurs femmes et leurs familles, pour en faire des esclaves. Votre malice est si extrême, que, pour leur faire plus de honte, vous promenez ces misérables personnes toute nues par vos marchés, pour les exposer en vente au plus offrant. Les Païens même ne trouvent pas cela honnête. Il paraît par-là que vous êtes les plus mortels et les plus irréconciliables ennemis que nous ayons sur toute la terre. Vous êtes plus barbares et plus cruels envers nous que les (*e*) Sezidites, les (*f*) Kiafirs, les (*g*) Zindikites et les Druzes.

(*a*) Cela est en dispute. Voy. les notes de Bespier, ubi sup.

(*b*) *D'houl-faccar*, l'épée qu'Aly reçut de Mahomet Voy. d'Herbelot et Bespier, ubi sup., et ci-dessus.

(*c*) *Hadith*, *Hadith al Rassoul*, les *traditions du prophète* (Mahomet.) Voy. d'Herbelot au titre *Hadith*.

(*d*) L'Ezan, mot arabe qui signifie *l'appel du peuple à la prière*.

(*e*) Ou plutôt les Jasides ou Jasidies dont il est parlé dans le volume des Cérémonies, etc. qui contient les Grecs. A ce qui est dit des Jasidies en cet endroit, il faut ajouter qu'on les appelle *Jasidies* de *Jezdan* qui, en leur langue, signifie Dieu ou le principe du bien. Leur religion est le magisme corrompu, et le Manichéisme. Il paraît par la note de Bespier, qu'il a ignoré ces particularités.

(*f*) Ou *Cafars*: de ce mot qui signifie *infidèle*, *sans religion*, est venu sans doute celui de *Caffard*, qui, dans notre langue, signifie un hypocrite et bigot. Les Mahométans appellent *Caferah* les parties orientales et méridionales de l'Afrique, et c'est d'eux dont nous avons pris les noms de *Cafres* et de *Cafrerie*. Le *Zanguebar* est compris dans le *Caferah*; et comme ces peuples du *Zanguebar*, appelés *Zenghis* par les Mahométans, passent parmi eux pour des gens sans foi, sans principes et sans loi, etc., que ces *Zenghis* commencèrent de se répandre en Perse et dans les autres pays Mahométans vers la fin du troisième siècle de l'hégire; que, de là, ils passèrent en Europe et y portèrent vraisemblablement leur nom de *Zeng* ou *Zenghis*; il y a toute apparence que *Cingaro*, qui est en italien le nom des *Bohémes* ou *Bohémiens*, ne vient pas de l'allemand *Zigenner*, comme on l'a dit au volume précédent, à l'article des Bohémiens; mais qu'au contraire *Cingaro* et *Zigenner* viennent de *Zeng*.

(*g*) On veut que les *Zindikites* soient proprement les Saducéens du Mahométisme. Selon les

En deux mots, vous êtes le canal de toutes sortes de souillures. Les Chrétiens et les Juifs peuvent espérer de devenir quelque jour fidèles, mais vous ne le pouvez jamais être.

» C'est ce qui m'oblige, en vertu de l'autorité que j'ai reçue de Mahomet même, à prononcer qu'il est permis aux fidèles, de quelque nation qu'ils puissent-être, de vous tuer, de vous détruire et de vous exterminer. S'il y a du mérite devant Dieu à tuer un Chrétien, il y en a soixante-dix fois davantage à massacrer un Persan. J'espère que la majesté de Dieu, au jour du jugement, vous condamnera à être les ânes des Juifs, pour être conduits en enfer par cette détestable nation. J'espère aussi que vous serez exterminés dans peu de tems par nous, par les Tartares, par les Indiens et par les Arabes, nos frères et nos associés en la foi.

Pour ce qui regarde les sectes modernes du Mahométisme, celles surtout dont Ricault, qui écrivait sa relation il y a environ soixante-dix ans, nous parle comme *s'étant introduites depuis peu*, j'y ajouterai quelques remarques qui serviront, comme les précédentes, à éclaircir et à corriger, autant qu'il se pourra, cet auteur. « Les (*a*) Zeïdites soutiennent que Dieu doit envoyer un prophète d'entre les Perses, avec une loi qui doit abolir la religion de Mahomet.

» D'autres hérétiques. . . . . nient qu'il y ait personne qui puisse être nommé saint en ce monde, excepté les prophètes, qui ont été sans péché. Ils disent aussi que les fidèles verront Dieu en l'autre monde aussi clairement que la lune se montre à nous dans son plein. Cela est contraire à la doctrine de Mahomet, qui dit que Dieu est invisible en l'autre monde comme en celui-ci.

» Les (*b*) Malumigistes, dont Bespier explique le nom par celui de *Connaissans*, assurent que l'on peut parfaitement connaître Dieu en ce monde et que, par la connaissance d'eux-mêmes, les hommes peuvent parvenir à la connaissance parfaite de leur créateur.

» Les (*c*) Mezzachuliens leur sont opposés. Ils prétendent que ceux qui

---

uns, ils nient la providence et la résurrection; selon les autres, ils croient comme les *Spinosistes* que la matière est Dieu. D'autres les confondent avec les *Parsis ou Gaures*, et veulent que *Zendik* signifie un homme qui croit au *Zend*. Le Zend est le livre qui contient les dogmes de la religion des Mages. Enfin on les accuse aussi de croire à la métempsycose. Mais quels que soient leurs dogmes, Zendik, nous dit d'Herbelot au titre de cette secte, signifie « chez les » Mahométans un impie, qui n'est ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan, ou qui étant » dans l'une de ces trois religions, n'en croit pas les principes, ou par mépris, n'en » observe pas les préceptes ».

(*a*) Dans le P. Maracci, ubi sup., il est parlé des Zaïdites, sectateurs de Zaïd, fils d'Aly, petit fils d'Aly, gendre de Mahomet: mais ce religieux ne leur attribue point les dogmes rapportés ici. Il est vrai que p. 85, il parle des Seïlites et leur attribue les dogmes des Zaïdites.

(*b*) Ces hérétiques pourraient bien être ceux que le P. Maracci appelle *Maalumitæ* part. 3. Prod. ad Alcor. pag. 79. et voici mot à mot en français ce que ce religieux dit en latin. « Celui » qui ne connaît point Dieu dans (ou suivant) tous ses noms et tous ses attributs, est censé ne » le point connaître, jusqu'à ce qu'il ait appris à connaître (ces noms et ces attributs); alors il » devient fidèle ». Cependant le P. Maracci parle ensuite de ces Malumigistes p. 85, ubi sup., presque dans les mêmes termes que Ricault.

(*c*) Il y a apparence que ces Mezzachuliens, opposés aux Malumigistes, sont les Maghulites du P. Maracci opposés aux Maalumites. Ce religieux dit des Maghulites qu'ils croient « que » ceux qui ne connaissent qu'une partie des noms et des attributs de Dieu, et ignorent l'autre » entièrement, ne laissent pas de connaître véritablement Dieu ». Cela revient presqu'à ce que rapporte Ricault; mais le P. Maracci ajoute qu'ils croient que Dieu crée (ou produit) toutes les actions (les œuvres) des hommes. Au reste, je soupçonne le P. Maracci d'avoir

connaissent Dieu en ce monde, par quelques rayons de sa gloire et de son essence, peuvent être sauvés, et être rangés au nombre des vrais fidèles.

» Les (*a*) Jabajahites disent que la science de Dieu ne s'étend pas à connaître toutes choses, et assurent que Dieu gouverne le monde, selon la rencontre des divers événemens, par ce qu'il n'a pas eu de toute éternité, ou au tems de la création, la connoissance parfaite de toutes les particularités qui devaient arriver. Ils disent aussi que la science de Dieu se perfectionne avec le tems par l'expérience, de même que celle des hommes.

» Les Kadezadelites commencèrent à paraître sous l'empire de sultan Morat. Leur premier auteur s'appelait *Birgali-Efendi*. Il inventa quantité de cérémonies qui se pratiquent aux enterremens, lorsqu'on prie pour les ames des trépassés. Les partisans de cette secte obligent leur Iman à crier à haute voix, aux oreilles d'un corps mort, qu'il se souvienne qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'un prophète. La plupart des dévots de cette secte sont des Russes et d'autres Chrétiens renégats, qui ont retenu quelques idées confuses du purgatoire, et des prières pour les morts.

» Il y a une opinion qui s'est établie depuis peu d'années parmi les Turcs. Elle est suivie par les plus honnêtes gens du sérail, et est assez commune à Constantinople. Ceux qui font profession de la croire sont appelés (*b*) *Chupmessahites*. Ils soutiennent que le Christ est Dieu, et qu'il est le rédempteur du monde. Les jeunes écoliers de la cour du Grand-Seigneur sont généralement de cette opinion, particuliérement les plus civils, et ceux qui ont le plus de politesse et d'autres qualités recommandables; de sorte que c'est une manière de parler extrêmement en usage parmi eux, lorsqu'ils veulent louer quelqu'un, qui se fait remarquer parmi les autres par ses vertus, de lui dire *Chupmessahi-sen*, comme s'ils voulaient dire vous êtes obligeant et civil, comme le doit être une personne qui fait profession du service du Messie. Il y a un grand nombre de ces gens-là à Constantinople, et il y en a eu qui ont soutenu cette doctrine avec tant de courage, qu'ils ont mieux aimé souffrir le martyre que de la quitter.

» Il y a une secte d'Athées, connue sous le titre de (*c*) *Muserrins*, qui veut dire à peu près, le véritable secret est parmi nous. Ce secret n'est autre chose que de nier absolument la divinité, et de croire que c'est la nature, ou le principe interne de chaque être, qui conduit le cours si réglé des choses que nous considérons tous les jours avec tant d'admiration. C'est de là, disent-ils, que le soleil, la lune et les étoiles tirent leur origine et leur mouvement. C'est ce qui fait que l'homme germe, lève et se flétrit, comme l'herbe et comme les fleurs. Il y a à Constantinople un nombre si prodigieux de gens qui soutiennent ce principe, que cela est capable de donner de l'étonnement. La plupart de ces hommes sont des Cadis et des personnes savantes dans les livres des Arabes. Les autres

---

copié ce que dit Ricault des sectes modernes, parce que ce que l'Italien rapporte paraît littéralement traduit de l'auteur Anglais. Mais, quoi qu'il en soit, il me semble que ces deux auteurs ont très-bien multiplié les êtres dans leur détail des sectes anciennes et modernes; en quoi ils ont très-bien imité les autres écrivains du Mahométisme et les faiseurs de catalogues d'hérésies.

(*a*) Jabajahites, selon le P. Maracci.

(*b*) Chup-Messahites, dit Bespier, ubi sup, c'est comme qui dirait *appui des Chrétiens*.

(*c*) Muserrin, selon Bespier, veut dire *ceux qui gardent le secret*.

sont des Chrétiens renégats, qui, pour éviter les remords qu'ils sentent de leur apostasie, s'efforcent de se persuader qu'il n'y a rien à craindre ni à espérer après la mort. Je me souviens qu'un homme de cette secte, nommé *Mahomet-Efendi*, qui était fort riche et fort bien instruit dans les sciences orientales, fut exécuté pendant que j'étais à Constantinople, pour avoir imprudemment parlé contre l'existence de Dieu. Il avait coutume d'employer cet argument pour appuyer son opinion. *Ou il n'y a point de Dieu*, disait-il, *ou il n'est ni si sage, ni si prudent que nos docteurs nous le prêchent; car, autrement, il ne souffrirait pas que je vécusse, moi qui suis le plus grand ennemi qu'il ait au monde; et qui me raille de sa divinité.* C'est une chose remarquable que cet homme, pouvant sauver sa vie en confessant son erreur, et en promettant d'y renoncer pour l'avenir, aima mieux persister dans ses blasphèmes, parce que, disait-il, quoiqu'il n'eût aucune récompense à attendre, néanmoins l'amour de la vérité l'obligeait à souffrir le martyre pour la défendre.

» Cette doctrine s'est insinuée jusques dans le sérail, et a infecté l'appartement des femmes et des eunuques. Elle s'est aussi introduite chez les Pachas, et dans toute la cour. Les partisans de cette secte ont une amitié extraordinaire les uns pour les autres, et se rendent mutuellement toutes sortes de bons offices. Ils sont civils et hospitaliers, et, si par hasard il leur arrive un hôte qui soit de leur sentiment, ils lui font la meilleure chère qui leur est possible; ils parlent à lui avec franchise, et, après lui avoir fait toutes les caresses imaginables, ils le laissent avec une belle personne du sexe qu'il aime le mieux, pour lui faire passer la nuit avec plus de satisfaction. On dit que sultan Morat favorisait fort cette opinion dans sa cour et dans son armée.

» Les Cadizadelites imitent à peu près la manière de vivre mélancolique et austère des Stoïciens. Ils fuient la bonne chère, la musique et les entretiens divertissans, et affectent partout la gravité. Ils parlent incessamment de Dieu en public et en particulier, et répètent éternellement sans se lasser ces paroles: *La Ila ella Allah*, (il n'y a de Dieu que Dieu). Il s'en trouve quelques-uns parmi eux qui passent les nuits entières assis, et tiennent leur corps penché vers la terre, sans faire autre chose que répéter d'un ton triste et lamentable ces mots dont nous venons de parler. Ils sont extraordinairement exacts et ponctuels à observer les règles de leur religion. Ils s'attachent aussi à l'étude de leur loi civile, et s'exercent avec beaucoup de soin dans la dispute, tant pour opposer que pour répondre, afin de ne laisser aucun point sans être bien examiné et bien éclairci. Enfin ce sont des hypocrites au suprême degré, dans toute leur conduite. Ils sont grands admirateurs d'eux-mêmes, et traitent avec un extrême mépris ceux qui ne sont pas de leur secte. Ils ne les saluent presque point, et ne souffrent leur entretien qu'avec peine. Ils ne marient leurs enfans que dans des familles qui observent toutes leurs cérémonies. Ils ont une certaine police entre eux, qui fait qu'ils sont en droit de reprendre et de corriger ceux qui se conduisent avec trop peu de retenue; et lorsqu'ils ne changent pas de vie, après toutes les remontrances qu'ils leur ont faites, ils les excommunient et les bannissent de leur société. Ils sont artisans et marchands pour la plupart, de sorte que leur vie sédentaire contribue encore à entretenir leur mélancolie, et à fournir matière à leurs rêveries et à leurs extravagances.

» Il y en a plusieurs de cette secte mélancolique, qui font un mélange du

Christianisme et de la religion de Mahomet. Ceux-là sont soldats pour la plupart, et vivent sur les limites de la Hongrie et de la Bosnie. Ils lisent l'Évangile en *esclavon*, et se le font apporter de Moravie et de Raguse. Ils s'instruisent aussi des mystères du Koran, et apprennent l'arabe pour cet effet; et afin de ne point passer pour des personnes grossières et sans étude, ils affectent encore de savoir la langue Persane, qui est fort en usage à la cour du Grand-Seigneur. Ils boivent du vin pendant le mois de *Ramazan*, qui est le mois où ils jeûnent; mais, pour ne pas donner de scandale, ils n'y mettent point de canelle ni d'autres drogues, et l'appellent *Hardali*. Alors, il passe pour une liqueur permise. Ils aiment les Chrétiens et les défendent, autant qu'ils peuvent, des violences et des outrages des autres Turcs. Ils croyent que Mahomet est le Saint-Esprit, qui a été promis par J. C., et que la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte a été le type et la figure de la venue de Mahomet. Ils assurent aussi que, dans tous les passages où se trouve le mot παράκλητος *Paraclete*, il signifie leur prophète, à l'oreille duquel le (*a*) *pigeon blanc* a si souvent revélé le véritable chemin qui conduit les hommes à la possession du souverain bien. Tous les (*b*) *Potures* de Bosnie sont de cette secte, mais ils paient les taxes de même que les Chrétiens. Ils ont les *images en horreur*, aussi bien que le signe de la croix; ils pratiquent la circoncision, et s'autorisent de l'exemple de J. C.

» Les Bectaschites ont pris leur nom d'un certain Bectasch; c'est, nous dit Ricault, une secte qui s'est formée dans le corps des Janissaires ». Si le Bectaschiculi dont parle d'Herbelot, a été le chef des Bectaschites, ces Bectaschites doivent être des fanatiques. Si c'est le Hagi Bectasch, qui donna lieu à l'institution de la milice des Janissaires, et qui, après avoir béni ces nouveaux soldats, *coiffa* leur chef d'une des manches de sa robe, il a été regardé des Turcs comme un saint. Quoi qu'il en soit, selon Ricault et selon le P. Maracci (*c*), les Bectaschites dépouillent Dieu de tout attribut.

« On dit qu'ils ont commencé à paraître au tems de Soliman le magnifique. Quelques-uns les appellent *Zeratites*, c'est-à-dire, ceux qui » tiennent l'inceste permis, et qui se mêlent sans scrupule avec leurs » plus proches parens ». A cause de cela sans doute, le vulgaire les appelle *Mum-Sconduren*, ou ceux qui éteignent la chandelle.

» Il y a parmi les Mahométans (*d*) une espèce de Sabéens, qui imaginent je ne sais quoi de divin dans le soleil et dans la lune, à cause des influences que ces deux astres répandent sur toutes les créatures. Il y a quelques astrologues et des médecins de cette secte à Constantinople, (*e*) mais, dans la Médie et dans la Parthie, ils sont en grand nombre. Les hommes adorent ordinairement le soleil, et les femmes la lune; quelques autres ont de la vénération pour l'étoile du pole arctique. Ces Sabéens ne sont pas très-austères dans leur manière de vivre, ni fort attachés aux cérémonies de leur religion, mais leur conduite est sage et fort réglée. Ils ne sont pas trop persuadés de l'immortalité de l'ame, ni des peines ou des récompenses de l'autre vie. Ils sont peu portés à chercher la vengeance

(*a*) Voy. ci-dessus.
(*b*) Peuples de Bosnie.
(*c*) Maracci, ubi sup., p. 89.
(*d*) Voy. Bespier, dans une note sur Ricault, et le P. Maracci, ubi sup., p. 86.
(*e*) Ici Ricault confond les demi-Sabéens avec les véritables Sabéens.

des injures et des outrages qu'on leur peut faire, parce qu'ils regardent tout cela comme des effets naturels des influences célestes, et n'en sont pas plus irrités que nous le sommes, lorsque nous sentons une grosse pluie tomber sur nous, ou lorsque l'ardeur excessive du soleil nous brûle pendant le solstice d'été.

» Les Munasichites font une secte purement pythagoricienne. Ils croient la métempsycose ou la transmigration des ames; il s'en trouve quelques-uns à Constantinople.

» La secte des Eschrakites, c'est-à-dire, des Illuminés, est purement Platonicienne (*a*). Ceux qui en font profession s'attachent fort à la contemplation de l'idée de la divinité, et des nombres qui sont en Dieu. Car, quoiqu'ils croient à l'unité de Dieu, ils ne laissent pas d'admettre aussi la Trinité, comme un nombre procédant de l'unité. Ils expliquent cette pensée par l'exemple de trois plis dans un mouchoir, qui peut prendre le nom de trois, mais qui ne fait qu'une seule pièce de toile, lorsqu'il est étendu. Ceux-là ne sont pas grands admirateurs du Koran; ils se servent seulement de ce qu'ils y trouvent de conforme à leurs principes, afin de les confirmer par-là; mais ils rejettent le reste, comme s'il était aboli. Comme ils croient que la contemplation de la majesté de Dieu fait le souverain bien de l'homme, ils méprisent les rêveries et les imaginations grossières de Mahomet, touchant les délices du paradis. Tous les Scheics, et tous les habiles prédicateurs des mosquées royales sont de cette secte. Ils sont fort assidus dans leurs dévotions, sobres dans leurs repas, de bonne humeur et agréables dans leur conversation. Ils aiment fort la musique, se mêlent un peu de poésie, et composent des (*b*) poëmes pour instruire leur auditoire. Ils sont aussi très-généreux, et compâtissent extrêmement à la misère des hommes. Ils ne sont ni avares, ni austères, ni admirateurs d'eux-mêmes. C'est pourquoi leur conversation est fort recherchée à Constantinople. Ils prennent grand plaisir à avoir des jeunes gens bienfaits et spirituels, et de-là ils prennent sujet de s'élever à la contemplation de la beauté et de la perfection de Dieu. Ils ont aussi beaucoup de charité pour leur prochain, parce qu'ils sont, disent-ils, les créatures de Dieu. Ils choisissent autant qu'ils peuvent des écoliers bien faits, qui joignent l'agrément à la majesté et les instruisent à être modérés, sages et graves, en un mot, à s'abstenir de toutes sortes de mauvaises actions, et à pratiquer toutes les vertus. Cette secte de Turcs mérite d'être préférée à toutes les autres.

» Les (*c*) Hairetites ou *Etonnés*, sont bien différens de ceux-ci. Ils sont appelés de ce nom, parce qu'ils doutent de tout, et qu'ils ne déterminent jamais rien. Ils ne peuvent souffrir que l'on dispute, ni que l'on se mette en peine de chercher la vérité. Ils ne prennent jamais à tâche de persuader aucune chose ni d'en dissuader, et disent, comme les académiciens, que le mensonge peut être fardé et embelli de telle sorte, par l'adresse et par la subtilité de l'esprit des hommes, qu'il passera pour une vérité infaillible, et que la vérité au contraire peut être tellement déguisée et travestie par

(*a*) Ou plutôt Pythagoricienne, comme le dit fort bien le P. Maracci. Le nom d'Eschrakite vient, selon Bespier, d'un mot arabe, qui signifie *luire* ou *resplendir*.

(*b*) Ou des *chansons spirituelles*. Voy. Bespier, ubi sup.

(*c*) Espèce de Pyrrhoniens Mahométans. Leur nom, dit Bespier, vient d'un mot arabe, qui signifie étonnement.

des sophismes et par de faux raisonnemens, qu'elle paraîtra aussi difforme et aussi hideuse que le mensonge. C'est pourquoi ils assurent qu'il n'y a rien que de probable, et que c'est inutilement qu'on s'efforce de prouver quelque chose par une démonstration. Aussi, disent-ils ordinairement, lorsqu'il s'agit de quelque point de controverse, *Dieu le sait; cela nous est inconnu*. Cependant il ne laisse pas d'y avoir des prédicateurs de cette secte, qui de là se sont élevés peu à peu à la charge de Muphty, dans l'exercice de laquelle ils se comportent, comme en toute autre chose, avec une extrême négligence, de sorte qu'ils sont toujours prêts à signer des sentences en faveur de ceux qui les consultent, en ajoutant presque toujours au bas, *Dieu connaît ce qui est meilleur*. Pour ce qui regarde leur vie et leur conduite, ils observent ponctuellement les cérémonies de la religion de Mahomet, et les ordonnances des lois civiles. Ils retiennent pourtant toujours quelque chose de leurs inclinations naturelles, et se laissent quelquefois aller à l'impétuosité de leurs passions. Ils boivent du vin, pour ne point paraître d'humeur chagrine et insociable; mais ils prennent ordinairement des sirops où il entre de l'opium, ce qui sert à augmenter leur stupidité naturelle : de sorte que, lorsqu'ils ont le cerveau rempli des vapeurs de cette drogue, ils demeurent d'accord de tout ce qu'on leur propose, quelque contradiction qu'il puisse y avoir dans les choses qu'on leur demande. Ce n'est pas, disent-ils, qu'ils soient persuadés de la vérité d'une proposition plutôt que d'une autre, mais ils le font par complaisance pour leurs amis. Encore qu'ils appellent les *Eschrakites*, Dogmatistes obstinés et opiniâtres, on remarque néanmoins par expérience que les Muphtys qui ont été instruits dans les écoles des *Eschrakites*, ont été beaucoup plus heureux que ceux de la secte de *Hairetites*: parce que les premiers, se réglant sur un principe assuré, ne signaient les (*a*) *Fetfas* qu'avec bien de la précaution, et qu'en donnant leur sentence sur des matières importantes, qui regardaient le bien de l'Etat, ils aimaient mieux s'exposer au danger de perdre leur office, que de décider quelque chose contre leur conscience; au lieu que les autres, ne faisant presque nulle réflexion sur ce qu'ils signaient, se laissaient plutôt conduire au hasard qu'à la solidité du raisonnement : de sorte que, le succès ne répondant pas toujours aux espérances du prince ou de ses ministres, ils en rejetaient toute la faute sur le conseil du Muphty : et ainsi ils ont été bien plus sujets à être punis de bannissement ou de mort que les *Eschrakites* ».

Je laisse les réflexions que fait Ricault sur le grand nombre de sectes qu'il y a parmi les Mahométans. Il valait mieux, ce me semble, en faire d'autres sur le caractère de ces sectes. Les opinions de plusieurs de ces Hérétiques sont pour la plupart équivoques, et peuvent être interprétées en bien comme en mal. Telles sont celles des *Malumigites* et des *Mezzachuliens*. Les opinions de quelques autres pourraient bien avoir été, ou mal exposées, ou mal entendues; par exemple celle des *Jabajachites*, qui paraît avoir en vue la manière dont Dieu connaît les événemens contingens, et sa providence particulière. A l'égard des *Muserrins*, etc., si leurs sentimens sont bien rapportés, il est impossible d'en faire l'apologie. Mais sont-ils bien rapportés, et n'a-t-on pas trop affecté de les charger de la

(*a*) *Fetua* ou *Fetfa*. C'est ainsi qu'on appelle à Constantinople la décision du *Muphty* sur quelque affaire que ce soit, civile ou ecclésiastique.

malédiction publique? Les orthodoxes du Mahométisme ont leurs faiblesses comme les nôtres.

Si cependant ce qu'on nous dit de ces *Muserrins* était véritable, on pourrait peut-être les regarder comme un reste de la secte d'un certain *Schamalgani*, qui, outre la transmigration des ames, soutenait que, dès cette vie il était possible de faire la transfusion d'une ame dans l'autre, que ces ames pouvaient se confondre ensemble, etc. En vertu de cette transfusion, il approuvait et autorisait les commerces les plus incestueux, comme un moyen assuré de parvenir à une *transfusion plus parfaite*, dans laquelle, selon le plus ou moins de progrès que l'on avait fait, ou communiquait (on *infusait*, si je l'ose dire), ses lumières aux moins parfaits. *Scamalgani* et ses sectateurs, que l'on a surnommés les *illuminés*, portaient l'impudence jusqu'à assurer, que les ames de ceux qui refuseraient la communication de lumière reviendraient expier cette faute après leur mort dans les corps qu'elles occuperaient de nouveau.

A tout ce qui a été dit concernant les sectes, on doit ajouter *Adhem*, un des plus anciens Quiétistes du Mahométisme. Dans une de ses visions, il s'était fait écrire par un ange, à ce que dit sa légende, au nombre de ceux qui aiment Dieu : et cet amour ne cédait nullement à celui de nos mystiques outrés; puisqu'à peu près, comme les nôtres, il disait : « Que » l'enfer avec la volonté de Dieu lui était préférable au paradis sans l'ac» complissement de cette volonté divine. J'aime mieux, disait-il dans le » même style, aller en enfer, en faisant la volonté de Dieu, que de jouir » du paradis en lui désobéissant ». On conçoit assez que tout cela n'est qu'un galimatias contradictoire. Il se trouve encore parmi les Turcs et parmi les Soufis de Perse un grand nombre de Quiétistes de cette force, et qui aiment à parler comme cet *Adhem*. On y en trouve aussi qui, à force de raffiner sur l'étendue, la *toute-présence* et l'immensité de Dieu, qu'ils prétendent rendre infiniment respectable à leurs disciples, le représentent comme (*a*) l'espace qui contient tout l'univers, un cercle au centre duquel aboutissent toutes les opérations des créatures, etc. D'autres font passer par (*b*) degrés l'amour de Dieu de l'amitié à l'amour, de l'amour au desir, du desir à l'ardeur, de l'ardeur à l'extase, et même à cette espèce de fureur connue sous le nom d'enthousiasme. Dans cet excès d'amour, on trouve de ces Quiétistes Orientaux qui osent dire : « Que, non-seulement » il faut sacrifier tout ce qu'on a dans le monde, mais même ses espérances » pour l'autre; et que c'est le moyen certain d'arriver à une intime union » avec Dieu ». Au reste, il est bon de remarquer ici que les Arabes et les Turcs (*c*) qualifient du même nom un homme furieux et celui qui se dit transporté de l'amour divin. Il paraît aussi, par ce que rapporte l'auteur cité à la marge, que les Mystiques Orientaux s'élèvent à la contemplation par les mêmes voies que les nôtres : c'est-à-dire qu'ils se *spiritualisent* par des *idées charnelles :* il leur faut de l'amour et un langage d'amant, etc. Ajoutons ici, pour dernière remarque sur cette matière, que, comme le terme (*d*) en question « signifie proprement un homme possédé par un » esprit étranger, soit bon ou mauvais..... les Mahométans prennent

(*a*) Voy. d'Herbelot, au titre de *Din*.
(*b*) Le même, au titre de l'amour de Dieu. p. 321.
(*c*) Le même au titre de *Megnoun*.
(*d*) *Megnoun*.

» souvent les fous pour des gens agités ou inspirés par l'esprit de Dieu, et » pour des saints ». C'est d'Herbelot qui s'exprime ainsi.

Enfin, pour terminer ce qui regarde le Mahométisme et ses sectes, il y a, dans le sein de cette religion, une secte (*a*) d'*Indifférens*, qui soutiennent que l'on ne doit point préférer les orthodoxes aux Hérétiques, et qu'au contraire il faut les regarder les-uns et les autres comme également bons Musulmans : mais ces Mahométans latitudinaires, et peut-être simplement trop tolérans, ont le malheur d'être regardés comme des Gentils ou des Païens par les *Sonnites* et les *Schijtes*, qui partagent entr'eux le *monde Mahométan*. On suppose assez qu'il en est de même ailleurs. La tolérance étant fondée sur un (*b*) principe naturel, rien, à ce qu'il semble, n'est plus digne d'un homme raisonnable. Mais, après tout, on n'est que trop souvent forcé de prendre parti, dans l'Orient et dans l'Occident pour l'amour des hommes : et là, comme ici, la neutralité fait dire de celui qui l'observe trop rigoureusement.

Fœnum habet in cornu, longè fuge;

(*a*) Voy. d'Herbelot, à l'article de *Schoubiah*.

(*b*) *Quod tibi non fieri vis*, etc.

DISSERTATION
SUR LA RELIGION
DES SABÉENS.

Les Sabéens, dont il est ici question, ne sont pas ces Chrétiens de Saint Jean dont il a été déjà (*a*) parlé, qui se qualifient eux-mêmes en leur langue (*b*) *disciples de Saint Jean*, quoiqu'ils aient conservé beaucoup d'ancien Sabéisme dans leur religion. Il s'agit ici de certains Sabéens, qui (*c*), peut-être, subsistent encore en quelques endroits, et qui professent une religion que Mahomet crut devoir mériter la tolérance; puisque le prophète arabe lui donne une espèce de sauf conduit dans son (*d*) Koran, de même qu'au Christianisme et au Judaïsme.

On sait assez que ces trois religions furent respectées de Mahomet, à cause qu'elles reconnaissent toutes les trois des livres écrits par des prophètes. Pour les Juifs et les Chrétiens, la chose est incontestable; mais il y a apparence que, selon Mahomet, cela ne l'était pas moins à l'égard des Sabéens, qui, dit-on, prétendent encore aujourd'hui posséder les livres de quelques patriarches, et entr'autres un livre écrit par Adam, (*e*)

(*a*) Dans le volume des cérémonies, etc. qui contient les Grecs, etc.

(*b*) *Mendaï-Jahia.*

(*c*) Chardin, tom. 3. p. 429. Ed. in-4°, de 1735 dit : « que les auteurs Mahométans assurent, » mais pourtant avec peu de certitude, que les sabis Païens subsistent encore, et qu'il en reste... » sur les rivages de l'Euphrate et du Tigre; que leur croyance et leur culte sont les mêmes » que ceux des anciens Chaldéens; qu'ils reconnaissent un premier et suprême Être; qu'ils prient » Dieu trois fois le jour, savoir, au lever du soleil, quand il est au *Zenith*, et quand il se » couche; qu'il se tiennent tournés vers le Septentrion en priant; qu'ils invoquent les astres, et » particulièrement le soleil et la lune; qu'ils ont trois carêmes, un de sept jours, un de neuf » et un de trente, et qu'ils s'abstiennent de plusieurs sortes d'herbages et de quelques fruits. La » théologie de ces Gentils (c'est ainsi que Chardin les appelle) roule sur les vertus intellec- » tuelles. Ils tiennent qu'il y a un paradis et un enfer, mais que les damnés, après de » longues peines, obtiendront leur pardon par la miséricorde divine ». Voilà ce que dit assez superficiellement Chardin, après quoi il ajoute qu'il n'y a pas trouvé la moindre trace de ces Sabéens.

(*d*) 1. Au Ch. 2 du Koran il semble que Mahomet n'exclut du salut ni les Juifs, ni les Chrétiens, ni les Sabéens : sur quoi l'on peut lire la note anglaise de Sale sur ce chapitre 2. La même chose est répétée au chapitre 5. 3. Ils sont compris dans ce Koran entre les *peuples du livre*, c'est-à-dire, qui ont une révélation.

(*e*) D'Herbelot, au titre de Sepher Adam. On en a vu, dit-il, quelques fragmens en Orient, qui sont venus jusqu'à nous; mais il n'y a rien, ajoute-il, de plus apocryphe.

lequel contient toute leur religion, ainsi qu'ils l'assurent. Ce livre, selon d'Herbelot (*a*), est presqu'entièrement Chaldaïque, quoique les caractères en soient tout à fait particuliers.

Cependant un Arabe, cité par le même auteur, en qualifiant les Sabéens descendans de la plus ancienne nation du monde, ajoute qu'ils tiennent leur religion des patriarches Seth et Enoch; et il est bien vrai que les Sabéens attribuent aussi des livres à ces deux patriarches. Il paraît encore (*b*) que les Arabes ont donné de grands éloges aux Sabéens; mais, d'un autre côté, il paraît aussi que le nom de Sabéen (*Sabi*) a été regardé chez ces Arabes comme une espèce d'injure; puisque les Coraïschites appelaient Mahomet leur concitoyen *Sabéen*, à cause qu'il avait (*c*) abandonné leur religion. Une autre chose digne d'être remarquée, c'est que les Orientaux Mahométans, Juifs et Chrétiens, ont généralement confondu le Sabéisme et le (*d*) Paganisme, puisque ceux qui abandonnaient le Paganisme pour se rendre de leur religion, étaient regardés comme convertis du Sabéisme. Il semble pourtant que l'on pourrait justifier le Sabéisme de la même manière qu'un savant auteur a justifié (*e*) le magisme.

Mon dessein n'est pas d'entreprendre cette apologie, laquelle ne serait nullement indigne des efforts d'un homme qui aurait la capacité du savant qui a voulu réhabiliter les mages. Mais cette apologie paraîtrait peut-être *odieuse* à la plupart des Chrétiens, et même à ceux qui pourraient y trouver des raisons assez favorables à quelques pratiques superstitieuses des peuples du Christianisme. Au reste, en parlant ainsi, je distingue deux sortes de Sabéisme : 1. Celui qui, en n'adorant qu'un seul Dieu, rendait à cette intelligence suprême différens hommages, selon ses différentes influences, c'est-à-dire, que les Sabéens de cet ordre l'adoraient dans le soleil, dans la lune, dans les étoiles, etc.; et toujours en ne regardant ces corps célestes que comme des temples ou des tabernacles de l'Être Suprême; ce qui est d'autant plus véritable que (*f*) David et les autres prophètes de l'Ancien Testament, n'ont pu s'empêcher d'employer des idées de ces premiers Sabéens. Je ne considère ce premier Sabéisme que dans sa pureté primitive, et avant que l'on se fût avisé de croire qu'il fallait rendre des hommages aux *tabernacles* (le *Bethelisme*), parce que l'Être Suprême leur avait communiqué une partie de sa gloire et de sa vertu. C'est là ce que les savans ont appelé *cultus sacellorum*. 2. Celui que la grossièreté des peuples et la superstition introduisirent dans la suite, et qui induisit les hommes à une erreur plus évidente, en leur persuadant d'adorer la divinité par des simulacres, encore est-il vraisemblable que ces simulacres ne furent d'abord établis que comme des mémoriaux et des monumens. Mais quoi qu'il en soit, ce dernier Sabéisme était une véritable idolâtrie, qu'il a été permis de confondre avec celle des autres Païens.

(*a*) Ubi sup., articles des *Sabéens* ou *Sabi*.

(*b*) Idem. ubi sup, au même titre.

(*c*) D'Herbelot dit, ubi sup., que Sabi, selon la véritable notion de l'arabe, signifie *celui qui a abandonné la religion de ses Pères pour s'en faire une particulière.*

(*d*) Par le terme de paganisme, il faut entendre l'idolâtrie.

(*e*) Le docteur Hyde. Voy. son ouvrage de Relig. Vet. Persarum.

(*f*) Une de ces idées se trouve dans le ps. 19. Il a mis son tabernacle dans le soleil, ou il a fait son tabernacle du soleil.

On peut mettre au nombre des Sabéens du premier ordre plusieurs personnes dont il est parlé avec éloge dans les livres de Moïse, comme un roi d'Égypte, un roi des Philistins, Loth, Jethro, etc.; parmi les Romains, un Numa Pompilius, à qui l'on attribue d'avoir dit : « Que représenter la » Divinité sous la forme d'une statue, ou par une image, était une chose » très-criminelle ». On peut y joindre un Sophocle, qui a formellement condamné ceux qui représentent les dieux en bois ou en pierre; et, parmi les Germains nos ancêtres, ces anciens Saxons qui ne croiaient pas que la majesté de Dieu put être représentée par des statues, etc. Mettons encore au nombre de ces premiers Sabéens, plusieurs philosophes Païens (*a*) qui ont témoigné l'unité de Dieu, qui l'ont défini par les attributs que nous reconnaissons dans cet Être souverain, tels que l'unité, l'indivisibilité, l'infinité, l'immutabilité, etc., un Empedocle qui (*b*) donne une définition de Dieu supérieure aux idées du Paganisme; Socrate, Pythagore, Cicéron, et plusieurs autres, dont les noms seront toujours respectés de ceux que l'inestimable privilége d'être Chrétien n'a pas énorgueilli au point de regarder des hommes si sages comme de misérables damnés. Mais ne nous étendons pas davantage sur un sujet si délicat, si opposé aux préjugés ordinaires, et, si je l'ose dire, si mortifiant pour un grand nombre de mauvais Chrétiens, qui vaudront sans doute infiniment moins devant Dieu que les Sabéens dont il s'agit.

J'ai insinué qu'il y a beaucoup d'apparence que les premiers Sabéens ont cru que le soleil, la lune, et les autres corps célestes étaient particulièrement la demeure d'une seule intelligence infinie, supérieure à toute la nature. L'idée de cet Être-Suprême était trop récente, et il y avait trop peu de distance, en remontant de ces Sabéens au premier homme, pour perdre sitôt de vue ces belles lumières qui leur montraient l'unité d'un Être souverainement puissant, infini, etc. La longue vie des premiers patriarches ne permit pas que cette tradition se perdit si soudainement. Il resta donc assez long-tems à ces premiers Sabéens une idée raisonnable d'une intelligence suprême, qui animait et dirigeait les corps célestes, selon qu'elle le jugeait à propos, et que cela convenait aux besoins de l'univers; qui se répandait même en différentes manières, et selon son bon plaisir, sur tous les êtres animés et inanimés; qui, pour tout dire, méritait seule les hommages du genre humain par des louanges et des actions de graces pour ses bienfaits, par des vœux, des prières, des supplications, etc., dans les besoins continuels auxquels la vie de l'homme est exposée. Lorsque la tradition commença de s'obscurcir, la crainte commença la superstition. (*c*) Celle-ci s'empara bientôt de l'esprit humain, et, en lui inspirant de fausses idées, elle entreprit de changer les bornes que Dieu avait établies entre le créateur et la créature. Elle forma dans l'homme ce mélange pernicieux d'orgueil et d'humilité qui règne dans les cultes idolâtres. J'ose dire à cette occasion qu'il en est des superstitieux, à l'égard de Dieu, comme des sujets, à l'égard des rois. Les uns et les autres se croient en même tems égaux et inférieurs à ceux qu'ils sont forcés de reconnaître par leurs hommages; les uns et les autres croient devoir prendre des *voies mé-*

(*a*) V. Huet L. II. Cap. 2. *Quæst. Alnet.*
(*b*) *Globus intelligens, cujus centrum ubique est, circumferentia nusquam.*
(*c*) Les premiers Dieux des mortels furent des êtres malfaisans. *Hist. génér. et part. des religions*, etc.

diatrices pour parvenir à des souverains auxquels ils n'osent se proportionner ouvertement. Les frayeurs et les remords de la conscience, causés par la corruption du siècle, se joignirent à cette superstition; et, comme il s'était conservé dans l'esprit de ces premiers Sabéens quelqu'idée de la nécessité d'un médiateur, pour récueillir un jour les hommes à Dieu; ils ne manquèrent pas de faire passer cette idée à leurs enfans; mais ceux-ci, plus ignorans que leurs pères, ne le cherchèrent que parmi les êtres créés et visibles, dont ils se firent autant de médiateurs qu'ils le jugèrent à propos; après quoi, ils les adorèrent bientôt comme vicaires de l'Être Suprême. On croit assez que ces honneurs ne furent pas du premier coup des honneurs divins. Il fallut sans doute quelques visions, des songes extraordinaires, des miracles, etc., avant que d'en venir là; mais je suis persuadé que l'ignorance des uns, la superstition et la fourberie des autres autorisèrent bien vîte l'usurpation de ces droits divins, et la firent valoir aux peuples comme une acquisition légitime. Croyons donc qu'il se passa très-peu de tems entre ces honneurs et l'adoration. Les corps célestes furent les premiers reconnus pour médiateurs, les ames des gens de bien et de tous ceux que le Paganisme a mis au rang des grands hommes, furent ensuite reconnues telles. L'honneur rendu à ces ames paraissait d'autant plus légitime, que rien n'est plus capable de nous approcher de Dieu que le mérite et la vertu. Telle a été ce me semble, la vraie origine de l'Idolâtrie païenne, qui n'est autre chose qu'un Sabéisme corrompu. Voyons maintenant en quoi consiste cet autre Sabéisme, qui s'est conservé si long-tems dans l'Orient, et qu'on dit y subsister encore sous son premier nom.

Les Sabéens croient qu'il n'y a qu'un Dieu, et l'on assure qu'ils défendent assez vivement l'unité de cet Être souverain, rendant néanmoins des hommages religieux aux étoiles, aux planètes, etc., ou plutôt, comme je viens de le dire, aux anges et à d'autres êtres semblables à ceux que nous appelons de ce nom, de quelque nature qu'ils puissent être. Ces êtres, disent-ils, gouvernent l'univers sous l'autorité de l'Être Suprême, comme des vice-rois gouvernent les provinces d'un royaume sous le bon plaisir du monarque. La raison humaine, éclairée d'une révélation éclatante, a bien senti depuis plusieurs siècles le ridicule de ce préjugé superstitieux qui mesure le pouvoir du souverain de la nature à celui des rois de la terre; mais elle n'a pu le détruire entièrement, et le germe en reste toujours dans le cœur des peuples. Ne nous amusons point à des réflexions perdues, et qui, tout au plus, ne paraîtront propres qu'à faire sentir qu'il peût y avoir du Sabéisme ailleurs que dans l'Orient.

Non-seulement les Sabéens rendaient des hommages religieux aux intelligences motrices des planètes, etc. Ils ont même cru, nous dit (*a*) un savant Anglais, et peut-être croient-ils encore, que ces corps sont vivans et animés comme les nôtres; que ces intelligences font en eux les fonctions que les ames font en nous. Et parce que ces corps sont visibles à nos yeux, il fut résolu de les considérer et respecter en qualité de médiateurs visibles entre les hommes et les substances invisibles, qui, comme je viens de le dire, sont les ames des planètes, et, si j'ose les appeler ainsi, *les médiatrices suprêmes*. C'est à cette opinion singulière qu'est due sans doute la première origine des horoscopes, des talismans, des amulettes, des charmes.

(*a*) Pocock spec. etc., p. 159.

Mais, comme les *médiateurs corporels* se rendaient eux-mêmes souvent invisibles dans leurs mouvemens périodiques, d'autres Sabéens, plus scrupuleux ou plus bigots, essayèrent de remédier à la cause qui obligeait ces médiateurs de s'absenter de leur horizon. Pour se les rendre toujours présens, ils inventèrent les statues, les simulacres et les images. Tout cela faisait une espèce *de médiateurs domestiques et familiers*, dont le dévot pouvait disposer plus facilement, et auxquels dans ses besoins il pouvait s'adresser sans peine, croyant apparemment que ses prières montaient successivement d'un médiateur à l'autre, et de là, jusqu'au premier être. Je sais que ceci n'est pas ce premier et pur Sabéisme que l'on ne saurait bien caractériser du titre d'Idolâtrie, mais il était nécessaire de donner cette idée aux lecteurs, supposant avec raison qu'il reste de fortes traces du Sabéisme grossi parmi les Sabéens modernes dont il est ici question. Cette supposition ne saurait être blâmée, quand on écrit sur des choses aussi obscures que ce Sabéisme.

Le principal objet des Sabéens en cette vie, c'est de s'attacher à la perfection des quatre vertus intellectuelles. Ils croient bien qu'après la mort, les ames des méchans sont châtiées pendant un (*a*) grand nombre de siècles, mais ils ajoutent qu'après ce long espace de tems, Dieu leur fera grace. A l'égard de leurs dévotions, ils prient trois fois (*b*) le jour; la première fois, environ demi heure avant le lever du soleil; et ils prennent si bien leurs mesures qu'au moment que le soleil paraît, ils ont accompli huit adorations, chacune desquelles consiste en trois profondes inclinations. La prière du second exercice se termine un instant après midi, quand le soleil commence à décliner vers l'occident. Cet exercice consiste en cinq adorations, semblables à celles du premier. Le troisième est composé comme les deux autres, et se termine au moment que le soleil se couche. Leur grand jour de fête, et peut-être le seul (c) qu'ils solennisent, c'est lorsque le soleil entre dans le signe du Bélier. Ils jeûnent trois fois l'année. Le premier de ces trois jeûnes est de 30 jours, l'autre de neuf, le dernier de sept. Il font des sacrifices et brûlent ce qui en reste, sans en rien manger. Ils s'abstiennent aussi de toutes sortes de fèves et d'ail, de même que de plusieurs autres plantes, etc. Mais, en parlant de la dévotion de ces Sabéens, j'avais presqu'oublié leur Kebla, c'est-à-dire le point du ciel vers lequel ils se tournent quand ils prient. Il est incertain, disent les auteurs qui traitent du Sabéisme, si elle est au (*d*) nord ou au midi, vers la Mecque ou vers l'Étoile qui est l'objet de leur culte particulier; et peut-être aussi que chaque dévot a sa Kebla propre et privée. A l'égard des pèlerinages, ils n'en ont qu'un, et c'est aux environs de Haran, ville de Mésopotamie, qu'il se termine. C'est-là aussi que sont établis quantité de Sabéens. Ils ont cependant beaucoup de vénération pour le temple ou mosquée de la Mecque, et autant encore

(*a*) Neuf mille siècles. Voy. Pocock, ubi sup., pag. 144.

(*b*) D'autres dit sept.

(*c*) Selon quelques écrivains, ils en solennisent cinq autres en l'honneur de Saturne, de Jupiter, de Mars, de Vénus, et de Mercure; sans préjudice à la consécration qu'on leur doit des sept jours de la semaine aux sept planètes. Les anciens Sabéens avaient aussi partagé les mois de l'année à ces planètes et à quelques autres divinités.

(*d*) Plusieurs auteurs le fixent au Nord, à cause de l'élévation constante du Pole Septentrional; *quia* dit Hyde Cap. 5. *Relig. veter. Persarum, ea cœli pars semper serena est... semper quoque visibilis et constans est, eos nunquam destituens, etc.*

ou même plus pour les pyramides d'Égypte, qu'ils croient avoir été les sépulcres de Seth, d'Enoch et de (*a*) Sabi leur fondateur, auquel, selon (*b*) l'opinion générale, ils sont redevables du nom qu'ils portent. A ces pyramides, ou plutôt à ces patriarches, ou, si l'on veut les sauver d'une idolâtrie grossière, à l'intelligence suprême qui s'est répandue en eux, ils offrent en sacrifice un coq et un veau tout noir avec quelque peu d'encens.

Le nom de Sabéens, qu'ils prétendent devoir à Sabi, ne les empêche pas de reconnaître Seth pour le véritable fondateur de leur religion. Ils appellent Seth *Nebi illah*, ce qui veut dire *prophète de Dieu*. La vénération et le respect que les Sabéens modernes ont encore aujourd'hui pour Seth sont tels que chez eux, jurer par son nom est un serment plus solennel que de jurer par le nom de Dieu; et je trouve dans un auteur (*c*) très-digne de foi, que l'on ne peut guères se fier à un Sabéen qui jure par le nom de Dieu, mais qu'il n'en est pas de même s'il jure par le nom de Seth.

Ils ont des livres sacrés, et ils estiment particulièrement un prétendu livre d'Enoch, écrit (*d*) en langue chaldéenne, et rempli de moralités, qui leur vaut peut-être autant qu'aux Chrétiens la Bible, et aux Mahométans le Koran; mais ils ne respectent, entre nos livres sacrés, que celui des pseaumes, qu'ils lisent entre eux. Ce que j'ai dit du livre d'Enoch, n'empêche pas qu'ils n'en estiment aussi quelques autres; tel est celui (*e*) d'Adam dont il a été parlé.

Mais, encore un coup, quel est donc le grand objet de leur culte? Un Dieu suprême, créateur et seigneur de l'Univers, Être des Êtres, appelé par les Arabes le plus grand Dieu, (*f*) le Très-haut, qui a sous lui certaines intelligences supérieures à l'humanité, qualifiées simplement par ces Arabes les *Divinités*, logées dans les étoiles fixes et dans les planètes, médiatrices entre Dieu et les hommes, et intercédant pour eux auprès de cet Être Suprême. Une preuve certaine qu'ils ne reconnaissent que ce Dieu suprême se tire de leur formule de prière que voici. « O Dieu je me consacre » entièrement à votre service. Vous n'avez point de compagnon que celui » (ou ceux) dont vous êtes le maître absolu, comme vous l'êtes aussi de » tout ce qui lui (ou leur) appartient ». Par-là, il paraît que ces fausses

---

(*a*) Selon les Sabéens, ce Sabi était frère d'Enoch.

(*b*) On prétend que leur nom vient de *Saba*. Par ce mot, qui signifie armée, on désigne, dans les SS. livres de l'Ancien Testament, les étoiles du firmament. Pocock, ubi sup., rapporte d'autres étymologies de ce nom de Sabéen; mais il préfère celle qui le dérive de Saba (*exercitus*) armée.

(*c*) Hyde, ubi sup., Cap. 5 p. 127.

(*d*) Ce qui est dit ici du livre d'Enoch est attribué au livre de Seth dans un passage cité par Pocock, p. 138 specim. etc. *Librum Seth Sectæ suæ ostentant, quasi à Setho ipsis tradita (præcepta) continentem; in quo multa de morum honestate, de virtutis studio, et vitiorum fugâ.*

(*e*) Stanley, et avant lui Hottinger Hist. Orient. L. I. Cap. 8. p. 176, parlent de quelques autres livres des Sabéens; mais il serait inutile, ce me semble, de rapporter ici les titres de ces ouvrages, et je me contenterai d'apprendre au lecteur que quelques-uns de ces livres traitent de talismans, d'images superstitieuses, etc.

(*f*) Allah-Tadla signifie le *Dieu Très-haut*, Al-Ilahat les *Déesses* ou *Divinités*. De ces deux noms, les Grecs ont fait deux divinités arabes sous les noms d'*Orotale* ou *Urotalt* et d'*Alilat*, qui, suivant ces Grecs, ont été la Bacchus et la Vénus Uranie des Arabes. C'est Hérodote L. III, c. 8, qui en parla ainsi : [illegible], Ὀροτάλτ τε δὲ Διόνυσον, Ἀλιλάτ. Mais, pour donner ici un trait d'érudition en passant, je dirai que quelques savans, faisant de Bacchus et du soleil une seule divinité, et de même de la Lune et de Vénus, on dérivé le nom d'*Urotalt* de deux mots hébreux, qui signifient *rosée de lumière*, et celui d'Alilat d'un autre qui signifie la *nuit*. Selden assure que ce mot signifie *la lune lorsqu'elle est nouvelle*. (De dis Syris, syntagma II, cap. II, p. 175). C'est aussi l'opinion de Scaliger. Herodote nomme encore Alilat *Alitta*, (lib. I, cap. 131). Les Alilées, peuples de l'Arabie, tenaient plus que les autres à cette déesse, et peut-être leur nom venait-il de leur grand attachement à son culte. (Voy. Brochart, Phaleg., col. 109 et 110).

divinités, ou ces idoles, n'étaient pas (ou ne le sont point encore aujourd'hui) honorées et servies des Sabéens, comme indépendantes; les prières que leur adressaient les dévots, et l'encens qu'ils faisaient brûler devant elles étaient un bien qu'elles recueillaient pour Dieu leur souverain Maître. C'est ainsi qu'un intendant de province se fait rendre compte pour le roi, et que les peuples lui apportent avec soumission, toujours relativement au roi, les droits et les deniers qu'il exige d'eux. Mais ne pressons pas trop la comparaison; car, de même qu'il y a des intendans qui se font plus craindre et mieux payer que le roi, il y a des divinités subalternes auxquelles les superstitieux payent beaucoup plus, et avec beaucoup plus de crainte que Dieu n'aurait exigé d'eux. C'est-là une de ces choses dont on trouve des exemples en tout autre pays que l'Arabie; cependant n'en cherchons que chez les Arabes Sabéens. On y trouve que quand ils plantaient des arbres ou semaient des grains, ils tiraient une ligne pour séparer la portion de Dieu de celles des divinités ses ministres; et, s'il arrivait qu'il tombât dans les champs de celles-ci quelques fruits des arbres appartenant à Dieu, ils leur étaient légitimement acquis; au lieu que ce qui tombait dans le champ de Dieu, était aussitôt restitué aux divinités, sans aucun égard à ce que porte si expressément la formule de prière que j'ai citée. De même, si, dans les sacrifices, la portion destinée à Dieu se trouvait en meilleur état que celle qu'on devait offrir à ses vicaires, on faisait l'échange en faveur de celle-ci; mais on ne bonifiait rien au maître suprême, sous prétexte, disait-on, que le maître de toutes choses n'a besoin de rien. Nous rions de ces idées fausses et bizarres, sans prendre garde à des effets tout pareils qu'elles produisent tous les jours au milieu de nous.

On a suffisamment compris, parce que j'ai dit au commencement de cette petite dissertation, que la beauté des corps célestes, animés par des intelligences dépendantes du Dieu suprême, leurs révolutions si utiles à l'univers, celle du soleil qui amène tour à tour les saisons, celle de la lune qui dans la nuit supplée par sa lumière au soleil, quand il s'en va éclairer nos antipodes; que tout cela, considéré d'abord avec beaucoup d'admiration, examiné ensuite superstitieusement, a persuadé aux peuples que ces corps avaient des qualités surnaturelles, et qu'il y résidait un pouvoir fort supérieur au pouvoir humain. Cette idée, en produisant un grand nombre de devoirs auxquels les hommes se sont volontairement assujettis, ou pour obtenir de la pluie, ou pour réclamer le beau tems, etc., a produit aussi l'astrologie. On ne peut douter qu'elle n'ait commencé de la manière qu'il a été rapporté, c'est-à-dire par la vivification des corps célestes; et sur le même fondement, elle a été cultivée ensuite avec un grand soin par les Chaldéens, les Assyriens et les Égyptiens, et en général par tout les Orientaux. On croit assez que l'astrologie servit très-bien à fortifier le culte que les Orientaux avaient commencé de rendre aux étoiles, et que la politique des souverains fut aussi puissamment étayée par une science, qui liait avec une subtilité extraordinaire la destinée de chaque homme et celle de tout l'État aux variations et aux mouvemens des étoiles; qui savait dériver d'elles des influences bonnes ou mauvaises sur le genre humain; qui enfin avait poussé la pénétration jusqu'à connaître de quelle façon elles agissaient sur nos actions les plus cachées, et les rendaient bonnes ou mauvaises à leur volonté. C'est ainsi que s'accrédita cette astrologie dans les cours des princes Orientaux, et en particulier chez les peuples qui professaient le Sabéïsme; car les plus habiles Sabéens ont été de grands astrologues, et, sans remonter aux plus anciens, je me contenterai d'en nommer

un qui peut encore passer pour moderne. C'est Thebit (*a*) qui avait écrit un traité touchant les cérémonies et les dogmes de sa religion ; ouvrage dont on doit regretter la perte, parce qu'il contenait sans doute des choses très-curieuses sur le Sabéisme.

Je ne dirai rien ici des sept temples dediés aux sept planètes par les Sabéens, qu'il faut considérer en cette occasion comme véritablement idolâtres. Un de ces temples était celui de la Mecque, dédié alors à Saturne. Je ne parlerai pas non plus des divinités subalternes que chaque tribu de l'Arabie adorait en particulier, comme protectrices de la tribu, et médiatrices pour elle auprès de l'Être suprême; ni de quelques anges convertis en divinités femelles par ces Arabes, et appelés en cette qualité (*b*) les *filles de Dieu*. Ils donnèrent ensuite le même nom aux images de ces anges. Enfin, lorsque ces Arabes se furent persuadés que les images étaient les *tabernacles* ou la demeure des anges, il n'y eut plus qu'un pas à faire vers une autre opinion plus étrange. Ce fut de s'imaginer que l'ange avait imprimé, ou du moins laissé quelque portion de sa vertu dans le tabernacle; ou que Dieu avait communiqué une espèce de vie ou d'action à ce corps déjà sanctifié; et, par conséquent, il fallut un culte à l'image. A tout cela se joignirent les Dieux symboliques, hiéroglyphiques, etc. Les Arabes, comme les Égyptiens autrefois, et comme les Indiens anciens et modernes, adoraient des dieux sous la figure d'un lion, d'autres sous celle d'un cheval, d'autres sous celle d'un aigle, etc.; l'énumération de ces différens symboles et hiéroglyphes me paraît ici fort inutile.

Je devrais peut-être remarquer quelques autres usages des Sabéens anciens et modernes dans leurs mariages, leurs divorces, leurs funérailles, leur manière de se purifier, le choix des viandes, etc., mais il suffira d'indiquer (*c*) les sources. Ce que les savans en ont dit semble n'avait été recueilli que pour justifier les raisons qu'a eues Moïse de prescrire aux Juifs sous l'autorité de Dieu, certaines observances entièrement opposées à celles du Sabéïsme. C'est ainsi qu'on nous fait remarquer, sur la foi de Moïse Maimonides, qui était un savant Juif, que le cochon fut défendu aux Juifs parce que les Sabéens en mangeaient en certains jours, (apparemment solennels pour eux); que, tout au contraire des Juifs, ils offraient (*d*) du pain levé avec le miel; qu'ils mangeaient du sang, parce que c'était, disaient-ils, la nourriture des démons, par où il tâchaient de s'unir étroitement à eux, et de se les rendre entièrement familiers; qu'ils adoraient, la face tournée au soleil levant, parce qu'ils appelaient cet astre le Tabernacle du Dieu suprême; au lieu que, chez les Juifs, le *Saint des Saints* était tourné à l'occident; que les Sabéens ne mangeaient ni ne sacrifiaient certains animaux permis aux Juifs, comme par exemple les bœufs, parce qu'on les emploie à l'agriculture; les brebis, parce qu'elles fournissent la laine dont on s'habille; que, pour opposer les Juifs à ces Sabéens, il fut

---

(*a*) On peut y ajouter aussi *Albatani* (*Albategnius*) qui était d'origine Sabéenne. Il mourut au commencement du quatrième siècle de l'hégire, et Thebit à la fin du troisième.

(*b*) Voy. dans Pacock, specimen, etc., p. 136. ubi sup., un passage qui commence *Ex Arabibus erant..... qui ad Sabiismum propenderent*, etc. Ce même passage décrit fort bien l'attachement superstitieux des Sabéens à l'astrologie.

(*c*) Stanley, avant lui Hottinger, ubi sup., avant lui encore Maimonides; et tout cela presque mot à mot. C'est ainsi que se font les livres, *quis legis hæc aliter non fit, Avite, Liber.*

(*d*) Levit. Ch. II. v. 11. Ibid Ch. VII. v. 12.

défendu aux premiers de faire des Horoscope, et de pénétrer (*a*) dans l'avenir par l'Astrologie; que, de même, il leur fut défendu (*b*) de se raser la barbe et de se couper les cheveux à la mode des Sabéens; que, par les mêmes raisons, les incisions que l'on se faisait par forme de deuil pour les morts furent défendues aux Juifs (*c*), et de même l'usage des *caractères*, (sous ce terme il faut comprendre les Amulettes, les Talismans et toutes les figures magiques); que, pour mieux garantir les Juifs de ces superstitions Sabéennes, le législateur opposa par ordre de Dieu les (*d*) *phylactères* à ces Amulettes: d'où même il résultait un excellent avantage aux Juifs; c'est que ces phylactères étant chargés de passages pris de la loi, les Juifs les avaient toujours devant les yeux, et, par ce moyen, apprenaient à persévérer constamment dans la pratique des préceptes de la loi. Enfin il était ordonné aux sacrificateurs Juifs de porter des caleçons dans le tems qu'ils offraient les sacrifices, par opposition au culte obscène de (*e*) *Peor* que ses prêtres servaient découverts, et peut-être aussi par une opposition plus générale aux Arabes et autres voisins des Juifs, qui faisaient leurs processions religieuses en état de pure nature.

Mais des savans révoquent en doute la solidité de ces remarques; Maimonides était Juif, et par conséquent suspect. Supposé que, pour juger de la foi des Catholiques Romains ou des Protestans, on n'eut que leurs adversaires pour juges et pour rapporteurs du procès; et que, de plus, toutes les pièces fussent suspectes et équivoques, quelques-unes faussement datées, d'autres dressées par des gens crédules et ignorans, serait-on fondé à décider de la foi des Catholiques ou des Protestans? C'est pour de pareils motifs qu'un des plus judicieux (*f*) critiques de notre siècle a douté de la fidélité du rapport qu'on nous fait du Sabéisme. Ce trait de prudence est digne d'imitation, et il serait bien à souhaiter que tous ceux qui décrivent les dogmes et les sentimens des sectes et des partis observassent une pareille retenue.

Finissons sur le Sabéisme par ces deux remarques. L'une, qu'on attribue aux Sabéens d'avoir cru l'éternité du monde; l'autre, d'avoir été Préadamites.

(*a*) Voy. Ibid. Ch. XIX. v. 12.
(*b*) Ibid. v. 27.
(*c*) Ibid. v. 28.
(*d*) Les Tefilins, dont il a parlé tome prem. des Cérem. etc.
(*e*) C'était Pirape, *nudum, distentum et horrendum membrum ostendens.*
(*f*) M. le Clerc *in Indice Philolog. ad Stanley Philos. Orient.*

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Introduction à l'histoire du Mahométisme. *Page* 1

Généalogie de Mahomet. 10

Planche N°. 1. Généalogie de Mahomet depuis Ismaël, fils du Patriarche Abraham. 33

Ire. Dissertation sur le Mahométisme. Abrégé de la vie de Mahomet. *ibid.*

Planche double N°. 2. Le temple de la Mecque. 63

Dissertation sur les commencemens du Mahométisme et sur les causes de son établissement. *ibid.*

Dissertation sur les fausses idées et les préjugés qu'on a pris contre le Mahométisme. 81

Dissertation sur le Koran. 105

Confession de foi des Mahométans, ou traité touchant les articles que chaque Mahométan est tenu de recevoir et de croire pour être bon Musulman. 123

Catéchisme Mahométan ou abrégé de théologie des Mahométans. 131

Planche N°. 3. Dervich ou Moine Turc, qui tourne par dévotion. Saka charitable. Dervich qui porte de l'eau par la ville, et la donne par charité. Turc qui fait sa prière. Dervich des Indes. 151

Sur la religion des Mahométans. Extrait de l'histoire critique de la croyance et des coutumes des nations du Levant, par le Père Simon. 155

Éclaircissemens sur la religion Mahométane traduit du latin de Reland, par David Durand. 163

Planche N°. 4. Dgi-Gnerdgi, Albanois. 206

Dissertation où l'on traite de quelques préceptes, de certains devoirs et de plusieurs usages sur lesquels l'autorité du Koran influe directement ou indirectement. 231

Planche N°. 5. Amant Turc. Enfant Turc qu'on mène à la circoncision. Danseur et danseuse. 236

Planche double N°. 6. La danse des Dervis. 237

Planche double N°. 7. Mariage Turc. 240

Planche N°. 8. Africaine en habit de cérémonies et en déshabillé. Femme Moresque. Femme d'Afrique allant par les rues. 244

Planche N°. 9. Persan. Femme Persienne. Habillement des principaux Barbaresques. Arabes du désert. *Page* 244
Planche double N°. 10. Enterrement des Turcs à Constantinople. 252
Suite de la dissertation précédente, ou description générale des cérémonies religieuses du Mahométisme. 257
Planche N°. 11. Le Grand-Seigneur en habit de cérémonie le jour du Bairam. 258
Planche N°. 12. La Sultane Asseki, ou Sultane reine. *ibid.*
Planche N°. 13. Le Moufti ou chef de la loi. *ibid.*
Planche N°. 14. Le Cadi-Leskier, chef des lois. Emir, homme de loi, de la race de Mahomet. Effendi, homme de loi, dans son étude. Iman, ministre d'une Mosquée. *ibid.*
Planche N°. 15. Emir, chef des descendans de Mahomet. *ibid.*
Planche N°. 16. Enseigne ou guidon de la cavalerie. Drapeau des Janissaires, etc., etc. 259
Planche N°. 17. Prieur d'un couvent de Dervis. Deli, espèce de brave qui suit le Grand-Visir. Différens habillemens des Dervis. Santon ou Calender et Abdal. 262
Planche N°. 18. Le Grand-Emir des Arabes du désert. Criminel gardé en Perse au carcan. Espèce de Dervis qui voyage. Religieux de l'ordre des Edhemites. 264
Planche N°. 19. Le Bairam ou la Pâque des Mahométans. 268
Planche double N°. 20. Le Carnaval des Turcs. La fête d'Hussein. 271
Planche double N°. 21. Cavalcade du Grand-Seigneur. La fête des Poids au Mogol. 273
Planche N°. 22. Seliktar Aga, Libric-dar Aga Solak. Peïk ou valet de pied. 274
Planche N°. 23. La fête du Grand-Visir. 280
Dissertation sur les Sectes répandues dans le Mahométisme. 281
Sectes modernes du Mahométisme. 291
Dissertation sur la religion des Sabéens. 305

FIN DE LA TABLE.

AVIS AU RELIEUR,

Pour placer les Planches contenues dans ce cinquième Volume.

Pl. double N° 1.	*Pag.* 33	Planche N° 13.	*Pag.* 258
N° 2.	63	N° 14.	*id.*
N° 3.	151	N° 15.	*id.*
N° 4.	206	N° 16.	259
N° 5.	236	N° 17.	262
Pl. double N° 6.	237	N° 18.	264
Pl. double N° 7.	240	N° 19.	268
N° 8.	244	Pl. double N° 20.	272
N° 9.	*id.*	N° 21.	273
Pl. double N° 10.	252	N° 22.	274
N° 11.	258	N° 23.	280
N° 12.	*id.*		